Google

This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

TABLETTES

HISTORIQUES

DE

L'AUVERGNE.

TABLETTES

HISTORIQUES

DE

L'AUVERGNE.

TABLETTES

HISTORIQUES

DE

L'AUVERGNE,

Comprenant

LES DÉPARTEMENTS DU PUY-DE-DOME, DU CANTAL,

DE LA HAUTE-LOIRE ET DE L'ALLIER;

PAR

J.-B. BOUILLET,

Inspecteur divisionnaire de la Société française pour la conservation et la description des monuments historiques; membre des Académies de Clermont, de Lyon, de Bordeaux, de Metz, de Dijon; de l'Institut des provinces de France, de l'Institut historique; des Sociétés savantes d'Aurillac, de Douai, de Lille, de Mâcon, de la Moselle, de Nancy, du Puy, de Tours, de la Vendée; de la Société royale des antiquaires de France; des Sociétés des antiquaires de la Normandie, de l'Ouest et de la Morinie; des Sociétés linnéennes de Bordeaux et de la Normandie; de la Société géologique de France; de la Société royale d'Agriculture, Histoire naturelle et Arts utiles de Lyon; de l'Institut d'Afrique; du Lycée d'histoire naturelle de New-York, de l'Académie Gioenia de Catane; secrétaire de la Commission archéologique du Puy-de-Dôme, correspondant de celle du Cantal, etc., etc.

De tout temps l'étude de l'histoire a été
un utile enseignement.

TOME IV. — 1843.

Clermont-Ferrand,

IMPRIMERIE DE PEROL, LIBRAIRE,

RUE BARBANÇON, N° 2, PRÈS LA CATHÉDRALE.

1843.

TABLETTES HISTORIQUES

DE

L'AUVERGNE.

HISTOIRE.

NOTICE

SUR SAINT-FLOUR,

PAR

M. C. D. GARDISSAL.

L'auteur a besoin de se rappeler, pour se décider à publier cette notice, qu'il écrit dans un recueil exclusivement consacré à l'Auvergne, et destiné à des lecteurs pour la plupart Auvergnats. Il n'ignore pas que les vieux portraits de famille n'intéressent que les enfants de cette famille. Aussi, en racontant le passé de la ville de Saint-Flour, s'adresse-t-il surtout aux fils de la famille auvergnate qui conservent toujours au fond du cœur un souvenir et une affection pour la première et la plus chère patrie.

Saint-Flour, aux yeux de l'étranger, du savant, du touriste, n'éveille pas, nous le savons, un bien vif intérêt. Comme tant d'autres villes du même ordre, elle n'est qu'une étape pour le soldat, un relai pour le voyageur ennuyé, un gîte pour le touriste égaré. La tradition, qui, comme tout ce qui vient de loin, a le privilége

d'embellir (quand elle ne fait pas mieux), n'anime pas les ruines, peu nombreuses d'ailleurs, de l'antique cité. Ses monuments n'offrent rien de bien remarqable, et son histoire ne se rattache qu'indirectement aux faits généraux de notre histoire. Nous croyons pourtant que le passé de la ville de Saint-Flour mérite d'être connu et que les lecteurs des *Tablettes historiques* ne liront pas sans intérêt son histoire.

Quelle ville, en France, pourrait se dire l'objet de plus vives affections? Demandez à ces caravanes d'émigrants qui sillonnent, à différentes époques de l'année, toutes les provinces, qui fouillent dans tous les sens, non seulement la France, mais encore les pays limitrophes; demandez aux mariniers de la Saône et du Rhône, aux chargeurs de Bordeaux et du Havre, à ces hommes laborieux et utiles que vous trouvez à chaque pas dans les rues de Paris; demandez à ces marchands forains qui vous offrent, dans les hameaux, dans les fermes les plus isolées, les soieries de Lyon, les tapis d'Aubusson, les draps de Sedan, etc., etc.; demandez à ces mille employés que vous retrouvez aux messageries, dans les magasins, dans les fabriques, dans les usines; demandez, enfin, à toute l'émigration d'où elle vient et où elle doit revenir : l'émigration tout entière vous répondra qu'elle est de Saint-Flour, et qu'après des années laborieusement et utilement employées, elle retournera *au pays*, soit pour ajouter quelque champ au domaine paternel, soit pour y acquérir une petite propriété et y passer ses derniers jours. Saint-Flour résume donc la pensée de l'émigration. Un émigrant n'est ni de Chaudes-Aigues, ni de Pierrefort, ni d'Allanches, ni de Murat, ni d'Aurillac, mais de Saint-Flour. Aussi la vieille cité est-elle le centre vers lequel rayonnent

sans cesse la pensée, les affections de ces myriades d'exilés, qui ne supportent la patrie absente que par cet esprit de retour qui leur donne le courage et la résignation.

Il faut nous hâter d'ailleurs de saisir la physionomie de la ville de Saint-Flour (1). Elle perd à chaque instant quelques traits de son caractère primitif. L'émigration sous toutes ses formes, des relations d'affaires plus étendues, l'influence surtout de la presse et de l'instruction publique, dénaturent, lentement sans doute, mais enfin modifient chaque jour la physionomie séculaire de la cité. Encore quelques années, et Saint-Flour ressemblera à toutes les villes. L'étranger qui la visiterait plus tard serait exposé au désappointement de ce touriste forcené qui, quelques jours après la prise de Constantine, accourut dans cette ville pour y saisir enfin la physionomie primitive, le type originel d'un peuple jusque-là sans contact avec la civilisation européenne. Le malheureux arrivait trop tard; le premier objet qui frappa sa vue fut une enseigne énorme sur laquelle il lut: *Café, Restaurant, bonne double bière de mars.*

L'extrême rapidité des communications, le contact incessant de l'émigration avec les grands centres d'activité, le bien-être répandu sur un plus grand nombre, tendent constamment à faire disparaître les traits distinctifs de chaque province. L'Auvergne, dans sa partie montagneuse principalement, conserve encore quelque reflet du caratère primitif de ses anciens habitants; Saint-Flour, par exemple, offre aux yeux de l'observateur attentif le spectacle de ses confréries, de ses corporations, etc., etc., qui rappellent un autre âge, et que l'on retrouverait difficilement ailleurs; mais cet esprit d'un temps bien éloi-

(1) Voyez planche 1re, une vue prise au sud.

gné de nous s'affaiblit chaque jour, et l'Auvergne, ainsi que toutes les provinces qui ont eu une nationalité, prend la physionomie générale de l'ensemble. Viennent les chemins de fer, et Clermont ne sera plus qu'un faubourg de Paris, la Limagne remplacera les Champs-Elysées, et les montagnes d'Auvergne deviendront une Suisse française où les riches oisifs de la capitale voudront avoir leurs chalets dans la belle saison.

Grâce à l'infatigable activité de M. Bouillet, des recherches immenses ont déjà été faites sur l'histoire de l'Auvergne. La publication désintéressée des *Tablettes historiques* a exercé une influence incontestable sur les travaux archéologiques et littéraires dont notre pays s'honore depuis quelques années. Deux hommes qui ne sont pas nés en Auvergne, mais que l'Auvergne adopta, et qu'elle compte parmi ses enfants les plus chers, MM. Gonod et Bouillet, ont contribué, pour la plus grande part, au mouvement intellectuel dont la province recueille déjà les fruits. Les *Guerres religieuses*, de M. Imberdis; l'*Auvergne au moyen âge*, de MM. Branche et Thibaud; l'*Ancienne Auvergne*, par M. A. Michel, etc., etc, attestent le développement de sérieuses études sur notre pays. Les *Tablettes historiques* ont déjà publié plusieurs notices sur différentes villes et sur divers monuments pris çà et là dans l'ancienne Auvergne. Ainsi l'histoire de Clermont, de Gannat, de Chantelle, d'Aurillac, des abbayes de Chantoin, de Mauzac, etc., des châteaux de Saint-Floret, de Montredon, etc., etc., a passé sous les yeux des lecteurs des *Tablettes*. Nous avons cru qu'une notice sur l'ancienne capitale du haut pays serait lue avec intérêt; nous avions d'ailleurs à cœur de nous acquitter d'une dette, en racontant l'histoire de la ville de Saint-Flour, après avoir rap-

pelé la vie si accidentée, mais si noblement remplie de son poète de Belloy.

Saint-Flour.

Si la fondation de Saint-Flour remontait aux temps fabuleux ou héroïques, si son berceau se perdait dans la nuit des temps, il lui serait permis de croire qu'il est d'origine grecque ou tout au moins romaine. Mais, quoique certains auteurs aient vu dans cette ville l'*Augustonemetum* ou le *Ruessium* de César, il faut reconnaître que le passage du 7me livre des commentaires *(quintis castris)* ne peut s'appliquer à Saint-Flour. Une opinion populaire, que la tradition a consacrée, suppose que la fondation de cette ville remonte à une très-haute antiquité; mais cette opinion n'est pas fondée. D'ailleurs l'origine de Saint-Flour appartient à l'époque historique, et il est certain qu'il prit naissance, comme la plupart de nos villes, auprès d'un monastère, en 1002.

Voici d'ailleurs dans quelles circonstances ce monastère fut construit.

Amblard, seigneur d'Apchon, s'était rendu coupable du meurtre de Brunet, son parent, seigneur de Nonette. Poursuivi par les remords de son crime, Amblard d'Apchon en fit l'aveu à son voisin Amblard de Brezons, qui lui conseilla de se rendre auprès de Begon, évêque de Clermont. Ce dernier, vu la gravité du crime, renvoya le seigneur d'Apchon au pape Sylvestre VII, qui accorda l'absolution au meurtrier du seigneur de Nonette, mais à de dures conditions. Il dut se dépouiller de tous ses biens et en faire don à l'Église romaine. Le pape Sylvestre,

il est vrai, s'engageait à les lui rendre, à l'exception du village d'*Indiciat*, où serait bâti un monastère de l'ordre de Cluny.

Amblard d'Apchon, que l'on appelait aussi *Comptour* ou *Comptor*, se soumit. Il revint dans le pays, raconta à son voisin de Brezons les obligations qu'il avait contractées auprès du pape, et ils allèrent ensemble à Cluny ratifier, entre les mains de saint Odile, la donation du village d'*Indiciat*. Le seigneur de Brezons, voulant contribuer à la fondation du monastère, fit don de sa terre de Saint-Flour, voisine d'Indiciat, à l'abbé de Cluny.

Le village d'*Indiciat* s'élevait, à cette époque, à l'extrémité orientale du rocher sur lequel la ville est construite. Sa position en faisait un phare pour les voyageurs égarés. De là son nom d'Indiciat *(Indicium, Indicare)*.

Le village de Saint-Flour, ainsi appelé du nom de l'un des disciples de Jésus-Christ, qui avait évangélisé, dit-on, le haut pays des Arvernes, était bâti sur le lieu que l'on nomme aujourd'hui *la Croix-de-Mont-Plain* (Mont-Plot).

Cependant le seigneur d'Apchon, trouvant qu'il avait payé un peu cher l'absolution qu'on lui avait donnée à Rome, se rétracta. Mais Amblard de Brezons, indigné de ce manque de probité, acheta, moyennant deux cents écus d'or, la terre d'Indiciat, et en disposa en faveur de Cluny[1], à qui il avait déjà donné le village de Saint-Flour.

Saint Odile se rendit sur les lieux, et après que la vente d'Indiciat, ratifiée en présence du seigneur de Brassadol et d'autres grands du pays, eut été confirmée par le roi Robert II, il bâtit le monastère de Saint-Flour avec son église, qu'il plaça sous l'invocation de saint Pierre et de saint Flour; mais l'église et le monastère ne retinrent

que ce dernier nom, qui devait rester plus tard à la ville. Le pape Urbain II, à son retour de Clermont, où venait d'être décidée la première croisade, sacra, en 1095, l'église de Saint-Flour, et mit sous sa dépendance celle de Saint-Martin de Chaudes-Aigues, à la prière du prieur Etienne.

Le monastère se composa d'un prieur de Saint-Flour, d'un prieur de Montaigut, d'un doyen, d'un camérier, d'un chambrier, d'un sacristain, d'un aumônier, d'un infirmier, d'un prévot et de quinze moines. La Noblesse du pays se montra très-libérale en faveur du monastère. Des donations faites par les familles considérables du haut pays, parmi lesquelles on remarque la famille de Brezons, enrichirent le monastère et étendirent son autorité sur un grand nombre d'églises et de chapelles.

Cependant la construction du monastère et de son église attira les populations voisines sur le plateau basaltique qui se terminait par le village d'Indiciat. Quelques habitations, rares d'abord, nombreuses plus tard, se groupèrent auprès du monastère et s'étendirent au couchant. Là, comme partout ailleurs à cette époque, les aumônes des religieux et surtout leur autorité, plus douce que celle des seigneurs, appelèrent les malheureux des contrées voisines. Bientôt le village séculaire d'Indiciat disparut; une ville nouvelle avait commencé. Elle se développa sur toute l'étendue du plateau, protégée par le rocher coupé à pic, excepté du côté du couchant, dans la direction de la *Croix-de-Mont-Plain,* qui était à une petite demi-lieue d'Indiciat. Plus tard, pendant la guerre contre les Anglais, on éleva des murailles très-épaisses qui défendirent la ville au couchant, mais qui durent arrêter son accroissement. Il y a deux ans que ce qui restait de la double enceinte des murs a été démoli pour

faire place à une prison et à une caserne qui sont encore en construction.

L'église que saint Odile avait bâtie et que le pape Urbain II avait sacrée en 1095, fut démolie dans la première moitié du XV^e^ siècle, et fit place à la cathédrale que nous voyons aujourd'hui.

Nous avons dit précédemment que le village qui était bâti autrefois sur le lieu appelé aujourd'hui la *Croix-de-Mont-Plain*, avait reçu son nom de saint Flour, qui aurait été l'un des disciples de Jésus-Christ, et qui le premier aurait évangélisé le haut pays d'Auvergne. Cette opinion, qu'il est impossible d'admettre, repose sur une erreur que nous allons constater.

La foi chrétienne ne fut pas portée à Saint-Flour par le saint évêque de ce nom, dans les temps apostoliques. Cette opinion vulgaire, que la tradition a consacrée, repose évidemment sur le récit de la vie de saint Flour fait par un auteur anonyme et rapporté par le bréviaire de Clermont. Plusieurs auteurs, qui ont puisé à cette source, prétendent que saint Flour était Arabe et l'un des soixante-douze disciples de Jésus-Christ; qu'il reçut le baptême de sa main sur les bords du Jourdain, et le Saint-Esprit à Jérusalem, avec les apôtres, le jour de la Pentecôte; qu'il suivit saint Pierre à Rome; qu'il alla publier, par son ordre, l'Evangile dans la Gaule narbonnaise, à Lodève, où il convertit les idolâtres et les Druides. Ces auteurs ajoutent que saint Flour fut créé le premier évêque de cette partie des Gaules, du consentement du peuple; qu'il revint à Rome après le martyre de saint Pierre, et que le pontife romain l'envoya dans les montagnes de la haute Auvergne, où, après avoir converti les peuples, il mourut plein de jours et de miracles, à Saint-Flour.

Telle est la biographie de saint Flour, d'après l'auteur anonyme et le bréviaire de Clermont (1).

Il n'est pas difficile de prouver que le saint évêque de Lodève n'a pas été le contemporain des apôtres.

Grégoire de Tours affirme que saint Austremoine évangélisa le premier l'Auvergne, en 250. Il fut le premier évêque de Clermont. Saint Mary, l'un de ses disciples, porta la foi dans le haut pays, et après de longs travaux apostoliques, il se retira dans un lieu désert de la vallée du Mont-Journal, appelé aujourd'hui *Saint-Mari-le-Cros*, d'où il continua d'instruire les peuples du voisinage : *Primùm Arverna civitas* (Clermont) *verbum salutis accepit, eoque prædicante, salutarem mundi, redemptoremque omnium Christum Dei filium credere cæpit.*

L'Église narbonnaise ne fut établie aussi qu'en 250, avec celle de Toulouse. Ce sont les deux premières cités de la Narbonnaise, où celle de Lodève ne tient que le cinquième rang. Comment aurait-elle été préférée aux autres contre l'usage et les canons de l'église primitive? Aussi saint Genès, martyr d'Arles, qui est reconnu premier patron de l'église de Lodève, ne souffrit-il qu'en 302, sous Dioclétien et Maximien; ce qui concorde assez avec la chronologie des évêques de Lodève, puisque saint Amant, le troisième de ces évêques après saint Flour et Sylvain, ne vivait qu'en 516. Ainsi saint Flour pourrait n'être mort qu'en 422, et Sylvain pourrait être cet évêque créé par Pascal, archevêque d'Arles, dont le pape Boniface 1er se plaint, dans sa lettre écrite la même année 422, à Hilaire, archevêque de Narbonne. Le souverain

(1) Nous n'avons pas trouvé cette assertion dans les édits de 1774 et de 1819 du *Breviaire de Clermont*. Il y est dit que Saint-Flour évangélisa les montagnes d'Auvergne (*montana Arverniæ*), mais on n'y affirme pas qu'il a été un des soixante-douze disciples.

pontife lui reproche d'avoir toléré, contre les canons du Concile de Nicée, que Patrocle, après la mort d'un évêque de Lodève qu'il ne nomme pas, eût pris la place d'un autre évêque qu'il ne nomme pas davantage, se contentant de le désigner par les termes de *episcopum nescio quem*... L'intervalle compris entre Sylvain et saint Amant a été la vacance du siége causée par la querelle des archevêques de Narbonne et d'Arles, qui prétendaient à la juridiction de l'évêché de Lodève.

On voit donc que saint Flour ne sera pas cet évêque de la Narbonnaise qui souscrivit le troisième concile d'Arles, l'an 451, quoique l'on n'ait pu, jusqu'à présent, rencontrer son diocèse, car Helladius, évêque de Lodève, vivait alors, et son nom, ainsi que celui de Flour, se trouvent souscrits à la lettre que les évêques des Gaules écrivirent, la même année, au pape saint Léon. Le président Savaron, qui conserva cettre lettre manuscrite, l'avait communiquée à Polycarpe de la Rivière, prieur de la chartreuse de Bonpas, et celui-ci à François Bosquet, évêque de Lodève, qui l'inséra dans sa *Chronique*, ainsi que le père Sirmont dans ses *Anciens Conciles* de l'église gallicane.

Saint Flour n'a donc pas vécu aux temps apostoliques, et n'a pu être l'un des soixante-douze disciples de Notre Seigneur. Il est vrai que Jésus-Christ compta plus de soixante-douze disciples. Mais le nom de saint Flour ne figura pas dans le nombre de ceux qui complètent la liste des soixante-douze, et pourtant la Vie de saint Flour et le Bréviaire de Clermont ne disent pas que saint Flour fut simplement l'un des disciples du Sauveur, ils affirment positivement qu'il fut l'un des soixante-douze

Tout le reste de la prétendue biographie de saint Flour s'éloigne également de la vérité. Ainsi, 1° le peuple ne

fut consulté sur le choix des évêques que beaucoup plus tard, après l'affermissement de l'église; 2° dans les premières années de la fondation de l'Église, il n'y eut pas d'hérétiques, dans le sens propre du mot. L'on peut donc conclure que saint Flour n'a pas été contemporain des apôtres, qu'il n'a quitté ni Rome ni Lodève pour venir jeter les semences de l'Evangile dans les montagnes de la haute Auvergne, mais qu'il s'éloigna de Lodève pour aller passer le reste de ses jours dans un lieu désert du haut pays, et qu'il choisit sa thébaïde dans la montagne opposée à celle de Saint-Flour et nommée encore le Mont et le Bois-de-Saint-Flour.

Ainsi la foi n'a pas été portée d'abord dans cette partie de l'Auvergne. Les premiers apôtres du pays des Arvernes durent en effet porter l'Evangile au milieu des populations; et comme, au dixième siècle, le plateau à l'extrémité duquel s'élève Saint-Flour n'avait que deux villages sans importance, il serait difficile d'admettre, même à défaut d'autres preuves, que les premiers missionnaires de la foi choisirent une contrée à peu près déserte, pour y annoncer la parole de Jésus-Christ, dans le premier siècle.

Histoire religieuse.

Prieurs et Seigneurs de Saint-Flour.

L'Église de Saint-Flour posséda la seigneurie, non seulement de la ville, mais encore de sa paroisse foraine, grâce aux libéralités des maisons de Brezons, d'Apchon, de Pierrefort, de Carlat, et de l'Église de Clermont. Les prieurs d'abord, et plus tard les évêques, se sont qualifiés de seigneurs de Saint-Flour.

Prieurs.

ARDEBARD, religieux de Cluny, premier prieur de Saint-Flour.

ÉTIENNE paraît sorti de la maison de Brezons.

GÉRAUD (Le titre le traite tantôt de prévôt, tantôt de prieur de Saint-Flour).

ÉTIENNE assista au concile de Clermont, en 1095, et reçut le pape Urbain II dans sa cité de Saint-Flour, où il sacra l'église de Saint-Pierre et de Saint-Flour.

ALSELME reçut à Saint-Flour le pape Calixte II, en 1120, et obtint l'excommunication d'Armand d'Oradour, curé de Chaudes-Aigues, qui s'était fait sacrer prêtre par l'évêque de Rodez contre les canons, et se maintenait dans la direction de l'Église de Chaudes-Aigues, contre le gré de celle de Saint-Flour, à laquelle l'autre appartenait.

FOULQUE vivait sous Pons, évêque de Clermont, l'an 1180. Il reçut l'église de Mentières de ce prélat, qui se conserva sur ses revenus un cens annuel de 10 sols, monnaie du Puy.

AIMERI, prieur de Saint-Flour et abbé de Mansac, l'an 1230.

DALMAS, de Neschers, vivait sous Guy de la Tour, évêque de Clermont.

PIERRE vivait en 1260.

GEOFFROY 1^er^, que les titres nomment *Gaufridus*, vivait l'an 1263.

HUGUES, l'an 1265.

RAIMOND, l'an 1268.

GUY, l'an 1276.

GEOFFROY II, l'an 1276.

ODON, l'an 1277.

GEOFFROY III, l'an 1283. Il était frère de Renier-Levert, écuyer.

ROBERT, l'an 1284.

GARNIER Ier, l'an 1286.

GUÉRIN, l'an 1288. Béraud IX, seigneur de Mercœur, lui promit, cette année, de ne plus lever, dans le fonds du monastère, le péage de Vendèze qui se prenait sur les marchandises qui allaient de Saint-Flour à Brioude et à Massiac, et de ces deux villes à Saint-Flour.

GARNIER II était de la maison de Chassagne. Il fit don à Saint-Flour des prairies de Ferrières en 1295. C'était pour le remède de son âme et celle de Yves de Chassenel, abbé de Cluny.

Evêques et Seigneurs de Saint-Flour.

Le diocèse de Saint-Flour fut composé ainsi qu'il suit:

On tira de celui de Clermont les archiprêtrés de Saint-Flour, de Brioude, de Blesle, de Langeac et d'Aurillac. On a rapporté son érection au-delà de l'an 1000, sur ce qu'on lit dans *Onuphre* que le pape Sylvestre II, vivant alors, était né dans le diocèse de Saint-Flour; mais c'était seulement pour désigner que Sylvestre, sorti d'Aurillac, était né dans ce qu'on appelait de son temps le diocèse de Saint-Flour.

D'autres attribuent au pape Boniface VIII cette division de l'Église d'Auvergne. Il est vrai que ce pape en avait eu la pensée, mais elle ne fut réalisée que sous Jean XXII, son successeur, l'an 1317. Bernard Gaido, qui vivait dans le même siècle, l'assure, et, pour lever tous les doutes, il cite la bulle d'érection de Saint-Flour.

Elle est de l'an premier du pontificat de Jean XXII. On la conserve dans les archives du chapitre.

La première pensée de Boniface VIII avait été d'ériger en évêché ou Brioude ou Aurillac ; mais leurs Églises de Saint-Julien et de Saint-Géraud, ayant témoigné peu d'empressement à accepter l'honneur qu'on leur offrait, afin d'échapper à la juridiction de l'évêque de Clermont et de l'archevêque de Bourges, le vicomte de Murat et les seigneurs de la Tour, de Brezons, de Canillac, de Peyre, de Diane et quelques autres, appuyèrent la ville de Saint-Flour, et firent pencher la balance en sa faveur.

La nouvelle cathédrale devait en tout être conforme, selon la bulle d'érection, aux mœurs, aux statuts et à la manière d'officier qu'avait celle de Clermont avec priorité de priviléges, en sorte que l'évêque de Clermont étant le doyen-né des évêques de la première Aquitaine, celui de Saint-Flour en fût le second doyen. On lit dans *Aldrade :*

Episcopatus claromontensis in duos episcopatus divisus est ; ubi ergo aliqua dignitas seu officium dividitur, qualibet pars privilegium tenet quæ sola dignitas et solum officium obtinebat ; sic igitur pars Sancti-Flori habeat privilegia quæ, circa talia, episcopus Claromontensis.

1. RAIMOND DE MONSTNÉJOLS DE VEHENS, *prieur de Saint-Flour, premier évêque de Saint-Flour.*—Il est, selon quelques-uns, de la maison de Canillac. Il naquit à Mansajouls, en Rouergue. Bénédictin du monastère de Saint-Guilhen-du-désert, on l'en tira pour l'établir prieur de Saint-Flour. Le pape Jean XXII l'éleva à la dignité d'évêque. On a prétendu, par erreur, que Hugues occupa le premier le siége épiscopal. Dans la suite, Raimond devint évêque de Saint-Papoul, et enfin cardinal de l'Eglise romaine, en 1327. Il mourut en 1335, et fut inhumé dans son premier monastère de Saint-Guilhen.

2. HENRI DE FALTRIDI, ou FALTERIIS, *abbé de Cluny, et évêque de Saint-Flour.* (Chronologie de Cluny.) —Il fut moine de Cluny, procureur général de sa congrégation à la cour de Rome et abbé de Cluny, en 1308. Il supprima l'usage qui permettait aux religieux de

se raser les uns les autres. Il leur permit de faire venir des barbiers de profession auxquels il fit donner des gages : *Rasuram insuper fieri statuit per tonsores sæculares, etc.* (Bibl. de Cluny.)

Après avoir régi l'abbaye de Cluny pendant onze ans, il fut promu au siége épiscopal de Saint-Flour, l'an 1319, le gouverna encore pendant onze ans et mourut en 1330. Il fut enterré dans la vieille chapelle de Saint-Pierre, près de la Cathédrale.

5. ARCHAMBAULD, *abbé d'Aurillac.* — On ignore le surnom et la famille de ce prélat. De l'abbaye d'Aurillac il passa à l'évêché de Saint-Flour, fonda le chapitre de Notre-Dame, dans la cité, et mourut vers l'an 1340.

4. ARMAND siégeait, selon quelques chronologistes, en 1341. Il est omis, selon un plus grand nombre d'autres chronologistes.

5. DIEUDONNÉ-ADÉODAT DE CANILLAC, *prieur de Saint-Flour*, est nommé dans le testament de Bérard, comte et dauphin d'Auvergne.

6. PIERRE I D'ESTAING, *évêque d'Ostie, de Vélitre et de Ferrare, archevêque de Bourges, camerlingue du pape, légat d'Italie et cardinal.*— Guillaume III, seigneur d'Estaing, et Éminarde de Peyre lui donnèrent le jour. Il fut religieux de Saint-Victor à Marseille, en 1341. Le chapitre de Saint-Flour l'élut en 1365. Il bâtit, au voisinage de sa cité, l'église de Villedieu, et y fonda le petit chapitre de Notre-Dame, l'an 1368.

Nommé, dans cette même année, archevêque de Bourges, cardinal en 1369, camerlingue sous les papes Urbain V et Grégoire II, il devint légat en Italie et généralissime des armées au-delà des monts, etc. Il mourut à Rome en 1377, et fut enterré dans l'église de Sainte-Marie, au-delà du Tibre.

7. PIERRE II ROUSSEN, nommé aussi ROUSSIN, ROLET ou ROLETTY, fut le premier évêque de Saint-Flour pris hors du cloître. Les tables du Vatican en font mention, ainsi que les *Actes de Saint-Flour*. Il siégea en 1370.

8. PONS ou PONCE D'AUROUZE, appelé encore PONCET DE ROCHEFORT, *chanoine, comte de Brioude.*—Ce prélat était fils de Bertrand de Rochefort et d'Isabeau de Polignac. Il siégeait à Saint-Flour de 1373 à 1380.

9. PIERRE III DE VISSAC, *conseiller au parlement de Paris, évêque*

de Lavaur. — Il fut d'abord religieux de l'ordre de Saint-Benoît. Il devint ensuite conseiller au parlement de Paris, plus tard évêque de Saint-Flour, et enfin évêque de Lavaur, en 1395.

10. HUGUES DE MAIGNAC ou de MANHAC, *président à la Cour des Aides de Paris, évêque de Limoges.* — Il était du Limousin. Il prit possession de l'évêché de Saint-Flour, par procuration, le 3 juin 1396, et fut promu au siége de Limoges, en 1405, où il mourut en 1412.

11. GÉRAUD DU PUY, *de l'ordre de Saint-Benoît.*—Né aussi dans le Limousin, et Bénédictin de Saint-Flour, puis abbé de Marmoutier, il devint évêque de Saint-Flour, de Carcassonne, gouverneur de Pérouse, ambassadeur de France au concile de Constance, cardinal de l'Eglise romaine et grand pénitencier de France. Il mourut, dit-on, à Avignon, en 1389, fidèle au parti de Clément VII.

12. BERTRAND DE CADÈNE, *Bénédictin.* — Il fit d'abord partie du monastère de Saint-Flour, il passa ensuite comme chanoine à l'église d'Alby, d'où il fut rappelé à l'évêché de Saint-Flour. Il assista au concile de Constance et devint évêque d'Uzès (1428).

13. PIERRE GÉRAULD DU PUY, *abbé de Saint-Florent de Saumur.* — Il était frère de Gérauld du Puy, évêque de Saint-Flour. Il n'est pas question de cet évêque dans le père Dominique de Jésus. Charles VI l'envoya comme ambassadeur au concile de Constance. Comme il revenait en France pour mettre le roi au courant de ce qui s'était passé, et prendre son avis sur quelques points en litige, il fut enlevé dans le duché de Bar, sur sa route, par Henri de la Tour, qui était opposé au concile.

14. JACQUES LELOUP, *seigneur de Mentières, ministre d'État.*— Issu de l'ancienne maison Leloup de Beauvoir, du Bourbonnais, il embrassa la règle de saint Benoît. Moine à Charroux, prieur de Saint-Pourçain et évêque de Saint-Flour, il fut choisi par la partie de la cour pontificale qui résidait à Avignon, pour suivre les négociations les plus importantes.

Le roi Charles VII en fit son ministre d'État. Au milieu des préoccupations de son ministère, il ne perdit pas de vue son troupeau. Il jeta les fondements de la Cathédrale, et il put voir une grande partie de cette basilique. Son official était, en 1429, Pierre Boniol, licencié

en décret, et son lieutenant Guillaume Legendre, moine de la cathédrale et bachelier en droit canon. Ce prélat ne finit ses jours qu'en 1451.

15. PIERRE IV DE LEOTOING-MONTGON, *prieur de Chanaille.* —Moine de Saint-Flour, il fut élevé à l'épiscopat. Il continua la construction de la cathédrale et céda son siége à son frère. Il mourut en 1462 et fut enterré dans la Cathédrale.

16. ANTOINE DE LEOTOING-MONTGON. —Ce prélat, successeur de son frère, continua le grand ouvrage de la cathédrale, qui fut terminé sous lui. La messe de Notre-Dame, que l'on y chante tous les jours, remonte à la fondation de la basilique. Il mourut l'an 1482, et fut enterré auprès de son frère, dans la chapelle destinée à recevoir les cendres de la famille de Montgon. On lit sur le portail l'inscription suivante, qui fixe la date de l'église.

Ista Ecclesia fuit dedicata per reverendum in Christo, patrem dominum Anthonium de Montgon: ejusdem episcopum, ad honorem Dei et sanctorum Petri apostoli et Flori confessoris. VII decembris anno d.ni: in Christo M:CCCC:LXVI: pus ecclesia fuit constructa per re patrem dm: P: et Anth. de Montgon fratres: Sti Flori epos, et dnos: quorum animae. res. in pace: A.

17. CLAUDE I DE DOYAC, *prévôt de l'église de Clermont*—Il fut élu par le chapitre à Villedieu, attendu que la contagion avait fait déserter la ville de Saint-Flour. Comme il avait été nommé en concurrence avec Charles de Joyeuse, le pape Sixte IV cassa son élection, quoique le roi Charles VIII l'eût déjà admis à prêter le serment de fidélité.

18. CHARLES I DE JOYEUSE. —Fils de Tanneguy, vicomte de Joyeuse, et de Blanche de Tournon, il fut nommé par Sixte IV, en 1483. Il gouvernait encore l'église de Saint-Flour en 1500. Il repose dans le chœur de la cathédrale.

19. LOUIS DE JOYEUSE. —Il était fils de Guillaume, vicomte de

Joyeuse et d'Anne de Balzac. Neveu du précédent évêque, il eut parmi ses vicaires généraux Pierre d'Escorailles et Jacques de Joyeuse. On ignore la date de sa mort.

20. JEAN I BURLAUD ou BURLE.—Originaire de Bourg en Bresse, il était évêque de Saint-Papoul, lorsqu'il vint occuper le siége de Saint-Flour, vacant en 1540. On ignore l'époque de son installation et celle de sa mort, qui eut lieu à Marseille. Il fut le dernier évêque nommé dans les formes canoniques.

21. BALTHASAR-HERCULE DE JARENTE, *premier président à la Cour des comptes, à Aix.* — Il fut d'abord élevé au siége épiscopal de Vence, et, en 1544, en vertu du concordat, il fut nommé par le roi François Ier à celui de Saint-Flour. Il passa de là à la métropole d'Embrun, et mourut en 1565.

22. ANTOINE II DE LEVIS, *abbé de Benissons-Dieu.*—Il était fils de Jacques de Levis, vicomte de Ventadour, baron de Château-Morand et de Louise de Tournon. Compétiteur au siége de Saint-Flour de Balthasar de Jarente, il préféra ce siége à celui d'Embrun, que le roi lui offrit. Il se démit de sa prélature avant sa mort, qui eut lieu en 1566.

23. JEAN PAUL DE SELVE.—Fils de Jean-Paul de Selve, seigneur de plusieurs lieux, vice-chancelier du duché de Milan, premier président aux parlements de Bordeaux, Rouen et Paris, ce prélat mourut, à ce que l'on croit, en 1570.

24. PIERRE III PROSPER DE LA BAULME, *abbé de Bégard et de Bois-Aubry, premier aumônier du roi Henri III et de la reine Louise de Lorraine-Mercœur.* — Ce prélat, comblé de dignités par Henri III, qu'il accompagna en Pologne, reprit, à son retour, la direction de son diocèse de Saint-Flour. Il fut député au concile provincial de Bourges, en 1584, avec Eimard de Chauvagnac, doyen de Brioude, et Pierre de Brugier, chanoine de Saint-Flour. Il se démit de sa prélature en faveur d'Antoine d'Urfé ; mais il reprit le siége épiscopal de Saint-Flour après la mort de d'Urfé.

25. ANTOINE III D'URFÉ, *abbé de la Chaise-Dieu.*—Le chapitre, qui était entré dans la Ligue, l'appela au siége épiscopal de Saint-Flour ; mais le parti du roi ayant prévalu dans la cité, l'évêque, élu mais non encore sacré, fut obligé de sortir de la ville et ne put plus y rentrer.

Chassé de Saint-Flour, Antoine d'Urfé revint à la Chaise-Dieu. Partisan fanatique de la Ligue, il la propagea et la soutint dans les montagnes, s'associant aux exploits guerriers de son frère. Une mort violente le surprit en 1593, au prieuré de Montverdun, dans le Forez, où il avait reçu la visite de son plus jeune frère, le chevalier d'Urfé. Un coup d'arquebuse, tiré par un soldat, dans une querelle qui s'était élevée, l'étendit par terre raide mort. On ne sut jamais si ce fait fut fortuit ou prémédité. Il fut enterré au couvent des Franciscains de la Bastie, en Forez, que son aïeul Pierre d'Urfé avait fondé. (*Branche*, page 293, 1er vol.)

26. RAYMOND II ROCHON. — La catastrophe d'Antoine d'Urfé rendit la prélature à Prosper de La Baulme, mais il s'entendit avec la maison de Noailles, qui destinait un de ses fils au siége épiscopal de Saint-Flour. En attendant que ce fils eût atteint l'âge voulu par les lois canoniques, on fit nommer, contre le gré du chapitre, Raimond Rochon, prêtre de Cros. Celui-ci remplit par procureur quelques fonctions épiscopales à Saint-Flour, et par lui-même à Cros, et il se démit aussitôt que Charles de Noailles eut l'âge voulu par les canons.

Il avait approuvé, dit-on, les statuts de la confrérie des Pénitents blancs, en 1599.

27. CHARLES II DE NOAILLES, *prieur de Saint-Michel, abbé d'Aurillac et Valette, évêque de Rodez.*—Il passa de l'abbaye d'Aurillac au siége de Saint-Flour, et fut député aux États généraux à Paris, en 1614, avec André de Lagrange, archidiacre de Saint-Flour, Cristofle Verdier, abbé de Pébrac, et Jean d'Apchier, prieur de la Voulte.

La province de la première Aquitaine le députa pareillement aux assemblées générales du clergé à Paris, en 1635, 1636 et 1645. Il porta la parole au nom de tout le corps. Transféré au siége de Rodez, il y mourut en 1648. Il avait composé un ouvrage imprimé en 1632, intitulé l'*Empire du Juste.*

28. JACQUES II DE MONTROUGE, *docteur en théologie de la faculté de Paris, aumônier ordinaire de la reine Anne d'Autriche, prieur de Molompise et Rochefort, abbé de Foix.*—Claude Ouvry, doyen de la Sainte-Chapelle, à Paris, avait été désigné pour le siége de Saint-Flour, mais nommé à Coutances, il céda le siége de Saint-Flour à Jacques de Montrouge.

Ce prélat, d'un grand savoir et d'une grande piété, abandonna le séjour de Paris et les orages politiques pour la direction de son diocèse, où il fonda un séminaire à Saint-Flour, un monastère de filles à Chaudes-Aigues, et améliora les couvents du même ordre de Saint-Flour et de Murat.

Il mourut à Gannat dans un voyage qu'il faisait à Paris, en 1664.

29. HIERONYME DE LA MOTHE HOUDANCOURT. — Ce prélat, fils de Philippe de La Mothe, seigneur d'Houdancourt et d'Aloïse-Charlotte du Plessis, et frère du duc de Cordoue, maréchal de France, fut nommé en mai 1664, sacré le 17 août suivant, et mourut en 1693, après 29 ans d'épiscopat, sans quitter sa résidence.

30. JOACHIM-JOSEPH D'ESTAING-SAILLANS, *comte de Saint-Jean de Lyon et prieur de Saint-Irénée de la même ville* —Il fut nommé en 1693 et sacré le 3 janvier 1694.

En 1715, il présida l'assemblée du clergé de France, et mourut doyen des évêques, âgé de 90 ans, le 13 avril 1742.

31. PAUL DE RIBEYRE, *chanoine au chapitre cathédral de Clermont.* — Ce prélat, né à Clermont-Ferrand, en 1692, de l'ancienne famille de Ribeyre, alliée aux maisons d'Ormesson, de Fleury, de Canillac et de Montboissier, était chanoine à l'église de Clermont, lorsque l'illustre Massillon en fut nommé évêque. Massillon ne tarda pas à remarquer l'abbé Ribeyre, à l'admettre dans son conseil, et à l'associer à l'administration de son diocèse. Bien plus, le grand-vicaire de l'auteur du *Petit Carême* fut toujours consulté lorsque celui-ci était sur le point de publier un ouvrage nouveau. « On rapporte (1) que Massillon avait envoyé de sa maison de campagne à l'abbé de Ribeyre un mandement pour le faire imprimer. Il le lut, y fit quelques observations critiques et renvoya le manuscrit à l'évêque. Celui-ci les approuva et lui écrivit : *Je vous envoie, mon cher abbé, mon thème corrigé.* »

Nommé évêque de Saint-Flour et sacré le 12 août 1742, il se dévoua avec une abnégation absolue au bonheur de son diocèse et à l'embellissement de sa ville épiscopale.

Il employa une somme de 30,000 fr. à la construction du nouvel hospice, et remit tous les ans aux sœurs de la Charité la somme de 4,000 fr. pour etre distribuée aux pauvres. Ces fonds épuisés, il

(1) DESSAURET, *Oraison funèbre de Mgr de Ribeyre.*

donnait encore, sur la demande de ces respectables filles, ou même sur celle d'autres personnes (1).

Le cimetière de la paroisse faisait partie de la principale place de la ville. Mgr de Ribeyre le fit transporter hors de la ville, dans le terrain qu'il occupe aujourd'hui, et dont il fit l'acquisition. Il l'entoura de hautes murailles et y fit construire une chapelle (2).

Le vénérable évêque (3) fit aussi ouvrir une belle entrée de la ville, entre les jardins du collége et le couvent des religieuses de Notre-Dame. Cette construction lui coûta plus de 20,000 fr. La ville, reconnaissante, fit placer les armes de son évêque sur le fronton de cette porte, et graver sur un marbre au-dessous cette inscription, que fournit M. de Belloy :

De Ribeyre en ces lieux tu vois le moindre ouvrage ;
Compter nos monuments, c'est compter ses bienfaits ;
De l'Eglise et du pauvre il accroît l'héritage,
Et lègue à ses parents les heureux qu'il a faits.

La tourmente révolutionnaire a emporté tout ce que la porte Ribeyre avait de monumental ; les armes du prélat, l'inscription du poète, tout a disparu. Il ne reste que deux pilastres en partie enfouis dans les remblais de la grande route.

Le digne évêque avait commencé le collége. Il remit en mourant aux officiers municipaux de la ville la somme de 25,000 fr. pour être employée à l'achèvement de cet édifice.

Il mourut en 1776, et laissa dans son diocèse un souvenir qui est toujours cher aux enfants de la haute Auvergne.

M. Dessauret, député de Saint-Flour et directeur des cultes, exprima, en 1829, le vœu du rétablissement de la porte Ribeyre,

L'auteur de cette notice l'a rappelé, en 1841, au conseil municipal et à M. Lafond, maire de la ville. Une souscription a été ouverte et parfaitement accueillie. M. Imbert, architecte distingué de Clermont, a bien voulu rédiger, à notre sollicitation, un projet de restauration de la porte Ribeyre. Les plans et les devis sont entre les mains de M. Lafond, maire de Saint-Flour, et tout nous fait espérer que le monument détruit en 1794, par ordre du représentant du

(1) Dessauret, déjà cité.

(2) Cette chapelle était, il y a quelques années, dans un état déplorable. J'ignore si elle a été réparée depuis.

(3) Voyez son portrait, pl. 2. Il est copié sur l'original qui existe à l'Hôtel-de-Ville de Saint-Flour.

peuple *Châteauneuf-Rendon*, sera rendu à la reconnaissance de la ville de Saint-Flour, et rappellera à la génération qui s'élève le souvenir du saint évêque et celui du grand poète.

32. MARIE-ANNE-HIPPOLYTE HAY DE BOUTEVILLE, nommé évêque de Saint-Flour, en 1776, prit possession le 8 juin 1777, et fut transféré à Grenoble en 1779.

33. CLAUDE-MARIE DE RUFFO, nommé en 1779, fut installé l'année suivante. Il occupa le siége jusqu'en 1803, époque où il donna sa démission, à cause des circonstances critiques où se trouvait l'église gallicane. Il est mort chanoine de Saint-Denis.

34. JEAN-ÉLÉONORE DE BELMONT, nommé en 1803, en vertu du concordat de Bonaparte avec Pie VII, est mort à Paris chez les Sulpiciens. Mgr de Marguerye, évêque actuel, a réclamé ses restes, qui reposaient dans le cimetière de Vaugirard, et les a recueillis dans les caveaux de la Cathédrale, le 6 octobre 1839.

35. M. l'abbé DE ROCHEBRUNE. — Ce vénérable ecclésiastique a administré le diocèse pendant la vacance du siége, qui a duré douze ans, comme il l'avait régi pendant la révolution. Son nom est encore vénéré dans la haute Auvergne.

Les cinq évêques qui suivent ont été nommés, mais n'ont pas reçu l'institution canonique.

36. M. DU VOISIN.

37. M. JAUBERT.

38. M. DE ROCHEBRUNE.

39. M. DE MAILLANT.

40. M. D'ASTROS.

41. LOUIS-SIFFREN-JOSEPH DE SALAMON, *chevalier de Malte, né à Carpentras (Vaucluse), évêque de Saint-Flour en* 1820, mourut en 1830.

42. FRANÇOIS-MARIE-ÉDOUARD DE GUALY, *grand-vicaire de Carcassonne et de Chartres*, né à Milhau (Aveyron), le 21 octobre 1786, fut nommé évêque de Saint-Flour, le 8 juillet 1829 et sacré le 30 novembre suivant. Transféré en 1833 à l'archevêché d'Alby, il y mourut le 15 juin 1842, à l'âge de 52 ans.

43. JEAN-PIERRE-MARIE CADALEN, *grand-vicaire d'Alby*, né à

Alban (Tarn), fut nommé à l'évêché de Saint-Flour, le 12 juin 1833 et sacré à Bordeaux le 27 novembre suivant. Il est mort à Saint-Flour le 17 avril 1836.

44. FRÉDÉRIC-GABRIEL-FRANÇOIS DE MARGUERYE, *chanoine et vicaire-général de Soissons*, a été nommé, en 1836, au siége épiscopal de Saint-Flour, qu'il occupe en ce moment.

Le palais épiscopal de Saint-Flour, construit, au sud, auprès de la Cathédrale, avec laquelle il communique par une porte ouvrant dans une chapelle de la nef, est un édifice déjà ancien. On lit, dans le relevé des comptes des consuls (XIV^e^ et XV^e^ siècles), dont on trouvera ci-après des extraits, plusieurs notes qui constatent les paiements faits par la ville pour la construction des murs de l'Evêché. Nous savons toutefois que quelques parties de la demeure de nos évêques sont d'une date assez récente. L'entrée principale s'ouvre sur la place publique. On jouit, sur la terrasse du jardin, d'une vue qui s'étend au loin, et embrasse l'espace compris entre l'ancien prieuré de Saint-Thomas (route du Midi) et Villedieu, à l'ouest.

Chapitre de Saint-Flour.

L'érection de l'église de Saint-Flour en cathédrale ne modifia point le personnel du monastère, qui continua d'appartenir aux religieux de Cluny. Cependant, en 1476, le pape Sixte IX, à la prière de Louis XI, et sur la demande des religieux eux-mêmes, le sécularisa. En voici le motif. Nous avons déjà dit que les murailles construites pour la défense de la ville, au couchant, avaient circonscrit la cité dans un espace assez peu étendu. L'intervalle compris entre la Cathédrale et les habitations devint la place publique. Les moines, qui n'avaient ni pré ni jardin dans leur maison, située derrière la Cathédrale, au bord du rocher coupé à pic, étaient obligés, s'ils vou-

laient jouir de la promenade, d'aller sur la place publique et de se mêler aux laïques, au milieu des étalages des marchands qui encombraient ce lieu. Ne pouvant rester éternellement au chœur ou dans leurs cellules, se trouvant dans l'impossibilité d'observer, vu leur position, la régle de saint Benoît, ils réclamèrent.

La bulle de Sixte IX institua le chapitre ainsi qu'il suit : il y eut un archidiacre, un trésorier, un archiprêtre, vingt chanoines, six hebdomiers et vingt choriers. La dignité d'archidiacre, qui existait avant l'érection du siége épiscopal de Saint-Flour, fut continuée sous les évêques et fut ainsi conservée, après la sécularisation. Cette dignité a appartenu à des hommes éminents qui ont donné à plusieurs églises de France des pontifes remarquables. Nous n'en donnons pas la liste, parce que nous devons nous borner.

Le chapitre, rétabli après la révolution, a compté et compte encore des prêtres du plus haut mérite. L'auteur de cette notice rappelle avec vénération les noms de MM. Giraldon, Avit, Guanilh, qui furent ses professeurs, et ceux de MM. Bellet, chevalier de la Légion d'honneur, et Foulhoux. Le chapitre de Saint-Flour s'honore de compter parmi ses membres un homme qui eût été remarquable même dans le monde savant, et qui n'a voulu être, dans l'humble ville, qu'un excellent prêtre et un administrateur éclairé. Si cette notice n'était destinée qu'à des lecteurs de la haute Auvergne, je ne nommerais pasM. Delmas.

Les cérémonies du culte sont faites à la cathédrale de Saint-Flour avec solennité. Sous l'Empire et pendant la Restauration, la musique de cette église a eu de la réputation, et elle le méritait. Les amateurs *musiciens* de la ville, réunis aux élèves de la maîtrise et aux artistes attachés au chapitre, ont exécuté les chefs-d'œuvre de

la musique sacrée, et nous ont fait connaître les grandes compositions de Mozart, d'Haydn, de Méhul, de Cherubini, etc., etc., sous l'habile direction des maîtres de chapelle Carbonnier, Cholet, Adam et Salles.

Cathédrale, Églises, Chapelles, Corporations religieuses, Confréries de Saint-Flour.

Cathédrale.

« La cathédrale n'a aucune ornementation, mais sa simplicité même n'est pas dépourvue d'élégance, et ses voûtes tapissées de nervures, qui retombent sur de légers piliers sans chapiteaux, produisent un effet imposant. Construite vers la fin du XV^e^ siècle, la façade n'offre pas la richesse quelquefois minutieuse en détails que l'on prodiguait alors dans les provinces où des matériaux convenables servaient l'habileté des ouvriers. » (MÉRIMÉE, *inspect. général des monuments historiques.*) (1).

Cette église porte de gueules à trois A gothiques d'or, l'écu surmonté d'une couronne ducale.

Notre-Dame.

Sur l'emplacement de cette église, il y avait autrefois une chapelle dédiée à sainte Foy, desservie par des religieux que l'on appelait *pauvres frères*. Archambaud, évêque de Saint-Flour, fit construire l'église actuelle. Le même prélat l'érigea en chapitre collégial. Cette église, délabrée à l'intérieur, n'appartient plus au culte.

Les Jacobins.

Cet édifice, qui sert aujourd'hui d'église paroissiale à la haute ville, a été fondé par Jean de France, duc de Berry.

(1) La tour des cloches a été terminée de nos jours. La tour qui regarde l'évêché a servi long-temps de prison.

Fredières.

C'était une petite chapelle dédiée à la Vierge, qui n'appartient plus au culte.

Les Cordeliers.

Si mes souvenirs ne me trompent pas, je crois que ce qui restait de l'ancien couvent des Cordeliers a été détruit par un incendie, au commencement de ce siècle. L'église de Sainte-Christine, bâtie à l'extrémité du pont, ouvrage de saint Odile, est la paroisse de la ville basse, c'est-à-dire des faubourgs. Il est question, dans les vieux titres que j'ai sous les yeux, d'une chapelle appelée la *Recluse* et construite près du pont, mais je ne me rappelle pas en avoir entendu parler.

Religieuses de Notre-Dame.

Louise de Bonafos fonda, en 1632, cette communauté, qui rend de grands services dans l'instruction des jeunes filles.

Religieuses de la Visitation de Sainte-Marie.

Charles de Noailles, évêque de Saint-Flour, fut leur fondateur, en 1624.

Confréries.

On compte, à Saint-Flour, deux confréries, l'une de Pénitents blancs, l'autre de Pénitents noirs. Chaque confrérie a son église parfaitement tenue et très-suivie.

Eglises de Montaigut et de Saint-Thomas.

C'étaient deux prieurés qui ont été réunis au chapitre de Saint-Flour.

Histoire civile.

On sait peu de choses sur les premiers développements de la ville, après la fondation du monastère. Quelques maisons, construites sur la place d'armes, paraissent appartenir au XIV siècle, et sont antérieures à la fondation de la cathédrale (1). La ville, dont l'étendue était limitée par sa position même, semble avoir atteint son plus grand développement à l'époque de la construction des murailles qui la protégèrent contre les attaques des Anglais. La longue rue qui serpente autour de la montagne et qui aboutit au faubourg du Pont, et ses différents faubourgs, sont d'une date plus récente. Le périmètre de la ville est formé de maisons qui ont été construites sur les anciens remparts et avec les matériaux provenant de la démolition de ces mêmes remparts. On voit encore, dans les rues de la Frauze, des Lacs, de la Boucherie, le mur extérieur des maisons conserver la même épaisseur qu'il avait autrefois. Des ouvertures, pratiquées dans ces murs pour éclairer les habitations modernes, attestent la solidité avec laquelle ces remparts avaient été construits. Mais ces murailles, qui avaient fait pendant long-temps de Saint-Flour une position imprenable, disparaissent insensiblement. La double enceinte, que l'on voyait encore il y a trois ou quatre ans, derrière le jardin du collége, a été démolie, et l'on construit en ce moment une prison et une caserne sur leur emplacement. Il ne restera bientôt plus des fortifications antiques de la capitale des montagnes que le mur à l'aspect du nord du couvent de Notre-Dame, et les deux portes des Tuiles et des Roches.

(1) Miaroix.

On lit dans plusieurs manuscrits de date assez récente, que l'on voyait encore debout, il y a quelques années, une tour appelée la Tour des Angles (des Anglais); mais je ne puis préciser où elle était placée. Il paraît que cette tour rappelait la défense héroïque des habitants contre l'assaut d'un parti anglais. Comme le haut pays d'Auvergne fut long-temps frontière de France, jusqu'à la réunion définitive de la Guienne et de quelques autres provinces limitrophes à la couronne, il eut beaucoup à souffrir de la présence des Anglais sur son territoire. Le voisinage des châteaux de Carlat, de Saliens, de Châliers, qui furent souvent attaqués par les ennemis, tint, pendant près de deux siècles, la ville en échec. Rassurée par sa position et ses bonnes murailles, elle eut rarement à soutenir des siéges et à repousser des assauts. Mais si elle dut à ses fortifications, que l'ennemi regardait comme inexpugnables, à la vigilance de ses consuls, au courage de ses habitants, à sa fidélité aux rois de France, l'honneur de conserver libre et sans tache le drapeau fleurdelisé, elle fut obligée de se soumettre aux contributions de guerre, aux aides réclamées par le roi, et elle fut souvent foulée par les exigences des capitaines d'armes et l'hospitalité ruineuse qu'elle accordait, soit aux princes de la maison royale, soit aux grands seigneurs qui traversaient la cité. Elle ne fut pas le théâtre de l'une de ces luttes sanglantes qui décident du sort d'une grande famille ou d'un état, mais elle fut toujours un point d'appui pour le pouvoir royal et un lieu de passage pour les compagnies qui se rendaient dans le Midi. Défiante et ombrageuse, la ville de Saint-Flour paya d'énormes contributions de guerre aux capitaines d'armes amis qui passaient sous ses murs. Elle ne leur refusa jamais les vivres et les munitions dont ils avaient

besoin, mais rarement elle consentit à les recevoir dans l'intérieur de ses murailles. Jalouse de la liberté de ses citoyens, elle les couvrait de sa protection, soit dans la banlieue, lorsqu'elle était occupée par les Anglais, soit dans des contrées plus éloignées, lorsqu'ils étaient injustement tourmentés par les ennemis. Plus d'une fois, lorsque la force n'y pouvait rien, elle acheta par des sacrifices d'argent considérables, la sûreté de ses relations au dehors. Ainsi, lorsque le château de Saliens fut au pouvoir des Anglais, qui se trouvèrent ainsi établis et fortifiés aux portes de la cité, elle conclut avec eux, moyennant finance, des pactes onéreux sans doute, mais qui assuraient aux habitants la liberté de leurs communications au dehors. La ville compta toujours sur son épée pour repousser toutes les attaques des ennemis contre ses murs, mais elle sut aussi négocier habilement pour en débarrasser son territoire. Sentinelle avancée dans le haut pays, elle recevait et transmettait avec rapidité les nouvelles des mouvements des Anglais. S'ils s'agitaient à Carlat, à Murat, à Alleuze, elle expédiait immédiatement aux villes voisines des courriers chargés de jeter le cri d'alarme. Lorsque quelques châteaux de ses environs étaient menacés par un parti ennemi, elle ne se contentait pas de lui en transmettre l'avis, elle détachait quelques-uns de ses plus braves habitants, à qui elle donnait un chef, et les chargeait d'aller se renfermer dans la place *marquée* par les Anglais et de la défendre contre eux.

Pendant près de deux siècles, la ville de Saint-Flour eut à redouter les surprises de l'ennemi, et vécut au milieu des alarmes. Ses habitants, campés derrière leurs murailles, furent assujettis au service d'une place de guerre. Chose remarquable, le pouvoir central, déjà à

cette époque si jaloux de son autorité, protectrice d'ailleurs, abandonna à la ville elle-même le soin de se défendre. Elle avait donné au gouvernement royal tant de preuves de fidélité et de dévoûment, qu'elle fut autorisée à nommer elle-même le citoyen chargé de commander la milice de la place. Ce privilége, que l'on trouverait difficilement ailleurs, lui fut conservé dans les siècles qui suivirent, et l'on ne compte que trois lieutenants du roi, dans une période de plusieurs siècles.

Nos lecteurs ne liront pas sans intérêt quelques extraits du *Relevé des Comptes des Consuls de Saint-Flour*, que nous avons trouvés dans les archives de la ville. Ces notes que nous donnons, en les abrégeant, expriment les accidents de la vie publique des habitants au moyen âge. Nous ne mettons d'ailleurs sous leurs yeux que les faits les plus caractéristiques des mœurs, des usages et des vives émotions de cette époque. On sait quelle était la part des consuls dans l'administration du pays. Jamais ils ne méritèrent mieux leur nom. On les voit en effet pourvoir à tout. Ils surveillent les fortifications, contrôlent la milice, achètent les munitions de guerre, correspondent, non seulement avec leurs confrères des villes voisines, mais encore avec l'intendant de la province, souvent avec les ministres d'Etat. Ils ont la police intérieure de la cité, et ils reçoivent, au nom de la ville, les étrangers de marque qui traversent ses murs.

Cette admirable institution n'a pas péri tout entière. L'esprit des consuls, au moyen âge, s'est encore propagé jusqu'à nous. Saint-Flour a compté des hommes dévoués parmi les premiers magistrats qui ont, à différentes époques, honoré l'écharpe du maire. Ces hommes de bien ont passé, mais leurs noms restent accompagnés du souvenir de leurs bienfaits. On oublie vite, sans

doute, dans notre temps où les événements se précipitent, où les hommes s'usent plus rapidement encore. Cependant la ville de Saint-Flour a de la mémoire ; les noms de RONGIER, du vénérable SPY-DESTERNES, DE MONTCHAUVEL n'y périront pas. C'est justice ; et d'ailleurs, dans un moment où les fonctions salariées sont recherchées avec tant d'avidité, dans une époque où les plus dévoués hésitent à se charger de l'administration, aujourd'hui plus difficile, des communes, il est bon, il est utile de rappeler le dévoûment des consuls, des échevins d'un autre âge, et de prouver ainsi aux magistrats actuels que le peuple se souvient et que l'histoire n'est ni ingrate ni injuste.

Capitaines et Consuls de Saint-Flour, de 1376 *à* 1467.

JEAN-PIERRE MERCIER, cònsul en 1380.

FRANÇOIS AIMERIC et JEAN CHAPOUL, capitaines en 1380.

ETIENNE CHAMPAGNHAC, consul en 1386.

JEAN CRUVELIER, consul en 1388.

JEAN RICHARD, consul en 1399.

PIERRE POLON et JEAN CHAVAGNAC, consuls en 1413.

JEAN JOUVE, consul en 1416.

JEAN CHAVAGNAC, consul en 1421.

ERAIL BELUGE, consul en 1421.

JEAN ROTGIER et ETIENNE MERCIER, consuls en 1424.

JEAN CHAMPAGNAC et DURAND CLAVIÈRES, consuls en 1427.

ETIENNE MOREIRES, consul en 1429.

ETIENNE CHAPOULE, consul en 1436.

PIERRE GILLET, consul en 1437. (Il harangua le roi Charles VII.)

PIERRE MAURANNE, consul en 1461.
PIERRE TRANCHER, consul en 1467.
PIERRE BACON, consul en 1467.

EXTRAIT DU RELEVÉ

des comptes des Consuls de la ville de Saint-Flour, DE 1376 A 1467.

Fortifications.

1376.—1° Etat de la dépense faite pour les bâtiments et portail de rochers et murs derrière l'évêché.

26° Etat de la dépense faite pour la garde et réparation de la ville de Saint-Flour.

1383.—68° Etat des dépenses pour la bâtisse du mur derrière l'évêché.

1397.—177° Au mois de mai dernier a été bâti le mur neuf, derrière la maison de M. l'abbé de Pébrac.

1398.—191° La porte de la Frauze a été ouverte en maçonnerie.

1403.—216° A été faite la murette des lacs.

1403.—216° Ont été construites la porte, la tour et la murette de l'avant-porte de Muret.

1414.—260° Fut fait dépense de la bâtisse de la tour du Tuile.

Guet, Carde, Gouvernement.

1380.—35° François Aimeric et Jean Chapoule, capitaines, firent la revue des armes et de l'ordonnance des consuls. Tous les habitants furent armés.

1380.—37° Election d'Aimeric et de Chapoule comme capitaines de la garde, aux gages de deux francs et demi par mois à chacun.

1380.—40° Pendant cette année il fut fait plusieurs réparations aux fortifications, et gardé de jour et de nuit.

1382.—43° Le 22 juillet tous les arbalétriers et compagnons furent avertis de se tenir prêts pour aller devant Saliens, s'il y a siége.

1386.—88° Etat de la dépense faite pour faire faire le guet à Montaigut.

1387.—98° Acheté de la toile pour faire une bannière à la tour des Aglais, pour annoncer de quel coté viendront les Anglais.

1387.—Les consuls ont fait garder les portes du Tuile, les montées du mur, etc., etc., les lundi, mardi et mercredi que se firent les armes entre les Français et les Anglais.

1408.—Le 8 juin fut appris que les Anglais étaient en Planèze ; fait le guet.

1420.—Le guet et garde furent augmentés pendant le temps que demeurèrent au pays les gens d'armes de M. de Roque-Maurel, qui avaient annoncé de loger au pont de nuit ou de jour.

1465.—Le 4 juin, les coulevrines, canons, bombardes, furent chargés, et 135 traits furent mis à point.

.....

Combats contre les Anglais.

1390.—Le 27 août, le bâtard de Cers chevaucha devant Saliens avec les gens de la ville de Saint-Flour.

Etat des dépenses faites par les consuls à l'occasion des gens d'armes de la compagnie de Brassac, et autres capitaines, qui vinrent, le 1er août, devant les barres du pont, pour les assaillir, y entrer, loger et piller. Lesdits ennemis trouvèrent bonne résistance des gens du faubourg et de la ville.

1438.—Le 11 octobre fut publié défense de fréquenter Saliens, et de donner confort ou aide aux Anglais.

1388.—Le 8 février, fut envoyé des arbalétriers et autres gens d'armes de Saint-Flour, pour secourir le lieu d'Aleuze, assiégé par les Anglais et en feu.

.....

Le roi Charles VII à Saint-Flour.

1437.—Le 14 mai, notre seigneur le roi de France, avec Mgr le dauphin de Vienne, son fils, et autres seigneurs notables et gens d'église en sa compagnie, venant du Langedoc, logea à Saint-Flour, à l'hôtel de M. de Saint-Flour, et y demeura jusqu'au lundi de Pentecôte, 20 dudit mois, qu'il partit pour aller coucher à Brioude.

Les consuls, avec les jurés du consulat et plusieurs habitants, allèrent au devant du roi avec les trompettes de la ville.

Les exprès furent au devant du roi, portant les armes du roi et de Mgr le dauphin, avec deux étendards aux mêmes armes.

Fut tenue une torche de cire à la porte du Tuile pendant le séjour du roi.

Le pavillon de drap d'or sous lequel le roi est entré en ville a été réclamé par son maître d'hôtel, à cause de son office, auquel, pour la valeur d'icelui, lui a été payée la valeur de 8 livres de Toulouse.

Les parements des rues, lors de l'entrée du roi, ont été réclamés par les fourriers du roi, à cause de leur office, auxquels, pour le droit leur appartenant, il a été payé cinq réaux d'or. Payé aussi au valet de chambre du roi une indemnité pour réclamations.

Lettres du roi accordant, 1° remise de 600 livres sur les premières tailles à payer; 2° octroyant le droit à la ville de ne recevoir aucune troupe plus forte que les habitants, à moins que le roi ou le dauphin n'y soit en personne; 3° appelant les consuls de Saint-Flour à l'assiette et à la répartition des tailles.

Fait présent au roi de 12 tasses d'argent, à l'occasion de son avénement, de 10 tasses à Mgr. le dauphin, de 6 tasses à Mgr. Charles d'Angers; le tout pesant 27 marcs 1 once 3/4.

Serment de Mgr. l'Évêque à son entrée à Saint-Flour.

1429. — Le sieur Evêque, à sa nouvelle entrée, hors la porte du Tuile, *Jure* aux consuls de tenir et servir la communauté et cité de Saint-Flour, en ses libertés, usages, coutumes, et autres anciens droits.

Excommunication.

1420. — Le matin du jour de la Fête-Dieu, les consuls apprirent que M. de Saint-Flour ou ses vicaires avaient envoyé au curé en l'église des lettres d'excommunication et aggravation contre les seigneurs moines, pour être publiées par le curé en la messe, contenant défense à tous les paroissiens et habitants de Saint-Flour, d'avoir à l'avenir, à peine d'excommunication, aucune participation ou fréquentation avec lesdits moines excommuniés, laquelle nouvelle attrista fortement les consuls, parce que c'était un empêchement à la procession qui devait se faire ledit jour.

1422. — Le 17 octobre, l'église Cathédrale fut absoute de l'excommunication en laquelle elle avait demeuré quelque temps, au grand scandale du peuple et de l'église,

Bertrand du Guesclin au siége de Châliers, près Saint-Flour.

1380. — Etat des dépenses faites par les consuls de Saint-Flour pour le siége du lieu de Châliers, qui fut mis par le duc de Berry

et d'Auvergne, et par M. Bertrand du Guesclin, connétable de France, le mercredi avant la fête de la nativité de Saint-Jean-Baptiste, et fut levé par traité le vendredi après ladite fête; laquelle dépense consiste en grandes fournitures d'artillerie, pannes, manteaux, canons, poudre à faire feu, et autres engins, artifices, pieds de chèvre, étendards, trompettes, pennons, vivres et provisions, chevaux et hommes.

Le 23 avril, Pierre Rotgier demande 8 francs pour la valeur d'un drap par lui baillé pour faire le pavillon de M. le connétable de France, au siége de Châliers, lequel drap fut retenu et emporté par les gens dudit connétable au siége de Château-Neuf-Randon.

Visites honorifiques, — Hospitalité.

1409. — Le lundi après Noël, vint à Saint-Flour M. le comte d'Armanhac, auquel fut fait présent et offert le vin de la ville.

1409. — Le 10 juin vint à Saint-Flour M. Charles de Bourbon, auquel fut fait présent.

1419. — Le 17 février vint à Saint-Flour M. le dauphin de Vienne, régent du royaume, auquel, à cause de son nouvel avénement, les consuls, de la volonté et consentement des jurés du consulat, ont fait présent de deux tonneaux de bon vin, 12 livres de confiture, 22 torches pesant 37 liv. 3/4 et 30 setiers avoine outre le paiement de la dépense faite par M. le dauphin et sa suite, du jeudi jusqu'au dimanche suivant, jour de son départ.

1420. — Le 7 octobre vinrent à Saint-Flour M. Charles de Bourbon et M. l'évêque de Clermont auxquels fut fait présent.

.....

La cité commençait à respirer, libre enfin des courses et des attaques des Anglais, qui avaient quitté le royaume, lorsqu'un ennemi plus dangereux et non moins acharné vint encore jeter l'alarme dans le haut pays et forcer la ville de Saint-Flour à se renfermer de nouveau dans ses murailles. Un Jacobin allemand avait jeté, en passant dans Issoire, en 1540, le germe de l'hérésie. « La lutte qui s'établit un instant entre le Cordelier catholique et le moine luthérien, pour l'occupation de la chaire de l'é-

glise d'Issoire, fut le signal d'une lutte sanglante, dans laquelle s'engagèrent les religionnaires d'une part, et de l'autre le catholicisme auvergnat, appuyé par les armées royales. Souvent vaincue, jamais détruite, l'hérésie comptait de nombreux partisans dans le Rouergue et le Quercy (1569). Les religionnaires de ce pays surprirent Aurillac, et la ville de Saint-Flour, toujours fidèle à l'autorité du roi, et inaccessible aux nouvelles doctrines, devint le point d'appui des mouvements stratégiques de Saint-Hérem, gouverneur d'Auvergne. Et pourtant l'hérésie était à ses portes, Antoine Dubourg, marquis de Saliens ou Saillans, fervent religionnaire, inquiétait sa paroisse foraine par des courses de chaque jour. Saint-Hérem, à son retour d'Aurillac, s'aida des habitants de Saint-Flour, assiégea Saillans et s'en empara (1).» Le marquis, malade et alité, fut saisi par les soldats et brûlé dans un four. Sa femme, Nicole d'Ondredieu, qui avait résisté avec beaucoup de courage aux catholiques, et qui avait blessé Saint-Hérem à la main, fut emmenée prisonnière à Saint-Flour (2).

La nuit du 9 au 10 août 1578 faillit devenir fatale à la vieille cité.

Merle, toujours aux aguets d'une opulente résidence où il pût se retirer glorieusement, ayant l'œil à la fois sur la frontière limitrophe de la Lozère et la retraite des Cévennes, rôdait dans cette partie du haut pays. Il chercha à s'emparer de Saint-Flour par escalade. Vers le seul point qui puisse recevoir des échelles, à la faveur des ombres et sans bruit, les Protestants sont montés en grand nombre, et commencent à pénétrer dans l'inté-

(1) Imbert, *Histoire des guerres religieuses en Auvergne.*
(2) Ce château avait été pris par les Anglais, le 10 octobre 1380.

rieur par un égout (1). Se croyant maîtres, ils sonnent ville gagnée. L'alarme est répandue. Le consul Brisson de Chaumette est le premier sur pied. Appréciant froidement ces attaques nocturnes, qu'il avait contribué à repousser dans plusieurs circonstances où ses voisins l'appelèrent à leur secours, il crie aux armes, réveille les habitants et se porte promptement au lieu du danger. Il n'avait avec lui que quelques citoyens dévoués. Malgré cette faiblesse numérique, il charge l'ennemi, le refoule sur les remparts et le force à se précipiter. Merle n'eut que le temps de redescendre par une échelle vacillante. Le brave magistrat reçut, dans cette brillante affaire, deux coups d'épée sur la tête. Il sauva sa patrie. Cette héroïque action parlait trop haut pour être oubliée ou dédaignée. Le roi Henri III accorda, en récompense, des lettres de noblesse à Jean Brisson de Chaumette. Elles sont datées du mois d'octobre 1572, à Fontainebleau. Le prince dit : « Pour avoir exposé sa vie ez guerres, batailles, assaut de ville, même pour avoir, en grand péril de sa vie, dans la nuit du 9 au 10 août 1578, conservé la ville de Saint-Flour contre les invasions du capitaine Merle, chef des religionnaires. » Ces lettres patentes furent enregistrées en l'élection de Saint-Flour. La ville garde encore la trompette des protestants, en mémoire de la noble action du généreux consul (2).

Quelques années après, en 1602, Charles de Valois, alors comte et gouverneur d'Auvergne, voulut s'empa-

(1) Ce serait, s'il faut en croire la tradition, celui qui passe sous la maison Rougier, située sur la place d'armes. J'ai entendu des anciens dire que l'alerte avait été donnée à la ville par une vieille femme aliénée, qui se serait aperçue la première de l'attaque des religionnaires. Il n'est pas probable qu'ils aient tenté l'escalade de ce côté, attendu que le rocher y est coupé à pic.

(2) Imbanis, ouvrage cité.

rer de la ville et en faire sa place d'armes pour l'exécution d'un complot tramé contre Henri IV, entre lui, le duc de Savoie et le maréchal de Biron. Mais les citoyens, avertis par quelques démonstrations significatives, se tinrent sur leurs gardes et firent échouer le complot du prince gouverneur.

Sous Louis XIII, Jean Dubois, seigneur du Jarry, l'un des officiers de la maison de Gaston de France, duc d'Orléans, fit des efforts inouïs pour déterminer les habitants de Saint-Flour à recevoir, dans leurs murs, ce prince, frère du roi, lorsqu'il traversa, à main armée, le pays d'Auvergne pour aller rejoindre en Languedoc le maréchal duc de Montmorency. Le lieutenant général du bailliage, loin de s'y opposer, insistait pour que le prince fût reçu dans la ville, faisant remarquer aux habitants qu'il était impossible que l'on refusât les portes à un frère du roi. Le conseil de la ville résista à toutes les sollicitations. Aussi le roi confirma-t-il le privilége qu'avait déjà la ville de se garder elle-même. Elle a presque toujours nommé elle-même le commandant de sa milice, et dans une période de plusieurs siècles, on ne compte que trois lieutenants généraux ou gouverneurs nommés par le roi. Voici leurs noms:

Hugues de ROCHEFORT, seigneur d'Ally, capitaine de Saint-Flour, sous Louis XI;

Louis II, vicomte de JOYEUSE, capitaine sous Louis XI et sous Charles VII;

Jacques de LEOTOING, seigneur de Montgon, gouverneur sous Charles IX.

Bailliage de Saint-Flour.

Histoire.

La ville de Saint-Flour a toujours eu chez elle le tribunal de justice, tant à l'égard du spirituel que du temporel.

Avant l'érection de l'évêché de Saint-Flour, les évêques de Clermont y étaient représentés par un archidiacre qui distribuait la justice. Après l'érection de l'église de Saint-Flour en évêché, les évêques y ont tenu l'un de leurs officiaux et de leurs vicaires généraux rendant la justice pour tous les lieux situés en-deçà du Cantal; l'autre official et l'autre archidiacre avaient leur residence à Aurillac, et leur juridiction s'étendait sur tous les lieux au-delà de monts.

Quant au temporel, la ville de Saint-Flour, après avoir relevé des comtes, puis des connétables d'Auvergne, eut un bailli particulier, appelé Bailli des montagnes d'Auvergne, comme le constate un titre de 1281.

Le bailli des montagnes avait deux lieutenants, l'un à la résidence de Saint-Flour, où il rendait la justice, en-deçà des monts du Cantal, du Lioran et de Tartière; l'autre à la résidence d'Aurillac, où il distribuait la justice au-delà de ces monts.

Lorsque le roi Jean eut érigé en duché-pairie de France ce qu'il possédait dans le Berry et dans l'Auvergne, à la réserve des églises cathédrales et abbatiales avec toutes leurs dépendances et fiefs et arrière-fiefs, le bailli des montagnes d'Auvergne de royal devint ducal.

Comme les églises de Saint-Flour et d'Aurillac n'entrèrent pas dans la composition de ce duché, attendu que

la ville de Saint-Flour appartenait à son église cathédrale, et celle d'Aurillac à son église abbatiale, qui était sous la garde du roi, les lieutenants du bailli résidèrent en des lieux dépendants du duché. On vit donc celui de Saint-Flour résider successivement à Roffiac, à Andelat, à Chaudes-Aigues et enfin à Murat.

Cependant la connaissance des causes de la ville de Saint-Flour et de toutes les terres ecclésiastiques de l'ancien bailliage des montagnes, fut renvoyée au bailliage de Saint-Pierre-le-Moustier, par provision, ainsi que celles des autres ecclésiastiques du Berry et de l'Auvergne, qui se trouvèrent exempts des sénéchaux de Berry et d'Auvergne.

Mais les ecclésiastiques de la haute Auvergne, lassés d'aller plaider à Saint-Pierre, obtinrent pour eux le rétablissement du bailli royal des montagnes. Il eut, comme auparavant, deux lieutenants, l'un à la résidence de Saint-Flour, l'autre à la résidence d'Aurillac.

Le roi François Ier adjoignit au lieutenant de Saint-Flour un lieutenant particulier, un procureur du roi et les officiers ordinaires à un bailliage en France, sous l'autorité d'un seul balli, duquel ont relevé depuis les lieutenants d'Aurillac et de Saint-Flour.

Le présidial de la haute Auvergne appartint à cette dernière ville, à la création de ces tribunaux, qui eut lieu sous Henri II, en 1551.

Lieutenants généraux de Saint-Flour.

JEAN D'HURIE, protégé du chancelier Duprat.
ANTOINE D'HURIE, fils du précédent.
JEAN BALHARD, lieutenant général, en 1554.
PIERRE BALHARD, fils du précédent.

PIERRE MONTEILH, homme très-érudit.

JEAN CHAHOT, qui eut une grande réputation sous Louis XIII.

PIERRE CHAHOT, fils du précédent, député du tiers, en 1614.

HENRI DE BRUGIER, seigneur de Paulhaguet.

Elections.

L'élection de Saint-Flour fut long-temps la seule de toute la haute Auvergne. Louis XIII en tira l'élection d'Aurillac en 1629, et celle de Salers en 1639. Cette dernière fut réunie à l'élection de Saint-Flour, en 1661, sous Louis XIV.

Depuis la nouvelle organisation du tribunal de Saint-Flour, chef-lieu judiciaire du département du Cantal, la magistrature et le barreau ont compté des hommes très-distingués: MM. Vaissière, Daude, Bertrand, Clavières, etc., etc.; M. Dessauret, que la députation a révélé au gouvernement; M. de Pompignac, qui serait remarquablement placé dans la province, si la province y pouvait quelque chose.

Le palais de justice, construit de nos jours, sur l'emplacement d'un ancien couvent des Cordeliers, est d'un style sévère, mais qui ne manque pas de majesté.

La ville de Saint-Flour n'a pas toujours été le chef-lieu judiciaire des montagnes d'Auvergne sans contestation de la part des habitants d'Aurillac. Nous trouvons dans le relevé des comptes des consuls de Saint-Flour, à la date du 31 août 1413, la note suivante:

« Les consuls de Saint-Flour, au mandement de M. le balif, allèrent à Ville-Dieu, avec les officiers de M. de Saint-Flour (l'évêque), où ils devaient s'assembler avec

le conseil y mandé par ledit M. le balif pour délibérer sur la publication que voulaient faire ceux d'Aurillac, que les assises de la prévôté de Saint-Flour, de la terre des exemptions, fussent, à l'avenir, tenues au siége d'Aurillac, et après avoir délibéré avec le conseil, M. le balif a fait réponse qu'il n'avait donné aucune lettre à ceux d'Aurillac pour faire ladite publication au préjudice des libertés de la prévôté de Saint-Flour. »

Le débat relatif au siége du présidial se prolongea encore long-temps, et il s'est renouvelé de nos jours.

Armoiries de Saint-Flour.

La ville de Saint-Flour portait : parti, au premier d'azur semé de fleurs de lys d'or; au deuxième d'or semé de fleurs de lys d'azur, c'est-à-dire d'ancienne France et de rebours d'ancienne France. Le roi Charles V en honora cette ville comme marque éternelle de l'estime qu'il avait pour elle.

Hommes célèbres de Saint-Flour.

PIERRE SULPIANI, évêque de Basas en 1406, fonda le collége de Saint-Nicolas, à Toulouse, où il créa quatre bourses destinées à des écoliers de Saint-Flour, nommés par les consuls de la ville.

JEAN COUTEL, maître des requêtes ordinaires du roi François Ier, et président au grand conseil sous Henri II.

JEAN BRISSON de Chaumette, dont nous avons déjà parlé.

J-ANTOINE TONDY, Jésuite, savant dans la langue hébraïque et auteur d'un ouvrage intitulé : *Radices linguæ hebraicæ.*

GILBERT DE BRUGIER, seigneur du Rochain, de Men-

tières, d'Avenaux et de Cousergues, capitaine de cent hommes d'armes du roi Louis XIII.

Gilbert de Brugier se distingua en Italie et en Lorraine par sa bravoure et ses talents militaires. Armand Duplessis, cardinal de Richelieu, le remarqua et lui donna des preuves d'estime en le comblant d'honneurs.

ANTOINE DU BOURG, seigneur de Saliens, conseiller au grand conseil, maître des requêtes de l'hôtel du roi, chancelier de France en 1535 et successeur du cardinal Duprat.

Sa devise, avant qu'il fût chancelier, était : *Du bourg en la cité*. Il voulait par là faire allusion à son nom et à sa retraite d'Auvergne. Lorsqu'il fut chancelier de France, il prit celle-ci : *Lilium inter spinas*, Le lys entre les épines, ce qui convenait à ses armes et aux difficultés de toute nature dont sa nouvelle dignité était hérissée.

Il épousa Anne Hénaud, de Montferrand, et mourut à Laon des suites d'une chute de cheval, en 1538. François Ier, qui se trouvait auprès de lui au moment de cet accident, lui fit rendre les plus grands honneurs. Il fut enterré dans l'église des Cordeliers de cette ville.

GILBERT JONIN, Jésuite, si connu de ses contemporains, si ignoré de nos jours. Le père Sanadon l'appelle l'*Anacréon chrétien*. J'ai sous les yeux deux volumes de ses poésies grecques et latines, que M. Gonod a achetés à Turin, et qu'il a donnés à la bibliothèque de Clermont. Il vivait au XVIIe siècle.

ANTOINE LEGENDRE, célèbre médecin à Toulouse. Les services qu'il rendit, à l'époque du siége de Montauban, en 1629, inspirèrent une ode publiée en son honneur et commençant par ces mots :

Sanflorum genuit, tantoque Arvernia partu
Gaudet, et infantem te fovet alma suum.

BUIRETTE DE BELLOY, membre de l'Académie française, citoyen de Calais, fut le père de la tragédie nationale. Né à Saint-Flour, en 1727, mort à Paris en 1775. Les *Tablettes historiques* ont donné une notice sur sa vie et ses écrits.

Le père ANTOINE DESSAURET, de la compagnie de Jésus.

M. Dessauret, député de Saint-Flour et directeur des cultes, a recueilli et publié ses sermons justement estimés.

Mgr BERNET, ancien évêque de la Rochelle, aujourd'hui archevêque d'Aix.

Saint-Flour au XIX^e^ siècle.

Cette notice serait incomplète, si nous ne donnions pas ici un aperçu de la ville de Saint-Flour à notre époque.

Resserrée, ainsi que nous l'avons déjà dit, dans les limites du rocher basaltique, coupé à pic, sur lequel elle est bâtie, renfermée, au couchant, par la double enceinte de ses murs, l'ancienne ville n'a pu se développer pendant une longue suite de siècles. Ces fortifications, inutiles comme moyen de défense à la fin du XVI^e^ siècle, cessèrent d'être réparées et entretenues. Démolies peu à peu, elles firent place aux maisons construites sur leur périmètre. Le mur seul qui protégeait la ville du côté du couchant, subsista. La ville ne put donc s'étendre de ce côté, mais elle se développa au sud et à l'est, au bas du rocher, sur les deux rives de la rivière d'Ande.

L'hospice, le cimetière d'abord, la promenade publique plus tard, le couvent de la Visitation de nos jours, et enfin des jardins bien cultivés et plusieurs habitations que l'on nomme déjà le Faubourg Saint-Jacques, ont

rempli l'espace compris entre l'ancien mur de la ville et la croix de Mont-Plain. On y remarque les deux routes de Saint-Flour à Aurillac et de Saint-Flour à Rodez par Chaudes-Aigues. La route royale n° 9, de Moulins à Nîmes, serpente sur le flanc de la montagne, au sud, passe sous des masses de rochers prismatiques coupés à pic, que l'on appelle les *Orgues* de Saint-Flour, traverse le cours public planté d'arbres, pénètre dans la ville par la porte Ribeyre, et joint ainsi la ville haute à ses faubourgs. Cependant les piétons communiquent généralement par la rue qui commence à la porte du Tuile et aboutit au pont de Sainte-Christine, souvent même par la rampe âpre et rude des rochers.

Le faubourg de Sainte-Christine ne date que du commencement du XVII^e^ siècle. A la fin du XVI^e^, on y voyait à peine quelques maisons. Le pont d'ordre roman bâti par saint Odile, défendait la ville de ce côté. Le faubourg des Tanneries, situé sur un ruisseau dont j'ignore le nom, et entouré de jardins et d'usines, ne date aussi que du commencement du XVII^e^ siècle.

La ville possède un séminaire dont la population a été considérable sous l'Empire et pendant les premières années de la Restauration. Le diocèse de Saint-Flour a donné à plusieurs diocèses des prêtres du plus grand mérite. Ce séminaire est dirigé par des prêtres de la congrégation de Saint-Lazare.

Le collége de Saint-Flour avait une grande réputation, et comptait jusqu'à quatre cents élèves, il y a à peine vingt-cinq ans. Malgré toutes les causes qui précipitent la décadence des colléges communaux, celui de Saint-Flour, grâce à l'amélioration de ses études, au mérite de ses professeurs et surtout à la direction de M. l'abbé Pigasse, se maintient au premier rang des colléges du

même ordre de l'Académie de Clermont. Une ordonnance royale vient d'annexer au collége une école primaire supérieure, qui ne sera complétée et par conséquent utile, que lorsque les familles auront enfin ouvert les yeux sur les dangers de l'instruction classique.

Le collége a une bibliothèque incomplète et peu fréquentée. Le cabinet de physique réclamerait de grandes améliorations ou plutôt le renouvellement de son matériel.

L'arrondissement dont Saint-Flour est le chef-lieu, se compose de six cantons et de soixante-quatorze communes. Sa population s'élève à 61,690 habitants, et ses contributions directes sont de 633,561 fr. La ville forme deux cantons avec sa banlieue. Les autres cantons de l'arrondissement sont Chaudes-Aigues, Massiac, Pierrefort et Ruines. Les noms de ces cantons rappellent des souvenirs historiques qui ne manquent pas d'intérêt; mais les limites de cette notice ne me permettent pas de les mettre sous les yeux des lecteurs des *Tablettes*, et nous devons les ajourner. Nous raconterons plus tard l'histoire des abbayes et des châteaux qui se trouvaient sur la paroisse foraine de Saint-Flour. Nous croyons qu'on lira avec le plus vif intérêt l'histoire de Ville-Dieu, de Châliers, du Rochairs, etc., etc., et surtout de l'ancien château féodal de Saliens.

NOTICE

SUR

BUSSÉOL ET SON CHATEAU.

PAR M. L'ABBÉ COHADON.

Au sud-est de Clermont, après avoir traversé l'Allier au-dessous des Martres-de-Veyre, on gravit le riant coteau sur lequel est assis gracieusement le bourg de Mirefleurs, ainsi appelé de la beauté de son site (*Mirare flores*). On l'appelait autrefois Château-Neuf-sur-Allier *(Castrum novum propè Aligerim)*. Sa population actuelle est de 1338 habitants. Au-dessus de Mirefleurs, on admire en passant la délicieuse habitation de Chalandrat; puis, en continuant à monter, on se trouve dans un ravin qui sépare deux montagnes. L'une, à droite, est le puy de Saint-Romain, avec sa chapelle votive; sa base, où sourdent des eaux minérales, est de tuf calcaire, fournissant du gypse; son sommet est basaltique. L'autre, à gauche, est le puy de Saint-André : son sommet est de basalte en prismes irréguliers, formant des faisceaux; la farine fossile y abonde. Il y avait autrefois une église dont il ne reste plus de traces, et un prieuré dépendant de l'abbaye de la Chaise-Dieu. Un chemin, appelé encore *le Chemin des Morts*, est le seul titre commémoratif de l'existence d'une église et d'un cimetière sur les

flancs de cette montagne escarpée. Quand on est arrivé au point culminant du ravin, on voit devant soi, dans un petit bassin, Busséol, et sur une butte, qui domine le modeste village, les ruines d'un ancien château (1).

Busséol tire probablement son nom de *Buscus* ou *Boscus*, pays de bois; aussi on écrivait autrefois *Buscéol*. C'est à Busséol que commencent les forêts de l'ancien comté d'Auvergne, et il est à présumer que dans les temps anciens ces forêts descendaient jusqu'à l'Allier et couvraient les côtes de Saint-Georges. Dulaure appelle Busséol *Dieu-y-soit*. Gabriel Siméoni, dans sa description de la Limagne d'Auvergne, appliquant aux lieux le récit que fait César, en ses *Commentaires*, de ses campements sur les bords de l'Allier avant d'aller attaquer Gergovie, explique ainsi ce passage, *Cæsar ne majorem æstatis partem flumine impediretur, quod ferè ante autumnum Elaver vado transiri solet, sylvestri loco positis castris*, etc. : *Lequel embûche ne pouvait être en autre part que là où est à présent Dieu-soit, château de la reine-mère*. D'après le sentiment du savant Florentin, mort à Clermont et enterré aux Cordeliers, vers l'an 1561, les hauteurs de Busséol auraient été le lieu boisé où César aurait caché ses troupes, pendant qu'il faisait réparer, pour aller camper daus les plaines de Gondole (*cum dolo*), les ponts que Vercingétorix avait coupés partout sur la rivière. Cette assertion, quoique ne reposant sur aucune autorité certaine, et dès lors laissée entièrement au domaine des conjectures, n'est pourtant pas dépourvue de vraisemblance.

Busséol et son château commencent à se révéler sous les comtes d'Auvergne, au milieu du douzième siècle.

(1) Voyez le dessin que nous en donnons, pl. 3.

Nous lisons dans Justel que Robert IV, comte d'Auvergne, donna, par dévotion, au pape Alexandre III, élu en 1161, et mort en 1181, le château de Busséol. L'historien s'appuie sur une donation faite en 1198, au pape Innocent III, par Guy II. Ce comte, qui était en guerre avec Robert son frère, évêque de Clermont, voulant se concilier la faveur du souverain pontife, pour faire lever l'excommunication lancée contre lui et l'interdit jeté sur les terres qui composaient son apanage, avait fait don d'un château nouvellement bâti, et qui portait son nom (Chatel-Guyon, près de la ville de Riom). Dans cet acte, Guy II rappelle la donation faite par ses ancêtres : *A parentum meorum fide non degenerare laborans, qui quoddam suum proprium castellum Uteo, Deo et sanctis apostolis et ecclesiæ Romanæ, Domino Alexandro videlicet delegerunt, aliud non minus castrum à me noviter ædificatum et meo nomine nominatam, præfatæ S. R. Ecclesiæ dono et concedo.* Justel traduit *Uteo* par Busséol. Baluze attribue cette donation, non à Robert IV, père de Guy II, mais à Guillaume VIII (1165), père de Robert IV et aïeul de Guy II, lequel avait attiré sur lui les foudres spirituelles, pour avoir enlevé à son neveu, pendant l'expédition de la terre sainte, le comté d'Auvergne, et avait voulu, par cet hommage d'une humble soumission, se rendre le pape favorable et conjurer l'anathème. Baluze estime aussi qu'il est plus conforme à la lettre de rendre *Uteo* par Usson que par Busséol, et il pense même que, dans l'acte de donation, il faut lire *Uceo* au lieu de *Uteo*. Chabrol se range de l'opinion de Baluze, comme plus vraisemblable. Quoi qu'il en soit, nous pouvons conclure de toutes ces conjectures que le château de Busséol existait au milieu du douzième siècle et qu'il appartenait aux comtes d'Auvergne.

1212. — Pour étendre ses possessions, autant que pour

comprimer l'humeur remuante de Guy II, Philippe Auguste a confisqué le comté d'Auvergne et conquis la province. En 1229, Guillaume X obtient de Louis IX une faible portion des terres qu'avaient possédées ses ancêtres. L'Auvergne alors se trouva divisée en quatre grands fiefs, relevant immédiatement de la couronne : 1° *le duché d'Auvergne*, dont Riom était le chef-lieu, et qui devint l'apanage d'Alphonse, frère du roi Louis IX ; 2° *le comté de Clermont*, qui comprenait les châteaux et villes de Clermont, de Billom, de Lezoux, Mauzun, Beauregard, appartenait à l'évêque ; 3° *le Dauphiné d'Auvergne*, dont Vodable était le chef-lieu, se composait des terres de Solignat, Rouzière, Mulnon, Antoing, Marvejols, Bergonne, Collange, le Broc, les seigneuries de Rochefort et d'Aurière, la châtellenie d'Herment, le château de Mont-Rognon, les villes et villages de Champeix, Neschers, Sauriers, Plauzat, Brion, Chanonat, Cros ; 4° enfin, Guillaume X obtint de Louis IX un domaine qui avait trois lieues dans sa plus grande longueur et deux lieues de large : on l'appela le *Comté d'Auvergne*. Vic-le-Comte en était la capitale; en dépendaient : Mercurol, Mirefleurs, Ybois, Cremps, Saint-Babel, Laps, Buron, Saint-Julien-de-Coppel, Busséol, etc. La terre de Busséol se confinait jouxte les terres de Mercurol, d'une part, la terre du sieur de Gironde d'autre, la terre de Saint-Julien et de Coppel, d'autre partie.

A dater de cette époque, Busséol fit partie du comté d'Auvergne. Il avait Maison-Rocher (c'est ainsi qu'on désignait les châteaux bâtis sur une hauteur). Lignat et Ceissat en dépendaient. La justice était rendue aux habitants par les officiers du comté, en la ville de Vic-le-Comte. Les revenus de la seigneurie de Busséol, qui était estimée cinquante mille écus, consistaient ainsi qu'il suit :

Droits qui se payaient en espèces.

	Liv.	Sols.	Den.
1° En deniers immuables de cens et rentes	5	14	6
2° Taille double	21	»	»
3° Deniers muables pour la carte d'épouse	»	5	»
4° La mesure du vin	»	»	16
5° L'assance de l'étang de Lignat	350	»	»
6° Les bords de l'étang	43	10	»
7° Quatre prés	7	19	»
8° Les mortailles (1)	1	5	»
9° Les clames de cour (2)	8	»	»
10° Amendes	3	»	»
11° Manœuvres	60	»	»
12° Défaut de manœuvres	20	»	»
13° Vente, survente, entrages (3)	3	»	»
14° Dixme des agneaux	»	3	»
15° La paille du dixme de Ceissat	1	»	»
16° Les fruits de mortailles	1	»	»
17° Les charrouages	1	»	»
18° Espaves (4)	»	5	»

Produit en grains.

	Setiers.	Quartons.	Coupes.
19° Froment immuable	125	3	»
20° Froment muable, provenant du four. .	5	»	5
21° Dixmes et percières	12	»	»
22° Pour la guette de Busséol (5).	8	»	»
23° Pamoule immuable de cens et rente. .	12	»	1
24° Pamoule des dixmes et percières de Ceissat.	11	»	»
25° Pamoule provenant du four.	5	5	»
26° Fèves immuables de cens et rente. . .	»	2	2
27° Cire.	11 livres.		
28° Gélines.	66 livres et demie.		

(1) *Mortailles*, succession qui revient à un seigneur de son serf mort sans parents.

(2) *Clame* ou *clam*, plainte, ajournement, réclamation en cour supérieure.

(3) *Entrages*, droit qu'on payait en entrant en jouissance d'un bail.

(4) *Espaves* ou *épaves*, choses sans maître, *res juris caduci*.

(5) *Guet* ou *guette*, garde que les sujets étaient obligés de faire au château de leur seigneur, que l'on changea depuis en redevance, sous le nom de *guet et garde*.

L'étang de Lignat était la propriété de la seigneurie de Busséol qui produisait le plus grand revenu annuel, parce qu'il était le seul qui existât dans tout le comté d'Auvergne ; plus tard il s'affermait jusqu'à 900 liv. Tout fermier de la seigneurie était tenu, à la fin de son bail, de rendre l'étang dûment empoissonné, en présence du maître des eaux et forêts ou de son lieutenant, savoir : du nombre de douze milliers d'alevins ou menus poissons destinés à peupler l'étang; six milliers de carpes d'un quart ; quatre milliers de carpes de l'échantillon de demi pied, entre la queue et l'oreille, et deux milliers de tanches.

La seigneurie de Busséol eut toujours les mêmes maîtres que le comté d'Auvergne. Elle fut donc, depuis 1229, successivement possédée par Guillaume X et ses descendants, parmi lesquels on compte Robert V, qui recueillit le comté de Boulogne, du chef de sa mère, Alix de Brabant, et le réunit au comté d'Auvergne (1260); Guillaume XI (1277); Robert VI (1308); Robert VII, surnommé le Grand-Comte (1327); Guillaume XII (1332); Guy d'Auvergne, cardinal de Boulogne, qui eut son mausolée dans l'abbaye du Bouschet (1373); Jeanne I, comtesse d'Auvergne et de Boulogne, qui, veuve de Philippe de Bourgogne, épousa Jean, duc de Normandie, depuis roi de France, Jean le Bon, et fut sacrée avec lui à Reims (1350); Jean II, surnommé le *mauvais Mesnagier*, c'est-à-dire Dissipateur (1394); Jeanne II, qui, à douze ans, épousa le fils du roi Jean, le duc de Berry, qui était âgé de soixante ans. Devenue veuve, elle se remaria à Aigueperse avec Georges de la Trémoille, au mois de novembre 1416. Enfin, comme elle n'avait pas d'enfants, par suite de divisions domestiques, elle ôta au seigneur de la Trémoille tous les avantages qu'elle lui avait faits par son contrat de mariage, et

institua pour sa légitime et seule héritière Marie de Boulogne, sa cousine germaine, mariée à Bertrand V, baron de la Tour; et par acte passé à Pontgibaud, le 12 octobre 1418, elle la mit par avance en possession du comté d'Auvergne. Elle mourut à la fin de l'année 1422, et dès ce moment le comté d'Auvergne et la seigneurie de Busséol passèrent à la maison de la Tour. Le sire de la Trémoille, irrité de voir échapper de ses mains la succession de son épouse, chercha à troubler et à inquiéter l'héritière qui lui avait été préférée. Il voulait à toute force se maintenir dans les châteaux et terres du comté. Marie de Boulogne porta ses plaintes au roi Charles VII, qui, à l'instant, donna des ordres au sénéchal du Berry, ou à son lieutenant, pour faire évacuer les places indûment retenues par Georges de la Trémoille. L'affaire fut évoquée devant le parlement de Poitiers. Rogérin Levavasseur, huissier de ladite cour, fut envoyé en Auvergne. Il se présenta aux barrières et portes de tous les châteaux du comté, de Châteauneuf (Mirefleurs), Buceau (Busséol), Merqueurol, de Vic, Buron, Saint-Babel, Ybois, Creins, Copel, La Roche-Marnhac; mais toute entrée lui fut fermée; il fut réduit à signifier à haut cri, aux capitaines et autres gens qui étaient dedans, ou qui se montraient aux créneaux des tours, le commandement du roi de vider incontinent les places, *et qu'ils en rendissent obéissance au roy nostre dit sire, et qu'ils ne fussent si hardis de donner aucun destourbier ou empêchement, ou souffrir être donné ou commis de par le roy*. En plusieurs lieux, il essuya les brocards et les railleries des gardes. On lui criait que le sire de la Trémoille n'était pas traître, et que le roi n'avait que faire de mettre en sa main les châteaux de leur maître. Quand il demandait les noms des gens de la garnison, on lui répondait : *Vous pourrez le savoir par*

ceux qui nous baptisèrent ; on cria plusieurs fois : *Au renard!* Au château de Bucéau, il fut répondu, par la bouche de Jehan de Bouville, écuyer et frère du lieutenant du capitaine, qu'il irait parler au baillif de ladite comté, et qu'il rendrait la place et en ferait obéissance au roi, si le baillif le commandait. Cependant l'autorité du roi et le bon droit triomphèrent; Georges de la Trémoille lâcha sa proie, et la maison la Tour s'implanta dans le comté d'Auvergne (1423). (*Voir les détails dans Baluze, tome* 2, *page* 621 *et suivantes.*)

Bertrand de la Tour V jouit désormais sans trouble du comté et de toutes ses dépendances; il prit le titre de comte d'Auvergne et de Boulogne, qu'il transmit à tous les descendants de cette branche. Il mourut bientôt après. On vit lui succéder Bertrand VI (1438-1461), Bertrand VII, qui, par son mariage avec Louise de la Trémoille, semble oublier que ce nom avait été hostile à son aïeul. Ce dernier mourut dans son château de Saint-Saturnin, et fut enterré dans l'abbaye du Bouschet, à côté de son épouse, l'an 1494. Jean III de la Tour fut le dernier de ce nom qui posséda le comté d'Auvergne et la seigneurie de Busséol (1501). Jean Stuart, duc d'Albanie, en Ecosse, en épousant Anne de la Tour (1505), succéda à Jean de la Tour; mais n'ayant point laissé d'enfants, le comté échut à Catherine de Médicis, qui, fille de Magdeleine de la Tour, sœur d'Anne et de Laurent de Médicis, duc d'Urbin, recueillit seule et réunit toute la succession de Jean de la Tour, son aïeul, qu'elle porta, par son alliance contractée en 1533, au second fils de François Ier, lors duc d'Orléans, puis dauphin, et enfin roi de France, sous le nom de Henri II. Un fils et trois filles naquirent de ce mariage. Henri III seul survécut à sa mère, et étant mort peu de temps après sans enfants (1589), Marguerite

de Valois, sa sœur, demeura seule héritière capable de Catherine de Médicis, sa mère. Le roi Henri III, il est vrai, avait fait une donation entre vifs des terres du comté à Charles, duc d'Angoulême, bâtard de Valois. Celui-ci en jouit jusqu'en 1606. C'est alors que la reine Marguerite, qui venait de recouvrer sa liberté et d'être rappelée à la cour, obtint un arrêt par lequel toutes les terres qui avaient appartenu à sa mère lui furent adjugées; ce qui fut d'autant plus facile que le duc d'Angoulême, qui s'était trouvé enveloppé dans le malheur du duc de Biron, était encore prisonnier à la Bastille. Le sieur de Hère, conseiller au parlement, fut envoyé comme commissaire pour prendre possession dudit comté au nom de la reine.

Ici un fait qui s'était accompli dans le secret, va se dévoiler et attirer l'attention sur la terre et le château de Busséol. Pendant que la dame reine était reléguée au château d'Usson, le roi lui avait donné, pour l'observer, Magdeleine de Bost-Benoît ou Beau-Benoît, veuve de Claude de Frédeville. Soit que la royale prisonnière eût l'intention d'adoucir la rigueur de sa gardienne, ou d'acheter des complaisances favorables à ses desseins; soit que la surveillante elle-même eût voulu profiter de son ascendant pour tromper la reine et exploiter, à son profit, les circonstances, Marguerite de Valois consentit, le 29 décembre 1590, à Magdeleine de Bost-Benoît, une vente des terres de Busséol et de Cremps, pour la somme de six mille écus, 18,000 fr., dont quittance au contrat, avec donation entre vifs de la plus value des dites terres, à quelque somme qu'elle pût se monter, en considération des services qu'elle avait reçus de la dame de Bost-Benoît, et de ce que les terres vendues provenaient d'une certaine Matheline de Cremps, qui avait été mariée dans la

maison de Frédeville, qui avait produit Hugues de Frédeville, sénéchal d'Auvergne, en 1387. La première considération avait pour objet de donner à cette vente la couleur d'un acte de reconnaissance, et la seconde l'apparence d'une restitution, et par conséquent d'un acte de justice. La vente, consentie le 29 décembre 1590, n'eut pas alors son effet; elle demeura secrète, ou comme non advenue, puisque le duc d'Angoulême, l'enfant naturel de Charles IX, jouit de ces terres jusqu'en 1606, époque où la reine les revendiqua et les obtint par deux arrêts du 30 mai et du 17 juin. Redevenue maîtresse de ces possessions, Marguerite songea à faire des largesses; elle donna aux pauvres d'Usson les terres d'Ybois et de Saint-Babel; et comme elle se disposait à donner le reste du comté d'Auvergne au dauphin, depuis Louis XIII, moyennant 60,000 fr., c'est alors que Magdeleine de Bost-Benoît, veuve de Frédeville, produisit l'acte de vente dont nous avons parlé, et réclama les châteaux et seigneuries de Cremps et de Busséol, qu'elle avait acquis. L'exhibition de cet acte fit grand bruit; on cria à la fraude, à la supercherie; une procédure animée s'engage. (Voir une partie des pièces du procès dans les manuscrits de la bibliothèque de Clermont, n° 276). L'avocat Servin avait conclu à la cassation, cependant, par trois arrêts des 11 et 24 juillet 1607, et 26 juillet 1608, la reine Marguerite fut condamnée à rendre le prix du contrat qu'évidemment elle n'avait pas reçu, dans un an, sans intérêt, faute de quoi, la vente aurait son effet. La somme de 18,000 liv. ne fut pas remboursée au temps voulu, et un autre arrêt du 8 septembre 1609 ordonna que l'acquéreur jouirait jusqu'au remboursement, mais seulement comme engagiste. Dans la suite, par la protection du cardinal de Richelieu, survinrent de nouveaux jugements qui autori-

sèrent les de Frédeville à instituer des officiers, à faire planter des bornes et même à faire ériger des fourches patibulaires. Cette possession précaire et incertaine dura jusqu'en 1664, que l'arrêt rendu par les commissaires nommés pour l'évaluation des terres délaissées par sa majesté Louis XIV à M. le duc de Bouillon, en échange des souverainetés de Sedan et de Raucourt, adjugea définitivement les terres et châteaux de Crcmps et de Busséol à Gilbert-Simon de Frédeville, sous la réserve de quelques bois. Les descendants de cette famille en jouirent désormais comme d'une propriété incommutable. Le comte de Mascon, seigneur de Ludesse, qui avait épousé la dernière héritière de la maison de Frédeville, était encore seigneur de Busséol au moment de la révolution. Les propriétés de l'ancienne seigneurie de Busséol ont passé en diverses mains. Quelques-unes, avec le château presque ruiné, restent encore à M. de Vichy, héritier de la maison de Mascon (1). Les autres ont été acquises et sont possédées par différents propriétaires. M. Jouvet, avocat à Clermont, deux fois nommé député du Puy-de-Dôme, est maire de la modeste commune de Busséol, qui compte à peine 400 habitants. C'est à la famille Jouvet que Busséol est redevable de l'avantage d'avoir une paroisse et un curé. Une dame Jouvet, ancienne religieuse, donna les bâtiments qui forment aujourd'hui l'église et le presbytère, accompagné d'un jardin agréable et assez spacieux.

La terre du Monteil, qui se trouve dans les dépendances

(1) Suivant une tradition populaire, on croit que Charles IX a couché une nuit au château de Busséol. Nous n'avons trouvé ce fait consigné dans aucun ouvrage, pas même dans l'*Itinéraire des rois de France*.

de Busséol, faisait probablement partie autrefois de la châtellenie de Busséol, cependant il paraît que depuis long-temps elle en avait été détachée, pour en faire une seigneurie particulière, qui avait ses seigneurs et ses priviléges. Plusieurs familles se sont succédé dans la terre du Monteil.

Béraud du Lac, seigneur du Lac et du Monteil, épousa, l'an 1459, Algaye de La Fayette, et en eut Gilbert et Louise, qui se maria avec Louis, seigneur de la Barge.

Gilbert du Lac I, seigneur du Lac et du Monteil, fit alliance, en 1478, avec Catherine de Mauricières. Il naquit de ce mariage :

Gilbert du Lac II, seigneur du Monteil, qui vivait en 1505, et laissa, d'Anne de Laure, son épouse, Louise et Gilbert du Lac III. Ce dernier épousa Magdeleine de Quinquempoix, dont l'aïeul, capitaine du château d'Usson, avait acheté, de Jacques de Montboissier, le fief d'Enval, Lissac et Bénaud, et par ce mariage, Gilbert transmit du Monteil à Enval le nom de du Lac ; il fut seigneur d'Enval, de Bénaud et de Lissac.

Louise du Lac, dame du Monteil, continua la série des seigneurs du Monteil. Elle fut mariée, l'an 1571, avec Antoine de Gironde, seigneur de Gironde, près Blesle. Un seul fils fut le fruit de cette alliance.

Charles de Gironde, seigneur du Monteil, eut pour épouse Anne de Marillat, en 1618. De ce mariage naquirent Alexandre de Gironde, prieur de Saint-Romain, et Jacques-Louis de Gironde, qui fut marié en 1648 à Louise de Jabu. Au titre de seigneur du Monteil il ajouta celui de seigneur de Buron, parce qu'en 1644 il avait acquis de la maison de Sarlans la terre de Buron, dont Catherine de Médicis avait fait don, au mois de septembre 1569, à Antoine de Sarlans, son maître d'hôtel, pour récompense

de services rendus, soit à elle, soit aux rois François Ier, Henri II, François II et Charles IX.

La terre du Monteil passa, par acquisition, à Pascal, secrétaire du roi, qui la transmit à son fils Pierre Pascal, seigneur du Monteil, procureur du roi en la sénéchaussée et au présidial de Clermont. Elle appartient aujourd'hui à M. du Planchat, de Riom, qui en fait une des habitations les plus gracieuses du département.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

JEAN IMBERDIS,

PRÉDICATEUR ET POÈTE.

Jean Imberdis, dont nous donnons le portrait (*voy.* pl. 4), naquit à Ambert, en 1667. Son père, médecin habile et homme du monde instruit, donna à son éducation les soins les plus éclairés et les plus attentifs. L'élève répondit parfaitement aux espérances produites par les dispositions naturelles dont il fit preuve dès l'âge le plus tendre. De beaux succès couronnèrent de brillantes études. Le grec et le latin lui étaient familiers. L'éloquence sacrée l'avait surtout séduit. Le choix d'une profession l'occupa sérieusement, et lorsqu'il dut indiquer quelle carrière il voulait parcourir, il déclara qu'il était décidé à entrer dans la société de Jésus. Cette détermination contraria ses parents, sans les faire insister trop vivement pour la changer. Jean Imberdis exprima avec effusion, dans une pièce de vers latins, qui est peut-être la meilleure de celles qu'il a laissées, la reconnaissance que lui faisait éprouver l'approbation implicite de son père. On voulait trouver en lui un disciple d'Hippocrate, ce fut un adepte d'Ignace de Loyola qui se révéla. Il se livra avec une nouvelle ardeur aux fortes études qui l'avaient déjà occupé, et fit bientôt pressentir que la chaire chrétienne compterait

en lui un orateur distingué. En effet, ses débuts furent remarqués. On l'appela successivement dans plusieurs grandes villes de province, où il conquit la réputation d'un prédicateur de goût et d'esprit. Affable, bienveillant, généreux, il était chéri par tous ceux qui l'approchaient. Rempli de tolérance et d'humanité, sa douce parole touchait tous les cœurs. Quelquefois, en chaire, à l'occasion d'une de ces plaies morales qui minent la société, il se laissait aller à une vertueuse indignation, et dans ce moment son regard s'animait, sa voix se répandait en éclats, son geste était impérieux; ses traits, empreints d'une beauté mâle, se prêtaient à merveille à ces effets d'improvisation qui remuaient puissamment le nombreux auditoire. Missionnaire infatigable, il consacra sa longue vie au service de ses frères, comme médecin spirituel et comme citoyen excellent, désintéressé, comprenant bien ce qu'une philanthropie dévouée imposait de prescriptions. Entouré de respect et de vénération, il mourut à Billom, à l'âge de 81 ans, exempt d'infirmités graves, ayant conservé jusqu'à la fin la plénitude de son intelligence et de sa raison. Il laissait une mémoire pure et le souvenir de talents qu'on sut apprécier.

La poésie avait occupé ses plus heureux loisirs. Un cahier manuscrit, assez volumineux, atteste la fécondité de sa verve et la vivacité de son imagination. Celle de ses productions qui, à juste titre, a été le plus applaudie, est le poème *Sur le papier et l'art de le fabriquer*. Dans un extrait, communiqué par M. Devèze de Chabriol, à notre ami André Imberdis, lorsqu'il composait son *Histoire des guerres religieuses*, on trouve quelques vers de ce poème, que nous répéterons, mais en les faisant suivre de ceux qui terminent dignement cette œuvre, comprenant plus de 800 vers, presque tous élégants, faciles,

ingénieux. Jean Imberdis avait dédié son travail à son ami F. de Ribeyre, premier président de la Cour des aides de Clermont et de Montferrand, conseiller d'Etat.

Sed penitùs discendæ artis si tanta cupido est,
Ito, ortum spectat quâ parte Arvernia solem,
Urbs ubi parva quidem, at templo visenda superbo,
Cive frequens, jucunda situ, spectabilis arte
Chartificâ antè alias : Ambertum nomine dicunt.
Hanc circùm tercenta sonant chartaria latè
Pistrina ; haud alibi per prata virentia volvit
Purior amnis aquas, aut crebrior : indè papyrus
Candida nulla magis, non aptior ulla libellis.
Vive, precor, dilecta parens ! nec parce labori.
A superis concessus honos non omnibus ille est.
Perge tuæ latè nomen diffundere famæ.
Te Batavus, te Belga petet, te Gallia penè
Tota ; suos adhibere tuam Lodoicus in usus
Dignatur solam, magno pro munere, chartam.
Fortunata nimis ! cui laus hæc obtigit uni !
Scilicet antè alias magni trans sæcula nomen
Immortale feres. Nostræ mandata papyro
Grandia facta legens totus mirabitur orbis.
Ergò, age, te quandò tali dignatur honore
Immeritam Lodoix. Huic totum impende laborem ;
Huic operare uni. Citiùs consumpta papyrus
Deficiet factis, deerint quàm facta papyro.

Un second poème, qui mérite d'être placé sur la ligne de celui que nous venons de rappeler, porte pour titre : *Infantia*. Il est d'assez longue haleine et se recommande par des beautés de premier ordre.

Les pièces en vers français sont nombreuses. Epîtres, épigrammes, satyres, odes, idylles, fables, traductions diverses, Jean Imberdis n'avait oublié ni négligé aucun genre ; mais dans tous ses essais on retrouve l'heureux et bon caractère dont il était doué : jamais un trait méchant ne vint à sa pensée ; jamais un bon mot n'aurait

sacrifié un ami. Peindre les grandes scènes de la nature, parler de l'Être suprême avec élévation et majesté, conseiller avec affection, critiquer sans malice, appliquer à ses tableaux une grande connaissance du cœur humain, tel fut le but honorable que s'était proposé le poète. Il eut le bonheur de l'atteindre. Les *Tablettes historiques de l'Auvergne* ne pouvaient manquer de rendre hommage à sa mémoire.

DOCUMENTS INÉDITS

SUR DOMAT,

PAR

M. V. COUSIN (1).

Domat est, par excellence, notre jurisconsulte philosophe. Cujas habite en quelque sorte avec l'antiquité romaine : ce qui l'occupe, c'est l'édit du préteur, la restitution et l'interprétation légitime du texte authentique. Dumoulin s'enfonce dans les coutumes et le droit canon, pour y disputer la raison et l'équité à la barbarie qui l'enveloppe lui-même. Domat a travaillé pour la société nouvelle que Richelieu et Louis XIV tiraient peu à peu du chaos du moyen âge. C'est au profit du présent qu'il interroge le passé, les lois romaines et les coutumes, les soumettant les unes et les autres aux principes éternels de la justice et à l'esprit du christianisme. Il est incomparablement le plus grand jurisconsulte du XVII^e^ siècle ; il a inspiré et presque formé d'Aguesseau ; il a quelquefois prévenu Montesquieu et frayé la route à cette réforme générale des lois entreprise et commencée par la révolution française et réalisée par l'Empire. Les *Lois civiles* dans leur ordre naturel sont comme la préface du code

(1) Nous empruntons cet article au *Journal des Savants*, janvier et février 1843. Il a été aussi publié dans le *Moniteur*. J.-B. B.

Napoléon. La même législation pour la même société, sur le fondement immuable de la justice et à la lumière de cette grande philosophie qu'on appelle le christianisme, tel est l'objet de l'ouvrage de Domat. Sa méthode est celle de la géométrie. Comme la plupart de ses amis de Port-Royal et à l'exemple de Pascal, Domat avait étudié avec succès les mathématiques; il en transporta les habitudes dans la composition des *Lois civiles*. Il y part des maximes les plus générales pour arriver, de degré en degré et par un enchaînement rigoureux et lumineux, aux dispositions les plus particulières, imprimant ainsi à tous les détails des lois la grandeur de leurs premiers principes, et à l'édifice entier une simplicité austère et majestueuse. Le style de Domat n'est point, il est vrai, du premir ordre : il n'a ni l'énergie passionnée du style de Pascal, ni ces traits de grandeur qui éclatent de loin en loin dans la diction abondante et un peu diffuse d'Arnauld; il n'a pas non plus l'élégance et l'aménité répandues dans les Essais de Nicole : mais il possède au moins les qualités essentielles de la belle prose du XVII^e^ siècle, le naturel, la correction, la clarté, l'ordre, la gravité.

A ces titres divers le nom de Domat est illustre, mais sa vie est très-peu connue. Tandis que l'on compte plusieurs biographies étendues et savantes de Cujas, qui assurément mérite bien cet honneur, tandis que les éloges et les notices historiques s'accumulent chaque jour sur la mémoire de Pothier, à peine quelques pages obscures ont-elles été accordées à Domat (1), et nous en sommes

(1) M. Cousin se trompe, ou au moins il taxe d'ingratitude l'Auvergne envers ses enfants les plus méritants. Plusieurs notices sur la vie et les ouvrages de Domat ont été publiées par des membres de l'Académie de Clermont, et notamment par MM. Allemand, Montel et

encore à ces belles paroles, tant de fois répétées, de d'Aguesseau, dans ses instructions à son fils sur l'étude de la jurisprudence (*OEuvres de d'Aguesseau*, t. I, p. 273) : « Personne n'a mieux approfondi que cet auteur le véritable principe des lois, et ne l'a expliqué d'une manière plus digne d'un philosophe, d'un jurisconsulte et d'un chrétien. Après avoir remonté jusqu'au premier principe, il descend jusqu'aux dernières conséquences. Il les développe dans un ordre presque géométrique : toutes les différentes espèces de lois y sont détaillées avec les caractères qui les distinguent. C'est le plan général de la société civile le mieux fait et le plus achevé qui ait jamais paru, et je l'ai toujours regardé comme un ouvrage précieux que j'ai vu croître et presque naître entre mes mains par l'amitié que l'auteur avait pour moi. Vous devez vous estimer heureux, mon cher fils, de trouver cet ouvrage fait avant que vous entriez dans l'étude de la jurisprudence. Vous y apporterez un esprit non seulement de jurisconsulte mais de législateur, si vous le lisez avec l'attention qu'il mérite ; et vous serez en état, par les principes qu'il vous donnera, de démêler de vous-même, dans toutes les lois que vous lirez, ce qui appartient à la justice naturelle et immuable de ce qui n'est que l'ouvrage d'une volonté positive et arbitraire, de ne vous point laisser éblouir par les subtilités qui sont souvent répandues dans les jurisconsultes romains, et de puiser avec sûreté dans ce trésor de la raison humaine et du

Jouvet-Desmarand. Les documents qui ont servi à ce dernier pour composer son *Essai historique et critique sur Domat* sont empruntés, pour la plus grande partie, au mémoire manuscrit de *Marguerite Perrier*, que publie M. Cousin. Une copie de ce manuscrit précieux existe à Clermont entre les mains de M. Bellaigue de Rabanesse.

J.-B. B.

sens-commun....» Et ailleurs (p. 275) : « Vous serez en état, après cela, de commencer à lire les Institutions de Justinien, et, quoique l'ordre n'en soit pas vicieux, vous souhaiterez néanmoins plus d'une fois qu'il eût pu être tracé par M. Domat au lieu de l'être par M. Tribonien.»

On connaît aussi la lettre de Boileau à Brossette, où il appelle Domat le *restaurateur de la raison dans la jurisprudence (Œuvres de Boileau*, édit. de Saint-Surin, t. IV, p. 515).

Après ces hommages rendus à Domat par le poète de la raison et par l'illustre auteur des ordonnances de 1731 et de 1735, nous rencontrons, parmi les *Additions* de Ferrière à la nouvelle édition des Vies des plus célèbres jurisconsultes de Taisand (Paris, 1737, p. 634–38), une notice biographique fort courte, mais puisée à de bonnes sources qui ne sont pas indiquées. Terrasson en a tiré la page unique qu'il accorde à Domat dans l'Histoire de la jurisprudence romaine (Paris, 1740, p. 482). Les deux derniers éditeurs de Domat, M. Carré (1re édition in-8°, Paris, 1822) et M. Rémy (Paris, 1835), ont été encore plus brefs que Terrasson; ils déclarent l'un et l'autre que *c'est dans ses ouvrages qu'il faut chercher Domat, car ils sont, pour ainsi dire, sa vie entière* (1). Enfin, la Biographie universelle (article de M. Bernardi) est, s'il est possible, plus vide encore de tout renseignement historique.

Par une sorte de compensation, un article de cette même Biographie universelle sur Prévost de la Jannès nous apprend que ce maître et ce prédécesseur de Pothier à l'Université d'Orléans, qui s'était formé lui-même à la

(1) M. Carré, *Notice sur Domat*, p. 1; M. Remy, p. 1, répètent cette phrase : « C'est donc seulement dans ses ouvrages qu'il faut le chercher tout entier. »

grande jurisprudence dans les écrits de Domat, avait laissé manuscrite « une Histoire de la vie et des ouvrages de Jean Domat, qu'en 1742 il était dans l'intention de publier. Mais l'impression éprouva divers obstacles, dont le principal était l'opposition du censeur royal Hardion, qui, taxant, on ne sait trop sur quel fondement, l'ouvrage de jansénisme, exigeait de nombreuses corrections qui l'eussent défiguré, et, par-dessus tout, le retranchement absolu de tout ce qui, dans cet écrit, avait trait à Pascal, compatriote et ami de Domat. Cet éloge, réuni à deux ouvrages inédits de Prévost, faisait parti de la bibliothèque publique de la ville d'Orléans. Ce recueil, indiqué au catalogue de 1777 par D. Fabre, a disparu, ainsi que plusieurs autres, lors du désordre momentané qui exista dans cet établissement à l'époque des troubles révolutionnaires.» L'éloquent et savant éditeur de Pothier, M. Dupin, dans sa dissertation sur la vie et les ouvrages de ce célèbre jurisconsulte (*OEuvres de Pothier*, Paris, 1824, tome I^er^, p. LXXXIX), après avoir cité ce passage curieux de la Biographie universelle, remarque qu'il est commode de tout rejeter sur les troubles révolutionnaires. « Sans disputer, dit-il, sur l'époque où cet enlèvement d'un manuscrit suspect de jansénisme a pu avoir lieu, je crois qu'on peut assurer que cet enlèvement a eu lieu avec discernement par un de ceux à qui l'ouvrage avait déplu, et qui voyaient dans l'abolition de l'ancienne censure l'anéantissement de l'obstacle apporté jusque-là à la publication du manuscrit. *Is fecit cui prodest.*»

Nous n'avons point retrouvé l'écrit si regrettable de Prévost de la Jannès; mais nous sommes à peu près certain de connaître et de posséder la source à laquelle il avait puisé lui-même les documents authentiques dont il avait pu se servir. Dans le manuscrit de la Bibliothèque

royale (*Supplément français*, n° 1485) qui contient les mémoires de Marguerite Perrier sur sa famille et sur les amis de sa famille, avec une foule de lettres et de pièces de toute sorte, nous trouvons (p. 268) un écrit intitulé : *Mémoire pour servir à l'histoire de la vie de M. Domat, avocat du roi au présidial de Clermont en Auvergne.* Ce mémoire ne paraît pas de la main de Marguerite Perrier, puisqu'elle y est citée, mais il a été composé évidemment sur des renseignements fournis par elle. Il est plus étendu que l'article de Ferrière, et c'est la source première et parfaitement sûre de tout ce qui a été écrit sur Domat; car Marguerite Perrier l'avait long-temps connu à Paris et à Clermont, à différentes époques; elle partageait ses opinions, elle avait vécu dans le même parti et avait été mêlée à toute sa vie. Plusieurs écrivains jansénistes, par exemple l'auteur du Recueil de plusieurs pièces pour servir à l'histoire de Port-Royal (Utrecht, 1740) et celui du Supplément au Nécrologe de Port-Royal (1re partie, 1735), ont eu connaissance de ce mémoire. Prévost de la Jannès, qui était imbu de l'esprit de Domat, et qui, comme Pothier, était lié au parti janséniste, l'avait eu probablement sous les yeux, ainsi que les pièces qui l'accompagnent, c'est-à-dire plusieurs lettres inédites, les seules de Domat qui soient venues jusqu'à nous, et des Pensées ou trouvées dans ses papiers après sa mort, ou recueillies dans sa conversation, et qui portent un caractère manifeste d'authenticité. Nous publierons ici intégralement le mémoire, en y joignant divers morceaux de Domat, que contient notre manuscrit, et nous terminerons par les Pensées elles-mêmes, dont quelques-unes s'élèvent au-dessus du style ordinaire des *Lois civiles* et jusqu'à la manière énergique et mélancolique de Pascal. Ces divers documents, en faisant mieux connaître Domat, mettront

encore plus haut sa mémoire, et ajouteront à l'admiration universelle excitée par le jurisconsulte le respect singulier que mérite l'homme par la beauté de l'âme et la vigueur soutenue du caractère.

Mémoire pour servir à l'histoire de la vie de M. Domat, avocat du roi au présidial de Clermont en Auvergne.

« M. Jean Domat naquit à Clermont, le 30 novembre 1625. Son père, qui s'appeloit Jean comme lui, étoit bourgeois, Sa mère s'appeloit Marguerite Vaugron, petite-fille de M. Basmaison, célèbre commentateur de la Coutume d'Auvergne. Il avoit un frère qui se fit jésuite, et deux sœurs qui furent mariées. Le père Sirmond, jésuite, grand-oncle de M. Domat, confesseur du roi Louis XIII, se chargea de son éducation. Il le conduisit à Paris, le mit au collége de Clermont, où, avec les humanités et la philosophie, il apprit encore le grec, l'italien, l'espagnol et la géométrie. La vivacité, la beauté, l'élévation et la justesse de son esprit, lui donnoient une merveilleuse facilité pour toutes sortes de sciences (1).

« Après le cours des études du collége, il revint dans sa famille. Il fut ensuite prendre ses licences en droit dans l'Université de Bourges. M. Émérilius (2) lui trouva tant de capacité, qu'il lui offrit le bonnet de docteur quoiqu'il n'eût que vingt ans. Au retour de Bourges, il suivit

(1) Ferrière, dans *Taisand*, ajoute que « après avoir fait son cours de philosophie, il en soutint des thèses générales avec le fils de M. le prince de Conti. »

(2) Ferrière, *Emerville*; Terrasson, avec raison: *Edmond Merille*, professeur de droit à Bourges, mort en 1647, et dont la notice est dans *Taisand*, tandis qu'*Emerville* ou *Emerille* est absolument inconnu.

le barreau et commença à plaider avec un succès extraordinaire. Il continua cet exercice durant neuf à dix ans, et, pour remplir plus dignement cet emploi, il s'appliqua sérieusement à l'étude du droit. A cette étude il joignit celle de la religion, et se désabusa bientôt des fausses préventions qu'on lui avait inspirées dans le collége des jésuites.

« Il fit une liaison étroite avec le célèbre M. Pascal. Leurs premiers entretiens et leurs premières conférences furent sur les mathématiques ; ils firent ensemble plusieurs expériences sur la pesanteur de l'air, etc. Dans la suite ils s'entretinrent sur les importantes affaires de l'Église, troublée, comme l'on sait, par la faction des jésuites. Personne ne fut plus parfaitement uni de sentiments avec M. Pascal, sur les affaires de la religion, que M. Domat; c'est sans doute ce qui engagea M. Pascal à lui confier, préférablement à tout autre, quelques écrits qu'il avoit faits sur la signature du formulaire. M^lle^ Perrier a dit au P. Guerrier que son oncle avoit prié M. Domat, en lui remettant ces papiers, de les brûler, si les religieuses de Port-Royal se soutenoient dans la persécution qu'elles souffroient à ce sujet, et de les rendre publics, si elles plioient. M. Domat fut aussi très-lié avec la famille de M. Pascal, et avec Messieurs de Port-Royal, qui l'estimoient beaucoup et prenoient ses avis sur des matières de théologie. S'étant trouvé à Paris durant la dernière maladie de M. Pascal, après lui avoir rendu les devoirs d'un ami sincère, il reçut ses derniers soupirs.

« A l'âge de vingt-deux ans, M. Domat épousa M^lle^ Blondel, de bonne famille, suivant plutôt la volonté de son père, à qui il étoit parfaitement soumis, que sa propre inclination. Dieu bénit ce mariage en leur donnant plu-

sieurs enfants (1), après la naissance desquels, l'épouse n'étant pas moins chrétienne que l'époux, ils firent connoître par leur conduite le motif qui les avoit unis.

« Sept ou huit ans après son mariage, il fut pourvu d'une charge d'avocat du roy au siége présidial de Clermont, dont il remplit les devoirs avec dignité pendant près de trente années; ses conclusions furent toujours suivies à l'exception de trois ou quatre. Il était ferme dans l'exercice de ses fonctions; nulle considération humaine ne l'affaiblissoit : ayant fait mettre en prison un homme qui fut surpris dans une action contraire aux bonnes mœurs et à la police, et M. l'intendant de la province, dans une visite aux prisons, après avoir appris du prisonnier la cause de sa détention, l'ayant élargi, M. Domat le fit remettre en prison.

« Les grands jours étant venus à Clermont en 1665, M. Domat fit avec MM. les présidents de Novion, Pelletier, et Talon, une étroite liaison qui a duré jusqu'à la mort. Ces messieurs, après avoir reconnu sa capacité et son intégrité, lui confièrent le soin de plusieurs affaires importantes, et en particulier la recherche de la noblesse qui abusoit de son autorité (2). Ny les menaces de plusieurs gentilshommes, qui avoient juré sa perte, ny quelques coups de fusils tirés sur lui, ne furent point capables de l'intimider dans les fonctions de sa charge.

(1) Ferrière, l. l. : « Son père l'avait marié, le 8 juillet 1648, avec la fille du sieur Blondel, avocat au présidial de Clermont. Il en eut treize enfants. Huit moururent très-jeunes, et les cinq autres qui restèrent étaient trois filles et deux garçons : Jean Domat, chanoine de la cathédrale de Clermont, et Gilbert Domat, conseiller à la cour des aides de la même ville. »

(2) Terrasson dit que les présidents de Novion, Lepelletier et Talon, lui confièrent le soin de plusieurs affaires importantes, sans désigner la nature de ces affaires. Les détails donnés dans cette partie du mémoire sont entièrement nouveaux.

« Au commencement de l'année 1662, les jésuites employèrent bien des artifices et des fourberies pour s'emparer du collége de Clermont; MM. les chanoines de l'église cathédrale écrivirent à M. Domat, qui étoit à Paris, et lui envoyèrent une procuration, en le priant de s'opposer en leur nom à cet établissement, *qui ne peut*, disoient-ils, *produire d'autre effet que l'interruption de cette quiétude que nos pères nous ont conservée depuis tant d'années*. M. Domat fit de son mieux pour rendre service en cette occasion à sa patrie, mais sans succès, le père Annat, confesseur du roy, ayant sçu tromper ce prince par ses impostures (1).

« Quelques années après, un ecclésiastique, M. Légerat, de la communauté de Saint-Joseph, établie à Lyon, qui est mort leur supérieur général, après avoir prêché deux années consécutives deux avents et deux carêmes dans la cathédrale de Clermont, avec un concours, un applaudissement et un succès extraordinaires, fit un bon et beau discours sur l'amour de Dieu. Les jésuites, ennemis jurés de ce grand précepte, engagèrent M. l'évêque (M. d'Arbouze) à interdire ce prédicateur, qui se disposoit à prêcher l'avent et le carême suivant à Riom. M. Domat, ne pouvant faire autre chose pour réparer l'injure faite à la religion et au premier précepte, par l'interdit de ce prédicateur des vérités de l'Évangile, ramassa plusieurs attestations de gens d'honneur qui rendoient témoignage qu'il n'avoit rien dit que de conforme à la doctrine de l'Église, et les lui remit entre les mains.

« Vers le même temps M. Domat fit un voyage à Aleth, pour consulter le grand évêque (M. Pavillon) qui en remplissoit le siége. Sa famille et plusieurs de ses amis le

(1) Voy. pp. 85-91.

pressoient de se défaire de sa charge d'avocat du roy, afin qu'ayant plus de temps à travailler dans son cabinet les émoluments qui lui en reviendroient le missent en état de fournir aux besoins de sa famille, car il n'était pas riche. M. d'Aleth, connoissant la manière dont il remplissoit les fonctions de sa charge, fut d'avis qu'il ne s'en défît pas (1).

« Le désintéressement de M. Domat ne pouvoit être plus grand; il aimoit tendrement sa famille, qui étoit assez nombreuse, il en sentoit les besoins, et néanmoins ses amis ne pouvoient lui persuader de diminuer les gratis dans les affaires où il étoit employé; il refusa même constamment le don d'un bien considérable qu'un ami le pressa long-temps d'accepter, et, lorsqu'on lui représentoit qu'il laisseroit ses enfants sans bien : Si c'est la volonté de Dieu, disoit-il, je ne dois pas m'y opposer (2).

« L'estime générale qu'il s'étoit acquise par son savoir, par son intégrité et par sa droiture, le rendoit l'arbitre de toutes les grandes affaires de la province.

« Il avoit un grand amour pour les pauvres (3) et les soulageoit selon son pouvoir, et prenoit un soin particulier des affaires des hôpitaux (4). Mais, s'appliquant ainsi à rendre service au prochain, il ne négligeoit en rien les devoirs de sa charge; il étoit laborieux et n'étoit jamais détourné par aucun amusement. Si on le pressoit de prendre quelque repos : « Travaillons, disoit-il; nous nous » reposerons dans le Paradis (5).»

(1) *Hist. de Port-Royal*, t. IV, p. 465.
(2) *Suppl. au Nécrologe*, p. 461.
(3) *Suppl. au Nécrologe*, p. 461 ; *Hist. de Port-Royal*, t. IV, p. 465.
(4) *Additions* de Ferrière, p. 638.
(5) *Suppl. au Nécrologe* et *Hist. de Port-Royal*. C'est le mot qu'adressa aussi, dit-on, Arnauld à Nicole.

« Ayant partagé, dans les premières années de son établissement, la succession d'un oncle chanoine, il remit aux pauvres, dans la suite, avec une scrupuleuse exactitude, tout ce qu'il put soupçonner y avoir de bien ecclésiastique dans cette succession (1).

« Dieu avoit donné à M. Domat de grands sentiments de religion ; il s'affligeoit sur tous les maux de l'Église, il gémissoit continuellement du déluge d'erreurs qui, par la négligence ou la foiblesse des pasteurs, ternissoient la pureté de la foy, renversoient la règle sainte des mœurs, et faisoient mépriser celle de la discipline. « N'aurois-je jamais, disoit-il, la consolation de voir un pape chrétien sur la chaire de saint Pierre (2) ! » Il n'estimoit que les prédicateurs qui annonçoient les vérités de l'Évangile avec une simplicité digne de la parole de Dieu.

« Il ne permit point à M. son fils, l'ecclésiastique, de prendre des grades en Sorbonne, parce qu'il était fort opposé aux signatures que l'on y exige ; quoiqu'il lui eût été très-facile d'obtenir un bénéfice pour ce fils, et que les affaires de sa famille dussent, selon l'usage du monde, le porter à faire quelques démarches pour cela ; il ne voulut ni en faire, ni consentir qu'on en fît (3). Les jésuites, dans la province, le regardoient comme leur grand ennemi (4) ; il l'étoit en effet, non de leurs personnes, mais de leurs mauvaises doctrines, de leur morale corrompue

(1) *Suppl. au Nécrologe.*

(2) *Ibid.*

(3) *Suppl. au Nécrologe.*

(4) Le *Supplément au Nécrologe* parle de l'énergie avec laquelle, en 1673, il réprima le P. Duhamel, jésuite, qui avait osé, dans la Cathédrale de Clermont, prêcher l'infaillibilité du pape et contredire les maximes du royaume et les sentiments de l'Eglise gallicane. » Voyez, sur ce point, pp. 91-104.

et de leurs pratiques dangereuses; aussi ne voulut-il jamais leur confier l'éducation de ses enfants.

« La confusion que M. Domat remarqua dans les lois le détermina à en faire une étude singulière, et à s'appliquer en même temps à un travail qui ne devoit être que pour son usage particulier et pour ses enfants qui voudroient prendre le parti de la robe; mais, l'ayant fait voir à quelques-uns de ses amis, ils le trouvèrent si beau, et jugèrent qu'il pourroit être si utile au public, qu'ils l'engagèrent à le communiquer à des personnes habiles et constituées en dignité.

« En 1681, il fit un voyage exprès à Paris. Le plan de son ouvrage, et ce qu'il avoit déjà fait, fut si goûté, que S. M. lui ordonna de le continuer, avec promesse d'une pension de 2,000 livres (1).

« M. Domat se retira donc tout à fait à Paris, pour s'appliquer uniquement à cet ouvrage, c'est-à-dire, aux *Lois civiles dans leur ordre naturel*, et travailler sous les yeux de ceux qui l'y avoient engagé; il le leur communiquoit à mesure qu'il avançoit. Ces messieurs goûtoient de plus en plus l'ouvrage, et M. d'Aguesseau, conseiller d'Etat, lui dit en lui remettant un cahier où était le traité de l'usure : « Je savois, Monsieur, que l'usure étoit défendue » par l'Écriture et par les lois; mais je ne la savois pas » contraire au droit naturel : votre écrit m'en a persua-

(1) Ferrière dit que ce fut M. Lepelletier qui fut le protecteur de Domat auprès du roi. « L'attention que M. Lepelletier avait pour le bien public fit qu'il se résolut d'en parler à Sa Majesté de manière à en être écouté favorablement. Le roi, qui connaissait sa candeur, sa probité et son discernement, très-satisfait du rapport qu'il lui venait de faire, lui répondit qu'il fallait que l'auteur restât à Paris pour le conduire à sa perfection, pour raison de quoi Sa Majesté lui accordait une pension de 2,000 livres. » Terrasson fait le même récit.

» dé (1).» M. Domat ne pouvoit s'empêcher d'applaudir lui-même à son ouvrage et de marquer en quelques occasions l'estime qu'il en faisoit; s'en étant expliqué de la sorte à un ami, il dit tout de suite : « Je suis surpris que » Dieu se soit servi d'un petit homme, d'un homme de » néant comme moi, pour faire un si bel ouvrage, pen- » dant qu'il y a à Paris des personnes d'un si grand mé- » rite (2).»

« Lorsque son amour pour la justice et pour la vérité l'obligeoit à s'élever avec force contre tout ce qui y étoit contraire, il conservoit dans son cœur de vifs sentiments de mépris pour lui-même, et ces sentiments se produisoient quelquefois malgré lui au dehors, comme il parut dans une rencontre où un ecclésiastique de mérite, parlant dans une compagnie très avantageusement d'une personne, après en avoir fait un éloge accompli : « Il vous ressemble, » lui dit-il. M. Domat, par un mouvement subit, répondit avec sa vivacité naturelle : « C'est donc » quelque chose de bien horrible ! »

« L'application au travail causa à M. Domat de grandes infirmités qui le conduisirent au tombeau; il souffroit de violents accès d'asthme et de vives douleurs de la pierre : ces deux maux furent l'exercice de sa patience et le moyen dont Dieu se servit pour le purifier plus parfaitement. Il disoit souvent avec action de grâces, pendant ses grandes douleurs : « C'est un excellent moyen dont Dieu » se sert pour purifier les hommes.» Un de ses amis l'étant venu voir dans un violent accès d'asthme, M. Domat, voyant cet ami touché de son état : « Ce mal n'est rien, » lui dit-il, en comparaison de l'autre (c'est-à-dire des

(1) Cf. Le *Recueil d'Utrecht*. Il s'agit ici de M. d'Aguesseau, conseiller d'Etat, père de l'illustre chancelier.

(2) Cf. *Suppl. au Nécrologe* et *Histoire de Port-Royal*.

» douleurs de la pierre); vous voyez, ajouta-t-il, que je » suis bien impatient, mais je ne puis m'empêcher de » crier.» Il disoit encore à cet ami que, s'appliquant quelquefois au travail durant les plus vives douleurs de la pierre, il ne les sentoit plus; il lui dit aussi que, par oubli, lui étant arrivé de faire deux fois les mêmes titres et les mêmes sections, il les avoit trouvés si parfaitement conformes, qu'il n'y avoit pas eu un mot de différence. Souvent, après avoir médité pendant la nuit la section ou le titre sur lequel il devoit travailler en se levant, il l'écrivoit couramment, et le donnoit en même temps au copiste pour le distribuer aux personnes à qui il le communiquoit.

» Il s'était fait une si grande réputation à la cour, que feu M. le régent, qu'on nommoit alors M. le duc de Chartres, voulut avoir avec lui une conférence sur son ouvrage, dont le prince parut fort content (1).

» Les *Lois civiles dans leur ordre naturel* furent imprimées par Coignard, en 1694, en 3 tomes in-4°; le *Droit public*, qui est une suite des *Lois civiles*, fut aussi imprimé chez le même libraire, après la mort de M. Domat, en 1697. M. Domat, pendant l'exercice d'avocat du roy, avoit fait plusieurs harangues que l'on trouvoit belles, mais qu'il n'a point revues, et qu'il aurait même jetées au feu, si ses enfants ne l'en avaient pas détourné (2).

» Enfin, consumé par le travail et par ses grands maux,

(1) Ferrière et Terrasson disent que Domat, conduit par M. Lepelletier, fut admis à présenter à Louis XIV les premiers volumes des *Lois civiles*, à mesure qu'ils parurent.

(2) Ces harangues se trouvent dans l'édition in-folio de Domat de 1735. Elles furent prononcées de l'année 1657 à l'année 1683. Elles occupent quarante pages in-folio à deux colonnes. Presque toutes ces harangues roulent sur les devoirs des juges et des avocats. Elles ont un

il mourut à Paris, le 14 mars 1696 (1), dans une grande paix, âgé de 70 ans 3 mois 4 jours. Il voulut être enterré dans le cimetière de Saint-Benoît, sa paroisse ; il laissa en mourant cinq enfants, dont trois filles et deux fils. Mesdemoiselles ses filles sont mortes dans un âge assez avancé; elles ont été le modèle des vierges chrétiennes de leur temps par leur piété, leur modestie, la retraite et l'éloignement de ce que le monde estime et recherche. M. son fils aîné est chanoine de la cathédrale de Clermont, et le second, conseiller à la cour des aides de la même ville.»

Le mémoire jusqu'alors inédit sur la vie de Domat, que nous venons de transcrire, contient bien des particularités nouvelles. Il nous initie aux sentiments les plus intimes et nous découvre le fond de cette âme qu'une religion forte et éclairée avait préparée et, en quelque sorte, consacrée au service de l'humanité et de la science. Deux points obscurs de la vie de Domat reçoivent surtout ici de vives lumières, ses rapports avec Pascal et ses démêlés avec les jésuites.

On savait déjà que les mathématiques avaient été un des liens de Pascal et de Domat. Le Recueil de plusieurs pièces pour servir à l'histoire de Port-Royal le dit expressément (p. 274) : « L'amour qu'il (M. Domat) avoit pour les mathématiques fut ce qui lui donna occasion de se lier si étroitement avec M. Pascal. » L'Histoire de l'abbaye de Port-Royal (t. IV, p. 464) le répète; mais ce que nous ignorions jusqu'ici, c'est que Domat eût fait avec

caractère particulier de sévérité. Les lois romaines y sont très-rarement citées; mais, en revanche, la *Bible* et l'*Evangile* y reviennent si fréquemment, qu'on prendrait ces harangues pour des sermons, si l'on ne connaissait le nom de l'auteur.

(1) Terrasson donne la même date. Ferrière, mars 1695.

Pascal les célèbres expériences sur la pesanteur de l'air. Il est fâcheux que ce renseignement ne soit pas plus détaillé.

Nous connaissons beaucoup mieux le rôle que joua Domat dans l'affaire alors si importante de la signature du formulaire que l'autorité ecclésiastique imposait aux religieuses de Port-Royal. Ce qui se trouve, à cet égard, dans notre mémoire est confirmé et développé par les deux écrits jansénistes que nous avons cités. Le Supplément au Nécrologe de Port-Royal (p. 460) s'exprime ainsi : « Se trouvant à Paris dans le temps que l'on commença à exiger la signature du formulaire, il (Domat) assista à toutes les assemblées qui se tinrent pour chercher les moyens de faire signer les religieuses de Port-Royal d'une manière qui contentât les supérieures sans donner atteinte à la pureté de leur foi ni aux règles de la sincérité chrétienne.... M. Pascal n'approuva aucune des résolutions où l'on s'arrêta. Il prétendit que non seulement on ne devait pas laisser soupçonner que l'on attribuât les cinq propositions à Jansénius, mais encore qu'il fallait avoir soin, en signant leur condamnation, de mettre à couvert le sens de Jansénius, parce que c'était celui de la grâce efficace par elle-même, et, par conséquent, la pure doctrine de Saint-Augustin et de toute l'Église. M. Domat fut de l'avis de M. Pascal.» Le Recueil d'Utrecht, expose d'après Marguerite Perrier tout le détail de cette affaire, raconte, page 312, que, dans une dernière conférence qui eut lieu, à ce sujet, chez Pascal, celui-ci, voyant la plupart de ceux qui étaient présents passer à l'avis d'Arnauld et de Nicole, « en fut si pénétré de douleur, qu'il se trouva mal et perdit la parole et la connaissance ; tout le monde fut surpris et on s'empressa pour le faire revenir. Ensuite ces messieurs se retirèrent, et il ne resta que M. de

Roanès et M. Domat (qui eut grande part aux écrits de M. Pascal) et M. Perrier le fils.»

Quels peuvent être ces écrits de Pascal axquels Domat ait eu une grande part? Seraient-ce quelques parties des Provinciales? Cela n'est guère admissible. Il reste donc que ce soit les *factums* pour les curés de Paris, que la tradition janséniste attribue à Pascal, ou ses écrits aujourd'hui perdus contre la signature du formulaire. Nous inclinerions à penser qu'il s'agit de ces derniers; du moins le Supplément au Nécrologe de Port-Royal nous apprend que Domat écrivit comme Pascal pour défendre leurs sentiments communs : « Quel sujet le public n'a-t-il pas de se plaindre de ce que, pour des raisons qu'il ne saurait approuver, on l'a privé jusqu'à présent des lumières qu'il eût pu tirer de ce que ces deux grands hommes avoient écrit en cette occasion ! » Le Recueil d'Utrecht, en 1740, confirme ce que disait, en 1735, le Supplément au Nécrologe. Recueil, page 322 : « Pour les écrits de M. Pascal on ne sait s'ils existent encore. Il les confia à M. Domat préférablement à tout autre, et le pria de les brûler, si les religieuses de Port-Royal se soutenoient, et de les faire imprimer, si elles plioient. M. de Roanès, qui en avait des copies, les brûla. Pour M. Domat, une lettre de M. l'évêque d'Aleth témoigne qu'il fut vivement sollicité d'en faire autant.» Notre manuscrit contient quatre lettres de cet évêque à Domat où cette affaire est rappelée. Il paraît qu'il s'était élevé quelque différend entre Domat et la famille de Pascal, particulièrement en ce qui regardait les écrits que Pascal avait confiés à Domat, et que celui-ci refusait de rendre à MM. Perrier. Troisième lettre de M. d'Aleth à Domat : « J'ai regardé, monsieur, comme une marque de votre confiance et de votre amitié la connoissance que vous avez voulu me donner par M. Pège

de ce qui s'est passé entre vous et la famille de M. Perrier. La part que je prends à ce qui vous touche, et l'estime particulière que j'ai pour votre personne me portèrent dès lors à vous écrire pour vous porter à faire toutes les avances qui dépendent de vous pour une réconciliation sincère et vraiment chrétienne..... Il y a encore un autre point qui n'a rien de commun avec cette affaire, et qui néanmoins peut beaucoup nuire ou beaucoup contribuer à votre réconciliation : c'est touchant certains écrits de feu M. Pascal qui vous ont été confiés. On croit, par la qualité de ces écrits et vu l'état de votre famille, qu'il y a beaucoup d'inconvénients que vous les gardiez; et, comme on ne voit pas quelle utilité on en pourroit tirer à l'avenir, et qu'il y a, au contraire, tout sujet de craindre qu'on n'en abuse d'une manière préjudiciable à la vérité et à la mémoire de M. Pascal, on pense que vous êtes dans l'obligation de les remettre à ses parents, entre les mains desquels ils ne courent pas le même risque, ou de les brûler en leur présence, sans en retenir de copie, comme a fait une personne de qualité et de mérite, amie de M. Pascal, qui avoit une copie des mêmes écrits. C'est, monsieur, ce que je crois que vous devez faire par principe de conscience et d'honneur, et même vous servir de cette occasion comme d'un moyen pour faciliter et affermir votre réconciliation..... Nicolas, évêque d'Aleth, à Aleth, ce 26 septembre 1676.» On ignore ce que fit Domat; on voit seulement par une autre lettre de M. d'Aleth qu'il se réconcilia avec les Perrier. « Je n'ai point eu, monsieur, l'occasion de vous écrire depuis que j'ai su votre parfaite réunion avec la famille de M^lle^ Perrier : j'en ai été extrêmement consolé et édifié..... 1^er^ août 1677 (1).»

(1) Les quatre lettres de M. d'Aleth sont terminées par cette note dans

Puisque Domat fut le confident et peut-être le collaborateur de Pascal, puisqu'il l'assista dans sa dernière maladie et reçut ses derniers soupirs, comme nous l'apprend l'auteur inconnu de notre mémoire, nul n'était plus capable que lui de témoigner des derniers sentiments de son ami et de la fausseté de la prétendue rétractation que Pascal aurait faite à son lit de mort, entre les mains de M. Beurier, curé de Saint-Étienne (1). Aussi, quand M. de Péréfixe, archevêque de Paris, voulut faire usage de cette prétendue rétractation, personne n'eut plus d'autorité que Domat pour s'opposer à ces bruits mensongers et attester que Pascal était mort comme avait écrit l'auteur des Provinciales. Un M. Audigier ayant eu l'idée de publier la déclaration que M. l'archevêque avait surprise au curé de Saint-Étienne, Domat se joignit à M^me^ Perrier afin d'empêcher la propagation de cette calomnie. Notre manuscrit renferme la lettre suivante, jusqu'ici entièrement inconnue, de Domat à ce M. Audigier : « Vous serez peut-être surpris de la liberté que je prends de vous écrire sur le même sujet dont M^me^ Perrier vous écrit aussi, parce que la considération que je sçay que vous avez pour son mérite, et pour le grand intérêt qui l'oblige à vous faire la prière qu'elle vous fait, devroit me persuader que rien de ma part ne peut vous toucher à l'égal de sa prière et de ses raisons. Mais, monsieur, j'ai cru par une autre veue que je manquerois à ce que je dois à la mémoire de M. Pascal, si je négligeois de témoigner, dans une occasion de cette conséquence, combien je m'atta-

le manuscrit : « On a copié ces quatre lettres sur les originaux, qui sont entre les mains de M. Domat, conseiller à la cour des aides, fils de celui à qui elles ont été écrites. »

(1) Voyez, sur cette rétractation, le *Recueil d'Utrecht*, p. 347, et le *Supplément au Nécrologe*, page 280.

che à tout ce qui peut intéresser l'honneur de son nom. Vous savez, monsieur, les raisons qui me donnent ces sentiments; car vous connoissez beaucoup mieux que le commun le mérite extraordinaire de M. Pascal, et surtout quelle étoit sa sincérité et sa fermeté proportionnée à l'élévation de son esprit. Et, quand je n'aurois pas eu la part singulière qu'il m'a fait l'honneur de me donner dans son amitié, je ne pourrois me dispenser, en cette rencontre, de vous faire connoître, monsieur, que le sujet de sa prétendue rétractation est une calomnie, la moins vraisemblable à tous ceux qui ont connu M. Pascal, et la plus fausse, en effet, qui ait jamais été pensée; et aussi le malentendu qui en fut la cause s'est expliqué par la rétractation de la personne qui avoit donné sujet à ce bruit, de la manière que Mme Perrier vous l'expliquera par sa lettre : et je dois ajouter à son témoignage et à son récit que personne au monde n'a jamais sçu mieux que moy les sentiments de M. Pascal sur ce sujet, et pendant sa vie, et pendant sa maladie, et à sa mort; et je puis, monsieur, vous assurer par ma connoissance de la vérité de cette histoire, dont je ne répète pas le récit que vous en a fait Mme Perrier. Ainsi, monsieur, je m'assure avec elle et sa famille et tous les amis de M. Pascal, et pour l'estime que vous avez de son mérite, que vous laisserez à Mme Perrier le droit naturel du sort de la pièce qui est tombée entre vos mains, et qu'au lieu de l'obligation du bon office que vous penserez rendre, on vous aura celle de n'en pas rendre un très-mauvais et à la mémoire de M. Pascal et au repos de Mme sa sœur. En voilà trop pour vous recommander une demande aussi juste, et où vous êtes sans autre intérêt que d'obliger les personnes qui vous prient de le faire d'une autre manière; je profite de cette occasion pour vous assurer. . . . . DOMAT.

A Clermont, le 15 janvier 1682. Copié sur l'original.»

Mais, sans contredit, la partie la plus curieuse de notre mémoire est celle qui nous peint Domat comme l'adversaire infatigable des jésuites. Quand tout pliait sous leur autorité, lui seul, après la mort de Pascal, avec quelques amis fidèles, luttait, dans un coin du royaume, contre leur astucieuse tyrannie. Vaincu dans une première rencontre, il revient à la charge et leur tient tête jusqu'à sa mort.

Cette premiêre rencontre, où Domat se montra le digne ami de Pascal, est l'affaire du collége de Clermont en Auvergne, dont les jésuites s'emparèrent à l'aide de leurs artifices accoutumés. Notre mémoire nous donne, à cet égard, des détails intéressants, et qui ne sont point ailleurs. Le Recueil de Marguerite Perrier les confirme et les développe ; il contient plusieurs pièces où paraissent les efforts des jésuites pour attirer à eux l'éducation de la jeunesse, jusqu'alors confiée, dans Clermont, à la savante et libérale congrégation de l'Oratoire, et, en même temps, la vive résistance et de l'Oratoire et de la ville entière, et la part de Domat dans ce démêlé. Voici quelques lignes d'une Plainte des pères de l'Oratoire de la ville de Clermont contre les jésuites, p. 342 de notre manuscrit : « Aussitôt, dit cette Plainte, qu'un des nôtres prêche avec quelque succès, ils l'accusent d'hérésie. Ils ne parlent jamais de nous à leurs écoliers sans nous traiter de suspects en la foi. Ils ont dit à quelques-uns de nos écoliers qu'on s'expose à la damnation éternelle quand on étudie dans notre collége. » A cette plainte les jésuites répondent (p. 297) par une Relation de l'état présent du jansénisme dans la ville de Clermont, où ils représentent la ville de Clermont comme un foyer de jansénisme, et Domat comme le chef du parti. « Le jansénisme n'a pas plus tôt paru en France, qu'il a eu des sectateurs dans Clermont ; et, si l'Auvergne a fomenté cette secte dans

sa naissance, ayant été le lieu d'origine de MM. Arnauld, Bourzées, Brousse, Rebours, Laporte, Mauguin et Pascal, la ville de Clermont contribua beaucoup à son progrès et à sa conservation..... La secte est composée de plusieurs laïques des deux sexes; les plus considérables sont les sieurs Montorcier, président en la cour des aides, le sieur Perrier, conseiller en ladite cour, la demoiselle Pascal, sa femme, le sieur Guerrier, avocat..... Mais le plus signalé est le sieur Domat, avocat du roi audit présidial, lequel, ayant quelque vivacité d'esprit et s'étant employé uniquement à l'étude de ces matières, passe pour le plus habile, fait leçon à ses confédérés, et corrompt une partie de la jeunesse..... Pour fomenter leur liaison factieuse, ils font beaucoup d'assemblées secrètes..... Le lieu des conventicules ordinaires et réglés est la maison de *Bienassis*, à deux cents pas des murailles de la ville, appartenant audit Perrier. C'est là où ils s'assemblent, hommes et femmes, les dimanches et jours de fête..... Les précautions qu'ils prennent pour le secret font conjecturer quelque mystère d'iniquité. » Après avoir habilement semé la calomnie, les jésuites s'occupèrent d'en recueillir le fruit, et, par le crédit de leur P. Annat, confesseur du roi, ils firent rendre un ordre du cabinet qui les mettait en possession du collége de Clermont, en dépit des anciennes et des nouvelles ordonnances, qui portaient qu'aucune communauté religieuse ne pourrait s'établir dans aucune ville sans le consentement de cette ville. Dès que cet ordre du cabinet fut connu à Clermont, ce fut une réclamation universelle. On s'adressa à Domat pour qu'il prît en main cette affaire. Domat n'hésita point à s'en charger. Il écrivit lui-même (ms. p. 301) une requête au roi Louis XIV, au nom de la ville de Clermont, et, à la tête d'une députation de vingt de ses compatriotes,

il alla à Paris la porter au roi. Nous donnons ici cette pièce (ms. p. 290), qui est un des meilleurs morceaux sortis de la plume de Domat.

« *Requête présentée par les habitants de la ville de Clermont en Auvergne contre les R. P. jésuites.*

» Au Roy.

» Sire, vos très-humbles, très-obéissants et très-fidèles sujets les échevins et habitants de cette ville de Clermont, viennent se jeter aux pieds de V. M. pour lui demander justice contre les jésuites, qui, pour s'établir dans Clermont, malgré toute la ville, sont venus supposer à vo tre conseil qu'on les y demande, et, ayant obtenu sur ce faux exposé un arrêt et des lettres de cachet, en ont abusé d'une manière injurieuse à la clémence de V. M. et digne de cette attention avec laquelle elle écoute les plaintes de tous ses sujets.

« Ces pères, Sire, voyant les habitants plus aliénés que jamais par cette conduite et près d'en venir informer V. M., feignirent d'avoir du scrupule et du repentir de ce qu'ils avoient ainsi obtenu cet arrêt et ces lettres de cachet, et promirent par écrit aux échevins une surséance qu'ils demandoient pour recourir à V. M.; et, comme ensuite les habitants s'alloient assembler promptement dans l'hôtel de ville pour députer, ils envoyèrent de nouveau leur recteur de Montferrand pour protester à cette assemblée qu'ils ne vouloient point du tout entrer dans Clermont sans le consentement de toute la ville, et porter parole que, quand même on les y voudroit forcer sous prétexte de cet arrêt et de ces lettres de cachet, ils n'y consentiroient jamais. Et cependant, Sire, dès le lendemain, ils vinrent avec ce recteur et s'empa-

rèrent du collége à la vue de ces mêmes habitants à qui ils avoient donné cette parole le jour précédent, et qui accouroient à cette surprise, mais qui n'opposèrent que la modération à toute cette conduite des jésuites; car la fidélité si ancienne et perpétuelle de la ville de Clermont est à toute épreuve, non seulement pour le service de ses roys, dont cette ville a cet honneur singulier de ne s'être jamais départie, mais pour les moindres choses qui portent leur nom. Ces habitants, Sire, osent espérer que V. M. ne permettra pas que, sous un règne tel que le sien, les jésuites jouissent du succès de leurs artifices, et que, pour être ainsi entrés dans Clermont et pour empêcher que cette ville n'ait eu l'honneur d'être ouïe de V. M., elle soit condamnée à les y souffrir contre ses intérêts et contre son gré.

» Ces intérêts, Sire, sont si grands et appuyés de raisons si fortes, et de la part des habitants de Clermont et de la part même des jésuites et de leur propre conscience, que ces habitants osent s'assurer que V. M. en seroit touchée, si elle vouloit s'offrir qu'on l'en informât. Mais ces raisons, Sire, sont en si grand nombre et fondées sur tant de titres, édits, traités, arrêts, priviléges, et sur tant d'autres considérations, qu'ils n'oseroient l'en importuner.

» Mais, comme les roys prédécesseurs de Votre Majesté, dont les jésuites ont autrefois obtenu de pareils ordres pour s'établir dans Clermont sur de semblables faux exposés qu'on les y demandoit, ont toujours révoqué ces ordres aussitôt qu'ils ont seulement connu la répugnance des habitants, il y a présentement, Sire, bien plus que cette raison si naturelle du gré des villes : par une déclaration solennelle de l'année 1659, qu'elle a voulu faire publier dans tout son royaume, elle a très-effectivement

deffendu tous établissements de communautés religieuses sans le consentement des villes. Ces deffenses de Votre Majesté ne doivent pas être nécessaires pour les jésuites ; car leurs statuts, Sire, leur font encore d'autres deffenses bien plus étroites, non seulement de s'établir malgré les villes, mais de demander même d'y être reçus.

» Et cependant, Sire, non seulement ils demandent et ils insistent d'entrer dans Clermont contre les statuts qu'ils font vœu d'observer, mais ils y entrent par force et s'opiniâtrent à y demeurer, quoyqu'on persévère à leur dire qu'on ne les veut pas, et contraignent les habitants à venir importuner V. M.

» Ils espèrent, Sire, qu'elle leur fera cette justice de ne pas souffrir cette désobéissance des jésuites à vos ordonnances et à leurs statuts, et qu'elle n'obligera pas de très-fidèles sujets, pleins de zèle et d'amour pour son service, à recevoir contre leur gré des religieux qui, professant d'enseigner la piété et les bonnes mœurs, commencent par forcer ceux qu'ils veulent instruire à venir d'abord demander justice contre eux, et qui, pour le premier exemple de leur piété, violent en un jour ordonnances, édits, traités, vœux, statuts, parole, et qui ont violé le respect même qu'ils devoient à V. M. sacrée, par la supposition qu'ils ont faite à votre conseil qu'on les demandoit, et par la manière dont ils ont usé des lettres de cachet qu'ils ont obtenues par cette surprise.

» La ville de Clermont, Sire, a fait élever sa jeunesse jusqu'à présent par d'autres maîtres que par ces pères, et elle a eu la gloire de produire, dans tous les siècles, des personnes de mérite pour la religion et pour l'Etat ; mais surtout, Sire, elle a eu l'honneur de n'élever, dans tous les temps, que de véritables serviteurs des rois, et qui même par leurs services en ont mérité ce que deman-

dent aujourd'hui à Votre Majesté avec tant d'instance les habitants de cette même ville, d'être dispensés de recevoir les jésuites.

» Le roy Henry le Grand, ayeul de Votre Majesté, a été l'un des roys qui a conservé la liberté de la ville de Clermont contre les entreprises de ces pères. Ce grand prince, Sire, aimoit cette ville, et avoit la bonté de vouloir bien reconnoître qu'elle lui avoit rendu un service bien important, et d'autant plus considérable qu'il regardoit aussi l'Etat. Car, pendant la Ligue, les habitants de Clermont ne s'étoient pas seulement conservés fidèles au milieu de la rébellion de presque tout le royaume, mais, par un zèle extraordinaire et tout inouï, étant sortis de leurs murailles, et, avec le peu de sujets qui restoient au roy, qui s'y étoient réfugiés, avoient exposé leurs vies, attaqué l'armée des ligueurs, repris sur eux une ville, et gagné cette bataille d'Issoire dont toutes les histoires remarquent qu'ayant rendu au roy l'Auvergne entière et toutes les provinces voisines, et qu'étant arrivée, comme par une espèce de miracle, le même jour que ce prince gagna en personne celle d'Ivry, ces deux batailles avoient été la fin de la Ligue, et le rétablissement de ce grand roy dans son patrimoine, qui est aujourd'hui l'héritage de Votre Majesté.

» Les habitants de Clermont, Sire, ont cette confiance que Votre Majesté aura toujours pour cette ville les mêmes bontés qu'ont eues pour elle tous les roys ses prédécesseurs, pour tous lesquels elle a conservé une fidélité plus ferme et plus inviolable qu'aucune autre ville de son royaume, et qu'elle ne leur refusera pas la même grâce qu'elle accorde à tant de villes qui résistent aux jésuites, de ne pas les obliger, non plus que les autres, à les recevoir, et qu'elle ordonnera à ces pères de re-

tourner dans leur collége de Montferrand; si ce n'est que cette affaire étant trop peu digne d'occuper les soins de Votre Majesté, elle veuille la renvoyer à son parlement de Paris, qu'elle a rendu juge naturel, à cause des déclarations et des édits qu'elle a fait vérifier en ce parlement, et qui font une partie des moyens décisifs contre cette entreprise des jésuites, et toute cette ville redoublera, Sire, les prières publiques et particulières qu'elle fait incessamment pour Votre Majesté, et s'animera de plus en plus de zèle et d'ardeur pour son service et de tous les roys que Dieu fera naître, jusqu'aux derniers siècles, du sang de Votre Majesté, le plus illustre de toute la terre, comme elle en est le plus grand roy. »

« M. Domat, avocat du roy, ajoute notre manuscrit, fut député pour présenter à Sa Majesté la requête cy-dessus. Etant arrivé à Paris, il rassembla vingt Auvergnats, avec lesquels il alla porter sa plainte au roy, qui ayant fait avertir le P. Annat, son confesseur, pour lui dire que c'étoit contre ses confrères qu'on agissoit, ce jésuite répondit que Sa Majesté ne devoit point s'inquiéter de cette affaire, qu'elle étoit accommodée, et par cette fourberie il obligea les suppliants de se retirer. Ceci se passait en 1663. Ainsi les jésuites s'établirent à Clermont malgré M. l'évêque, les doyen, chanoines et chapitre de la cathédrale, syndic du diocèse, le gardien des cordeliers, le sous-prieur des carmes et les échevins de la ville de Clermont..... »

Ce n'est pas la seule affaire où Domat ait osé combattre ouvertement les jésuites. Dix ans après, un de leurs prédicateurs, le père Duhamel, ayant fait, dans la cathédrale de Clermont, un sermon où il soutenait l'infaillibilité absolue du pape, ce qui était contre les maximes de l'Église gallicane et contre l'ordonnance du roi, qui

interdisait de traiter de matières étrangères au salut des âmes et préjudiciables à la paix publique, Domat, comme avocat du roi et chargé de l'exécution des ordonnances royales, informa contre le père Duhamel, dressa lui-même un procès-verbal détaillé, et écrivit à M. le procureur général une lettre pour accompagner ce procès-verbal. Nous donnons ici ces deux pièces pour montrer et l'esprit généreux de l'ancienne magistrature et l'intrépidité de Domat en face du parti puissant qui persécutait le cartésianisme, menaçait l'Oratoire, écrasait Port-Royal, et, dominant sur la conscience du roi, entraînait l'État dans ses querelles et en faisait l'instrument de ses desseins.

« *Procès-verbal.*

» L'an 1673 et le dernier jour de février, nous, Jean Domat, avocat du roy en la sénéchaussée et siége présidial d'Auvergne, à Clermont, ayant appris par le bruit commun que ce jourd'huy mardy d'après le deuxième dimanche de carême, le père Duhamel, jésuite, qui prêche pendant ledit carême dans l'église cathédrale de ladite ville, ayant pris pour texte *Super cathedram Moysi sederunt, etc.*, auroit pris pour son sujet l'infaillibilité de l'Église et celle du pape, et auroit traité en deux points de ces deux sortes d'infaillibilités, et entrepris de prouver séparément celle du pape seul, nous aurions été obligés par le devoir de notre charge, en l'absence du S^r^ procureur du roy audit siége, de nous informer plus particulièrement des propositions que ledit père Duhamel avoit avancées touchant ladite infaillibilité, pour exécuter, en ce qui dépend de nous, l'arrêt de la cour du parlement du 30 may 1663, par lequel la cour auroit ordonné la publication et enregistrement de six articles de certaine

déclaration de la faculté de théologie de Paris, du 3 may.... touchant l'autorité du pape avec deffense de soutenir aucune doctrine contraire, et aussi la déclaration de Sa Majesté avoir ordonné que ladite déclaration de la faculté de théologie de Paris seroit publiée et enregistrée dans tous les parlements et autres jurisdictions de son royaume, avec deffenses à toutes personnes de soutenir, deffendre et enseigner aucune proposition contraire à ladite déclaration, à peine de punition exemplaire, lequel arrêt et déclaration ont été publiés et enregistrés à ladite sénéchaussée, et à cette fin, comme nous n'aurions pas ouy ledit sermon, nous étant enquis de plusieurs personnes qui y auroient assisté, nous aurions appris par tous les récits conformes que ledit père Duhamel a pris pour son texte dans ledit sermon ce passage de l'Évangile du jour, *Super cathedram Moysi sederunt, etc.*, et pour son sujet l'infaillibilité de l'Église et celle du pape; qu'il a divisé son sermon en deux points, le premier pour l'infaillibilité de l'Église, et le deuxième pour l'infaillibilité du pape; que, dans le premier point, rapportant quelques preuves de l'infaillibilité de l'Église, il a dit que, comme celle du pape s'établissoit aussi sur les mêmes preuves, il prouveroit l'une et l'autre dans les deux points, et que, dans l'un et dans l'autre, il rapporte diverses preuves de l'infaillibilité du pape seul, et a avancé entre autres preuves de cette infaillibilité les propositions suivantes :

1° « Que les théologiens étant souvent contraires dans » leurs opinions sur les matières de la foy, comme les » horloges qui ne s'accordent pas, il fallait une règle, » et que, comme le cadran solaire est la règle infaillible » des horloges, le pape est le cadran solaire de l'Église, » qui est la règle infaillible dans les matières de la foy.

2° » Que Notre-Seigneur avoit dit à saint Pierre : *Ego*

» *autem rogavi pro te ut non deficiat fides tua et tu ali-*
» *quando conversus confirma fratres tuos*, pour marquer
» l'infaillibilité qu'il lui a communiquée et à ses succes-
» seurs, et que ce passage se doit entendre de l'infailli-
» bilité de saint Pierre et de ses successeurs, et non de
» celle de l'Église, ce qu'il a prouvé par deux réflexions
» sur ce passage, l'une sur ces mots *pro te*, en disant
» que c'étoit le pronom de la seconde personne qui s'a-
» dressoit à la personne de Pierre et non à l'Église, qui
» ne s'appelle pas Pierre, l'autre sur ce mot *fratres*, en
» disant que ce mot s'entendoit des papes successeurs de
» saint Pierre, qui sont ses frères, et non de l'Église, et
» que, si Notre-Seigneur avait prétendu parler de l'É-
» glise, il auroit dit ses enfants et non ses frères.

3° » Qu'il est impossible que le pape enseigne une
» doctrine fausse, erronée et scandaleuse, et qu'il arri-
» veroit plutôt de ces trois choses l'une, ou qu'il chan-
» gerait de sentiment comme il arriva au pape Vigile,
» ou que le Saint-Esprit se mêleroit dans ses expressions
» pour lui faire dire la vérité malgré qu'il en eût et lors
» même qu'il voudroit dire une fausseté, comme il est
» arrivé à Balaam et à Caïphe, ou qu'il mourroit d'une
» mort subite avant que de prononcer une erreur, selon
» le sentiment de B.

4° » Que le pape est infaillible dans les décisions qui
» concernent la foi, la doctrine et les mœurs, et que,
» dans le reste, il est homme comme les autres et sujet
» à faillir; sur quoy il a ajouté et fait remarquer qu'il
» se rendoit d'autant plus exact en cette matière qu'il s'y
» agissoit du salut.

5° » Que certains théologiens de robe courte semblent
» jeter des scrupules dans les esprits faibles, lesquels il
» est important de lever, et qu'il y en a qui vont dé-

» terrer de vieux grimoires pour prouver qu'il y a eu des » papes qui ont failli.

6° » S'étant objecté comment il se pouvoit faire que » le pape fût infaillible, il a répondu que, dans les cho- » ses de la foy, il ne falloit pas demander comment. Je » sçay, a-t-il dit, que, dans le mystère de la Trinité, » Dieu est un en trois personnes; mais, si on me demande » comment cela se peut faire, je n'en sçay rien. Je » sçay que, dans le mystère de l'Eucharistie, le corps et » le sang de Notre-Seigneur sont sous les espèces du saint » sacrement; mais comment, je n'en sçay rien; je sçay » que d'abord qu'un homme est élevé à la chaire de saint » Pierre, il ne peut plus enseigner une doctrine fausse, » erronée, scandaleuse; mais si on demande comment, » je n'en sçay rien. »

« Et, comme toutes lesdites propositions de ce sermon tendent à persuader l'infaillibilité absolue du pape, et que cette doctrine que ledit P. Duhamel a prétendu établir par ledit sermon est directement contraire auxdits articles de la déclaration de ladite faculté, et notamment au sixième, concernant l'infaillibilité du pape, nous avons cru qu'il étoit d'une nécessité indispensable de faire, en cette rencontre, ce qui peut dépendre de nous dans notre fonction pour contribuer à réprimer une telle entreprise contre lesdits arrêts et ladite déclaration de Sa Majesté et contre les lois de son État; et, ne pouvant y pourvoir avec prudence par d'autres voies, nous avons jugé qu'en une affaire de telle conséquence, où nous voyons cette doctrine de l'infaillibilité du pape aussi publiquement enseignée avec l'approbation et l'applaudissement de la plus part des ecclésiastiques et principalement des religieux, et consentement tacite du peuple, qui, n'étant pas informé de la fausseté et des perni-

cicuses conséquences de cette doctrine, la reçoit comme véritable, nous devons au moins en donner avis à M. le procureur général, affin qu'il lui plaise d'informer la cour de cette entreprise contre son arrêt, et Sa Majesté, s'il le juge à propos, de cet attentat contre sa déclaration ; et nous nous voyons aussi obligés, en même temps, de supplier très-humblement mondit seigneur le procureur général d'agréer que nous lui remontrions l'importance singulière que nous y remarquons d'employer son zèle, sa prudence et son autorité, comme il a fait cy-devant si utilement en toutes sortes de pareilles occasions, pour achever en celle-cy d'arrêter toutes les entreprises semblables de ceux qui publient ou débitent en particulier cette doctrine au préjudice dudit arrêt et de ladite déclaration; et, ce qui nous oblige à ces remontrances, c'est que nous voyons en cette ville un exemple de la nécessité d'y exécuter avec éclat ladite déclaration et ledit arrêt, parce que cette ville étant le siége d'un des plus grands évêchés du royaume, et une ville capitale des plus fidèles au service des roys, comme elle en donna d'insignes preuves pendant les ligues, nous y voyons néanmoins que le sentiment de l'infaillibilité du pape y est insinué et s'y répand comme une doctrine de foy, et que la plus part croyent que la doctrine contraire est une doctrine hardie, ce qui est arrivé non par des prédications ou leçons publiques que nous n'aurions pas dissimulées, mais par le cours universel que donne à cette doctrine le grand nombre de ses partisans, et particulièrement des réguliers et autres ecclésiastiques.

» Et il est facile de juger que, si ce sermon du P. Duhamel demeure impuni, cette doctrine de l'infaillibilité du pape, publiquement établie par cette voie, et sans contredit, passera pour une vérité de foy et un dogme

qui ne peut être contesté; et, comme nous apprenons de ladite déclaration de Sa Majesté que c'est son intention que les sentiments de ses sujets soient uniformes sur lesdits articles, et que nous voyons que, tout au contraire, ils se rendent uniformes dans la créance de l'infaillibilité du pape, et que cette créance s'établissant pourroit mettre les sujets du roy, dans cette ville si fidèle à son service, en péril de tomber dans les suites pernicieuses qu'elle pourrait produire contre leur devoir, s'il arrivoit des occasions où l'autorité des papes pût les porter à s'en départir, nous croyons que ces considérations nous obligent à supplier mondit seigneur le procureur général d'y faire les réflexions qui lui sont plus propres qu'à nous, et qu'il saura beaucoup mieux faire, et de souffrir que nous lui exposions les faits et les considérations particulières qu'il ne peut apprendreque de nous, et dont le devoir de notre charge nous oblige de l'avertir par ce présent procès-verbal que nous avons dressé de tout ce que dessus, affin qu'il plaise à mondit seigneur le procureur général d'y pourvoir ainsi qu'il avisera par sa prudence, et nous sommes souscrits avec notre greffier en toutes pages, et avec M. Claude Labourieux, ancien chanoine de l'église cathédrale et ancien official de Clermont; M. Etienne de la Mare, docteur en théologie, chanoine et théologal de ladite église; M. Antoine Dufour, chanoine de la même église; M. Etienne Perrier, conseiller en la cour des aydes de ladite ville; M. François Pascal, prieur et seigneur de Termes et de la Faghe; M. Robert Maugain, avocat au parlement; M. Antoine Bourlin, avocat en ladite cour; M. Georges du Gourd, docteur en médecine; M. Jacques-Antoine Sarret, avocat au parlement, aussi souscrits avec nous en toutes pages, pour attester, par leur signature, la vérité du contenu en notredit pré-

sent procès-verbal touchant ledit sermon, après qu'ils ont fait lecture d'iceluy et des propositions avancées par ledit P. Duhamel dans ledit sermon, auquel ils ont assisté. Fait ledit jour et an. Signé DOMAT, premier avocat du roy; LABOURIEUX, etc.... BAPTISTE, greffier. »

« *Lettre de M. Domat à M. le procureur général pour accompagner le procès-verbal.*

» Ce 1er mars 1773.

« Monseigneur, m'étant rencontré dans la nécessité, par le devoir de ma charge, en l'absence de M. le procureur du roy, d'entreprendre la deffense de l'intérêt du roy et du public en une affaire importante et qui regarde aussi l'Église, je me trouve obligé, Monseigneur, de vous en rendre raison, et de la mettre entre vos mains. Le père Duhamel, jésuite, qui prêche présentement le carême en cette ville, fit, hier mardy, un sermon exprès pour prouver l'infaillibilité du pape; vous verrez, Monseigneur, par le procès-verbal que je prends la liberté de vous envoyer, le récit du dessein et de quelques propositions de ce sermon. Je n'ay rien à y ajouter de particulier pour ce qui est du fait, si ce n'est que je me suis rendu très-certain de la vérité telle que je l'expose, et qu'elle est prouvée par ce procès-verbal; mais je crois, Monseigneur, devoir ajouter qu'il est d'une conséquence extrême de réprimer cette entreprise, car je puis rendre ce témoignage que les réguliers et quelques ecclésiastiques de leur cabale ont tellement répandu cette doctrine de l'infaillibilité du pape, ou dans les confessions, ou dans les entretiens, ou par d'autres voies qui ne viennent pas à notre connoissance et qu'il ne nous est pas possible de réprimer, qu'encore que les personnes intel-

ligentes, et particulièrement ceux qui sont instruits de l'arrêt et de la déclaration du roy sur cette matière, qui sont en très-petit nombre, ayent été extrêmement scandalisés de ce sermon, le peuple et la pluralité des personnes même de condition, qui ne sont pas instruits de ces matières ny des conséquences de cette doctrine contre l'autorité légitime de l'Église et contre l'intérêt du roy et de l'État, se laissent persuader de cette infaillibilité; et je crois, Monseigneur, en cette occasion, que cette doctrine est devenue si commune, que non seulement elle passe pour catholique, mais que même la doctrine contraire passe, dans les esprits de ces personnes, pour une hérésie; mais cette opinion si pernicieuse demeureroit bien plus fortement établie, si un tel sermon restoit impuni. Car vous sentez, Monseigneur, quelles sont les impressions que fait dans l'esprit de la multitude une doctrine enseignée comme la parole de Dieu et dans la chaire de vérité, et quelles en sont les conséquences, surtout quand il s'agit des premières règles de la religion et du discernement de l'autorité légitime qui peut régler les points de la foi. Mais l'entreprise de ce jésuite est d'une conséquence d'autant plus importante, qu'il a prêché cette doctrine si contraire à l'Écriture et à la tradition, aux conciles, aux canons, aux libertés de l'Église gallicane, à cet arrêt, à cette déclaration, et si pernicieuse dans l'Église et dans l'État, comme une doctrine et une règle de la foi, et par un sermon exprès, en séparant exprès et distinguant l'infaillibilité du pape, qui fut son principal sujet, d'avec celle de l'Église, qu'il ne toucha quasi qu'en passant, et en traitant de ridicules, de théologiens de robe courte, ceux qui deffendent la véritable doctrine de l'Église, ce qui tourne, par une conséquence nécessaire, contre les premiers magistrats du

royaume et les officiers de la cour, qui se sont rendus les protecteurs de cette doctrine par l'arrêt du 30 may 1663, et enfin par un sermon prêché dans le cours d'un carême, dans une église cathédrale, à la face d'un des plus amples auditoires du royaume et des mieux remplis d'officiers de trois compagnies, d'ecclésiastiques d'une cathédrale, de trois collégiales, un grand séminaire et onze communautés de réguliers de divers ordres, de tous lesquels corps il y a toujours bon nombre au sermon, et je dois encore ajouter, Monseigneur, à toutes ces circonstances, que je ne vois pas d'autre partie ny d'autre juge dont il faille attendre de justice contre ce sermon que vous, Monseigneur, et le parlement. Toutes ces considérations me font espérer, Monseigneur, que vous aurez la bonté, non seulement d'approuver ma conduite, mais de la protéger et d'en faire votre affaire, comme elle l'est plus que de personne. J'aurois bien souhaité, Monseigneur, de vous envoyer une information, au lieu d'un simple procès-verbal, mais il m'a été nécessaire de me réduire à cette voye en attendant que je puisse faire faire une information. Je vous prie de considérer qu'un procès-verbal de la qualité de celui que je vous envoye, en une affaire de cette nature, peut tenir lieu d'information, sinon pour établir toutes les peines que ce jésuite peut mériter, et que la cour pourra ordonner après une plus ample procédure, si elle le juge à propos, du moins pour effacer et réparer promptement les mauvaises impressions de ce sermon qui subsistent dans le public, par les voies que vous jugerez, Monseigneur, le plus à propos par votre prudence..... »

Le procureur général auquel cette lettre et ce procès-verbal étaient adressés était M. de Harlay, probablement Achille de Harlay, troisième de ce nom, celui dont

Saint-Simon nous a laissé un portrait peu flatté, et qui, avant d'être président du parlement de Paris, en 1689, aurait été d'abord et se trouvait, en 1673, procureur général. M. de Harlay rendit compte de la lettre de M. Domat à M. le premier président Lamoignon, et il fut convenu entre eux que, d'une part, on approuverait la conduite de Domat, et que, de l'autre, on ne donnerait point un éclat trop grand à cette affaire; que pourtant on exigerait une double réparation du père Duhamel : d'abord un désaveu de ce qu'il y avait de blâmable dans son sermon par-devant M. l'évêque de Clermont, en son palais épiscopal et en présence de l'avocat du roi (Domat) et du lieutenant criminel; et, de plus, des paroles de paix et de soumission en chaire devant l'assemblée des fidèles. Notre manuscrit contient la lettre où M. de Harlay écrit à Domat pour l'informer de ces résolutions, et le procès-verbal de l'acte de soumission du père Duhamel devant l'évêque de Clermont, le lieutenant criminel et Domat. Mais les jésuites ne se tinrent pas pour battus. Selon leur méthode accoutumée, ils agirent auprès du roi, et lui persuadèrent d'enlever cette affaire au parlement de Paris, et de l'évoquer à sa propre personne, en son conseil; et là ils obtinrent un ordre enjoignant aux gens du roi, à Clermont, d'assoupir toute cette affaire, de se dessaisir des minutes mêmes des divers procès-verbaux et de toutes les pièces écrites en cette circonstance, et de les envoyer à Paris, au conseil d'État, et encore faisant défense au parlement de Paris et à tous officiers du présidial de Clermont de plus faire aucune poursuite contre le père Duhamel, comme aussi au père Duhamel et à tous autres prédicateurs de parler ni traiter, dans leurs prédications, de semblables matières. M. de Marle, conseiller d'État et commissaire en la généralité de Riom,

fut chargé de l'exécution de cet ordre, et il l'exécuta fidèlement. Le procureur du roi et le greffier criminel durent remettre toutes les minutes qui étaient entre leurs mains. Mais voici qui témoigne de la manière la plus vive du sentiment d'honneur qui animait toute l'ancienne monarchie : le greffier criminel pria que les minutes à lui demandées fussent laissées au greffe pour sa propre décharge, et il ne les remit que sur l'injonction réitérée et impérative du commissaire du roi; quant au procureur du roi, au nom duquel avait agi Domat, il alla plus loin que le greffier criminel; il fit une respectueuse mais ferme *remontrance*, et requit un sursis à l'exécution de l'arrêt du conseil. Ce procureur du roi s'appelait Pierre Pascal. On ne pouvait mieux porter un tel nom. Nous ne pouvons résister au plaisir de citer ici une partie du procès-verbal de cette dernière pièce.

» L'an 1673 et le vingt-deuxième jour d'avril, pardevant nous Bernard de Marle, chevalier, seigneur de Vercigny, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, et commissaire départi pour l'exécution des ordres de Sa Majesté, en la province d'Auvergne et généralité de Riom, est comparu Me Pierre Pascal, écuyer, seigneur du Montel, procureur de Sadite Majesté en la sénéchaussée et siége présidial de Clermont, lequel nous auroit dit qu'ayant eu avis de la signification que nous aurions fait faire à M. le greffier criminel de l'arrêt du conseil d'État, portant évocation de la procédure faite contre le père Duhamel, jésuite..... il est obligé de nous remontrer par le devoir de sa charge que, par l'expositif dudit arrêt, il paroît que Sa Majesté n'a pas été informée de la vérité de ce que ledit père Duhamel a avancé dans ladite prédication, et laquelle ne peut être connue que par la procédure qui en a été

faite à la requête dudit procureur du roi, de laquelle ayant été envoyées des expéditions à M. le procureur général, cette affaire auroit été consommée suivant des ordres envoyés audit procureur du roi et ceux de M. le premier président, d'eux envoyés à M. l'évêque de Clermont, par le moyen de la rétractation que le père Duhamel avoit faite de ce qu'il auroit avancé dans sa prédication, par acte fait, le 27 du mois dernier, pardevant ledit lieutenant criminel, en présence du procureur du roi, et sa soumission à l'arrêt du parlement de Paris, du 30 mai 1663, et déclaration de Sa Majesté du quatrième août audit an, et les défenses faites audit père Duhamel de contrevenir directement ou indirectement à ladite déclaration et arrêt, duquel acte ledit sieur procureur du roi auroit envoyé une expédition audit procureur général, et partant, ladite procédure se trouvant transmise suivant lesdits ordres, il est important audit procureur du roi que ledit acte du 27 mars demeure au greffe dudit siége, pour justifier de ses diligences et de l'exécution des ordres qu'il a reçus dudit sieur procureur général, ce qu'il nous a requis de vouloir ordonner, et qu'il soit sursis à l'exécution dudit arrêt sous le bon plaisir de Sa Majesté, en ce qu'il est ordonné par iceluy que lesdites minutes seront mises en nos mains, jusqu'à ce que Sa Majesté ait été pleinement informée de la conduite dudit père Duhamel par la grosse de ladite procédure, que ledit procureur du roi offre de faire délivrer incessamment par ledit greffier, ou qu'il en ait été par elle autrement ordonné sur les remontrances par lui présentement faites, et a signé PASCAL. »

Enfin, nous citerons une lettre du procureur général de Harlay à Domat, dans laquelle il s'excuse auprès de l'austère magistrat de l'arrêt du conseil, et l'invite à ne pas se décourager.

« Monsieur l'avocat, nous avons été aussi surpris que vous de l'arrêt du conseil que vous m'avez envoyé. Si le roi eût été ici, je ne doute pas que Sa Majesté n'y eût apporté les remèdes nécessaires, sur les très-humbles remontrances que nous lui en eussions faites. Mais, en son absence, nous verrons, dans la première occasion, ce que l'on pourra faire pour y remédier. On ne peut écrire tout ce que l'on pense et tout ce que l'on sait sur ce sujet, et je finirai en vous assurant que des choses de cette nature ne doivent pas vous empêcher de témoigner votre zèle avec prudence dans toutes les occasions qui se présenteront. Je suis, Monsieur l'avocat, votre frère et bon ami, DE HARLAY. »

Les *pensées* de Domat que nous trouvons dans le Recueil de M^lle^ Perrier (p. 273) y occupent plusieurs feuilles, et font connaître des côtés nouveaux et inattendus de l'esprit et de l'âme de notre grand jurisconsulte. Commençons par celles qui peignent le magistrat, l'impartial exécuteur ou l'intelligent réformateur des lois, l'homme qui avait un sentiment si profond et un amour si ferme de la vérité et du droit.

Nous ne connaissons point, dans d'Aguesseau, de plus belles et de plus hautes pensées que celles-ci :

« Les avocats ont pour objet la vérité même.

» L'éloquence de l'avocat consiste à faire connaître la justice pour la vérité.

» Fins différentes de l'éloquence : plaire, instruire, persuader, exhorter, louer : toutes doivent avoir pour règle la vérité.

» Le geste est un effort de l'âme pour se communiquer à travers le corps, et faire passer dans l'âme de celui qui entend ce qu'elle sent et ce qu'elle voit.

» Les gens d'épée appellent les officiers (1) gens d'écritoire : il faut appeler les officiers gens de tête, et eux gens de main.

» Il y a une infinité de lois qui ne subsistent que parce qu'on n'a pas le temps de les réformer.

» Les passions sont des lois que les juges suivent.

» Nous faisons dans le palais, qui est le temple de la justice, ce que faisaient les marchands dans le temple.

» N'y a-t-il pas quelque compagnie où l'on examine sur le bon sens comme sur la loi? »

Ecoutons maintenant l'ami du peuple, l'ami des pauvres et de la pauvreté, un digne élève de cette grande école de stoïcisme chrétien qui s'appelle Port-Royal.

« Le superflu des riches devrait servir pour le nécessaire des pauvres; mais, tout au contraire, le nécessaire des pauvres sert pour le superflu des riches.

» Cinq ou six pendards partagent la meilleure partie du monde et la plus riche. C'en est assez pour nous faire juger quel bien c'est devant Dieu que les richesses.

» On doit plus craindre d'avoir trop à l'heure de la mort que trop peu pendant la vie.

» On se sert du prétexte de ce que l'on mendie pour ne pas donner à l'hôpital, et de l'hôpital pour ne pas donner aux mendiants. »

Les pensées morales qui suivent, sans avoir une grande originalité, valent assurément la peine d'être tirées de l'oubli.

« Comme le corps s'anéantit et s'appesantit par l'âge et la durée de la vie, le cœur s'appesantit et s'affaiblit par la durée des mauvaises habitudes.

» Les événements sont hors de nous; notre volonté

(1) *Officiers*, gens pourvus d'offices, les magistrats.

seule est à nous; ne pouvant régler aucun événement, nous devons nous mettre en état que nul événement ne nous trouble et ne nous empêche d'être heureux.

» Il n'y a que deux voies pour se rendre heureux et content, l'une de remplir tous nos désirs, l'autre de les borner à ce que nous pouvons posséder. La première est impossible en cette vie; ainsi c'est une folie que d'entreprendre de se contenter en ce monde par cette voie.

» Les maximes de morale des païens sont des règles particulières pour de certaines actions, et en de certaines rencontres, pour certaines conditions; celles de l'Évangile sont universelles, car elles changent le fond du cœur et s'étendent à toute la conduite, en tous lieux et en toutes rencontres.

» Il y une différence extrême entre la manière dont nous sentons les injustices qui nous regardent, et celle dont nous jugeons de celles qui ne regardent que le prochain.

» Pourquoi souffrons-nous les douleurs sans nous mettre en colère, et que nous ne souffrons pas les injustices et les maux que nous causent les hommes sans mouvement de colère?

» Nous voulons tellement plaire que nous ne voulons pas déplaire aux autres, lorsque nous nous déplaisons à nous-mêmes, et que nous voulons plaire à ceux qui nous déplaisent.

» Quand on est dans la vérité, il ne faut pas craindre de creuser; on trouve toujours un bon fonds, on ne saurait manquer d'être soutenu; mais, dans les choses vaines et incertaines, il est périlleux de creuser.

» Les hommes ne jugent de la malice des actions et du cœur de l'homme que par rapport à ce qui les touche. Une incivilité à leur égard leur paraît plus criminelle que

de grands péchés devant Dieu qui ne choquent pas les hommes.

» Tout homme qui a la moindre expérience dans le monde juge facilement que tous les autres, sans exception des plus raisonnables, raisonnent mal quelquefois, et raisonnent mal, pour l'ordinaire, dans leurs intérêts. Ainsi il faut être fou de présomption pour s'imaginer qu'on soit l'unique au monde raisonnable dans son intérêt, et ne pas se défier toujours de son jugement quand il s'en agit. D'où j'admire l'extravagance de la plupart des gens, surtout des plaideurs, qui s'imaginent toujours tous avoir le meilleur droit du monde.

» On juge aussi témérairement en bien qu'en mal. Il y a du péril en l'un et en l'autre. Si on juge mal en mal, on blesse la charité; si on juge mal en bien, on blesse la vérité; c'est-à-dire que, jugeant mal d'une bonne action, on fait tort à son prochain, et que, jugeant bien d'une mauvaise action, on fait tort à la vérité.

» Les louanges, quoique fausses, quoique ridicules, quoique non crues, ni par celui qui loue ni par celui qui est loué, ne laissent pas de plaire; et, si elles ne plaisent par un autre motif, elles plaisent au moins par la dépendance et par l'assujettissement de celui qui loue. »

Si les deux pensées suivantes étaient plus travaillées pour le tour et l'expression, on les attribuerait aisément à celui qui a pris la défense des répétitions et qui réduisait toute la poésie à des figures, *fatal laurier*, *bel astre*.

» On hait si fort les redites, que, quand elles sont nécessaires, on veut au moins, à chaque fois, être averti que c'est une redite : dans le palais, *ledit*, *ladite*, c'est l'excuse de celui qui redit..... Mais d'où vient cette haine des redites? La nouveauté et l'ennui des mêmes choses. L'orgueil y a sa part; car il y a apparence qu'on

veut inculquer par redites, et qu'on n'aime pas paraître dur à comprendre.

» La poésie a d'ordinaire plus d'éclat et plus d'agrément que la prose; mais ce n'est que comme les grotesques dans la peinture : ce qui y plaît est plus surprenant, mais assurément moins solide et moins beau que le naturel. »

Maximes tout empreintes de l'esprit de Port-Royal, et qui auraient pu échapper à la plume de Pascal dans un moment de négligence :

« Aujourd'hui la dévotion et la vertu sont choses fort différentes.

» Il est bien à craindre que les dévotions extérieures de ce temps, scapulaires, etc., ne soient, dans la nouvelle loi, ce qu'étaient, dans l'ancienne, les traditions superstitieuses des pharisiens, par lesquelles et sous prétexte desquelles ils quittaient l'essentiel de la loi, s'imaginant qu'ils étaient purifiés par ces cérémonies. »

Voici les fondements mêmes de ce qu'on pourrait appeler la logique et la philosophie de Pascal :

» Nous n'agissons pas par raison, mais par amour, parce que ce n'est pas l'esprit qui agit, mais le cœur qui gouverne, et toute la déférence qu'a le cœur pour l'esprit est que, s'il n'agit pas par raison, il fait au moins croire qu'il agit par raison.

» Il y a deux manières de venir à la connaissance de la vérité, l'une par démonstration, et l'autre par des vraisemblances, qui peuvent venir à un tel point, que la preuve en soit aussi forte que la démonstration et même plus touchante, plus persuasive et plus convaincante : par exemple, on est plus persuadé qu'on mourra, quoiqu'il n'y en ait pas de démonstration, que de toutes les vérités d'Euclide.

« Il est impossible d'avoir des démonstrations des vérités de notre religion, car il arriverait deux choses : l'une que tout le monde l'embrasserait, l'autre qu'il n'y aurait pas de foi, qui est la voie par laquelle Dieu a voulu nous unir à lui. »

Est-ce l'auteur des *Lois civiles* ou celui des Pensées qui a tracé ces lignes, où l'esprit, l'humeur et la mélancolie, se confondent dans une originalité si touchante? Ce peu de lignes nous font pénétrer dans l'âme de Domat, et nous découvrent sa grandeur et ses misères, son austérité et ses caprices, l'une et l'autre face de la médaille, l'homme tout entier.

« L'esprit sans piété ne sert qu'à rendre misérables ceux qui en ont, ce qui arrive en bien des manières, et entre autres par la peine qu'il y a à souffrir les sots.

» Ce n'est pas une petite consolation pour quitter ce monde que de sortir de la foule du grand nombre des sots et des méchants dont on est environné.

» Toutes les sottises et les injustices que je ne fais pas m'émeuvent la bile.

» Je ne serais ni de l'humeur de Démocrite ni de celle d'Héraclite; je prendrais un tiers parti pour mon naturel, d'être tous les jours en colère contre tout le monde.

» Quelle satisfaction peut-on avoir de ne voir que des misères sans ressources? Quel sujet de vanité de se trouver dans des obscurités impénétrables?

» Un peu de beau temps, un bon mot, une louange, une caresse, me tirent d'une profonde tristesse dont je n'ai pu me tirer par aucun effort de méditation. Quelle machine que mon âme, quel abîme de misère et de faiblesse!

» J'ai une expérience réglée d'un certain tour que fait mon esprit du trouble au repos, du repos au trouble,

sans que jamais la cause ni de l'un ni de l'autre cessè, mais seulement parce que, la roue tournant, il se trouve tantôt dessus, tantôt dessous.

« Mon sort est différent du vôtre : vous changez souvent d'état, et moi je suis toujours à la même place; nous sommes pourtant tous deux également tourmentés : vous roulez dans les flots, et je les sens rouler sur moi. »

A la suite de la communication faite par M. Cousin à l'Académie des Sciences morales et politiques de ces documents inédits sur Domat, une discussion très-intéressante s'est engagée entre MM. Dupin, Berriat-Saint-Prix, Cousin, Charles Giraud et le comte Portalis. Nous nous faisons un plaisir d'emprunter cette discussion au journal *le Droit* pour la mettre sous les yeux de nos lecteurs.

M. Dupin demande la parole et s'exprime en ces termes :

« Nous devons féliciter notre collègue de sa découverte, et le remercier de la communication qu'il nous a donnée; les curieuses pièces qu'il nous a lues seront, je l'espère, l'objet d'une publicité qui, cette fois, ne sera pas éludée.

» Les faits et les actes que ces pièces rappellent et qu'elles constatent n'ont pas seulement un intérêt historique; ils ont un intérêt permanent pour la société, et Dieu veuille qu'ils n'acquièrent pas plus tard un intérêt d'actualité !

» Les tentatives contre lesquelles le sage Domat eut à lutter se sont reproduites à diverses époques de notre histoire : elles ont survécu à tous les efforts qu'on a faits pour les déjouer. La persistance à cet égard s'est révélée à des degrés divers, mais avec une constante opiniâtreté, et sous toutes les formes de gouvernements.

» Toujours on a pu remarquer chez certains hommes

la même affectation d'indépendance du pouvoir civil, la même allégation d'une autorité suprême, prétendue infaillible et placée hors de l'Etat et au-dessus de l'État ; les mêmes efforts pour s'emparer de l'éducation et de la direction des esprits, afin de gouverner tous les hommes à l'aide de quelques hommes élevés dans ce dessein ; et, par suite, les mêmes attaques, les mêmes calomnies incessamment dirigées contre les corps chargés de donner à la jeunesse une éducation nationale au nom de l'État.

» Ces hommes se rattachent à un ordre dont on peu bien dire qu'il est tel aujourd'hui qu'il fut dans tous les temps, puisque ses adeptes ont placé leur existence sous l'empire de la devise : *Sint ut sunt, aut non sint.*

» Il importe donc que les hommes intelligents dans la science, dans la magistrature, dans la politique, aient perpétuellement les yeux ouverts sur des tendances aussi dangereuses, renouvelées avec tant de persévérance, d'adresse et de dissimulation.

» Honneur, par conséquent, aux hommes qui, dans le passé, ont apporté de la résistance à toutes ces tentatives d'usurpation, à ceux qui ont posé les principes, élevé les barrières, laissé de grands exemples de courage à remplir son devoir ! »

M. Berriat-Saint-Prix donne lecture à l'Académie d'un travail intitulé : « Observations sur Domat et ses ouvra-» ges, et par occasion sur les travaux de Cujas et sur une » réponse qu'on lui attribue.»

« Le mémoire sur la vie et les ouvrages de Domat dont vous avez entendu la lecture, dit M. Berriat-Saint-Prix, nous a révélé des faits très-curieux relativement aux affaires ecclésiastiques du dix-septième siècle, et surtout à l'auteur des *Lois civiles*, et l'on doit savoir beaucoup de gré à notre honorable confrère de la peine qu'il a

prise pour les recueillir. Sans ses recherches, assurément, on ne se serait jamais douté, en premier lieu, que Domat avait eu l'honneur d'être l'ami de Pascal, et d'avoir participé aux célèbres expériences du grand physicien-géomètre, sur la pesanteur de l'air, et obtenu, pour plusieurs de ses ouvrages, l'approbation de l'écrivain placé par Boileau au-dessus de tous les écrivains anciens et modernes (Voir M^me^ de Sévigné, lettre du 15 janvier 1790); en second lieu, que le même Domat eût montré, en attaquant les entreprises de la corporation de la plus puissante de son siècle, celle dont il était le plus dangereux d'encourir l'inimitié, en un mot, l'ordre des jésuites, une énergie, un constance dignes des chefs les plus éminents de l'école de Port-Royal.

» Nous avons éprouvé beaucoup de jouissance en apprenant des faits si glorieux pour un homme voué à la carrière que nous essayons de parcourir, pour un homme qu'on avait dû croire uniquement adonné à l'étude et à l'application des lois d'un pur intérêt privé.

» Mais plus ils sont glorieux pour Domat, moins il a besoin qu'on lui décerne, comme l'a fait l'auteur du mémoire, un honneur auquel il n'avait pas le droit de prétendre, l'honneur d'être, incomparablement, le plus grand des jurisconsultes du dix-septième siècle.

» Dans l'intérêt de l'exactitude historique, nous soumettrons, sur ce point, à l'auteur lui-même, plusieurs observations qui l'engageront peut-être à modifier son sentiment, et son travail offre assez de mérite pour qu'on doive désirer de le voir encore se perfectionner.

» Non seulement Domat n'a point reçu l'espèce d'ovation précédente, comme au seizième siècle, en avaient joui Dumoulin et successivement Cujas, et comme l'ont obtenue depuis, au dix-huitième siècle, Furgole, et au

siècle actuel, Merlin, mais on n'a jamais compté Domat parmi les jurisconsultes du premier ordre; on pourrait même, sans trop de sévérité, lui contester jusqu'au titre de jurisconsulte, en prenant ce titre dans sa stricte acception.

» Un jurisconsulte est un homme qui, indépendamment d'une connaissance générale des principes, a approfondi au moins une des parties du droit; qui l'a envisagée sous tous les points de vue possibles, de manière à en résoudre les difficultés les plus épineuses, ou qui a, en un mot, traité avec habileté les questions délicates auxquelles elle peut donner lieu.

» Tels furent, au dix-septième siècle, pour le droit romain, Jacques Godefroi, Vinnius, Perès, Antoine Fabre, Rittershusius, Edmond Mérille. Pour le droit français et le droit romain appliqués ou cités en même temps dans différentes matières, d'Olive, d'Argentré, Brodeau, Catelan, Dupérier, Henrys, Mornac... Pour les discussions des lois ou du barreau, Lamoignon, Pussort, Talon, Patru... Pour quelques matières spéciales, comme les successions, la communauté et les donations, Lebrun, Renusson, et enfin Ricard, qui l'emporte peut-être sur tous les précédents.

» Domat ne saurait être placé au même rang qu'aucun de ces jurisconsultes. Les *Lois civiles* sont un ouvrage de classification plutôt qu'un traité, comme l'ouvrage de Ricard, ou qu'une discussion raisonnée de plusieurs questions difficiles comme celles de Henrys et de Dupérier. Domat y a distribué, avec une très-bonne méthode, les textes principaux jetés confusément dans presque toutes les parties du droit romain; il les a placés avec sagacité dans les chapitres de diverses matières auxquelles ils avaient rapport; enfin, il les a extraits ou traduits,

en général, avec exactitude et exprimés avec clarté.

» Son travail, sous divers rapports, est infiniment utile aux jeunes légistes... Nous avons été à portée de nous en assurer par nous-même... Chargé, avant l'époque où l'on publia notre *Code civil*, de l'enseignement du droit à l'un de ces établissements qui rappellent les éminents servives rendus à l'instruction publique par notre honorable confrère et ami M. Lakanal, nous voulons parler de l'école centrale de l'Isère, nous indiquâmes Domat aux élèves comme un guide propre à leur faire parcourir l'espèce de dédale qu'offrait le droit alors en vigueur.

» L'avantage de fournir un secours si utile dans de telles circonstances, est sans doute ce qui avait séduit d'Aguesseau (*Instruct.* datées de 1716, œuvres, édit. 1819, t. XV, p. 182) lorsqu'il présentait à son fils aîné l'auteur des *Lois civiles* comme le jurisconsulte des magistrats. Il destinait ce fils, à peine âgé d'une vingtaine d'années, à suivre la carrière du parquet, où lui-même venait de paraître avec tant d'éclat. (*Thomas, ibid.*, t. I, LXXXV.) Il craignait, surtout en considérant le peu de dispositions de l'héritier de son nom (comme on peut l'induire de ce que cet héritier fit ensuite, ou plutôt de ce qu'il ne fit pas ; car, bien qu'assez long-temps avocat général, il n'a pas même laissé une seule harangue, et il finit par s'ensevelir dans le Conseil d'État, corporation alors fort différente de ce qu'elle a été depuis Napoléon), d'Aguesseau craignait, disons-nous, que son fils ne se rebutât à la vue du dédale dont nous avons parlé. Il lui présenta le guide qu'à son exemple nous indiquâmes ensuite à nos disciples, et pour encourager son fils, il fallait bien lui vanter un peu ce guide.

» Remarquons-le d'ailleurs ; l'expression de d'Agues-

seau ne doit pas être prise dans un sens trop large... D'une part, il restreint lui-même ce sens par l'observation suivante, que quiconque possèderait bien Domat, ne serait peut-être pas le plus profond des jurisconsultes; et de l'autre, il invite plus loin (Ib. t. XV, p. 103) à faire la critique et le supplément du titre de Domat, dont on aura achevé la lecture.

» Il faut aussi prendre en considération une autre circonstance : lorsque d'Aguesseau exaltait Domat, il se trouvait lui-même dans une position où il lui était difficile de rechercher si les règles de Domat reposaient toujours sur des bases assez sûres, c'est-à-dire reproduisaient toujours avec exactitude le sens des lois romaines, dont il rapportait les fragments à leur suite. Un procureur général au Parlement de Paris n'avait pas certes assez de loisir pour un si minutieux travail, et d'Aguesseau en eut beaucoup moins encore au bout de peu de mois, appelé qu'il fut à la première magistrature du royaume.

» Nous pûmes, au contraire, nous dûmes même, vu la recommandation faite à nos élèves, entreprendre ce travail, et quoique restreint à un petit nombre de chapitres, ce résultat n'en fut pas toujours à l'avantage de Domat. Nous possédons un exemplaire des *Lois civiles* où nous avions noté la substance de quelques-unes de nos remarques, et nous y trouvons parfois celle-ci : « Loi mal interprétée, » et surtout celle-ci : « Loi mal appliquée.»

» Un jurisconsulte peut bien se tromper sur l'interprétation d'une loi difficile, mais non point, et surtout plusieurs fois, sur l'application de textes élémentaires comme presque tous les textes sur lesquels sont fondées les règles de Domat.

» Malgré ces défauts, nous n'avons point à regretter la même recommandation. L'ouvrage de Domat, bien que

fort dépassé depuis par les célèbres *Pandectes* de Pothier, bien qu'il ne suffise pas pour le faire placer au rang des jurisconsultes, surtout de premier ordre, n'en sera pas moins un titre fort honorable pour son auteur... Et c'est, à notre avis, un nouveau motif d'applaudir aux recherches éclairées et actives dont l'objet principal a été de faire mieux connaître et mieux apprécier Domat sous des rapports sous lesquels on ignorait qu'il se fût présenté d'une manière si avantageuse.

» Nous inviterons seulement notre confrère, s'il publie le mémoire contenant ces recherches, mémoire très-digne d'être publié, et pour la publication duquel nous avons entendu avec beaucoup de satisfaction un grand orateur et habile jurisconsulte, M. Dupin, émettre le vœu que nous avions déjà consigné dans nos observations et que nous aurions exprimé nous-même, si alors nous avions pu les communiquer; nous inviterons, disons-nous, notre confrère, pour la plus grande perfection de son travail, à en faire disparaître quelques légères taches.

» Nous signalerons d'abord, mais sans y insister, parce qu'il s'agit sans doute de pures inadvertances, les qualifications peu exactes d'avocat général et de procureur général qu'il y a données parfois aux avocat et procureur du roi Domat et Pierre Pascal. Il y avait une différence immense entre les offices d'avocat et de procureur du roi d'un bailliage comme Clermont, et les charges d'avocat général et de procureur général au Parlement de Paris dont ce bailliage dépendait. La charge surtout de procureur général était en dehors de toute comparaison. L'on a vu, en effet, l'un de ses titulaires, d'Aguesseau, être pourvu immédiatement du premier grand office du royaume, celui de chancelier; et un autre, le fameux Fouquet, conserver plusieurs années la même charge, bien qu'il

fût devenu ministre ou surintendant des finances ; et lorsqu'une intrigue adroite l'eut persuadé qu'il fallait s'en défaire, ne pas la céder à moins de la somme énorme de quatorze cent mille livres (M. de Monmerqué, *Mémoires de Coulanges*, 1820, p. 50), valant peut-être trois millions de francs de nos jours. C'est bien le cas de remarquer, en passant, qu'on n'aurait point eu à gémir sur la pauvreté, d'ailleurs si honorable, de Domat, s'il avait pu se procurer un emploi de cette importance.

» M. Cousin répond aux observations de M. Berriat-Saint-Prix. Il reconnaît que la confusion entre les offices d'avocat ou de procureur du roi d'un simple bailliage et les importantes fonctions d'avocat général ou de procureur général à un parlement, serait une véritable erreur ; mais, cette erreur, il ne l'a pas commise. En parlant de Domat et de Pierre Pascal, il leur a donné les titres qui leur appartiennent : à l'un, celui d'avocat du roi au présidial de Clermont ; à l'autre, celui de procureur du roi. Le procureur général dont il a parlé était M. de Harlay, troisième de ce nom, qui devint plus tard président du Parlement de Paris. Cette première critique de M. Berriat Saint-Prix n'est donc pas fondée ; la seconde ne l'est pas davantage. Lorsqu'il a fait allusion à la célèbre réponse de Cujas : *Nihil hoc ad edictum prætoris*, M. Cousin ne prétendait pas dire, comme on vient de le supposer, que ce grand jurisconsulte *s'est livré à l'explication spéciale de l'édit du préteur*. Mais on sait que, pour mieux résister aux instances de ceux qui voulaient l'engager dans les luttes politiques ou religieuses du temps, Cujas se réfugiait dans ses travaux d'interprétation et de restitution des lois romaines. Le *Nihil hoc ad edictum prætoris*, n'a pas d'autre sens. A l'égard du reproche d'avoir exagéré le mérite de Domat, comme jurisconsulte, M. Cousin pense que

Domat méritait bien l'honneur d'être placé à la tête des jurisconsultes du dix-septième siècle; mais il laisse aux membres de la section de législation le soin de répondre, sur ce point, aux observations de M. Berriat-Saint-Prix.

M. Giraud dit qu'il ne faut pas juger Domat au point de vue des jurisconsultes érudits de l'école de Cujas, ni des commentateurs de nos coutumes, ni des collecteurs de la jurisprudence des parlements, ni des grands jurisconsultes praticiens, qui ont essayé de mettre en harmonie le droit romain et le droit coutumier. Domat appartient à une autre classe de jurisconsultes. Le but de Domat a été d'exposer un système de lois civiles dans leur ordre naturel. Le premier en France, il a cherché la source du droit dans la raison; et les lois romaines lui ont paru être l'expression la plus pure de cette raison souveraine qui domine les lois. En cela, il a fait preuve d'une saine philosophie et d'un bon sens éminent. Son point de départ a été le spiritualisme de l'école stoïque, épuré par le sentiment chrétien. Il a donc appliqué au droit la méthode rationnelle de Port-Royal. Son génie a inspiré d'Aguesseau, Pothier et les rédacteurs de nos codes. On peut le regarder comme le fondateur de notre unité législative et comme le premier rédacteur du droit français. Son style a toutes les qualités de la grande école à laquelle il appartenait, et la postérité a ratifié le jugement de Boileau à son égard. Considéré sous ce point de vue, Domat est certainement l'un des plus grands jurisconsultes qu'ait produits la France au dix-septième siècle. Il a tous les mérites synthétiques et didactiques des jurisconsultes romains. C'est rabaisser son mérite, que de le comparer à de simples arrétistes, quelque estimables qu'ils puissent être.

M. Berriat-Saint-Prix persiste dans son opinion, ainsi

que dans l'affirmation des faits précédemment contestés. « Domat a, dit-on, deux mérites principaux, d'après lesquels on devrait le placer parmi les jurisconsultes : d'une part, il est un écrivain d'un ordre supérieur, en un mot, il est admirable ; de l'autre, il a le premier conçu et en quelque sorte exécuté l'idée de réunir toutes les règles du droit dans un ensemble méthodique ; en un mot, de mettre de l'unité dans le droit, car Pothier n'a fait que développer son travail.... De tels mérites, dit M. Berriat-Saint-Prix, lors même qu'on les accorderait à Domat, en fermant les yeux sur ses erreurs, ne suffiraient pas pour lui faire décerner le titre de jurisconsulte, surtout de jurisconsulte du premier ordre, surtout enfin pour le placer en tête de tous les jurisconsultes du dix-septième siècle, à moins qu'on ne se fasse du jurisconsulte proprement dit une idée bien différente de celle que nous avons donnée dans notre mémoire, et que nous avons rappelée dans le cours de cette discussion.

» Nous ne croyons pas qu'on puisse accorder à Domat de semblables mérites. L'idée de mettre de l'unité dans le droit, d'en coordonner méthodiquement les diverses règles éparses, avait été conçue et mise à exécution longtemps avant Domat, d'abord, pour le droit romain, par Doneau, et ensuite, pour le droit romain et le droit français réunis, par Despeisse. Pothier n'a sans doute pas plus l'honneur de l'invention que Domat; mais, sans le placer à la hauteur des Furgole et des Merlin, il suffit de jeter un coup d'œil sur un grand nombre des titres de ses *Pandectes* et sur quelques-uns de ses traités, pour voir en lui un jurisconsulte et non pas seulement un bon classificateur.

» A l'égard du style de Domat, il a en général la correction du style de Port-Royal, mais il est trop souvent

diffus et embarrassé, comme on peut s'en convaincre en lisant celles de ses œuvres où il a dû le soigner plus particulièrement; nous voulons parler de ses *Harangues*.... Il ne peut, sans contredit, être qualifié *d'admirable*, ni être mis en parallèle avec celui de l'auteur des *Provinciales*.... Tel est, d'ailleurs, à peu près l'avis de l'auteur du mémoire, sur lequel nous avons composé le nôtre.

» Si parmi les auteurs du dix-septième siècle, qui nous ont paru mériter, de préférence à Domat, le titre de jurisconsulte, on trouve des arrétistes, nous avons eu soin de choisir ceux qui n'étaient pas de simples collecteurs d'arrêts, mais qui par leurs discussions critiques sur les lois, la jurisprudence et la doctrine, avaient droit à ce titre.

» Il faut d'ailleurs remarquer, comme nous l'avons fait, qu'en désignant, comme de véritables jurisconsultes, une vingtaine d'auteurs du dix-septième siècle, nous n'avons pas entendu les placer tous au même rang, ni refuser ce titre à plusieurs autres dont le nom ne s'est pas présenté d'abord à notre pensée, en rédigeant à la hâte notre travail. »

M. le comte Portalis appuie les observations de M. Giraud. Il s'étonne que l'on aille jusqu'à contester à Domat le nom de jurisconsulte, en rappelant toutefois que d'Aguesseau le présentait comme le jurisconsulte des magistrats; non seulement on ne peut lui refuser l'honneur d'être placé au même rang que les docteurs plus ou moins célèbres du dix-septième siècle cités par M. Berriat-Saint-Prix, mais on doit maintenir Domat à leur tête. On a dit de son livre des *Lois civiles*, qu'aucun livre peut-être n'avait jamais été mieux fait en aucune science, et on ne l'a pas dit sans raison. L'auteur y fait remonter l'étude des lois jusqu'aux sources mêmes du droit, et s'ef-

force constamment de ramener la législation civile à ces principes de morale éternelle qui sont les fondements de toute société. Il procède à la manière des géomètres, et range dans leur ordre rationnel toutes les matières de la jurisprudence. A l'aide d'une méthode claire et lumineuse, il résume tout le droit, en extrait la substance, en prenant soin d'embrasser également toutes les parties de chaque tout, et de remonter par degrés, des textes jusqu'au droit primitif, et d'en redescendre ensuite, par une gradation semblable, jusqu'aux dernières conséquences. C'est ainsi qu'il a fait pénétrer la philosophie dans la jurisprudence, et ouvert la carrière à ceux qui, après lui, entreprenant de généraliser les idées, y sont entrés bien moins en interprètes et en commentateurs qu'en réformateurs. Pour être philosophe en jurisprudence, on ne cesse pas d'être jurisconsulte. Domat a été comme le précurseur de la codification. Ses travaux ont mis les bons esprits sur la voie; il a inspiré Pothier, qu'on lui préfère et qui a eu l'insigne avantage de ne venir qu'après lui. En effet, Pothier est entré dans les voies de Domat; il a travaillé sur le même plan; il lui a donné tous les développements dont il était susceptible. Il a approfondi avec succès, dans des traités spéciaux, suivant la méthode adoptée par Domat, toutes les parties du droit français. Donc, par le choix des principes, l'art de les exposer, la déduction analytique des conséquences, la distribution et l'arrangement des matières, quand même il se serait quelquefois mépris sur l'application de quelques textes, Domat a de justes droits au titre qui lui a été donné, durant le cours de cette discussion, de prince des jurisconsultes modernes.

ASSEMBLÉE CONSTITUANTE,
1789–1791.

REPRÉSENTANTS DE LA BASSE AUVERGNE,

AVEC LE FAC-SIMILE DE LEURS SIGNATURES.

(Voy. pl. 5.)

Nous avons annoncé notre intention de publier successivement les listes des membres représentant l'Auvergne aux différentes assemblées nationales et législatives. Pour donner à ces listes un intérêt plus marqué, nous les accompagnerons du *fac-simile* des signatures des divers membres et de notes biographiques sur les faits principaux de leur vie. Nous commencerons par la liste des membres de l'*Assemblée constituante* représentant la basse Auvergne.

On sait que l'*Assemblée constituante*, arrêtée dans la délibération de la deuxième assemblée des Notables, le 12 décembre 1788, a porté d'abord le titre d'*Etats généraux* (1), puis, d'après l'invitation du roi Louis XVI, celui d'*Assemblée nationale*, et enfin, le 27 juin 1789, après la fusion des trois ordres, le Clergé, la Noblesse et le tiers état représentant les communes, elle prit le titre d'*Assemblée constituante*. Elle devait être composée, suivant la décision du Conseil d'Etat du 27 décembre 1789, d'un nombre d'au moins mille membres,

(1) Les états généraux de la province d'Auvergne ont été assemblés à Clermont en 936, 1189, 1359, 1374, 1385, 1392, 1393, 1394, 1440, 1480, 1510, 1574, 1575, 1576, 1578, 1614 et 1787.

formé en raison de la population et des contributions de chaque bailliage. Le nombre des membres du tiers état était égal à celui des deux autres ordres réunis. Le Clergé en avait fourni trois cent huit, la Noblesse deux cent quatre-ving-cinq (moins la Noblesse de Bretagne qui a refusé de siéger), le tiers état six cent vingt-un: total mille deux cent quatorze.— La première assemblée eut lieu le quatre mai 1789.

Les glorieux travaux de cette mémorable assemblée commencèrent pour l'Europe l'ère de la régénération des peuples, et arrêtèrent les principes fondamentaux de la liberté. Elle organisa le pouvoir municipal, comme elle fit pour tout le reste, sur une base large et populaire. Après avoir divisé le territoire de la France en départements, en districts et en cantons, elle établit, sur cette classification, presque conservée de nos jours, des administrations correspondantes subordonnées, dont l'autorité descend du roi aux administrations de départements, de celles-ci aux administrations de districts, et de ces dernières aux municipalités. En un mot, l'*Assemblée constituante* a eu pour résultat définitif une grande amélioration dans le bien-être de l'immense majorité de la population de la France.

La sénéchaussée de Riom et le bailliage de Clermont (la basse Auvergne) ont été représentés à cette assemblée par vint-huit membres titulaires ou suppléants dont voici les noms :

1. M. ANDRIEU (1).

(1) M. Andrieu était avocat général fiscal du bailliage duché-pairie de Montpensier, et maire de la ville d'Aigueperse, lorsqu'il fut appelé par la sénéchaussée de Riom à prendre part aux travaux des états généraux de 1789. En 1791, il s'opposa, dans la séance du 22 mars, à ce que l'Assemblée nationale rendît des décrets de circons-

MM.

2. De la BASTIDE (1).
3. De BONAL (2).
4. De BONNEFOY (3).
5. BOURDON (4).

tance, au cas qu'il survînt des troubles dans les départements. Il réclama ensuite des formes pour constater l'authenticité des pétitions de ceux qui ne savent pas écrire. Enfin, il opina pour qu'on n'écartât pas de la couronne la maison d'Orléans, en faveur de la branche d'Espagne.

(1) M. de la Bastide est né au village de Chillac, arrondissement de Brioude, en 1745. Il fut fait prêtre très-jeune, devint bachelier en théologie, et la prieure de Lavaudieu le nomma à la vicairie perpétuelle ou cure de Paulhaguet. Il occupait ce poste lorsqu'il fut nommé aux états généraux. En 1791, il émigra et se refugia en Suisse. Son suppléant, dom Gerle prit sa place.

Rentré en France après l'émigration, il habita de nouveau Paulhaguet, et ne le quitta pas, même lorsqu'il fut nommé chanoine titulaire de la cathédrale de Saint-Flour, par Mgr de Belmont. Il y mourut au mois de mai 1827.

(2) M. François de Bonal, conseiller du roi en tous ses conseils, naquit au château de Bonal, dans l'Agénois, le 9 mai 1734. En 1776, il fut nommé évêque de Clermont. Quand éclata la révolution de 1789, le Clergé du bailliage de Clermont le nomma député. Il y prit plusieurs fois la parole, et toujours pour la défense de la religion. L'armée française l'arrêta comme émigré, en Hollande, en 1795, et l'envoya à Altona. Il se réfugia à Fribourg, en Suisse, puis à Constance, et enfin à Munich, où il mourut le 3 septembre 1800.

(3) M. l'abbé Louis de Bonnefoy est né à Thiers le 3 juillet 1748. Il était âgé de 43 ans et chanoine au chapitre de Saint-Genès de Thiers, lorsqu'il fut élu député. Il y fut attaché, en qualité de secrétaire, au comité de mendicité.

M. l'abbé de Bonnefoy, qui a laissé le souvenir de toutes les vertus qui honorent le caractère d'un ecclésiastique, est décédé à Saint-Victor, près de Chamalières, le 14 juillet 1797.

(4) M. Antoine Bourdon, né à Blois en 1752, était curé d'Evaux lorsqu'il fut nommé aux états généraux suppléant de M. Boyer, curé de Neschers.

MM.

6. BOYER (1).

7. BRANCHE (2).

8. DE BRIGNON (3).

(1) M. François Boyer, né à Latour-Saint-Pardoux, en 1738, était un homme distingué par ses connaissances. Il fut d'abord vicaire de Saint-Genès, à Clermont; puis, en 1768, il fut nommé curé de Neschers. Prévoyant que la révolution de 1789 dépasserait les bornes qu'on lui avait d'abord tracées, il se retira des états généraux peu de temps après sa nomination par l'assemblée du clergé de la sénéchaussée de Riom. M. Bourdon, curé d'Evaux, son suppléant, l'y remplaça. En 1791, M. Boyer se soumit au serment exigé par la constitution civile du clergé. Mais peu de jours après, pensant que ce serment blessait sa conscience, il le rétracta et passa en Suisse et en Italie, où il se livra à l'enseignement. En 1797, il revint à Neschers. En 1802, Mgr de Dampierre le nomma grand vicaire; mais préférant rester au milieu de ses paroissiens, qui avaient pour lui la plus grande vénération, il n'accepta pas. Il mourut à Neschers le 28 février 1809.

(2) M. Maurice Branche, né à Paulhaguet, en 1745, d'une famille ancienne et de bonne bourgeoisie, fut reçu fort jeune avocat au parlement de Paris; mais épris de la vie militaire, il laissa le barreau et se fit recevoir dans une compagnie de gendarmes rouges de Lunéville, corps privilégié qui formait les gardes du corps du roi Stanislas. Un peu inconstant, il en sortit bientôt, et rentra dans le barreau jusqu'à l'époque où il fut nommé aux états généraux. A cette même époque, il était en outre contrôleur ou receveur de l'enregistrement, et membre de l'administration et de la commission intermédiaire d'Auvergne. Echappé aux fureurs de la Terreur, qui poursuivait les Constituants, on lui offrit, lors de l'organisation préfectorale, la préfecture de l'Allier, donnée, sur son refus, à son collègue M. Huguet, de Billom. M. Branche fut, peu de temps après, compris dans la promotion des juges conseillers composant la cour d'appel de Riom, place qu'il n'a plus quittée. Il présida les fameuses assises où se jugea la grande affaire de l'Ouest, ce qui lui attira la disgrâce de la Restauration. M. Branche est mort à Riom, en 1822, dans sa soixante-dix-septième année.

(3) M. François-Caprais de Brignon, curé de Dore-l'Eglise, arrondissement d'Ambert, élève de Sorbonne, est né en 1739. Son esprit avait une portée peu ordinaire. Sa belle âme le disposait toujours à venir au

MM.

9. De CHABROL (1).
10. Du FRAISSE du Cheix (2).
11. Le marquis de LA FAYETTE (3).
12. HUGUET (4).
13. GAULTIER-DE-BIAUZAT (5).
14. Dom GERLE (6).

secours des malheureux. On connaît de lui plusieurs écrits sur la défense de la religion. Il est mort assassiné par les chauffeurs de 1797, à Dore-l'Eglise, dans son presbytère.

(1) M. Gaspard-Claude-François de Chabrol, écuyer, était lieutenant criminel de la sénéchaussée d'Auvergne en 1789. Il est fils de Guillaume-Michel Chabrol, commentateur de la coutume d'Auvergne et père des MM. de Chabrol de Tournoël, de Crouzol et de Volvic. Il fut nommé député aux états généraux, comme suppléant de M. de Langhac, qui n'accepta pas. M. de Chabrol est mort en 1816.

(2) M. Amable-Gilbert Dufraisse, chevalier, seigneur des terres du Cheix, de Sainte-Christine, seigneur engagiste de la prévôté royale de Palluet, était conseiller du roi et lieutenant général de la sénéchaussée d'Auvergne et siége présidial de Riom, au moment où il fut nommé membre de l'assemblée des états généraux.

Il a fait un long séjour dans l'émigration; il est mort à Riom.

(3) M. Gilbert Mothier, marquis de la Fayette, né le 1er septembre 1757, à Chavagnac, près de Brioude, mourut le 20 mai 1834. Nous renvoyons, pour ce grand nom et pour cette vie si bien remplie, aux diverses biographies des contemporains, et notamment à la *Biographie des grands hommes de l'Auvergne*, par M. Aigueperse.

(4) M. Jacques-Antoine Huguet, maire de Billom en 1789, est né dans cette ville le 28 mars 1751. Le tiers état du bailliage de Clermont le députa aux états généraux. En 1795, il fut nommé membre du conseil des Cinq-Cents. A l'époque de l'organisation de l'administration préfectorale, il devint préfet du département de l'Allier.

(5) M. Jean-François Gaultier-de-Biauzat, avocat, né à Vodable, près d'Issoire, le 23 octobre 1739, est mort juge à la cour d'appel de Paris, le 22 février 1815.

Voyez tome 2, page 606 des *Tablettes historiques de l'Auvergne*, la notice historique que nous avons donnée sur sa vie.

(6) Dom Christophe-Antoine Gerle, prieur de la Chartreuse du port Sainte-Marie et visiteur de son ordre, est né à Riom, le 25 octo-

MM.

15. GIROT-POUZOL (1).
16. GRENIER (2).
17. MALOUET (3).
18. MASCON (4).

bre 1736. Il fut élu député suppléant du clergé de Riom aux états généraux de 1789, et y prit séance à la place de M. de la Bastide. Il se prononça fortement pour la régénération nouvelle, et se fit remarquer, lors de la fameuse séance du Jeu de paume, le 20 juin, où il prêta avec enthousiasme son serment civique. Dénoncé par Vadier à la Convention nationale, comme complice d'une conspiration tramée par *Catherine Théos*, la prophétesse de l'époque, il fut incarcéré au mois de juin 1794. Mis en liberté après le 9 thermidor, dom Gerle fut ensuite employé pendant quelque temps dans les bureaux du ministère de l'intérieur.

La date et le lieu de sa mort nous sont inconnus.

Sa signature est la seule que nous n'ayons pu nous procurer.

(1) M. Jean-Baptiste Girot-Pouzol, né à Vodable en 1753, a été député du bailliage d'Auvergne aux états généraux, depuis le mois d'avril 1789 jusqu'à la fin de la session de l'Assemblée constituante. Il a fait également partie de la Convention, du conseil des Cinq-Cents et du Corps législatif dont il a été le président. Après l'an XI, il fut nommé sous-préfet d'Issoire.

(2) M. Grenier, avocat et secrétaire provincial d'Auvergue, est né à Brioude, en avril 1753.

(3) M. Pierre-Victor Malouet, né à Riom, en 1740, a eu une carrière des mieux remplies. Sa conduite a été courageuse aux états généraux et à l'Assemblée constituante. Il est mort le 7 septembre 1814, laissant la réputation d'un administrateur plein de zèle et de désintéressement. Voyez l'article que lui a consacré M. Aigueperse dans la *Biographie des grands hommes de l'Auvergne*.

(4) M. le comte Jean-Baptiste de Mascon, seigneur de Ludesse, né en 1737, a servi dans la compagnie des mousquetaires noirs, jusqu'à l'époque de sa suppression.

Par un édit du roi donné à Versailles, au mois de mai 1787, portant création d'assemblées provinciales, M. de Mascon fut choisi, le 16 août 1787, pour représenter la Noblesse d'Auvergne dans l'assemblée provinciale à Clermont.

En 1789, il fut nommé député de la Noblesse aux états généraux.

MM.

19. MATHIAS (1).
20. MONTBOISSIER (2).
21. MONTLOSIER (3).
22. Le marquis de LAQUEUILLE (4).
23. REDON (5).

Après la prise de la Bastille, il donna sa démission, mais elle ne fut pas acceptée.

M. de Mascon est décédé à Clermont, dans le mois d'août 1811.

(1) M. Mathias, curé d'Eglise-Neuve, près Besse, en 1789, est mort curé de Pont-du-Château.

(2) M. le comte de Montboissier, chevalier des ordres du roi et lieutenant-général des armées françaises, fit partie des états généraux de 1789. Il donna sa démission en 1791, et passa à l'étranger, où il commanda, dans l'armée de Condé, les mousquetaires de la maison du roi. Il est mort avant le retour des émigrés.

(3) M. François-Dominique de Reynaud, comte de Montlosier, né à Clermont le 16 avril 1755, est mort dans la même ville le 9 décembre 1838. Il fut nommé à l'Assemblée constituante, par la Noblesse d'Auvergne, comme suppléant de M. le marquis de la Rouzière.

Comme très-prochainement nous publierons un long article sur M. de Montlosier, nous nous dispensons de donner ici d'autres renseignements.

(4) Le marquis Jean-Baptiste de Laqueuille, marquis de Châteaugay, etc., était maréchal-de-camp, lorsque la Noblesse de la sénéchaussée de Riom le nomma député aux états généraux en 1789. Il s'opposa de tout son pouvoir à la destruction des institutions féodales; n'ayant pu réussir, il se retira, en déclarant que ses pouvoirs étaient expirés et en protestant contre tous les actes de l'assemblée. Il se rendit à Bruxelles, où les frères de Louis XVI lui donnèrent le commandement d'une partie des nobles réunis sur ce point. Dans la campagne de 1792, il commanda, en qualité d'adjudant général de M. le comte d'Artois, le corps de la Noblesse d'Auvergne. Il est mort dans l'émigration. Son frère, le vicomte de Laqueuille, major du régiment royal Picardie, cavalerie, fit également partie de l'assemblée des états généraux, représentant la Noblesse du Limousin.

(5) M. Claude Redon, né à Ennezat en 1739, était premier échevin de la ville de Riom, lorsqu'il fut nommé, le 20 mars 1789, député aux états généraux. Plus tard il fut premier président à la cour royale de

MM.

24. De RIBEROLLES (1).
25. Le Marquis de la ROUZIÈRE (2).
26. TAILHARDAT de la Maison-Neuve (3).
27. THOUREIN (4).
28. VIMAL-FLOUVAT (5).

Riom, baron de l'Empire, chevalier de la Légion d'honneur et de Saint-Jean-de-Jérusalem. Il est mort premier président honoraire de la cour royale de Riom, le 9 août 1820. (Voyez la notice biographique publiée sur lui en 1842, par M. E. Redon, avocat, son arrière-petit-neveu.)

(1) M. Gibert de Riberolles, écuyer, était négociant à Thiers en 1789. En l'an IX, il fut nommé receveur général des finances à Clermont, en remplacement de M. Magnol.

(2) Le marquis de la Rouzière a fait, pendant très-peu de temps, partie des états généraux. Il était déjà démissionnaire au 1er septembre 1789 et remplacé par le comte de Montlosier. Il alla occuper, par ordre des princes, un poste diplomatique en Allemagne. Sous l'Empire, il eut une triste célébrité, et depuis nous n'en avons plus entendu parler.

(3) M. Tailhardat de la Maison-Neuve était procureur du roi de la sénéchaussée d'Auvergne en 1789.

(4) M. Guillaume Thourein, curé de Vic-le-Comte, est né, à ce que l'on croit, à Valbeleix. Il mourut à Vic-le-Comte, le 27 février 1792. Ses funérailles furent le sujet de troubles qui auraient été très-sérieux, si les autorités municipales ne fussent intervenues pour faire chamer le cercueil, montrer au peuple qu'il ne renfermait pas un chien, comme il se l'était imaginé, et pour sommer l'autorité ecclésiastique à procéder régulièrement à de nouvelles funérailles.

(5) M. Jean-Joseph Vimal-Flouvat, né à Ambert, le 25 octobre 1737, maire de la ville, député aux états généraux de l'Assemblée nationale (1789), décédé à Ambert le 25 mai 1810.

A son retour de Paris, en 1791, il fit partie de la commission administrative du Puy-de-Dôme, et fut condamné à mort par suite de l'adresse en faveur des Lyonnais. Il ne dut son salut qu'à une fuite précipitée et à sa retraite dans les montagnes, où il passa six mois. Son jugement fut révisé. Il était l'ami et le commensal de Lafayette avec lequel il vécut dans l'intimité pendant tout son séjour à Paris.

NOUVELLES HISTORIQUES.

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DOME.

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE CLERMONT ET DE LA COMMISSION POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES.

Académie, séance du 5 janvier 1843. — Présidence de M. TAILHAND.

A l'occasion du mémoire sur la ville d'Ambert, dont M. Mathieu a donné lecture d'une partie, et pour lequel il a été invité à donner un résumé, comme l'auteur veut rester anonyme, l'Académie décide qu'à l'avenir aucun mémoire anonyme ne pourra être lu. Le bureau est chargé de maintenir cette disposition.

M. BOUILLET lit la note suivante sur une découverte faite à Billom.

« La découverte que j'ai à vous signaler, Messieurs, mérite quelque attention; elle présente un double intérêt archéologique et géologique.

» Legrand-d'Aussy en a déjà parlé dans la description de son voyage d'Auvergne en 1787 et 1788. Et cette découverte, comme tant d'autres faits, était rangée parmi les fables rapportées en si grand nombre par cet auteur.

» Une circonstance semblable à celle qu'il rapporte s'étant renouvelée vers le milieu de l'année dernière, j'ai pensé devoir vous en entretenir.

» Pour vous donner immédiatement une idée de cette

découverte, je dois rapporter ce que dit Legrand-d'Aussy, tome Ier, page 254 de son ouvrage :

« En 1765, à la suite d'une inondation, on vit, dans le » lit du ruisseau qui traverse la ville de Billom, un phé- » nomène assez extraordinaire.

» Personne n'ignore que la boue de nos grandes villes » est formée en partie par les matières grasses et les » substances salines des cuisines, et surtout par le fer » que laisse sur le pavé la ferrure des chevaux et des » charrettes. Bientôt l'eau des lavages ou celle des pluies » entraîne à la rivière ce gurrh ferrugineux ; mais à me- » sure qu'il y arrive, il y est dissous, emporté par le » courant, et disparaît en entier sans laisser aucun ves- » tige.

» Il n'en fut pas ainsi à Billom. Celui qui tombait dans » le ruisseau était porté, par un concours de circons- » tances locales, vers un endroit particulier où l'eau n'a- » vait qu'un courant très-faible. Là, les parties lourdes » et ferrugineuses se déposaient, se combinaient, » s'agglutinaient ensemble. Successivement d'autres ve- » naient s'y joindre. Des graviers, des laves roulées ac- » croissaient la masse. Enfin, elle était arrivée à la gros- » seur d'une tonne, quand tout à coup vint une inonda- » tion violente, qui, l'arrachant de sa fosse, la fit rouler, » malgré son poids énorme, à quelque distance.

» Lorsque les eaux furent retirées, on fut très-surpris » de voir, dans le lit du torrent, cette roche singulière ; » mais on le fut bien d'avantage encore en voyant qu'a- » vec une dureté extrême et l'apparence d'une roche de » fer, elle contenait des galets, des graviers, des clous, » des épingles, des pièces de monnaie, en un mot tout » ce que les pluies avaient ramassé dans les rues ou ail- » leurs. Le peuple la brisa en morceaux. Chacun voulut

» en avoir; mais, dans de pareilles mains, ces morceaux » eurent le sort qu'ont ordinairement des joujoux dans » celles des enfants. Après un engouement de quelques » mois, on les jeta. Ils sont maintenant assez rares, et » j'ai eu de la peine à m'en procurer deux. Cependant il se » trouva dans le temps des personnes curieuses qui en » recueillirent, et plusieurs cabinets de Paris en possè- » dent. »

» Aujourd'hui que les dépôts de nos sources minérales ont été le sujet de nombreuses études, il n'est plus permis d'admettre le système émis par cet historien. Mais quoi qu'il en soit, nous devons reconnaître que le fait en lui-même a quelque chose de très-intéressant qui mérite d'être rappelé.

» Dans un voyage que j'ai fait avec M. Lecoq, il y a quelques jours, à Billom, dans l'intérêt du Musée, j'ai obtenu de M. l'abbé Ladin, curé de Saint-Cerneuf, plusieurs objets précieux, et entre autres choses, les deux remarquables échantillons que j'ai l'honeur de mettre sous vos yeux. Ces échantillons proviennent, m'a dit M. l'abbé Ladin, d'une découverte faite après l'inondation que Billom a éprouvée dans le courant de l'été dernier. Un nouveau bloc a été mis à découvert; il fut immédiatement brisé, et chacun s'est emparé des morceaux. La nature de ce bloc est un dépôt ferrugineux provenant incontestablement d'une source d'eau minérale. Quoiqu'à Billom on assure qu'il n'existe pas dans la ville de sources de cette nature, des recherches faites avec quelque soin amèneraient facilement la preuve du contraire. Dans les échantillons que j'ai vus, il n'existe malheureusement pas de pièces de monnaie pour préciser une époque, mais on y aperçoit en abondance des épingles, des clous, un lingot d'argent, un gond de porte et divers

autres objets. Un de ces objets, une boucle gauloise semblable à celle que l'on trouve en assez grand nombre à Gergovia et sur le plateau du puy de Corent, induirait en erreur sur l'époque de la formation de ce dépôt, si on ne reconnaissait que les épingles sont de forme moderne. Les épingles, comme on sait, n'étaient en usage en France que dans les premières années du XV^e^ siècle. Elles ne furent introduites en Angleterre qu'en 1543 par Catherine Howard, femme de Henri VIII. Les dames se servaient auparavant de brochettes d'os ou d'ivoire. Ce n'est donc que depuis le XV^e^ siècle que ce dépôt ferrugineux a pu être formé. Je livre ce fait remarquable aux géologues. Jusqu'ici, les dépôts de cette nature, très-abondants en Auvergne, sont considérés comme extrêmement anciens, et celles de nos sources minérales qui ont la faculté de déposer aujourd'hui du fer à l'état d'oxyde et d'hydroxyde, ne nous montrent pas cette substance à l'état de roche solide comme celle que je vous présente. Je me borne donc à signaler ces faits et à laisser tirer les conséquences que l'on croira utiles à la science.

» Je dois vous communiquer aussi, Messieurs, un très-petit échantillon provenant de la même roche, mais appartenant incontestablement à la découverte de 1765. Cet échantillon, qui fait également partie du Musée, a été trouvé par notre honorable collègue M. Lecoq, dans la collection de feu M. Mossier père, acquise par la ville de Clermont. Il ne renferme que quelques épingles. »

M. Mallay lit un mémoire sur les cryptes romanes au moyen âge et notamment sur celles de l'Auvergne.

MM. Thévenot et Tailhand ajoutent des faits à ceux fournis par M. Mallay.

M. Bouillet donne un aperçu de la situation des membres de l'Académie, relativement aux jetons de présence pour les séances de l'année 1842.

M. F. de Doubet lit un mémoire sur la révolte de Wat-Tyler en 1381. Cette lecture a vivement intéressé l'Académie. La continuation est renvoyée à la séance suivante.

Plusieurs membres demandent à procéder à des nominations de membres correspondants. Après avoir consulté l'Académie, M. le président annonce que les nominations sont renvoyées à la séance de novembre.

Séance du 2 février 1843. — Présidence de M. Tailhand.

Avant l'ouverture de la séance, M. le président annonce qu'il a reçu de M. Delorieux, peintre et professeur de dessin, l'invitation de visiter son exposition de tableaux. Tous les membres présents se rendent dans la grande salle des séances de l'Académie, où se trouve cette exposition. Ils examinent avec intérêt des paysages d'Auvergne et des lithographies représentant des costumes de paysans auvergnats.

La séance ouverte, M. le président invite M. le docteur Nivet à remplir les fonctions de secrétaire, en l'absence de M. Thévenot.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le ministre de l'agriculture et du commerce, qui fait hommage à l'Académie de plusieurs ouvrages sur l'agriculture. M. le président prie M. Lecoq de faire un rapport sur un de ces ouvrages, qui traite de l'agriculture du royaume lombardo-vénitien. Il remet à M. Duranthon les ouvrages de MM. Perrault et Malo pour un autre rapport, et fait adresser à M. Baudet-Lafarge, pour en rendre compte, un ouvrage de M. de Gasparin, sur l'introduction des vers à soie en France.

M. le docteur Nivet se charge d'examiner et de rendre compte de l'ouvrage de M. Odart, intitulé : *Essai d'Ampélographie.*

M. Bouillet, en remettant la quatrième livraison 1842

des *Tablettes historiques de l'Auvergne*, offre à l'Académie, de la part de M. Peigue, de Gannat; de M. le baron de Talairat, de Brioude, et de MM. Delzons et Durif, d'Aurillac, diverses brochures dont ils sont auteurs.

M. le président donne un aperçu de l'intérêt que présentera, pour l'histoire de l'Auvergne, le *Nobiliaire* annoncé par M. Bouillet. L'Académie émet le vœu de s'associer, par sa souscription, à la publication de cet ouvrage.

A cette occasion, M. Bouillet, en remerciant l'Académie de son honorable suffrage, prend l'engagement de lui remettre, pour sa souscription, un exemplaire colorié du *Nobiliaire d'Auvergne.*

M. Mathieu achève la lecture du mémoire de M. de Fréminville sur les institutions judiciaires de l'Auvergne.

M. le président fait part de la perte que l'Académie vient de faire en la personne de M. Tissandier, membre non résidant. Il invite M. F. de Douhet à vouloir bien se charger de son éloge funèbre.

M. de Chazelle lit un mémoire de M. J. Boutarel, avocat, sur la danse macabre et sur un bas-relief sculpté sur un vieux coffre, découvert par M. Boutarel, à Tallende, près de Saint-Amant, et qu'il prétend être une danse des morts.

Pour soutenir sa thèse, l'auteur de la dissertation donne une définition de la danse macabre, puis se laissant entraîner à une discussion générale sur cette danse, il est conduit à des explications neuves sur cette matière qui tendent à renverser les opinions émises jusqu'à ce jour.

La danse des morts, suivant lui, n'est point un monument laissé par le moyen âge pour transmettre le souvenir de la peste de 1348 ou de 1373. Il le démontre par

l'opposition qui existe entre l'histoire et les faits que semblent exprimer les peintures de Minden de Bâle ou de la Chaise-Dieu. Ces peintures représentent, en effet, la Mort, qui fait passer sous sa loi des hommes de toutes les conditions de la vie, et notamment le pape, l'empereur, le roi, etc., tandis qu'il est constant que, pendant la durée des deux fléaux que nous avons rappelés, il n'est mort ni pape, ni empereur, ni aucun monarque de l'Europe. La moralité qui en résulte est sans rapport avec la peste ou toute autre maladie. Que serait donc un monument qui n'apprendrait rien de ce qu'il devrait signaler à la postérité ?

La danse macabre, selon M. Boutarel, n'est le souvenir d'aucun événement historique ; elle est seulement la traduction de cette éternelle vérité : « Nous devons tous mourir ! » dont l'Eglise offre le symbole dans la cérémonie des cendres.

Ainsi que tous les mystères, cette cérémonie est devenue le sujet d'un spectacle dont les Bohémiens étaient les acteurs, car on les reconnaît dans le jeu sarcastique et dans les gambades de la mort. Des saltimbanques devaient nécessairement la faire procéder de cette manière ; des musiciens l'eussent fait chanter, et des poètes lui auraient prêté les charmes ravissants de leur langage. Parodiée en farce de bateleurs, cette longue suite d'individus qui se succèdent au pied de l'autel, pour y recevoir, avec une poignée de cendres sur la tête, une touchante leçon d'humilité, a dû être couronnée d'un succès complet, dû au piquant assemblage d'un fond grave et austère et d'une forme frivole et caustique.

Sous la direction du clergé, la poésie et les arts s'emparèrent de cette allégorie saisissante, qui reçut dès lors une nouvelle transformation. Dans sa première origine,

c'était un précepte religieux et civilisateur qui résumait, dans le symbole de l'égalité des hommes devant Dieu, la doctrine toute sociale de l'humilité chrétienne.

Entre les mains des Bohémiens, sans perdre absolument son premier caractère, elle devint contre l'humanité tout entière, mais surtout contre les grands et les puissants de ce monde, une satire déchirante, une cruelle dérision.

Sous le pinceau ou le burin des artistes exécuteurs soumis des volontés du clergé, elle prit un caractère politique. Alors, donnant à sa première origine un effronté démenti, tout en proclamant l'égalité des hommes devant la mort et le néant des vanités de la terre, elle devint le drapeau de l'insurrection des hommes d'église contre le pouvoir temporel des rois, et le signal de leurs prétentions aux honneurs des préséances et à une puissance toute théocratique. Suivant M. Boutarel, il ne faut rechercher l'auteur de cette dernière modification de la danse macabre que parmi les membres du clergé. Et comme un simple prêtre, ou même un prince de l'Église, n'ont d'influence que dans les lieux soumis à leur autorité, et que la danse macabre est répandue non pas seulement dans quelques diocèses, mais chez une multitude de nations, il faut en conclure qu'elle est comme le manifeste d'un souverain pontife; et Clément VI est le pape, car la danse macabre, dans sa dernière transformation, est l'expression de ses pensées les plus opiniâtres; il est ce pape, parce que tous les auteurs font remonter l'origine de cette danse à l'époque de la peste noire, date de son pontificat; et puis l'on trouve cette danse figurée partout où l'histoire montre les traces de ce chef de l'Église, à Sens, à Paris, à Rouen, à la Chaise-Dieu et à Fécamp. Le nom même de la danse macabre viendrait

appuyer cette opinion ; car *macabre* se trouve sans altération dans les patois de l'Auvergne et du Limousin, patrie de Clément VI, et signifie *ma chèvre*, nom que, dans ces deux provinces, on donne à la musette, l'instrument le plus ancien du ménétrier de la danse des morts.

Tel est le résumé du travail de M. Boutarel, sur la danse macabre en général. Le reste de son mémoire est consacré à la description du bas-relief qu'il a découvert à Tallende. Il s'y livre à des argumentations qui ne sont pas sans probabilité pour établir que la danse des morts figurée par son bas-relief remonte à l'expulsion des Templiers. Deux chevaliers de cet ordre y sont représentés avec des attributs de réprouvés, dans le but de détruire tout l'intérêt que cet ordre avait su inspirer, et pour rendre ainsi plus facile aux chevaliers de Rhodes, enrichis de leurs dépouilles, la perception des revenus et des rentes de leurs nouvelles commanderies. Sous ces divers points de vue, la danse macabre de Tallende présente le plus haut intérêt historique. Nous en donnons ici un dessin que nous avons relevé nous-même avec le plus grand soin. (Voyez pl. 6.)

M. Mathieu lit une note sur un météore igné, observé, le 12 décembre 1842, à Eglise-Neuve-d'Entraigues.

M. le docteur Nivet termine la séance par la lecture d'un *Mémoire sur la topographie de la vallée de Chatelguyon, et sur l'action thérapeutique de ses eaux minérales* par M. le docteur Aguillon.

Séance du 2 mars 1841. — Présidence de M. Tailhand.

Plusieurs ouvrages et brochures sont offerts à l'Académie.

M. le docteur Bertrand père est chargé de rendre compte de l'ouvrage de M. Teilhard sur les eaux minérales de Chaudes-Aigues ; et M. Baudet-Lafarge fera un

rapport sur la *Statistique agricole de la commune de Vensat* (Puy-de-Dôme), par M. le docteur Jusseraud.

M. Baudet-Lafarge remet à l'Académie l'ouvrage de M. de Gasparin sur les vers à soie, prétendant que, ne s'étant jamais occupé de ce sujet, il ne pouvait en rendre compte. Le même ouvrage est envoyé à M. F. de Dombet, pour un rapport.

M. Duranthon fait un rapport sur l'ouvrage de M. Malo, *Elémens de comptabilité rurale.*

M. le docteur Nivet est ensuite entendu pour un rapport sur l'ouvrage de M. le comte Odart, intitulé : *Essai sur l'Ampélographie* (traité sur la vigne). Ce rapport fait naître une discussion à laquelle prennent part MM. l'abbé Croizet et Dumiral, qui donnent quelques développements sur la température de l'Auvergne et sur la bonne culture de la vigne dans notre province.

M. Lecamus lit un mémoire sur l'ordre chronologique à attribuer à la composition des trois épîtres du second livre d'Horace. — Il pense que ces trois épîtres appartiennent à la même époque de la vie du poète, se fondant sur les rapports d'idées qu'on y remarque. Selon lui, l'épître à Florus est la première en date, l'épître à Auguste la dernière, et l'Art poétique a été composé entre les deux. M. Lecamus rapporte la composition de ces trois ouvrages aux années de Rome 742 à 744 ou 745. — M. Gonod, qui a examiné ces questions, dans l'Introduction de l'ouvrage qu'il a récemment publié sur l'Art poétique d'Horace, répond verbalement à ce mémoire. Il n'adopte pas le principe posé par M. Lecamus, et ne croit pas que, de l'analogie qui existe entre quelques pensées de ces trois Epîtres, on puisse conclure qu'elles ont été composées à la même époque. Il cite un assez grand nombre de pensées, soit générales, soit intimes,

qu'on retrouve dans des ouvrages d'Horace appartenant à des époques très-distantes l'une de l'autre. Il cite également plusieurs passages de l'Art poétique qui ont plus ou moins d'analogie avec des odes ou des satires écrites de l'an 714 à l'an 734, et il persiste à croire que l'Art poétique peut être assigné à l'an 732. Cette date, résulte pour lui de diverses considérations qu'il a indiquées dans son Introduction, et il se propose de répondre à toutes les objections de M. Lecamus dans un mémoire qui sera prochainement présenté à l'Académie.

M. Jouvet-Dermarand lit une pièce de vers sur Joseph Vernet, qui a été écoutée avec beaucoup d'intérêt.

M. Bouillet lit une note pour rectifier des erreurs géologiques émises dans un mémoire de M. Pomel, d'Issoire, imprimé dans le tome 15, page 170 des *Annales* de l'Académie. M. Bouillet conteste que M. Pomel ait trouvé des Cyetostomes fossiles dans les couches du calcaire gypseux de Saint-Germain-Lembron, de la tour de Boulade, près d'Issoire, de Corent et de la butte de Montpensier, calcaire qui constitue le troisième groupe de la classification de M. Pomel. M. Bouillet conteste encore la présence de cette même espèce de coquille dans le quatrième groupe de la classification de M. Pomel, dans les marnes du calcaire à friganes, à Corent, à Joze, etc.

M. l'Abbé Croizet appuie les faits avancés par M. Bouillet, et signale plusieurs autres erreurs contenues dans le mémoire de M. Pomel. L'Académie, sur la demande de son secrétaire, l'invite à lui fournir une note sur ces erreurs.

M. Bouillet demande et obtient la parole pour deux communications. Par la première, il signale à l'Académie les tracasseries de mauvais goût que M. de Laizer fait éprouver à M. l'abbé Croizet, dans ses recherches d'ossements

fossiles ; la seconde a pour but de déterminer l'Académie à solliciter de M. le Préfet le rétablissement de la colonne milliaire qui existait sur la voie romaine de Pérignat-ès-Allier à Billom, laquelle se trouve déposée aujourd'hui dans la cour d'une maison appartenant à M. G. Onslow. Sur la seconde communication, l'Académie arrête que son secrétaire écrira à M. le Préfet pour solliciter de M. G. Onslow le rétablissement de la colonne milliaire au lieu où elle existait jadis, ou au moins son dépôt dans le musée départemental, à Clermont.

Sur la première communication, M. de Laizer et M. l'abbé Croizet obtiennent successivement la parole, mais comme la discussion sortait du caractère académique, la clôture a été demandée et obtenue.

Une commission, composée de MM. Lizet, Thibaud, Thévenot, Mathieu et Bouillet, est chargée d'examiner, sous ses différents points de vue, la découverte de sources thermales et de piscines qui vient d'être faite à Saint-Marc. Il en sera fait un rapport à l'Académie.

Commission départementale pour la conservation des monuments historiques. — Séance du 1er février 1843. — Présidence de M. Mathieu.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Berger, député de l'arrondissement de Thiers, qui accepte avec reconnaissance le titre de membre honoraire que lui a décerné la Commission.

M. Mathieu propose de faire des démarches auprès du gouvernement, pour obtenir la démolition des baraques qui masquent la cathédrale.

M. Bouillet pense que ces démarches seraient inutiles, attendu que les fonds votés par le ministre n'ont ordinairement pour but que des restaurations ou des travaux

de conservation des monuments. — M. Bouillet donne quelques explications tendant à prouver qu'on a sérieusement songé à dégager les cathédrale des échoppes qui encombrent l'apside, et que des fonds pourront être appliqués à cet embellissement, si la ville veut, de son côté, y concourir.

M. Thibaud propose à la Commission de s'occuper sérieusement à jeter les bases d'un travail préparatoire pour le grand projet, si souvent mis en question, de l'achèvement de la cathédrale. La ville de Clermont est assez importante, et son église diocésaine assez remarquable, sous le rapport historique, comme sous le rapport de l'art, pour fixer l'attention du gouvernement.

Les deux vieilles tours tronquées de l'ancienne église romane, qui devaient, comme l'église elle-même, faire place à la cathédrale gothique, la terminent d'une manière disgracieuse. Ces tours ne présentent aucun caractère remarquable et digne de conservation. Il n'existe plus de ce côté de fenêtres de l'époque romane; la porte est complétement défigurée : ce n'est plus qu'une immense muraille recrépie et badigeonnée. Mais des lézardes effrayantes sillonnent en tout sens l'intérieur des tours, et récemment on a été obligé de pratiquer certains travaux de solidité, au moyen de poutres et de tirants en fer.

L'évêque de Clermont et son clergé seraient les plus puissants auxiliaires de cette œuvre, et certainement la réaction religieuse est assez remarquable, quoi qu'on en dise, et la foi est encore assez vive en Auvergne, pour obtenir de nombreux secours.

M. Imbert donne un aperçu des dépenses énormes d'expropriation seulement, qu'entraînerait un semblable projet, et pense que ce seul motif doit y faire renoncer.

M. Thibaud combat l'exagération de ce chiffre; mais

il pense qu'une somme, quelque élevée qu'elle fût, ne pourrait être employée qu'en un nombre indéterminé et fort long d'années, quarante ou cinquante ans, et qu'alors la dépense, ainsi divisée, serait bien moins onéreuse, et qu'enfin il serait glorieux pour notre génération de jeter au moins les fondements de ce beau travail, laissant aux générations suivantes l'obligation de le terminer.

Après plusieurs opinions émises et combattues à ce sujet, la Commission décide que le projet proposé par M. Thibaud sera ajourné.

Société d'agriculture du Puy-de-Dôme. — Séance du 18 *janvier* 1843. — Présidence de M. le Préfet.

M. de Romagnat donne sa démission de président de la Société.

L'assemblée exprime le regret que lui cause cette démission, et l'espoir que M. de Romagnat continuera de donner son concours aux travaux de la Société.

M. Baudet-Lafarge lit un rapport sur la proposition qu'il avait faite à la séance précédente de constituer, au sein de la Société, une Commission générale pour la surveillance des intérêts agricoles du département.

M. Lecler développe la proposition qu'il avait faite en concurrence avec le projet de M. Baudet-Lafarge, de diviser la Société en sections spéciales.

Une discussion s'élève sur la préférence à donner à l'une ou à l'autre des deux propositions. Celle de M. Baudet-Lafarge est admise avec de légères modifications.

M. Chauvassaigne, rapporteur d'une Commission, lit un rapport sur la question du sucre indigène.

La Société, après de nombreux développements, émet le vœu que le sucre indigène soit conservé dans l'intérêt

de l'industrie agricole et déclare que la suppression, avec indemnité, serait une mesure désastreuse.

Elle repousse toute surtaxe sur les sucres étrangers, ainsi que la limitation de la fabrication des sucres.

M. Doniol, rapporteur d'une autre Commission, lit un rapport sur la fabrication de la poudrette, d'une nouvelle invention. L'envoi sera fait du rapport au conseil municipal de la ville de Clermont, qui peut être intéressée dans cette question.

M. Lecler, rapporteur d'une troisième Commission, lit un rapport sur le reboisement.

L'assemblée en adopte les dispositions, qui consistent à consacrer les fonds que la Société destine à cette branche de l'industrie agricole, au reboisement de vastes ténements de communaux, et de préférence des terrains en pente. Il sera de rigueur que ces terrains soient soumis au régime forestier.

La Société n'en continuera pas moins à décerner des récompenses aux personnes qui auraient exécuté, dans leurs propriétés, des semis ou plantations de bois d'une certaine importance et dont le succès serait assuré et constaté.

M. Dumiral, secrétaire, fait un exposé verbal sur les avantages de la propagation de la culture du mûrier. La Société décide qu'un crédit, jusqu'à concurrence de 1,000 francs, pourra être consacré, en 1843, à l'acquisition de pourrettes de mûriers.

M. Blanc, nommé chevalier de la Légion d'honneur. — Par ordonnance royale, du 25 décembre 1842, M. Paul Blanc, membre du Conseil général, ancien président du tribunal de commerce de Clermont, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

M. Triozon-Bayle, nommé chevalier de la Légion d'honneur. — Par ordonnance royale, du 11 janvier 1843, M. Triozon-Bayle, maire de la ville d'Issoire, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

M. le docteur Bertrand, nommé officier de la Légion d'honneur. — Par ordonnance royale du 22 janvier 1843, M. le docteur Bertrand, inspecteur des eaux du Mont-Dore, a été élevé au grade d'officier de la Légion d'honneur.

Église de Notre-Dame-du-Port, à Clermont, église d'Issoire et église de Montferrand, — Par décision du 10 mars 1843, M. le ministre de l'intérieur a alloué, sur le crédit des monuments historiques : à l'église de Notre-Dame-du-Port, une somme de 10,000 fr.; à l'église d'Issoire, 7,000 fr., et à l'église de Montferrand, 1,500 fr., pour des restaurations monumentales.

M. Peigue, nommé correspondant du ministère de l'instruction publique. — Nous avons vu avec grand plaisir que M. le ministre de l'instruction publique, sur la recommandation de M. le préfet de l'Allier, et après l'avis du Comité des monuments écrits de l'histoire de France, a nommé, par arrêté du 30 janvier 1843, M. Peigue, avocat à Gannat, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques.

Buste colossal de Vercingétorix. — Ne laissant pas passer sous silence les productions artistiques des enfants de l'Auvergne, nous ne pouvons nous dispenser de dire un mot du buste colossal de Vercingétorix, que M. Chalonnax vient de terminer en plâtre, et d'offrir si généreusement à notre musée. Vercingétorix, le plus grand roi des Ar-

vernes, qui sut résister et repousser Jules César devant Gergovia, avait une place marquée dans le musée de la capitale de l'ancienne Arvernie. Déjà M. Chalonnax y avait déposé une petite statue, reproduisant la mâle expression de ce magnanime capitaine. Il a voulu cette fois représenter ce grand nom par une large image. La composition qu'il en a faite est pleine de vie, de mouvement et de caractère. Exposée depuis un mois dans la bibliothèque de la ville, elle reçoit de nombreux visiteurs, qui adressent les plus grands éloges aux heureuses dispositions de son auteur. Que M. Chalonnax reçoive ici l'expression de la reconnaissance que lui doivent ses compatriotes. Sa généreuse coopération à doter la ville d'un musée sera d'un bon augure.

DÉPARTEMENT DU CANTAL.

Commission pour la conservation des monuments historiques du Cantal. — Séance du 6 janvier 1843. — Présidence de M. Bantel, préfet.

M. le président transmet à la Commission le procès-verbal de réception définitive des travaux exécutés à l'église paroissiale de Montsalvy, pour l'emploi et jusqu'à concurrence de la somme de mille francs, allouée par M. le ministre de l'intérieur. La Commission reconnaît que ces travaux ont été exécutés conformément au devis qui lui avait été soumis; elle a remarqué avec plaisir que la partie du toit réparée a été couverte en ardoises, et s'harmonie ainsi parfaitement avec le restant de la toiture.

M. le président donne lecture à la Commission d'une circulaire, en date du 16 décembre 1842, par laquelle M. le ministre de l'intérieur, désireux de prévenir toute

dégradation ou mutilation des statues et sculptures, interdit formellemeent, sauf quelques rares exceptions, le moulage et l'estampage dans les édifices subventionnés par son département.

M. Delzons continue la lecture commencée dans les deux séances précédentes : il examine ce qu'était la Curie romaine, et cherche à démontrer, par les plus savants et les plus ingénieux aperçus, que notre organisation civile, en Auvergne, même au quatrième siècle, était restée toujours essentiellement germaine.

Séance du 8 *février* 1843. — Présidence de M. Bantel, préfet.

M. le président remet à la Commission les premiers numéros de la session de 1842, du Bulletin publié par le Comité historique, des arts et monuments de Paris, qui lui ont été adressés par M. le ministre de l'intérieur. — Dépôt en est fait aux archives.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. de Boissieu, maire de la commune de Labrousse, contenant la description d'un bassin de cuivre, assez ancien, appartenant à l'église de Labrousse, et servant à recueillir les offrandes. Un calque, aussi fidèle que possible, est joint à la lettre. Dépôt du tout est fait aux archives. La Commission remercie M. de Boissieu de son intéressante communication, et décide qu'il lui en sera accusé réception.

Sur la proposition qui en est faite, M. Guary, notaire à Thiézac, est nommé membre correspondant. MM. de Parieu, avocat à la cour royale de Riom, membre de l'Académie de Clermont ; Dominique Branche, membre de plusieurs académies et auteur de *l'Auvergne au moyen âge* ; Décime Delzons, juge à Chartres, sont nommés membres associés étrangers. — M. le préfet, président,

est chargé de faire part à ces nouveaux membres de leur nomination.

M. Delzons continue sa lecture, qui comprend une analyse extrêmement remarquable par sa netteté et sa concision des commentaires de J. César.

La Commission délibère ensuite sur l'emploi des fonds qui lui ont été alloués par le Conseil général du Cantal. Cette question est ajournée.

Église de Notre-Dame-des-Miracles de Mauriac. —Sur la demande de M. le préfet du Cantal, et l'avis de la Commission des monuments historiques, M. le ministre de l'intérieur a accordé une somme de 5,000 francs pour réparations à faire à l'église de Notre-Dame-des-Miracles de Mauriac.

DÉCOUVERTES.

Depuis deux mois la population de Clermont et celle des environs s'émeut beaucoup et prend un vif intérêt aux fouilles que les habitants de la petite commune de Royat exécutent à Saint-Marc sur un terrain occupé jadis par un établissement thermal, qui semble avoir eu une certaine importance. Jusqu'ici les fouilles ont mis à découvert deux piscines anciennes, sans porter cependant la trace de la main des Romains, et des restes de baignoires ou de piscines en béton évidemment romain. Les travaux de recherche, poussés avec activité, amèneront peut-être quelques découvertes plus intéressantes, qui permettront de reconstruire, avec quelques avantages, un nouvel établissement sur cet emplacement.

Les sources qui jaillissent dans les deux piscines ne fournissent encore qu'environ vingt-huit litres d'eau par minutes; leur température est de 33 à 34 degrés du thermomètre centigrade.

NÉCROLOGIE.

M. le baron Perret.

La ville d'Aurillac vient de perdre un de ses plus honorables citoyens.

M. le baron Perret (Jean-Baptiste), né le 20 septembre 1762, fut reçu avocat en 1785. Depuis cette époque, il a été successivement conseiller au bailliage et présidial d'Aurillac jusqu'à sa suppression; membre de l'assemblée provinciale d'Auvergne et membre de la commission intermédiaire séant à Clermont; député à l'Assemblée législative, où il appuya vivement la demande tendante à ce que le chef-lieu du département fût définitivement fixé à Aurillac; député du collége électoral auprès de S. M. l'empereur Napoléon, en 1811; c'est alors qu'il fut nommé baron de l'empire, sous-préfet provisoire de l'arrondissement d'Aurillac et maire d'Aurillac.

M. le baron Perret s'était toujours fait remarquer par la bonté et la générosité de son caractère. Il était un de ces hommes aimables et de bon ton qui conservaient les formes distinguées de l'ancienne société, pour en donner l'idée à une génération qui néglige trop l'élégante politesse de celle qui l'a précédée.

Pendant ses dernières années, M. le baron Perret a été forcé, par ses infirmités, de vivre fort retiré. Il est mort le 7 janvier 1843, et le nombreux cortége qui a assisté à ses obsèques a fait voir qu'il était universellement regretté. *(Revue du Cantal.)*

M. de Matharel.

Plus nous nous éloignons de l'époque mémorable où l'Empire comptait dans les rangs de l'armée une génération vigoureuse, plus la mort s'attache à diminuer le nombre de ces restes de la gloire de la France; bientôt nous ne compterons plus de cette époque que de grands noms et de glorieux souvenirs.

M. Melchior de Matharel, maréchal-de-camp, a terminé, le 8 février 1843, à son château de Pasredon, canton de Sauxillange, une vie pleine de gloire et de noblesse de caractère et de bonté d'âme.

Né au Chéry, commune de Chaméane, le 15 mai 1781, M. de Matharel entra au service le 21 thermidor an 9, et fit ses premières armes dans le 8e régiment de hussards. Son avancement fut rapide. En peu d'années il parcourut successivement le grade de brigadier, de maréchal des logis, de sous-lieutenant et de lieutenant. Il fut fait capitaine et aide de camp du général Latour-Maubourg, son parent, dans les plaines de Varsovie, le 9 août 1809. Il reçut une blessure cruelle, par un éclat d'obuse, à Leipsick, en préservant ce général d'une mort certaine. En 1813, M. de Matharel fut fait chef d'escadron, et dans la même année, après la bataille de Leipsick, il fut promu au grade de colonel. Le 14 décembre 1821, il fut nommé maréchal-de-camp.

Ses états de service nous font connaître qu'il a fait les campagnes d'Autriche, de Prusse et de Pologne, en 1806, 1807 et 1808; en Espagne, en 1809, 1810 et 1811; en Russie, en 1812; à la grande armée, en 1813; la campagne de Saxe, en 1813 et 1814. Indépendamment de la blessure qu'il reçut devant Leipsick, le 16 octobre 1813,

au moment où il sauvait le général Latour-Maubourg, il reçut un coup de sabre à la figure devant Lubeck, le 6 octobre 1806, et un coup de feu au bras droit, à la bataille de la Moscowa, le 18 octobre 1812.

Ces honorables blessures et ces glorieux services furent récompensés par la décoration de la Légion d'honneur, qu'il reçut le 7 octobre 1808. Le 15 septembre 1813, il fut fait officier de la même Légion et commandeur le 1er mai 1821. Il était chevalier de Saint-Louis depuis le mois de novembre 1814.

Rentré dans ses foyers en 1822, M. de Matharel y jouit peu du repos et de la gloire qu'il avait attachée à son nom. Une goutte cruelle occasionna sa mort, après de longues et atroces souffrances. Il a emporté dans la tombe l'estime et les regrets de tous ceux qui l'ont connu.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

L'Ancienne Auvergne et le Velay, histoire, archéologie, mœurs, topographie; par Ad. Michel et une société d'artistes.—Première livraison.

En ouvrant la première livraison de notre histoire, j'ai éprouvé un sentiment de fierté qui sera partagé par tous ceux de mes compatriotes qui ont bien étudié nos annales et tiennent à l'illustration de leur pays. Le mouvement intellectuel de notre époque, plus largement exécuté que celui si grand du quinzième siècle, ne fait pas du passé un dédaigneux et injuste abandon; il efface au contraire les dernières traces de cette réaction qu'avait presque autorisée l'enthousiame de l'avenir, toujours indiqué si brillant aux moments d'une rénovation sociale. Les siècles interrogés vont rendre à nos aïeux leur mâle caractère, et les faire poser dans leur attitude prononcée, au milieu de ces révolutions morales et de ces luttes matérielles qui créaient, précipitaient, arrêtaient l'existence politique, qui préparaient notre nationalité. Si, d'après Chaucer, rien n'est neuf que ce qui a vieilli, le récit qui nous est promis fourmillera de choses curieuses, d'événements surprenants, de détails intimes remplis d'intérêt, de traits vifs et spirituels que bien des gens ignoraient en toute sécurité de savoir. Nous allons enfin nous connaître et dresser une généalogie d'illustre famille.

Dans la séance de novembre dernier, j'avais l'honneur de dire à mes collègues de l'académie de Clermont: « Nous voyons avec satisfaction que l'œuvre est prise au sérieux,

que des compilations, même difficiles, ne sauraient se promettre le succès; il nous est permis de compter nos richesses et de sourire à l'espérance légitime de nous voir enfin dotés de ce beau livre qui a manqué trop long-temps à notre orgueil de citoyen comme à notre gloire nationale.»

Cette espérance est réalisée: le livre est prêt, il se publie. Cette tâche ardue de notre histoire est aujourd'hui abordée courageusement par des écrivains qui ont prouvé qu'elle ne dépasserait pas leurs forces. D'essais en essais, par la réunion des faits perdus dans de rares manuscrits, en vue du nombre et de la valeur des matériaux, on est arrivé à embrasser tout l'ensemble des proportions du monument à construire. Nos bibliothèques se garnissent d'écrits dans lesquels les auteurs auvergnats ont traité avec succès des spécialités importantes; chacun, suivant son goût ou son talent, a voulu payer le tribut que réclamaient le patriotisme et l'amour du sol natal. En première ligne de ces travaux, il y a même une partie de l'*histoire complète de l'Auvergne*, je viens d'indiquer le volume substantiel et d'un mérite distingué de mon ami Branche, si bien illustré par Emile Thibaud. Mais ces bonnes productions viendront-elles à fin? N'attendons-nous pas ces trois autres volumes qui doivent, dans l'*Auvergne au moyen âge*, faire le tableau magnifique des mœurs, de la législation, de la politique, de la littérature, de la philologie, etc., de notre province dont les destinées étaient dignes de mémoire? Pourquoi donc ce retard? Justice a été rendue à l'écrivain; ce que la contrée cite d'hommes remarquables a hautement reconnu cette organisation d'élite qui se signalait par un début de maître. Les lecteurs les plus difficiles ont témoigné de la supériorité de cette intelligence qui avait secoué la poussière des chartriers pour en faire sortir l'épopée de nos

fastes que quelques spicilèges indiquaient seuls, et encore sous quels traits ! N'a-t-il pas, cet historien, d'après son langage, —l'Imagination qui ressuscite les temps, qui évoque les personnes et les événements du passé, qui recompose les sociétés mortes avec tout leur cortége de mœurs, d'habitudes, de langage et de passions; la Science qui débrouille cette confusion de choses et d'hommes, qui critique les faits, les juge et les rend authentiques; la Foi qui guide dans ce dédale, à travers les routes sombres, fausses ou sanglantes qu'a parfois suivies l'Humanité? Pourquoi donc attendons-nous encore? Pourquoi n'avons-nous lu qu'un seul de ces *mémoires* qui promettaient des documents nouveaux dans *l'Essai historique sur les anciens habitants de l'Auvergne?...*

Ces craintes, ce regret exprimés, il faut revenir à l'*Ancienne Auvergne et le Velay*, et analyser. C'est l'*introduction* qui sera le sujet de ce premier article. Sous le rapport de la forme, de la valeur extérieure, si cette expression est bien employée, la publication de l'*Ancienne Auvergne et le Velay* ajoutera encore à la réputation au loin répandue que les presses de l'éditeur Desrosiers ont conquises en rivalisant Paris. Quatre planches accompagnent la livraison : la *Vue intérieure de la Cathédrale de Clermont*, celle des *environs de Murat*, le *Devant d'autel de la chapelle Saint-Julien* de Brioude (gravure au trait) et *la Danse des morts*, cette fresque si curieuse du XV^e^ siècle, calquée et réduite à 0,075, tirée à trois teintes. L'exécution est vraiment remarquable. Les *bois*, dignes de la majesté du format, se signalent moins peut-être par la finesse du burin que par l'esprit qui a présidé à leur création. A part le premier, dû à Allier, Chenavard et Brevière, que l'*Ancien Bourbonnais* avait déjà fait connaître, ceux publiés sont

originaux, composés exprès pour l'œuvre, aidant à en expliquer la pensée fondamentale. Sur la première tête de page se résume le but général de l'écrivain et des artistes. La belle lettre ornée qui suit est le rappel d'un de nos glorieux souvenirs : *A moi, Auvergne!* Il y a, dans cette application significative, une idée qui chez nous sera toujours comprise. *Ex ruinis monumentum!* Voilà d'où sortira l'œuvre dont les éléments seront pris dans les fastes de notre pays; c'est le cri de l'historien traduit par l'artiste à la fin de l'*introduction*.

M. A. Michel n'a pas, dit-il, commencé son travail sans un juste sentiment de frayeur et de défiance de lui-même. Ces longues, ces vieilles annales qu'il va dérouler; ces origines ténébreuses devant passer à la lumière qui n'a pu pénétrer encore dans le mystérieux chaos où elles sont plongées ; cette chaîne des faits qui relient entre eux les âges et les générations, dont une main habile et sûre sera tenue de compter les anneaux ; cette immense entreprise enfin, dont il portera la charge, toutes ces difficultés inhérentes à son sujet, si vaste, si riche, si admirablement beau, ne trouveront-elles pas dans l'écrivain plus de zèle que de prudence, plus de généreuse confiance que de vigoureuse et solide exécution? Je reconnais que ces craintes sont bien naturelles, et qu'il faudrait une très-aveugle présomption pour ne point les éprouver. Notre histoire ne sortira jamais d'une plume vulgaire. Ce n'est qu'à un talent de premier ordre qu'il sera donné de la produire. La route inconnue est à frayer au travers des obstacles de toute nature; la voie ouverte se perd dans un labyrinthe non pas sans issue, mais dont les détours sont innombrables et secrets. Oui, pour l'honneur de ceux qui osent, pour le triomphe de celui qui réussira, je le dis, rude est la carrière à fournir! Cependant, il

n'est pas besoin de ces miracles dont parle Legrand-d'Aussy avec une ignorance complète de ce qu'il voulait paraître savoir, pour composer notre histoire générale; il ne faut pas la baguette enchanteresse d'Armide pour changer nos *arides déserts* en jardins charmants, en palais somptueux; la matière est là, féconde, attendant le souffle puissant qui saura l'animer. Sans doute, arrière tout audacieux qui, pour une réputation éphémère, ne nous montrerait que des pages sur lesquelles la science, une haute raison, une étude profonde, une conscience inflexible, n'auraient pas laissé d'empreintes! Nous ne voulons plus de ces faiseurs d'histoire écourtée qui, en rassemblant des faits, en classant des dates, en répétant des chroniques çà et là ramassées, croient avoir satisfait aux devoirs de l'historien. Que feraient-ils pour ces sciences, ces lettres, ces beaux-arts, nobles agents de la civilisation? Que nous importe un narré, même éloquent, s'il ne sait renfermer aucun enseignement éclatant et utile? Les notions du passé doivent contenir la leçon du présent et inspirer la confiance dans l'avenir.... L'Histoire! oh! ce mot seul impose le plus sublime sacerdoce. Ainsi, place à l'écrivain se présentant avec de sérieuses garanties, ayant un mérite réel, connaissant parfaitement les sources où il faut puiser, qui apprécie, pèse et juge!

Pourquoi M. A. Michel ne serait-il pas cet homme privilégié qui aura la gloire d'être l'historien auvergnat? Je ne sais pas s'il réunira toutes les qualités nécessaires à la beauté de l'œuvre, mais j'espère beaucoup de son érudition, de son style, de l'estime qu'il professe pour mon pays.

« Peut-on dire qu'elle est vide d'événements remarquables et pauvre en personnages illustres la province qui vit les remparts de sa Gergovie et le courage de son

Vercingétorix triompher de l'audace des légions romaines et de l'habileté du vainqueur des Gaules ; la province d'où partit, au moyen âge, le premier signal des croisades ; la province qui a produit un Sidoine Apollinaire, un Grégoire de Tours, un Gerbert, le chancelier de l'Hospital, Domat, les Arnauld, Blaise Pascal ! Quant à nous, s'écrie éloquemment M. Michel, nous ne connaissons point de noms plus glorieux que ces noms-là ; car leur gloire n'appartient pas seulement à l'Auvergne, elle rejaillit sur l'humanité tout entière ; et nous déclarons que dans la consciencieuse investigation que nous avons faite des souvenirs nationaux, nous avons toujours retrouvé cette belle province jouant un rôle aussi honorable qu'important. »

La main qui a tracé ces lignes saura tenir le burin.

M. Michel rappelle que les Bénédictins de Saint-Maur voyaient dans l'Auvergne une des assises indispensables de l'édifice de nos fastes nationaux. Sous la direction de dom Verdier-Latour, une ruche de patients travailleurs s'était formée à la Chaise-Dieu ; mais la pieuse colonie se dispersa à l'approche de la tempête de 1789, et les abeilles casadiennes ne purent pas même profiter des premiers éléments de leur abondante moisson. Justel, Baluze, Audigier, Savaron, Piganiol de la Force, Dulaure sont ensuite successivement nommés, ainsi que ceux qui se sont occupés de travaux relatifs à la province. Cet aperçu bibliographique est un hommage aux auteurs dont l'historien mettra les productions à profit : il est complété par d'autres noms tout-à-fait modernes, qui figureront au bas des ouvrages aussi mis à contribution pour l'histoire générale, comme secours ou comme autorité. Le plan et la méthode expliqués, M. Michel annonce qu'il placera à l'apside de l'édifice le Panthéon des grands hommes au-

vergnats : une biographie formera de cette manière le couronnement de la partie narrative.

L'esprit et la tendance philosophique devant caractériser le récit se renfermeront dans *ce désir insatiable de voir la vérité* qui, suivant Cicéron, tourmentait l'esprit humain. La théorie d'Augustin Thierry, un des chefs de l'*école réaliste*, est adoptée sans restriction : M. Michel sera *fidèle à l'histoire même.*

Enfin, l'Auvergne sera décrite.

Le Velay, aussi bien partagé, verra sa vieille nationalité mise en relief. En respectant ce que César disait des Vélaunes qu'il appelait sujets des Arvernes, l'auteur retiendra le témoignage de Strabon, établissant qu'au temps d'Auguste les premiers avaient déjà répudié le patronage des seconds, et s'étaient constitués en cité indépendante : l'assertion du géographe grec n'est plus contestable. A l'histoire du Velay sera appliquée la méthode adoptée pour l'histoire d'Auvergne. Ainsi les deux provinces qui, à toutes les époques, ont puissamment aidé au développement intellectuel et matériel de la France, qui ont eu si souvent et simultanément leurs jours de gloire, de prospérité et de malheur, *l'Auvergne* et *le Velay* sortiront de l'oubli avec une importance relative et une commune majesté.

« Le sujet est national, dit M. Michel en finissant ; en le traitant nous comblons une profonde et fâcheuse lacune laissée par les érudits de l'ancienne France, dans la série de nos fastes provinciaux ; nous apportons une pierre d'un haut prix pour l'édification future d'une histoire nationale telle que la réclament depuis long-temps ceux qui demandent à l'Histoire autre chose que des noms propres, des récits de siéges ou de batailles, et la chronique plus ou moins véridique des cours.» Ce que je demanderai

surtout à l'historien, c'est de préciser avec netteté et animation la part de l'Auvergne dans les grands résultats obtenus en France, par suite, dans les événements immenses qui ont transformé l'Europe. Par exemple, au moyen âge, lors des croisades, sous le règne des troubadours, pendant l'invasion de la féodalité française en Grèce et jusqu'en Syrie, quand la France irradiait au dehors avec ses guerriers, avec sa langue, avec ses mœurs et ses généreux instincts, que faisait notre patrie? Au quinzième siècle, lorsque l'oppression étrangère disparaissait, les Anglais fuyant vaincus et insultés; lorsque le sol français se purgeait d'un contact qui souillait son indépendance, avec l'aide d'un patriotisme que Dieu même soutenait, que faisait notre patrie? A cette heure solennelle où commença l'influence française au-dehors, je désire, historien, que vous regardiez l'Auvergne! Une vaste pensée politique domina le seizième siècle : résistance à l'Empire, résistance à l'Espagne, à l'Autriche, formée du démembrement de l'Empire; un fait colossal se produisit : affranchissement de la pensée acheté par les secousses, les travaux, les guerres qui aboutissent à l'édit de Nantes et préparent le traité de Westphalie. Renaissance et Réforme! à l'une, la France donne une architecture, et ces monuments d'érudition et de philologie qui forment un fleuron de sa couronne; à l'autre elle fait comprendre sa dialectique, et montre Calvin, cet esprit vigoureux qui l'a convertie en système. Qu'avons-nous fourni à ces labeurs immortels des siècles ensevelis?...

Mais je reviendrai sur cette publication dont je veux avec toute liberté signaler le mérite et les imperfections, s'il y a place pour la critique, ma critique à moi, franche, justement sévère, n'oubliant jamais toutefois cette

réserve, cette urbanité que dans les plus graves reproches, à côté d'un blâme nécessaire, la langue permet, l'éducation commande, et dont M. Michel n'aura sans doute aucun besoin. ANDRÉ IMBERDIS.

Accords et sentences arbitrales, entre Mgr. l'abbé et les consuls d'Aurillac, faisant suite à la Deuxième Paix, texte latin, avec traduction en regard, par M. le baron Delzons. Aurillac, imprimerie de P. Picut, 1842.

Nous devions déjà à M. le baron Delzons la publication de diverses chartes de la plus haute importance pour l'histoire du Cantal en général, et d'Aurillac en particulier. M. Delzons, dont le zèle à rechercher les précieuses reliques des temps passés ne peut être comparé qu'à son habileté à les déchiffrer, a poursuivi son œuvre d'érudition et de patience, et complété sa première publication par une autre non moins intéressante pour l'histoire municipale d'Aurillac.

Le nouveau recueil que M. Delzons vient de livrer au public se compose de trois pièces réglementaires fort remarquables.

La première, du 22 août 1298, est un traité entre l'abbé et le monastère, d'une part, les consuls et la ville de l'autre, qui détermine le mode d'information à suivre contre les clercs prévenus de crimes, et contre ceux qui auraient contracté de nouveaux mariages avant la dissolution des premiers, ou qu'on soupçonnerait atteints de la lèpre. Suivant les termes du traité, au juge seul de l'abbé appartient, dans tous les cas, de prononcer et de faire exécuter sa sentence, sans que les consuls aient le droit d'intervenir en rien. Toutefois, soit pour s'entourer de plus de lumières, soit pour écarter tout soupçon de fraude, ce juge devra être assisté de deux clercs de la ville,

qui ne seront ni de la maison ni de la robe de l'abbé, dont l'avis sera demandé, et qui auront droit d'assister à la condamnation et, s'il y a lieu, à l'exécution.

La seconde, du 24 août de la même année, est une nouvelle transaction sur des contestations qui s'étaient élevées entre le monastère et la ville. Le premier accusait les consuls d'avoir embarrassé et fait dévier le cours de la Jordanne, par des constructions entre les ponts du Buis et d'Olmet, dans la partie connue aujourd'hui sous le nom du *Gravier*, et prétendait, en outre, au droit de percevoir des amendes, en cas de blessures légères, dès qu'il y avait plainte portée, et des droits de lods sur les ventes des murs et demi-murs et cessions de droits d'appui. Les consuls, de leur côté, assuraient n'avoir en rien changé le cours de la rivière, et repoussaient les autres prétentions du monastère comme mal fondées. La décision prise par Hugues de Comburrat et Bernard Bastide, arbitres choisis d'un commun accord, est un juste milieu indiquant des droits et des torts réciproques. Suivant leur sentence arbitrale, les constructions actuellement existantes sur les bords de la Jordanne ne seront point abattues; mais il est interdit aux consuls d'en faire de nouvelles, sans la permission et licence de l'abbé; celui-ci, de son côté, ne pourra réclamer de droits de lods que sur des murs vendus en entier; il n'aura rien à prétendre pour des ventes de demi-murs en superficie ou des cessions de servitudes d'appui. Enfin la cour de l'abbé, saisie des plaintes au sujet de blessures légères, encore que le plaignant se soit depuis désisté, pourra d'office instruire, prononcer et faire exécuter sa sentence, pourvu, toutefois, que la plainte n'ait pas été portée à l'instigation d'un des officiers de la cour.

La troisième est un accord, sous la date du 8 mai 1347,

entre Aymeric, abbé d'Aurillac, et les consuls, touchant divers réglements de police municipale. Les consuls y sont autorisés à établir un poids public pour le pesage des grains et farines, sous déclaration qu'ils le tiennent de saint Geraud, de l'abbé et du monastère, de même qu'ils en détiennent leurs consulats et leurs biens, et sous obligation, en conséquence, de payer au couvent une partie de son produit, à titre de cens, le surplus pouvant être employé, s'il y a lieu, à la réparation des fossés, murs et portes de la ville. Cette pièce contient, en outre, des réglements détaillés sur la cuisson et la vente du pain, de la chaux, de la brique, etc.; elle se termine par un abandon de toutes les réclamations élevées de nouveau de part et d'autre.

Ces trois chartes, dont la traduction, publiée en regard du texte, est aussi claire et élégante que fidèle, présentent le plus grand intérêt; mais la plus curieuse de toutes est, sans contredit, la dernière. La sentence arbitrale rendue en 1280 par Eustache de Beaumarchais, sénéchal de Toulouse et d'Alby, entre l'abbé et le monastère d'une part, les consuls et la ville de l'autre, et dont nous devons déjà la connaissance à M. Delzons, nous a fourni des renseignements précieux sur les droits des habitants, l'étendue des attributions des consuls et la richesse du monastère. Cet accord en est en quelque sorte le complément; il nous initie aux secrets de l'organisation municipale à Aurillac; il nous révèle la sollicitude du corps consulaire pour les intérêts de la communauté; il nous met à même d'apprécier la sagesse de ses réglements, descendant dans les plus minutieux détails de la police de la ville. C'est l'œuvre de saint Geraud, complétée par le gouvernement populaire, qu'il avait créé si long-temps avant l'affranchissement des communes par Louis-le-Gros.

Et dans cette histoire administrative et municipale de la ville d'Aurillac, à une époque si reculée de nous, dans ses contestations sans cesse assoupies par des transactions, et sans cesse renaissantes entre le monastère et la ville, ce qu'il y a peut-être de plus curieux, par-dessus tout à observer, c'est la jalousie du pouvoir féodal pour ses priviléges et sa tendance continue à les étendre. tandis que, du côté du pouvoir populaire, se dessine déjà le système de résistance et de marche à l'émancipation, l'émancipation, but inconnu de lui et bien éloigné encore, mais vers lequel il s'avance par une pensée instinctive, de même que les hommes du Nord s'étaient autrefois avancés vers le Midi avec la mission providentielle de régénérer le monde. ED. L.

Statistique agricole de la commune de Vensat (Puy-de-Dôme). — Mémoire pour servir à une description de l'agriculture de la Limagne d'Auvergne, par M. le docteur Francisque Jusseraud, maire de la commune de Vensat.

Les sociétés d'agriculture ne doivent pas avoir seulement pour objet de leur sollicitude l'amélioration des procédés mécaniques, mais encore, mais surtout de déraciner les préjugés, de chasser la routine et d'y substituer de saines théories basées sur l'expérience, de répandre partout les idées élevées sur l'importance de l'économie rurale. Aux écoles, le soin de former des agriculteurs pratiques; aux sociétés d'agriculture, la mission de perfectionner ces élèves livrés à eux-mêmes, de seconder les efforts des hommes laborieux dans des entreprises utiles, et de provoquer en eux une émulation qui les porte à faire quelques découvertes, et doter ainsi la société de nouvelles sources de richesses.

Ces idées semblent avoir été celles de la société d'agri-

culture du Puy-de-Dôme, car, dès ses premières séances, elle arrêta la publication d'un *Bulletin agricole*, qui devait être l'écho retentissant de toutes les innovations utiles, de tous les travaux qui intéressent l'agriculture de ce département. Des sujets de prix furent publiés, des concours furent ouverts, et la société d'agriculture fut assez heureuse pour voir un grand nombre d'hommes recommandables venir disputer les prix qu'elle se proposait de distribuer aux travaux les plus importants.

Une comptabilité rigoureuse a toujours été considérée comme le *criterium* infaillible de tous les procédés agricoles; calcul et comparaison, voilà les deux procédés auxquels l'agriculteur intelligent doit sans cesse avoir recours pour accroître sa fortune, et par suite celle de l'État. Les travaux de statistique et de comptabilité avaient donc droit aux récompenses les plus grandes. M. le docteur F. Josseraud a eu l'honneur de voir couronner son travail d'une médaille d'or, et son mémoire, si remarquable quoique incomplet et défectueux en plus d'un endroit, ne méritait pas moins que cet honneur.

La statistique a pour nous tant d'importance, nous trouvons dans cette peinture chiffrée, appliquée à un royaume ou à une pauvre commune rurale tant de vérités, tant d'enseignements, nous dirions presque tant de poésie, que les lecteurs des *Tablettes historiques* nous auraient pardonné sans doute de leur donner une courte analyse du beau mémoire de M. Josseraud. La statistique, n'est-ce pas d'ailleurs encore la meilleure et la plus impartiale des histoires? Le plus éloquent éloge d'un grand roi ne pourrait-il pas être fait avec des chiffres? et quel détracteur plus amer qu'une addition? Que de choses dans des chiffres!

Le beau idéal d'une statistique, ce serait d'être un

daguerréotypage en chiffres, mais un daguerréotypage, exécuté sous toutes les faces possibles. Si M. Jusseraud est loin d'avoir atteint à cette perfection, voyons sur quels côtés il a jeté le plus de lumière; et quelles parties il a trop laissées dans l'ombre ou complétement négligé de nous représenter.

Le mémoire de M. Jusseraud est divisé en deux parties. La première, que l'auteur a considérée, peut-être à tort, comme accessoire, est consacrée à la population agricole, à la description topographique, aux chemins, à l'état de la propriété. Cette partie de son travail nous semble tout-à-fait défectueuse. La partie topographique est insuffisante; quelques pages de plus eussent été fort utiles, et une carte eût puissamment contribué à suppléer à ce que le texte n'aurait pu dire. Nous ferons remarquer aussi l'absence complète d'observations thermométriques et météorologiques précises.

Ici nous devons signaler encore une lacune importante dans la partie du mémoire qui nous occupe. M. Jusseraud a intitulé un de ses chapitres *Etat de la propriété*. Pourquoi l'auteur n'en aurait-il pas consacré un à l'état des personnes? Il nous semble que dans une statistique agricole, l'agriculteur doit occuper une place au moins aussi importante que le champ. Dites-moi ce qu'est le laboureur et je saurai bien ce qu'est la terre. Nous aurions vu avec plaisir M. Jusseraud creuser cet intéressant sujet, qui aurait pu le conduire à des conclusions importantes; nous aurions aimé à le suivre dans les plus minutieux détails. Ce qu'il n'a pas fait nous ne l'entreprendrons pas; qu'il nous suffise d'appeler son attention sur ce grave sujet de méditation.

Ce qui a principalement occupé M. Jusseraud, c'est le sol et la brute, c'est-à-dire l'instrument de production,

la chose produite, et ce qui participe de l'instrument et du produit. Cette partie si importante, l'auteur l'a traitée avec amour; il s'y est complu; il est entré dans les moindres détails, on y trouve même des choses qui doivent demeurer étrangères à un ouvrage de statistique, comme des procédés pour se débarrasser des insectes destructeurs et des plantes nuisibles, choses que l'agriculteur le remerciera d'avoir dites, tout en pensant que *non erat hic locus*. Cette partie est traitée avec ordre, méthode et savoir, et laisse peu à désirer. Certains articles s'y font cependant remarquer par leur absence, notamment la récapitulation générale des produits du sol, la consommation qui s'en fait dans la commune, l'exportation, la moyenne du produit de l'hectare, des frais de culture, etc.

En somme, l'ouvrage de M. Jusseraud est l'œuvre d'un homme instruit, méthodique, mais froid et porté à ne voir que le côté matériel des objets. Nous n'en voulons pour preuve que ce qu'il dit des améliorations que comporte l'agriculture de la commune de Vensat. Selon lui, il n'y a d'amélioration à attendre pour l'état actuel que de l'introduction de plus en plus difficile des instruments perfectionnés et des machines, et de quelques réductions ou augmentations des cultures en usage. — Toujours l'instrument, toujours la matière.

Pour nous, nous pensons que dans une commune où 30 propriétaires, dont 18 étrangers à la commune par leur habitation sur 591, possèdent les deux tiers du sol (M. Jusseraud ne nous dit pas le nombre des indigents), où, sur 258 maisons, 210 n'ont encore que deux ouvertures, où moins d'un tiers des enfants reçoivent les bienfaits de l'instruction primaire, quels que soient les progrès déjà obtenus, il y a quelque chose de mieux à faire, des améliorations à introduire qui doivent venir d'autre

part encore que des machines et des changements de culture. Dans l'impossibilité d'exprimer ici les réflexions qui nous viennent à l'esprit, nous nous bornerons à répéter, avec l'Evangile : *Toute la multitude de ceux qui croyaient n'avaient qu'un cœur et qu'une âme, et nul ne considérait ce qu'il possédait comme étant à lui en particulier....., et la grâce était grande dans les fidèles, car il n'y avait aucun pauvre parmi eux.*

Avant de terminer, formons un souhait, celui de voir un grand nombre de personnes suivre la carrière où M. Jusseraud est entré avec tant de bonheur. Que les hommes laborieux se mettent à l'œuvre, et la récompense due à leurs utiles travaux ne leur manquera pas.

R.

Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne. —Les numéros d'avril, de mai et de juin 1842, ont paru depuis peu. Ces numéros contiennent, entre autres mémoires, la *Topographie du canton de Marcenat*, par M. Chabrier; l'*Eloge funèbre de Monseigneur Duvalk de Dampierre, évêque de Clermont*, par M. l'abbé Cohadon; le discours prononcé, par M. André Imberdis, à l'occasion de sa réception et la réponse de M. le président Tailhand à ce discours.

J.-B. BOUILLET.

HISTOIRE.

ÉTUDES

SUR

L'HISTOIRE DU HAULT PAYS D'ALVERGNE,

Par M. le baron DELZONS,

AVOCAT A AURILLAC.

S'il est vrai que la douceur du climat, la fertilité de la terre, la beauté du ciel et l'abondance de tout ce qui peut contribuer aux commodités de la vie, tendent à amollir les peuples, à affaiblir en eux le sentiment de leur dignité et l'amour de la patrie, il faut convenir, au contraire, qu'un climat rigoureux, une terre ingrate et stérile, des montagnes couvertes de neiges, ou hérissées de forêts et de rochers inaccessibles, au milieu desquels l'homme n'a d'autres ressources que la chair des animaux dont il s'est emparé au péril de sa vie, et les misérables produits d'un champ que ses sueurs ne peuvent féconder, doivent former une population robuste, énergique, fière de sa force, de son courage, et d'autant plus attachée à son pays qu'elle y a acheté plus cher de rares moments de bonheur.

Cette observation a été faite partout, il n'est pas une histoire qui ne la confirme; on peut donc conclure logiquement que si les Celtes de l'Armorique, les highlanders

d'Ecosse, les Suisses et les Vascons dans les Alpes et les Pyrénées, ont su conserver leur indépendance sauvage, long-temps après que leurs voisins des basses terres eurent courbé leurs têtes sous le joug, les montagnards de la haute Auvergne, non moins robustes, courageux et attachés à leur patrie, durent aussi garder leur liberté et repousser un joug étranger.

Outre cette raison puissante, tirée du caractère même des montagnards, il en est une autre non moins forte qui résulte de la configuration géographique du pays qu'ils habitent, de la nature de ses produits, de la pauvreté des habitants.

Dans un pays de plaines, il est bien difficile d'arrêter une armée nombreuse, aguerrie et bien disciplinée, sans lui opposer des forces égales en nombre, ou supérieures par l'armement, la tactique et le courage; mais dans un pays sillonné par des vallées profondes, hérissé de rochers au milieu desquels serpentent à peine quelques sentiers étroits et sinueux que l'on peut aisément couper, une poignée d'hommes résolus peut arrêter une armée; et la supériorité du nombre, de la tactique, des armes, ne compense pas toujours, pour les agresseurs, l'avantage immense que donnent aux habitants du pays la connaissance parfaite des lieux, et cette suite sans fin de forteresses naturelles, qui protégent leurs humbles demeures.

Enfin, dans les pays montagneux, qui n'ont que peu ou point de villes, les habitants, presque toujours pasteurs, vivent isolés avec leurs familles, obligés de se disséminer ainsi dans les bois et au fond des vallées, pour faire paître les troupeaux, seules richesses des montagnards : ainsi, point de magasins, point de places de sûreté pour une armée envahissante, et par suite, impossibilité absolue de conserver sa conquête, en supposant même que, malgré

tous les obstacles que la nature et le courage des habitants ont pu lui opposer, elle soit parvenue à s'établir dans le pays. Voilà pourquoi les highlanders n'ont pu être entièrement soumis, tant qu'ils ont conservé leur nationalité; pourquoi la Suisse est restée libre malgré la puissance bien supérieure des ducs de Bourgogne et de la maison d'Autriche; pourquoi la Bretagne n'a été réunie à la France que par un mariage; pourquoi la Navarre a conservé ses fueros jusqu'à nos jours; pourquoi le puissant empereur de toutes les Russies, disposant de forces immenses et par terre et par mer, ne peut dompter les montagnards circassiens.

Voilà pourquoi j'ai pensé que, grâce aux mêmes circonstances locales, l'Arvernie avait bien pu aussi conserver son indépendance, au moins aussi long-temps qu'elle aurait su garder ses mœurs et sa constitution celtiques. Je me suis donc mis à rechercher avec ardeur ce que nous pouvons avoir emprunté aux Romains, et ce qui nous reste de notre organisation antique; et il est résulté pour moi, de cette étude, l'intime conviction que la haute Auvergne, au moins, n'avait pas été occupée par les Romains, n'avait pas subi le joug et s'était maintenue libre, indépendante, pendant toute l'ère romaine, et bien long-temps encore après.

Je n'ignore pas que cette conclusion heurte de front une opinion contraire, admise depuis des siècles sans contestation, et qui, par une longue prescription, a acquis l'autorité d'un fait historique inattaquable. Il n'en fallait pas tant pour m'engager à garder le silence, ou du moins à éviter une discussion publique. Cependant lorsque j'ai exposé mes preuves à la commission établie à Aurillac pour la conservation des monuments historiques, j'ai cru remarquer que quelques-uns de ses membres, tout en se

refusant à admettre comme certaine cette nouvelle appréciation de faits historiques indubitables, laissaient percer, dans les observations pleines de bienveillance qu'ils m'adressaient, quelque regret de ne pouvoir partager ma conviction patriotique. J'ai donc pensé qu'on me pardonnerait peut-être une erreur dont on absoudrait volontiers la cause; je me suis dit ensuite que les textes que j'ai recueillis, les rapprochements que j'ai faits, les extraits et analyses d'ouvrages anciens et nouveaux, relatifs à l'Auvergne, dont j'appuyais mon opinion, pouvaient servir, ne fût-ce que comme matériaux, à l'histoire ou aux annales de la haute Auvergne; et que, puisque nous n'avons pas d'ouvrage spécial pour cette partie de la province, cadre pour cadre, je pourrais tout aussi bien réunir et classer tout ce qui la concerne plus spécialement dans une suite de dissertations, que sous la forme d'un récit que l'absence de faits importants et d'énormes lacunes dépouilleraient de tout intérêt.

J'entre donc en matière sans autre préambule; et comme il faut de l'ordre dans toute discussion, je vais rechercher d'abord ce que pouvait être l'Arvernie, avant l'arrivée de César dans les Gaules : il est essentiel de savoir ce qu'elle était, pour apprécier les changements qui ont pu s'y opérer pendant l'ère romaine.

Nous verrons ensuite ce que l'histoire nous apprend de l'Arvernie pendant l'ère romaine, et je rechercherai quelle a pu être la double influence sur notre province de la conquête des Gaules par les Romains, et de l'introduction du christianisme dans nos montagnes.

Enfin, je continuerai cette étude sous les Francs du sixième au treizième siècle, ce qui me conduira, je l'espère, au commencement de l'histoire certaine et authentique de notre ville d'Aurillac.

J'aurai au moins un avantage dans le plan que je me suis tracé, celui de pouvoir citer tout à mon aise les autorités sur lesquelles je compte appuyer mes déductions. On aurait droit de me reprocher une présomption bien mal fondée, si j'entreprenais de faire admettre un nouveau système historique sur ma simple affirmation, comme je pourrais le faire si j'écrivais mes impressions de voyage. Une discussion historique doit être grave et sérieuse, et moins l'auteur a d'autorité par lui-même, plus il doit en emprunter à l'exactitude et au choix des citations qu'il appelle au secours de son opinion. Je citerai donc souvent nos auteurs classiques; je crois pouvoir donner ce nom à ceux qui nous ont transmis tout ce que nous savons de notre histoire, et comme plusieurs des passages que j'invoquerai à mon tour ont déjà été cités vingt fois, on me pardonnera de les traduire pour ne pas hérisser mes pages de grec et de latin, et quand le passage est connu, de ne pas nommer l'auteur et l'ouvrage.

Les Arvernes avant César.

Rien n'est ordinairement plus obscur que l'origine des peuples, mais l'on peut affirmer qu'entre tous l'habitant de la haute Auvergne est celui qui sait le moins son origine et ce qu'étaient ses pères avant l'entrée des Romains dans les Gaules. Les Arvernes n'écrivaient pas leurs annales, ils s'en rapportaient à la mémoire de leurs enfants pour perpétuer le souvenir de leur gloire; mais la lyre des druides a été brisée, leurs chants inspirés ne retentissent plus dans nos montagnes, quelques curieux explorateurs de l'antiquité se rappellent seuls qu'il a existé des druides: aussi M. Dominique Branche a-t-il raison de s'écrier douloureusement :

« Nous ne savons de notre histoire que ce qu'ont vou-
» lu nous apprendre les récits tronqués d'un philosophe,
» les travaux d'un géographe, et la partialité d'un con-
» quérant ! »

Cependant, soit qu'on accepte l'étymologie de M. Gonod, AR-VERANN (pays habité, haute habitation); ou celle de M. Jacoby Regnier de Dienne, AR-VER-EN (terre des guerriers antiques); ou celle de M. Mourguye, AR-VERKENNES (pays des hommes supérieurs); soit qu'on traduise comme M. Branche, vieille terre des hommes, toujours est-il que le nom même de l'Arvernie convient à sa position élevée au centre de la France, et prouve qu'elle a été très-anciennement habitée.

Il est probable en effet que les premiers hommes, après le déluge, habitèrent de préférence les montagnes; soit par la crainte d'un nouveau cataclysme, soit parce que l'air y était plus pur que dans les plaines, que la culture n'avait pas encore assainies. Cette antique origine des peuples Arvernes explique le nom d'AUTOCHTHONES, ou d'indigènes (nés de la terre), qu'ils se donnaient. Et comme dans leur langue TI signifiait Terre, canton, pays, César, trompé par la ressemblance des noms, les a faits fils de DIS ou de TIS, fils de Pluton, en latin, au lieu de les appeler simplement indigènes, ou enfants du pays qu'ils habitaient.

Quoi qu'il en soit, les montagnes de l'Arvernie, très-anciennement habitées, ne purent nourrir toujours une population qui allait chaque année croissant, comme les troupeaux qui faisaient sa richesse; force fut d'abord de descendre dans les plaines, et puis d'aller chercher au loin des terres moins peuplées.

S'il faut en croire Strabon, « les Arvernes étendirent
» leur domination jusqu'à Narbonne et jusqu'aux portes

» de Marseille ; ils avaient, dit-il, soumis toute la partie » des Gaules comprise entre l'Océan, les Pyrénées et le » Rhône. » (*Geog.*, l. 4).

Il n'est pas moins certain qu'avant l'époque dont parle Strabon, ils s'étaient réunis aux autres nations celtiques pour envoyer des colonies en Germanie, en Espagne et même en Italie, avant la fondation de Rome ; peut-être aussi les conquêtes que Strabon leur attribue postérieurement, déterminèrent-elles quelques-unes des migrations armées dont l'histoire romaine a conservé les dates. Quand un enfant jette une pierre dans un bassin, elle déplace une certaine quantité du liquide, qui repousse à son tour celles qui l'environnent immédiatement. Celles-ci agissent autour d'elles-mêmes par suite de l'impulsion qu'elles ont reçue, et de cercle en cercle le mouvement se propage, jusqu'à ce que l'équilibre violemment rompu a été rétabli, et que chaque goutte d'eau a retrouvé sa place dans le niveau du bassin : telles durent être dans les Gaules les conséquences de tout déplacement des Arvernes, qui en occupaient le centre.

Il en était autrement, lorsque la jeunesse exubérante de toutes les populations celtiques, ou de plusieurs d'entre elles, était invitée à chercher sous un autre ciel une autre patrie. Et cela dut arriver souvent, car on trouve des Celtes en Espagne dans les temps les plus reculés ; on y voit des Venètes auprès des colonnes d'Hercules, avant l'ère des Phéniciens ; il y avait des Celtes dans l'Andalousie ; des Celtes *Præsamarci* sur les côtes de la Galice actuelle, dont le nom, pour le dire en passant, révèle encore l'origine gauloise ; des Celtes *Miriobriges* dans la Lusitanie ; et enfin des Celtes *Neriæ* y occupaient le cap Finistère.

En Germanie, nous retrouvons partout des Celtes, soit avant l'expédition de Sigovèse, soit depuis ce chef renom-

mé. Selon Plutarque *(Vie de Paul Emile)*, l'Illyrie aurait été appelée Gaule maritime. Appien veut que Polyphème ait eu de Galatée trois enfants : Celtus, Illyrus et Gallus. Laissant la fable pour ce qu'elle vaut, ne puis-je en conclure que l'identité de mœurs, de figure et de langage de ces peuples lui a donné naissance ? Il est historiquement certain que les Boïens ont peuplé la Bohême. « Il fut un » temps, dit César, l. 4, où les Gaulois, plus braves que les » Germains, portaient la guerre dans leur pays, et, ne » possédant pas une étendue de terre proportionnée à » leur nombreuse population, envoyaient dès colonies » au-delà du Rhin.»

Aussi Leibnitz et Pelloutier, persuadés que les Germains et les Celtes n'avaient fait primitivement qu'une seule famille, cherchaient-ils dans les langues germaniques l'étymologie du nom des Gaulois.

En Italie enfin, les Celtes avaient précédé les Grecs. Les Ambrons y furent la tige de Liguriens. Bellovèse y retrouva les Insubriens. Les Volces, les Tectosages, les Arécomices, sortis du haut Languedoc, s'étaient établis près des sources de l'Iris, aujourd'hui le Garigliano; les Venètes, après quelque séjour sur les bords du lac de Genève, avaient donné leur nom à la Vénétie, avant que Bellovèse franchît les Alpes: c'est Polybe qui le dit. Enfin, selon Fréret, les Rutules et les Romains eux-mêmes descendraient d'autres Celtes établis dans le Latium.

Pline, l. 3, 14, appelle les Ombriens le peuple le plus ancien de l'Italie; Florus, l. 3, 17, leur rend le même témoignage; or Solin, ch. 8, assure, d'après l'historien Bocchus, que les Ombriens étaient de la race des anciens Gaulois; Marcus Antonius affirme la même chose, comme nous l'apprend Servius, sur le vers 753 du livre XII de l'*Enéide*; enfin Isidore de Séville est de leur avis,

l. IX, ch. 2, ainsi que Tzetzès, dans ses scholies sur l'Alexandriade de Lycophron.

Je pourrais emprunter beaucoup d'autres citations à M. Le Deist de Botidon, traducteur des *Commentaires de César*, qui a publié en 1817 un gros volume intitulé : *Des Celtes antérieurement aux temps historiques*. Il établit dans ce curieux ouvrage que les noms même d'Œnotrie, Ausonie, Sicanie, Tirrhénie, que la péninsule italique a successivement portés avant de recevoir son nom actuel, sont tous Celtiques; et que tous les peuples qui s'y sont répandus avant la fondation de Rome, et jusqu'à l'arrivée des colonies grecques, dont la première ne date que de deux siècles après le siége de Troie, étaient tous originaires des Gaules. Mais pour ne pas faire un étalage ridicule d'érudition empruntée, je me contenterai d'ajouter que les Ombriens prirent bientôt le nom de Sabins; que Caton, *Ad Priscianum*, assure que les Marses et les Marrucins n'étaient autres que des Sabins, que ces peuples parlaient la même langue, selon Festus, *Ad Hernicos*, et qu'il en était de même des Vestins; enfin qu'Ovide, dans ses *Fastes*, lib. III, v. 95, affirme la chose des Pelignes :

Et tibi cum proavis, miles Peligne, Sabinis.

Or, comme les premières femmes des Romains furent des Sabines, et que, sous Romulus même, le peuple entier des Sabins consentit à se réunir aux vagabonds que le fondateur de Rome avait ramassés tant bien que mal, et forma sans doute la partie la plus respectable de la ville immortelle, à qui il donna plusieurs rois, ce n'est pas sans fondement que les Arvernes se disaient frères des Romains, bien qu'ils eussent tort peut-être de faire remonter aux Troyens leur origine commune :

. . . . . Arverni ausi Latio se fingere fratres,
Sanguine ab iliaco populi.
(Lucain).

Pierre de Poitiers, dans le panégyrique de saint Pierre le vénérable, dit avec plus de raison :

Hunc latiæ gentes, regum de stirpe potentes
Arverni populi, progenuère duces (1).

Puisque je me suis laissé entraîner à parler beaucoup trop longuement des premières incursions des Celtes en Italie, je me hâte d'en finir avec ces expéditions lointaines pour n'avoir plus à en parler.

Six cents ans environ avant Jésus-Christ, Bellovèse et Sigovèse partirent du centre de la Celtique, à la tête de trois cent mille hommes, selon Justin, l. 24, ch. 4. Le premier fondit sur l'Italie, le second s'enfonça dans la forêt Hercynienne en Germanie. Tite-Live avoue que les Bituriges, les Arvernes, les Sénonais, les Eduens, les Ambarres, les Carnutes et les Aulerces, qui suivaient Bellovèse, s'établirent sur les bords du Tésin et fondèrent la ville de Milan; que plus tard d'autres Celtes, sous la conduite d'Elitorius, vinrent aussi occuper en Italie les environs de la ville d'Œdia; que postérieurement encore d'autres Arvernes et Sénonais assiégèrent Clusium, sur le refus des habitants de cette ville de partager avec eux leurs terres.

C'est alors que, pour la première fois, les Arvernes et

(1) Ce qui prouve de plus en plus que le souvenir de cette commune origine n'était pas effacé à Rome, du temps de Cesar, c'est ce qu'il affirme des Éduens, l. 1, ch. 7 : *Quod Æduos fratres et consanguineos sæpenumerò à senatu appellatos.* — On peut, au figuré, donner à un allié le nom de frère, mais quand on dit *consanguineus*, on exprime une tout autre idée; on parle du lien du sang et de l'origine. Le doute n'est plus permis.

les Romains se trouvèrent en présence. Je ne redirai pas l'arrogance des fils de Fabius, leur mépris du droit des gens, la profanation du caractère sacré d'ambassadeur dont ils étaient revêtus, et la déclaration de guerre faite par les Arvernes aux Romains; j'aime mieux faire remarquer ce dont on convient généralement aujourd'hui. Le mot BREN ou VREN, dont les Romains ont fait Brennus, n'est pas un nom propre, mais seulement le titre du chef, et c'est peut-être là qu'il faudrait chercher l'étymologie véritable du nom de l'Arvernie qui serait alors : la Terre du chef AR-VREN.

Quoi qu'il en soit, les Arvernes et les Romains se rencontrèrent un peu au-dessus du confluent de l'Allia et du Tibre, le 1er août l'an de Rome 363. La déroute des Romains fut complète, et les vainqueurs entrèrent dans Rome sans résistance. Je ne m'arrêterai pas davantage aux contes absurdes et contradictoires des historiens romains, ni à leurs fanfaronnades sur l'extermination des Arvernes, après qu'ils eurent levé le siége du capitole. Polybe, plus impartial en sa qualité d'étranger, leur fait lever volontairement ce siége (1). Florus convient qu'ils occupèrent long-temps encore l'Etrurie, dont ils ne furent chassés enfin que par Dolabella, l'an 471 (2). Suétone, dans la vie de Tibère, affirme que Drusus Néro-Claudius, propréteur de la Gaule, en rapporta tout l'or que les Sénonais avaient reçu pour lever le siége du Capitole. Ces récits sont plus vraisemblables que celui de Tite-Live, qui les fait mourir jusqu'au dernier.

On croit que les Arvernes accompagnèrent encore Annibal en Italie, qu'ils fournirent aussi des secours à

(1) L. 2, p. 106.
(2) L. 1, ch. 13.

Asdrubal et Magon (1). C'est à peu près tout ce que nous savons de leurs guerres lointaines. Les Romains n'ont pas jugé à propos de nous en apprendre davantage. Cependant, soit dans ces expéditions, soit dans d'autres que nous ignorons, ils durent leur faire assez de mal pour justifier ces expressions remarquables de Salluste : « Tout est facile au courage des Romains, excepté dans leurs guerres contre les Gaulois; ils ne combattent plus seulement alors pour la gloire, mais pour leur salut. »

On me reprochera peut-être d'attribuer trop exclusivement aux Arvernes ce que l'histoire nous apprend d'honorable pour les Celtes en général. Mais notre Cantal *Celticus mons*, n'est-il pas au centre de la Celtique? N'en conserve-t-il pas le nom? Ne sont-ce pas les Arvernes qui les premiers, ont commandé dans la Celtique? César lui-même le dit expressément : *Arvernorum principatus primus Galliarum fuit*. Peut-être même pourrions-nous à bon droit, montrer encore sur notre Cantal la tombe du père des Celtes. Du moins une énorme pierre y porte encore ce nom mystérieux : *la tombe du père;* et l'origine de ce nom est totalement inconnue.

Ce n'est donc pas sans quelque fondement que je rap

(1) L'an 225 avant J.-C. les Boïens et les Insubriens étaient encore en Italie. Ils appelèrent à leur secours les Gésates, qui passèrent les Alpes sous la conduite de Congolitanus et d'Anaroeste. La terreur fut si grande à Rome, qu'on y leva plus de troupes qu'on ne l'avait jamais fait jusque-là. On consulta les livres sibyllins, on enterra vivants un Gaulois et une Gauloise pour apaiser les dieux. Les Romains n'en furent pas moins vaincus, et les Gaulois se retirèrent chargés de butin. Le consul Æmilius les suivit avec le reste de ses légions, et ils trouvèrent en face d'eux Atilius, qui revenait de Sardaigne. Attaqués en tête et en queue, les Gaulois auraient été vainqueurs sans doute; mais par bravade et folle présomption, ils se présentèrent nus au combat. Les Romains prétendent qu'ils perdirent 40,000 hommes, mais ils ne disent pas qu'on leur ait repris le butin qu'ils avaient fait.

porte aux Arvernes, les plus puissants et les plus anciens peuples celtiques, une large part dans la gloire de cette nation, qui pesait au poids de ses armes la rançon de Rome, couvrait l'Europe de ses colonies, pillait le temple de Delphes, imposait son nom à une partie de l'Asie, disputait à la Grèce son Hercule, et, amoureuse de toutes les gloires, voulait rattacher la sienne à celle du héros troyen.

Il est temps de nous occuper plus particulièrement de l'objet de cette première étude; recherchons donc ce qu'étaient les Celtes.

Les Keltes, comme leur nom s'écrirait en grec, ou Celtes, comme l'ont écrit les Romains, qui n'avaient point de K, occupaient primitivement sans doute tout le pays qui, de leur nom corrompu, reçut plus tard le nom de Gaules. On a donné plusieurs étymologies de ce nom primitif; l'opinion la plus probable le fait dériver de GOUALTH, *chevelure*; aujourd'hui encore GOUATOG, exprime en bas-breton, un homme chevelu. C'est aussi par le mot Welch, qu'ils prononcent OUELCHE, que les Anglais appellent un Gallois, autre descendant de la famille celtique des Gaules.

Je ne rappellerai pas les autres explications que l'on a empruntées aux langues grecque et latine, parce que le nom de Celtes est évidemment plus ancien que ces langues, au moins telles que nous les connaissons, puisqu'il préexistait à la fondation de Rome et probablement au siége de Troie. Mais comme Cluvier, Pezron, Pelloutier et d'autres savants ont démontré que les langues celtique, grecque et latine avaient la plus grande analogie et des milliers de racines communes; comme l'histoire nous montre les Celtes, voyageurs infatigables, répandus dans toutes les parties de l'Europe et jusque

sur les côtes d'Asie, je me permettrai de faire observer qu'on pourrait retrouver leur nom dans le verbe grec KELEUTHEO, *je voyage*, dans KELEUTHA, *chemin*, ou KELEUTHETES, *voyageur*. Pelloutier proposait pour étymologie des noms Celte et Gaulois, auxquels on reconnaît en général la même racine et la même signification, le verbe tudesque Wallen, *courir*, *voyager*, d'où l'adjectif Waller et Galler, *voyageur*. Ce n'est, comme on voit, que la traduction des mots grecs que j'invoque; et ce qui prouverait en faveur de cette application du tudesque, c'est qu'en français nous avons conservé les deux racines dans notre verbe ALLER, que nous conjuguons: *Je vais, tu vas, il va, nous allons*, etc., d'où nous pourrions induire encore la même origine pour les Wallons.

Pour peu que l'on ait étudié le mécanisme des langues, on ne s'étonnera pas de ces changements de K en C, de W en G; les Romains n'avaient pas le K, nous-mêmes le connaissons à peine. Le W est une lettre germanique, inconnue à Athènes, à Rome et en France aujourd'hui. Chaque peuple a adouci, d'après les règles euphoniques de sa langue particulière, les mots étrangers ou devenus étrangers pour lui. Les Grecs prononcèrent d'abord KELTAI, puis par adoucissement KALATAI, et enfin, par euphonie GALATAI. Les Romains, à leur tour, auxquels Quintilien reproche de prononcer les noms gaulois si mollement qu'ils les rendaient méconnaissables, commencèrent par leur donner la terminaison latine; puis ils adoucirent les voyelles trop dures, et prononcèrent CELTÆ et GALLUS, au lieu de GOUALT et GOUALLUS.

Du reste, je ne tiens pas à ces étymologies, et si je propose la mienne, c'est que j'en ai trouvé de plus mauvaises, et qu'elle me permet de supposer que les premières familles européennes ont été nomades et voya-

geuses comme les Scythes et comme le sont encore de nos jours les Tartares. Il me paraît difficile d'expliquer autrement ces grandes migrations, ce flux et reflux des peuples Celtes, de l'ouest à l'est et de l'est à l'ouest, ou du nord au midi, dont nous trouvons la preuve dans tous les historiens.

Si tous les peuples campés dans la Germanie, la Scythie, la Grèce, les Gaules transalpine et cisalpine et les Espagnes, n'avaient pas été nomades et pasteurs dans les dix siècles qui ont précédé notre ère, et quelques-uns d'entre eux plusieurs siècles encore après, à moins de supposer que les lois générales de la population n'étaient pas les mêmes à cette époque que de nos jours, je ne m'explique pas cette continuelle nécessité de changer de place. Il paraît certain, en effet, que la population de l'Europe est de beaucoup plus considérable aujourd'hui qu'elle ne l'a jamais été, et elle pourrait sans inconvénient s'accroître encore, grâce à l'heureuse influence d'une religion plus pure et de lois plus sages, qui proscrivent d'un commun accord l'abus de la force, et commandent le respect de tous les droits et de toutes les propriétés.

Mais, pour des peuples impatients de toute autorité, chez qui la force était la vertu la plus honorée, pour qui la guerre était un délassement et le repos une fatigue; pour des peuples pasteurs et chasseurs tout à la fois, il fallait de vastes solitudes, car la poitrine de ces hommes ardents, accoutumés à vivre isolés avec leur famille, n'aurait pas humé assez d'air, s'ils s'étaient vus forcés de rapprocher leurs habitations et de vivre comme nous dans des villes. Pour peu donc que l'on réfléchisse à la prodigieuse dissémination des Tartares, en Asie et en Europe, même de nos jours; à l'immense étendue des dé-

serts que les Arabes peuplent encore aujourd'hui dans l'Afrique et l'Asie, on ne sera pas surpris que les Celtes aient autrefois occupé la moitié de l'Europe, et que les diverses branches de cette grande famille y aient partout formé des états qui ont depuis grandi et se sont développés ou éteints sous l'influence d'une foule de causes secondes que je ne dois pas rechercher ici.

Mais si je suis intimement convaincu, par le rapprochement des faits, des noms et des dates que l'histoire nous a conservés, par la frappante analogie des langues, par la ressemblance des institutions et de l'organisation sociale de ces différents peuples, que les premiers habitants de toute la partie occidentale de l'Europe appartenaient à la grande famille celtique, je dois, pour être conséquent, étudier les Celtes, non pas seulement dans les Gaules, mais partout où je pourrai les trouver, et pour juger ce qu'ils furent d'abord, je dois choisir de préférence celles de leurs familles qui avaient encore eu le moins de commerce avec des étrangers, et qui, par suite, gardaient encore leur physionomie primitive. Ainsi, ayant à choisir entre le portrait des Celtes gaulois, tracé par César, et le tableau des Celtes germains, buriné par Tacite, bien que je retrouve dans ces deux peintres une ressemblance frappante, je crois que les fréquents rapports des Gaulois avec les Phocéens, fondateurs de Marseille, avec les Carthaginois, qui, du temps d'Annibal et de ses frères, traversèrent plusieurs fois la Gaule, et dont quelques-uns peut-être s'y établirent, avec les Romains enfin, soit en Italie, soit dans la Gaule même, durent nécessairement modifier un peu les mœurs des Celtes gaulois, surtout dans les provinces méridionales et dans les provinces ouvertes du Centre, mais que la haute Auvergne et les provinces montagneuses du Velay,

du Rouergue et du bas Limousin, qui l'avoisinent et qui dépendaient autrefois de l'Arvernie, durent au contraire conserver mieux et plus long-temps les habitudes primitives des Celtes, et par conséquent avoir plus de ressemblance avec les Germains de Tacite. C'est ce que je vais essayer de prouver.

« Tout le monde sait, dit l'historien romain, qu'au-
» cune des nations germaniques n'habite des villes ; elles
» ne supporteraient même pas que leurs maisons fussent
» contiguës et adhérentes les unes aux autres. Chacun
» place à son gré son habitation isolée, au bord d'une
» fontaine, au milieu d'un champ, sur la lisière d'une
» forêt. On voit cependant chez les Germains quelques
» bourgades, mais les maisons n'y sont pas, comme en
» Italie, rapprochées et liées, et chaque maison y est en-
» tourée d'un enclos. »

Cette description convient encore, même de nos jours, aux campagnes de la haute Auvergne. Il n'est pas un voyageur qui n'ait été frappé de la différence qui existe à cet égard entre la Limagne et nos montagnes. Dans la première, les villages sont assez distants les uns des autres, mais ce sont de petites villes ; chez nous, au contraire, on ne trouve même presque pas un village, mais nos coteaux sont animés par une suite de petits enclos et de cottages plus ou moins ornés, placés dans les positions les plus riantes ou les plus pittoresques, au bord des ruisseaux, auprès d'une cascade, adossés à un rocher ou ombragés par des arbres touffus. Nos rares villages même ne sont formés que par la réunion de quelques-uns de ces enclos autour du clocher séculaire. Si donc il en est encore ainsi de nos jours, si cette dissémination de nos cottages donne à la haute Auvergne un aspect particulier, une physionomie qui lui est propre, ne devons-nous pas

en conclure qu'il y a deux mille ans, alors qu'aucune de nos villes n'existait, la description que fait Tacite de la Germanie devait s'appliquer encore mieux à notre Auvergne? Tacite ajoute :

« Les Germains ne connaissent l'usage ni des moellons, » ni des briques; ils emploient, pour la construction de » leurs cabanes, des matériaux bruts et informes, sans » aucun égard pour la décoration intérieure et extérieure; ils ont en outre coutume de se creuser des demeures souterraines et de les couvrir extérieurement » de boue; elles servent de greniers pour leurs récoltes; » mais si un ennemi envahit la contrée, ils y trouvent » encore un asile. Les villages abandonnés sont détruits, » mais les repaires dans lesquels se sont réfugiés les habitants, restent ignorés, et ils échappent à la destruction par cela seul qu'il faut les rechercher. »

Pour peu que l'on voyage dans nos montagnes et que l'on examine la construction simple et presque primitive des chaumières de nos paysans, on croira facilement que les Arvernes ne devaient pas être logés beaucoup plus confortablement que les anciens Germains. Il est vrai qu'au dire de César, nous savions construire des remparts solides en liant les différentes assises de pierres par des traverses de bois; mais cela seul prouve que nous ne connaissions pas le ciment; et quant aux briques, dont nous avons fait usage avant les Germains, la forme seule des plus anciennes prouve que nous avons imité les Romains dans leur confection. Du reste, à voir les nombreux toits de chaume qui déparent encore nos hameaux, il est permis d'affirmer que les grands et les riches seuls purent d'abord s'en procurer. Les Arvernes aussi se creusaient des cryptes qui leur servaient de greniers et de retraites. Il en existe encore un grand nombre

dans notre arrondissement. Je citerai celles de Cornet, Lacalmette, Palat, Monvert, Salvanhac, Larouquette, le Bos, parce qu'elles sont toutes creusées sous des habitations ou dans des villages, ce qui prouve que nos Auvergnats actuels habitent encore les lieux où vécurent leurs pères. Il y a donc égalité parfaite entre les Arvernes et les Germains, quant à la forme et à l'assiette de leurs habitations.

Il devait en être de même pour l'habillement, car Tacite ajoute: « Les Germains portent tous le sayon, re-» tenu par une cheville, ou à son défaut, par une épine.»

Tous nos paysans portent encore le saïle, et les plus âgés attachent encore leurs culottes au moyen d'une cheville, vieux restes de l'ignorance ou de l'inhabileté celtique dans l'art si perfectionné, de nos jours, du tailleur.

« Les Germains ne comptaient pas le temps par jour, mais par nuit. »

M. Mourguye, et avant lui M. Raulhac, ont fait remarquer avec raison que nous avons conservé dans le patois cette locution orientale et biblique, et que nous disons encore cette nuit, au lieu de dire aujourd'hui.

« Enfin, dit toujours Tacite, les champs sont cultivés » par tous successivement, selon le nombre des habi-» tants de la bourgade. Ils ont coutume de les distribuer » entre eux, eu égard au rang de chacun, et le grand » espace de terres qui sépare chaque bourgade facilite » ces partages. Chaque année ils changent l'emplacement » de leur culture, et il reste toujours un grand espace » de terrain en friche. »

César, dans ses *Commentaires*, dit à peu près la même chose : « Aucun Gaulois ne possède en propre une quan-» tité de terre fixe et déterminée par des limites in-

» variables, mais tous les ans les magistrats ou le chef » des bourgades attribuent à chacun des habitants ou à » chaque membre d'une même famille réunie en bour- » gade, autant de terres qu'ils jugent convenable de » leur en délivrer et dans l'endroit qui leur paraît le » plus avantageux. L'année suivante ils les contraignent » à en cultiver d'autres. »

Ces deux passages ont fait le désespoir des commentateurs, qui, ne connaissant pas les usages de la haute Auvergne, ne pouvaient s'expliquer l'absence de tout droit de propriété et l'obligation de ne pas cultiver plus d'une année une partie du fonds commun. Mais cet usage subsiste encore, de nos jours, dans plusieurs communes qui ont conservé des indivis considérables, destinés à nourrir les bestiaux de tous les habitants. Dans quelques villages, les habitants ou la majeure partie d'entre eux n'ont point d'autres terres pour se nourrir eux-mêmes. Il est donc loisible à chacun de faire dans l'indivis une récolte annuelle, mais on ne lui permet pas de semer deux fois de suite sur le même écobuage, pour deux raisons: la première parce qu'il ne faut pas détruire le pacage, qui fait notre richesse et notre seul revenu; la seconde, pour ne pas laisser acquérir à un membre de la société la possession de douze mois, dont il est parlé dans le titre 47 de la loi salique. Car, pour le dire en passant, le savant M. Henrion de Pansey et le profond jurisconsulte Pithou affirment que les actions possessoires appartiennent à notre droit national et ne nous viennent pas des Romains. Il est permis de croire que nos paysans arvernes suivent cet ancien usage, sans en pouvoir expliquer l'origine et les motifs, que, même de nos jours, faute d'intervention des autorités locales, il doit se commettre plus d'un abus dans l'exercice de ce droit, que les intéressés seuls peu-

vent régler entre eux. Mais le fait n'en existe pas moins, et plus il est opposé aux habitudes des autres provinces, plus il démontre évidemment une origine germanique ou plutôt la parenté des Celtes et des Germains.

Tacite n'hésite pas à se ranger à l'opinion de ceux qui regardaient les Germains comme une nation primitive que le mélange d'un sang étranger n'avait jamais souillée, en sorte qu'ils ne formaient, à vrai dire, qu'une seule et même famille, dont les traits caractéristiques étaient gravés sur le front de chaque membre. « Des » yeux bleus et vifs, des cheveux d'un blond ardent, une » taille élevée, une irrésistible impétuosité dans l'at- » taque, mais peu de persévérance et une grande aver- » sion pour les travaux longs et pénibles: » voilà, selon lui, ce qui distinguait tous les Germains.

Ce que dit Tacite des Germains, il aurait pu avec autant de vérité l'appliquer aux Celtes gaulois, et par conséquent aux Arvernes. On les disait aussi indigènes; ils ne devaient faire qu'une famille, puisque les historiens romains en cherchent partout le père, et qu'ils croient l'avoir trouvé, tantôt dans Pluton et tantôt dans Hercule ou Polyphème. Ils n'avaient pas moins de vivacité et d'ardeur; la *furia francese* est passée en proverbe. Ils n'aimaient pas la fatigue; Florus prétend qu'elle faisait ruisseler leurs membres comme la neige fond aux rayons du soleil. Un autre écrivain leur reproche de pousser la paresse jusqu'à laisser aux femmes le soin de travailler les terres. Ce reproche peut bien être fondé, car, de nos jours encore, les femmes de nos émigrants font tous les travaux des champs et même les corvées sur les chemins vicinaux.

Ce qui prouve qu'ils étaient issus d'une même famille, c'est le soin qu'ils mettaient à conserver les relations

domestiques. J'ai déjà dit que leurs bourgades étaient formées par la réunion de ceux qu'un même lien de consanguinité unissait. Tacite et César nous montrent encore la même union sur le champ de bataille. Ce n'était ni le hasard ni le choix des armes qui réglaient, dans l'ordre de bataille ou dans une phalange angulaire, la place que chacun y devait occuper, mais le lien du sang et le rang qu'il tenait dans la famille, au milieu de de laquelle il devait combattre, souvent sous les yeux des femmes de la tribu, accourues pour chanter son triomphe, ou prendre part au malheur commun.

C'est aussi dans la famille, que chaque bourgade choisissait ses magistrats et le conseil des centeniers, qui administrait les affaires communes, partageait les terres que l'on devait cultiver, apaisait les différends et fixait les compensations pour chaque espèce de délit.

C'était enfin dans une branche distinguée de la grande famille que l'on choisissait le Roi : *reges ex nobilitate.* Il n'en était pas de même lorsqu'il s'agissait d'élire le général qui devait commander dans une expédition. Les Germains ne consultaient alors que le mérite personnel ; ce qu'ils demandaient à leur général, c'était de les guider, de les précéder, de leur donner l'exemple, en frappant le premier l'ennemi. Ils le suivaient moins par obéissance que par admiration pour son intrépidité : *duces ex virtute sumunt.* D'ailleurs, le pouvoir du général ne durait qu'un temps ; la soumission à ses ordres était volontaire ; chacun des guerriers qui s'étaient attachés à sa fortune, était libre de le quitter et de se choisir un autre chef. Tandis que l'autorité du roi était plus durable. Il fallait donc, pour que l'on consentît à la reconnaître, qu'il fût le chef du clan par sa naissance.

Son autorité cependant n'était pas illimitée ; c'était

même une conséquence du titre auquel le roi devait son élévation : s'il n'était que l'aîné de la grande famille, ou plutôt le chef de la branche aînée, les chefs des autres branches collatérales devaient avoir leurs voix dans les délibérations prises dans un intérêt commun; ils formaient donc naturellement le conseil du roi, dont leurs suffrages avaient assuré l'élection.

Chaque chef, à son tour, avait dans sa branche particulière un conseil semblable, composé des chefs de toutes les subdivisions dans lesquelles cette branche se fractionnait; et enfin chaque subdivision, formant une bourgade, avait ses pères de famille ou anciens, qui réglaient ensemble ses intérêts particuliers.

Ce n'était pas assez pour des peuples avides d'indépendance, et dès l'enfance accoutumés à secouer toute espèce de joug. Chaque guerrier, fier de sa force et de son courage, n'ayant d'autre moyen pour s'élever et s'enrichir que la guerre, tous voulaient être consultés sur les affaires importantes. Si donc ils s'en rapportaient à leurs chefs, dans les circonstances ordinaires, ils ne se faient qu'à eux-mêmes dans les occasions solennelles : *de minoribus principes consultant, de majoribus omnes.*

Les Germains se rendaient en armes aux assemblées générales de la nation. C'était le roi, le plus âgé des chefs, ou le plus intrépide guerrier qui y prenait le premier la parole. On écoutait; et, selon que son avis était agréable ou non, elle manifestait sa désapprobation par des murmures, ou applaudissait en frappant sur ses armes.

Cependant, pour ne pas commettre les destinées de la nation à une foule ardente, impressionnable, imprévoyante, les chefs avaient, avant la réunion générale, discuté les questions qu'on devait lui soumettre, et il

est à présumer que leur avis était presque toujours suivi par les hommes de leur clan, qui avaient pour eux un dévouement presque aveugle. Car, dit toujours Tacite, les chefs combattent pour la gloire, les compagnons pour leurs chefs.

Cette constitution simple, naturelle, patriarcale, ce serait une erreur historique, ce me semble, de la renfermer dans les seules limites de la Germanie. Elle a dû être commune à toutes les familles japhétiques qui ont peuplé l'Europe. Ce qui le prouve, c'est que Walter Scott, dans ses admirables tableaux historiques, nous la montre entière, vivante, animée, dans les montagnes d'Écosse, presque de nos jours.

Que sont en effet, les Douglas, les Campbel, les Mac Gregor, sinon des chefs de clan, c'est-à-dire les chefs de la branche aînée d'une famille, dont chaque subdivision particulière composait, dans un territoire plus ou moins étendu, ce que Tacite appelle un *pagus*? S'ils sont reconnus chefs du clan, si l'on se fait un devoir de leur obéir, de se faire tuer pour eux, c'est en vertu de ce droit d'aînesse reconnu de tout le clan; c'est à ce titre qu'ils rendent la justice, qu'ils prononcent la peine capitale, qu'en certaines occasions, ils exécutent eux-mêmes la sentence : Fergus Vich Ian Vohr, cassant d'un coup de pistolet la tête de Calum Beg, rappelle Clovis fendant avec sa framée la tête du soldat de Soissons.

Mais lorsque le puissant Argile lui même veut, au mépris du droit des gens, faire pendre l'envoyé de Montrose, son autorité est obligée de céder aux remontrances des chefs des branches puînées de son clan, qui lui représentent qu'il ne peut les déshonorer par un manque de foi.

Lorsque Montrose arrive déguisé chez Mac Aulay, et

que les chefs des divers clans, convoqués pour une délibération importante, y sont réunis, ils sont tous assis en silence, et s'interrogent des yeux pour savoir qui portera la parole le premier. Enfin, un des plus distingués demande le motif de la convocation au maître de la maison. Menteith, à la prière de Mac Aulay, répond à cette question, en s'excusant de prendre la parole dans une si honorable assemblée quoique jeune et peu connu. Son discours est couvert d'applaudissements : mais il restait un point important à régler: qui serait général? qui lèverait sa bannière? Le silence se rétablit; les chefs se regardent les uns les autres, ils s'interrogent à voix basse.... Enfin, un d'entre eux, respectable par ses cheveux blancs, bien qu'il ne fût qu'un chef du second ordre, se lève et répond à Menteith.

Qui ne se rappelle les inquiétudes, les tourments, les angoisses que causent à Charles-Édouard l'orgueil généalogique et les hautes prétentions de tous les petits chefs de clan, dont aucun ne veut être le dernier, et qui se font battre ou se retirent, plutôt que d'occuper dans l'ordre de bataille une place qui leur paraît indigne de leur naissance.

Oui, c'est bien là la constitution germanique de Tacite, ce mélange d'indépendance farouche et de soumission aveugle. Nous retrouvons en Ecosse les chefs germains et leurs compagnons (*comites* en Germanie, *soldurii* dans les Gaules), qui s'attachent à eux et les suivent à la mort comme à une fête. Nous y voyons les chefs, comme ceux de la Germanie et des Gaules, tenant table ouverte pour s'attacher un plus grand nombre de compagnons, et se ruant avec eux sur les basses terres pour les enrichir et se donner à eux-mêmes les moyens d'entretenir leur table. Là, comme chez les autres Celtes, l'orgueil

et l'insolence des chefs se mesurent au nombre de leurs compagnons; mais là aussi le chef et le compagnon, irrités ou blessés dans leur amour-propre, se retirent, et se croient dégagés de toute obligation envers le roi ou le général qui n'a pas eu assez d'égards pour eux.

Je ne pousserai pas plus loin, en ce moment, ces rapprochements; chacun peut aisément se convaincre, en les continuant, qu'il y a identité parfaite entre ces peuples, et par conséquent origine commune. Il me suffit aujourd'hui d'avoir indiqué ce point de départ; je le développerai dans un autre article et en déduirai quelques conséquences.

Mais, avant de terminer, je dois dire un mot de nos anciens rois arvernes. Je ne sais s'il faut ajouter pleine foi à ce que Posidonius raconte de Luern, qui entretenait un grand nombre de bardes, ne paraissait pas en public sans répandre à pleines mains l'or et l'argent, et donnait d'immenses festins, dans un enclos de douze stades carrés. Mais en retranchant même cette profusion d'or et d'argent, que la rareté du numéraire peut faire croire improbable, restent les bardes, les festins, les prodigalités d'un chef écossais ou germain, qui veut s'attacher de nombreux compagnons ou *soldurii*, ainsi que César les nomme dans les Gaules.

Bituit, fils de Luern, est le seul Gaulois, je crois, que l'on fasse combattre sur un char d'argent, ce qui ne démentirait pas la grande richesse du père. Mais je note cette circonstance remarquable, que César eut à combattre en Angleterre un grand nombre d'insulaires montés sur des chars, comme les héros d'Homère, et non moins braves et adroits à conduire leurs coursiers; ce qui me fournit un autre trait de ressemblance entre les Arvernes et les Bretons, et de ces deux peuples avec les Pélages et les Phrygiens.

Je ne nommerai Cogentiac, fils de Bituit, que pour flétrir l'indigne trahison des Romains vis-à-vis de ce jeune prince et de son père. Les historiens de ce peuple, à qui tous les moyens devenaient bons, quand le succès les couronnait, croient l'excuser assez en faisant observer qu'il n'exigea des Arvernes ni tribut ni cession de territoire, et que peut-être, en secret, il blâma ses généraux. Mais il n'en profita pas moins de leur lâche perfidie, en retenant captifs le roi des Arvernes et son successeur, et quant à sa modération apparente, n'oublions pas que les légions n'étaient pas sorties de la province, n'étaient pas entrées chez les Arvernes, ni même chez leurs clients, que par conséquent ils se vantent de n'avoir pas exigé un tribut et une cession de terrain qu'ils n'étaient pas même en mesure, et moins encore en droit de réclamer.

Puisque je suis enfin revenu aux Arvernes, constatons en peu de mots ce qu'ils pouvaient être à côté des Germains. César (l. 6, ch. 4) s'exprime ainsi :

« Il fut un temps où les Gaulois, plus braves que les » Germains, et n'ayant pas assez de terres à raison de » leur population, portaient la guerre et envoyaient des » colonies au-delà du Rhin. Alors les Volces Tectosages » s'emparèrent de la contrée la plus fertile de la Ger- » manie, et se fixèrent aux environs de la fôret Hercynie, » que je trouve avoir été connue d'Eratosthènes et de » quelques Grecs, qui la nomment Orcynie. Ce peuple, » qui habite encore le même pays, s'est fait une grande » réputation par sa justice et ses exploits. Il vit, de nos » jours, dans le même dénuement et la même pauvreté » que les Germains, est endurci comme eux, se nourrit » et s'habille de même ; mais le voisinage de la province » et la connaissance des denrées étrangères ayant donné

» aux Gaulois l'habitude de diverses jouissances, ils se » sont, peu à peu, accoutumés à se laisser battre, et, » vaincus souvent, ils ne se comparent plus eux-mêmes » aux Germains pour la bravoure. »

Si je ne me trompe, il résulte évidemment de ce passage que les Volces Tectosages avaient porté dans la Germanie, des mœurs et des habitudes germaines. Il n'est pas dans l'ordre qu'un peuple déjà amolli renonce aux jouissances dont il s'est fait une douce habitude; c'est donc postérieurement à leur départ, que leurs compatriotes, restés dans le Languedoc, ont commencé à perdre quelque chose de leur rudesse et de leur bravoure primitives, par une suite naturelle de leurs plus fréquents rapports avec les étrangers.

Mais les Arvernes, et plus spécialement ceux des montagnes, s'étaient-ils ainsi laissé corrompre par le luxe? Nous pourrons en juger par un fragment du discours de Critognat, un de leurs chefs, que César nous a conservé (l. 7, ch. 8); il disait à ses compatriotes renfermés dans Alise :

« Quelle est donc mon opinion? C'est de faire ce que » firent nos ancêtres, dans la guerre bien plus terrible » des Cimbres et des Teutons. Réfugiés dans leurs villes, » réduits à la même disette, ils soutinrent leur existence » avec les corps de ceux que l'âge rendait inhabiles à la » guerre, et ne se livrèrent pas à l'ennemi; et si nous » n'avions pas cet exemple, je croirais bien beau de le » donner aujourd'hui pour la liberté et de le transmettre » à nos neveux.

Certes, je doute que les Germains eux-mêmes, quelque farouches qu'on les suppose, eussent pu faire davantage pour conserver leur liberté. Eh bien, au temps même de César, les Arvernes étaient prêts à suivre l'exemple

de leurs pères; le discours de Critognat n'était pas celui d'un vieux Caton resté en arrière de son époque. L'avis de toute l'assemblée fut de faire d'abord sortir d'Alise les bouches inutiles, d'attendre à la dernière extrémité pour suivre le conseil de Critognat, mais enfin de s'y soumettre, plutôt que de trahir la cause de toute la Gaule.

Il y avait donc encore chez les Arvernes, un ardent patriotisme, une énergie devenue rare, à cette époque, dans la Gaule; donc ils n'avaient pas abandonné leurs anciennes mœurs, pour embrasser avec un stupide enthousiasme les habitudes corruptrices de Rome; et je ne puis m'empêcher de croire que, si après la trahison dont Bituit et Cogentiac avaient été victimes, ils s'étaient résolus à ne pas leur donner de successeur, c'était pour ne plus être exposés à la honte de voir leurs rois traînés insolemment à la suite d'un char de triomphe, et en quelque sorte, en expiation de l'humiliation de l'Arvernie dans la personne de ces princes. C'est ainsi qu'Athènes, lorsque Codrus se fut dévoué pour son salut, ne voulut plus permettre que le nom de roi, qu'il avait consacré et sanctifié par son sacrifice volontaire, pût être profané, après lui, par un indigne héritier.

J'ai dit plus haut, je crois, qu'il n'y avait pas de ville en Arvernie, et dans le fait, César n'en nomme aucune, à l'exception de Gergovia, qui, pour le dire en passant, n'était pas une ville, mais un simple camp retranché. Le savant M. Gonod en convient; mais il n'aurait pas probablement traduit le nom de Gergovia par les mots de *Vieille-Ville*, s'il s'était souvenu que, dans le même livre, César parle de la Gergovia des Boïens, peuples établis par lui depuis cinq ans seulement sur les bords de la Loire, et qui n'avaient pu, par conséquent, se construire en si peu de temps une *Vieille-Ville*.

Quoi qu'il en soit, Strabon ni même Danville ne nous font connaître aucune autre ville en Arvernie avant César. Quelles étaient donc celles dont parle Critognat? César nous l'explique, l. 5, ch. 5 : « Les Bretons appellent *Ville* » un bois fourré et qui leur sert d'asile lors des incursions » des ennemis. » Il en était de même chez les Morins et les Ménapiens dans les Gaules. César ne put en venir à bout qu'en armant ses soldats de haches au lieu d'épées, et leur faisant abattre les forêts impénétrables dans lesquelles ces peuples s'étaient retranchés. Pourquoi donc chercher ailleurs les villes ou plutôt les camps des Arvernes? C'est sur leurs montagnes élevées et dans leurs gorges profondes que, protégés par l'épaisseur des forêts qui les couvraient alors, ils attendaient l'ennemi et bravaient ses efforts. Dans la haute Auvergne surtout, les bestiaux étant encore de nos jours la seule fortune des montagnards, les habitants étaient et sont encore dans la nécessité de s'isoler les uns des autres pour avoir à leur portée les pâturages qui les font vivre. Aussi notre coutume a-t-elle cela de remarquable, que, si, dans la basse Auvergne, elle limite les pâturages communs par justice et seigneurie, dans la haute, au contraire, elle les divise par mas ou villages; disposition tellement sage et appropriée à notre nature de culture et à nos produits, qu'elle est encore observée et le sera toujours, parce que nos besoins sont les mêmes et que si les hommes et les institutions se renouvellent, le sol ne change pas.

Ainsi, n'y eût-il que cette raison physique, elle me suffirait pour affirmer que les Arvernes n'avaient pas de villes à l'époque dont je parle; qu'ils ne pouvaient, par conséquent, avoir beaucoup plus dégénéré que les *Volces Tectosages* de la forêt d'Hercynie, qui ressemblaient en tout aux Germains, qu'ils devaient donc aussi leur ressembler. Ils

devaient aussi ressembler aux Bretons, auxquels Cesar fit deux fois la guerre dans leur île. En effet, il nous apprend lui-même que la partie méridionale de la Grande-Bretagne, qui regarde les Gaules, était habitée par des Belges. Ces peuples, dit-il, s'y étaient établis depuis long-temps, et leurs mœurs ne différaient pas de celles des autres Gaulois. Il dit ailleurs que le druidisme avait été importé de la Grande-Bretagne dans les Gaules. Je ne crois pas, pour ma part, à cette assertion, que j'examinerai un autre jour, mais je ne pense pas que l'on puisse douter, lorsqu'il ajoute que, de son temps, ceux qui voulaient étudier à fond la doctrine des druides se rendaient encore dans cette île. Je vois, au contraire, dans cette assertion, une preuve nouvelle des fréquentes communications de la métropole continentale avec une de ses colonies, et je conclus du récit de César, de l'identité de mœurs et de langage à cette époque, de la ressemblance même des noms propres, des services que rendit à César, dans ses deux expéditions, l'Atrébate *Comius*, des secours qu'il veut que les Bretons aient envoyés souvent aux Gaulois sur le continent, que ce n'était réellement qu'un seul et même peuple.

Je viens de parler de la ressemblance des noms propres, je n'en cite qu'un. Quatre rois du *Cantium* vinrent attaquer le camp de César, un d'eux s'appelait *Cingétorix*; à Trèves, un autre *Cingétorix* était gendre d'*Induciomare*; enfin, en Arvernie, tout le monde connaît *Vercingétorix* qui porte le même nom allongé par le titre de chef. Je pourrais citer en Angleterre et dans les Gaules six autres noms extraits de César seul qui ont la même terminaison *Orix*. J'en chercherai le sens un autre jour; personne en ce moment ne verra dans cette identité de noms l'effet du hasard.

Mais si des Gaulois ont peuplé la Grande-Bretagne, on concevra que les mœurs celtiques se soient conservées en Ecosse, parce qu'à mesure que les Romains s'avancèrent dans l'intérieur de l'île, les insulaires, pour fuir la servitude, durent reculer devant eux vers le nord, jusqu'à ce qu'ils trouvèrent, dans les rochers de la Calédonie, une barrière assez forte pour arrêter la marche envahissante des vainqueurs. Les noms mêmes de *Gaëlls* que se donnent les Ecossais, et de *Gaëlls dunum* (montagne des Galls) que porte leur pays, attestent cette origine gauloise.

Disons un mot maintenant des caractères particuliers qui distinguaient, au dire de César, les Gaulois des autres Celtes.

D'abord une grande légèreté, une mobilité inconséquente dans leurs opinions, un désir immodéré de recevoir les nouvelles des pays les plus éloignés. Je suis fort porté à croire qu'en effet les Gaulois pouvaient arrêter les voyageurs sur les chemins, non pour leur demander la bourse ou la vie, mais pour apprendre d'eux ce qui se passait dans les pays d'où ils venaient. A voir le nombre prodigieux de journaux quotidiens qui se distribuent de nos jours en France, il faut qu'ils nous aient transmis avec leur sang quelque chose de cette avidité curieuse. Si d'une part nous avons inventé le télégraphe, ils en avaient avant nous de vivants, que le brouillard et l'inconstance de l'atmosphère ne contrariaient pas aussi souvent peut-être; et enfin, je ne sais trop si, en consultant notre thermomètre politique, nous ne devrions pas les absoudre du reproche d'inconstance que leur fait César, et dont, à vrai dire, il donne plus d'une preuve dans ses *Commentaires*. Passons donc condamnation à cet égard.

Vient ensuite un défaut bien plus grave, dont le géné-

ral romain, politique aussi rusé que guerrier redoutable, sut trop bien profiter pour le malheur de la Gaule.

« Il y a des factions dans la Gaule, dit-il, non seulement dans chaque cité, dans chaque canton, dans chaque village, mais presque dans chaque maison; les hommes les plus généralement considérés sont les chefs de ces factions. »

Quand j'étudierai la Gaule sous les Romains, je n'aurai que trop l'occasion de faire voir à quel point César sut profiter de ces divisions, et même les faire naître ou les entretenir. Je me borne à demander aujourd'hui si l'état de notre France nous permet de croire à une assertion aussi positive ? Des factions dans chaque cité, dans chaque canton, dans chaque village, même presque dans chaque maison, souvenons-nous en bien, c'est là ce qui a perdu la Gaule !

Cependant, hâtons-nous de le dire, en Arvernie au moins, la corruption des mœurs romaines ayant eu moins de prise, ces factions furent moins nombreuses, moins puissantes, et produisirent des résultats moins funestes.

Je prouverai, les *Commentaires* à la main, que pendant les six premières années de son séjour dans les Gaules, César n'avait pas franchi la Loire, qu'aucun Romain n'avait attaqué les peuples qui habitaient la rive gauche de ce fleuve jusqu'à la Garonne. Ces peuples formaient la grande confédération, dont les Arvernes étaient les chefs. Je prouverai que, tant que les Arvernes ne prirent pas les armes, aucun de ces peuples n'intervint dans la lutte de la Gaule contre Rome, mais qu'ils se levèrent tous, comme un seul homme, lorsque le cri de guerre fut poussé sur nos montagnes.

Je ferai voir au contraire que, sur la rive droite, les Eduens, auxquels César, pour flatter la vanité de ses al-

liés, veut donner une prééminence qu'ils n'avaient pas avant sa venue, avaient perdu, de son aveu, non seulement leurs clients, mais une grande partie de leur propre territoire et toute leur noblesse; que loin de commander réellement à la confédération de la rive droite, ils l'avaient laissée se partager entre les Séquaniens, les Rhémois, les Armoricains et les Carnutes; qu'ils ne purent, pendant ces six premières années du séjour de César au milieu d'eux, ni même pendant les trois autres qu'il passa encore dans les Gaules, empêcher les clients que César leur avait rendus de se soulever à diverses reprises, et de faire aux Romains et à eux-mêmes une guerre acharnée; qu'enfin, ils furent eux-mêmes contraints à céder à l'ascendant des Arvernes, à suivre le mouvement général qu'ils avaient imprimé à la Gaule entière, et à marcher à leur suite contre leur allié et leur bienfaiteur.

Il résultera, je l'espère, de l'analyse exacte des *Commentaires* de César, et de son propre récit, que les défauts qu'il reproche avec raison aux Gaulois, s'ils n'étaient pas en entier l'ouvrage des Romains, au moins avaient été surexcités par eux, par leurs manœuvres, leurs intrigues, l'argent, les promesses, les récompenses qu'ils semaient partout avec profusion pour se faire des créatures, et pour prévenir une confédération générale des peuples gaulois, qui eût suffi pour leur arracher des conquêtes encore mal assises. Mais il en résultera aussi que ces défauts devaient être moindres dans les provinces qu'ils n'avaient pu envahir encore, en Arvernie, par exemple.

En effet, à l'appel de Vercingétorix, s'il y avait en Arvernie des factions, elles se taisent, et tous les Arvernes prennent les armes; s'il y avait des factions chez les Bituriges, elles s'unissent dans une pensée commune, et

vingt de leurs villes sont brûlées en un jour ; s'il y avait des factions chez les Rutènes et les Cadurces, elles cèdent au sentiment de l'obéissance pour le chef commun, et ces peuples ne craignent pas d'envahir seuls la province romaine ; ils battent les Gabales.

Ces hommes que César dit légers et inconstants, ne se laissent pas abattre par la perte de trois villes enlevées coup sur coup ; *Avaricum* même, qu'ils n'avaient pu se résoudre à livrer aux flammes, tombe malgré leurs héroïques efforts au pouvoir des Romains, et ils ne sont point ébranlés ; bien plus, ces Gaulois si peu faits à la fatigue, consentent à fortifier leur camp à la manière romaine, et ils y réussissent si bien, que César, après l'avoir reconnu, n'ose pas l'attaquer, même en l'absence du général et de la cavalerie gauloise.

Les Romains se retirent ; Vercingétorix les suit, d'abord en Bourgogne, puis en Auvergne, toujours fidèle à son plan d'éviter une bataille générale, de se borner à intercepter les convois, couper les vivres, écraser les corps détachés. Il les force à lever le siège de Gergovia, il les suit dans leur retraite jusqu'en Franche-Comté, sachant à la fois se faire obéir par l'immense multitude des peuples différents qui l'ont choisi pour chef, contenir leur ardeur bouillante et la plier à un genre de guerre, à des marches, à des campements réguliers et à des travaux continuels entièrement contraires à leurs habitudes.

Il est certes permis de croire, en présence de pareils faits, que ces hommes rudes et farouches avaient au cœur de nobles sentiments, un ardent patriotisme, un courage assez grand pour balancer la fortune de Rome.

Je ne nie pas leurs défauts, mais je crois pouvoir affirmer qu'ils tenaient plus peut-être à leur constitu-

tion, à leur division en clans rivaux, en familles opposées par des prétentions anciennes ou nouvelles, qu'à des vices et à une corruption personnelle.

J'ai pris pour terme de comparaison les Ecossais, auxquels on ne reproche pas cette frivolité, cette inconstance, cette fureur de changement, qui nous travaillent. Cependant, la première chose que vit le jeune Roland Greme, en arrivant à Edimbourg, ce fut une rencontre en plein jour, au milieu de la rue, entre les Seyton et les Leslie; la première chose qu'il fit, ce fut de se mêler aux combattants, sans même connaître la cause de la querelle.

Qu'on ouvre au hasard un volume de Walter-Scott; dans tous, on retrouvera ces factions des highlands et des lowlands, cette animosité des Graham contre les Campbel, la haine des enfants du brouillard contre les fils d'Angus, en un mot, pour ne pas citer trop de noms barbares, ces rivalités des clans entre eux, ces haines héréditaires dans chaque clan, ces animosités de famille plus vivaces, plus profondes, plus durables probablement chez l'Ecossais, froid, sombre, taciturne, que dans la Gaule, frivole et légère.

Faut-il maintenant montrer dans la Gaule les clans écossais et germains, la puissance des chefs, et le dévouement des *soldurii?* Ecoutons encore César, l. 1, ch. 2. J'analyse.

Orgetorix était le plus riche et le plus considéré des Helvétiens; il engage ce peuple à sortir de son pays avec tout ce qu'il possédait. Ils sont les plus braves des Gaulois; ils obtiendront facilement l'empire des Gaules. Son avis est approuvé. Tandis que les Helvétiens se préparent, il se charge des négociations; il engage le Séquanien Cassius, fils de Catamentalis, à s'emparer du gouvernement

de la cité sur laquelle avait régné son père; il marie sa fille à l'Eduen Dumnorix, et lui donne les mêmes conseils. Les Helvétiens, désapprouvant les projets particuliers d'Orgétorix, l'appellent en jugement; il se rend à l'assemblée, accompagné de dix mille des siens, sans compter beaucoup de clients et de débiteurs. De bonne foi, comment appeler ces dix mille parents, qui accompagnent Orgétorix au lieu du jugement, si ce n'est pas un clan tout entier?

Dumnorix suit, chez les Eduens, le conseil de son beau-père; il cherche, par des alliances, à se faire des partisans; il marie donc sa mère avec un Biturige, sa sœur et d'autres parentes dans d'autres cités, et se donne ainsi des appuis contre son propre frère. N'est-ce pas là l'esprit de famille et ce patronage incontestable des clans écossais qui engagent la reine, implorée par le duc d'Argile en faveur de Jenny Deans, à lui demander si elle n'est pas quelque cousine au douzième degré, ou tout au moins une Campbel?

Adcantuanus, ne voulant pas se soumettre aux Romains, réunit six cents de ses *soldurii* et s'échappe avec eux. Voilà ce que nous dit César de ces *soldurii*.

« Leur sort est de partager tous les agréments de la vie avec l'homme au service duquel ils se sont attachés; s'il périt, ils périssent avec lui, ou se tuent eux-mêmes, et, de temps immémorial, il ne s'en est pas trouvé un qui, voyant tomber celui auquel il s'était dévoué, pensât à lui survivre. »

Je pourrais citer plusieurs exemples de ce dévouement héroïque, mais l'affirmation seule d'un ennemi me suffit; elle me rappelle la noble réponse d'Evan Mac-Combich, prêt à mourir avec Fergus *Vich Ian Vohr*, à Waverley, qui lui adressait quelques mots de conso-

lation : « Je puis vous assurer, dit-il, que je n'ai jamais désiré que de mourir avec mon chef. » Qui n'a lu avec un grand serrement de cœur, dans la *Jolie fille de Perth*, le terrible combat du clan de Quhele contre le clan de Chattan, dans lequel le vieux Torquil et ses huit enfants se sacrifient jusqu'au dernier pour le lâche Eachin? Eh bien, qu'on y réfléchisse avec quelque attention, il est impossible qu'on ne soit pas frappé de cette ressemblance parfaite entre les mœurs et les habitudes des deux peuples.

Je ne prétends pas cependant soutenir qu'à toutes les époques de leur histoire, chacun de ces peuples en particulier est resté le même, a conservé sa physionomie particulière, et que le temps, les progrès de la civilisation, les révolutions dans la forme du gouvernement central, le commerce avec les peuples voisins plus avancés dans les voies de la civilisation, ont été sans influence sur ses mœurs et son organisation intérieure. Loin de là, je reconnais moi-même, dans les différentes histoires de Walter Scott, les changements successifs qu'il signale chez les Ecossais, et j'avoue qu'il a dû en être de même en Allemagne, en France et même en Auvergne.

Mais si la culture adoucit l'âcreté d'un fruit sauvage, développe ses formes et lui donne une grosseur et une apparence qu'il n'avait pas, elle ne change pas l'espèce, et, quoique souvent très différent en apparence, le fruit perfectionné est au fond et en réalité le même que ceux de son espèce qui n'ont pas reçu les soins d'un habile horticulteur. On peut, en comparant le bois, la feuille, la fleur et la graine, reconnaître et prouver cette identité. C'est tout ce que j'ai voulu faire aujourd'hui. Je ne sais si j'aurai réussi à faire partager ma conviction à

cet égard; je le souhaite, parce que d'abord je crois être dans le vrai, ensuite, parce que j'ai besoin de cette base pour asseoir les autres causeries que j'ai promises aux *Tablettes*.

Du reste, je n'ai pas la ridicule prétention d'imposer à qui que ce soit mon opinion particulière. Je puis me tromper, et je remercie d'avance ceux des lecteurs des *Tablettes* qui voudront bien m'indiquer les erreurs dans lesquelles je serais tombé à mon insu. Il ne peut résulter aucun mal de ces recherches ni d'une discussion amicale, et elles peuvent au contraire nous faire mieux connaître notre province, et nous la faire aimer davantage.

DESCRIPTION HISTORIQUE

DE LA FÊTE

DE SAINT JEAN-BAPTISTE

A ALLANCHE,

Par M. Jules Benoid.

La fête de saint Jean-Baptiste est célébrée le 24 juin. Dans les montagnes de la haute Auvergne, c'est l'époque la plus belle de l'année : alors la terre, parée de sa robe verte et fleurie, repose agréablement l'œil satisfait du laboureur ; elle lui montre tous ses trésors, et lui promet bientôt une source de bien-être, récompense de ses pénibles travaux.

Quel moment de l'année plus favorable pour fêter le précurseur du sauveur du monde ? L'aspect pur et serein du ciel dispose à la joie, et élève l'âme aux sentiments onctueux de la prière.

Beaucoup d'églises se sont placées sous la protection de saint Jean-Baptiste. La fête patronale, chaque année, vient rappeler aux souvenirs des fidèles la mission apostolique du fils de Zacharie et d'Elisabeth.

Jean quitta le désert l'an 29 de la naissance du Christ, pour aller prêcher au monde la venue du Messie. Il purifia par le baptême ceux qui vinrent à lui, et les eaux du

Jourdain lui servirent pour le fils de Dieu lui-même. Le nom de Baptiste lui fut donné en commémoration du remède qu'il appliquait aux plaies morales de l'homme, et que la foi du chrétien a conservé comme un besoin à sa vie spirituelle et comme le premier signe de la fraternité chrétienne.

Le caractère religieux est le seul que l'on rencontre d'ordinaire dans les cérémonies des fêtes patronales; aussi j'ai été toujours frappé du mélange de cérémonies religieuses et de la pompe royale et guerrière qui se trouve dans la manière de célébrer la fête de saint Jean-Baptiste dans la petite ville d'Allanche.

Aujourd'hui, la splendeur de la fête a beaucoup perdu; c'est, dit-on, la conséquence de la civilisation, qui, dédaignant les choses du passé qui n'amusent plus, vient mettre à la place la sécheresse de l'individualité. Je me soumets, si l'on veut, à cette conséquence fâcheuse des siècles civilisateurs, mais c'est chose bonne à faire que de ne point laisser entièrement tomber dans l'oubli les souvenirs de ce qui a préparé long-temps les joies cordiales de nos pères; l'image de leur piété peut également renfermer la preuve de l'énergie de leur courage, et démontrer à la génération présente que l'amour de la patrie vibrait aussi dans leurs cœurs. Cet assemblage de force virile et de douce piété dans la célébration de la fête de saint Jean à Allanche, a donc perdu dans mon esprit le caractère de paradoxe, lorsque j'ai lu le passage que je transcris plus bas, dans l'*Histoire des guerres de religion en Auvergne*, par M. André Imberdis, tome 1^er^, chap. 3^me^, pages 214 et 215 (1574-1576) :

« Près d'Aurillac, les huguenots s'étaient emparés des » forts de Jiou, d'Yolet et de Saint-Etienne.

» Ils firent des tentatives sur Allanche, appelée *Al-*

» *bantia* par les titres anciens (1). Cette ville faisait partie » du duché de Mercœur, et en fut démembrée en faveur » de la maison de Dienne de Cheyladet. Elle échappa aux » protestants par la belle défense de son gouverneur, » Gabriel de Gouzel, sieur de Lavenal. Cet homme vail- » lant fit fermer les portes de sa petite résidence, et » méprisant offres et menaces, il résista avec un mâle » courage à tous les assauts dirigés contre ses faibles

(1) *Albantia*. Cette dénomination romaine s'approprie très-bien au manteau de neige qui couvre long-temps ce pays, et dont le séjour, aux dires traditionnels des anciens, a progressivement diminué.

Loca albentia, lieux blancs, et plus tard Allanche du mot *Avalanche*, chute de neiges, masses de neiges.

Il me semble donc que Chabrol, dans ses *Coutumes locales de l'Auvergne*, a commis une erreur, sur la foi d'Aymar de Piganiol de la Force, historien mort à Paris en 1753, en donnant pour racine de la dénomination de ce lieu, le mot ancien *Alantia*, Allanche, dénomination que Piganiol tire, dit Chabrol, d'un os de la hanche de saint Jean-Baptiste qu'il prétend y être conservé.

Cette supposition, qui n'a aucun sens local, qui déterminait cependant la dénomination d'usage employée par les Romains pour désigner les lieux, ne rapproche nullement le mot *Alantia* des termes latins *anca*, *coxa*, *coxendix*, qui veulent dire hanche, et n'a pas même le mérite d'une tradition reconnue. Car l'opinion répandue, en admettant, ce qui ne peut être, que ce lieu n'a été dénommé que lorsque la fête de saint Jean-Baptiste s'y est établie, consiste à prétendre que la relique qui repose dans un tombeau en pierre, fermé par deux portes et une grille en fer, contient le sang de saint Jean, et la cérémonie religieuse qui se pratique toujours, et qui a pour effet de figurer par du vin le sang de saint Jean-Baptiste, donne toute vérité à cette dernière croyance.

L'église possède, il est vrai, une seconde relique qui renferme un très-petit os, mais rien n'indique à quelle partie du corps de saint Jean cet os appartenait. Cette relique, d'ailleurs, est moins ancienne que la première, et il est authentiquement reconnu qu'elle vient du Saint-Siége.

Il n'est pas sans intérêt de rétablir des points historiques accrédités par des écrivains de l'Auvergne d'un mérite incontestable.

» remparts. Sa conduite électrisa ses compagnons d'ar-
» mes : ils jurèrent de s'ensevelir sous les ruines de la
» cité plutôt que de capituler. La place fut battue en
» brèche, attaquée sans relâche nuit et jour. Les assail-
» lants s'étaient même établis dans des hangars qui flan-
» quaient les dehors de la principale porte; ils avaient
» comblé deux fossés qui en défendaient l'approche. Dans
» cette position avantageuse, un dernier effort pouvait
» devenir funeste à Allanche; Gouzel le comprit et le
» prévint. Ayant rapidement élevé un contre-mur, il pro-
» fite d'une nuit pluvieuse et obscure, fait une sortie
» impétueuse, surprend l'ennemi, lui tue beaucoup de
» monde et le force à lever le siége le lendemain. Henri III
» lui conféra en récompense de ce fait d'armes, que
» Charles IX avait appris avec indifférence, des lettres
» de noblesse datées de Saint-Maur-les-Fossés.»

Cette action de bravoure que je viens de rapporter, fait le plus grand honneur à Gabriel de Gouzel et à ses compagnons d'armes. La gloire du gain d'une bataille n'appartient pas entièrement au chef courageux de la troupe. L'énergie de son âme serait impuissante, si elle ne trouvait de l'écho dans ceux qui l'entourent. Sans doute, la résolution du gouverneur d'Allanche ne fut pas téméraire; il connaissait la bravoure de la population qu'il commandait, et le succès le plus brillant répondit à son attente. Ce fait d'armes mérite d'être classé parmi les plus beaux des guerres de l'Auvergne, et l'histoire du pays doit être fière d'en rappeler le souvenir. La place de cette courte notice était donc légitimement marquée dans les *Tablettes historiques de l'Auvergne*.

Allanche, petite ville de 1,000 à 1,200 habitants, chef-lieu de canton, est à deux myriamètres de Murat, son arrondissement. On ne trouve pas dans cette petite ville

des traces profondes de la domination féodale. Ce *Mandement* du duché de Mercœur, qui avait pour chef-lieu la ville d'Ardes, ne paraît avoir été démembré de Mercœur en faveur de la maison de Dienne de Cheyladet, qu'à la fin du seizième ou au commencement du dix-septième siècle. Cela résulte évidemment de l'état de la province d'Auvergne qui fut dressé en 1637 par M. de Mesgrigny. A cette époque, Allanche faisait encore partie du duché de Mercœur *(Tablettes hist. de l'Auv.*, 1842, pag. 145 et 176). La maison, décorée du nom de château, ayant appartenu à la famille de Cheyladet et à ses descendants, est un assemblage de constructions de forme égale aux autres constructions de la ville, et disgracieusement pratiquée. Tout le goût du propriétaire s'était mis en dépense pour créer une belle plantation à l'est de la maison, où le seigneur féodal de fraîche date avait voulu établir la façade principale de son château (1).

(1) Le *parterre* du seigneur, longeant toute l'étendue de la ville, forme aujourd'hui plusieurs jardins, et a servi d'emplacement pour construire quelques maisons. La seule partie au sud qui peut donner une idée de ce que pouvait être la beauté de cette plantation séculaire, appartient à M. Louis Bonnet, notaire, membre du conseil général, gendre de M. Benoid (de Ribes), qui en avait fait l'acquisition et qui l'avait soigneusement conservée.

La vaste maison, ou le vaste château a été dépecé de la même manière que les jardins. Les descendants de la famille de Cheyladet, entièrement perdus pour le pays, l'ont également vendu à différents propriétaires. L'administration communale en a acquis la plus grande partie. Elle trouve, dans l'emplacement qu'elle possède, le logement de la brigade de gendarmerie, celui de l'instituteur communal, la salle de la mairie et le prétoire de la justice de paix.

La lime du temps, dont la trempe est inaltérable, avait rongé les rouages de l'ancienne horloge placée à l'église. Depuis long-temps, l'on vivait sans que l'oreille fût frappée du passage rapide des heures, mais cet état de somnolence publique a cessé lorsque la

La position géographique de ce pays contribue à rendre son climat âpre et rigoureux. Cette contrée est dominée au sud-ouest par le Cantal, et au nord-ouest par le Mont-

ville a pris possession de l'ancienne demeure du seigneur, vers l'année 1825. Elle fit alors l'acquisition de l'horloge qui surmonte aujourd'hui la maison commune. Il est juste de dire qu'elle fut aidée, dans cet achat, par les deniers de madame Joannès, née Magne, famille qui a fourni un membre à l'ancien corps des procureurs de la sénéchaussée de Riom.

L'antique et courageuse *Albantia* n'est plus garnie de ses portes et de ses remparts, qui consistaient dans un double mur pratiqué dans le mur intérieur des maisons qui formaient l'enceinte de la ville; il existe cependant encore quelques vestiges de ces murailles, qui furent complétement élevées en vertu des lettres octroyées le 7 mai 1444 par le roi Charles VII à l'évêque d'Alby, seigneur d'Allanche (1).

La porte principale était la porte de Saint-Jean, située au sud de la cité. Elle était bâtie solidement et formait deux arceaux en pierres disposés à recevoir une double porte. Un escalier conduisait au sommet de cette porte, qui était dominée par l'image sculptée de saint Jean. Cette porte a été complétement détruite dans l'année 1810 ou 1812. Un des coins de la maison située à l'ouest de la rue repose encore sur la base d'un des pilastres de la porte. L'on a ménagé dans ce pilastre une niche pour l'image de saint Jean-Baptiste, et tous les ans, à la procession de ce saint, cet endroit est un lieu de station pour chanter son hymne.

La porte du nord était dédiée à la sainte Vierge; elle était bâtie en forme de petite chapelle. Un arceau en fermait l'issue intérieure, qui communiquait avec la rue par-dessous la chapelle. La messe était officiée dans cette chapelle, et plus tard, elle a servi longtemps de salle de mairie. Cette petite construction était sur la même ligne que les maisons qui touchent les premières au champ de foire. Elle touchait aussi à un emplacement appelé *Lagouzer*, où je n'ai jamais vu de construction. Depuis que l'on a détruit la porte de la Sainte-Vierge, on a pratiqué également dans le mur de clôture de cet emplacement, qui forme un jardin appartenant à Mme veuve Vigouroux, une niche pour l'image *de la mère de Dieu*. La destruction de cette chapelle peut remonter à 1820 ou 1825.

(1) Cette pièce, dont l'original a été communiqué à l'auteur des *Tablettes historiques de l'Auvergne*, se trouve transcrite dans le tome 3, page 99.

Dore. Aujourd'hui elle est complétement dégarnie de bois, si ce n'est au sud, où existe une petite forêt de sapins. Cette courte topographie des lieux démontre que l'air froid

L'administration municipale a été longue à déblayer les matériaux des fondements de cette petite citadelle élevée par la piété des habitants de cette cité valeureuse.

Je n'ai point vu, de mon temps, par quels moyens trois petites issues qui se trouvent à l'est de la ville étaient fermées à l'invasion subite de l'ennemi ; les traces d'une construction ancienne de défense n'existent que dans un des coins de la maison de M. Feydin-Mathonnière, juge de paix.

La porte à l'ouest est encore existante. Une seule issue avait été pratiquée de ce côté de la ville, naturellement défendue par des rochers au bas desquels coulent les eaux d'une petite rivière produisant avec abondance la truite, un des poissons les plus délicats.

L'église, bâtie à l'extrémité du nord-ouest de la ville, est un monument dont le style paraît devoir se classer à une époque architecturale de transition. Elle date du XII au XIII^{e} siècle, si on compare son genre d'architecture avec les observations de M. Mallay, architecte à Clermont, sur les églises romanes et romano-byzantines de l'Auvergne. L'intérieur se compose de trois nefs. La voûte de la nef principale est à plein cintre et sans arêtes, si ce n'est au fond de cette même voûte, qui repose sur des piliers presque carrés, dans lesquels sont engagées à chaque face des colonnes rondes. Les entrées des chapelles des nefs latérales sont en arceaux ogivaux. La voûte du chœur est un rond point qui supporte le clocher à flèche. Cette partie de l'église avait, il y a quelques années, un caractère tout monacal ; il a été dégagé de ses grilles. On comprend la disposition qui avait été donnée à ce lieu, lorsqu'on sait qu'Allanche possédait un prieuré de religieux de l'ordre des Bénédictins. Le monastère était bâti au nord de l'église, et non loin des fondements de l'ancien prieuré, si ce n'est sur les fondements mêmes. Les dames religieuses de Saint-Joseph ont élevé, il y a environ 20 ans, une maison de cet ordre.

L'opinion que saint Robert, abbé, a bâti l'église d'Allanche me paraît erronée. Moreri enseigne que, par ordre de son évêque diocésin (de Langres en Champagne), et du légat du Saint-Siége, Robert sortit de son monastère avec une sainte colonie de vingt religieux et fonda l'abbaye de Citeaux, en Bourgogne, en 1098. Il

règne la plus grande partie de l'année sur l'état atmosphérique du pays. Il m'est donc permis d'en conclure que l'énergie de ses habitants, à une époque de guerre per-

mourut le 17 avril 1110, à Molesme, en Bourgogne, dont il avait été abbé et où il était retourné. Il n'est point dit que le pieux abbé porta ses pas en Auvergne, et il est plus rationnel de croire que ce monument religieux, comme plusieurs autres de la province, dont il se rapproche beaucoup par son architecture, est l'œuvre du temps et des efforts successifs de la piété chrétienne.

Le cimetière était au sud de l'église, dans l'espace restreint qui se trouve entre les maisons et l'église. Les inhumations, dans cet emplacement, ont cessé en 1839. Le cimetière a été placé ailleurs plus convenablement. C'est un acte de bonne administration, que l'on doit aux soins du maire de cette époque, M. Bertrand, notaire, décédé dans un âge peu avancé. Cette administration doit également se féliciter d'avoir changé la fontaine, qui, auparavant, placée au milieu de la rue, gênait la circulation.

Je viens de parcourir la ville primitive ; les constructions qui sont hors de cette enceinte sont évidemment postérieures à la création de cette ancienne bourgade. Une chapelle en l'honneur de saint Eloy avait été bâtie dans le faubourg de ce nom, sur le chemin du village de Maillargues. Le bâtiment de cette chapelle, qui se remarque par deux petites fenêtres et sa porte en arceaux existe encore. Ce saint lieu sert aujourd'hui de maison d'exploitation rurale. Son toit abrite également la timide colombe. C'est, je crois, le premier colombier et le seul qui existe à Allanche. Cette ancienne chapelle appartenait à la maison Beaufils-Fayet, représentée aujourd'hui par M. de Laroche, directeur de la poste aux lettres. Un pont en pierre, jeté sur la petite rivière dont j'ai déjà parlé, établit la communication entre les deux faubourgs du sud. Celui de droite, en aval de la rivière, a été incendié complétement vers l'année 1805.

Rien n'est oiseux dans l'histoire d'un pays ; en rattachant à la chaine du passé les temps intermédiaires, c'est donner à l'avenir un fil conducteur.

M. Chabrol, que j'ai déjà cité, ajoute, dans ses *Coutumes locales* : « M. de Lavolpilière, natif et curé d'Allanche, a fait imprimer, » en 1688, des sermons et des ouvrages de piété.» Il est juste de constater, pour l'honneur du pays, que, depuis cette époque, le nombre des hommes d'intelligence s'est accru dans son sein. Allan-

manente devait être en rapport avec les rigueurs du ciel brumeux et froid qui les entourait. J'espère prouver par la simple narration des cérémonies de la fête de saint

che a été le berceau de deux hommes qui ont su s'élever aux dignités éminentes de la société moderne. M. l'abbé de Pradt est né à Allanche, dans la maison qu'habite M. le docteur Farradèche-Chaubasse. M. de Pradt, mort à Paris, il y a quelques années, à l'âge de 79 ans, a été successivement aumônier de l'empereur Napoléon, évêque de Poitiers, ambassadeur à Varsovie, archevêque de Malines et grand chancelier de la Légion d'honneur. Il a parcouru la carrière d'un publiciste distingué, et il était doué d'un esprit de conversation rare et d'une facilité d'élocution pleine d'attrait. Le second, M. Ganilh, avocat, ancien tribun, ancien député, mort à la même époque, à Paris, fut auteur de quelques ouvrages estimés en matière de finances et d'économie politique. Cette petite ville a également fourni trois conseillers à la cour royale de Riom, MM. Armand, Farradèche de Grosmont et Daniel. Ce nom est encore dignement représenté à la cour par M. Charles Daniel, son fils. Elle compte dans les rangs de l'armée, le capitaine Marsaint, officier de la Légion d'honneur, et M. Jarry, chevalier du même ordre, et capitaine du génie de 1re classe.

L'accroissement de la population d'Allanche est peu marqué. L'émigration annuelle de ses habitants en détermine un grand nombre à se fixer dans les pays où ils exercent leur industrie. Paris est principalement le lieu où ils suivent péniblement la fortune, qui cependant n'est pas ingrate pour tous. Cette partie de l'Auvergne n'a point dégénéré, sous le rapport de la ténacité d'esprit de ses habitants; elle est riche par ses marchés, ses foires, ses bestiaux et surtout par l'argent que sa population rapporte de ses campagnes. Plusieurs maisons bourgeoises n'ont plus de représentants, et quelques autres vont bientôt finir; mais de vieilles souches sont encore vigoureusement entées sur de jeunes sujets qui donnent au pays l'espérance de trouver des hommes qui vieilliront à sa prospérité future; pour moi, si mes destinuées ont dû s'accomplir ailleurs, je n'en suivrai pas moins avec intérêt ses chances de prospérité; ma vie durant, sur cette terre, reposeront mes souvenirs les plus sacrés, ceux qui sont toujours chers au cœur bien fait de l'homme.

Le maire, M. Catinau, administrateur d'un sens droit, mérite bien de son pays, en donnant tous ses soins à l'entretien du che-

Jean-Baptiste, dont la fondation n'est déterminée par aucun monument historique, que la vertu guerrière était éminemment sentie par la population de cette petite cité. Je crois cette voie sûre ; mon opinion s'appuie sur les cérémonies principales qui se sont continuées jusqu'à nos jours, et que je considère comme des traditions vivantes et non interrompues des temps immémorials.

A peine la douce chaleur du soleil de mai avait-elle ranimé la nature long-temps comprimée par l'hiver, que les habitants d'Allanche ouvraient leurs cœurs aux joies de la fête de saint Jean. Un impôt pesait irrémissiblement sur tous les transports de bois qui arrivaient sur le marché de la ville ; ainsi, pendant plus d'un mois, la bûche de saint Jean était exigée comme un droit acquis à la cité. Le bûcher était religieusement conservé pour allumer les feux de Saint-Jean, signe symbolique tout à la fois de la lumière dont il était le précurseur et de la joie du monde dont il annonçait la délivrance.

Nous touchons à la veille de la fête.

Trois personnages principaux doivent figurer dans toutes les cérémonies : ce sont le *Roi* et ses deux officiers supérieurs le *Porte-épée* et le *Porte-enseigne*. Le titre de chacun d'eux est connu depuis la fin de la dernière fête, où ils ont reçu les insignes de leur qualité. Jadis, une tente en feuillage était dressée devant la porte du roi ; elle était conservée tout le temps de la fête.

main correspondant à la route de l'Allagnon, et dont le tracé a commencé vers l'année 1835. Cette route, qui pourrait être classée avec avantage au nombre des communications principales de la France, est l'artère de vie de deux cantons sur trois qui composent l'arrondissement de Murat, et il est indubitable que la justice et le temps viendront en aide aux efforts incessants qui doivent être faits pour doter largement le pays de cette voie précieuse de communication, praticable à toutes les époques de l'année.

Le soleil tombe à son déclin; et bientôt le son des tambours et des fifres annonce que la fête commence. Le son des cloches se marie à ces fanfares, et appelle les fidèles à l'adoration de la relique de saint Jean exposée à leurs yeux.

Alors, dans un temps que j'ai vu, un cortége partait de l'église, musique et tambours en tête. Ce cortége se composait du curé en habit de ville, du maire et des membres de la fabrique; il se rendait au domicile du roi, qui, la couronne à la main, prenait place en tête du cortége, le porte-épée à sa droite et le porte-enseigne à sa gauche. L'on se rendait à l'église, et là, au milieu de la population entière, l'hymne de saint Jean était entonnée:

Ut queant laxis resonare fibris,
Mira gestorum famuli tuorum,
Solve polluti labii reatum,
Sancte Joannes; etc., etc.

La musique reprenait l'air majestueux de la strophe de l'hymne de saint Jean-Baptiste, que d'une voix unanime tous les assistants venaient de chanter.

La prière finie, on quittait l'église, et la joie mondaine venait à la suite.

Des feux étaient allumés dans tous les quartiers de la ville; la musique ouvrait la marche, et la *danse* commençait. Le roi, en tête, donnait le bras à la femme, à la fille ou à la sœur du premier magistrat de la cité, qui, par réciprocité, rendait le même honneur à la femme qui tenait de plus près au roi. Tout le monde suivait sur un seul rang, et l'on visitait les feux, en faisant le tour de la ville. Au devant des portes des principaux habitants, des tables étaient dressées sur le passage de la *danse*. Le linge blanc et les verres proprement rincés dé-

terminaient souvent à accepter des mains de la servante de la maison un verre de vin qu'elle offrait gracieusement. Le cortége accompagnait le roi chez lui et la cérémonie cessait.

Reconnaissons dans ce bon accueil de la fête commune l'union franchement cordiale de nos pères.

Le lendemain, à l'aube du jour, le roulement du tambour et le son des fifres rappelaient les cœurs aux plaisirs de la fête.

La matinée n'était pas perdue.

Ce jour aussi était beau pour le jeune homme qui naissait à la virilité et à qui l'âge permettait d'être reçu Garçon; il distribuait des rubans à ses camarades, et dès ce moment il prenait rang parmi eux.

Cette admission du jeune homme dans les rangs de ceux qui avaient déjà ce titre, n'est pas futile à mes yeux. Je trouve, dans ce fait, la tradition de l'homme qui prenait rang parmi les défenseurs de la patrie, et cette pensée se lie rationnellement à la cérémonie toute chevaleresque qui vient à la suite.

A dix heures les tambours battent le rappel et parcourent la ville en tout sens; bientôt de nombreux cavaliers débouchent sur différents points, et vont se réunir au devant de la maison du roi.

Lorsque la troupe paraît assez nombreuse, le roi monte à cheval.

Le garde champêtre, également à cheval, le sabre à la main, au lieu de la hallebarde de l'archer du vieux temps, ouvre la marche du cortége; le représentant du bon ordre, l'administrateur de la cité a toujours une place dans ces cérémonies joyeuses et guerrières.

Le maire précède le roi; l'écharpe nationale remplace la robe magistrale du consul, et le roi et ses deux offi-

ciers forment le front de la nombreuse cavalerie qui marche à leur suite.

Le cortége se met en mouvement au son des tambours et des fifres ; il fait le tour de la ville, sort par la porte du sud, et s'élance dans le chemin qui conduit à Vernols, petite commune éloignée d'Allanche d'un myriamètre.

Vernols possède aussi une relique de saint Jean.

La troupe se rend à l'église de ce petit village ; le roi met pied à terre ; le prêtre le reçoit à la porte et l'introduit dans le chœur de l'église.

La messe est célébrée. Après cette cérémonie religieuse, et à l'issue de la procession, que le roi et sa troupe suivent à cheval, les cavaliers, sous le commandement de l'officier porte-épée, s'exercent à la course et se disputent l'honneur du plus agile.

Les rubans, trophée de la victoire, flottent à la tête du cheval victorieux, et alors les cavaliers, plus fiers encore, attendent impatiemment le signal du départ.

Le signal donné, la troupe se met en marche, et bientôt cette cavalerie sainte, enseigne déployée, se dessine dans le ciel bleu de la crête de la montagne située à l'ouest d'Allanche, qu'elle parcourt rapidement, aux regards attentifs de la foule, qui attendait avec impatience cette apparition désirée.

Le tambour bat, la troupe s'approche, elle touche aux murs de la ville, et elle fait son entrée par la porte du nord avec le même ordre que lorsqu'elle est partie.

La fin du jour est consacrée aux cérémonies religieuses. La procession de saint Jean-Baptiste se fait au milieu d'un concours nombreux d'assistants, et la statue du Saint est promenée pieusement dans l'enceinte de la ville.

Je néglige à dessein de parler des repas splendides dont la fête de saint Jean était l'occasion et des bals élégants

qui en étaient la suite, il y a quelques années. Ces éléments de fête de la civilisation moderne n'étaient pas connus lors de la fondation des réjouissances publiques de la fête de saint Jean-Baptiste; je craindrais, à bon droit, de nuire à mon sujet, en détournant l'esprit de l'énergique frugalité des vieux temps.

En tout, il faut à l'homme une halte.

Les fondateurs de tout ce que je décris se l'étaient réservée. La fête de saint Eloy fut choisie pour séparer le premier jour des réjouissances du second, que je décrirai bientôt. La messe solennelle de saint Eloy est toujours célébrée un lundi, lendemain de la fête principale de saint Jean.

Si je considère l'œuvre de saint Eloy, j'en tire la conséquence que le choix de ce Saint avait pour source une pensée profondément sage, et qui tendait à prouver que le travail pouvait sanctifier et conduire aux plus hautes dignités.

En effet, saint Eloy a vécu dans le septième siècle; ses ouvrages d'orfévrerie lui valurent une grande réputation, et il travailla particulièrement à des châsses pour y mettre les reliques des Saints. Son mérite l'éleva à l'épiscopat de Noyon, et le roi Dagobert le fit son trésorier. Ce saint est fêté par les ouvriers, et de la célébration de sa fête il pouvait également ressortir cet utile enseignement pour le peuple, que même au milieu des plaisirs, le travail ne doit pas être oublié.

Le mardi est le second jour de fête.

C'est un malheur, lorsque la Providence n'accorde pas un beau jour. Cette épreuve est rude et sensible pour la jeune fille qui a rêvé si long-temps la fête du *Pré*.

Le Pré est une propriété de la ville, située sur le revers de la côte et disposée de manière à être aperçue

entièrement de toute la partie ouest de la cité, qui forme la galerie lointaine des spectateurs.

Le roi se rend au Pré avec la même pompe guerrière que lorsqu'il a visité la petite commune de Vernols. Il se forme de plus des groupes nombreux qui, au son de la musette, se rendent à pied au rendez-vous commun.

Le violon et le hautbois y trouvaient jadis leur place; mais gardez-vous de suivre isolément la bande joyeuse! l'épithète railleuse et satirique de *Rabi*, mot dont l'origine m'est inconnue, vous serait cruellement et mille fois adressée par ceux qui stationnent sur le passage.

Rabi vous apprendrait que l'herbe du Pré de saint Jean ne doit être foulée que par deux cœurs unis, ou par l'armure des cavaliers.

Lorsque le roi et sa nombreuse escorte sont arrivés au but de leur course, les tambours et les fifres se placent en tête de la troupe, qui fait majestueusement le tour du Pré.

Les cavaliers alors s'arrêtent, et les danses commencent. Plusieurs heures sont ainsi passées en danses et en prix de course. Enfin, le signal du départ est donné par la distribution d'un pâté coupé par morceaux et jeté parmi les danseurs.

Je n'ai pu m'expliquer cette distribution de comestible que comme un signe de munificence royale.

Le roi monte à cheval, fait de nouveau le tour du Pré, suivi de sa cavalerie, reprend le chemin de la ville, et le Pré de saint Jean devient encore désert pour une année entière. Tout rentre avec ordre, et là se termine la fête. L'esprit de l'homme se détache à regret de ses joies intérieures. Le prestige du bonheur le console quelquefois du vide qu'il éprouve dans cette circonstance; c'est ainsi qu'en quittant le pré de saint Jean, l'homme du peuple

arrachait une poignée d'herbe en lui attribuant la puissance de préserver sa personne et ses propriétés du tonnerre, de la grêle et des autres fléaux du ciel. Ce signe d'heureux présage se plaçait au chapeau. Ces idées superstitieuses n'ont plus de crédit.

Une dernière cérémonie avait lieu également, autrefois, au retour du Pré. La royauté de la fête de saint Jean-Baptiste était concédée sur la place publique. Une table était dressée dans la partie où est située la maison de M. Saintheran, père, ancien notaire, ancien juge de la seigneurie du Baladour et fabricien dévoué, jusqu'à son décès arrivé dans un âge avancé, à l'antique fête de saint Jean (1).

(1) La seigneurie du Baladour était un démembrement de la terre de Mardogne, qui était, dit Chabrol *(Coutumes locales)*, une des plus considérables de la province.

Les ruines du château de Mardogne, situé auprès du village de Joursac, canton d'Allanche, sont encore debout et surmontent les colonnes des rochers de balsate sur lesquels ce château était bâti. Cette position domine la fertile vallée parcourue par la rivière d'Allagnon.

Cette terre appartenant primitivement à Ythier de Mardogne, *Ytherius de Mardonia miles*, et qui était passée successivement dans les mains de plusieurs familles nobles de la province, fut acquise par M. Dufour, lieutenant général de la sénéchaussée de Clermont. Enfin le prince de Conti en devint acquéreur le 4 juillet 1720, et la réunit au duché de Mercœur; mais il céda le tout au roi Louis XV, par contrat du 9 octobre 1770.

Le démembrement du Baladour était un fief noble, qui avait le droit de haute, moyenne et basse justice.

M. Dufour des Filles en fit la concession à la famille Benoid d'Allanche, qui en conserva les prérogatives jusqu'en 1789. A cette époque, les droits honorifiques entachés de féodalité durent disparaître, et il ne resta à la famille Benoid, représentée dans une branche par Guillaume Benoid, médecin, et dans l'autre branche par Joseph Benoid, ancien président du tribunal civil de Murat, président honoraire, et par son frère Gabriel Benoid (de

On dressait des bancs en cercle; le maire, le curé, les fabriciens se rangeaient autour de la table, et le *prix* du roi était hautement proclamé.

Les noms du nouveau roi et de ses officiers, le porte-épée et le porte-enseigne, étaient accueillis par des acclamations unanimes de *Vive le roi !*

Les tambours et la musique répondaient à ces cris et bientôt le cortège et la foule prenaient le chemin de l'église, où l'hymne de saint Jean était chantée pour la dernière fois.

A la sortie de l'église, la *danse* avait lieu de la même manière que la veille de la fête, et les tables dressées sur vos pas étaient encore l'occasion de vous offrir le gracieux accueil de la servante de la maison, interprète toujours de la bonne amitié de ses maîtres et des souhaits du retour heureux de la fête patronale.

Cette dernière phase de la fête a cessé entièrement depuis 20 ou 25 ans, époque où l'on voulait renfermer la fête dans les cérémonies purement religieuses. Le pasteur du lieu ne se mêle plus aux cérémonies en dehors du culte. Les règles de la séparation des pouvoirs n'étaient pas connues de nos pères, et c'est avec raison, à la rigueur, que les limites de ce principe salutaire de notre nouveau droit public ont été posées par les prédécesseurs du bon et digne curé actuel, M. Barthomeuf.

J'ai revu cette fête en 1842; je me suis souvenu d'un passé qui fut la joie de ma jeunesse. J'ai été narra-

Ribes), médecin, qu'un droit sur un corps de domaine, qui avait été cédé en rente foncière, sans aucuns droits seigneuriaux. Une partie de cette rente est encore servie, et repose sur un bail emphytéotique du 14 octobre 1703 et sur un titre de ratification du contrat de rente, du 17 juillet 1750.

L'écusson adopté par cette famille était une torche au milieu de deux croissants, surmontés de trois étoiles.

teur fidèle et exact. Je n'ai voulu omettre aucune circonstance; car, selon moi, dans cette fête largement constituée, tout se lie et tout est empreint d'un cachet de virilité remarquable.

J'ai déjà dit que l'éclat de la fête avait perdu de sa splendeur. J'ai énoncé la raison pour laquelle la bourgeoisie, depuis long-temps, reste étrangère à la célébration de la fête, et semble n'assister qu'à l'enregistrement annuel de ce qui s'est fait depuis longues années.

La même indifférence n'existait pas pour la fête de saint Jean-Baptiste, dans le siècle dernier, et j'en trouve la preuve dans la lettre dont je transcris littéralement la contexture, en conservant l'ancienne orthographe.

« Monsieur,

» Au dernier voyage que Monsieur Chabrier de la Salle » a fait à Riom, pour sçauoir l'estat de vos affaires contre » madame de la Rochette, il conuent auec mons^r Neyraud, » maistre musitien et joueur des instruments, pour la » feste de St Jean de votre uille, moyenant la somme de » cent liures pour quatre instruments, dont vous seres » content. Il n y a qua sçauoir comme vous voulles distribuer en aubois, ou en violons. On se rengera de la » façon que vous voudres; vous sçaues que mons^r Neyraud est le meilheur musitien et instrument dAuuergne qui rengera les choses de certaine façon que vous » seres content. Ne vous jncquietez point au sur plus » de vos procès contre M. Dufour, laisses moi menager la chose, et que messieurs Chabrier et Fayet demeurent tranquilles. Je trouuerai toute occasion par » le bon droit à vous faire posseder tranquillement, suiuant le droit que je connois aux vns et aux autres. » Jusqua presant, je ne crois pas de me tromper, parce

» que jen sçais loriginc. Ainsi il ne faut jamais sem-
» presser lorsque lon est tranquille; au sur plus je vous
» dirai que madame de Langheac est morte femme de
» M. le comte, qui estoit le mouuant de tous les procès.
» Quelle chose quil arrive ne faites rien sans me parler
» ou men donner aduis. Nous sommes asses pres pour
» nous voir les vns et les autres et quelle composition
» quil y aye, quelle auantageuse quelle soit vous faires
» toujours mieux de nen rien faire sans que jay l'honneur
» de vous en parler.

» Au reste, pour reuenir a ce que jay eu lhonneur
» de vous dire, touchant M. Neyraud, votre M. Chabrier
» luy auoit promis de luy faire reponce du jour dhier.
» Cella rompt des mesures a M. Neyraud pour aller a
» dautres endroits. Je vous demende la prefference pour
» luy, vous le cognesses; il est honeste homme, je ne
» vous en dis pas dauantage et ay lhonneur destre auec
» considération,

» Monsieur,

» Votre tres humble et tres etc. etc.

» A Riom ce 6e Signé Pages.
» feurier 1728. »

On lit avec intérêt ce langage simple et cette bonne disposition d'esprit des hommes graves des temps passés, sachant mêler les affaires sérieuses avec la pensée des plaisirs des fêtes qui étaient alors nationales pour chaque localité.

C'est à vingt-cinq lieues de distance qu'il fallait prendre les *joueurs d'instruments*, ce qui prouve qu'à cette époque du siècle dernier, l'art musical était encore peu répandu en Auvergne.

M. Pagès, signataire de la lettre du 6 février 1728, était

procureur à la sénéchaussée de Riom. Son fils a été avocat distingué et ensuite procureur général à Riom. Son petit-fils occupe aujourd'hui, près la même cour, le siége de président de chambre (1).

Cette lettre était adressée à Monsieur Benoid, conseiller du roi, *docteur en médecine*, seigneur du Baladour, à Allanche. Je reproduis cette adresse comme un fait historique, qui démontre que le travail de l'intelligence cultivée a pu, dans tous les temps, s'allier avec les distinctions sociales et marcher de pair avec les titres honorifiques de l'époque.

M. Benoid était l'aïeul du docteur Benoid, pour lequel le numéro du journal *la Haute-Auvergne*, du 9 avril 1842, a consacré quelques mots nécrologiques dans les termes suivants :

« Le docteur Benoid, doyen des médecins du Cantal, » est décédé à Allanche, le 3 de ce mois, à l'âge de 80 » ans. Il avait été reçu docteur en médecine à Montpel- » lier, le premier juin 1783. Bon médecin, il a pratiqué » avec succès pendant 59 ans.

» L'art de la médecine était ancien dans la famille » Benoid. L'aïeul du docteur Benoid était médecin en 1697; Guillaume Benoid, son père, a été reçu médecin » à Montpellier, le 4 juin 1741.

» M. Benoid ne laisse qu'un fils, qui appartenait au » parquet du tribunal de Gannat, et qu'une ordonnance » royale, toute récente, vient d'appeler aux fonctions » de juge d'instruction près le même siége. »

(1) M. Pagès vient d'être nommé député de Riom, en remplacement de M. de Chabrol-Volvic, ancien préfet de Paris.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

LE MARÉCHAL DUC DE VILLARS

AVEC SON PORTRAIT (VOY. PL. 7),

PAR

M. J.-B. PEIGUE,
AVOCAT A GANNAT.

Villars (Louis-Hector de) naquit à Moulins le 8 mai 1
Il était issu d'une famille originaire de Lyon, qui a
fourni successivement cinq archevêques à Vienne en I
phiné, et bon nombre d'hommes d'une haute capa
dans la robe, et d'une grande bravoure dans les arm
Il était fils de Pierre de Villars, chevalier des ordres
roi, qui servit loyalement son pays, et comme guerr
et comme ambassadeur auprès de diverses cours. Il e
fort jeune dans la carrière des armes. Son intelligen
sa capacité et son courage se développant d'une man
prodigieuse à mesure qu'il se familiarisait avec la vie
camps, la patrie devait trouver un jour en lui un m
et vaillant défenseur. Il fut d'abord aide-de-camp du
réchal de Bellefons, son cousin, et devint successive
premier duc de Villars, pair et maréchal de France,
réchal-général des camps et armées du roi, généralis
de ses armées, grand d'Espagne de la première cla
chevalier des ordres du roi et de la Toison-d'Or, pri

de Martigues, vicomte de Melun, marquis de Nocle, comte de Rochemilley, gouverneur et lieutenant-général du pays et comté de Provence, Marseille, Arles et terres adjacentes, ville, tours et forts de Toulon, ville et citadelle de Saint-Tropez, ville, forts et citadelle de Marseille, conseiller au conseil royal, après l'avoir été de celui de régence, membre de l'Académie française, ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire de France à la paix de Rastadt, et chef de l'ambassade à la paix générale de Bade. Il épousa, le 1er février 1702, Jeanne-Angélique Rocque, fille de Jacques, seigneur de Varengeville, et de Charlotte-Angélique Courtin. Il en eut deux fils : l'aîné, mort sans postérité masculine, fut gouverneur de Provence, et le puîné mourut au bout de quelques mois.

Louis-Hector de Villars servit en Hollande en 1672, et se trouva au passage du Rhin; l'année suivante, il se signala par son intrépidité au siége de Maëstrich. Louis XIV, admirant son ardeur naissante, daigna l'honorer de ses éloges en parlant de lui en ces termes : « Il » semble que dès que l'on tire en quelque endroit, ce » petit garçon sorte de terre pour s'y trouver ! »

Ces paroles royales devaient embraser l'âme du jeune guerrier, car elles applaudissaient déjà à ses actions d'éclat, et elles devaient encore l'exciter à se montrer brave partout où il y avait un danger à braver. Effectivement, on le vit, en 1674, au combat de Senef, où il reçut une blessure, déployer tant de valeur et de prudence, que le roi, charmé de sa conduite, le nomma colonel d'un régiment de cavalerie. En 1678, après avoir assisté à divers autres combats, et à plusieurs autres siéges où il occupa toujours le poste le plus périlleux, il attaqua avec tant d'impétuosité et de courage l'arrière-garde de l'empereur Léopold, dans la vallée de Quekembach, au passage du

Kinche, qu'il la battit complétement; il fit d'ailleurs, dans cette campagne, des prodiges de valeur étonnants, ce qui porta le maréchal de Créqui à lui adresser, en présence de toute l'armée, ces paroles prophétiques : « Jeune » homme, si Dieu te laisse vivre, tu auras ma place plu» tôt que personne !....»

Pendant la même année, il se trouva au siége et à la prise du fort de Kehl. En 1690, il fut promu au grade de maréchal-de-camp, et l'année suivante, il se fit encore remarquer, par sa vaillance, à la bataille de Lens, où vingt-huit escadrons français triomphèrent de soixante escadrons ennemis, et en 1792, il aida puissamment à battre, à Pfortsheim, l'armée du duc de Wirtemberg, qui y fut fait prisonnier. Dès que la paix de Ryswyck fut conclue, le roi conféra à Villars le titre d'ambassadeur extraordinaire près de la cour de Vienne, d'où il fut rappelé en 1701. Ce fut en cette année que se forma une formidable alliance contre la France. Elle avait pour but le démembrement de la succession d'Espagne; mais ensuite elle prit la résolution de détrôner Philippe V, duc d'Anjou, second fils de Louis, dauphin de France, et appelé au trône d'Espagne le 2 octobre 1700, par le testament de Charles II. La guerre commença par l'Italie, où la place de Mantoue avait reçu une garnison française. Le prince Eugène commandait l'armée de l'empereur; le maréchal de Vaudemont, celle du roi d'Espagne, et le maréchal de Catinat, celle du roi de France. Villars, y ayant été envoyé, ne tarda guère à se faire remarquer par sa promptitude à défaire un corps ennemi manœuvrant de manière à s'emparer de sa personne. Après cette éclatante action, il partit pour l'Allemagne, passa le Rhin, à la face de l'ennemi, s'empara de Neubourg, et remporta, le 14 octobre 1702, à Fredelingen, par une manœuvre savamment

combinée, une victoire complète sur le prince Louis de Bade, dont l'armée laissa plus de trois mille morts sur la place. Cette victoire valut à Villars le bâton de maréchal de France. L'année suivante, de concert avec l'électeur de Bavière, il gagna la bataille de Hochstedt. L'électeur n'avait pas voulu d'abord combattre ; il voulait, avant d'attaquer, en conférer avec ses ministres et ses généraux. Villars lui dit avec le ton d'un homme qui a calculé ses forces et comprend la justesse de ses propres conceptions : « C'est moi qui suis votre ministre et votre général ; vous » faut-il d'autres conseils que moi, quand il s'agit de » livrer bataille ? » Villars livra donc la bataille, et par son triomphe, il prouva à l'électeur qu'il savait quelle portée pouvait avoir une résolution bien déterminée, surtout quand elle a pour auxiliaire une mûre prévoyance. Revenu en France, avec une brillante auréole de gloire, le roi le nomma commandant de la province du Languedoc, où une tourbe de fanatiques ayant la dénomination de *Camisards* (1), soudoyés par des puissances jalouses et rivales de la France, s'étaient insurgés, et se livraient à toutes les violences du brigandage. Au moment où il prit congé du roi pour se rendre à son poste, il lui dit : « Sire ! » je tâcherai de terminer, par la douceur, des malheurs » où la sévérité me paraît non seulement inutile, mais » dangereuse. »

Les Camisards avaient à leur tête Ravanel, plus brave que fanatique. Ayant appris que sa tête avait été mise

(1) Les Camisards fanatiques des Cévennes prophétisaient ; ils se soulevèrent en 1703, parce qu'ils faisaient profession d'être les ennemis jurés des catholiques. Ils massacraient les prêtres, pillaient et brûlaient les églises, etc. Comme ils portaient sur leurs habits une *chemise* qui, en idiome languedocien, s'appelle *camise*, ils reçurent le nom de *camisards* (Voy. l'*Hist. du Fanat.*, par Brueys).

à prix, il eut la hardiesse d'aller trouver Villars et de lui demander les *mille écus* de récompense, en se dénonçant lui-même. Le maréchal lui pardonna sa rébellion et lui fit compter la somme promise à quiconque le livrerait mort ou vif. Cette action, humaine et magnanime de la part de Villars, réalisait les nobles promesses qu'il avait faites à son roi; mais Ravanel, ayant été reconnu pour être le chef d'une conspiration en Languedoc, fut pris et brûlé vif au mois de juin 1705. Ce châtiment accompli, ses coreligionnaires intimidés se dispersèrent, et Villars vit réaliser ses vœux, car il eut le bonheur de dissiper la rébellion des Camisards autant par la prudence que par la force. Il quitta dès lors le Languedoc entièrement pacifié. Mais pendant son séjour dans cette province, la gloire de la France subit une rude atteinte : le prince Eugène et mylord Marlborough ayant remporté, le 13 août 1704, à Hochstedt, une victoire complète sur les armées réunies de France et de Bavière, commandées par l'électeur et les maréchaux de Tallard et de Marsin, qui y fut blessé et fait prisonnier, il importait de remédier promptement à cette terrible défaite. Le prestige qui s'attachait à la fortune de Villars, la puissance magique qu'il exerçait sur l'armée, et la terreur qu'il inspirait aux ennemis, portèrent le roi à l'investir du commandement des troupes qui campaient sur les bords de la Moselle. Bientôt il occupa le camp de Sierck; il couvrit, par ce moyen, de son égide, les places de Thionville et de Sarrelouis, et s'opposa ainsi à l'accomplissement des projets conçus par les armées alliées de pénétrer dans la Champagne. C'est une des plus brillantes campagnes de Villars. On s'attendait à un choc terrible : Marlborough, dont l'armée était beaucoup plus forte que celle Villars, eût bien désiré en venir aux

[illegible]ains ; mais craignant d'attaquer imprudemment les po-[illegible]itions retranchées et inexpugnables de son adversaire, [illegible] se décida, pour éviter une défaite, à décamper le 16 [illegible]in 1705, en se dirigeant vers la Frandre, et abandonna [illegible]insi tous ses magasins de Trèves. Chose singulière ! Marl-[illegible]orough crut devoir se disculper auprès de Villars de ce [illegible]u'il ne lui avait pas livré bataille. Dans une telle con-[illegible]onclure, Villars divisa son armée en deux corps : l'un [illegible]ccupa les Pays-Bas, et l'autre les bords du Rhin. Le 3 juil-[illegible]et 1705, il força les lignes de Weissembourg, et le 26 du [illegible]ême mois, Hambourg se rendit au marquis de Conflans. [illegible]ependant Villars, affaibli par la division qu'il avait en-[illegible]oyée à l'électeur de Bavière, ne put défendre les lignes de [illegible]Hagueneau contre le prince de Bade, qui le força à reculer [illegible]t qui entra dans cette ville le 5 octobre 1705. Le géné-[illegible]ral de Petri, qui commandait cette place, l'avait évacuée [illegible]la nuit précédente avec la garnison, afin de prévenir une [illegible]apitulation honteuse. Néanmoins, Villars put soutenir [illegible]l'honneur de nos armes en Allemagne : il fit lever le blo-[illegible]cus de Fort-Louis, en s'emparant des retranchements de [illegible]Drusenheim occupés par le prince de Bade. Le maréchal [illegible]de Marsin, qui n'avait pas encore passé en Italie, était avec lui, et le comte du Bourg, commandant l'avant-garde, avait battu, le 1er mai 1706, huit cents cavaliers ennemis. Villars détacha de son armée le marquis de Vieux-Pont, qui s'empara de Drusenheim, et le général de Petri, qui avait abandonné la place de Hagueneau, la reprit le 11 mai 1706, sur les troupes du prince de Bade. De Hagueneau, ce général alla camper à Spire, d'où il mit le Palatinat à contribution, et il finit par se rendre maître, le 20 juillet 1706, de l'île du Marquisat. Le 22 mai 1707, Villars surprit les lignes de Stolhofen, s'étendant jusqu'au pied de la montagne de la Forêt-Noire,

tandis que le marquis de Vivant et le comte de Broglie concentraient leurs troupes près de Lauterbourg, et abordaient en ordre de bataille l'île de Neubourg. Par une telle manœuvre, Villars battit l'ennemi partout, et s'empara de cette dernière ville, où il trouva cent soixante-six pièces de canon et beaucoup de munitions et de bagages. Il s'avança ensuite jusqu'à Bihel, entra dans les lignes que l'ennemi avait abandonnées, et établit son quartier général à Rastadt. Ce fut alors qu'il put envahir le centre de l'Allemagne : il s'empara du duché de Wirtemberg, fit contribuer Ulm, et même des villes au-delà du Danube, prit Schorendorf, battit le général Janus à l'abbaye de Sorck, le fit prisonnier avec plus de deux mille hommes, envoya des éclaireurs jusqu'à Mariendal, et tira ainsi de l'Empire plus de vingt millions de contributions. Mais un revers inattendu vint le contraindre à abandonner ses conquêtes. Le margrave de Bareuth, commandant les Impériaux depuis la mort du prince de Bade, arrivée le 4 janvier 1707, fut remplacé par l'électeur du Hanovre (depuis roi d'Angleterre), qui surprit et battit près d'Offenbourg le marquis de Vivant, et força ainsi le maréchal Villars à repasser le Rhin.

En 1708, les exploits du héros français doivent apparaître avec éclat en Savoie. A la nouvelle de son arrivée l'ennemi fut frappé d'épouvante, et il prit les deux villes de Sézane à la vue du duc de Savoie, qui eut la franchise de rendre hommage aux talents stratégiques de son plus redoutable ennemi, en s'exprimant ainsi sur son compte : « Il faut que le maréchal de Villars soit sorcier pour sa-» voir tout ce que je dois faire ; jamais homme ne m'a » donné plus de peine ni plus de chagrin.»

Après cette campagne heureuse, puisqu'elle fut très-avantageuse à la France, le roi dit à Villars : « Vous

» m'aviez promis de défendre Lyon et le Dauphiné, vous » êtes un homme de parole, et je vous en sais bon » gré.»

Villars lui répondit avec cette modestie qui le caractérisait : « Sire! j'aurais pu mieux faire, si j'avais été plus » fort.»

Là ne s'arrête pas la mission de Villars. Il fut envoyé en Flandre pour commander l'armée française, dont les forces étaient bien inférieures à celles des armées alliées. Le 4 juillet 1709, le comte d'Artagnan força Varneton, sur la Lys, où Villars fit camper l'aile droite de son armée dans la direction de Courlière, et l'aile gauche du côté de Béthune, ayant au front de son camp la Bassée et le Pont-Avendin. Ce campement, ainsi établi, obligea les ennemis à s'attacher au siége de Tournai, au lieu d'assiéger Arras et Douai, dont la prise, sur laquelle ils comptaient, eût favorisé leur invasion en France. Peu de temps après, le prince Eugène et le duc de Marlborough franchissaient l'Escaut pour venir faire le siége de Mons, tandis que Villars concentrait ses forces et marchait au secours de cette place. Le 11 septembre 1709, les ennemis lui livrèrent bataille à Malplaquet; l'action fut terrible de part et d'autre, et la bataille fut la plus longue et la plus meurtrière de toute cette campagne; mais le courage de l'armée française échoua devant celle de l'ennemi, beaucoup plus nombreuse, et il put dès lors facilement s'emparer de Mons. Malgré cette trop malheureuse défaite, cette journée fut glorieuse pour la France, par le courage et l'abnégation que les troupes montrèrent pendant l'action. Les soldats manquant de pain depuis trois jours, laissaient gaîment de côté celui qu'on leur distribuait pour voler au combat. Villars fut blessé. Le maréchal de Boufflers, par cette générosité vraiment romaine qui a imprimé tant

d'éclat à son caractère, le type de la grandeur d'âme, avait demandé et obtenu de servir sous les ordres de Villars, quoiqu'il fût son doyen. Boufflers effectua la retraite avec tant d'ordre et de prévoyance, qu'il ne laissa à l'ennemi ni canons ni prisonniers. Il fut parfaitement secondé par le chevalier de Luxembourg, commandant de l'arrière-garde, et l'armée française put se réunir et camper au Quesnoi.

La blessure que Villars avait reçue à Malplaquet était grave : pensant qu'elle devait causer sa mort, il se fit administrer le viatique. On lui proposa de laisser faire cette cérémonie en secret ; il s'y refusa en disant : « Non, » puisque l'armée n'a pas pu voir Villars mourir en » brave, il est bon qu'elle le voie mourir en bon chré- » tien ! ...» Paroles sublimes bien dignes d'un héros tel que la Providence l'avait formé !... *Le bon roy saint Loys n'avait pas dit mieux !...* Mais Villars ne mourut point, heureusement pour la France, et il put encore la servir avec gloire dans diverses occasions, après avoir vu ériger, en 1709, le duché de Villars, en *duché pairie*. Le 17 juillet 1712, le duc d'Ormond se sépara de l'armée des alliés, et une suspension d'armes eut lieu : elle fut publiée dans les armées française et anglaise ; la place de Dunkerque fut consignée aux Anglais jusqu'à la conclusion de la paix. Malgré l'armistice, le prince Eugène assiégea Landrecies ; Villars voulait secourir cette ville ; mais ayant reconnu que son adversaire occupait des retranchements infranchissables, il se détermina à attaquer et à forcer le poste de Denain, qui favorisait le passage des convois que l'ennemi faisait venir de Marchiennes devant Landrecies. Pour parvenir à se rendre maître de ce point important, il fallait tromper le prince Eugène, déjouer ses combinaisons, inquiéter constamment son camp de Lan-

drecies, afin de l'amener à y concentrer plus de forces en dégarnissant le poste de Denain. Les manœuvres savantes de Villars, dissimulant le secret de son plan d'attaque au prince Eugène, obtinrent enfin le résultat qu'il en attendait, et avant de livrer bataille, il dit à tous ceux qui l'entouraient : « Messieurs, les ennemis sont plus forts » que nous ; ils sont même retranchés; mais nous sommes Français; il y va de l'honneur de la nation : il faut » aujourd'hui vaincre ou mourir, et je vais moi-même » vous en donner l'exemple. »

Après cette allocution simple, noble et énergique tout à la fois, le héros se mit à la tête de ses vaillants soldats, pleins d'un bouillant enthousiasme, et le 24 juillet 1712, il attaqua inopinément dix-sept bataillons retranchés au camp de Denain, sous les ordres du prince Eugène. Les Français triomphèrent, après de prodigieux efforts, et La France fut sauvée!.... Villars, toujours prompt, toujours habile dans ses conceptions, sut profiter de cette brillante victoire pour se faire ouvrir successivement les portes de Marchiennes, où étaient les magasins des ennemis, de Saint-Amand, de Douai, du Quesnoi, de Bouchain, et le siége de Landrecies fut levé. Après cet étonnant succès, la suspension d'armes entre la France, l'Espagne et l'Angleterre, publiée à Paris, fut prolongée jusqu'à la paix. Cependant la guerre ne cessa pas de continuer avec l'empereur. Villars, après s'être emparé, sans résistance, des villes de Spire, Worms, Kaiserslautern, et autres places importantes, fit investir Landau par le maréchal de Bézons, et s'en rendit maître le 20 août 1713, après deux mois de siége. Villars passa ensuite le Rhin avec l'intention de prendre Fribourg; le général Vaubonne lui barrait le passage; il l'attaqua dans ses retranchements le 20 septembre 1713, et le battit complétement.

Après cet avantage, il fit ouvrir la tranchée devant Fribourg; il y eut pendant ce siège, qui fut long et difficile, deux actions principales : l'une à l'attaque de la Lunette et la seconde à celle du chemin couvert. Le baron d'Ars, qui commandait Fribourg pour l'empereur, se voyant dans l'impuissance de résister plus long-temps, se retira en toute hâte dans les châteaux forts, où il resta jusqu'au 16 novembre suivant, jour où il fut forcé de capituler. De tels succès, bien faits pour humilier l'empereur, devaient l'amener à proposer la paix à la France victorieuse. Le traité fut signé à Rastadt, le 7 mai 1714, par le maréchal Villars, ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Louis XIV, et par le prince Eugène, au nom de l'empereur Charles VI. Il faut dire ici que le traité fit autant d'honneur à la France qu'à Villars, qui fut encore plénipotentiaire au traité de paix conclu avec l'Empire, à Bade, le 7 septembre suivant.

Louis XIV étant mort le premier septembre 1715, le vainqueur de Denain, dont le talent et l'expérience pouvaient encore être utiles à la cour, conserva son crédit; il fut nommé président du conseil de guerre et admis au conseil de régence en 1718. Mais au milieu des intrigues qui agitèrent le règne de la régence, il sut observer une grave circonspection qui, tout en augmentant la considération et l'admiration dont il était l'objet, nuisit néanmoins à son influence. Lorsque le désordre financier se fit sentir, par suite du funeste système de Law, et vint apporter une affligeante perturbation en France, Villars, aussi probe que son épée était vaillante, crut commettre une bonne action en indiquant au régent les fournisseurs et les entrepreneurs de services publics qui avaient fait une fortune rapide et même scandaleuse. Il lui exposa la cherté affreuse des vivres, la diminution des revenus de

l'Etat, et la ruine du crédit public; mais cette noble démarche attira sur lui une inique défaveur, car Law, qui était la cause de toutes les calamités qui accablaient la France, avait tenté vainement d'associer Villars à sa camélique coterie, parce que, toujours loyal, toujours inébranlable, il repoussa avec une énergique indignation tous les moyens de corruption que l'intrigue lui offrait. Enfin Law fut disgracié; Villars participa au choix de son successeur, qui tomba sur Pelletier de la Houssaie, septième administrateur des finances, depuis le règne de Louis XIV, dans le court espace de cinq ans. Villars, qui, le 7 avril 1710, avait prêté serment de fidélité au roi, en qualité de duc et pair, devant le parlement de Paris, assista au sacre de Louis XV, le dimanche 25 octobre 1722; il remplit au banquet royal les fonctions de connétable, et porta l'épée du roi, qu'il tint nue pendant le temps du repas, pendant que les maréchaux de France d'Estrées, d'Huxelles et de Tessé portèrent la couronne, le sceptre et la main de justice. En 1723, après la mort du duc d'Orléans, régent, le gouvernement général des affaires du royaume ayant passé entre les mains de Louis-Henri, duc de Bourbon, prince de Condé, Villars ressaisit son influence et son crédit; il fit partie de tous les conseils, et ce fut alors que sa fortune dut être arrivée à son apogée, puisqu'il était parvenu au sommet de tous les honneurs et de toutes les dignités, et qu'il prenait encore une grande part aux affaires gouvernementales de cette époque agitée et de déception. Cependant la France, ayant été abandonnée de tous ses alliés, se trouva ainsi livrée à ses propres forces et à ses seules ressources, et la guerre se ralluma en 1733. Villars fut donc envoyé en Italie, avec le titre de maréchal général des camps et armées du roi, pour com-

mander sous les ordres du roi de Sardaigne. Il arriva au camp de Pisighetone le 11 novembre 1733, et se rendit maître de cette place, par capitulation, après douze jours de tranchée ouverte. Pendant le siége, un officier lui représenta qu'il s'exposait trop au danger. Le maréchal lui répondit avec véhémence : « Vous auriez raison si j'étais » à votre âge; mais à l'âge où je suis, j'ai si peu de jours » à vivre, que je ne dois pas les ménager, ni négliger » les occasions qui pourraient me procurer une mort » glorieuse !.... » Il s'empara ensuite de Milan, de Novare et de Tortone. L'affaiblissement de ses forces physiques, sans altérer ses forces morales, ne lui permit pas de faire une autre campagne; il repartit pour la France; mais en proie à une maladie violente, il fut contraint de s'arrêter à Turin. Pénétré de l'idée qu'il avait peu de temps à vivre, il fit appeler un confesseur, et il expira le 17 juin 1734, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Lorsque le prince Eugène apprit la nouvelle de sa mort; il dit : « La France vient de faire une grande » perte, qu'elle ne réparera pas de long-temps! »

Lors de l'installation du maréchal de Villars à l'Académie française, Chapelle, répondant à son discours de réception, s'exprima ainsi : « La fortune devrait mettre » Cicéron à ma place pour répondre à César ! »

Ce peu de mots bruyamment applaudis dessinent trop bien le caractère du duc de Villars, pour qu'il soit nécessaire de parler plus amplement de lui.

Il a écrit :

1° *Ses campagnes en Allemagne*, en 1703, publiées par Dumoulin. Amsterdam, Rey, 1762, 2 vol. in-12;

2° *Sa campagne de* 1712, publiée par Gayot de la Pitaval. Paris, Imbert, 1713, in-12.

3° Il a écrit, en outre, ses *Mémoires*, depuis 1679 jus-

qu'en 1700. La Haye, P. Grosse, 1734 et 1758, 3 vol. in-12. Le premier est entièrement de lui, mais les deux autres sont de l'abbé Guillaume Plantavit de la Plause de Margon. Ces *Mémoires* ont été réimprimés dans la collection de Petitot. Il existe un ouvrage bien plus intéressant encore ; ce sont les *Mémoires du maréchal duc de Villars*, publiés par Louis-Pierre Anquetil, membre de l'Institut de France, en 1784, en 4 vol. in-12. On voit dans ce recueil les lettres, les souvenirs, et le journal même de l'illustre maréchal. Les anecdotes qu'on y trouve peuvent donner une idée juste de cette grande figure. Il faut le dire :

« Il est glorieux pour la province du Bourbonnais » d'avoir donné naissance au héros qui sauva la France » à Denain !.... »

Il avait un frère, le comte de Villars, qui reprit l'île de Minorque, le 5 janvier 1707.

Ginnat, le 20 avril 1843.

ASSEMBLÉE NATIONALE
LÉGISLATIVE.
1791—1792.

REPRÉSENTANTS DE LA BASSE AUVERGNE,

AVEC LE FAC-SIMILE DE LEURS SIGNATURES.

(Voy. pl. 8.)

Cette Assemblée, qui a succédé à l'Assemblée constituante, a tenu sa première séance le 1er octobre 1791. Elle se composait de sept cent quarante-cinq membres pris indistinctement dans toutes les classes de la société. La clôture de cette Assemblée a eu lieu le 21 septembre 1792.

La basse Auvergne a fourni douze députés et quatre suppléants, dont voici les noms :

1. M. COL (1).

(1) M. Matthieu Col, né à Saint-Anthème, arrondissement d'Ambert, en 1745, était juge au tribunal du district d'Ambert et administrateur du département du Puy-de-Dome, lorsqu'il fut nommé à l'Assemblée nationale législative.

Après avoir quitté Paris, par suite de ses liaisons avec les Girondins, enveloppé dans leur accusation, il attendit, caché, des jours plus calmes, et après avoir été nommé procureur impérial à Ambert, il renonça à la politique pour se consacrer exclusivement à ses nouvelles fonctions. C'est sur son siége qu'il fut frappé d'un coup de sang qui l'emporta après une très-courte maladie, le 22 août 1811.

MM.

2. COUTHON (1).
3. CUEL (2).
4. GAUBERT (3).
5. GIBERGUES (4).
6. MAIGNET (5).
7. MOULIN (6).

(1) M. Georges Couthon ayant plus particulièrement figuré à la Convention nationale, nous donnerons une notice sur lui, lorsque nous publierons la liste des membres de cette Assemblée.

(2) M. Cuel (François), né à Vic-le-Comte, le 8 février 1735, jouissait par son mérite personnel de la confiance générale et de la considération de ses concitoyens. Pendant trente ans, il a exercé les fonctions de bailli du comté d'Auvergne. Au commencement de la révolution, en 1789, il fut nommé major de la garde nationale de Vic-le-Comte, et en cette qualité, lors de la remise des drapeaux, il prononça un discours plein d'éloquence, de réserve, de patriotisme, et digne en tout d'un bon citoyen. Peu de temps après, il fut nommé maire de la même ville. En 1790, lors de l'organisation de l'administration départementale, M. Cuel fut nommé président de cette administration dans laquelle il est resté jusqu'au mois de septembre 1791, époque à laquelle les électeurs l'envoyèrent à l'Assemblée législative. En 1792, les fonctions de juge de paix de Vic-le-Comte lui furent confiées, mais le 10 novembre 1793, il fut arrêté et conduit dans la maison de réclusion de Billom, d'où il ne fut délivré qu'un an après par M. Musset, commissaire du gouvernement, qui le rétablit dans ses fonctions. Il y mourut le 5 juin 1801.

(3) M. Gaubert, procureur-syndic du district de Thiers, a été plus tard juge de paix à Lezoux.

(4) M. Gibergues était prêtre à Saint-Floret, près d'Issoire, à l'époque où il fut nommé à l'Assemblée législative.

(5) M. Maignet (Etienne-Christophe), né à Ambert le 9 juillet 1758, est mort dans la même ville, au mois d'octobre 1834. Nous renvoyons aussi la notice que nous publierons sur M. Maignet au prochain numéro, qui contiendra la liste des membres de la Convention nationale.

(6) M. Moulin (Michel) était notaire d'un mérite supérieur à La Tour, et bailli de Larodde, lorsqu'il fut appelé à l'Assemblée législative. Pendant la plus grande partie de la révolution il a exercé avec

MM.

8. RABUSSON-LAMOTHE (1).
9. ROMME (2).
10. SOUBRANY (3).
11. TEALLIER (4).
12. THEVENIN (5).

Suppléants.

MM.

1. BARRET DU COUDERT.
2. BRET.
3. CHANDESON.
4. HENRY fils aîné.

une grande capacité les fonctions d'administrateur du district de Besse. Sous le ministère Turgot, il a fait partie des assemblées provinciales, et plus tard il fut nommé membre du conseil de l'arrondissement d'Issoire. Après 1807, il se retira à Clermont auprès de son fils, secrétaire général de la préfecture, et y mourut en novembre 1811, dans sa 66e année. M. Ramond, alors préfet du Puy-de-Dôme, qui avait été le collègue de M. Moulin, lui témoignait beaucoup d'affection.

(1) M. Rabusson-Lamothe (Antoine) était officier municipal à Clermont, lorsqu'il fut élu à l'Assemblée législative. Il devint plus tard avocat du roi dans la même ville, et de 1800 à 1810, il remplit les fonctions de préfet de la Haute-Loire. Il mourut au Pont-de-Lempdes en 1819.

(2) M. Romme (Gilbert), naquit à Riom en 1750. Il y enseignait avec succès les mathématiques et la physique, au commencement de la révolution. A l'Assemblée législative, il commença à manifester des opinions républicaines qui se développèrent à la Convention nationale. Nous renvoyons aussi au prochain numéro pour la notice que nous nous proposons de lui consacrer.

(3) M. Soubrany ne devant pas être séparé de M. Romme, dans cette circonstance, nous renvoyons également ce que nous avons à dire de lui au prochain numéro.

(4) M. Téallier a fort peu fait parler de lui. Il a été administrateur du directoire du département.

(5) Lors de la mort de M. Thévenin, arrivée le 3 mars 1842, nous avons publié, dans le tome 3e, page 128 des *Tablettes*, une notice nécrologique sur lui; voyez cette notice.

LITTÉRATURE.

Nous sommes heureux d'être un des premiers à signaler un jeune poète à notre Auvergne. Félicitons M. le comte César de Pontgibaud d'avoir compris que la gloire littéraire ne peut qu'ajouter à un beau nom une plus brillante auréole. Les vers qu'on va lire prouveront à nos lecteurs tout ce qu'il y a de fondé dans nos espérances. Nous ferons précéder cette belle pièce de poésie du jugement qu'en a porté l'Académie des Jeux floraux :

« Le poème que l'Académie a jugé digne d'une mention toute particulière, dit son honorable rapporteur, a pour titre : *Pélerinage à Notre-Dame d'Orcival.*

» A part quelques observations qui ne présentent pas beaucoup de gravité, il n'y a que des éloges à donner à cette composition, dans laquelle nous rencontrons une suite de tableaux divers, toujours rendus avec l'expression poétique qui leur convient le mieux. L'auteur passe, avec une merveilleuse facilité, de la force à la grâce, de l'abandon à l'énergie, et presque toujours son vers est bien tourné, correct, harmonieux. »

Nul doute que, dans des circonstances de concours moins brillantes qu'elles ne l'ont été cette année, le *Pélerinage à Notre-Dame d'Orcival* n'eût obtenu plus qu'une impression dans le recueil et mieux qu'une mention très-honorable dans le rapport.

C'est là, ce nous semble, pour l'auteur, M. le comte

César de Pontgibaud, un puissant motif de persévérance et d'espoir.

UN PÈLERINAGE

A NOTRE-DAME D'ORCIVAL.

Turris davidica.

I.

Oh! que d'impressions ne m'as-tu pas laissées,
Que d'images encor fraîches dans mes pensées,
Patriarcale Auvergne, ô terre des volcans,
Dont les pics sont pareils aux tentes de deux camps;
Terre où les cœurs virils, au vieux culte fidèles,
Sont de roc et d'airain, comme les citadelles,
Telle enfin qu'elle était lorsqu'elle en vint aux mains,
Avec les conquérants du monde, les Romains.
Dix-neuf cents ans n'ont pas altéré ses usages;
Elle a tout conservé: ses types de visages,
Sa parole celtique et ses cheveux gaulois,
Ses naturelles mœurs, plus sages que nos lois,
Ses toits couverts de chaume et ses pavés de briques,
Ses cratères béants, ses monuments cimbriques;
Mais des dons du progrès, elle a tout rejeté,
Tout, hormis l'Evangile, hormis la vérité.
La croix avait brillé; Sidoine Apollinaire
Eclaira les esprits à son grand luminaire;
Le Druide brisa son scalpel inhumain,
Et la seule rosée abreuva le dolmen.
L'esclavage sentit tomber ses lourdes chaînes;
On cisela les rocs, on abattit les chênes,
Et la cloche argentine, animant les déserts,
Balança son cantique et ses pleurs dans les airs.
Le temps qui détruisit nos Babels plus récentes:
Epargna vos arceaux, basiliques puissantes.
Des pélerins encore accourus par milliers,
De vos vieux souterrains embrassent les piliers
Et montrent dans un siècle avide de scandales
Un peuple agenouillé sur la poudre des dalles.

II.

Dans mes rêves encor, j'appelle de la voix,
Je demande au passé, je cherche, je revois
Ces jours si radieux, ces jours de mon jeune âge,
Dont à mes yeux parfois l'illusion surnage.
Ceux-là, ceux-là surtout, n'étaient-ils pas bénis,
Alors que les colons du hameau réunis,
Au retour annuel de la saison fleurie,
Marchaient, bannière au vent, vers le temple où Marie,
Par d'éclatants effets, révélant son pouvoir,
Accorde aux sourds d'entendre, aux aveugles de voir?
Dès qu'autour du beffroi volaient les hirondelles,
Le bourdon en tintant éveillait les fidèles,
Et tous, en char, à pied, en litière, à cheval,
Partaient pour t'implorer, ô Vierge d'Orcival!
Les prés étaient plus verts, l'aubépine plus blanche
Eparpillait sa neige en inclinant sa branche.
Les archanges, dit-on, de feuilles d'églantiers
Avaient pendant la nuit parsemé les sentiers,
Et l'oisel exhalant ses douces harmonies,
Venait mêler son chant au chant des litanies.

En traversant les bourgs, se pressaient devant nous,
Les veuves, les enfants, les vieillards à genoux.
Notre éloquent pasteur, sur leurs réduits de chaume
Faisait pleuvoir l'eau sainte, et l'ineffable baume
De sa tendre parole épanchée en leur sein
Vivifiait toujours quelque pieux dessein.

Au contour des coteaux, sur la stérile lande,
Les groupes répliés en mobile guirlande.
Retraçaient à l'esprit la marche des Hébreux
Explorant du désert les sentiers ténébreux.
Après deux horizons de morne solitude,
Quand les membres déjà raidis de lassitude,
Chacun se demandait : « Y serons-nous bientôt? »
Un grand vide aux regards dérobait le plateau,
Et soudain, gigantesque et majestueuse ombre,
Se dressait la coupole éblouissante ou sombre,
Selon que le soleil dorant ou non l'étain,
Enflammait le mirage ou le laissait éteint :
Môle pyramidal de lave noire et grise,
Clairsemé de vitraux que l'orient irise!

Le dôme aérien couronne les arceaux :
Clochetons dentelés, fûts serrés en faisceaux,
Obélisques du Nord, ramures ogivales,
Myriades de dards et d'aiguilles rivales,
Livrant sans cesse entre eux de sublimes combats,
Vont, à travers la nue, apporter d'ici-bas,
Jusqu'au trône éternel, où leur orgueil s'élance,
Les vœux d'un peuple entier adorant en silence.

Le beffroi préludant par le triple *Angelus*,
Saint concert échappé du séjour des élus,
Au rite merveilleux dont l'Europe s'honore,
Faisait vibrer son timbre éclatant et sonore.
Le porche devant nous, ténébreux entonnoir,
S'entr'ouvrait comme un antre, et le chœur vaste et no
S'illuminait soudain constellé de bougies,
Comme un ciel diapré de comètes rougies.
Puis le prêtre, vêtu d'ornements blancs et bleus,
Bénissait à l'autel le pain miraculeux.
On y reconnaissait à sa mante de moire,
A son globe d'azur, à sa figure noire,
La Vierge dont le nom, supplice des enfers,
Délivre ses enfants des maux qu'ils ont soufferts.
Vilains ou chevaliers, hommes de tout lignage,
Ajoutant à sa gloire un parlant témoignage,
Laissèrent appendus à chaque chapiteau
Leurs béquilles de bois, des cœurs en ex-voto,
Des peintures, cachant sous leur grossière essence
Autant de cris d'amour et de reconnaissance
L'holocauste divin à l'autel consommé,
Le prêtre partageait l'azyme transformé
Aux fortunés chrétiens élus dans l'assistance
Qu'avait d'abord faits purs l'eau de la pénitence.
Après quelques moments donnés encore à Dieu,
La foule s'écoulait à flots hors du saint lieu,
Et les hôtes du bourg accueillaient avec joie
Ceux que l'ordre des cieux appelait sur leur voie.

III

A l'heure où le soleil plonge vers le couchant
Renaissait sous l'abside un spectacle touchant.
L'abside d'Orcival recèle avec mystère

Une secrète issue aboutissant sous terre.
Au point où s'élargit la paroi du caveau,
S'élève un dôme encor, sanctuaire nouveau.
Au dire des vieillards, ce tabernacle occulte
Abrita des martyrs, patriarches du culte,
Qui venaient demander à ces saints soupiraux
Le courage pour eux, la foi pour leurs bourreaux.
Le pélerin omet rarement d'y descendre,
Et d'honorer la châsse où repose leur cendre.
La nuit a son domaine en ce séjour obscur,
Seulement une lampe assise au creux du mur,
Comme un sillon de gloire émané de leurs tombes,
Eclaire en oscillant les sourdes catacombes.
A ce foyer d'amour on rallume sa foi,
On y sent de leur âme un rayon vivre en soi,
Tant le pouvoir secret de ces os qu'on vénère,
Débris d'un temple saint, exalte et régénère!

IV.

Le soir, en franchissant le seuil de la bourgade,
Une mère accourue auprès d'un fils malade,
Qui sentait vivre à peine un souffle dans son sein,
Le retrouvait plus fort, plus tranquille et plus sain:
C'est qu'elle avait neuf fois conjuré la Madone,
Reine du bon secours, qui jamais n'abandonne.
Chez d'autres, la vertu du dictame vainqueur
Avait déraciné quelque lèpre du cœur:
La brebis au bercail revenait pénitente.
Tous ainsi retournaient, guéris, l'âme contente,
Et, souriant au ciel, rapportaient sous leur toit
Ce bien-être qu'on trouve, ô Vierge, auprès de toi!

DERNIER HOMMAGE.

FRANÇOIS-DOMINIQUE DE REYNAUD,

COMTE DE MONTLOSIER.

PAR Mme F. BAYLE-MOUILLARD.

L'amitié a inspiré Mme Bayle-Mouillard pour peindre en beaux vers trois illustres personnages, MM. le comte de Montlosier, le duc de Bassano et le baron de Gérando, qui l'honoraient d'un sentiment semblable. Du remarquable recueil de poésies qu'elle vient de publier, elle a extrait, pour en faire un hommage particulier, trois pièces qui rehaussent encore la mémoire de ces grands hommes.

Trois fois (*dit-elle dans l'introduction*) cette amitié vint honorer
mon cœur ;
Trois fois ma main frémit dans une main célèbre ;
Et, soulevant trois fois les plis du lin funèbre,
Cette main, dont le deuil n'attiédit point l'ardeur,
D'une illustre existence évoque la grandeur.

Nous saisissons avec empressement l'occasion que nous fournit Mme Bayle-Mouillard, de revenir sur la vie politique et littéraire et sur les derniers moments du comte de Montlosier, dont le souvenir ne peut s'effacer dans nos montagnes.

O PIN des Alpes blanchissantes,
Qui, dans les fentes du granit,
Plonges tes racines puissantes
Et de l'oiseau berces le nid!
Lorsque, dépouillé de verdure,
Ton grand tronc devient la mâture
De l'esquif, roi des tourbillons,

Ton pied se pose sur l'abîme,
Et ta majestueuse cime
Se couronne de pavillons

Mais, soit qu'il brave la tempête,
Soit qu'il vogue au loin sans effort,
Soit qu'avec le calme il s'arrête,
Qu'avec l'ancre il s'attache au port,
Soit que, passant de rive en rive,
Il voie une foule attentive
Contempler ses nobles agrès,
Toujours le grand mât du navire
Rappelle au regard qui l'admire
L'arbre des antiques forêts.

Il rappelle ces noirs orages,
Qui courbaient ses bras élancés,
Et ces longs voiles de nuages
Tournoyant sur les pics glacés;
Et le chamois qui passe agile,
Et le troupeau vaste et tranquille
Sur les flancs du mont suspendu;
Et le torrent, à l'onde altière,
Qui n'est, au bout de sa carrière,
Qu'un ruisseau dans les champs perdu.

L'arbre des monts est ton image,
O Montlosier! toi qui toujours
Nous rappelais l'Eden sauvage
Où tu passas tes plus beaux jours.
Quand tu daignais prêter ta verve
Aux faits d'un jour qu'un jour observe (1);
Quand l'exil t'imposait sa loi,
Quand ton éloquence soudaine
Ebranlait une immense arène,
L'Auvergne semblait vivre en toi.

Noble enfant d'un sol énergique
Qui fit ta force et ton destin,
Brave le volcan politique
Et sonde le volcan éteint

(1) *Le Courrier de Londres.*

Sur cette lave refroidie
Que ton art féconde, étudie,
Fais flotter de riches moissons ;
Puis, vers d'autres laves encore,
Porte l'ardeur qui te dévore,
Va recueillir d'autres leçons.

Même quand ta verve s'égare,
Un sublime élan te conduit.
Tu veux de la France barbare,
Etudier la sombre nuit :
Ton cœur affamé de justice,
Croyant la force protectrice
Pour les fils de la pauvreté,
Aux créneaux des tours féodales
A rattaché de nos annales
Le parchemin ensanglanté (1).

Ton zèle, ô noble téméraire!
Combattit ces législateurs
Que la haine du sanctuaire
Transformait en spoliateurs.
« Arrachez-leur la croix dorée,
S'écriait ta voix inspirée,
» Ils porteront la croix de bois :
» C'est la croix qui sauva le monde (2)! ... »
Ah! que l'avenir te réponde!
Il n'oubliera jamais ta voix.

Plus tard, à l'aspect des lévites
Qui sapaient nos droits en priant,
Près de ton roi tu sollicites

(1) *De la Monarchie française depuis son établissement jusqu'à nos jours.*

(2) « Quand M. de Montlosier, descendu de sa montagne d'Auvergne, où » sans doute il avait peu étudié l'art oratoire, s'écriait, à propos du clergé, » dans l'Assemblée constituante : *Vous les chassez de leurs palais, ils se* » *retireront dans la cabane du pauvre qu'ils ont nourri ; vous leur ôtez la* » *croix d'or, ils prendront la croix de bois : c'est une croix de bois qui a* » *sauvé le monde* ! Ce beau mouvement n'a pas été inspiré par la démagogie, mais par la religion. » M. de CHATEAUBRIAND, *Génie du Christianisme*, part. III, liv. IV, ch. I.

Comme un antique suppliant (1).
Au nom du pays tu t'alarmes :
De Pascal retrouvant les armes,
Et dénonçant de sourds complots,
Tu n'émeus que l'impatience....
Pour les cris de la prévoyance
Le trône avait-il des échos ?

Alors, prophète de colère,
Et de tes monts criant : Malheur!
Tu vis la houle populaire
Justifier ton cri vengeur.
Tu plains le roi qu'un peuple exile;
Mais de ta vieillesse virile
Tu sers des lois le saint réveil :
Puis, courbé vers l'autel rustique,
Tu creuses dans ta lave antique
Un lit pour ton dernier sommeil.

La mort vient. Tu la vois.... Silence!
C'est une étude que la mort!
La justice de Dieu s'avance,
Et ton cœur l'attend sans effort.
Agité dans ta vie entière,
Montre à la fin de ta carrière,
Le calme d'un sage pieux;
Puis, de ta cité maternelle
Prévois, bénis le deuil fidèle,
Et pardonne à d'autres adieux.

Ton âme n'est point abusée;
Du dévoûment tu sais le prix :
La croix te sera refusée
Par ceux-là que tu défendis (2).

(1) *Mémoire à consulter sur un système politique tendant à renverser la religion, la société et le trône. — Dénonciation aux cours royales. — Lettre d'accusation au procureur général. — Pétition à la chambre des pairs.*

(1) L'Église de Clermont refusa ses prières à M. de Montlosier. Quelques mois auparavant, dans son testament du 19 mars 1838, il avait écrit ces mots : « Au sujet de ma sépulture, je déclare, autant qu'il est en moi, vouloir être présenté à l'église, selon les usages et les cérémonies de la religion que je

Mais ta tombe au moins s'en décore;
Et si l'amitié veut encore
Pour ton cercueil d'autres honneurs,
Ses regards émus peuvent suivre,
Sous les sapins brillants de givre,
Un peuple accourant tout en pleurs (1).

Tes courtisans de la montagne,
O Montlosier, les voici tous;

» professe, à l'exemple de mes pères. Au surplus, mon intention est d'être » ramené de l'église, pour être ensuite enseveli au tombeau que je me propose » de construire à la cime de mon bois de pins, à Randanne, et pour lequel » j'ai déjà annoncé à Mgr l'évêque que je lui demanderais sa bénédiction. » Ce tombeau venait d'être achevé sous les yeux de M. de Montlosier, quand il fut atteint de sa dernière maladie.

(1) Ces funérailles solennelles, qui commencèrent à Clermont et se terminèrent à Randanne, furent ouvertes par un discours que M. Bayle-Mouillard venait d'écrire à la hâte et au milieu des plus vives émotions. Je le reproduis ici pour rapprocher ses pensées des miennes.

« Vous allez conduire les restes mortels de notre plus grand concitoyen » jusques aux portes de la ville où il est né, où il est mort; vous allez, à » la sortie de ces murs, lui dire un dernier et solennel adieu, à lui qui fut » toujours bienfaisant et bon;

» A lui dont la main savante sonda les mystères de nos volcans et les » mystères de la vie humaine;

» A lui dont la main infatigable fertilisa le sable de nos montagnes, dont » la main courageuse défendit la religion quand on la menaçait au nom de la » liberté, la liberté quand on voulut l'opprimer au nom de la religion.

» Si quelques hommes, si quelques symboles manquent à ce grand deuil, » à ce rendez-vous de toute la cité, n'en ayez ni souci ni colère. L'injustice » des hommes est le plus puissant appel à la justice de Dieu.

» Cette confiance en la divinité n'a jamais manqué à celui que nous pleurons.

» Témoin de cette mort si douce, si ferme, si digne de la plus noble vie, » j'ai entendu sa dernière parole : un pardon demandé à Dieu, accordé aux » hommes.

» J'ai vu le dernier mouvement de ses lèvres agitées par la prière, son dernier regard élevé vers le ciel.

» Pour l'honorer dignement suivons son exemple.

» Soyons calmes et recueillis autour de son cercueil, comme il a été calme » et recueilli devant la mort.

» Comme lui, levons vers le ciel des regards de supplication et d'espérance.

» Il a prié; prions pour lui, prions comme lui, de cette prière intérieure et sincère qui monte directement à Dieu! »

Leur foule en pleurant t'accompagne,
Ou sur la neige est à genoux.
Dans ces cœurs cachés sous la bure,
La prière unie au murmure,
D'un injuste abandon frémit;
Et leur naïf amour proteste,
Semblable à ce parfum agreste
Du sépulcre où dort leur ami (1).

Car sur les fleurs aromatiques
Des monts qu'il couvrit de troupeaux,
Le solitaire aux mœurs antiques,
A voulu bercer son repos.
O penseur! patriarche! athlète!
La nature en ces lieux reflète
Tes jours si pleins, si combattus;
Dors sous un ciel pur et sévère,
Sur le bord d'un double cratère
Et près des rustiques vertus.

(1) « Mon exécuteur testamentaire fera recueillir une assez grande quantité » de plantes aromatiques, dans lesquelles je serai enveloppé et enseveli. »
(Testament du comte de Montlosier.)

NOUVELLES HISTORIQUES.

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DOME.

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE CLERMONT ET DE LA COMMISSION POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES.

Académie. — *Séance du* 6 *avril* 1843. — Présidence de M. TAILHAND.

Plusieurs ouvrages et brochures sont adressés à l'Académie. L'Académie de Bayeux envoie le premier volume de ses mémoires, et demande l'échange de ses travaux avec les *Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne*. La demande est acceptée, et le volume est remis à M. Mathieu pour l'examiner et en rendre compte.

M. le président remet à M. Peghoux un volume des mémoires de la société de Saint-Quentin pour en faire un rapport.

M. GONOD a la parole pour une communication.

La Bibliothèque de la ville vient de faire l'acquisition de la *Relation des grands jours d'Auvergne, en* 1665-1666, manuscrit attribué à Fléchier. M. Gonod a demandé à l'administration municipale l'autorisation de faire imprimer ce manuscrit précieux, avec des notes et des éclaircissements devenus nécessaires, à ses frais et au profit (s'il y a lieu, frais prélevés) des Salles d'asile, ou de la Bibliothèque de Clermont, au choix de l'administration.

se réservant toutefois de consulter des amis sur la question d'opportunité. Les diverses citations que fait M. Gonod sont du plus haut intérêt pour l'histoire de l'Auvergne et pour les lettres. Elles donnent lieu à une longue discussion, à laquelle prennent part MM. Besse, l'abbé Croizet, Gonod, Mathieu, Bayle-Mouillard, Peghoux et Bouillet. M. le président adresse à M. Gonod, au nom de l'Académie, des félicitations et des remercîments pour cette communication, et l'engage de la manière la plus empressée à publier cet ouvrage.

M. Bouillet présente à l'Académie son compte de l'exercice 1842. Une commission composée de MM. Lecoq, Mathieu, et l'abbé Jalabert, est nommée par M. le président pour procéder à la vérification de ce compte.

M. le docteur Nivet lit une note sur l'*acarus de la gale*, et se livre à quelques comparaisons entre cet insecte et celui qui vit sur le fromage et sur d'autres substances ou sur des animaux.

Séance du 4 mai 1843.—Présidence de M. Tailhand.

Après la remise de divers ouvrages et brochures, et après la lecture de la correspondance, M. Bouillet offre à l'Académie une notice imprimée sur la ville de Saint-Flour, par M. Gardissal, chef d'institution à Clermont, en demandant que le nom de M. Gardissal soit inscrit sur le registre des candidats de correspondant. Cette demande est très-favorablement accueillie. Le nom de M. Bellin, avocat, est également porté sur la liste des candidats à la correspondance.

Pour le concours de 1843, l'Académie a proposé de décerner une médaille de 500 fr. au meilleur mémoire sur ce sujet : *Tableau historique de l'Auvergne, depuis les premières invasions des Anglais dans la contrée jusqu'à leur entière expulsion.* Un seul mémoire est parvenu au

secrétaire. Le renvoi en a été ordonné à une commission composée de MM. Bayle-Mouillard, Chasteau-Dubreuil et de Parieu.

M. Mathieu fait, au nom de la commission des comptes, un rapport sur les comptes du trésorier pour 1842. La tâche de la commission a été facile, dit M. Mathieu; les états de recettes et de dépenses sont tenus et rédigés avec tant d'ordre et de clarté, que votre commission s'est assurée, sans peine, que tout y est juste, vrai et régulier. Elle vous propose d'adopter ces comptes et de voter des remercîments à M. Bouillet, pour le zèle et l'exactitude qu'il apporte dans l'exercice de ses fonctions.

M. le président adresse à M. Bouillet, au nom de l'Académie, des remercîments sur l'ordre et l'exactitude de sa comptabilité.

M. l'abbé Cohadon lit la suite de l'éloge funèbre de monseigneur Duvalk de Dampierre, décédé évêque de Clermont. A cette occasion, M. le président adresse des félicitations à M. l'abbé Cohadon.

M. Gonod fait un rapport sur l'ouvrage de M. le docteur Mourguye, intitulé *Essai historique sur les anciens habitants de l'Auvergne*. Aurillac, 1841, in-8. « L'histoire d'Auvergne est peu connue, a dit le rapporteur. Les faits qui lui serviraient de fond, épars en mille endroits, ne sont point faciles à réunir et à lier entre eux... M. Mourguye a voulu répandre la lumière dans le chaos, révéler en quelque sorte l'Auvergne à ses propres enfants. L'entreprise était longue et difficile à exécuter. Elle exigeait des recherches infinies, un dévoûment sans bornes : M. Mourguye n'a pas reculé devant ces difficultés, et, après vingt ans de patientes études, il commence la publication de son *Essai historique sur les anciens habitants de l'Auvergne*. »

M. Gonod fait ensuite connaître le plan général de l'ouvrage de M. Mourguye, et analyse, avec détails, le premier mémoire, qui, consacré aux événements historiques dont l'Auvergne a été le théâtre jusqu'à la fin de la conquête de la Gaule par J. César, est le plus important. Puis il ajoute : « Il serait trop long de vous présenter même en abrégé tout ce que renferment de faits curieux et cependant peu connus, les quatre autres mémoires de M. Mourguye. C'est dans l'ouvrage même qu'il faut les lire.—Par les détails dans lesquels je suis entré on peut, je pense, se faire une idée de l'intérêt et du plaisir que doit offrir cette lecture.—Pour m'acquitter complétement de la tâche que vous m'avez imposée, Messieurs, il me reste à vous indiquer les défauts que je crois avoir reconnus dans l'ouvrage. Avant tout, je signalerai, dans le plan général de l'œuvre de M. Mourguye, une inégalité qui me semble un peu choquante entre ces trois époques qui forment la division générale de son travail. La première embrasse plus de 1,500 ans, la seconde, 527 ; la troisième, 32 seulement. Je crois que, dans l'exécution, l'auteur sentira la nécessité de joindre cette dernière à la seconde.—Un autre défaut de l'ouvrage c'est d'attribuer trop souvent aux Arvernes ce qui est dit dans les auteurs des Gaulois en général ; procédé que l'auteur condamne lui-même, *note*, p. 246-247, abus qui est porté si loin dans les quatre derniers mémoires, qu'ils pourraient, avec plus de vérité, être intitulés *Mœurs des Gaulois* que *Mœurs des Arvernes*... Il faut encore signaler, dans ces quatre derniers mémoires, un désordre et un pêle-mêle presque incroyables. L'auteur sépare ce qui devrait naturellement aller ensemble : ainsi, il est question des *armes* des Arvernes, p. 144 ; du *mode de combattre*, p. 182 ; du *partage du butin*, p. 205 ; et ces articles sont séparés par d'autres

intitulés : *Caractère des Arvernes*, p. 159; *Etat des femmes*, p. 164; *Mode de sépulture*, p. 184; *Danse, chants*, p. 192; *Monnaie*, p. 196. D'un autre côté, il rapproche des articles étonnés de leur voisinage ; ainsi après celui-ci : *Tout chef soupçonné d'aspirer à la royauté, mis à mort*, vient immédiatement celui qui porte pour titre : *Leurs fours.—Sel de cuisine*, p. 217. La *Température*, p. 235, est placée entre *Réjouissance à la mort des Arvernes* et *Pas de finances régulières*. Après les *Dogues élevés pour la chasse*, p. 225, il est question des *Poèmes* et de la *poésie*, p. 226. — Je dois aussi indiquer une lacune assez grave à mes yeux. L'auteur nous dit bien, p. 202, que *le langage celte avait une prononciation si affreuse, que l'empereur Julien, sous qui on le parlait encore, le comparait au croassement du corbeau ;* mais il ne dit mot de l'origine, de la nature, des révolutions de la langue des Arvernes, de ses singuliers rapports avec les langues orientales...

» Ces quatre mémoires consacrés aux mœurs et usages des Arvernes peuvent aussi donner cours à une observation que je soumets à M. Mourguye : N'aurait-il pas confondu les époques? et ce qui était vrai des Arvernes du temps de César, l'était-il également quatre ou cinq siècles avant ou après? Cette distinction des époques, très-difficile sans doute à établir, aurait présenté beaucoup d'intérêt au lecteur, en lui montrant les progrès de la civilisation gauloise, et méritait d'occuper l'attention de l'auteur.»

M. Gonod voudrait aussi, dans un ouvrage d'érudition comme celui dont il rend compte, des citations plus nombreuses, plus exactes, et surtout renvoyant aux sources primitives, Les témoignages de MM. de Saint-Prosper, de Ségur, Alex. Dumas, pour des faits qui datent de plus de 2000 ans, lui semblent peu historiques.—Le rappor-

Le rapporteur examine ensuite le style de l'ouvrage : il le trouve généralement clair, rapide, simple, peu brillant, ce qui n'est pas un défaut, à ses yeux, en pareille matière. Il signale quelques incorrections, quelques phrases prétentieuses; mais ces défauts, ajoute-t-il, ne doivent pas détourner d'une lecture où il y a tout à la fois plaisir et profit à recueillir.—Il termine en exprimant le désir que les membres de l'Académie, par des souscriptions individuelles, encouragent l'utile publication de M. Mourguye, et que l'Académie inscrive sur la liste de ses membres correspondants l'auteur d'un ouvrage plein de tant de faits intéressants à connaître et généralement ignorés.

L'Académie, adoptant les conclusions du rapporteur, ordonne que le nom de M. Mourguye sera inscrit sur la liste des candidats pour la correspondance.

Une commission composée de MM. Lizet, Lecoq et Caillat, est chargée de faire un choix des pièces qui seront lues en séance publique.

Séance du 1er juin 1843.—Présidence de M. Tailhand.

Diverses brochures sont offertes à l'Académie.

M. Krawezyk, réfugié polonais, écrit pour demander à l'Académie de vouloir bien faire examiner un sommier élastique dont il est l'inventeur. Une commission composée de MM. Lecoq, Mathieu, Degeorge et Nivet, est chargée de procéder à cet examen et d'en faire un rapport.

Sur la demande de M. Lecoq, l'Académie renvoie à M. Maury le mémoire de M. Fraisse sur Beauregard-l'Evêque, pour en faire un rapport.

M. Mathieu fait au nom de la commission des comptes un rapport, et propose un nouveau mode de payement de la cotisation que doivent les membres résidants et non résidants. Après une longue discussion, même entre les

membres de la commission, l'Académie adopte les propositions du rapporteur.

M. Bouillet, trésorier, répète ce qu'il a déjà dit dans une des précédentes séances, que ce nouvean mode de perception des cotisations multipliant beaucoup les écritures de ses fonctions, et ses occupations ne lui permettant plus de s'en occuper, il se démet de la charge de trésorier.

M. le docteur Bertrand, père, fait un rapport sur l'ouvrage de M. le docteur Teilhard, de Murat, concernant les eaux thermales de Chaudes-Aigues. Il a terminé, à peu près ainsi qu'il suit, l'analyse détaillée qu'il en a faite... « Le style dans lequel cet ouvrage est écrit, le recueil des observations qu'il renferme, présentées avec une grande impartialité et un esprit de critique éclairée, n'honorent pas moins M. Teilhard que la profonde instruction médicale dont il a fait preuve, et les vues philanthropiques qui l'animent. Son livre, plein de faits et de documents précieux, sera lu avec autant de plaisir que d'intérêt. C'est un excellent mémoire à l'appui des sollicitations auprès du gouvernement, pour obtenir la création d'un établissement thermal assorti à l'importance des eaux de Chaudes-Aigues.»

Suivant les conclusions du rapport de M. le docteur Bertrand, M. Teilhard sera remercié par l'organe du secrétaire de l'Académie, et son nom sera inscrit sur la liste des correspondants qu'elle aura à nommer.

Après ce rapport, M. le docteur Bertrand lit des considérations générales sur les principales sources thermales qui naissent dans les montagnes de l'Auvergne, fait ressortir les avantages qui résulteraient d'un aménagement convenable des eaux de Saint-Nectaire et de Chaudes-Aigues; repousse les insinuations d'une prétendue oppo-

sition de partisans du Mont-Dore à ce que d'autres établissements thermaux s'élèvent à côté de celui-ci. Il a démontré que, loin de se préjudicier, ces établissements se prêteraient un mutuel appui, ainsi qu'il en est de ceux des Pyrénées. Il a exprimé le vœu que ces constructions soient faites aux dépens du gouvernement, seul capable d'en assurer l'accès à cette classe si nombreuse dans nos montagnes, intermédiaire entre l'aisance et l'indigence, et dont se grossissent les rangs du paupérisme, si les chefs de famille ne peuvent trouver, à très-peu de frais, aux eaux minérales, la guérison d'infirmités qui ont plutôt suspendu qu'elles n'ont encore détruit leur aptitude au travail.

L'Académie, qui n'a pas entendu sans intérêt la lecture de ce mémoire, en a demandé l'insertion dans ses *Annales*.

M. le docteur Bertrand a fait observer que ce n'était là que le sommaire d'un travail dont il s'occupe en ce moment.

M. le docteur Lizet, rapporteur de la commission chargée de désigner les lectures qui devront être faites à la prochaine séance publique, fait un rapport dont les conclusions sont adoptées. La séance publique, fixée ordinairement au 19 juin, jour anniversaire de la naissance de Pascal, est renvoyée au dimanche 25 juin.

M. de Parieu, chargé avec MM. Bayle-Mouillard et Chasteau-Dubreuil, d'examiner le manuscrit envoyé pour le concours, fait un résumé des observations de la commission. Ses conclusions, acceptées par l'Académie, sont que ce manuscrit *(Tableau historique de l'Auvergne, depuis les premières invasions des Anglais dans la contrée, jusqu'à leur entière expulsion)*, est incomplet, ainsi que le reconnaît son auteur, qu'il doit lui être remis et que le concours doit être renvoyé à l'année prochaine.

M. Maury lit une pièce de vers intitulée *Origine et utilité de la poésie*. L'Académie applaudit beaucoup cette lecture, et ordonne qu'elle fera partie de celles de la séance publique.

Séance publique du 25 juin 1843. — Cette séance avait attiré un concours nombreux d'auditeurs choisis ; mais, contre l'ordinaire, les rangs des académiciens étaient très-clairs. M. Tailhand, président, a ouvert la séance par l'allocution d'usage, et a annoncé que l'Académie remettait au concours les prix qui devaient être décernés cette année.

M. Thévenot a présenté un compte-rendu très-clair et très-précis des travaux de l'Académie pendant 1842.

M. Maury a lu un discours en vers sur l'utilité de la poésie.

M. F. de Douhet a occupé le surplus de la séance par une lecture pleine d'intérêt sur la révolte de Watt-Tyler, en 1381.

Commission départementale pour la conservation des monuments historiques. — Séance du 3 mai 1843. — Présidence de M. Thévenot.

M. Bouillet rend compte des démarches qu'il a faites, le 18 mars dernier, pour arrêter le badigeonnage que l'on exécutait sur la porte et sur des parties de la façade méridionale de la cathédrale de Clermont.

M. Mallay annonce que les travaux de restauration de l'église de Notre-Dame du Port sont en pleine activité, et que bientôt on en remarquera le bel effet. Plusieurs membres de la commission, qui ont visité ces travaux, en adressent des félicitations à M. Mallay, et reconnaissent que l'entrepreneur, le même qui a déjà été chargé

des restaurations de l'église d'Issoire, s'acquitte avec beaucoup d'intelligence de ces restaurations.

M. Imbert promet de communiquer, à la Commission, à sa prochaine séance, les plans de restauration de l'église de Montferrand.

M. l'abbé Cohadon annonce qu'il s'est occupé de l'église de Montfermy, dont l'intérêt historique est bien connu. Dans une des prochaines réunions de la commission, il donnera communication de son travail et des dessins qu'il a fait faire à ce sujet.

M. Mallay expose que, par suite de la persuasion où l'on était à Saint-Nectaire que les fonds nécessaires aux réparations urgentes de l'église de cette commune avaient été accordés, l'administration municipale n'avait fait, cette année, aucune démarche pour obtenir une allocation sur la somme promise, et cependant les travaux exécutés l'année dernière dépassent les secours accordés et laissent une partie de l'édifice à découvert. La nef est à l'abri, les corniches, les arêtes de comble et les moellons sont rétablis, mais l'abside tout entière est à restaurer. Un hiver de montagne a déjà passé sur les travaux découverts; s'ils restent exposés à de nouvelles intempéries, c'est compromettre la partie la plus importante de cet édifice si remarquable. Un état de situation, dressé le 11 octobre 1842, constatait l'exécution de travaux pour 3,366 francs, et pour 439 fr. 70 c. en cours d'exécution. Ces travaux n'ont pas été totalement terminés, et tous les approvisionnements étant faits, l'état des chemins n'a pas permis de les faire arriver; maintenant le défaut de fonds arrête et paralyse tout. La Commission doit donc faire auprès du Comité des arts et monuments, ainsi qu'auprès de M. le ministre de l'intérieur, les démarches nécessaires pour obtenir un secours

de 3,000 francs pour l'exercice courant, ou, si la distribution totale est faite pour 1843, une promesse positive de cette somme sur l'exercice prochain. Sûr d'être payé dans le courant de l'année prochaine, l'entrepreneur ferait cette avance, et l'on éviterait la ruine d'un édifice précieux.

La Commission décide que son secrétaire écrira en conséquence à M. le ministre de l'intérieur.

Séance du 20 *juin* 1843. — Présidence de M. Thevenot.

Aux termes de l'article 3 du réglement, la Commission a procédé au renouvellement de son bureau.

M. Gonod a été réélu président, et M. Bouillet secrétaire.

M. Imbert présente les plans du projet de restauration de l'église de Montferrand, classée parmi les monuments historiques. Ce travail, que la Commission a vu avec un grand intérêt, est d'une exécution des mieux soignées. Il se compose de dix feuilles de plans ou détails, savoir : les plans à un mètre au-dessus du sol, au niveau des contreforts et au niveau des clochers; la façade principale, deux coupes, l'une sur la longueur, l'autre sur la largeur; la rosace, les balustrades et les corniches. Les détails de la porte principale sont lavés à l'aquarelle, à une échelle de quatre centimètres par mètre. Deux expéditions des calques de ces dessins ont été faites, l'une pour le ministre de l'intérieur, l'autre pour le ministre des cultes. Le travail original, ainsi que les calques, sont précédés d'une notice historique sur l'église de Montferrand, par M. Thevenot. La dépense, suivant le détail estimatif joint aux plans, s'élève à la somme de 32,793 fr. 43 c.

Société d'agriculture du Puy-de-Dôme. — Séance du 10

mai 1843.—Présidence de M. de Tarrieux, vice-président.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle M. Ravel, de Paris, propose de faire cession à la Société d'agriculture moyennant le prix de 1,000 fr., du droit de mettre en pratique, dans le département du Puy-de-Dôme, le procédé Jeauffret relatif à la fabrication des engrais. Cette proposition n'est pas appuyée.

Communication d'un mémoire de M. Bohat-Monestier, de Tallende, qui rend compte d'un nouvel itinéraire suivi pour l'arrivage de bateaux chargés dans les ports de la Saône, à Lyon. Au bout de 18 jours de manœuvre, deux bateaux chargés de pommes, partis du port des Martres-de-Veyre, sont arrivés au port de la Feuillée, à Lyon, par l'Allier, le canal latéral à la Loire, le canal du Centre et la Saône.

Indépendamment des autres avantages que la navigation présente sur les transports par terre pour divers produits et marchandises, M. Bohat établit par des calculs que, malgré les droits énormes de navigation sur les quatre cours d'eau qu'il a suivis, il a trouvé une économie des trois cinquièmes comparativement aux prix du roulage ordinaire.

La société remercie M. Bohat de cette intéressante communication, en ordonne l'impression au *Bulletin*, et la renvoie à la commission qui sera chargée du travail relatif aux prochaines distributions des récompenses.

M. A. J. G., auteur d'un mémoire sur *la culture du mûrier*, sujet mis au concours en 1842, adresse un supplément à son ouvrage.—Renvoi à la commission.

Remise des pièces de comptabilité et des comptes de l'ex-trésorier, constatant qu'il est débiteur d'une somme de 120 fr. 24 c.

M. Lecler donne lecture d'une proposition au sujet de la rédaction et de la publication du *Bulletin* de la société. —Renvoi à une commission spéciale.

Conformément à l'article 13 du réglement, la Société procède au renouvellement de membres composant le bureau. Les élections, faites individuellement au scrutin secret, donnent le résultat suivant :

Président, M. de Tarrieux.

1er *vice-président*, M. Lecoq, professeur d'histoire naturelle.

2me *vice-président*, M. Ferdinand de Douhet.

Secrétaire, M. Dumiral, Francisque.

Trésorier, M. le docteur Tixier.

Rédacteurs, MM. Lecler et Doniol.

Musée départemental.—Notre musée vient de s'enrichir de deux grands et très-beaux tableaux. L'un, de M. Aligny, donné par M. le ministre de l'intérieur à la sollicitation de M. le comte de Morny, représente une *Vue prise dans la forêt de Fontainebleau*

Le second, donné par M. le comte de Morny, député du Puy-de-Dôme, est, à ce que l'on croit, de Valentin, peintre français, mort à Rome en 1632. Il représente un *Atelier d'arracheur de dents.*

Mme Guillemot, chez laquelle le sentiment de la peinture est prononcé de manière à donner les plus grandes espérances, a bien voulu composer, pour notre utile établissement, un grand portrait de Pierre-l'Hermite, prédicateur de la première croisade.

Exposition de peinture de 1843, *à Paris.*—Comme aux expositions précédentes, celle de cette année renfermait

plusieurs sujets tirés de l'histoire ou des sites pittoresques de notre province. On remarquait :

1° Sous les nos 61 et 62, deux paysages, par M. Bellel;

2° N° 117, *Le Solitaire*, paysage, souvenir d'Auvergne, environs de Clermont, par M. Boisselier.

3° N° 170, *Le Chancelier de l'Hospital*, par M. Caminade.

4° N° 255, *Une Cascade en Auvergne*, par M. Coignet;

5° N° 306, Portrait en pied de S. Em. le cardinal de Latour-d'Auvergne, évêque d'Arras, par M. Dassy;

6° N° 407, *Vallée de Royat*, par M. Esbrat;

7° Sous le n° 1276, M. Hoffmann a exposé trois vues prises à Riom;

8° M. le comte Amédée de Pennautier a également exposé sous les nos 1568, 1569 et 1570 huit paysages, la plupart d'Auvergne, gravés à l'eau forte, dont il a fait cadeau au Musée de Clermont.

Nominations à divers grades dans l'ordre royal de la Légion d'honneur.—M. le baron du Bouchet, intendant militaire de la 19e division militaire, à Clermont, a été promu au grade de commandeur de l'ordre royal de la Légion d'honneur, par ordonnance du 19 avril; et à l'occasion de la fête du roi, du 1er mai 1843,

M. Meinadier, préfet du Puy-de-Dôme, a été nommé officier du même ordre;

Et MM. le docteur Deval, de Riom, et Greliche, conseiller à la cour royale, chevaliers.

Dans le département du Cantal, M. Cabanes, maire de Cros-de-Montvert, et M. Marsal, membre du Conseil général et maire de Massiac, ont été également nommés chevaliers du même ordre.

Médaille d'honneur, en or, décernée au sieur Espirat, de Chauriat.—Par décision du ministre de l'intérieur du 5 janvier 1843, une médaille d'honneur en or a été décernée, au nom du roi, au sieur ESPIRAT, garde-champêtre de la commune de Chauriat (Puy-de-Dôme), pour le courage civique dont il a fait preuve, le 12 septembre 1841. Un diplôme lui a été délivré en conséquence, afin de perpétuer dans sa famille et au milieu de ses concitoyens le souvenir de son honorable et courageuse conduite.

Médaille décernée à M. Thévenot. — Sur la proposition de la commission des monuments historiques, le ministre de l'intérieur, par décision du 14 avril 1843, a décerné une médaille en bronze à M. Thévenot, comme un témoignage de sa satisfaction pour le zèle éclairé avec lequel il remplit les fonctions gratuites de correspondant du ministère de l'intérieur pour les monuments historiques.

Sur l'avis de la même commission des monuments historiques et par décision de M. le ministre de l'intérieur de la même date, 14 avril, le nom de M. Mallay, architecte, a été compris sur la liste des mentions honorables publiées au *Moniteur*. Ce témoignage de satisfaction est donné à M. Mallay pour la manière dont il a exécuté les travaux qui ont été entrepris sous sa direction et par l'ordre du ministre à plusieurs monuments historiques.

DÉPARTEMENT DU CANTAL.

Commission pour la conservation des monuments historiques du Cantal.—Séance du 8 avril 1843.—Vice-présidence de M. GROGNIER, maire.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre, en date du 10

mars dernier, par laquelle M. le ministre de l'intérieur annonce à M. le préfet que, sur l'avis de la commission des monuments historiques du Cantal, il vient d'allouer, pour les travaux de l'église de Mauriac, une somme de 5,000 francs, ainsi répartie : 1,500 fr., exercice courant; 1,500 fr., exercice de 1844, et 2,000 fr., exercice de 1845.

M. le vice-président remet à la commission le dossier concernant le projet de construction de l'église de Chanterelles. Il lit en même temps une lettre de M. Jalabert, vicaire général, par laquelle cet ecclésiastique, au nom de monseigneur l'évêque de Saint-Flour, engage la commission à émettre son opinion sur les pièces transmises, et à joindre au dossier un extrait de sa délibération.

Les plans et devis de l'église de Chanterelles sont examinés séance tenante, et la rédaction de la délibération du comité est renvoyée au secrétaire.

M. le secrétaire donne lecture d'une intéressante notice de M. Déribier du Châtelet sur le lieu de naissance de Gerbert, pape sous le nom de Sylvestre II. Pour fixer ce lieu, M. Déribier s'appuie sur la tradition constante de la localité et des contrées environnantes. Se basant en outre sur des titres précis dont il signale l'existence, et qu'il cite, cet écrivain apporte de nouvelles preuves pour corroborer cette opinion aujourd'hui incontestable, que c'est à Belliac, près de Saint-Simon, canton nord d'Aurillac, que naquit le plus savant homme du X^e^ siècle, et l'un des plus grands pontifes de la chrétienté.

Séance du 7 juin 1843.—Présidence de M. de Bantel, préfet.

M. le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Décime Delzons; juge à Chartres, d'une autre de M. Branche, de

Paulhaguet, et enfin d'une troisième de M. de Parieu, avocat à Riom. Ces nouveaux membres annoncent qu'ils acceptent avec empressement le titre d'associés étrangers qui leur a été unanimement conféré, et se mettent à la disposition du comité pour l'aider dans ses travaux.

La question de l'emploi de la somme de 500 francs, allouée au comité par le Conseil général du département du Cantal, étant à l'ordre du jour, la commission décide :

1° Que M. Schumlauski, conducteur et architecte, se transportera immédiatement à Montsalvy pour lever un plan avec mesures de l'église de cette paroisse; un dessin de la coupe intérieure, et un devis dressé conformément aux instructions ministérielles;

2° Qu'un architecte de Mauriac, dont le nom sera ultérieurement désigné, sera chargé des mêmes opérations pour ce qui concerne l'église d'Ydes;

3° Qu'il en sera aussi de même pour la chapelle de Vauxclair.

4° Enfin que M. Raboisson fils dessinera au trait le magnifique portail de l'ancienne maison consulaire d'Aurillac, un des plus beaux produits de l'architecture flamboyante en Auvergne.

Portrait du Roi donné à la ville de Mauriac.

Sur la demande de M. Grasset, maire, M. le ministre de l'intérieur a accordé à la ville de Mauriac un portrait en pied du Roi Louis-Philippe. Ce portrait, exécuté d'après celui de M. Winterhalter, à l'école des beaux-arts, par M. H. Adam, est placé dans une des salles de l'hôtel de ville.

NÉCROLOGIE.

M. DE CHABROL-VOLVIC.

La famille Chabrol, qui a ajouté à son nom si vulgaire celui d'une localité voisine de notre Limagne, et du château féodal qui la surveille, n'est pas ancienne, et son origine n'est rien moins qu'illustre. Ce n'est pas non plus dans la basse Auvergne, où elle a cependant jeté un si vif éclat, qu'elle a commencé son existence. Au commencement du dix-septième siècle, vivait à Rochemont, dans le département du Cantal, un honnête cultivateur du nom de Chabrol, et c'est de cette humble souche que sont sorties tant de tiges glorieuses, des savants estimés, des écrivains éloquents, des jurisconsultes distingués, des administrateurs qui sont parvenus au premier rang. Mais qu'importe d'ailleurs cette origine? Plus d'une maison royale de l'Europe n'en eut pas, dit-on, de plus honorable. Quoi qu'il en soit, le paysan de Rochemont, malgré la taille, la corvée, les aides, la dîme, la gabelle et le reste, parvint, non sans peine, sinon à se soustraire lui-même à toutes les servitudes de sa malheureuse condition, du moins à fournir à ses descendants les moyens de consommer l'œuvre. Avant la fin du siècle, la famille Chabrol comptait déjà parmi ses membres le savant Sirmond et l'éloquent Arnauld. Ainsi elle s'ennoblissait, avant qu'un de ses descendants reçût des lettres de noblesse. Ce fut Guillaume-Michel Chabrol,

l'auteur si recommandable du *Commentaire sur la coutume d'Auvergne*, et de plusieurs mémoires érudits sur quelques points de l'histoire, qui reçut, du roi Louis XV, en 1767, cette marque de distinction qui n'ajoutait rien à son mérite ni à sa gloire, à laquelle les avantages matériels qui y étaient alors attachés, donnaient cependant quelque valeur, mais dont il devait lui-même bientôt voir la fin, car il mourut en 1792.

Lorsque la tempête révolutionnaire éclata, le fils de l'illustre plébéien, si récemment admis aux honneurs du patriciat, fut choisi pour représenter à l'Assemblée constituante la Noblesse d'Auvergne (1); mais il y avait trop peu de temps qu'il en savourait les douceurs, pour qu'il défendît les prérogatives de son nouvel ordre avec l'acharnement et la persistance qu'on vit à plusieurs. Sa conduite fut toute pacifique et modérée, et ses trois fils devaient servir avec le plus grand zèle les gouvernements que la révolution allait successivement enfanter. Le plus jeune, Gilbert-Joseph-Gaspard de Chabrol-Volvic, était né à Riom, en octobre 1773, et ce n'est pas celui des trois frères à qui la fortune réservait la carrière la moins brillante. Dès son enfance, il annonça les plus heureuses dispositions pour l'étude, et suivit pendant huit années, avec le plus grand succès, les cours du collége de Riom. Il y avait alors, dans cet établissement, un professeur de mathématiques qui enseignait cette science avec distinction, et que son élève devait bientôt voir à Paris, mandataire de ses concitoyens (2), jouer dans une assemblée célèbre un rôle des plus actifs. L'esprit enthousiaste et révolutionnaire du maître n'eut cependant aucune in-

(1) Voyez *Tablettes historiques*, t. IV, p. 126.
(2) Voyez p. 244.

fluence sur celui de l'élève, que son entourage et sa nature surtout éloignaient de tout ce qui semblait demander de l'enthousiasme ou exposer à des violences et des périls. Pendant que toute la jeunesse française, ivre de patriotisme, volait aux frontières pour repousser l'ennemi et gagner de la gloire, tranquille, le jeune anobli se livrait à ses chères études, et par de longs travaux, se préparait à se faire admettre à la célèbre école que la révolution nous a léguée.

M. de Chabrol fut admis un des premiers à l'école Polytechnique. A une époque où la France, luttant contre l'Europe, avait surtout besoin de défenseurs, cette école était pour ainsi dire toute militaire. C'est de là que sortaient ces jeunes officiers qui devaient étonner le monde. Presque tous les camarades du jeune Chabrol se dispersèrent au milieu de nos armées, alors répandues sur presque toute l'Europe; mais lui, d'autres destinées l'appelaient, et il continua de demeurer à Paris pour y acquérir ces trésors de science qui allaient bientôt lui valoir un insigne honneur.

Nouveau César, Napoléon veut avoir sa Gaule, et pour vaincre ceux qui font obstacle à ses desseins, non moins que pour porter un coup mortel à l'Angleterre, il détermine le Directoire à tenter cette aventureuse expédition d'Egypte, dont il se fait donner le commandement. Le conquérant qui, parvenu au faîte de la gloire, devait s'enorgueillir du titre de membre de l'Institut, appréciait trop bien la valeur de la science; pour jeter un nouvel éclat sur son entreprise, il fit adjoindre à ses bataillons une compagnie d'un nouveau genre dont les conquêtes toutes pacifiques s'exécuteraient à l'abri des baïonnettes de nos soldats : avec le laurier du vainqueur, il voulait rapporter à la France la palme civilisatrice de la science.

Des hommes qui, par de longs travaux, avaient déjà conquis dans les sciences et les arts la réputation la plus honorable, formèrent un institut dont le chef de l'expédition tint à honneur, pour plus d'une raison, de faire partie, et M. de Chabrol, à peine sorti de l'école Polytechnique, âgé de vingt-six ans au plus, fut admis, en qualité d'ingénieur, à prendre part aux travaux de la docte assemblée. Ainsi pendant plus de deux années, il put parcourir en tous sens cette vieille terre de l'Egypte, et visiter en sûreté les temples, les palais, les tombeaux de cette contrée célèbre, ces monuments dont

La masse indestructible a fatigué le temps.

M. de Chabrol prit une part active aux travaux de l'Institut du Kaire. Nous avons trouvé dans le bel ouvrage sur l'Egypte que Napoléon a laissé comme le plus glorieux monument de son expédition, trois mémoires en tête desquels figure le nom du jeune académicien. Ces mémoires font le plus grand honneur à leurs auteurs, et nous aurions aimé à en donner une analyse à nos lecteurs, si les sujets qui y sont traités n'étaient trop étrangers aux matières dont s'occupent les *Tablettes*. Nous croyons cependant utile d'en faire connaître les titres, ce sont 1° *Mémoire sur le canal d'Alexandrie*, par MM. Lancret et Chabrol, ingénieurs des ponts et chaussées, lu à l'Institut du Kaire, le 1^er^ nivôse an 8; 2° *Notice topographique sur la partie de l'Egypte comprise entre Ramanieh et Alexandrie, et sur les environs du lac Maréotis*, par MM. Chabrol et feu Lancret; 3° *Description d'Ombos et ses environs*, par MM. Chabrol et Jomard (1).

(1) M. de Chabrol a encore laissé un précieux souvenir de son voyage en Egypte dans un *Essai sur les mœurs des habitants modernes de l'Egypte*, que nous ne connaissons que de nom.

S'il nous est ianterdit d'nalyser les travaux de M. de Chabrol en Egypte, nous nous estimons du moins heureux de pouvoir rapporter un des épisodes qui signalèrent son voyage. L'exploration des ruines de la rivale, de la superstitieuse Tentyre, faillit coûter cher à M. de Chabrol. Nous laisserons parler ici l'auteur lui-même, persuadés que cette citation offrira au lecteur plus d'un genre d'intérêt; nous dirons seulement que le fait dont il s'agit eut lieu pendant qu'il remontait le Nil.

« A cinq heures du soir, le ciel, jusque-là serein, se remplit de nuages en un instant. Un vent d'est, poussant devant lui des trombes de sable et de poussière, vint frapper tout-à-coup dans nos voiles avec une grande impétuosité. Chacun de nous eut la respiration coupée et ressentit une chaleur cuisante, comme celle qu'on éprouve à la chaleur d'une fournaise. Le *rays* ou pilote avait aperçu le grain, mais les matelots ne purent carguer la voile à temps; elle fut déchirée d'un bout à l'autre. La *germe* oscillait si fort, qu'elle était sur le point de chavirer; les vagues s'élevaient de deux à trois pieds comme les flots de la mer. Le tonnerre grondait fortement et retentissait d'une montagne à l'autre, comme sur un timbre sonore. C'est de la mer Rouge que venaient les éclairs; l'atmosphère était d'un rouge de feu, entrecoupé de taches noires. Livrés au désespoir, le rays et les matelots poussaient des cris effroyables. Enfin, pendant qu'on faisait de vains efforts pour tenir le Nil, notre *germe* fut poussée par l'orage au pied du Gebel Aboucheger.

» Arrivés sans autre accident dans cette espèce de port, nous ne songeâmes plus qu'à observer le site affreux, mais pittoresque, où nous étions jetés. Un seul arbre se remarquait aux alentours, c'était un *doum* à quatre bifurcations. Le rocher était à pic sur le fleuve. Ce n'est pas

sans surprise que nous vîmes le seuil de ce rocher habité par un vieux solitaire, retiré là depuis trente ans, dans une cabane formée de nattes. Ce vieillard octogénaire était noir de visage, et portait une barbe blanche ; il entendait à peine nos questions; sa caducité, sa frayeur surtout le rendaient presque insensible; cependant il pria l'un de nous de lui emplir un vase de terre, seul meuble de la cabane. On lui demanda son âge ; il répondit : Dieu le sait. Au coucher du soleil il fit religieusement sa prière.

» Chaque tempête qui se manifeste en ce lieu y fait arriver quelque bateau, et procure au solitaire des aumônes, un peu de dourah ou des dattes. Si l'on cherchait en lui un sage retiré du monde et vivant dans la contemplation, on se tromperait sans doute. Quand on connaît les mœurs du pays, on ne voit là qu'un homme qui, pour se débarrasser de la peine d'agir et de penser, a cherché un lieu où il pût vivre dans cette paresse et cet anéantissement d'idées qui font les délices de ce peuple. Cependant des gens aisés, venus d'Europe à travers mille dangers, brisaient sous ses yeux les pointes du rocher qui faisait sa demeure, recueillaient les plantes sauvages qu'il arrachait pour les brûler, dessinaient et décrivaient ce site inhabité. Etaient-ils beaucoup plus sages que lui ? »

Et qui donc est sage, si ce n'est l'homme amoureux de la science qui parcourt les pays lointains pour en rapporter dans sa patrie le miel recueilli pendant ses périlleuses pérégrinations? Aux périls encourus, aux fatigues supportées pour la science doit au contraire se mesurer la sagesse, car la récompense, une récompense proportionnée au labeur, est là tout près qui vous attend infailliblement, ici quelquefois, et ailleurs toujours. Et qui donc est sage, si ce n'est l'homme au cœur malade, qui va chercher dans la solitude le dictame de la contemplation pour guérir les

plaies de son âme, qui va demander au désert ce que cherche un des héros de Byron : l'oubli ? Mais l'âme toujours tiède, toujours calme, toujours heureuse de M. de Chabrol ne concevait pas ces heureux calculs, et la philosophie sceptique de l'homme *aisé* raillait ainsi et la folie du thérapeute qui vivait si misérablement dans un lieu sauvage, et la témérité du savant qui, pour étudier le passé, s'était exposé aux périls d'une navigation de quelques jours.

M. de Chabrol n'eut pas heureusement à se repentir de s'être ainsi aventuré, et bientôt les vaisseaux anglais le ramenèrent sans accident au rivage de la France. Un nouveau gouvernement y avait été fondé depuis peu, et il marchait à grand pas à la reconstitution d'une nouvelle société. Jeune, laborieux, ennemi de toutes les passions anarchiques, M. de Chabrol ne pouvait avoir aucune répugnance à servir un gouvernement qui voulait être fort, puissant, et réprimer avec sévérité toutes les tentatives de désordre. Sa capacité bien connue, sa réputation, son nom, sa noblesse même, et de hautes affinités, lui donnaient plus de titres qu'il n'en fallait pour obtenir un emploi. Il n'attendit pas long-temps. Une sous-préfecture vint à vaquer dans la Bretagne, et il fut chargé d'aller l'administrer.

Le nouveau sous-préfet montra toute l'habileté qu'on pouvait attendre de lui. Il savait faire exécuter rigoureusement, sans cependant exciter de murmures, les mesures qui pouvaient le plus déplaire à ses administrés, et se ménageait ainsi les faveurs du gouvernement. Aussi fut-il bientôt nommé auditeur au conseil d'Etat; puis, lorsqu'il eut épousé, en mars 1806, M^lle^ Lebrun, fille du prince archi-trésorier du nouvel empire, il vit un horizon plus vaste s'ouvrir pour ses talents d'administrateur. Il

fut nommé préfet du département de Montenotte, et là il devait avoir à remplir une mission bien difficile.

Entre tous les préfets celui de Savone se distingua par son zèle à faire exécuter tous les ordres de l'empereur; on compta peu de départements, même en France, où les prescriptions administratives fussent suivies avec plus de zèle et d'exactitude. La conduite de M. de Chabrol fut alors pleine d'habileté, et plus d'une fois elle eut besoin d'être ferme et énergique. Quel moyen plus puissant de gagner les faveurs du maître? Car alors que fallait-il à Napoléon? Des soldats, des soldats, toujours des soldats. Des soldats contre l'Angleterre, des soldats contre la Prusse, des soldats contre l'Autriche, la Russie, l'Espagne, des soldats même contre celui qui n'en avait plus un, qui ne pouvait résister que par son indomptable résignation, contre le pape enfin.

Napoléon eût voulu trouver en lui un Clément V, mais tel n'était pas le Bénédictin de Césène; il lui fallait un instrument, et Barnabé Chiaramonti voulait un trône qui fût au moins de même hauteur que celui du vainqueur de Marengo et de Wagram. Après huit ans de négociations inutiles, Napoléon voulut arracher par la force ce que nulles promesses, nulles menaces n'avaient pu lui faire obtenir. Déjà maître des états de l'Eglise, il fit occuper Rome par le général Miollis, le 2 février 1808; le 10 juin le drapeau tricolore flottait sur le château Saint-Ange, et Pie VII lançait contre l'Empereur et ses agents ses foudres aujourd'hui impuissantes et ridicules. Tout cela n'arrêta pas le zèle du général Miollis, qui fit enlever le pape par le général Radet, dans la nuit du 4 juillet. Pie VII fut conduit à la Chartreuse de Florence, à Alexandrie, à Grenoble, à Avignon, et enfin à Savone.

M. de Chabrol reçut l'illustre prisonnier qu'on lui en-

voyait comme méritait de l'être une personne d'un si haut rang. Intermédiaire entre l'inflexible volonté de Napoléon et la résistance opiniâtre du vénérable vieillard, il sut concilier avec une rare habileté tous les devoirs que lui imposait sa position de préfet, avec les égards que méritait une grande infortune. M. de Chabrol était bien l'homme qu'il fallait pour remplir cette difficile mission : administrateur d'une obéissance passive et absolue, il n'avait ni la foi qui l'eût dû précipiter aux pieds de celui dont on le faisait comme le geôlier, ni cette haine et ce mépris du caractère religieux qu'on eût alors trouvés chez bien des hommes haut placés dans l'administration. Son esprit souple, flexible ; ses manières exquises, son adresse remarquable, firent souvent oublier au prisonnier les fonctions que remplissait alors le préfet de Savone. Et puis celui-ci se sentait comme subjugué par ce vénérable pontife, dont la taille élevée et le visage plein d'une noblesse sainte et d'une bonté sans bornes (1) lui imposaient un profond respect.

La captivité de Pie VII à Savone dura jusqu'au commencement de la campagne de 1812. Alors Napoléon fit venir le pape à Fontainebleau, où il continua d'être traité en prisonnier d'Etat. A son départ pour sa dernière résidence, M. de Chabrol reçut, en récompense de son habile et respectueuse conduite, les indulgences du souverain pontife, et Napoléon allait bientôt avoir une occasion de lui témoigner toute sa satisfaction des services qu'il lui avait rendus.

Au mois d'octobre 1812, il y avait à Paris, dans une maison de santé, un général républicain détenu pour complot, et un abbé royaliste. Le général et l'abbé résolurent

(1) M. A. de Vigny, *Servitude et grandeur militaires.*

de renverser le gouvernement de Napoléon, alors à huit cents lieues de sa capitale, engagé dans la malheureuse retraite de Russie. Un uniforme de général, de faux sénatus-consultes et de fausses lettres de service, un caporal de la garde qui leur donna le mot d'ordre, et ces mots, *l'empereur est mort* : voilà tous les moyens de conspiration qu'ils avaient en leur pouvoir. Dans la nuit du 15 au 16, ils s'échappèrent de la maison de santé dans laquelle ils étaient en surveillance, et le lendemain, deux généraux prisonniers à la Force étaient délivrés pour aider Mallet dans ses projets (1), et le ministre de la police Savary, le préfet de police Pasquier, étaient faits prisonniers, pendant que le préfet de la Seine, M. Frochot, faisait préparer la grande salle d'apparat pour les délibérations d'un prétendu gouvernement provisoire. Il n'échoua qu'à l'état-major de la place, où il fallut employer la force contre le général Hullin, et il fut arrêté. Quelques jours après, quatorze personnes condamnées à mort par un conseil de guerre, étaient fusillées à la plaine de Grenelle (2).

Frappé de cet événement, Napoléon résolut aussitôt de se rendre à Paris. Il laissa le commandement de son armée à ses lieutenants, et quelques jours après il était dans sa capitale, où le peuple l'accueillit comme toujours, avec des cris d'enthousiasme. A son arrivée, on s'atten-

(1) L'abbé Lafon avait pris la fuite en sortant de la maison où Mallet et lui avaient donné rendez-vous au caporal Rateau, et depuis on n'en entendit plus parler.

(2) Il n'est peut-être pas hors de propos, dans un recueil spécialement destiné à l'Auvergne, de rappeler que parmi les accusés figurait un Auvergnat, l'adjudant Viallevieille, du Crest. Il fut acquitté. Le président du conseil de guerre était M. le lieutenant-général comte Dejean, grand-père du préfet du Puy-de-Dôme de ce nom.

dait à une explosion de la colère du maître : dans des entrevues secrètes les reproches ne furent pas ménagés au ministre de la police Savary ; M. Pasquier ne fut nullement blâmé ; mais M. Frochot fut destitué, bien que son honneur et sa fidélité fussent à l'abri de tout soupçon.

Le hasard voulut que M. de Chabrol se trouvât alors en congé à Paris. Sa capacité bien connue, le zèle et le dévouement dont il avait fait preuve pendant plusieurs années, et aussi la protection de M. le prince Lebrun, son beau-père, lui valurent l'honneur d'échanger la préfecture de Savone (1) contre la première de l'Empire. A cette nouvelle, M. de Chabrol-Crouzol, alors intendant des provinces illyriennes, s'écria avec enthousiasme : *L'empereur sait et apprendra mieux de jour en jour combien il peut compter sur notre famille.* Nous verrons bien. L'ex-préfet de Savone débuta dans sa nouvelle carrière, en allant à la tête du conseil municipal féliciter l'empereur sur son retour de Russie. Voici en quels termes s'exprima M. de Chabrol (2) :

« SIRE,

» Le corps municipal de votre bonne ville de Paris apporte au pied du trône de Votre Majesté, le tribut de son respect, de son amour et de son dévouement.

» Quelle allégresse, SIRE, répand dans tous les cœurs la présence de votre personne sacrée ! Que d'espérance, que de sécurité elle porte avec elle ! Vos regards viennent tout vérifier, mais aussi que de gloire pendant votre absence !

» Nos vœux, nos hommages, notre admiration suivaient les

(1) M. de Chabrol a publié une *Statistique du département de Montenotte*, qui prouve combien son administration était active et laborieuse.

(2) Cette harangue et celles qui suivent sont d'une telle importance dans la vie de M. de Chabrol, que nous avons cru devoir les reproduire tout entières, telles que les donne le *Moniteur*.

pas de V. M. lorsqu'elle volait de victoire en victoire, planter ses aigles sur les tours de Moscou, et dans ces moments, plus glorieux encore, où elle montrait ce que peuvent contre les éléments la constance et la fermeté d'âme qui lui ont assuré le plus beau triomphe qu'il soit donné aux mortels d'obtenir.

» Au sein des travaux guerriers, V. M. songeait à la prospérité de ses peuples, toujours présents à sa pensée, et cependant un gouvernement despotique employait ses propres mains à brûler ses villes, à ravager ses provinces, détruire ses populations pour retarder votre marche victorieuse, méconnaissant ainsi les droits d'appui et de sauvegarde que les sujets réclament du souverain. Qu'une barrière insurmontable éloigne à jamais ces peuples barbares de nos heureux climats, où les chances de la guerre les ont malheureusement appelés, et V. M. aura peut-être préservé l'Europe des malheurs qu'elle éprouva de leurs farouches aïeux.

» Mais tandis que la disparate d'une autorité tutélaire et paternelle, et d'un pouvoir despotique et sauvage, excitait pour V. M. un cri unanime d'amour et de gratitude, quelques misérables osaient oublier sa clémence, et cherchaient à nous replonger dans les troubles dont votre génie nous a retirés. Certes, ils connaissaient mal ce peuple retrempé par tant de malheurs, attaché par tant de bienfaits, dévoué par tant de sentiments, en espérant l'associer à leur crime.

» SIRE, le peuple de votre bonne ville de Paris est resté calme, sourd aux cris du pillage et de la licence, il a vu avec horreur ces monstres d'anarchie, et s'est montré digne dépositaire de l'héritier du trône, auguste enfant auquel se rattachent tant de gloire, tant de reconnaissance, à qui de grands exemples assurent de si hautes destinées. Au premier cri d'alarme, son berceau serait environné de cette population fidèle; *tous tiendraient à honneur de lui faire un rempart de leur corps. Qu'importe la vie devant les immenses intérêts qui reposent sur cette tête sacrée!*

SIRE, tous les magistrats qui composent le corps municipal de votre bonne ville, s'empresseront *de la sacrifier au besoin;* tous sont pénétrés de cette fermeté, de ces mâles vertus qui doivent composer leur couronne civique; pour moi, qu'un regard inattendu de V. M. appela de si loin à tant de confiance, ce que je chéris le plus dans vos bienfaits, SIRE, c'est l'honneur de donner *le premier l'exemple de ce noble dévouement.*»

Les malheurs qui menaçaient alors la France, et que M. de Chabrol priait Napoléon d'écarter, fondirent sur

nous avec une effrayante rapidité. De grands sacrifices furent encore imposés au pays en hommes et en argent : il fallait réorganiser complétement les plus belles armées du monde, détruites en une seule campagne, et ce n'était qu'avec les plus grandes difficultés que l'on parvenait à effectuer les levées nécessaires. M. de Chabrol redoubla de zèle et d'activité : sa fortune, sa haute position dues presque tout entières à l'empereur lui en faisaient d'ailleurs un devoir, et le 14 avril 1813 Napoléon lui donna un nouveau témoignage de sa bienveillance en le nommant maître des requêtes.

Jusque-là la guerre s'était faite hors des limites naturelles de la France, et chacun conservait encore quelque espoir de voir la guerre se terminer sans des sacrifices déshonorants. La malheureuse campagne de 1813 vint ajouter à la consternation de la France et réjouir Hartwel. La désastreuse bataille de Leipsig, où Bernadotte fit décharger contre les Français l'artillerie des Saxons déserteurs, porta un coup mortel à l'empire ; il vit pâlir sa fortune et non pas sa gloire. A cette affreuse nouvelle, de tous les points de la France arrivèrent à l'impératrice, résidant alors à Saint-Cloud, des adresses où les représentants des cités lui témoignaient toute la douleur que la patrie ressentait, et l'assuraient de leur dévouement. A la tête du conseil municipal de Paris, le préfet de la Seine, se rendit alors en personne à Saint-Cloud, et s'adressant à l'impératrice, il lui dit :

MADAME,

« Quel Français pourrait rester sourd à la voix de l'EMPEREUR, au cri de patrie et d'honneur ! L'appel que vient de faire V. M. a retenti dans tous les cœurs ; ils éprouvent le besoin de manifester ces sentiments généreux qui furent de tout temps le noble apanage de la France.

» Cette estime que V. M. avait dès long-temps conçue pour ce grand peuple, l'amour qu'elle lui porte, les espérances qu'elle a fait naître, ne seront pas trompées; l'auguste fille de Marie-Thérèse ne peut invoquer en vain le courage et l'énergie des peuples; les Français n'auront point de rivaux dans leur amour pour leur souverains nuls sacrifices, nuls efforts ne peuvent leur coûter quand l'honneur les commande; ils ne sauraient vivre sans gloire, et jamais la couronne de leur empereur ne sera dépouillée de ses lauriers. Tel est le serment unanime qu'ils prêtent aujourd'hui sur tous les points de l'empire; tels sont les sentiments que vient vous exprimer la bonne ville de Paris, en portant aux pieds de V. M. le tribut de son respect et de son dévouement.

» Jamais le lien qui attache et réunit les sujets autour du souverain ne demanda d'être plus resserré : des puissances jalouses se divisent déjà les portions de l'empire; elles se les transmettent et les négocient, avant même d'avoir acquis aucun droit sur elles. Et pour rendre aux yeux de l'histoire, ce délire plus odieux encore, un prince qui ne dut sa renommée qu'à l'honneur de combattre dans nos rangs est le premier à donner cet exemple inouï. Il appelle tout ce que la haine et le besoin de l'intrigue avaient entraîné loin de nous; il égare la politique d'un peuple de tout temps notre allié; il compromet un trône où le portèrent les bienfaits de son Empereur, il dirige sans gémir et de plein gré le fer contre son pays.

» Il cessa d'être Français, oublions qu'il eut une patrie! mais son image pourrait-elle être conservée parmi celles de nos héros fidèles? Mais s'il restait auprès de lui quelques Français égarés, pourraient-ils oublier l'honneur qui les réprouve, les lois qui les condamnent et les serments sacrés qui les lient? Détournons une pensée si pénible, et que la trace de cette mémorable ingratitude, soit, s'il se peut, à jamais effacée!

» Madame, c'est en redoublant de zèle et d'amour, c'est en fixant leurs regards sur ce trône auguste, où V. M. a porté, avec toutes les vertus, le noble courage de son aïeule, que les habitants de la bonne ville de Paris se pénètreront, en sujets fidèles, de tout ce qu'ils doivent à leur prince et à leur patrie.»

Ce n'est plus là déjà, comme on voit, le premier enthousiasme, on ne parle déjà plus de donner sa vie : c'est que nos malheurs sont devenus plus grands, les ennemis sont sur le Rhin, ils s'avancent au cœur de la France; ils vont bientôt menacer Paris. En vain le génie de Bonaparte va lutter avec

plus grande gloire, et souvent avec succès contre l'invasion. Les trahisons s'organisent, les comités se forment, et les oligarques, las du joug de fer du conquérant, vont traiter avec l'ennemi de la conservation de leurs honneurs, de l'humiliation de leur patrie, et de la déchéance de l'homme sur la tête duquel ils avaient dit tant de fois que reposaient les destinées de la France. M. de Chabrol n'était pas un homme à dévouement; il n'était pas non plus d'un caractère assez chevaleresque pour se faire le champion du malheur. Avant que l'abbé Louis eût pu dire de Napoléon : *C'est un cadavre ; seulement il ne pue pas encore*, le préfet de la Seine avait songé au lendemain. Il est vrai qu'il ne voulut pas signer la proclamation du conseil général; mais il ne fit rien pour arrêter les menées de l'avocat Bellart, qui travaillait de toutes ses forces à obtenir du corps municipal une déclaration hostile à Napoléon, et qui y parvint. Le jour de l'entrée des alliés à Paris, toute hésitation de la part de M. de Chabrol avait cessé, et il allait avec M. Pasquier à l'hôtel de la rue Saint-Florentin, offrir ses services au gouvernement provisoire, et adhérer à la déchéance de son bienfaiteur.

Cette détermination valut à M. de Chabrol d'être maintenu à son poste par le roi de France de la rue Saint-Florentin. C'était ce qu'il ambitionnait le plus. Cependant Paris voyait avec étonnement arriver des princes français qu'une moitié de la France ne connaissait pas, et que l'autre avait oubliés. M. le comte d'Artois arriva le premier; M. le duc de de Berry vint ensuite, et ce fut pour ce prince que le successeur de M. Frochot composa la première de ses harangues de la nouvelle série. Louis XVIII ne se hâtait pas; il venait de quitter le régent d'Angleterre, à qui il avait dit : « C'est à vous et à votre glorieux pays que j'attribuerai toujours, après la divine Providence, le ré-

tablissement de notre maison sur le trône de ses ancêtres.» Sa marche fut lente. Après la déclaration de Saint-Ouen, il crut pouvoir faire son entrée dans la capitale. Cette entrée fut triste, malgré tout ce que l'on put faire pour créer un enthousiasme factice. La multitude des Parisiens s'était portée sur la route par où devait arriver la royale famille inconnue, et presque tous ceux qui ne riaient pas d'un rire moqueur et colère avaient le cœur serré de douleur. La vieille garde suivait en silence la voiture du roi; et pour consoler ces vieux guerriers pleurant, par ses cris de *vive la vieille garde!* le peuple étouffait ceux de vive le roi! Ce fut ainsi que le cortége arriva à la barrière. M. de Chabrol l'y attendait.

Le préfet de la Seine était à la tête du corps municipal. M. le préfet de police se trouvait à ses côté. Les clefs de la ville étaient portées par le doyen des maires de Paris. En les présentant à S. M., M. de Chabrol s'exprima ainsi :

SIRE,

Le corps municipal de votre bonne ville de Paris, dépose aux pieds de V. M. les clefs de la capitale du royaume de saint Louis. Le Ciel, dans sa clémence, nous rend enfin nos rois, il accorde un père aux vœux des Français. Il environne le trône de tout ce que la dignité, le malheur et la vertu eurent jamais de plus auguste, et le souvenir des maux passés vient s'y joindre encore, pour l'entourer plus étroitement de l'amour et de la vénération des peuples.

La France, sous l'antique bannière des lys, voit combler toutes ses espérances, et pour premier bienfait, la paix du monde signale le retour des BOURBONS. SIRE, amour, respect, fidélité inviolable au sang de nos rois, voilà le sentiment unanime des habitants de votre bonne ville. Repos, conciliation et bonheur, tel est le besoin de leur cœur que les discours paternels de V. M. ont déjà réalisé. Que n'attendent-ils pas d'un prince renommé par sa haute sagesse, par sa tendresse inaltérable pour ses sujets, admiré par ses rares vertus et sa noble constance?

L'image de Henri IV, dérobée si long temps à nos regrets, reparait dans ce jour solennel. Elle nous rappelle des temps d'orage

auxquels succédèrent bientôt ceux de la félicité publique : son règne recommence aujourd'hui. La France entière, heureuse par sa confiance et son amour, tourne aussi ses regards sur ces princes chéris, sur une princesse auguste dont le nom réveille tant de sentiments et d'émotions, et s'écrie dans des transports de joie et d'attendrissement : VIVE LE ROI ! VIVENT LES BOURBONS !

Cette belle harangue et l'adhésion à la déchéance de Bonaparte lui valurent les faveurs de la Restauration. A l'avantage d'être définitivement maintenu dans ses fonctions, vinrent bientôt se joindre les titres de conseiller d'État et d'officier de la Légion d'honneur. Si M. de Chabrol avait servi l'empereur avec un zèle peu commun, il l'avait abandonné au moment du péril, et cela rachetait tout. Cependant les fautes immenses et nombreuses du nouveau gouvernement, une réaction injuste et cruelle, en éloignèrent promptement ceux qui, fatigués du despotisme impérial et de ses guerres sans fin, avaient accepté la Restauration pour le bien qu'ils en attendaient. Bientôt de l'île d'Elbe, Napoléon, instruit de l'état de la France, vint ressaisir tout ce qu'il avait perdu. Du golfe Juan à Grenoble, sa marche fut un triomphe ; ses soldats accoururent sous ses drapeaux, et les populations l'accueillirent comme un libérateur. A son approche, l'alarme fut au camp royaliste ; tous ceux surtout qui, jadis ses humbles courtisans, avaient reporté leurs adulations à la légitimité, durent redouter le courroux du vainqueur, et M. de Chabrol plus que tout autre. Le 7 mars on vit le préfet de la Seine, qui naguère avait, aux genoux de l'impératrice, adulé Napoléon, rédiger au nom du conseil muncipal, pour Louis XVIII, une adresse d'un dévouement non moins enthousiaste que celui dont ses précédentes harangues étaient pleines. En pareille circonstance, le langage du remplaçant de M. Frochot ne pouvait être qu'o-

dieux, mais cette fois, la passion, la crainte, les espérances trompées, lui firent passer toutes les bornes, et nous regrettons que notre devoir d'historien nous force à mettre sous les yeux de nos lecteurs, cette pièce bien des fois reproduite et qui fait une si grande tache dans la vie d'un de nos compatriotes. Quoi qu'il en soit, la voici :

SIRE,

Depuis le retour de Votre Majesté, la France commençait à respirer; la liberté publique et particulière assurée par une Charte solennelle, le crédit renaissant, nos ports rouverts au commerce, les bras rendus à l'agriculture, l'harmonie établie entre tous les corps de l'Etat, la certitude de la paix donnée à l'Europe, tout garantissait à notre pays, le bonheur qu'il n'a connu que sous vos ancêtres

Et c'est là le moment que choisit cet étranger pour souiller notre sol de son odieuse présence!

Que veut-il de nous?

Quel droit peut-il prétendre, lui dont la tyrannie nous aurait affranchis de tous devoirs, et qui, par son abdication aurait relevé les plus scrupuleux de leurs serments?

Que vient-il chercher dans notre France, qu'il désola si longtemps?

En vain depuis un an, Sire, vous vous consumez d'efforts généreux pour réparer tant de maux. Ces maux pèsent encore sur nous, et pourtant il ose paraître à nos regards! Il désire donc encore que, pour réparer nos pertes, l'élite de notre jeunesse, victime de son gigantesque orgueil, aille périr sur ses pas, ou dans les neiges de la Russie ou dans les montagnes arides de l'Espagne?

Faut-il donc incendier une seconde fois l'univers, pour appeler une seconde fois l'univers sur la France! Couvert déjà de tant de sang, c'est du sang encore qu'il demande, c'est la guerre civile qu'il veut apporter aux enfants de la France! Il croit donc qu'il ne pourra jamais fatiguer ni la clémence du Ciel ni la longanimité d'une nation qui consentait à l'oublier!

Grâce à la Providence, nous respirons enfin sous un régime paternel, sous l'autorité tutélaire et légitime de l'antique race de nos rois. Chaque moment de votre règne, Sire, est marqué par un bon sentiment pour vos Français, par un acte de garantie du bonheur et de la liberté publique; il n'est pas une de vos paroles qu'on ne

répète avec attendrissement, pas une de vos actions où ne soient empreints votre amour pour vos sujets et votre ardent désir d'étouffer toute dissenssion civile. Aussi n'est-il pas un de nous, Sire, qui ne soit prêt à périr au pied du trône pour défendre son roi, aux pieds de *Louis-le-Désiré* pour défendre son père.

Oui, Sire, nous le jurons à votre majesté!

Ce serment, n'est pas le nôtre seulement, c'est celui de tout Français qui aime l'honneur, son roi, sa patrie et sa famille.

Quand l'odieux *étranger* vint reprendre pour un moment sa place aux Tuileries, l'ancien préfet de Savone crut prudent de fuir et de se cacher profondément. Son frère fuyait aussi. Après avoir vainement essayé d'arrêter Napoléon devant Lyon, il était parvenu à s'échapper. M. de Crouzol vint chercher en Auvergne un asile et un abri contre une colère qu'il savait bien, lui aussi, n'avoir que trop justement irritée.

Après les cent jours, M. de Chabrol put sans danger reprendre sa préfecture, un moment occupée par M. de Bondy, et recommencer ses harangues, dont cette fois nous ferons grâce à nos lecteurs. M. de Crouzol reparut aussi à Lyon, et s'y signala malheureusement par une conduite qui rappelle en tout point celle des conventionnels de 1793. Il n'en fut pas de même du préfet de la Seine, et nous nous estimons heureux d'avoir à rapporter ici une noble action qui pourra compter surtout parmi les titres qu'il s'est acquis la reconnaissance des Auvergnats. En 1816, le général Gruyer, notre compatriote, proscrit, fuyait. M. de Chabrol, lié avec lui d'une étroite amitié, ne craignit pas en cette circonstance de s'exposer à toute la colère d'un parti que ses antécédants pouvaient rendre plus dangereuse, malgré tous les gages de fidélité qu'il lui avait donnés; il l'accueillit avec bonté, le déroba à toutes les poursuites, et lui sauva ainsi la vie. Il

fallait bien cela pour faire oublier un peu ce dont l'indélébile *Moniteur* rappellera toujours le souvenir.

Les princes étrangers, dont les soldats inondaient alors Paris et faisaient subir tant de vexations aux habitants, lui donnèrent aussi des témoignages de leur bienveillance. Il fut nommé commandant de l'ordre de Saint-Wladimir de Russie, et Aigle rouge de seconde classe, ordre prussien. A cette époque commence aussi sa vie parlementaire. Un des colléges de Paris l'envoya à la chambre des députés, où il ne prit que très-rarement la parole, et encore ce fut presque toujours pour des sujets qui intéressaient sa préfecture. Sa modération, la tiédeur de ses opinions, l'empêchèrent de prendre une grande part aux extravagances du parti réactionnaire, dont il trouva cependant le moyen de se faire bienvenir, car il sut conserver ses hautes fonctions sous les ministères de MM. Talleyrand, Richelieu et Decazes. Aux élections de 1824, il ne fut pas réélu à Paris, et peut-être dut-il cet échec aux trop fameuses manœuvres du tourniquet Saint-Jean, auxquelles on lui a maintes fois reproché d'avoir pris une part peu honorable. M. de Chabrol fut nommé à Riom.

A cette époque le nouveau député de Riom, était avec MM. Martignac et Gauthier, un des membres influents en qui se personnifiait le centre droit. Un bel avenir politique eût alors pu s'ouvrir devant lui, mais il lui manquait une indépendance de position et une force de caractère qui lui permissent de s'opposer à la marche désastreuse du ministère Villèle. Il eût voulu l'amener à des vues de modération et de popularité, et lui-même il se laissa entraîner à soutenir ses malheureuses conceptions. Il vit encore se succéder les ministères Martignac et Polignac, dont son frère M. de Crouzol

faisait partie, sans abandonner les rangs ministériels, bien que son esprit calme et droit lui fît juger que la puissance de l'opposition était irrésistible, et qu'une crise violente pourrait seule mettre fin à cette intolérable situation. Quelques jours avant de venir à Riom présider pour la dernière fois le collége électoral, il fut reçu par le roi, qui s'adressa à lui avec une inquiète sollicitude : « Eh bien ! comment Paris est-il pour moi ? — Je ne dois pas dissimuler à votre Majesté, répondit le préfet, que tout est dans l'opposition. » A ces mots, des larmes coulèrent, dit-on, des yeux du roi. M. de Chabrol, disait vrai. S'exagérant son pouvoir, Charles X voulut résister à cette opposition, et quelques mois après il était en Angleterre, et M. de Chabrol cédait à M. de Laborde une préfecture qu'il avait occupée dix-huit ans.

Si la conduite parlementaire et les opinions politiques de M. de Chabrol ont trouvé de violents critiques, son administration n'a trouvé que des approbateurs. La ville de Paris s'en souviendra long-temps avec bonheur, car c'est à lui qu'elle doit l'achèvement de l'Entrepôt des vins, la construction de plusieurs abattoirs, du canal St-Martin, du canal de l'Ourcq, du Palais de la Bourse, et d'un grand nombre d'autres travaux non moins importants pour l'embellissement ou la salubrité de la capitale. L'Auvergne se souviendra surtout avec reconnaissance de la protection puissante qu'il accorda à son industrie, en prescrivant pour la construction des quais, des ponts et monuments qu'il faisait élever, les matériaux qui en provenaient. Son administration était surtout active, laborieuse ; pendant plusieurs années, il a fait publier régulièrement des *Recherches statistiques sur Paris et le département de la Seine*, immense recueil de tableaux précieux, où l'on trouve les renseignements les plus précis sur tous les sujets.

Après la révolution de juillet, M. de Chabrol se tint d'abord tout à fait éloigné des affaires politiques; mais ensuite, rassuré par la marche toute pacifique et anti-révolutionnaire du gouvernement, il sentit se réveiller le besoin de cette agitation de la vie parlementaire, à laquelle il avait été mêlé si long-temps. En 1839, il sollicita les suffrages des électeurs de Riom *intrà-muros*, et sa ville natale, où son nom est si populaire, à laquelle il a rendu des services signalés, et qui en attendait de non moins grands de sa puissante influence, l'envoya encore à la chambre des députés. Pour la première fois il y parut sur les bancs de l'opposition. Aux dernières élections générales, il était déjà atteint de la maladie cruelle qui l'a enlevé. Il est mort le 13 avril 1843, à l'âge de 69 ans. Ses restes reposent au cimetière du Père Lachaise. Ses funérailles, auxquelles assistaient un grand nombre de députés, de pairs, de magistrats, de membres de l'Institut, et de personnages du plus haut rang, ont eu lieu sans pompe et sans éclat, et aucun discours n'a été prononcé sur sa tombe, ainsi qu'il avait recommandé de le faire.

La mort de M. de Chabrol fait un grand vide dans le département du Puy-de-Dôme : le Conseil général connaissait tout le prix de ses lumières et de sa grande expérience des affaires, et les habitants trouvaient toujours en lui un protecteur actif et puissant. Sa perte est vivement sentie surtout par les villes de Riom et de Volvic. Dans la première, il avait créé, en 1828, un musée où étaient réunis de beaux modèles, et depuis 1830, il y a fondé à ses frais une école de dessin, dirigée par un de nos compatriotes, artiste distingué La seconde lui doit la création de son école si utile de dessin et d'architecture.

Tous les honneurs étaient venus trouver M. de Chabrol. Il est mort membre de l'institut (Académie des Beaux-

Arts), membre de la Société royale d'Agriculture, grand'croix de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, commandeur des ordres de Saint-Wladimir de Russie, de l'Aigle-Rouge de Prusse, et du Lion-d'Or, de Belgique. Il a été remplacé à la chambre des députés par M. Pagès, à l'Académie des Beaux-Arts par M. Rambuteau, et à la Société d'agriculture par M. Robinet; mais il ne laisse à l'Auvergne aucun héritier direct de son nom, pour continuer cette illustre famille, que notre province est menacée de perdre. L. R.

M. Cariol.

M. Gilbert-Antoine-Jules Cariol, membre du Conseil général du Puy-de-Dôme, membre de l'Académie, de la Société d'agriculture et du Conseil municipal de Clermont, juge au tribunal de commerce et président de la chambre de commerce de la même ville, ancien maire de Clermont et ancien député du Puy-de-Dôme, a mis fin à ses jours à Clermont, le 13 avril 1843.

M. Cariol est né le 9 août 1798, à Biauzat, arrondissement de Gannat (Allier).

M. Esquirou-Lavignac.

M. Esquirou-Lavignac, chevalier de la Légion d'honneur, ancien maire d'Aurillac et membre du conseil municipal, est mort le 19 mai 1843, à sa maison de campagne.

Nous empruntons les passages suivants au discours que l'honorable M. Grognier, maire d'Aurillac, a prononcé sur sa tombe :

« M. Esquirou-Lavignac naquit dans cette cité en 1768. La plus grande partie de sa vie s'est écoulée loin de son pays, qu'il quitta dans sa première jeunesse, mais comme

tous les enfants des montagnes, il a voulu que sa tombe fût placée là où avait été son berceau; il abandonna donc l'Espagne, qu'il avait habitée pendant longues années, et rentra, pour toujours, dans la ville qui l'avait vu naître.

» Nommé, en 1830, conseiller de la cité, il fut peu de temps après promu aux fonctions de maire, qu'il a remplies pendant sept années, avec zèle, avec ordre, avec économie; c'est sous son administration qu'ont été restaurées la halle, l'église du collége, la bibliothèque de la ville, et qu'ont été construits le nouveau pont jeté sur la Jordanne et l'école normale primaire de ce département. Exact dans l'accomplissement de ses devoirs municipaux, il les a remplis avec prudence, avec fermeté, avec désintéressement : c'est un hommage que je me plais à lui rendre parce qu'il est l'expression de la plus exacte vérité.

» Retiré des affaires publiques depuis la fin de l'année 1840, les années en petit nombre que la Providence lui réservait encore n'ont été pour lui qu'une longue maladie, qu'une suite de souffrances qu'il a supportées avec résignation, et la mort ne l'a frappé qu'après qu'il a eu rempli les consolants devoirs qu'impose le titre de chrétien; pénétré de cette vérité que le seul bien réel est celui que l'on fait aux autres, il a doté l'asile des pauvres, il a donné à notre hospice la presque totalité de la fortune qu'il possédait.

» M. Lavignac, tels sont vos titres au souvenir de vos concitoyens....

» Comme votre ancien collègue et votre successeur dans l'administration de la cité, j'ai dû rappeler ici le bien que vous avez fait; comme organe des pauvres dont vous êtes le bienfaiteur, j'ai dû porter devant votre cercueil le tribut de leur reconnaissance. »

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

Notice sur les eaux minérales et médicinales de Saint-Nectaire, par M. P. RIGAL, médecin-inspecteur.

Une description topographique, scientifique et pittoresque de Saint-Nectaire, précède cette notice. Il suffit de nommer son auteur, M. H. Lecoq, pour être assuré que le travail est complet et consciencieux. L'auteur décrit ensuite les propriétés physiques et les propriétés médicinales des sources minérales, ainsi que le mode de leur administration. Il termine en donnant des observations sur les différentes cures obtenues. En tout, cette notice est fort intéressante, et sera d'un grand secours pour les personnes qui visiteront ou qui feront un séjour à Saint-Nectaire.

Poésies par madame Félicie Bayle-Mouillard (1).—Sous ce titre sans prétentions, une femme déjà connue par bien des succès littéraires, vient de faire paraître un recueil qui a été justement remarqué, même dans ce siècle d'indifférence poétique. Tous ceux qui, sans doute, sur le nom de l'auteur, se sont hasardés à ouvrir un livre nouveau de poésies, ont été frappés des pensées ingénieuses, des rapprochements piquants qu'il renferme; ils ont admiré la profondeur des pensées, la variété des tons, des couleurs, des sentiments, comme celle des sujets;

(1) Un vol. in-8°, chez les libraires de Clermont et de Riom.

ils ont été enchantés de ce style vif, animé, pur et correct, de la bonne école, dont le secret s'en va se perdant tous les jours; et bientôt la fortune du livre a été assurée. On trouve aujourd'hui en Auvergne peu de personnes lettrées qui n'aient lu ou ne cherchent à lire ce livre, fait pour réconcilier avec la poésie les lecteurs à qui l'on n'a depuis long-temps présenté sous ce nom que des idées vulgaires, vagues et décousues, que des mots plus ou moins agencés. Dans ce nouveau recueil, où presque tout est digne d'attention, d'autres signaleront à leurs lecteurs des pièces ingénieuses comme *le Ver luisant*, *le Papillon sur le mur*; celles qui sont pleines d'une mélancolie touchante, comme *la Première nuit des morts*, *la Tombe d'un enfant*, etc.; celles où dominent de beaux et nobles sentiments, comme *Savoir aimer*, *savoir mourir*; celles où l'inspiration poétique est plus marquée, comme *Poésie et sommeil*, ou bien *A Racine*. Aux lecteurs des *Tablettes* nous recommandons une pièce qui intéresse plus particulièrement l'Auvergne, puisqu'elle est consacrée à un de ses enfants qu'on ne louera jamais assez, *A Dézaix*. Nous donnons au chapitre LITTÉRATURE le dernier hommage à M. de Montlosier, qui n'est pas le moindre ornement de ce livre, qu'on lira toujours avec plaisir, souvent avec admiration.

Fleurs et larmes, poésies, par mademoiselle Félicité Seguin.

On nous promet, comme devant paraître très-incessamment sous ce titre, un nouveau volume in-8° des poésies de M^lle^ Seguin. *Les Fleurs de bruyère*, par le même auteur, ont été accueillies dans le monde littéraire avec trop de faveur, pour ne pas prédire beaucoup de succès à cette nouvelle production. Nous en rendrons compte aussitôt qu'elle nous sera connue.

Bulletin agricole du Puy-de-Dôme, revue périodique de la Société d'Agriculture de Clermont-Ferrand.

Le *Bulletin de la Société d'Agriculture* est presque entièrement occupé par un mémoire de M. Lecoq sur les plantes fourragères de la France. C'est un travail qui manquait à notre agriculture, et dans lequel les cultivateurs pourront puiser une foule de détails relatifs aux espèces qui peuvent servir d'aliment aux bestiaux.

L'auteur pense que l'on n'a pas encore introduit dans la culture toutes les bonnes plantes fourragères qui croissent sur le sol de la France, et pour guider dans le choix des espèces, il donne la description de ces plantes, puis il indique le sol qui leur convient, leurs qualités diverses, leur produit, en un mot, leurs avantages et leurs inconvénients. Il range toutes ces espèces par familles ou groupes naturels, dont il décrit d'abord les caractères principaux, puis les genres, les espèces et jusqu'aux variétés agricoles. Il en résulte une véritable Flore, dans laquelle sont décrites toutes les plantes que mangent les diverses espèces d'animaux, ainsi que celles qui, étant vénéneuses pour eux, croissent naturellement dans les prairies. Il promet pour une seconde partie, sur laquelle nous reviendrons, des notions générales sur les prairies, sur leur composition et leur analyse, sur les semis des fourrages, sur les mélanges les plus convenables, suivant les sols, selon les animaux auxquels ils sont destinés; enfin des détails sur l'entretien des prairies, les irrigations, le sarclage, le fanage, etc. Un ouvrage de ce genre peut être d'une grande utilité dans un pays aussi agricole que l'Auvergne, où les prairies ne sont pas encore aussi multipliées qu'elles devraient l'être, et nous répèterons avec l'auteur de ce travail une maxime que les cultivateurs devraient avoir toujours présente à la mémoire :

« *Augmentez successivement l'étendue de vos prairies jusqu'à ce que leur produit puisse nourrir un assez grand nombre d'animaux pour fumer convenablement les terres à labourer*, ou bien : *Ne livrez jamais une terre à la charrue sans être certain que vous pouvez la fumer convenablement.* »

L'ancienne Auvergne et le Velay.—Deux livraisons de l'*Ancienne Auvergne et le Velay* ont paru depuis le premier article que M. André Imberdis a publié sur cet important ouvrage. Notre collaborateur en rendra compte en même temps que de la quatrième, qui contient le portrait de César, cette belle page tracée avec vérité, éclat, énergie, dont la presse quotidienne s'est emparée pour rendre un juste hommage à l'écrivain, et de la cinquième, qui fait marcher à grands pas notre vieille histoire, débarrassée des conjectures, des contradictions, de l'obscurité et des mille récits qui embarrassent la narration et réduisent trop souvent l'historien au rôle de l'analyste. Que l'auteur ne se lasse point, que l'éditeur poursuive sa tâche avec son aptitude et son zèle accoutumés, nous serons toujours prêts à appeler l'attention de nos lecteurs sur un travail destiné à exercer sur nos populations intelligentes une influence morale que nous avons comprise.

Compte-rendu des travaux du Comice agricole de Riom, pendant l'année 1842, *présenté par M. F. Jusseraud, vice-président, dans la séance du* 20 *avril* 1843.

Le compte-rendu que présente M. F. Jusseraud est un résumé très-complet des travaux du Comice et des succès obtenus pour l'agriculture dans l'arrondissement de Riom, pendant l'année 1842.

J.-B. BOUILLET.

HISTOIRE.

DISSERTATION

SUR L'EMPLACEMENT

DE

LA GERGOVIA DES ARVERNES,

ET SUR L'APPLICATION DU TEXTE DE CÉSAR

AU PLATEAU DE GERGOVIA (1).

§ Ier. De l'emplacement de la Gergovia des Arvernes.

Dans le 18e siècle, la détermination de l'emplacement de la *Gergovia* des Arvernes devint un sujet de recherches et de controverse parmi les savants. Ce n'est pas que, dans le pays même, la question ne fût résolue depuis longtemps déjà par une constante tradition; mais, dans une dissertation publiée en 1723, au tome VI des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, p. 635, un membre de cette académie, l'abbé Lancelot, avait soulevé des doutes à cet égard. Suivant lui, l'application du nom de *Gergovia* à la montagne qui s'élève à sept ou huit

(1) Cette dissertation, qui doit faire partie de l'*Ancienne Auvergne et le Velay*, que publie M. Ad. Michel, nous a été obligeamment communiquée par son auteur, avec lequel nous avons passé la journée du 13 août 1843 sur le plateau de Gergovia

kilomètres (sud-est) de la ville de Clermont, à droite de la route qui conduit de cette ville à Issoire et à Brioude, ne remontait pas au-delà du seizième siècle; il en attribuait la première idée au Florentin Gabriel Simeoni, qui avait, en 1560, publié une description en italien de la Limagne d'Auvergne, sous le titre peu archéologique de *Dialogo pio*, ouvrage qui fut traduit et publié en français, l'année suivante, par Antoine Chappuys, du Dauphiné. Lancelot rejetait, comme insignifiante et caduque, l'autorité d'une charte de 1149, où la même montagne est expressément désignée sous le nom de *Gergobia*. L'authenticité de ce titre, extrait du cartulaire de l'abbaye de Saint-André-lez-Clermont, avait déjà été suspectée par Justel; et Baluze, tout en reconnaissant que le titre lui paraissait *vrai* et *bon*, quant au fond, y avait signalé des indices évidents, selon lui, de fraude et d'interpolations.

Du reste, l'argumentation du savant Lancelot ne sortait pas des limites d'un spécieux pyrrhonisme; il ne concluait pas au-delà d'un doute prudent et circonspect. Après examen du local, il reconnaissait « quelque ressemblance entre la situation de l'ancienne *Gergovia* » et celle de la montagne qui en porte actuellement le » nom, » et il s'abstenait de se prononcer en faveur de tout autre emplacement. Il adoptait même la plupart des objections qui s'élèvent contre les applications qu'on a voulu faire de la description de César, soit à Clermont, soit à Saint-Flour, soit à une autre localité qui domine l'Alagnon, à dix lieues au sud de Clermont, près du village de Charbonnières.

« Ce ne peut point être Clermont, dit-il; les auteurs les plus prévenus pour cette ville sont obligés d'en convenir. *Gergovia* était située sur une fort haute montagne

dont toutes les avenues étaient très-difficiles. Cette montagne avait autour d'elle plusieurs collines à qui elle commandait : elle était assez étendue pour donner du terrain à une grande ville et contenir le camp d'une armée de 40,000 hommes au moins, où chaque nation avait son quartier séparé. — Aucune de ces marques ne convient à Clermont.... »

« Je ne crois pas qu'il faille s'arrêter au sentiment de ceux qui disent que Saint-Flour est l'ancienne *Gergovia*. Le nom d'*Indiciacum*, qu'elle a porté avant que d'être *Sancti Flori oppidum*, me paraît presque aussi ancien que celui de *Gergovia*. A-t-elle pu avoir l'un et l'autre en même temps? D'ailleurs elle est trop éloignée du pays des Eduens, et il faut faire faire à la petite armée de César une marche bien longue et bien incommode, dans des montagnes d'un accès difficile pour des troupes.... »

« M. de Mandanjors (1), dans la suite de sa dissertation sur *Alesia*, place *Gergovia* sur une montagne près de l'Allagon et de Charbonnières, à deux lieues de l'Allier et à trois de Vieille-Brioude. Il dit que cette montagne s'appelle le *Mont de César*; que sa hauteur répond à 1200 pas que *Gergovia* avait; qu'on y voit les grosses pierres dont les assiégés avaient fait une enceinte, et la colline escarpée de tous côtés dont César s'empara pour ôter aux assiégés la commodité de l'eau et du fourrage, et enfin la plaine où Vercingétorix ne voulut pas descendre, de peur d'en venir au combat que César semblait lui offrir. C'est une opinion qui lui est particulière. La situation, l'éloignement y conviennent assez; il serait à souhaiter

(1) Cet auteur a publié au commencement du dix-septième siècle, sur la géographie de la Gaule au temps de César, un système en dehors de toutes les notions reçues, et qui n'a pu résister à la discussion.

qu'elle fût fortifiée de quelques autres preuves que de son seul témoignage. »

Voici en quels termes, assez peu concluants du reste, Lancelot résume sa dissertation :

« De tout ce que je viens de remarquer ici, je crois » pouvoir conclure, comme je l'ai avancé, que l'opinion » qui place l'ancienne *Gergovia* sur la montagne appelée » proprement le *Puy-de-Merdogne*, et assez communé- » ment depuis quelque temps *Gergoviat*, souffre de for- » tes difficultés, et que sa situation seule, qui répond » assez à la description de César, est tout ce qui peut la » soutenir; mais que les monuments que l'on rapporte » pour l'appuyer sont ou faux, ou ne prouvent rien; enfin » que la tradition en est très-moderne, je crois l'avoir » démontré. Cette convenance de situation peut, à la vé- » rité, suffire pour donner cette opinion comme une con- » jecture assez vraisemblable, telles que le sont beaucoup » d'autres, qui n'ont pas d'autre fondement que cette » sorte de ressemblance; mais il faut s'en tenir à ce seul » moyen, et n'y pas joindre des preuves aussi caduques » que le sont les monuments et la tradition que je viens » d'examiner. »

Il est facile de rétorquer contre les arguments de Lancelot le reproche de caducité qu'il adresse aux monuments et à la tradition qu'il repousse. Pour infirmer l'autorité de la tradition locale, il en nie l'ancienneté, et cette ancienneté est attestée par ce même Simeoni, auquel il attribue l'honneur de l'avoir créée. En effet, cet archéologue florentin l'invoque à l'appui de son opinion sur l'emplacement de l'ancienne *Gergovia* : « Quel autre argument, » dit-il, dans son *Dialogo pio* (nous nous servons de la » traduction contemporaine de Chappuys), quel autre » argument pourrions-nous désirer plus grand, pour

» nous faire entendre que là fust la ville de *Gergovia*,
» quand au pied de cette montagne on voit encore les
» ruines d'une tour en forme d'églisette, que vulgaire-
» ment on appelle *Gergoye?* » Et lors même qu'on parviendrait à établir de tout point la fausseté du titre de 1149, titre dont la fabrication remonterait au moins au seizième siècle, la désignation du plateau de la montagne en question sous le nom de *masuram antiquæ Gergobiæ* (mesure de l'antique Gergovie), n'est-elle pas un témoignage évident de l'existence de la tradition et de son ancienneté? Car l'industrie des faussaires ne consiste pas à inventer des faits historiques et des traditions locales, mais à se servir des uns et des autres pour assurer le triomphe de leur fraude. Le mensonge, pour réussir, a besoin de s'appuyer sur une vérité bien connue. Ainsi, la fausseté de la charte du douzième siècle (fausseté que d'ailleurs nous n'admettons pas), loin d'être un argument contre la tradition relative à l'emplacement de l'ancienne *Gergovia*, deviendrait, au contraire, un argument péremptoire en sa faveur. Le faussaire ne se serait pas servi du nom de *Gergovia*, s'il n'avait pas trouvé ce nom consacré par l'usage et par la tradition.

Aussi, les savants que la dissertation de Lancelot amena examiner de plus près cette question de topographie historique; furent-ils loin de partager ses doutes. Danville, qui sera toujours une grande autorité en pareille matière; l'abbé Lebeuf, qui avait visité les lieux; de Caylus, dans une dissertation spéciale, insérée au t. V de son *Recueil d'Antiquités;* Pazumot, savant ingénieur géographe, qui a contrôlé sur les lieux et rectifié en quelques points la description et les hypothèses du précédent, se sont accordés à reconnaître le peu de valeur des objections faites par Lancelot contre une tradition immémoriale, et

dont la confirmation se trouve aussi complète que la raison puisse le désirer, dans la concordance générale du local avec la description que César nous en a laissée.

Nous ne devons pas oublier de mentionner parmi les travaux où les doutes de l'académicien Lancelot furent victorieusement réfutés, ceux de l'abbé Masson, prieur de Saint-André, et du chanoine Cortigier, tous deux membres de la société littéraire de Clermont, et dont les mémoires furent consignés aux registres de cette société. Chabrol, dans le quatrième volume de ses *Coutumes d'Auvergne*, avait, malgré les lumières répandues sur cette question par les autorités que nous avons citées, adopté l'opinion de Lancelot; mais il a été durement relevé par Dulaure, dans l'article *Gergovia* de sa *Description de l'Auvergne*, page 319.

Voici en quels termes l'abbé Lebeuf exprime son opinion, sur la question controversée :

« M. Lancelot, dans une dissertation imprimée au sixième tome de nos mémoires, s'est proposé de prouver que cette opinion souffrait de fortes difficultés; il a combattu les monuments qu'on emploie pour l'appuyer; il s'est inscrit en faux contre une charte de l'an 1149, qui fait mention d'un bien de l'abbaye de Saint-André, aux faubourgs de Clermont, comme situé à *Gergovia*. M. l'abbé Lebeuf, étant à Clermont, a voulu s'assurer par lui-même de la fausseté de cette charte; il l'a trouvée telle qu'elle avait paru à M. Lancelot, et il convient qu'elle ne peut servir de preuve pour conclure qu'il y eût au douzième siècle un lieu voisin de Clermont qui portât le nom de *Gergovia* (1); mais en récompense il a vu et lu, dans l'abbaye de Saint-

(1) L'opinion de Lebeuf eût été tout autre, sans doute, s'il avait pu être éclairé des lumières que l'abbé Masson a jetées sur cette question.

André, une bulle du pape de l'an 1170, qui contient un détail des biens de cette abbaye. Cette bulle porte tous les caractères de vérité ; elle met parmi ces biens un territoire situé à *Gergovia*. IL EST DONC CERTAIN QU'UN CANTON DE TERRE CONSERVAIT PROCHE DE CLERMONT, EN 1170, L'ANCIEN NOM DE GERGOVIA. D'ailleurs, M. Lebeuf ayant monté sur cette montagne, il a trouvé la situation des lieux conforme à la description de César, comme M. Lancelot en convient lui-même. De plus, il y remarqua un grand nombre de fragments de cette terre cuite rougeâtre appelée *terra campana*, dont les Romains faisaient des vases à leur usage. *Toutes les raisons semblent confirmer l'opinion commune sur l'ancienne situation de cette* Gergovia. »

Ces observations ont été consignées au tome XXV, p. 129 (année 1753), des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*.

Danville, qui n'avait pas vu les lieux, mais qui en avait un plan sous les yeux, répondait ainsi, dans l'article *Gergovia* de sa *Notice de l'ancienne Gaule*, aux principales objections de Lancelot :

« M. Lancelot a pu, sans beaucoup de peine, réfuter les conjectures frivoles et hasardées de Simeoni sur diverses circonstances de détail aux environs de *Gergovia*, aussi bien que quelques traditions populaires sur plusieurs lieux du même canton. Mais que Sidoine Apollinaire, en décrivant sa maison d'*Avitacum*, dont la position est inconnue, se taise sur *Gergovia*, quoiqu'il en fasse mention ailleurs, il n'en résulte pas d'argument négatif sur la position de *Gergovia*. — Que César ne parle point d'un étang peu éloigné de la montagne et aujourd'hui desséché, appelé *Sarlève*, on ne le trouve point à redire, si on a lieu de croire que César dirigea ses attaques contre la place par

un côté tout opposé. — Que la montagne de *Gergovia* soit appelée *Podium Merdoniæ* dans un acte du quatorzième siècle, il ne paraît point extraordinaire, en considérant qu'il y a une terre du nom de *Merdogne* au pied de la montagne, que cette montagne, qui alors et depuis a pu être comprise dans le domaine de cette terre, soit appelée du même nom, quoiqu'elle en eût un qui lui fût propre et particulier.

» M. Lancelot insiste principalement sur les raisons de douter de l'authenticité du titre de fondation ou de restauration de l'abbaye de Saint-André dans un faubourg de Clermont. Par cet acte, Guillaume, comte de Clermont, fait donation aux religieux de cette abbaye de ce qu'il possédait *in Sauzeto*, *in Jussiaco*, *in* GERGOBIA, *in Fontetigia*, etc. Il ajoute : *Nec amplius solvent tributum nostro castro de* Monte rigoso, *sive de* Mont-Rognon, *tione arcis quam eis etiam dedimus et damus*, ET IN GERGOBIA *et in circuitu ipsius, et in monte sive podio qui est suprà, usquè et comprehendendo* VETEREM MASURAM ANTE-QUAM GERGOBIAE. On ne pourrait se dispenser d'avouer, que l'on reconnaît par divers endroits que l'acte dont il est question est un de ces titres qui ont été refaits ou renouvelés d'après d'autres plus anciens, et qui portent des indices manifestes de nouveautés et d'interpolations, par l'ignorance et la malhabileté de ceux de la main desquels ces pièces sont sorties (1). Mais, de même que l'on ne révoquera point en doute que l'abbaye de Saint-André n'ait été fondée ou restaurée par le comte Guillaume, vers le milieu du douzième siècle, et ne soit antérieure à l'époque que l'on jugera convenir au renouvellement du titre des donations faites par ce comte, on peut penser sur le fond,

(1) Voir plus loin la réfutation de l'abbé Masson.

conformément à ce qu'en a pensé M. Baluze, *qu'il paraît bon et qu'il le croit vrai*, selon que M. Lancelot le rapporte dans son mémoire. Si la teneur de l'acte n'était entièrement controuvée que depuis environ un siècle, auquel M. Lancelot (au commencement du dix-huitième) borne l'antiquité de cette pièce, de quel endroit un faussaire mal avisé tenait-il les dénominations locales de *Mons rigosus*, de *Fontetigia*, de *Jussiacum*, puisque ces lieux se nommaient Mont-Rognon, Fontanges, Jussat? Les étymologies absurdes de plusieurs noms de lieu aux environs de *Gergovia*, nous rendent certains que les noms employés dans les titres de Saint-André ne sont point dus à Simeoni (1). Et quant aux défauts de ce titre dont on se prévaut pour lui ôter toute son autorité, on peut demander si les faux miracles, les anachronismes dont les légendes sont remplies, si même quelques erreurs de fait, dans des historiens comme Grégoire de Tours et plusieurs autres, empêchent qu'on n'y reconnaisse la mention qui y est faite d'une in-

(1) Voici quelques-unes des étymologies topiques des environs de Clermont, inventées par l'archéologue florentin, et justement ridiculisées par Lancelot :

Aubière, qu'il écrit *Obière*.—Ombre *Romani*, parce que là, dit-il, il y eut sans doute quelque carnage des Romains.

Cournon, Cur non? Pourquoi pas? Réponse faite par César à ses lieutenants qui lui demandaient s'il oserait faire le siége de Gergovie.

Gondolle, qu'il écrit *Condole*.—Cum dolo, avec ruse, parce que c'est en cet endroit que César s'arrêta après avoir traversé l'Allier au moyen *d'une ruse*.

Mont-Rognon.—Mons Romanorum.

Pérignat.—Prairie, combiné avec la terminaison locale ac, et sous entendu Romani, souvenir de quelque catastrophe sanglante des Romains, comme pour *Aubière*.

Romagnac.—Romani hac *transière*, les Romains passèrent par là.

Il est certain que de pareilles découvertes philologiques ne méritent pas d'être sérieusement discutées.

finité de lieux qui doivent entrer dans les notices du moyen âge?

« M. Lancelot ne disconvient pas que la situation de l'ancienne *Gergovia*, qui, selon César, *posita in altissimo monte, omnes aditus difficiles habebat*, n'ait de la ressemblance à la montagne qui en porte le nom; et il y a plus d'une circonstance locale qui témoigne de cette ressemblance.... » Ici Danville entre dans un court examen du local, et termine par cette observation :

« Quoique Savaron, dans ses *Antiquités de Clermont*, eût fait des efforts pour y transporter *Gergovia*, cependant il avait bien changé d'avis dans ses notes sur Sidoine Apollinaire, où il s'explique ainsi, en parlant de la position de *Gergovia* sur la montagne qui lui servait d'assiette : *Hujusce vetustatis indubia monumenta, vixere lucem, si lux suppetat* (Carm. V, p. 83). »

Il nous reste à analyser les observations de M. Caylus et de Pazumot.

« La ville de *Gergovia*, dit l'antiquaire de Caylus, ayant été détruite par quelque accident dont l'histoire a négligé de nous instruire, ses ruines ont subsisté pendant plusieurs siècles. Guillaume V (1), comte de Clermont et dauphin d'Auvergne, en parle dans ses lettres de fondation de l'abbaye de Saint-André, située auprès de Clermont; elles sont datées du mois de juillet 1149. » Ici de Caylus reproduit les termes déjà connus de ce titre, et continue :

« Lancelot, après des preuves aussi claires et si positives, et même après avoir visité les lieux, qu'il reconnaît être ressemblants à la description que César nous en

(1) D'après l'autorité des meilleurs généalogistes, il faudrait dire Guillaume VII.

a laissée, a douté que la ville de *Gergovia* fût située sur cette montagne, et a lu, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, un mémoire pour attaquer en particulier l'authenticité des lettres de fondation du comte Guillaume. Il prétend que cet acte est faux; Justel l'avait soupçonné; Baluze en croyait le fond vrai, mais avec des changements nouveaux. Simeoni, suivant Lancelot, est le premier auteur qui ait placé *Gergovia* sur cette montagne, qui s'appelait encore, en 1303, le puy ou montagne de *Merdogne*.

» Lancelot attaque les lettres de fondation, principalement par la qualité de *dauphin d'Auvergne*, qui, selon lui, n'était pas encore en usage en 1149. Les prétentions de Lancelot sont détruites par les titres les plus anciens et les plus authentiques. Le roi Philippe-Auguste, dans ses lettres du mois de mars 1189, confirmatives de l'abbaye de Saint-André, dit en termes exprès : « Ladite abbaye a été fondée et dotée par Guillaume, comte de Clermont, dauphin d'Auvergne. Deux transactions, en date des années 1190 et 1193, passées entre les religieux de Saint-André et le chapitre de Clermont et les autres seigneurs d'Auvergne, portent expressément que les justices que l'abbaye de Saint-André possède à Jussat, Sauzet, *Gergovia*, ont été données aux religieux par les dauphins d'Auvergne, comtes de Clermont. Robert Ier, comte de Clermont et d'Auvergne, troisième successeur du fondateur de ladite abbaye, ratifie les donations faites par ledit seigneur Guillaume, qui y est qualifié *dauphin*, et il parle de *Gergovia*, comme d'une justice donnée à l'abbaye par son bisaïeul. Cette charte est scellée du sceau du comte Robert, dauphin. Le pape Alexandre III, par une bulle de l'an 1174, et le pape Clément III, par une autre bulle de l'année 1188, confirment la fondation et la dotation

de l'abbaye de Saint-André, et font mention expresse de *Gergovia*, comme d'un fief donné à l'abbaye par la fondation. Si Lancelot cite un acte de 1303, où il prétend que *Gergovia* est appelée *Podium Merdoniæ*, ce titre ne prouve rien contre toutes les autorités que je viens de citer. Le *puy de Merdogne* était voisin, mais différent de la montagne de *Gergovia*, et en était séparé par une grande vallée (voyez le plan, pl. 10). Par un acte de l'an 1391, le seigneur de Merdogne a reconnu que la justice sur la montagne de *Gergovia* appartenait à l'abbaye de Saint-André. Enfin, par sentence du bailliage de Montferrand, de l'an 1556, confirmée par arrêt du parlement de Paris, du 11 décembre 1561, les religieux de Saint-André sont maintenus, contre le seigneur et les habitants de Merdogne dans la possession de faire pâturer les bestiaux de leur domaine de *Gergovia* dans les terres et communaux dudit *Merdogne*.

» J'ai tiré la citation de ces actes d'un excellent mémoire lu dans une assemblée de la société littéraire de Clermont, par M. Masson, prieur de Saint-André. Il en résulte que Lancelot n'a pas dû confondre le nom de *Gergovia* avec celui de *Merdogne*; que l'opinion qui place l'ancienne *Gergovia* sur la montagne qui porte encore son nom, n'est point une opinion nouvelle du seizième siècle, mais une opinion très-ancienne, constante et soutenue par titres, depuis le douzième siècle jusqu'à présent, et qu'enfin toutes les circonstances décrites dans les *Commentaires*, se retrouvent exactement sur cette montagne et dans ses environs. On ne peut donc plus douter que l'ancienne *Gergovia* n'ait été située sur la montagne qui porte son nom.

» Lancelot tire encore un argument du silence de *Sidonius Apollinaris*, évêque de Clermont au cinquième siè-

cle, qui décrit sa maison nommée *Avitacum* avec un détail très-étendu. Cette maison était, dit-on, sur le lac *Sarliève;* cependant le P. Sirmond, dans la seconde édition qu'il a donnée de *Sidonius*, atteste que lorsque ce lac a été desséché, on n'y a trouvé aucun vestige de cette maison si célèbre. D'autres ont dit qu'*Avitacum* était situé au sud-ouest de Clermont, près d'un lieu qu'on appelle *Tey*, à deux lieues de *Gergovia* (1). Quant au silence des commentaires sur le lac de Sarliève, on peut dire, en premier lieu, que ce lac, qui est présentement desséché, pouvait ne pas exister du temps de César et s'être formé dans la suite, par l'écroulement des terres voisines, comme il est arrivé dans un grand nombre d'endroits. En second lieu, quand même il aurait existé, on conçoit pour quelle raison César n'en aura point parlé. Ce lac était à une grande lieue de *Gergovia*, vers le levant, et les Romains étaient campés au midi de la montagne, en tirant vers le couchant (voyez le plan, pl. 10), et par conséquent ce lac était éloigné du camp des Romains, et ne décidait de rien par rapport aux dispositions de leur attaque.—Cet argument négatif, sur lequel s'appuie Lancelot, ne prouve donc rien contre les preuves positives tirées du local, et confirmées par une tradition de temps immémorial. »

A la suite de cette conclusion, M. de Caylus ajoute quelques détails sur le résultat des fouilles qui venaient d'être faites sur le plateau de *Gergovia*, aux frais de M. le comte de la Tour-d'Auvergne, et par les soins de la société littéraire de Clermont.

(1) Il paraît à peu près hors de doute aujourd'hui que le village d'*Aydat* est le véritable emplacement de l'ancien *Avitacum*, si complaisamment décrit par son illustre possesseur Sidonius.

Nous arrivons à la dissertation de Pazumot, qui ne fait que corroborer et confirmer les précédentes. Elle est insérée dans un petit volume in 12, publié en 1765, sous le titre de *Mémoires géographiques sur quelques antiquités de la Gaule ;* elle est accompagnée, comme celle de M. de Caylus, de plans topographiques, dont nous reproduisons à l'appui de ce résumé, le plus essentiel, qui n'est autre que celui qui avait déjà été publié au t. V du *Recueil d'antiquités*, avec de très-légères modifications, que nous avons cru devoir adopter nous-mêmes. Le travail de Pazumot a été réimprimé, également accompagné d'un plan topographique, dans le *Recueil des monuments antiques de la Gaule* de Grivaud de la Vincelle, 1817, in-4°.

Après une description très-détaillée du local, que nous réservons pour notre second paragraphe, et après avoir reproduit une lettre de M. de Féligonde, au sujet des fouilles faites sur le plateau, lettre que nous allons nous-même reproduire, Pazumot, qui avait fait des lieux un examen fort minutieux, qui avait pris connaissance de tous les travaux des antiquaires et des savants qui l'avaient précédé, conclut en ces termes :

« J'observerai que je n'ai pu mettre en question l'exis-
» tence de *Gergovia* sur ce plateau et dans cet emplace-
» ment. Outre les actes authentiques cités par M. de
» Caylus, d'après un savant mémoire de M. Masson, les
» restes d'armes de cuivre ou de fer, les poteries avec
» inscription et les médailles de la république, sont des
» preuves de fait en faveur d'une habitation, au moins
» romaine, contre ceux qui adopteraient le sentiment de
» M. Lancelot. »

Le chanoine Masson, prieur de Saint-André, ayant fourni les arguments les plus péremptoires et les plus concluants contre les doutes de Lancelot, et ce savant

Étant Auvergnat, il semble qu'au risque de tomber dans quelques répétitions, nous ne saurions nous dispenser de reprodnire les passages les plus essentiels de sa dissertation. Ce travail est resté manuscrit dans les archives de la société littéraire de Clermont, dont Masson était membre; nous en devons la communication à l'obligeance de M. le président Tailhand.

« M. Lancelot, dit l'abbé Masson, est forcé d'avouer qu'il y a de la ressemblance entre la situation de l'ancienne *Gergovia* et celle de la montagne dont nous parlons; cependant deux difficultés l'arrêtent : le défaut de monuments et le défaut de tradition.

» Il ne paraît point, dit-il, sur la montagne qu'on appelle *Gergovia* aucune pierre travaillée de main d'homme. — Mais ignore-t-il que les Gaulois n'étaient presque point dans l'usage de tailler la pierre; que leurs bâtiments n'étaient construits qu'en bois, si vous en exceptez les voûtes et les fondements? C'est ce que César nous apprend dans ses *Commentaires*. Mais en supposant ces bâtiments construits en bois, doit-il paraître surprenant qu'il ne reste d'autres traces des ruines de *Gergovia* que des pierres informes et des briques employées pour remplir les vides que laissaient les bois mis en œuvre?...

» Voici pourtant le point décisif : M. Lancelot avoue que de tous les monuments dont on se sert pour fixer *Gergovia* à la montagne près de Clermont, le plus fort est un acte de 1149. Cet acte est celui de la fondation de l'abbaye de Saint-André, faite par le comte Guillaume.... Les termes de cet acte, où on lit *Veterem masuram antiquæ Gergobiæ*, embarrassent notre M. Lancelot; il est forcé d'avouer que si l'acte est vrai, les termes susdits ne laisseront aucun doute sur la situation de l'ancienne *Gergovia*. Mais pour trancher la difficulté, il s'inscrit en

faux contre l'acte, et suppose qu'il n'y a pas plus d deux cents ans qu'il a été fabriqué.....

» Christofle Justel est le premier qui ait osé attaque ce titre, au liv. 2, ch. 12 de son *Histoire généalogiqu de la maison d'Auvergne*, où il prétend que Guillaume comte de Clermont, est mal qualifié, dans le titre d notre fondation, de *dauphin d'Auvergne*. On ne voi pas quel intérêt a pu obliger ledit sieur Justel de conteste cette qualité de *dauphin* audit comte Guillaume; mai on a lieu de soupçonner qu'il n'a pas agi, dans cette oc casion, avec la sincérité nécessaire à un historien, puis qu'il a supprimé cette même qualité de *dauphin d'Au vergne*, attribuée audit Guillaume, dans les lettres patente de Charles VIII, en date du mois d'août 1484, rapportée dans les preuves du livre II de son histoire, p. 30. S'il l'a fait dans la pensée qu'il n'y eût point d'autre titre qu qualifiât ledit Guillaume de *dauphin d'Auvergne*, il s'es grossièrement trompé. Les lettres patentes de Philippe Auguste, confirmatives de la fondation et des privilége de l'abbaye; ces lettres, données à Paris au mois de mar de l'an 1189, c'est-à-dire quarante ans après la date d la charte dudit seigneur fondateur, disent, en termes exprès, que ladite abbaye a été fondée et dotée par Guil laume le *grand duc*, comte de Clermont et *dauphin d'Auvergne*. Ces lettres patentes ont été reconnues et approuvées peu de temps après par l'assemblée des sept villes d'Auvergne tenue à Clermont, qui donna son consentement à l'entière exécution d'icelles par l'organe de son syndic, devant Talende, notaire de l'officialité. La transaction passée le 14 mai 1193, par-devant ledit Talende, notaire, avec les seigneurs de Tournelles, Nohanant, Blanzat, l'Etang, Chanat et le prieur de Volvic, dans laquelle lesdites lettres patentes de l'an 1189 son

insérées. Cette transaction porte, en termes formels, que la justice que les religieux possèdent, tant sur le fonds et enclos de ladite abbaye, que sur le domaine de Sayat et dans les lieux de Jussat, Saulzet, *Gergovia*, leur a été donnée par les seigneurs *dauphins d'Auvergne*, comtes de Clermont. Cette transaction a été passée du vivant de Dauphin, fils et successeur unique dudit Guillaume, en toutes ses terres et seigneuries. Si ce fils avait été le premier dauphin d'Auvergne, comme Justel veut le persuader, aurait-on parlé des *dauphins d'Auvergne* au pluriel, comme on a fait dans cette transaction?

» Mais voici une autre pièce plus forte : c'est une nouvelle transaction passée en 1190 avec le chapitre de Clermont, les seigneurs de Pontgibaud et de Montrodet, et les communautés des villages du Gressinier, du Cheix, Chazel, Enval, dans laquelle transaction il est dit expressément, « que toutes les justices appartenantes aux religieux de ladite abbaye sur les lieux et villages dont il a été parlé, leur ont été données par le seigneur *dauphin d'Auvergne*, comte de Clermont, leur fondateur, avec cette expression, qui est sur la fin de ladite transaction ; — « que lecture a été faite en présence des parties contractantes de la charte de ladite donation, ensemble desdites lettres patentes du roi Philippe-Auguste, confirmatives de la même donation, et encore des bulles des papes contenant les exemptions et priviléges par eux accordés à la même abbaye, et que copies collationnées desdits titres furent délivrées sur-le-champ auxdites parties. »

» Je demande à présent ce que pourraient objecter MM. Justel, Baluze et Lancelot, contre les titres que je viens de rapporter. La qualité de *dauphin d'Auvergne*, dans la personne du comte Guillaume, fondateur de no-

tre abbaye, a été reconnue par le roi Philippe-Auguste; les sept villes d'Auvergne ont approuvé également et la donation faite aux religieux de Saint-André par ledit comte Guillaume, toujours dénommé *dauphin d'Auvergne*, et les lettres patentes de Philippe-Auguste, confirmatives de ces donations; toutes les transactions passées avec les corps et seigneurs les plus respectables de la province, rappellent cette pièce originale et la clarté de notre fondation. Il est parlé, dans toutes ces transactions, du comte Guillaume, comme étant *dauphin d'Auvergne*. Tous les biens, priviléges et exemptions à nous accordés par le même comte y sont exactement détaillés; et, ce qui revient à notre sujet, il y est fait expressément mention de *Gergovia*..... Ce nom de *Gergovia* n'est donc pas un nom nouveau et inconnu jusqu'à ce dernier siècle, comme le suppose M. l'abbé Lancelot. »

Après avoir rétabli l'authenticité de la charte de 1149 aussi victorieusement qu'on vient de le voir, l'abbé Masson prouve encore l'impossibilité où auraient été les religieux de Saint-André de falsifier cette même charte, en rappelant qu'ils ne l'avaient point entre leurs mains à l'époque où l'on suppose qu'aurait eu lieu la falsification. « Elle est restée, dit-il, pendant un temps immémorial dans le château de la Barge : deux seigneurs de ce nom, commendataires de l'abbaye de Saint-André, après s'être rendus maîtres de la plus grande partie du temporel de cette maison, en enlevèrent aussi tous les titres. Ce ne fut qu'en l'année 1660 que les religieux de Saint-André réclamèrent ces titres, qui leur furent remis. Dès ce temps-là, M. Justel avait commencé son histoire de la maison d'Auvergne; il avait eu communication de la charte susdite de Guillaume, puisqu'il la rapporte dans les preuves de son livre second, page 29.

Sans doute qu'il en était resté quelques copies dans les archives de Saint-André, copies qui furent envoyées audit sieur Justel. La charte de fondation dont je parle n'avait donc pu être falsifiée jusqu'alors, puisque l'original était resté pendant un temps immémorial dans le château de la Barge; elle n'a pas pu l'être depuis, puisqu'on produit cette pièce telle que MM. Justel, Baluze et Lancelot la rapportent.

» Je conclurai donc de ce raisonnement, comme de tous les titres rapportés ci-dessus, que rien n'est plus authentique que la charte de fondation dont il s'agit; et puisque, de l'aveu de M. Lancelot, il ne doit rester aucun doute sur la situation de *Gergovia*, supposé la vérité de cet acte, je conclurai de nouveau qu'il ne faut point chercher l'ancienne *Gergovia* ailleurs que sur la montagne qui en porte le nom. »

Nous empruntons à Legrand d'Aussy l'analyse de l'opinion de l'abbé Cortigier.—« Cet abbé, qui était chanoine de la cathédrale et membre de l'académie de Clermont, prétend, dans une dissertation qu'il a faite aussi sur cette matière, que la capitale d'Auvergne était alors placée où elle est aujourd'hui, mais qu'en temps de guerre et dans le danger d'un siége, les habitants se retiraient sur la montagne où ils se fortifiaient, et que, quand le danger était passé, ils revenaient dans la plaine. La Gaule, une fois subjuguée, obligés, comme les autres Gaulois, d'obéir aux lois de Rome, la forteresse sera devenue inutile pour eux, et on les aura forcés d'habiter la plaine.

» Cette hypothèse est séduisante; elle expliquerait très-bien pourquoi l'on ne trouve plus aujourd'hui le moindre vestige de l'ancienne cité, et pourquoi, du moment où elle fut soumise aux Romains, on ne rencontre plus son nom chez les auteurs du temps. »

Cependant Legrand d'Aussy, critique au moins superficiel, et chez qui c'était un parti pris que de nier l'importance historique de l'ancienne Auvergne, et de sabrer, en touriste pressé de conclure, tout ce qui pouvait tendre à l'établir, n'admet pas l'hypothèse de Cortigier, que nous regardons, nous, comme un fait positif, établi par tous les monuments historiques. Voici de quelle manière leste et dégagée le journaliste voyageur prétend saper, par sa base, l'*hypothèse* du savant Clermontois : « Je ne vois à tout ceci qu'une objection, dit-il, c'est que César, qui devait se connaître en forteresses et en villes, ne donne point celle-ci pour un lieu de refuge, mais pour une ville véritable, une ville *bâtie* : *Perspecto urbis situ quæ posita in altissimo monte.* »—Nous répondrons, nous, qu'il y a à cette objection une réponse bien simple à faire : c'est que si César, en parlant de *Gergovia*, a employé une seule fois le mot *urbs*, qui s'entend d'une ville bâtie et close, il s'est servi plus de dix fois du mot *oppidum*, qui signifie plus spécialement un lieu fortifié, une citadelle, une forteresse, une place de guerre enfin. Or, l'on sait, à n'en pas douter, que les *oppida*, chez les nations gauloises, consistaient principalement en une enceinte murée ou retranchée, formée sur un lieu escarpé et dont la situation était un des principaux moyens de défense. On sait aussi que les villes bâties des Gaulois n'avaient rien d'analogue avec nos villes modernes. C'était, selon la description que nous en a laissée Polybe, au livre second de son histoire, un assemblage confus de chaumières éparses çà et là, sans aucune espèce de symétrie, et grossièrement construites en bois et en terre. On comprend que de pareilles villes, une fois détruites, ne devaient pas laisser, long-temps après elles, des traces visibles de leur existence ; c'est pour cette raison qu'il

est si difficile aujourd'hui de déterminer d'une manière positive l'emplacement de la plupart des villes capitales de l'ancienne Gaule, et que les ruines qu'on en retrouve, en tant qu'elles consistent en ouvrages de maçonnerie, appartiennent à l'ère gallo-romaine et non à l'ère celtique. Aussi regardons-nous comme ne méritant pas même d'être réfuté sérieusement l'argument tiré par Legrand d'Aussy de ce que les *trouvailles pitoyables* faites sur le plateau de *Gergovia* portaient en général le cachet des Romains. « Assurément, dit-il, une ville gauloise détruite sous César, jusque-là ennemie des Romains, et qui parlait la langue celtique, ne peut avoir eu des médailles romaines, des inscriptions en langue romaine et en lettres romaines. » D'abord, on sait très-bien que la Gergovie des Arvernes ne fut point détruite sous César. On sait, en outre, avec quelle rapidité les mœurs et les habitudes romaines se substituèrent en Gaule, après la conquête, aux mœurs et aux habitudes nationales. Enfin, rien de plus naturel que de supposer que les Romains, après la conquête, aient militairement occupé les lieux fortifiés de la Gaule; et comme eux seuls laissaient de leur séjour ou de leur passage des monuments solides et durables, rien d'extraordinaire que sur l'emplacement des lieux primitivement habités par les Gaulois, ce soient principalement des monuments romains qu'on retrouve. D'ailleurs, rien ne prouve que les fragments d'armes de cuivre qu'on a recueillis sur le plateau de Gergovia, ne fussent pas d'origine gauloise. Les Gaulois seuls se servaient d'épées dont la lame était de cuivre; et la médaille d'or, qui porte les quatre cinquièmes du nom de *Vercingétorix*, médaille dont nous parlerons bientôt, et qui a été trouvée non loin de l'assiette de l'ancienne *Gergovia*, n'est-elle pas un monument gaulois? Ajoutons que les collec-

tions de numismatique qui existent à Clermont renferment un grand nombre de médailles gauloises trouvées à *Gergovia*; c'est bien là un argument de quelque valeur.

Le dedain avec lequel il a plu à Legrand d'Aussy de parler des *trouvailles* faites au sommet du mont *Gergovia*, ne nous empêchera pas de reproduire la lettre dans laquelle M. de Féligonde, un des membres de la Société littéraire de Clermont, a rendu compte, en 1765, de ces découvertes, qui sont, il faut bien le reconnaître, d'un grand poids dans la question, complétées surtout par celles qui ont été faites depuis, et qui sont faites encore tous les jours.

Voici cette lettre, adressée à Pazumot :

« Clermont-Ferrand, 15 février 1765.

» La Société ayant résolu, en 1755, de vérifier si on trouverait sur le plateau de *Gergovia* des restes d'édifices, pria M. Garmage, chanoine de Saint-Pierre, de présider à une fouille, aux frais de laquelle M. le comte de la Tour-d'Auvergne voulut bien contribuer.

» M. Garmage fit d'abord ouvrir une tranchée dans le milieu du plateau; mais n'ayant rien découvert qu'une espèce de pavé en pierres plates, extrêmement grandes et de la même nature que celles qui sont éparses sur ce plateau, il jugea que ce pouvait être une rue ou chemin; et les villes de Clermont, Riom, etc., ayant été bâties aux aspects du sud et de l'est, il présuma que, pour trouver l'ancienne Gergovie, il devait fouiller au sud-est de la montagne. Il s'attacha, en effet, à cet aspect, et c'est l'endroit que vous désignez (voyez le § 2), lequel domine sur le domaine de MM. les Prémontrés.

» On découvrit des fondements d'un édifice formant un rectangle de 60 pieds de longueur sur 30 de largeur.

La première dimension est du levant au couchant; l'autre, du midi au nord. Ces fondements n'ont pas plus de deux pieds d'épaisseur. Ils sont faits avec de la pierre brute (de même nature que celle dont la montagne est parsemée), liée avec du mortier et, en quelques endroits, du limon. A trois ou quatre pieds de profondeur, on découvrit le noyau de la montagne, c'est-à-dire le roc qui sert de fondement à ces murs.

» Dans cette enceinte, qui fut fouillée par deux tranchées en sautoir, on découvrit un cabinet de dix pieds en carré, dont le sol est exactement nivelé et couvert d'une matière très-dure, de l'épaisseur de trois doigts. Ce mastic paraît composé de chaux et de fragments de brique. Les débris du crépissage font présumer que les murs étaient peints, ou du moins enduits d'une couche de terre préparée qui a conservé l'éclat du vernis (1).

» A quelque distance du cabinet, on découvrit une cave de vingt pieds de long sur six de large, taillée dans le roc, de sept à huit pieds de profondeur. Il ne paraît pas que cette cave ait été voûtée. On voit, au contraire, la place des poutres qui soutenaient le plancher, et les fragments de bois subsistent encore.

» Dans un angle de cette enceinte, on trouva un puits creusé dans le roc, comblé de décombres; et, à douze pieds de profondeur, on trouva une source abondante, qu'on essaya en vain de tarir, et dont on ne put même diminuer le volume.

» On n'a trouvé dans toute cette fouille que des fragments de poterie de différente espèce. Vous avez vu dans notre cabinet un de ces fragments, qui porte cette ins-

(1) On trouve encore fréquemment sur le plateau des débris de cette espèce de stuc.

cription : *LETI CRITO*, que nous pensons être le nom de l'ouvrier. On trouva des morceaux de marbre, d'albâtre et des restes d'armes et d'ustensiles de fer et de cuivre.

» On trouva aussi quelques médailles de bronze portant le frontispice d'un panthéon, les lettres initiales S. P. Q. R., et le mot RESPVBLICA.

» Voilà tout ce qu'a produit cette fouille, qui en demanderait bien d'autres, et nous avons lieu d'espérer qu'elles pourront avoir lieu dans le courant de cette année.

» On dit que, dans l'emplacement où on a fouillé, il y avait, il y a quatre ou cinq cents ans, un château appartenant aux comtes de Merdogne. Les habitants de ce lieu y ont conservé droit de pacage.»

M. J.-B. Bouillet, dans une notice sur *Gergovia*, insérée dans son *Guide du voyageur à Clermont*, p. 259 et suivantes, assure que, « dans les moindres fouilles que l'on fait à *Gergovia*, en cultivant la terre, plus particulièrement sur la partie occidentale, on trouve des médailles gauloises en or, en argent, mais le plus grand nombre en bronze; des vases de terre le plus ordinairement brisés; des fragments en cuivre et en fer, des bouts de flèche en silex et des haches gauloises de toutes les espèces de roches primitives, etc.»

Nous-même, dans une exploration que nous avons faite sur le plateau de Gergovia, les *Commentaires* à la main, et ayant sous les yeux un plan du local et les différentes dissertations que nous venons d'analyser, nous déclarons n'avoir eu qu'à nous baisser pour trouver de ces fragments de poterie romaine ou gauloise, de haches celtiques et de flèches en silex, dont parle M. Bouillet. Le sol est, pour ainsi dire, jonché de débris qui témoignent du séjour d'une population agglomérée, d'une population

gauloise sur ce haut sommet. L'*agger*, qui formait l'enceinte du plateau, est parfaitement reconnaissable; et comme on le verra dans le paragraphe suivant, malgré les altérations que le local a dû subir depuis bientôt vingt siècles, par l'action du temps et des hommes, rien n'est plus facile que de faire, à la topographie actuelle de Gergovia, l'application des descriptions données par Cséar, à l'occasion de ses opérations stratégiques devant cet *oppidum*.

M. Mérimée qui, en 1838, a parcouru les mêmes localités avec beaucoup de soin, et en a donné une description très-détaillée, dont nous avons pu reconnaître toute l'exactitude; M. Mérimée, qui est d'ailleurs un esprit éminemment sceptique, résume dans les termes suivants les impressions qu'il a reçues de son attentive et consciencieuse exploration :

« Il ne paraît point douteux que le plateau de Gergovia » ne soit l'emplacement d'une ville antique, et il est » probable que cette ville fut la *Gergovie* de César. »

Pour nous, c'est beaucoup plus qu'une probabilité, c'est un fait désormais incontestable : la tradition, les titres, les monuments concourent à l'établir. Il ne faut donc plus chercher l'emplacement de la citadelle des Arvernes ailleurs que sur le plateau qui, de tout temps, a porté le nom glorieux de *Gergovia*. Nous pensons, comme M. Bouillet, qui a déjà exprimé ce vœu dans l'ouvrage que nous avons cité, nous pensons qu'un monument simple et durable, en harmonie par son galbe et ses proportions avec le site qu'il dominerait, avec les souvenirs qu'il réveillerait, devrait être élevé au sommet de Gergovia. Ce monument rappellerait de loin au voyageur une des grandes pages de notre histoire nationale, la fuite de six légions romaines commandées par César devant une armée gau-

loise ; il perpétuerait chez les habitants du pays un juste sentiment de respect et d'admiration pour la gloire de leurs ancêtres. Au moment où nous écrivons ces lignes, les descendants des vieux Germains qui, dans une lutte moins honorable, exterminèrent les légions de Varus, élèvent, dans la forêt de Teutobourg en Westphalie, théâtre de ce sanglant exploit, ou plutôt de cette terrible vengeance, une statue colossale à l'honneur d'Arminius. Une souscription publique, ouverte dans toute l'Allemagne, subvient aux frais de ce monument. La mémoire de Vercingétorix, du héros gaulois, ne mérite-t-elle pas autant d'être honorée que celle du héros germain? Et ne serait-il pas digne de la France d'imiter l'exemple de religieuse nationalité qui lui est donné par l'Allemagne? Mais c'est aux populations de l'Auvergne qu'il appartient de prendre l'initiative de ce pieux hommage à un nom qui est le plus beau legs de leur histoire.

§ II. Application du texte des COMMENTAIRES au plateau de Gergovia et à ses environs.

Nous emprunterons d'abord la description fort exacte que M. Mérimée a donnée du local, dans ses *Notes d'un Voyage en Auvergne et dans le Limousin*, publiées en 1838.

« La montagne de Gergovie, aplatie à son sommet, figure à peu près un parallélogramme rectangle, dont les deux grands côtés regardent le nord et le sud ; de l'est à l'ouest, son plateau s'étend de plus de 1500 mètres, et d'environ 600 du nord au sud. Très-escarpé de tous les côtés, il est absolument inaccessible à l'ouest et au nord ; mais au sud ses pentes sont moins raïdes, et sur ce point, aussi bien qu'à l'est, elles ressemblent à un immense escalier, en raison de plusieurs bandes de terrain horizontal, qui

les interrompent en formant des espèces de gradins ou de paliers plus ou moins larges.

» Le sommet du plateau est bordé de plusieurs côtés, mais surtout au sud et à l'ouest, par un amas considérable de pierres de moyenne grosseur, disposées en talus, et évidemment entassées de main d'homme. Cela forme un *agger* très-épais, variant de cinq à sept pieds de hauteur..... Entre le talus et l'escarpement, règne une espèce de chemin de ronde plane (1), et large d'environ douze ou quinze mètres, qui m'a paru formé par l'enlèvement des basaltes dont se compose le rempart : ils sont tirés de la montagne même. Une pente fort raide, mais courte, sépare ce chemin de ronde, si l'on veut bien me passer ce mot, d'un gradin naturel beaucoup plus large, mais irrégulier. On peut le suivre partout autour de la montagne (car il semble formé par une de ses grandes strates), variant de largeur, mais toujours horizontal : à l'angle sud-est, il s'étend au point de devenir en quelque sorte un plateau inférieur, de 120 à 150 mètres d'étendue; puis il se rétrécit vers le milieu de la face sud de la montagne, et s'élargit de nouveau vers l'angle sud-ouest. De ses bords dentelés, partent des pentes plus ou moins rapides interrompues par d'autres paliers inférieurs, généralement fort étroits; enfin elles se terminent au sud dans deux petites vallées presque perpendiculaires à la montagne de Gergovie, dont le thalweg est marqué par deux ruisseaux, affluents

(1) Nous ne doutons pas que ce ne soit en effet un chemin de ronde, puisque nous avons reconnu, sur les indications de M. Bouillet, qui voulut bien être notre guide dans notre exploration du plateau de Gergovia, des restes très-évidents des premières assises d'un mur qui servait de parapet à ce chemin.

de l'Auzon (1). Entre ces ruisseaux s'élève une colline, beaucoup plus basse que celle de Gergovie, applatie à son sommet, fort escarpée au sud, en pente adoucie vers le nord, c'est-à-dire, en face de Gergovie. Cette colline forme un triangle, dont la pointe regarde Gergovie, dont l'Auzon baigne la base et dont les côtés sont bordés chacun par un de ces ruisseaux dont j'ai parlé. Une tour isolée, qui porte le nom remarquable de *Tour de César* (2), fait de loin reconnaître ce plateau triangulaire, qui porte le nom du village de la *Roche-blanche*, situé dans la vallée qui le borde à l'orient. De l'autre côté de l'*Auzon* (3), qui coule de l'est à l'ouest, et au sud de la Roche-blanche, s'élève une longue colline, parallèle à la montagne de Gergovie. Au sommet est le village de *Crest*.

» Au bas des pentes de Gergovie, et presque à l'angle sud-est de la montagne, on trouve le village de *Merdogne*, situé dans une vallée parallèle à l'Auzon, et qui vient déboucher dans la plaine de la Limagne, laquelle s'étend du nord au sud, traversée par la route de Clermont à Issoire. Le hameau de *Bonneval* est situé à l'angle nord-est de la montagne de Gergovie, sur ses dernières pentes.

(1) Le plan relevé par M. de Caylus et reproduit par Pazumot n'indique qu'une vallée et qu'un ruisseau; mais il ne faut pas oublier que ce plan est de 1760, c'est-à-dire antérieur de 80 ans à la description donnée par M. Mérimée. Dans cet intervalle de temps, il y a eu dans la montagne de la Roche-blanche des éboulements qui ont légèrement modifié la disposition du local.

(2) C'est d'ailleurs une construction du moyen-âge *(Note de M. Mérimée)*.—Ajoutons, pour plus d'exactitude, que le nom de cette tour est *Julia*.

(3) C'est le véritable nom du cours d'eau qui est désigné sur le plan de Pazumot sous le nom de rivière de *Serre*.—M. Mérimée se trompe en disant que cette petite rivière coule de l'est à l'ouest; elle coule dans le sens opposé, ainsi que l'indique le plan, et va se jeter dans l'Allier à cinq kilomètres de là.

La montagne étant inaccessible au nord et à l'ouest, ainsi que je l'ai dit plus haut, je ne m'arrêterai pas à décrire le terrain de ce côté. Il suffira de savoir qu'à l'ouest s'étend une chaine de montagnes fort élevées, séparées de Gergovie par une vallée étroite. Au nord une suite de petites collines entrecoupées de vallées occupent tout l'espace entre Gergovie et la plaine de Clermont (1). »

Pour compléter cette description, nous ajouterons qu'à l'extrémité orientale du plateau où existe le village du *Crest*, s'élève le puy de *Monton*, faisant face, mais à une distance de plus de 3,000 mètres, au plateau de Gergovia; qu'à l'est de ce dernier plateau, et à 1,500 mètres de distance, existait antérieurement au dix-septième siècle, le lac *Sarlième*, desséché depuis 1616, et qui devait être rempli d'eau au temps de Jules César, bien qu'il n'en parle pas; qu'enfin, au nord-ouest de Gergovia, et à environ 2,000 mètres de distance, s'élève *Mont-Rognon*, cône basaltique, au sommet duquel se trouvent les ruines d'un ancien château.

Plateau. Quant au plateau de *Gergovia*, voici la description qu'en donnait Pazumot, en 1762 :

« C'est une prairie assez maigre (2). On ne reconnaît d'abord aucun vestige d'emplacement de maisons, moins encore de ville. On trouve partout des amas de pierres disposés en lignes droites, qui s'entrecoupent presque tous à angle droit (3). Ces amas ont été faits artificielle-

(1) De ce côté sont les villages de *Pérignat* et de *Romagnat*, et le château de Besance, indiqués sur le plan.

(2) Le plateau est entièrement cultivé aujourd'hui.

(3) Cette disposition, indiquée sur le plan, n'est plus la même aujourd'hui ; il y a bien encore quelques amas ou chaussées de pierres, mais qui ne sont que des clôtures d'héritage; on n'en peut tirer aucune induction quant à l'état ancien du plateau.

ment pour séparer des cantons ; de sorte qu'on pourrait croire que c'étaient autant de murs différents. Il y en a qui se continuent très-loin. Il ne faut cependant pas confondre avec ces prétendus murs quelques formes de terrasses circulaires qu'on voit à la pointe occidentale, dont la solution tient à un phénomène d'histoire naturelle, et qui prouvent que le terrain n'a point été remué dans cet endroit-là. Le milieu de ce plateau est traversé, du sud au nord, par deux lignes d'anciens murs parallèles, et en éboulement, comme les premiers. C'était sans doute un chemin pour dégager au sud sur un village nommé *Merdogne*, et, au nord, aboutir à une espèce de petite gorge, par laquelle on pourrait descendre du plateau sur une terrasse inférieure et même jusque dans la vallée, si on avait pratiqué un sentier qui descendît de terrasse en terrasse (1). Il y a aussi deux pareilles lignes de murs

(1) Ce chemin existe encore ; les paysans du voisinage le désignent assez ordinairement sous le nom de *Vié Jove*, voie de Jupiter; ce qui a donné à supposer à Audigier que Jupiter était adoré d'une manière particulière par les habitants de Gergovia. Nous n'avons point à approfondir ici cette conjecture, mais nous ferons observer que le chemin en question est solidement et profondément empierré. C'est un travail qui remonte évidemment aux temps les plus reculés, et qui dénote avec non moins d'évidence le séjour habituel d'une population agglomérée sur ce plateau. Ce chemin n'est pas d'ailleurs le seul ; il en existe plusieurs autres qui lui sont parallèles et qui sont empierrés avec le même soin. Il est étonnant que Pazumot ne les ait pas remarqués ni indiqués sur son plan. Au sud du plateau, et correspondant au grand chemin du milieu, on reconnaît une porte à laquelle conduisent deux rampes aboutissant, à droite et à gauche, à la terrasse qui se trouve immédiatement au-dessous de l'*agger*, et qu'on peut considérer comme un chemin de ronde ; c'est la seule porte que l'on puisse remarquer aujourd'hui. De ce côté, d'ailleurs, l'accès est le plus facile, et il n'est pas douteux que la route principale qui menait à la ville antique ne suivît cette direction. S'il a existé des voies perpendiculaires aux chemins que nous venons d'indiquer, leurs traces ont entièrement disparu sous le soc de la charrue.

parallèles, dont la direction est circulaire, et qui conduisent du côté de la corne occidentale, depuis une croix placée à peu près vers le milieu du plateau (1).

Position de la ville. M. de Caylus pensait que la ville devait être située dans la partie occidentale de ce plateau, et il a raisonné dans cette hypothèse pour l'application du texte de César aux localités. Pazumot, au contraire, croit que la ville était située à l'orient, et son opinion nous paraît de beaucoup la plus probable; elle est corroborée d'ailleurs par l'état du sol, plus particulièrement marqué en cette partie de débris antiques, et par le résultat des fouilles qui y furent faites en 1755. Outre que c'était le côté le plus accessible du plateau, et celui d'où on dominait le mieux sur la vaste plaine de la Limagne jusque sur le cours de l'Allier, on a fait la remarque que les villes gauloises, et surtout celles des Arvernes, étaient généralement bâties aux aspects du sud et de l'est (Voyez dans le § 1er la lettre de M. de Féligonde à Pazumot).

Cette position de la ville donnée, il est essentiel de remarquer, qu'il n'y a pas de source sur le plateau, et que, par conséquent, la garnison ne pouvait se procurer de l'eau qu'en descendant au midi jusqu'à l'Auzon, en passant à droite ou à gauche de la Roche-Blanche, ou bien en descendant à l'est sur les bords du lac de Sarlième, supposé qu'il existât; c'est encore sur les bords de ce lac, ou dans la plaine qu'il occupa depuis, qu'ils pouvaient trouver les fourrages les plus abondants. Ces circonstances nous donneront la clef de certaines opérations de César et de certains mouvements des assiégés.

Camp de César. Simeoni, le plus ancien auteur qui ait

(1) Ces derniers murs et la croix ont disparu.

essayé de faire l'application du texte des *Commentaires* à la position de *Gergovia*, pense que les Romains étaient campés dans l'emplacement même du lac de Sarlève, « lequel, dit-il, n'y était point de ce temps-là, puisque César n'en fait point mention. » Un peu au-delà, au sud-est, au lieu nommé *Gondole*, se trouve un vaste emplacement, présentant l'aspect d'un ancien camp retranché. La tradition a conservé à cet emplacement le nom de *camp de César*, mais on sait combien la tradition a prodigué ces dénominations de *camp de César*, *pont de César*, *chemin de César*, *tour de César*, etc. Ici la tradition est un guide rien moins qu'infaillible. Suivant M. Bouillet, dont l'opinion sur ce point se rapprocherait beaucoup de celle de Simeoni, le camp de *Gondole* « se trouve assez rapproché de Gergovia, pour avoir pu de là observer les mouvements des Gaulois. » Toutefois, il convient, qu'entre ce camp et Gergovia, il existait un grand obstacle, que César n'aurait pas manqué de mentionner, le lac de Sarlève, desséché depuis 1616.—Il sera toujours impossible de décider si le lac de Sarlève existait ou non du temps de César. Le silence des *Commentaires* à cet égard n'est qu'un argument négatif, qui n'a rien de concluant contre l'existence du lac. Il y a mille choses aussi importantes, qui ont dû être à la connaissance de César, dont il aurait pu parler, et sur lesquelles il a pourtant gardé le silence le plus absolu. Nous savons à quelle époque et comment le lac de Sarlève a disparu; nous n'avons pas de même la date et le mode de sa formation, et il est difficile d'admettre sérieusement l'hypothèse de Simeoni, qui, pour se débarrasser du lac qui le gênait dans l'assiette du camp de César, nous dit tout bonnement qu'il s'est formé par suite même des travaux de César en cet endroit; le passage est assez curieux pour mériter d'être rapporté : « Ayant Cé-

» sar, dit-il, fait deux camps, un grand et l'autre petit, en » respect à la longueur de la montagne, et ayant cavé ces » fossés doubles de XII pieds, que les modernes appellent » tranchées, pour assurer l'un et l'autre, je dys que de- » puis, avec le temps, s'étant remplis des eaux qui dé- » coulent de la montagne de Gergoye et de Cornon, et par » les pluyes et neiges qui se fondent, ils ont fait, s'eslar- » gissant, ce lac qui est aujourd'hui appelé *Sarliève*, mesme » que sa forme plus longue que large nous en fait foy. »

Quant à nous, il nous paraît très-probable que le lac existait du temps de César, ainsi que beaucoup d'autres qui ont disparu depuis, soit par suite de phénomènes naturels, soit par l'industrie des hommes; et ce qui semble le prouver, c'est que César, en parlant de la colline dont il s'empara au commencement du siége, et où il établit son petit camp, reconnaît que de ce point il pouvait seulement priver les Gaulois *d'une grande partie* de leur eau et les *gêner* pour leurs fourrages: *Quem si tenerent nostri, et aquæ magnâ parte et pabulatione liberâ prohibituri hostes videbentur.* Si le lac Sarlième n'avait pas existé, n'est-il pas clair qu'une fois maîtres du cours de l'Auzon, les Romains auraient intercepté aux Gaulois tout moyen de se procurer de l'eau? Si ceux-ci n'avaient pu trouver du fourrage que du même côté, leurs fourrageurs n'auraient pas été seulement gênés, mais complétement empêchés dans leurs opérations. Plus tard, César nous montre les Gaulois activement occupés à fortifier une autre colline qui, après la perte de la première, était la seule qui leur facilitât l'accès aux fourrages et probablement à l'eau, dont il ne paraît pas qu'ils aient jamais été privés. Mais où allaient-ils faire leurs provisions d'eau depuis que l'accès de l'Auzon leur était interdit, si ce n'est vers le lac Sarlième? Si vous enlevez aux Gaulois la ressource

de ce vaste réservoir d'eau, il ne leur reste plus qu'un faible ruisseau au revers septentrional de la montagne, inaccessible pour la cavalerie, insuffisant, tarissant en été, et qui, du reste, n'existait peut-être pas à cette époque.

Mais pour en revenir à l'emplacement du camp romain sous Gergovia, il nous semble qu'abstraction faite du lac Sarlève, la position de Gondole doit paraître bien éloignée du point qu'il s'agissait d'attaquer ou d'investir, car elle n'en serait pas à moins de cinq à six kilomètres. On peut objecter cependant, et nous nous empressons de le faire remarquer, que César avait renoncé d'abord à une attaque de vive force, et qu'il ne voulait entreprendre le siége de la place qu'après avoir reçu les approvisionnements de grains que les Eduens s'étaient chargés de lui amener. Dans de pareilles circonstances, il n'y avait pas nécessité qu'il tînt son camp trop rapproché de la ville. On pourrait objecter encore ce qu'il dit des engagements de cavalerie qui avaient lieu chaque jour entre les Gaulois et les Romains, par suite du parti qu'avait adopté Vercingétorix de ne point laisser ses troupes s'endormir dans l'oisiveté. Ces combats de cavalerie supposent naturellement l'assiette du camp romain en pays de plaine, et le point de Gondole répondrait parfaitement à cette condition. Ce point s'accorderait encore assez, il faut le reconnaître, avec ce que dit César, que de Gergovia on avait vue sur son camp, mais à une distance telle qu'on ne pouvait se rendre un compte exact de ce qui se passait: *Erat è Gergovia despectus in castra, neque tanto spatio certi quid esset explorari poterat.* Enfin les dispositions qu'il dit avoir prises pour diriger une fausse attaque sur un des points de la montagne de *Gergovia*, dispositions dont il rend compte au § 45 du liv. VII de ses *Commentaires*, impliquent l'idée d'un terrain vaste et découvert

ntre de ses opérations. Il ordonne à une partie de
lerie de battre tout le pays avec un certain fracas;
ltiers, déguisés en cavaliers, doivent faire le tour
lines; de véritables cavaliers, mais en petit nom-
oivent se répandre au loin pour la montre; tous
t se rendre vers le même point par de longs détours,
ces mouvements doivent être aperçus des Gaulois,
l'assez loin pour qu'ils ne puissent en prendre
idée vague et incertaine. Certes, voilà bien des
tances qui indiquent beaucoup d'espace à la dispo-
le César, et à une distance assez grande des posi-
auloises.

venons d'énumérer, sans les affaiblir, toutes les
tances qui militent en faveur de l'opinion qui
it à Gondole le camp de César; cependant cette
n'a été adoptée ni par de Caylus, ni par Pazumot,
Dulaure, ni enfin par M. Mérimée, le dernier qui
té les lieux, les *Commentaires* à la main. Tous
dent à penser que le camp des Romains devait être
u sud du plateau de Gergovia, aux bords de l'Au-
ais en inclinant plus ou moins à l'est, soit dans le
où coule cette petite rivière, soit au-dessus. De
ne désigne point de lieu précis; Pazumot place ce
u-dessous du puy de Monton; Dulaure semble le
un peu plus à l'est, dans l'angle formé par l'Auzon
isseau affluent qui coule entre Jussat et Merdogne;
rimée le place sur le plateau du Crest. « On doit
oser, dit-il, que César assit son camp à une médio-
istance de la ville gauloise, et vraisemblablement
un lieu faisant face à la seule partie qui fût acces-
. Il devait y avoir aux environs un terrain propre
manœuvres de la cavalerie; car les cavaliers des
armées engagèrent, les premiers jours, une suite

» d'escarmouches sans résultat ; or, si l'on se rappelle que » le plateau du Crest fait face à la partie de la montagne » de Gergovie où la pente est la moins raide, cette posi- » tion paraîtra la plus probable pour le camp de César. » Les combats de cavalerie devaient avoir lieu dans la » vallée de l'Auzon, et cette rivière étant facilement guéa- » ble, les Romains pouvaient pousser leurs courses dans » la partie de la Limagne à l'est de Gergovie. »

Ainsi, M. Mérimée place le camp de César sur un plateau assez élevé en face de celui de Gergovie ; mais cette opinion est contrariée par une assertion de Dion Cassius, qui dit formellement, au liv. XL de son *Histoire romaine*, « que le camp de César était situé en plaine, qu'il n'avait aucun lieu élevé à sa portée, d'où il résultait qu'il ne voyait rien de ce qui se passait chez l'ennemi, tandis que celui-ci, des hauteurs où il était établi, voyait très-bien ce qui se passait dans le camp romain. » Il nous semble d'ailleurs que si le camp de César avait été placé sur une éminence aussi escarpée que le plateau du Crest, Fabius, chargé de la garde du camp, pendant que César était allé réprimer la révolte des Eduens, suscitée par Litavicus, n'aurait pas eu tant à souffrir des attaques des Gaulois, qui manquèrent de forcer le camp, et qui y auraient infailliblement réussi sans le jeu des terribles machines de guerre des Romains. Ce même Fabius n'aurait pas été obligé, pour se prémunir contre une seconde attaque, de barricader les portes du camp, moins deux, et d'ajouter des parapets aux retranchements *(Cés.*, liv. VII, p. 42).

Il est plus raisonnable de s'en tenir à l'hypothèse de Pazumot, qui se concilie assez bien avec les différents détails stratégiques consignés dans les *Commentaires*. « Il » m'a paru, dit ce savant ingénieur géographe, que César, » après avoir passé l'Allier, ne s'est point avancé du côté

» de Clermont pour s'approcher de Gergovie, mais qu'il » était naturel qu'il eût filé le long de l'Allier pour garder » ses derrières et arriver devant la place par le côté orien- » tal. Vercingétorix avait 40,000 hommes ; César n'en » avait que 27,000 (1) et en attendait 10,000, que les Eduens » devaient lui envoyer. En se plaçant au pied de la grande » montagne, il avait à craindre d'être attaqué à l'heure » qu'il s'y serait le moins attendu, et la plus petite perte » lui eût été trop préjudiciable. Il convenait donc qu'il » s'écartât un peu sans trop s'éloigner, et qu'il pût mettre » quelque barrière entre les Gaulois et lui. La rivière de » Serre (c'est l'Auzon), qui ne pouvait nullement l'embar- » rasser, était très-propre à remplir cet objet. De Gergovie » on voyait dans son camp ; mais il était trop éloigné pour » qu'on pût découvrir évidemment tout ce qui s'y passait: » *Neque tanto spatio certi quid esset explorari poterat* (2).

» Voilà les raisons qui m'ont déterminé à soupçonner » le camp de César dans le lieu que j'ai cru pouvoir lui » assigner. Je n'ai point prétendu assigner au vrai sa po- » sition, ni en donner au juste l'étendue et les propor- » tions. Il pouvait être moins long et plus large, ou s'al- » longer davantage du côté de l'orient, ou être situé en » biais et s'avancer du côté du *Crest* ; mais en adoptant

(1) En supposant la légion de 4,200 hommes de pied et de 300 chevaux, comme au temps de Polybe ; mais nous croyons qu'au temps de César la légion etait plus forte : l'effectif des six légions devait être d'au moins 30,000 hommes, sans compter la cavalerie allemande, qui formait corps à part et n'entrait point dans l'effectif des légions. César avait aussi de la cavalerie éduenne ; de sorte que les Romains étaient bien au moins en nombre égal à celui des défenseurs de Gergovie, avant même l'arrivée de dix mille Eduens que César attendait.

(2) A la position indiquée sur le plan de Pazumot, le camp romain se serait trouvé non à 2 kilomètres du plateau de Gergovia, mais à 300 mètres seulement de la colline de la Roche.

» la situation que je lui donne, j'ai cru qu'il ne devait pas » être plus approché du côté de l'ouest, parce qu'il eût » été à portée du trait des Gaulois, postés sous la colline » de la *Roche*. La rivière de Serre (l'Auzon) n'a pu être » un obstacle à ce que César, après s'être rendu maître » de cette colline, l'ait jointe à son premier camp par » un double fossé, puisque, comme je viens de le remar- » quer, cette petite rivière ne pouvait aucunement arrê- » ter César, et qu'au contraire, elle pouvait le couvrir » contre les incursions précipitées des Gaulois. »

Tout ce raisonnement nous paraît au moins spécieux, et il serait d'autant plus probable qu'on inclinerait plus à l'est la position du camp (1).

(1) Au sud-est de Gergovia existait un domaine dont jouissaient autrefois les religieux Prémontrés de Saint-André ; il est désigné sur le plan sous le nom de *domaine de Gergovia*. Belleforest, dans sa *Cosmographie* (t. 1, p. 225), nous apprend « qu'à la cité et à la montagne de » Gergoye, par les ouvertures du roc voisin de la grande maison de » Gergoye, appartenant à l'abbaye de Saint-André de Clermont, on » voit des voûtes souterraines par lesquelles on pourrait aller plus » d'une lieue par sous terre, mais avec clarté, là où à présent (1575) » on ne sauroit traverser à cause que l'eau y dégoutte du haut du roc, » et c'est là que l'on tient que César étoit campé, et lequel avoit fait » faire cette ouverture souterraine à chaux et à sable, soit pour en- » voyer de nuit et secrètement quelques fantassins faire quelque alga- » rade aux Gaulois, ou pour donner des avertissements les uns Re- » mains aux autres. On a creusé en ce lieu ainsi fait, et y a trouvé » des médailles avec diverses effigies de bêtes (médailles gauloises), » qui fait penser que ce lieu était déjà ainsi creusé avant que César » y campât. »

Un passage des *Stratagèmes* de Polyen pourrait encore fournir quelques inductions sur la véritable position du camp de César. Cet auteur, expliquant les circonstances du local, vu du camp romain, sans doute, dit : « Que du côté gauche des bois taillis *(sylvæ humiles)* s'élevaient jusqu'au sommet de la montagne *(collem attingebant)*; mais que, du côté droit, le terrain était coupé à pic et n'offrait qu'un étroit passage fortement gardé par les Gaulois *(ad dextram præceps erat angustumque aditum habebat, quem Gergoviences cum magnâ*

ion *des Gaulois*. César nous apprend *(Comm.*, II, 36) que Vercingétorix avait distribué les s gaulois sur le penchant de la montagne, non loin s de la ville : *Vercingetorix, castris propè oppi- monte positis.*

loin *(ibid*, 46) nous voyons que les Gaulois avaient u devant de leurs lignes, en forme de rempart, de grosses pierres, haut de six pieds : *Ex gra- axis sex pedum murum, qui nostrorum impetum , præduxerant Galli.* De forts détachements occu- ent outre tous les mamelons de la montagne : *Atque s ejus jugi collibus occupatis (ibid*, 67); ce qui, même de César, présentait un aspect vraiment ble : *Quæ despici poterat, horribilem speciem t (ibid).* Tout indique que c'était la partie sud-est ontagne qui était ainsi occupée par les Gaulois et idablement hérissée de leurs bataillons épais, *den- castris*, comme le dit l'auteur des *Commentaires.* opinion de tous les hommes qui ont comparé le vec les indications de César, et la disposition du est si favorable à cette conjecture, qu'elle rend utre impossible. « Ces gradins et ces espèces de ches sur les pentes et au sud de la montagne de ovie, dit M. Mérimée, et quelques collines avan- qui en font partie, ou qui en sont très-voisines,

sidebant). La partie boisée, dont parle Polyen, devait être à à midi, là où se trouve aujourd'hui le village de Merdogne ; abrupte, à l'aspect de l'est ; et le ravin indiqué de ce côté au, et qui aboutit de la plaine au plateau, pourrait bien *ustum aditum* dont parle notre auteur. Il en faudrait con- le camp de César aurait été placé à l'aspect sud-est du plateau via, entre l'Auzon et le lac Sarlève, puisqu'il aurait eu à versant méridional de la montagne, et à droite son versant Cette position se prête aussi facilement qu'aucune autre à ion de toutes les circonstances du siége de Gergovia par César.

» telles que la Roche-blanche, formaient l'emplacement » du camp gaulois, et si cet emplacement paraît insuffi- » sant pour une armée nombreuse, César nous explique » qu'elle était entassée en une masse compacte, *densissi-* » *mis castris*. » Il est vrai qu'on ne retrouve point de traces du mur de retranchement; mais est-il étonnant qu'un mur en pierres sèches, dans une pareille position, ait promptement disparu avec les circonstances qui l'avaient fait construire à la hâte? Les Romains, lorsqu'ils surprirent le camp gaulois, ainsi que le raconte César au § 46 du livre VII de ses *Commentaires*, avaient dû déjà y faire des brèches considérables.

Castra minora. César éprouvait le besoin de se rendre maître d'un poste qui lui permît d'observer de plus près les mouvements des Gaulois, de gêner les excursions de leurs fourrageurs, et aussi de tenir en respect leurs coureurs, qui venaient sans cesse escarmoucher dans la plaine. Il avait remarqué, vis-à-vis de la place, au pied même de la montagne, une colline très-forte d'assiette, abrupte de tous côtés, assez mal gardée par les Gaulois. Il vit qu'en s'en rendant maître, il pourrait priver les Gaulois d'une grande partie de leur eau, et les empêcher d'aller librement au fourrage. Dans une attaque de nuit, il parvint à débusquer la garnison gauloise de ce plateau et à s'en rendre maître. Il y posta deux légions, y formant ce qu'il appelle son petit camp, *castra minora*. Il établit une communication facile et sûre entre ce poste et le grand camp, au moyen d'une double tranchée de douze pieds de profondeur.

On a long-temps varié sur le véritable emplacement de cette position. Simeoni, qui a rarement rencontré juste dans ses observations topographiques sur les *Commentaires*, voulait que ce fût le *Crest;* mais cette opinion ne

supporte pas le moindre examen, puisque le Crest n'offre aucune des conditions principales indiquées par César : loin d'être *sub ipsis radicibus montis*, il en est séparé par la vallée de l'Auzon qui, dans sa partie la plus étroite, a 1,000 mètres de largeur, et il appartient à un autre groupe de montagnes. Bl. Vigenère et d'autres traducteurs des *Commentaires*, après lui, se sont prononcés pour Mont-Rognon. Mais ce tertre est éloigné de plus de 2,400 mètres du plateau de Gergovia, dont il est séparé par un vallon où coule un filet d'eau qui tarit en été; il paraît même que ce ruisseau n'existait pas au XVI^e^ siècle, puisque Simeoni, qui repousse cet emplacement, objecte qu'au pied de Mont-Rognon, *il n'y a ni eaux ni pâturages*. Nous nous étonnons que l'abbé de Larbre, dans sa *Notice sur l'Auvergne*, p. 255, ait maintenu, sans autre examen, une opinion repoussée par de Caylus, Lancelot, Pazumot, Danville, par tous les savants qui s'étaient occupés de la question postérieurement à Simeoni et à Vigenère.

Danville croyait que ce pouvait être le *puy de Monton*; mais ce savant géographe n'avait pas visité les localités; lorsqu'il a écrit son article sur Gergovia, dans sa *Notice de l'ancienne Gaule;* il n'avait sous les yeux qu'un plan levé par un amateur, et qu'il reconnaissait lui-même pour très-imparfait. Les mêmes objections qui s'élèvent contre la position du *Crest*, combattent contre celle de Monton.

M. de Caylus a produit une opinion plus plausible, en plaçant le petit camp à l'ouest-sud-ouest du plateau de Gergovia, sur une colline marquée A sur le plan, et qui se trouve à 800 toises de la ville, que ce savant antiquaire présumait être établie, comme nous l'avons déjà dit, à la corne sud-ouest du plateau. Voici ce qu'il disait de cette colline : « Elle est vis-à-vis de la partie de la montagne ou était la ville, *è regione oppidi*, et elle est si-

» tuée au pied de la montagne même, *sub ipsis radicibus* » *montis*, sans en être séparée par une coupure considé- » rable.... La position de cette colline était favorable » pour empêcher les fourrages, car il y a lieu de croire » que les Gaulois les tiraient des montagnes, qui sont au » couchant de Gergovia (1). Ils ne pouvaient en avoir » de la plaine, du côté du Midi, par la raison que l'ar- » mée romaine était campée de ce côté. A l'égard de » l'eau, il y a sur la colline escarpée dont nous parlons » une source dont l'eau est très-belle et très-abondante. Il » ne restait plus aux Gaulois, après la prise de la colline, » que le petit ruisseau qui coule au nord de la monta- » gne, et qui n'a presque point d'eau pendant l'été (2). »

Pazumot s'est prononcé pour la colline de la Roche-Blanche, et la plupart des critiques qui sont venus après lui se sont rangés à son opinion. Voici en quels termes il réfute l'hypothèse de M. de Caylus : « J'observerai que cette colline (voyez le plan, A) n'est point au pied de la montagne, mais située sur des hauteurs qui tiennent immédiatement au plateau de Gergovie, et que si c'était là le tertre dont César s'empara, il fallait nécessairement qu'il fût « campé au-dessous de ce tertre, » au midi ou à l'ouest, puisqu'il joignit les deux camps » par un fossé ; ce qu'il n'aurait pu exécuter, s'il eût été » campé au midi de la principale montagne, parce que » la distance trop grande et la difficulté du terrain l'en » eussent empêché. Or, dans cette position, le grand

(1) Nous croyons, nous, qu'ils pouvaient les tirer plus facilement et plus abondamment de la plaine, à l'est, et c'est probablement aussi de ce côté qu'ils envoyaient leurs fourrageurs.

(2) Nous avons déjà vu que ce ruisseau n'existait pas au temps de Simeoni : il est donc plus que douteux qu'il existât au temps de César. Nous en revenons toujours à penser qu'il faut admettre l'existence du lac Sarlève au temps de César.

» camp romain eût été tout à fait caché aux Gaulois,
» car, du plateau de *Gergovia*, on ne voit ni le village
» de *Jussat*, ni le pied des hauteurs du côté de l'ouest et
» ouest-sud-ouest. Cependant César dit expressément
» que l'ennemi voyait dans son camp : *Erat è Gergovia*
» *despectus in castra*. Le sommet de la colline en question
» est à peu près de niveau avec le plateau de *Gergovia* :
» César, posté sur cette hauteur, eût presque dominé sur
» la ville et sur toute la montagne. Il n'eût eu alors au-
» cun besoin de ses espions, ni d'interroger les trans-
» fuges, pour être assuré des opérations des ennemis; et,
» quand même il se serait encore rendu maître des autres
» hauteurs au-dessus de *Romagnat*, les Gaulois ne de-
» vaient pas appréhender d'être investis *(pænè circum-*
» *vallati)*, après la prise des collines, puisque leur voie
» pour descendre du plateau par Merdogne leur pouvait
» rester libre. »

Ces raisons n'ont pas empêché Dulaure d'adopter l'opinion de M. de Caylus. « La colline qui seule convient,
» dit-il, est celle qui s'élève entre le village d'*Orme* et
» *Gergovia*, en face et au sud-ouest de l'endroit où était
» bâtie la ville, et au pied même de la montagne. Cette
» colline escarpée de tous cotés n'en est éloignée que de
» 800 toises (1,600 mètres).

Il en est d'autres, suivant une observation de M. Bouillet, qui pensent que ce ne peut être que la colline qui se trouve auprès et au sud de *Prat*, et par conséquent au nord-est du plateau de Gergovia ; ceux-là raisonnent évidemment dans l'hypothèse de l'existence du lac Sarlièvе.

L'absence d'orientation qui se fait remarquer dans les indications topographiques de César, est l'unique cause de l'incertitude qui subsiste sur la plupart des positions auxquelles il s'agit d'appliquer le texte des *Commentai-*

res, et de la divergence d'opinions qui en résulte. Sans nier que la plupart des points que nous venons d'indiquer peuvent se prêter plus ou moins à l'application que l'on cherche, nous croyons avec Pazumot que la position de la *Roche-blanche* est celle qui convient le mieux, et personne ne l'a mieux démontré que M. Mérimée. « Il n'y » a pas un détail de la courte description de César, dit » ce critique, qui ne convienne merveilleusement au » plateau de la *Roche-Blanche*, situé en deçà de l'Auzon, » et commandant les deux vallées qui viennent y abou- » tir. Il est évident que les fourrageurs, descendant de la » ville du côté du midi, devaient s'engager dans l'une » ou l'autre de ces vallées. Si, descendant du côté de » l'est, ils s'avançaient dans la Limagne, des troupes » partant de la *Roche-blanche* pouvaient leur couper la » retraite. Nulle hauteur, dans le voisinage, ne s'accorde » mieux avec les expressions de César, et si l'on admet » l'existence de Gergovia sur la montagne qui en porte » le nom, on ne peut méconnaître l'extrême impor- » tance de cette colline, espèce de fort détaché dominant » une partie du cours de la rivière. »

Fausse attaque de César. César qui, par suite de la révolte des Eduens, avait renoncé, dit-il, à poursuivre le siége de Gergovie, mais qui voulait pourtant se retirer avec les honneurs de la guerre, était à la recherche d'un stratagème qui lui permît de faire éprouver un échec aux Gaulois, avant de lever son camp. Pendant qu'il est préoccupé de cette pensée, il remarque, des hauteurs de son petit camp, que les Gaulois ont entièrement déserté une colline qui, la veille, était si couverte de leurs soldats, qu'à peine pouvait-on en distinguer le sol : *superioribus diebus vix præ multitudine cerni poterat.* Il s'informe, et il apprend, par ses espions et par des

transfuges, que le sommet de cette colline formait un plateau presque uni, mais étroit, et couvert de bois du côté qui donnait accès à la ville, vers la partie opposée à celle que les Romains avaient en face; que les Gaulois avaient des craintes pour cette position, persuadés que si les Romains s'en emparaient, comme ils avaient fait de la colline du petit camp, les défenseurs de Gergovie se trouveraient presque investis et privés de toute issue pour aller aux fourrages; que par suite de ces craintes, Vercingétorix avait fait passer toutes ses troupes au revers opposé de la colline en question pour la fortifier : *Ad hunc muniendum locum omnes à Vercingetorige evocatos.*

Or, quelle était cette colline à laquelle les Gaulois attachaient tant d'importance, et pour laquelle ils craignaient tant? Simeoni parle de *Mont-Rognon*, et son opinion a été adoptée par beaucoup d'auteurs, mais la description de César convient peu à ce monticule, séparé de la montagne de *Gergovia* par une assez large vallée, et qui, par conséquent, n'était d'aucune utilité pour arriver à la place. De Caylus et Pazumot pensent qu'il s'agit d'une colline qui tient immédiatement à la partie occidentale du plateau, par le revers septentrional, et qui domine le village de *Romagnat*. « Ne pouvant plus, dit Pazumot, descendre librement au sud, du côté de Merdogne, ils (les Gaulois) voulaient se réserver le côté de l'occident, pour descendre par la gorge qui débouche sur Romagnat, et aller librement à l'eau et au fourrage sur les bords du lac Sarlièvе, situé à l'orient de la montagne, et aujourd'hui desséché, et même plus loin, si l'on suppose que ce lac n'existait pas de ce temps-là. » Dulaure désigne une hauteur entre *Prat* et Besance : Il n'y a point d'objection péremptoire à faire contre cette opinion; mais on peut supposer, avec autant de pro-

babilité, que c'était une colline encore plus à l'est, dominant les villages de *Prat* et de *Bonneval*, car il ne faut pas oublier qu'il s'agissait pour les Gaulois, qui avaient perdu tout libre accès dans la vallée de l'Auzon, de s'assurer de l'eau et des fourrages ; or, ils ne pouvaient évidemment se les procurer que dans le pays plat, du côté de l'est, que le lac Sarlièvе existât ou n'existât pas ; c'est aussi l'opinion de M. Mérimée. « Je suppose, dit-il, qu'il » faut chercher cette colline au nord-est, ou au nord de » Gergovie, attendu que depuis l'occupation de la Roche- » blanche, les assiégés ne pouvaient aller à l'eau ou au » fourrage que de ce côté, encore avec beaucoup de peine » et de fatigue, en raison de l'escarpement des pentes » orientales de la montagne. Une hauteur au-dessus du » village de *Prat* convient assez avec les circonstances » que je viens de rapporter. »

Cette opinion acquiert une probabilité nouvelle par la suite du récit de César, et nous laisserons encore parler ici M. Mérimée :

« Ayant réussi à détourner l'attention des Gaulois, César, qui avait fait passer la plus grande partie de ses troupes du grand camp dans le petit, donne tout-à-coup le signal de l'attaque... Cette attaque dut avoir lieu nécessairement par le versant méridional de la montagne. « La pente, dit César, a 1,200 pas en ligne droite » et c'est encore aujourd'hui la distance qui sépare la vallée de *Merdogne* du plateau de *Gergovia*.

» En même temps que les Romains gravissaient la montagne en face de leur camp, les Eduens auxiliaires marchaient par la droite (sans doute la droite des Romains), c'est-à-dire du côté de l'est; ainsi les deux pentes accessibles étaient assaillies à la fois. La position de la colline de *Prat* explique fort bien comment l'armée assiégeante

pouvait s'avancer inaperçue, et d'ailleurs le pays, très-boisé alors, contribuait encore à masquer ses mouvements. »

« On l'a vu, ajoute le même critique, l'aspect des lieux s'accorde avec le récit de César : non seulement on peut retrouver l'emplacement du camp des Gaulois et de ceux des Romains, mais leurs marches même autour de Gergovia s'expliquent assez facilement par la nature du terrain. »

Nous ne citerons plus que deux faits avant de conclure.

« En 1783, dit Legrand d'Aussy *(Voyage d'Auvergne)*, vint à Clermont un Anglais, officier-général des armées de S. M. B. Il voyageait, et avait déjà parcouru une partie de l'Europe; mais il avait formé un projet singulier, et ce projet faisait un des principaux motifs de ses voyages : c'était de vérifier, sur les lieux mêmes, les narrations et les détails de tous les campements, marches, siéges et batailles qu'on trouve dans les auteurs anciens. Curieux de savoir si César ne nous avait pas trompés en nous parlant de son siége de *Gergovia*, il prit en main les *Commentaires* et la dissertation de M. Pazumot, alla demander quelques renseignements à M. l'abbé Cortigier, l'homme que l'on consultait alors, quand on voulait connaître les antiquités de Clermont, et se rendit sur la montagne, pour tout voir et tout examiner par lui-même. Il revint très-satisfait, avouant qu'il ne différait qu'en quelques points de l'avis de M. Pazumot. »

M. Bouillet, dans une des notes de son *Guide du voyageur à Clermont*, constate que les maréchaux Suchet et Gouvion-Saint-Cyr, qui ont visité la montagne de Gergovia à diverses époques, ont parfaitement reconnu les positions décrites par César, et n'ont pu s'empêcher d'être fort étonnés des doutes que Lancelot, après avoir visité

e local, avait manifestés sur l'identité de l'ancienne *Ger-*
govia avec la montagne qui a conservé son nom à travers
dix-neuf siècles.

Conclusion.

Nous croyons avoir rapporté fidèlement toutes les opi-
nions qui ont eté émises par les savants, soit sur l'empla-
cement de la *Gergovia* des Arvernes, soit sur l'applica-
du texte de J. César au plateau duquel une tradition
constante a conservé jusqu'à nos jours ce nom glorieux
dans les annales de la Gaule et de l'Arvernie. Nous avons
exposé plutôt que discuté ces opinions; nous l'avons
fait avec toute l'impartialité d'un rapporteur désintéressé
qui cherche la vérité avant tout, et qui ne cherche
qu'elle; et de l'examen auquel nous venons de nous li-
vrer, nous tirons cette double conclusion :

1° Que le mot *Gergovia*, ainsi qu'on écrit aujourd'hui,
ou *Gergoie*, ainsi que prononcent les habitants du pays,
est bien le véritable emplacement de l'ancienne ville de
guerre des Arvernes, du seul *oppidum* gaulois qui ait vu
échouer la puissance et le génie de César, et qu'il faut
renoncer à chercher cet emplacement ailleurs;

2° Que c'est une vérité surabondamment démontrée
par la facilité avec laquelle toutes les circonstances du
local se prêtent à l'application du texte des *Commentaires*,
ainsi que l'ont reconnu les antiquaires, les topographes
et les stratégistes qui sont venus chercher sur les lieux
mêmes les bases de leur opinion.

C'est donc là une question de topographie historique
qui peut être considérée comme définitivement résolue.

AD. MICHEL,
auteur de *l'Ancienne Auvergne et le Velay*.

CONSIDÉRATIONS

SUR L'ANTIQUITÉ

DE LA VILLE D'AURILLAC,

ET SUR

L'ÉTYMOLOGIE DE SON NOM,

PAR

M. DUBUISSON,

MEMBRE DE LA COMMISSION
POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES DU CANTAL.

I.

Si l'époque précise de la prise de possession des Gaules, par des familles venues des contrées orientales, échappe à nos regards, plongée qu'elle est dans ces temps nébuleux et incertains qui suivirent le dernier cataclysme, il nous reste du moins une série de faits historiques avérés, qui se sont succédé d'âge en âge. Ces faits nous représentent le peuple Gaulois, avec son type propre et particulier, empreint de force et d'intrépide audace, figurant avec éclat parmi les nations les plus fameuses de l'antiquité. Ils nous permettent d'entrevoir cette race généreuse s'étendant, se développant, s'avançant pas à pas, dans l'agriculture, dans le commerce, dans les arts, la science et la civilsation; en même temps que son exu-

bérance la pousse à fonder au loin de puissantes colonies, elle se montre redoutable sur les champs de bataille les plus célèbres dont l'histoire ait consacré le souvenir.

Et comme l'on peut également discerner, dans l'histoire générale ancienne, un grand nombre de textes qui se rapportent aux *Arverniens*, textes d'après lesquels on voit qu'ils participèrent glorieusement à toutes les grandes entreprises, au point de se faire considérer comme la *tête* et le *cœur* de la Gaule, nous devons en conclure que l'Arvernie devait sa réputation colossale parmi les nations et sa puissance dans la mère patrie, à l'intelligence supérieure, à l'héroïque valeur, ainsi qu'au grand nombre de ses habitants.

D'où il suit que toutes les positions topographiques les plus avantageuses, et les sites les plus favorables, qui rayonnaient au loin, tout autour du mont des Celtes, durent être habités et cultivés dès les premiers temps de l'occupation des Gaules;

Que le territoire d'Aurillac dut recevoir alors ses premiers habitants, en raison de sa fertilité et de sa situation, une des plus propices et des plus riantes de l'Arvernie supérieure, ainsi que le prouvent d'ailleurs les monuments celtiques et druidiques découverts dans ses environs, et venus jusqu'à nous à travers les âges et les révolutions.

II.

En les envisageant dans leur ensemble, sous le rapport politique, les Gaulois, comprenant trois à quatre cents peuplades diverses, apparaissent dans l'histoire comme un grand et formidable corps de nation, formé de membres robustes et vigoureux, mais disjoints, sans cohésion,

dépourvus de ce feu central unique, de cette étroite connexité sur lesquels reposent la force et la durée des peuples; n'ayant du reste que de rares et tumultueuses assemblées générales de députés, chefs rivaux parmi lesquels il ne s'est rencontré, dans toute l'antiquité, aucun de ces hommes prédestinés tout-à-fait hors ligne, en présence desquels s'éclipsent et s'éteignent toutes les rivalités, qui s'emparent d'abord de tous les pouvoirs, et qui savent comprendre, réunir en un faisceau, diriger et mettre à profit toutes les capacités et toutes les forces d'une nation.

Aussi arriva-t-il, à la suite des temps, que les Romains, après avoir ruiné un à un tous les établissements gaulois au dehors, s'attaquèrent à la grande Gaule, l'entamèrent, et finirent par la réduire sous leur domination, parcelle par parcelle, au moyen des intrigues et d'une habile politique, bien plutôt que par la force et le courage, après dix années de travaux, ayant César à leur tête et Rome derrière eux.

Ce qui ne serait certes pas arrivé, si les Gaulois eussent présenté aux Romains une nation compacte et homogène, et s'ils eussent patriotiquement porté toutes leurs *marches* intérieures à la circonférence, si admirablement marquée par de naturelles et formidables barrières.

Les Gaules, soumises et calmées, qui regorgeaient d'habitants, suivant l'expression de Montesquieu, furent bientôt après organisées en *provinces* composées de *cités* ou peuples, qui eurent des *métropoles* ou villes matrices, en *oppida* ou villes qui dépendaient des cités. « On comptait douze cents de ces villes murées, et un bien plus grand nombre qui ne l'étaient pas. Le pays des Gaules était, de plus, couvert de bourgs *(pagi)*, com-

posés de maisons ou familles agglomérées, ayant aussi leurs chefs-lieux ou *métrocomies*; de villages ou hameaux (*vici* et *viculi*), ou maisons dispersées par groupes dans la campagne, mais sans régularité entre elles; et enfin de métairies (*coloniæ*) ou *manses*; de châteaux et cap-castels, de *villæ* ou maisons de plaisance à la campagne, et d'*ædificia* ou bâtiments isolés.

L'histoire nous dit encore que, par suite des cens et dénombrements faits par les premiers Césars, le *Breviarium Imperii* contenait, dans ses cahiers, les noms particuliers de tous ces lieux d'habitation, ainsi que le détail des héritages ruraux quelconques, avec le nom de leurs propriétaires, l'indication de leur âge, de leur profession, de leur puissance et de leur crédit, le nom et l'âge des membres de leur famille et de tous les habitants. Ces *inventaires* étaient nécessaires pour connaître à fond la force et la richesse des peuples, et pour parvenir à une fixation et à une répartition équitables des impôts de toute nature. Ils furent envisagés par le bon côté, puisqu'ils furent d'abord exécutés sans opposition sérieuse; tant les premiers Césars eurent soin d'user d'adresse, de bons procédés et de prudente politique, pour gagner les chefs, les communautés et les peuples. Quelques colonies seulement furent suffisantes pour contenir les contrées dont les habitants parurent tenir le plus à leur nationalité.

Nous avons pensé devoir présenter ces détails, pour faire voir, en peu de mots, combien les Gaules, au commencement de notre ère, étaient populeuses et bien organisées, et afin d'en induire que notre Arvernie, Aurillac et ses environs, ne l'étaient pas moins, sans doute, en raison de la fertilité et de la richesse du pays. Et nous devons ajouter que, d'après un grand nombre d'auteurs

tant anciens que modernes, sous le rapport des sciences, des lettres et de la civilisation, les diverses parties des Gaules brillèrent du plus vif éclat, depuis Octavien jusqu'aux derniers soupirs de l'empire romain.

L'occupation des Gaules ne dura guère moins de cinq siècles; et de cette longue période, pendant laquelle Gaulois et Romains s'assimilèrent, ayant même lengage, mêmes lois, même religion et mêmes usages, il nous reste un grand nombre de monuments numismatiques et autres. Ces monuments semés, pour ainsi dire, sur notre sol, par les maîtres du monde, ont été découverts d'époque en époque; ce qui doit faire présumer qu'il en existe une infinité d'autres, demeurés enfouis, et dont le hasard amènera également un jour la découverte.

Or, tous ces monuments, et surtout l'hypogée ou *columbarium* de Fabrègues; les statuettes, les tombes et le *sacellum* du Puy Jovien d'Arpajon, ainsi que les urnes cinéraires en verre, déterrées, vers 1620, dans le faubourg Saint-Etienne d'Aurillac, nous semblent prouver, d'une manière irrécusable, que des familles de distinction, des colonies et des campements militaires romains ont jadis fait un long séjour en notre ville, et qu'elle devait avoir, par conséquent, une assez grande importance, aux temps d'Octave et de ses successeurs; que César même nous en aurait indubitablement transmis le nom, par ses immortels mémoires, si elle se fût trouvée placée sur la ligne de ses opérations stratégiques; que nos rives de la Jordanne et de la Cère enfin, bien loin d'être sauvages et stériles, devaient être, au contraire, populeuses et bien cultivées, et offrir ainsi des résidences aussi agréables, sous plusieurs rapports, que celles qu'elles présentent de nos jours.

III.

La position topographique d'Aurillac, la fertilité de son territoire et les monuments celtiques et gallo-romains ci-devant mentionnés, attestent suffisamment la haute antiquité de notre ville. Mais nous allons essayer de démontrer encore que, d'après son nom latin seulement, le plus ancien qui nous soit parvenu, Aurillac devait avoir une certaine importance, au moins vers la fin du second siècle. Il importe donc de constater ce nom d'une manière précise et incontestable ; à cette fin, nous allons citer les plus respectables autorités, d'après des textes que nous avons extraits de l'*Histoire des trois Saints d'Auvergne*, composée par Gérauld Vigier, sous le nom de Père Dominique de Jésus. Cet homme très-érudit naquit à Aurillac, le 4 octobre 1596, et mourut à Paris, le 30 janvier 1638, après avoir été prieur des Carmes de Clermont, conseiller des cardinaux de Richelieu, de la Rochefoucauld, de la Vallette, et du chancelier Séguier.

1° Saint Odon, contemporain de saint Gérauld, très-versé dans toutes les sciences, second abbé de Cluny, après avoir été abbé d'Aurillac, écrivit la vie du saint comte, à la sollicitation de l'évêque de Limoges, après avoir recherché soigneusement tous les mémoires et documents nécessaires, et après avoir pris les meilleures et les plus positives informations, sur les lieux mêmes, à Aurillac, auprès des personnes qui avaient vécu familièrement avec le comte Gérauld, et qui étaient les plus capables et les plus dignes de foi ; et on lit au commencement de cette histoire : *Sanctus Geraldus.... oppido vel villâ* Aureliaco, *parte Galliarum quæ ab antiquis Celtica vocatur, oriundus fuit.*

2° Saint Odon rapporte que saint Gérauld délégua, par testament, à saint Pierre, prince des apôtres, sa magnifique terre d'Aurillac, dont le manoir principal portait également le nom d'*Aureliacense castellum*; comme faisant partie de la ville : *Sanctus Geraldus* Aureliacum *insigne prædium beato Petro, apostolorum principi, facto testamento delegavit.*

3° Saint Gérauld, né en 856, fonda son monastère en 894 sur son propre terrain, *proprio solo*, vers le centre de la ville, près de l'église de Saint-Clément, érigée par le comte Gérauld, son père; fit son testament en 909 et décéda le 13 février 918, à Saint-Cirgues-de-Cézeinac, près Figeac.... Dans ce même testament ou codicille, nous avons compté neuf fois *Aureliacum* et une seule fois *Aurilaci*, écrit ainsi sans doute par inadvertance.

4° Lorsque, après son décès, on eut rendu les honneurs funèbres à saint Gérauld, en l'église de Saint-Cyrgues-de-Cézeinac, et que son corps eut été mis dans un cercueil, on le transporta à Aurillac pour lui donner la sépulture, en l'église Saint-Pierre de son monastère, comme le saint l'avait ordonné. Cette pompe funèbre ne fut pas sans beaucoup de larmes : toute la noblesse du pays et un grand nombre de prélats, d'abbés et d'ecclésiastiques accompagnèrent le corps du saint, au devant duquel se rendirent les religieux et tout le *peuple d'Aurillac* et des environs.... On fit les funérailles en l'église Saint-Pierre, trois jours durant.... Amblard, évêque de Clermont, fit l'office et mit, de ses propres mains, le sacré corps dans un tombeau de pierre artistement taillé, etc. : *Sui corpus illud sanctum ad* Aureliacum, *sicut ipse jusserat, detulerunt, et in aristonem lapidem ad sinistram basilicæ ipsius collocaverunt, juxtà aram sancti Petri.*

5° Le comte de Toulouse, Pons Ier du nom, ayant fondé en Languedoc une abbaye en l'honneur de saint Pons, en 950, écrivit à l'abbé d'Aurillac, Arnulphe, pour le prier de lui donner un bon nombre de religieux; ce qui est ainsi consigné dans une de ses lettres : « *Quâ de causâ etiam de* Aureliaco *beati Geraldi cœnobio, quosdam fratres sub manu venerandi abbatis Arnulphi, venire feci.* »

6° Adalbéron, archevêque de Reims, dans une de ses épîtres, salue Airard, moine de l'abbaye d'Aurillac vers 972, en ces termes: *Salutat vos Airardum, Adalbero; Remorum archiepiscopus, simulque omne collegium* aureliacensis *cœnobii.*

7° On trouve dans une lettre de Grégoire VII, de l'an 1070, aux archevêques de France, écrite en faveur des abbés d'Aurillac, contre Béranger, vicomte de Carlat, qui détenait injustement des biens du monastère : *Clamor abbatis* aureliacensis *cœnobii, quod proprii juris beati Petri concessione fundatoris, scilicet beati Geraldi, esse dignoscitur, auribus nostris insonuit.*

8° Dans la bulle d'Urbain II, de mai 1096, citée en entier par M. Raulhac, ce pape déclare positivement avoir tout nouvellement consacré à saint Pierre et à saint Paul l'église d'Aurillac, fondée par saint Géraud; et dans cette bulle, contenant des priviléges en faveur de l'abbaye, on trouve *villæ Aureliaci....*, *aureliacensis abbatis....*, *aureliacense monasterium*, écrits plusieurs fois de même, et une fois seulement *auriliacensis* et *auriliacense.*

9° Jean de Salisbury, évêque de Chartres, en l'an 1180, dit, en son épître soixantième, que les religieux de l'abbaye d'Aurillac *(patres aureliacenses)* égalaient ceux de Luxeuil en Bourgogne en érudition, mais que les *Luxovienses* les surpassaient en l'art de bien dire.

10° La chronique de saint Martial de Limoges, par Aimard, porte : *Anno Domini* 918, *sanctus Geraldus, genere, vitâ et miraculis celebris, obiit, et in monasterio* aureliacensi, *quod in honore sancti Petri ædificaverat, sepelitur.*

11° L'auteur de la vie de saint Genould, dit, en parlant de saint Gérauld : *Sanctus quoque Geraldus, vir magnæ sanctitatis ac præclaræ nobilitatis, ipsis temporibus claruit, qui* aureliacum *monasterium construxit.*

12° L'évêque Pierre *de Natalibus* dit en son catalogue des saints, en parlant de saint Gérauld : *Demum relicto seculo monasterium in proprio solo, in* Aureliaco, *construxit.*

13° Dans les sentences arbitrales et les accords entre les consuls et les abbés d'Aurillac de 1298 et 1347, que M. le baron Delzons a déchiffrés et traduits à grand labeur, ainsi que plusieurs autres manuscrits très-curieux et très-intéressants pour la ville d'Aurillac, on trouve *Aureliacus* et ses différents cas répétés plus de vingt fois, et les lettres patentes de Philippe-le-Bel, confirmatives de la première paix entre les parties susdites, portent également : *Villam de Aureliaco et conventum aureliacensem.*

14° Aimoin rapporte au livre deuxième des Miracles de saint Benoît : *Egregiæ sanctitatis Odo, ex monasterio sancti Geraldi quod* Aureliacum *dicitur adveniens, huic sacro prælatus est cœnobio floriacensi.*

15° Pierre de Cambefort, seigneur de Niocel, religieux du couvent d'Aurillac, auteur des *Mémoires sur la vie de saint Gérauld* et d'un *Gesta abbatum*, nous fait connaître que Pierre de Cizières, treizième abbé, accompagna à Saint-Flour le pape Urbain II, qui de là vint à Aurillac pour consacrer l'église Saint-Gérauld nouvellement res-

taurée. Son manuscrit porte : *Hic Urbanum papam, post concilium claromontense*, Aureliacum *devexit*.

16° Archambaud, treizième évêque de Saint-Flour vers 1300, fait cette déclaration : *In acquirendâ possessione* Aureliaci *professus est se, ut episcopum, nihil juris, potestatis et ditionis habere, suprà cœnobium et oppidum* aureliacense.

17° Le Père Dominique de Jésus rapporte que, dans une histoire de France, il avait trouvé : *His temporibus* (899) *sanctus Geraldus* Aureliacum *fundavit monasterium*.

18° La chronique de Limoges et celle de Geoffroy, prieur du Vigeois, disent l'une et l'autre que saint Gérauld était d'Aurillac ou Aurillacois : *Aureliaci* et *Aureliacensis*.

19° Dans plusieurs anciens dictionnaires latins et géographiques, on lit *Aureliacum* ou *Aureliacus* pour Aurillac.

20° Le Père Dominique de Jésus, si souvent cité, qui avait consulté un très-grand nombre d'ouvrages manuscrits et autres, où il était question d'Aurillac, déclare qu'*Aureliacus* est le nom latin d'Aurillac le plus ordinaire.

Audigier va plus loin, puisqu'il dit qu'on ne trouve point, dans toute l'antiquité, que cette ville ait été nommée *Aurilacus* et qu'on *ne connaît* qu'*Aureliacus* et *Aureliacum*.

21° On lit dans ladite histoire de saint Gérauld que, suivant « le savant Pierre *Bertius*, géographe du roi, en » une description de la France qu'il avait laissée prête à » être mise sous presse, Aureliacus, *oppidum Arvernie* » *superioris*, *ab* Aureliano *Augusto nuncupatum fuit*, » tandis que Thomas *Dempstère*, fort renommé dans

» Paris (vers 1615), enseignait en sa Cosmographie qu'Au-
» rillac, ainsi qu'on le rapportait, avait pris son nom de
» *Mare Aurèle : Aureliacum, oppidum castro munitum,*
» *à Marco Aurelio, ut fertur, denominatum.* » On voit donc que ces auteurs, d'avis différents sur l'origine du nom de la ville d'Aurillac, écrivent également *Aureliacus* ou *Aureliacum*.

22° La légende gothique d'un ancien sceau de la ville d'Aurillac porte : *Sigillum parvum villæ Aureliaci.*

Et enfin, un autre sceau magnifique, dont M. Henri Durif, avocat, est possesseur, porte également : *Sigillum Johanis de Armanhaco pro ejus curiâ abbatiali* Aureliaci.

Cet abbé d'Aurillac, en 1484, d'après le catalogue rapporté dans l'*Histoire des trois Saints d'Auvergne*, déjà citée, aurait été évêque de Castres.

Ces divers textes, par l'autorité de leurs dates et des noms de leurs auteurs, nous paraissent démontrer incontestablement qu'en effet le véritable nom latin d'*Aurillac* a toujours été *Aureliacus* ou indifféremment *Aureliacum*, et que, si l'on a écrit quelquefois *Aurilacus*, ce n'a pu être que par inadvertance ou par une fausse induction tirée de ce que ce mot est décomposable en deux mots latins qui rappellent, même au vulgaire, l'idée séduisante de lac d'or, d'eaux aurifères. La véritable étymologie et le sens vrai du mot *Aureliacus* étant moins transparents, ils ont dû échapper momentanément et parfois à l'attention des écrivains, même les plus intelligents, qui ont pu négliger de l'employer, sans que cela puisse tirer à conséquence. Et si l'on conçoit du reste parfaitement la transformation d'*Aureliacus*, avec ou sans intention, en *Aurilacus*, il paraîtrait inconcevable qu'on eût pu substituer *Aureliacus* à ce dernier nom, formé de deux mots, s'il eût été le véritable nom du mot latin d'Aurillac.

Du moment qu'il est bien constaté, par tous les témoignages, que le nom latin d'Aurillac est un mot *simple* et non *composé;* que sous cette forme *(Aureliacus)* il est parvenu au neuvième siècle, d'où il s'est transmis jusqu'à nous, on doit clairement apercevoir, par analogie, qu'il provient aussi directement *d'Aurelius*, que

Aristotelicus..... d'*Aristoteles.*
Urbicus, *urbicanus*.... d'*Urbs.*
Italicus, *italicensis*.... d'*Italia.*
Academicus..... d'*Academia.*
Arvernicus..... d'*Arvernia.*

Aureliacus dérive donc directement d'*Aurelius*, à moins qu'on ne veuille prétendre, avec quelque raison, que le nom latin d'Aurillac dut être *primitivement*, *Aurelia*, également tiré *d'Aurelius*, comme *Aurelia Allobrogum*, Genève; *Aurelia*, Orléans; *Aureliopolis*, ville *aurélienne* d'Asie, etc....; que de ce mot (que notre ville aurait pris en remplacement de son nom celtique), nos ancêtres auraient fait en leur langue vulgaire *Aureliac* ou *Auriliac*, qu'ils auraient écrit *Orelihac*, *Orilhac* ou *Orlhac*, et que ce seraient ces noms identiques que saint Odon aurait latinisés, en nommant Oreliac *Aureliacus.*

Les désinences latines *acus* et *acum*, ou *ac* en langue romane vulgaire, consacrées par plusieurs anciens écrivains, tels que Sidoine Apollinaire, Sévère Sulpice, saint Paulin, Ausone et autres, pour désigner un *lieu*, un *château*, une *ville*, sont d'ailleurs très-usitées dans plusieurs provinces, et surtout en Auvergne, ainsi qu'on le voit par les noms suivants et autres en grand nombre qu'on pourrait citer savoir : *Romaniacum* pour *Romanum castellum*, Roumanhac; *Poliniacus*, pour *Apollonis castrum*, Polignac.

Et encore :

Pinciacum.....	Poissy.
Calviacum.....	Chauny.
Latiniacum.....	Lagny.
Copriniacum, *Coniacum*...	Cognac.
Capdennacum.....	Capdenac.
Noviacum, *Mauriacum*....	Mauriac.
Fiacum, *Figiacum*.....	Figeac.
Avaricum, *Bituricum*.....	Bourges, etc.

D'où l'on doit conclure qu'en bonne latinité, et d'après notre idiome vulgaire ancien, *Aurelia*, *Aureliacus*, ou *Aureliacum*, devenus *Orelihac*, *Orilihac* et *Orilhac*, qu'on écrivait *Orelhac*, *Orilhac* et *Orlhac*, doivent être pour *vicus*, *castrum*, *castellum*, ou *oppidum Aurelii*, bourg, château ou ville d'*Aurelius* ou *Aurliens*.

Rien de plus rationnel, par conséquent, que de faire remonter le nom de notre ville, et du château fort qui la dominait, au vertueux, au philosophe, au très-excellent empereur Marc Aurèle Antonin, qui, pendant trente années de règne ou de participation efficace aux affaires de l'empire, fut constamment l'idole des peuples et le modèle des souverains; sorte de consécration ou de patronage qui aurait été motivé par des constructions et des embellissements exécutés à Aurillac par ses ordres, ou par quelque autre insigne bienfait que les habitants auraient reçu de lui.

Aurillac reçut donc son nom latin, *Aurelia* ou *Aureliacus*, de l'an 160 à l'an 180 de notre ère, alors qu'on avait vu s'élever sur le sol des Gaules des villes en grand nombre, des monuments de tout genre, des colonies et des établissements romains, qui avaient pris ou adopté le nom de leurs fondateurs ou de leurs protecteurs, ainsi que le prouvent quelques-unes de ces villes *césa-*

riennes, *juliennes* et *augustales*, que nous pourrions citer : *Cæsaro-dunum*, Tours ; *Cæsaro-magus*, Beauvais; *Julio-magus*, Angers ; *Julio-bona*, Lillebonne; *Augusta*, Nyon ; *Augusto-bona*, Troyes; *Augusto-magus*, Senlis; *Augusto-dunum*, Autun ; *Augusto-nemetum*, Clermont, etc....

Beaucoup de ces noms de villes gallo-romaines ne nous sont parvenus que par la voie de la tradition, la plupart à peu près méconnaissables, ayant perdu la trace de leur étymologie latine, parce qu'ils ont été altérés et défigurés en passant de la langue latine dans la romane, modifiée elle-même suivant les idiomes particuliers à chaque province. Les manuscrits qui auraient pu nous les transmettre dans leur orthographe primitive avec d'intéressantes relations historiques, ont été détruits par les hordes incendiaires des Barbares, qui, à diverses époques, débordèrent sur les Gaules épouvantées.

Par cette fatalité des temps, l'état et la destinée de notre ville, antérieurement au neuvième siècle, nous sont absolument inconnus. Il est bien à présumer qu'elle dut éprouver son contingent de l'oppression, des désastres et des revers qui, à diverses époques, désolèrent l'Arvernie; aussi peut-on conjecturer sans témérité qu'elle dut embrasser avec empressement la loi de grâce et d'amour pour la glorification de laquelle elle dut ériger, dès le troisième siècle, des églises et des oratoires, que leur construction en bois permettait de multiplier et de restaurer à peu de frais, suivant les progrès et les nécessités du culte chrétien et des populations converties.

IV.

Au moyen de considérations puisées dans des généralités historiques, ou dans le champ vaste et illi-

mité des conjectures et des probabilités, mais solidement appuyées sur des monuments celtiques et gallo-romains découverts dans nos contrées, et sur une étymologie qui nous paraît incontestable, nous croyons avoir démontré qu'Aurillac, à l'état de ville ou de bourg, dut recevoir ou adopter le nom *d'Aureliacus*, tiré *d'Aurelius*, en remplacement de son nom celtique, qui nous est resté inconnu, du vivant même de Marc Aurèle Antonin.

Cette opinion n'est pas absolument nouvelle; mais elle diffère néanmoins essentiellement de celle de plusieurs auteurs distingués dont les écrits sont venus à notre connaissance, en ce que nous en avons exposé et développé la base et les motifs, tandis que, suivant le cadre et la nature de leurs ouvrages, ils ne l'ont émise, suivant nous, que comme vraisemblable, sur des *on dit*, et à peu près sans discussion.

Ainsi, M. Bouillet, dans sa très-intéressante *Description historique et scientifique du Cantal*, dit en peu de mots que « quelques auteurs attribuent l'origine de la » ville d'Aurillac à Marc Aurèle et aux autres Antonins ses successeurs...; que d'autres la feraient remonter » à l'époque de la construction du monastère du Saint-» Gérauld, mais cette dernière assertion ne paraîtrait » pas fondée, puisque saint Odon, abbé de Cluny, auteur de la vie du comte Gérauld, qui naquit en 879, et » qui mourut le 18 novembre 942, assure que saint » Gérauld était né à Aurillac, où il y avait plusieurs » églises. »

M. Déribier du Châtelet dit aussi, dans son *Dictionnaire statistique du Cantal*, renfermant de nombreux et curieux documents par lui exhumés de plusieurs vieilles et poudreuses archives : « Qu'Aurillac, selon quelques » auteurs, doit son origine aux Antonins...., et que des

» fouilles faites dans le faubourg Saint-Etienne, il y a
» deux cents ans, et même nouvellement, sembleraient
» justifier cette assertion. »

Le Père Dominique de Jésus, en traitant curieusement et assez au long de l'origine de la ville d'Aurillac, est encore d'avis, « que la plus *vraisemblable* opinion est qu'Aurillac provient de quelque grand personnage qui l'a fondée, et lui a donné son nom.... ; que sous les Césars, on bâtit des villes nouvelles pour leur donner le nom de l'empereur qui dominait alors; que de fameuses villes même laissaient leurs anciens noms pour en prendre de ceux des Césars et des Augustes.... » « Cela fait, ajoute-t-il, que plusieurs graves auteurs ont cru qu'Aurillac avait pris son nom de l'empereur Marcus Aurelius Antoninus, ainsi que l'avait enseigné Thomas Dempster, fort renommé dans Paris (vers 1615), en disant dans sa Cosmographie : *Aureliacum, oppidum castro munitum à Marco Aurelio, ut fertur, nuncupatum.* »

Audigier enfin, dans son histoire manuscrite d'Auvergne, répète à son tour laconiquement « qu'on pourrait avec vraisemblance, tirer le nom d'Aurillac de l'empereur Marc Aurèle Antonin, avec Thomas Dempstère; et Buchanan écossais...., la terminaison *ac*, qui est ajoutée à Aurillac, n'étant qu'un terme celtique, qui signifie *dieu, forteresse, château*, ou *ville*, etc. »

Ainsi, ces deux derniers écrivains reconnaissent comme *vraisemblable* l'opinion des auteurs qui feraient provenir Aurillac d'*Aurelius;* mais, après avoir cité un texte du géographe Bertius, que nous avons déjà donné, d'après lequel Aurillac aurait pris son nom de l'empereur Aurelianus, ils ne s'empressent pas moins d'ajouter « qu'Aurelian, en effet, vint souvent en France ;.... qu'il y remporta des victoires,.... et qu'il a

plut à y bâtir des villes, d'après Grégoire de Tours.... Ce que ce prince affectoit, ayant même augmenté le circuit des murailles de Rome, ce qui ne se faisoit que rarement.... » Ainsi, vu d'ailleurs une certaine conformité des noms qui les aurait frappés, l'on s'aperçoit aisément qu'ils étoient enclins et disposés l'un et l'autre à attribuer l'origine et le nom d'Aurillac à *Aurélien* plutôt qu'à Marc Aurèle.

Or, cette préférence ne nous paraît nullement fondée. Et en effet, dès que ces deux historiens, très-érudits l'un et l'autre, avaient avancé qu'*Aureliacus* ou *Aureliacum*, étaient les noms latins d'Aurillac *les plus ordinaires*, et même les seuls reconnus pour véritables, ils auraient dû s'apercevoir et reconnaître que ces mots dérivaient directement d'*Aurelius* et non d'*Aurelianus*; de ce dernier nom, les Latins, auraient régulièrement formé *Aurelianicus*, *Aurelianicum* et *Aurelianicensis*, qui se seraient conservés, mots très-différents d'*Aureliacus* ou *Aureliacum*, les seuls qui soient restés, tandis que les premiers n'ont jamais été employés, et sont tout-à-fait inconnus en géographie historique.

Mais, de plus, dans leur indécision, puisqu'ils n'avaient à invoquer que des traits généraux de la vie d'Aurélien pour appuyer leur étymologie, ils auraient dû considérer qu'Antonin-le-Pieux et Marc Aurèle, son fils adoptif, prirent l'un et l'autre grand soin des Gaules pendant longues années; qu'ils y ornèrent de divers édifices les colonies et les campements militaires; qu'ils y réparèrent des villes, des ponts, de grandes voies de communication; que Marc Aurèle particulièrement mit la plus scrupuleuse attention à n'envoyer dans les provinces que des chefs d'une capacité et d'une probité par lui reconnues, et que les Gaules furent heureuses et tranquilles

sous son administration. Mettant ensuite en parallèle le règne éphémère, violent et agité du vindicatif et sanguinaire Aurélien, avec les trente années de participation active aux affaires de l'empire, par ce Marc Aurèle, que Fleury se plaît à qualifier d'*habile* et *vertueux*, *le plus sage des Césars*, d'après Audigier lui-même, ils auraient aisément jugé lequel de ces deux empereurs avait été le plus long-temps et le mieux en position de fonder, de protéger des cités et des villes, de les orner d'édifices, le plus apte à les doter d'un nom qui pouvait être porté avec orgueil, puisqu'il était glorieux et vénéré. Et alors ces judicieux écrivains seraient demeurés convaincus que l'opinion qui faisait dériver d'Aurelius le nom latin d'Aurillac et de son château fort, était non seulement *vraisemblable*, mais la plus probable et la plus solide.

A la suite de ces réflexions, nous avons été portés à examiner s'il n'existait pas quelques faits historiques qui auraient pu influencer et déterminer l'opinion de ces graves auteurs; et nous nous sommes assuré que, de leur temps, on était généralement dans la persuasion que Marc Aurèle avait au moins toléré de violentes persécutions, dont l'une notamment avait frappé d'éminents prélats et l'un des ancêtres de Grégoire de Tours, qui s'était fait le généreux et zélé défenseur des chrétiens persécutés; tandis qu'Aurélien avait été favorable à l'Eglise chrétienne dans une mémorable circonstance, et avait ainsi acquis quelques droits à la reconnaissance des fidèles. Nous avons donc pensé, sans pousser plus loin nos recherches, que vraisemblablement ce fut moins par suite d'une saine et judicieuse critique, que d'une pieuse susceptibilité blessée, que ces historiens auraient été entraînés, comme à leur insu, à faire remonter à

[illegible] le nom d'Aurillac plutôt qu'à Aurelius. Mais, [illegible]ortant des sages et modestes sentiments du Père [illegible]que de Jésus, qui dit textuellement « qu'il ne [illegible] point donner ses opinions pour indubitables... ; [illegible]'entend nullement porter préjudice à la vérité, [illegible]elle lui sera connue d'ailleurs, » nous serions [illegible]à croire qu'ils modifieraient aujourd'hui l'un et [illegible]leurs avis, d'autant plus que la conduite de [illegible]urèle à l'égard des chrétiens a été pleinement [illegible]é par Gaultier de Sibert et par l'abbé de Tille-[illegible]l), et qu'il est maintenant prouvé, par de récentes [illegible]certes, que des colonies ou des campements mi-[illegible]s romains ont jadis long-temps stationné à Au-[illegible]à Arpajon et dans leurs environs. Là furent érigés [illegible]um *Aureliaci* avec les premiers murs d'enceinte [illegible]te ville, qui en étaient la suite et le complément, [illegible]*mplum* du Puy Jovien d'Arpajon. On sait que [illegible]ra, les *valla*, les *sacella* étaient des édifices et [illegible]vaux dont les Antonins se plaisaient à décorer [illegible]protéger leurs stations militaires et les villes gallo-[illegible].

[illegible]ain-le-Pieux et le divin Marc Aurèle régnèrent [illegible] 138 à l'an 180 de notre ère, et Aurélien, de 271 [illegible]. Ainsi, le jour où il serait prouvé, au moyen de [illegible]s documents exhumés, qu'*Aureliacus* dérive [illegible]*ianus*, notre cité perdrait une origine des plus [illegible]s et un siècle environ d'antiquité.

[illegible]rès étymologies du nom de notre ville d'Aurillac [illegible]t été proposées par divers auteurs; telles sont:

[illegible]oyez *Histoire de Marc Aurèle*, par Gaultier de Sibert; [illegible]*ires pour l'histoire ecclésiastique*, par l'abbé de Tille-[illegible]. S.

Auri lacus, lac d'or; *Auricula*, oreille; *Or li*, or y a; *Or léans*, pour or là dedans, et *Aureolacq* pour *Aureola aqua*, eau dorée ou eau d'or. Mais l'on doit convenir que toutes ces étymologies, absolument dénuées d'intérêt, sont d'ailleurs invraisemblables et beaucoup moins directes et acceptables que celles que nous avons exposées, si elles ne sont, d'après les expressions de Gérauld Vigier et d'Audigier, *fabuleuses*, *poétiques*, *ridicules*, *puériles*, *forcées* et *tirées par les cheveux*... Nous nous sommes donc dispensé de les examiner de près et d'en entreprendre la réfutation (1).

(1) Nous avons pensé qu'on nous saurait gré de donner ici une analyse de l'opinion de divers auteurs sur le nom, l'origine et l'antiquité de la ville d'Aurillac.

GÉRAULD VIGIER, né à Aurillac le 4 octobre 1596, mort en 1638, dans son *Histoire parénétique des trois saints protecteurs d'Auvergne*, qu'il publia en 1635, sous le nom de Père Dominique de Jesus, dit, chapitre 20 de l'histoire de saint Gérauld :

« Je trouve quatre opinions sur les commencements de la ville d'Aurillac.

» La première est *fabuleuse* et *poétique*; elle chante que saint Gérauld a bâti Aurillac, et qu'allant à la chasse et poussant un javelot, il promit de bâtir la ville en la même place où il tomberoit, et que l'épieu tomba sur un sanglier qu'il enferra par l'oreille, et que cela a du rapport à *Aurillac*.

» Mais c'est un conte fort *niais* et *ridicule*, fondé sur l'image du saint, en ce qu'il choisit le lieu où devoit être l'abbaye par une lumière particulière. Il suffit de dire que saint Odon, qui vivoit au même temps, ayant pu voir saint Gérauld, dit qu'il étoit né à Aurillac *(oppido Aureliaco)*, ce qui n'étoit pas peu de chose, car les meilleures villes étoient appelées *oppida*, quand elles avoient principalement des châteaux ou forteresses, comme Aurillac.

» La *seconde* est de ceux qui disent qu'Aurillac et *Auri lacus* vient de ce qu'étant dans un fond, et arrosée de la petite rivière de la Jordanne, on dit qu'autrefois on trouvoit de l'or dans le gravier d'un lac qu'elle faisoit en cet endroit, et que pour cette raison elle est nommée *Auri lacus*; mais il me semble que cela est aussi bien fondé que l'opinion précédente, car, outre que *Auri*

V.

D'après les précédentes considérations, chacun peut, à son gré, reculer l'origine d'Aurillac dans des temps

lacus n'est pas le nom le plus ordinaire de la ville, ce lac et cet or où sont-ils allés? car on n'y voit rien de tel, et tout cela n'est venu que de la *vaine* allusion du nom *Auri lacus*, qui est *tirée par les cheveux* et fort *puérile*.

» Approchons plus de la vérité.

» La *troisième* opinion est de Gabriel Simeonius, Florentin, en description de la Limagne d'Auvergne, là où il parle ainsi :

« La désinence *ac*, en tant que l'ai pu comprendre en la langue d'Auvergne, semble que signifie ne plus ny moins que les Allemands et Flamands disent bourg, village, lieu ou château, comme Polignac, château d'Apollon; Romagnac, château de Romain. »

» Cette opinion, comme elle est plus probable, disant qu'Aurillac aura pris la même façon que les autres; aussi n'explique-t-elle rien en particulier.

» C'est pourquoi, la *quatrième* et plus vraisemblable opinion est qu'*Aureliacum* vient du nom de quelque grand personnage qui l'a fondée, et lui a donné son nom avec cette terminaison *ac* et *acum* familière et vulgaire dans le pays...., rien n'étant plus commun dans l'histoire, et surtout du temps des *Césars*, sous lesquels toutes les parties du monde et toutes les provinces de l'empire romain, pour différents motifs ou de flatterie ou de reconnaissance, bâtirent des villes nouvelles pour leur donner le nom de l'empereur qui dominoit alors, et les plus fameuses laissoient les anciens pour en prendre de ceux des Césars et des Augustes..... Cela fait que plusieurs graves auteurs ont cru qu'Aurillac avoit pris son nom de l'empereur Marcus Aurelius Antoninus ou d'Aurélian.

» Le savant Pierre Berth, géographe du roi, en une description de la France, qu'il avait laissée prête à être mise sous presse, disoit : *Aureliacus, oppidum Arvernia superioris, ab Aureliano Augusto nuncupatum.*

» Thomas Dempstère, qui a été fort renommé dans Paris, il y a vingt ans, en sa *Cosmographie* qu'il enseigna, a dit de même : *Aureliacum, oppidum castro munitum, à Marco Aurelio, ut fertur, denominatum.*

» Ce n'est pas que je voulusse donner cela pour indubitable. Néanmoins il y a des conjectures qui peuvent aider l'autorité de

plus ou moins éloignés, et se le figurer ensuite progressant successivement et plus ou moins considérable, lors de la conquête, au temps des Antonins, sous la pre-

ces excellents écrivains, plusieurs villes de France ayant emprunté les noms singulièrement d'Aurelius et d'Aurélian, comme *Aurelia*, Orléans; *Aurelia Allobrogum*, Genève, et autres semblables

» Bref, l'histoire des empereurs, singulièrement d'Aurélian, nous fait voir qu'il a été souvent en France, et qu'il y a obtenu de grandes victoires, ce qui pourroit avoir été cause que les peuples y auroient bâti des villes ou en auroient dénommé d'autres de son nom, ce que ce prince affectoit, ayant même augmenté le circuit des murailles de Rome, ce qui ne se faisoit que rarement.

» Mais on dira, continue le même auteur, que la ville d'Aurillac n'est point si ancienne, et qu'elle semble trop peu de chose, les auteurs anciens n'en faisant point mention.

» Cela véritablement n'est pas sans fondement, puisque nous n'avons pas de bons auteurs qui nous tirent de peine. Il faut pourtant considérer que si cela avoit lieu, beaucoup de grandes et belles villes perdroient beaucoup de leur honneur, parce que souvent les meilleurs écrivains de l'antiquité n'en disent pas un mot.

» En ce cas donc, on a recours à d'autres marques et recherches qui servent à nous donner lumière à travers de si profondes ténèbres, desquelles il y en a quelques-unes à Aurillac. Entre autres, il y a un village tout proche appelé *Arco Pagus* ou *Arpajon*, où il y a un sépulcre de marbre blanc, avec une belle inscription qui dit que *Constantius nobilis* a été enterré là, ce qui donne à connaître que ce lieu a été fréquenté autrefois (*).

» De plus, il y a quelques années (vers 1630 environ), qu'au faubourg d'Aurillac, en creusant des fondements, on trouva une grande quantité d'urnes antiques dans lesquelles il y en avoit d'autres de verre remplies de cendres, ce qui montre que le circuit de murailles *étoit plus grand*, et que des personnes de condition y habitoient, puisqu'il n'appartenoit qu'aux personnes de qualité éminente d'avoir de ces vases de verre, les autres n'ayant que des urnes de terre seulement. »

Enfin, pour preuve de l'antiquité d'Aurillac, l'Aurillacois Ge-

(*) Il nous paraît convenable de rappeler que le tombeau d'Arpajon, qui existait vers 1625 fut détruit environ cinquante ans après, et que les marbres en furent vendus; ainsi tout espoir de retrouver un jour ces marbres ne doit pas être perdu.

mière race de nos rois, et après jusqu'au neuvième siècle. Il nous reste, suivant notre dessein, à examiner maintenant, dans ce dernier chapitre, quelle pouvait être

Raulx Vigier cite le passage obscur de Grégoire-de-Tours, d'après lequel Clotaire, en 541, fuyant les armées de Childebert et de Théodebert, se serait retiré dans les dépendances de Conros, et il a soin d'ajouter sagement : « Tout ceci pourtant ne doit porter préjudice à la vérité, quand elle nous sera connue d'ailleurs. »

Nous avons cru devoir donner cette analyse un peu au long, parce qu'elle intéressera sans doute plusieurs lecteurs qui pourraient difficilement consulter l'histoire du Père Dominique de Jésus, devenue très-rare, et parce qu'elle démontre que, d'après les récentes découvertes de l'hypogée de Fabrègues et des nombreuses antiquités romaines d'Arpajon, ce judicieux et savant auteur n'aurait plus aucun doute sur la haute antiquité d'Aurillac et d'Arpajon, s'il vivait de nos jours

Auberra, en son histoire manuscrite d'Auvergne, dit en parlant d'Aurillac :

« Que cette ville est située dans un vallon, sur la rivière de Jordanne, qui forme une espèce de petite île très-agréable, où les habitants prennent pendant l'été les plaisirs de la promenade.

» La ville est assez grande et bien peuplée. On la nomme en françois Aurillac, et ordinairement dans le pays Orliac.

» Les auteurs et les titres latins l'ont appelée *Aureliacus* et *Aureliacum castrum*.

» On donne diverses origines à ce nom : *lac d'or*, et en latin, *Auri lacus* est la plus commune, et par là on prétend qu'elle a été bâtie à la place d'un lac que l'on nommoit *Lac d'or*, ou à cause de l'or que les vieux Gaulois avoient accoutumé de cacher dans les lacs, à l'exemple des Tectosages, qui avoient caché l'or qu'ils avoient porté d'Éphèse, après avoir saccagé la ville et le temple, dans le lac de Toulouse, d'où il avoit été tiré par Cépion, préteur romain.

» On ne trouve aucun auteur ni aucun titre ancien qui aient conservé la mémoire du lac d'Aurillac. On n'aperçoit point non plus aucune couleur ni aucun mélange d'or dans le terroir et dans les environs d'Aurillac qui sont arrosés par la Jordanne.

» Et les vieux Gaulois n'étoient point d'humeur, non plus que les François d'aujourd'hui, à jeter leur or dans les lacs. Si les Tectosages en usèrent ainsi, ce ne fut que parce que l'or d'Éphèse, ayant été pris dans le temple de Diane, vénérable à tout

réellement la consistance d'Aurillac à cette dernière époque.

Ainsi, il est d'abord positif que le territoire d'Aurillac,

l'orient et dans une ville qui étoit sous la protection de cette déesse, à leur retour, étant frappés d'une maladie nouvelle, ils ne purent point trouver de soulagement qu'en jetant le butin sacrilége dans le lac de Toulouse.

» On ne trouve point aussi dans toute l'antiquité que cette ville ait été nommée *Auri lacus*. On ne connoît que les noms *Aureliacus*, *Aureliacum* et *Aureliacense castrum*

» Un auteur de la vie de saint Gérauld, qui étoit moine d'Aurillac, rapporte le nom de cette ville à celui d'*Oreille*, parce que saint Gérauld, dit-il, ayant dessein de bâtir une ville dans un endroit du vallon où tomberoit un javelot qu'il lança dans l'air un jour qu'il étoit à la chasse, le javelot étant tombé sur l'oreille d'un sanglier caché parmi les broussailles, il fit construire la ville au même endroit, et lui donna le nom d'*Oreille*, nommée ensuite *Aureliacus*.

» Outre que c'est une étymologie bien forcée, *il est certain* qu'Aurillac ne doit point sa fondation à ce saint, puisque, avant sa naissance, *Aurillac avoit rang de ville* en Auvergne, comme nous le voyons par saint Odon, abbé de Cluny, auteur de la première *Vie de saint Gérauld*.

» Le nom d'Aurillac ne vient point non plus de l'or et des richesses que le mont voisin du Cantal peut lui communiquer, comme le dirait *Or li* ou *Or y a;* de la manière que quelques auteurs prétendent que la cité d'Orléans a tiré son nom de l'or et des richesses que lui communique la rivière de Loire, comme qui dirait Or léans, le terme vulgaire Orliac n'étant qu'un diminutif d'Aurillac.

» On pourroit, avec plus de vraisemblance, tirer le nom d'Aurillac de l'empereur *Marc Aurèle Antonin* avec Thomas Dempstère baron écossois, ou de *Lucius Domitius Aurelianus* avec Pierre Bertius de Bèvre, petit village de Flandres, auquel la cité d'Orléans rapporte plus justement le sien, la terminaison *ac* qui est ajoutée à celui d'Aurillac n'étant qu'un terme celtique qui signifie *lieu*, forteresse, château ou ville, selon le langage de nos ancêtres, comme on peut l'inférer de l'*Avitacum* de Sidoine et du *Primuliacum* de Sévère Sulpice, et plusieurs autres semblables. Ce qui conviendroit mieux à Aurillac, tant par le rapport du nom qu'à cause des voyages qu'Aurélian fit en Gaule, où il se plut à

intrà cruces, était alors considérable et que très-probablement il avait été délimité par des croix, qui, dès les premières prédications évangéliques, furent plantées sur

bâtir des villes, comme nous l'apprenons de Grégoire de Tours et de l'auteur de la chronique de saint Bénigne de Dijon.

» Odon de Cluny parle d'Aurillac comme d'une ville assez considérable dès le temps de saint Gérauld. On y voit le château Saint-Etienne sur un rocher élevé qui commande à toute la ville, et dont la structure est très-ancienne. Il a été aux premiers seigneurs d'Aurillac, et a passé à la maison de saint Gérauld. »

M. RAULHAC, dans son *Discours sur les hommes célèbres de l'arrondissement d'Aurillac*, imprimé en 1820, contenant le résultat de recherches importantes et très-étendues, fait dériver *Aurillac* de *Aureola aqua* (eau dorée, eau d'or, eau charriant de l'or), mot devenu par contraction Aureolac, Orlhac et Aurillac, en raison des paillettes d'or que la Jordanne charriait jadis avec ses sables, d'après le témoignage d'André Duchesne, du docteur Brieude, de Murat de Sistrières et de Dulaure.

Des documents en grand nombre par lui compulsés, M. Raulhac conclut ensuite ainsi qu'il suit :

« 1° Aurillac avait des habitants avant le neuvième siècle. Cette proposition est justifiée par le domicile qu'avait en ce lieu le père de saint Gérauld, par les titres de cet auguste personnage qui, étant comte, devait, en cette qualité, résider dans une place importante, par la concession qu'il fit lui-même aux habitants de cette commune de tous droits de cité.

» On reconnaît de plus la vérité de cette assertion, en ce que plusieurs hameaux des environs de cette ville, tels que *Fabriciis*, Fabrègues; *Boresia*, Borèse; *Marconi*, Marcon, et autres, sont mentionnés dans le testament de saint Gérauld.

» En ce qu'il reste des traces d'une ancienne vicairie de la Jordanne dans Baluze, et que cette juridiction n'a pu avoir pour chef-lieu qu'Aurillac, résidence de saint Gérauld, haut justicier du pays d'après saint Odon, dont les propriétés dans le vallon de la Jordanne s'étendaient jusqu'au puy de Griou dans le mont Cantal.

» En ce qu'à l'une des portes d'Aurillac est une croix encore nommée Croux-Malli, Crux Malli, Croix du Mallus, et que le mot *Mallus*, dans les premiers siècles de la monarchie française, indiquait le lieu des assemblées publiques, le lieu où le comte tenait ses principales assises de justice avec ses conseillers, qui, à Au-

plusieurs des points qui nous sont encore connus, savoir : à l'arbre Saint-Gérauld, à l'arbre Croux-Malli, sur la butte des fourches patibulaires, au Vialin, aux Prades, au puy Courni et au Buys.

De sorte qu'en supposant, ce qui est vraisemblable, que les forêts et les bois se fussent étendus des hauteurs de Mazic jusqu'à celles du Buys et de Lafage, et de celles de Fabrègues jusqu'à l'arbre Saint-Gérauld, il n'en restait pas moins un vaste emplacement à découvert, traversé par de frais et limpides courants d'eaux, habité

rillac même, furent appelés les juges du *Mallus*, d'après saint Odon.

» 2° Aurillac était habité au temps de la domination romaine dans les Gaules, ceci est démontré par la découverte faite de nos jours d'une grossière statue d'Hercule, revêtue de l'inscription latine *Hercules*, dans le jardin Dorcet, en 1808, et d'un *ustrinum* gaulois contenant des médailles des premiers Césars jusqu'à l'empereur Commode.

» 3° Aurillac renfermait des habitations avant l'invasion des Romains. C'est une révélation faite par des vestiges de la religion druidique qu'on peut remarquer aux alentours de cette ville, par plusieurs dénominations celtiques appliquées encore à des lieux de ses environs, et par un dépôt d'antiques urnes cinéraires trouvé, au dix-septième siècle, dans un de ses faubourgs.

» 4° Et enfin, suivant M. Raulhac, Aurillac a dû servir de retraite à des Gaulois, dans une époque reculée. C'est une conséquence à tirer d'une circonstance locale, qui détermine toujours des hommes à se fixer dans un endroit avantageux, Aurillac se trouvant assis sur les bords d'une rivière qui, jadis, charlait de l'or. »

Tel est le résumé textuel des recherches de M. Raulhac sur le nom et l'antiquité de sa ville natale, dont il fut l'un des plus honorables et des plus zélés magistrats, à son époque. Les motifs déduits par cet homme savant viennent appuyer puissamment et fortifier notre opinion. Quant aux étymologies par lui proposées, elles nous ont paru beaucoup moins directes et moins solides que celle que nous avons nous-même discutée et adoptée, et sur laquelle nous avons principalement basé l'antiquité de la ville d'Aurillac, et nous la maintenons malgré tout notre respect pour les opinions d'un érudit aussi grave et aussi consciencieux que M. Raulhac.

depuis un temps infini, et dominé par un antique château devenu le manoir des comtes, seigneurs d'Aurillac, jouissant d'une belle échappée de vue qui glisse sur la plaine d'Arpajon pour s'arrêter et se reposer sur les coteaux boisés de Conros et de Montal. Ce serait vers le centre de ce bel emplacement, *insigne prædium intrà cruces Aurealiaci*, là même où était située la ville, près de la rive droite de la Jordanne, que le comte Gérauld, pénétré de pieux sentiments, et aussi sans doute pour subvenir aux besoins du culte chrétien et des fidèles, se choisit, vers 876, c'est-à-dire cinq siècles environ après que l'Evangile eut pénétré dans l'Arvernie, une place convenable et à la portée des habitants, pour y fonder une nouvelle église en l'honneur du pape saint Clément; cette église, dans laquelle il fut inhumé, ainsi que la comtesse Adeltrude, son épouse, fut réédifiée en 972 et elle existait encore en 1516 (1).

Vers le neuvième siècle, suivant les anciennes chroniques, les seigneurs rivalisaient entre eux à qui fonderait le plus d'églises, d'hôpitaux et de couvents, et à qui leur ferait de plus riches présents; de sorte que saint Géraud, devenu, par le décès de son père, possesseur d'un immense patrimoine, animé de sentiments religieux héréditaires, éprouvant encore cette ferveur de vie monastique qui circulait alors, ambitionnant surtout le titre de fondateur, si méritoire, si glorieux et si recherché, fit plusieurs pèlerinages à Rome, à la suite desquels il fonda un des plus considérables et des plus riches monastères de France à Aurillac, sur un sien héritage, près de l'église Saint-Clément, où gisaient enterrés son père et sa mère,

(1) Voyez la vie de saint Géraud dans l'*Histoire parénétique des trois saints d'Auvergne*, par le P. Dominique de Jésus.

sur l'emplacement même où nous voyons aujourd'hui l'église Saint-Gérauld. Car, à cette époque, les moines, ayant déserté les profondes solitudes, s'étaient rapprochés peu à peu des lieux habités, et avaient fini par venir se loger volontiers tout au milieu des cités, dans des établissements qui leur étaient ou offerts ou concédés par des seigneurs.

Et comme il fut consigné, dans les archives du couvent, que l'église Saint-Clément n'était pas la plus ancienne, mais des plus anciennes de la ville, depuis long-temps toute chrétienne, il en résulte très-probablement que les églises Sainte-Marie, Saint-Benoît et Sainte-Magdeleine, avec leurs cimetières contigus, lui étaient antérieures, et que c'est de ces églises et cimetières, situés dans les *divers quartiers* de la ville, dont il fut question en termes généraux, mais assez amples et formels pour justifier cette supposition, dans la bulle de 1096 du pape Urbain II, qui avait visité Aurillac, portant : *Statuimus ut ecclesiæ omnes, cœmeteria quæ in utrisque partibus villæ Aureliaci posita sunt, sub apostolicæ tuitione sedis permaneant.*

Et il est du moins certain que trois abbés du monastère Saint-Gérauld furent inhumés, en 1107, 1129 et 1181, dans les églises Saint-Benoît, Sainte-Magdeleine et Saint-Clément (1), rappelées dans une bulle de Nico-

(4) Pierre de Cizière, quatorzième abbé du monastère d'Aurillac, assista au concile de Clermont..., accompagna le pape Urbain II à Aurillac..., mourut extrêmement regretté de tous les religieux et du peuple, en l'an 1107, et fut inhumé en l'église Saint-Benoist. (*P. Dominiq. de J.*, p. 788.)

Pierre de Rochanatou (nommé La Roque), homme de goût et de talent, auquel la ville doit le bassin de la place de l'église Saint-Gérauld, monolithe en serpentine du pays, dont cet abbé avoit

las IV, de l'an 1289, avec celles de Sainte-Marie, Saint-Lazare et Saint-Etienne, qui existaient alors à Aurillac, non compris l'église *Saint-Pierre*, dépendante du monastère (1).

Ce qui prouverait incontestablement qu'Aurillac, au temps du comte Gérauld, devait s'étendre suffisamment, près la rive droite de la Jordanne, en long et en large, en aval du pont du Buys, pour renfermer dans son enceinte, avec l'église Saint-Clément, au moins les trois autres églises dénommées de Sainte-Marie, Saint-Benoît et Sainte-Magdeleine avec leurs cimetières qui formaient alors autant de petites paroisses.

Ce serait donc pour avoir mal entendu le latin de saint Odon, que le curé de Savenne, son traducteur, a pu croire et avancer que la ville d'Aurillac se trouvait alors placée sur la pente abrupte et aux alentours du rocher, sur le sommet duquel s'élevait l'antique château fort d'Aurelius; car, à cette époque, cette résidence des seigneurs d'Aurillac, placée, comme aujourd'hui, à l'extrémité d'un des faubourgs de la ville, était encore appelée *Castrum* ou *Castellum Aureliaci* (2). Ce qui fit dire avec

trouvé le gisement dans nos montagnes, mourut fort âgé et fut enterré en 1129, en *l'église de la Magdeleine (Id.*, p. 789).

Pierre, quatrième du nom, vingt-unième abbé, décéda en 1181 et fut enterré à la porte de l'église *Saint-Clément*, sous l'arcade, à main gauche de ceux qui entrent *(Id.*, p. 790).

(1) Dans la bulle consistoriale de Nicolas IV, de 1289, les églises d'Aurillac, non compris celle de Saint-Pierre-du-Monastère, sont ainsi désignées : *Beatæ Mariæ, S. Clementis, S. Benedicti, S. Stephani, S. Lazari et S. Mariæ Magdalenæ de Aureliaco ecclesiarum, cum pertinentibus earumdem*, etc.

(2) Le frère du comte de Poitiers Aymard, nommé Adatelme ou Azabel, surprit par ruse le *château d'Aurillac*, qu'on appelle maintenant le *château Saint-Etienne*, qui commande sur la ville, mais n'osa point le tenir, ains le pilla et emporta tout ce qu'il

raison à saint Odon que saint Géraud était né *oppido Aureliaci*; ce qui n'était pas peu de chose, remarque Dominique de Jésus, « car les meilleures villes étaient appelées *oppida*, quand elles avaient principalement des châteaux ou forteresses, comme Aurillac. »

« Dans les commencements de la première race, on voyoit, en France, un nombre infini d'hommes libres...; mais le nombre des serfs augmenta tellement qu'au commencement de la troisième, tous les laboureurs et presque tous les habitants des villes se trouvèrent serfs..., et qu'au lieu que, dans le commencement de la première, il y avoit, dans les villes, à peu près la même administration que chez les Romains, des corps de bourgeoisie, un sénat, des cours de judicature, on ne trouve guère, vers le commencement de la troisième, qu'un seigneur et des serfs. »

L'on doit donc présumer, d'après ce texte, extrait de l'*Esprit des Lois*, livre XXX, chapitre II, qu'Aurillac, sous la première race de nos rois, devait avoir une administration quasi romaine, et qu'il devait présenter quelques serfs au temps de saint Géraud, puisqu'il est d'ailleurs certain que cet opulent seigneur en avait un très-grand nombre dans sa terre et sous sa dépendance.

« Or, comme il se vit dans l'abondance de toutes sortes » de biens, remarque son historien, la charité, qui brû- » lait incessamment dans son cœur, le portait à en af- » franchir beaucoup, leur donnant la liberté... Néan- » moins il n'en voulut affranchir que cent à la fois, par

put.... Quelque temps après ledit Adatelme, reprenant sa malice, vint à l'improviste, avec ses gens en armes, pour prendre le *château d'Aurillac* encores une fois, mais on lui ferma la porte au nez (*P. Dom. de Jés.*, p. 576).

» son testament, encore qu'il en eût, en autres temps et » lieux, affranchi un *nombre infini;* et quand on de- » manda la raison au comte pourquoi il ne donnait pas la » liberté à davantage : C'est qu'il est très-juste, dit-il, » de garder les lois civiles et de n'outrepasser point le » nombre qu'elles ont ordonné.»

Il serait dès lors vraisemblable que ce fut à la suite de ces affranchissements par centaines, souvent réitérés, qu'on vit à Aurillac le complet établissement d'une administration consulaire, dont nous connaissons les nombreux et sages réglements, grâce aux récents travaux de M. le baron Delzons, qui ont si vivement excité notre intérêt. Cette institution, que des documents authentiques et une constante tradition font remonter en effet à Gérauld, surnommé le bon comte (1), aurait eu lieu, par conséquent, avant la construction du monastère; puisqu'il est avéré que saint Gérauld se serait retiré en sa terre de Cézeinac, après avoir installé ses moines et leur avoir même abandonné le château où il était né (2). D'où l'on doit conclure qu'Aurillac, à cette époque, devait avoir nécessairement une population et des mœurs publiques en harmonie avec cette organisation municipale, et qu'il méritait la qualification d'*oppidum*

(1) Le duc Guillaume-le-débonnaire, ayant envahi à main armée une autre province (l'Anjou), y faisant un grand dégât, mettant tout en proie et pillage, détint longuement le comte avec lui, qui aima mieux souffrir la disette que de toucher ni avoir part au butin... Et de là lui fut attribué le surnom et titre d'honneur par toute la France d'être appelé Gérauld-le-bon-Comte. *(P. Dom. de J.* 556.)

(2) Après que saint Gérauld eut fait donation de tous ses biens à son monastère, et qu'il en eut *mis en possession les religieux*, il se retira d'Aurillac et des biens et places qu'il avoit eus en Auvergne, laissant son propre château, Saint-Etienne, où il étoit né, entre les mains des religieux. *(Id.*, p. 687.)

qu'il devait avoir, puisqu'elle lui fut donnée par saint Odon : ce qui contribuerait à infirmer radicalement les *indications* soufflées au Saint Père et insérées dans la bulle de sécularisation de l'abbaye de 1561 (1) sur la consistance d'Aurillac, au temps de saint Gérauld, desquelles il résulterait, si elles étaient prises à la lettre, que le monastère d'Aurillac, l'un des plus considérables et des mieux rentés de l'époque, jadis tant aimé de la cour de Rome, situé dans le centre de la ville d'Aurillac, alors ville municipale ou prête à le devenir, ledit monastère, fondé par très-haut et très-puissant comte Gérauld, comte palatin, premier duc de Guyenne, seigneur de la magnifique terre d'Aurillac et autres lieux en divers royaumes, chéri du pape et des rois (2), issu de

(1) On lit dans la bulle de sécularisation de l'abbaye de 1561 du pape Pie IV, suivant l'extrait consigné dans une savante dissertation de M. Delzons, publiée dans l'*Annuaire du Cantal*, 1834 :

« *Sanè pro parte dilectorum filiorum, Caroli, abbatis, et con-*
» *ventûs monastérii sedi apostolicæ immediatè subjecti sancti Ge-*
» *raldi*, olim pagi, nunc verò oppidi Aureliacensis, *ordinis S.*
» *Benedicti diœcesis S. Flori; necnon consiliariorum et habitato-*
» *rum dicti oppidi nobis nuper exhibita petitio continebat : quod*
» *licet dictum monasterium*, dudum à quodam Geraldo comite
» dum viveret, *ejusdem pagi in temporabilibus domino, bonis sibi*
» *à Deo collatis, pro uno abbate et triginta novem monachis, et*
» *certis aliis personis tam regularibus quam laïcis, pro servitio*
» *ejusdem monasterii et illius, necnon dictorum abbatis et mona-*
» *chorum negotiis peragendis*, in eodem pago, tunc in vastâ soli-
» tudine constituto, ac nemoribus et sylvis undiquè circumdato,
» et paucis incolis habitato, *ritè fundato et diversis fructibus,*
» *redditibus et emolumentis spiritualibus et temporalibus*, ac
» territorio insigni intrà cruces Aureliaci *nuncupato, à dicta*
» *diœcesi diviso, dotatum.* »

(2) La lettre de *mainbourgnie* (Mandeburdum) ou de sauvegarde et protection de Charles III, dit le Simple, mort en 930, citée en entier par M. Raulhac, dans ses *Annotations*, porte textuellement :

« *Idcircò notum esse volumus sanctæ Dei ecclesiæ fidelibus, et*

sang royal, plus grand et plus illustre encore par sa haute raison et par ses œuvres que par sa naissance et par son immense fortune; il s'ensuivrait, disons-nous, que ce somptueux couvent, d'après les termes inconvenants et mensongers de ladite bulle, aurait été jadis fondé dans un petit bourg ayant un petit nombre d'habitants, situé dans une vaste solitude entourée de forêts et de bois, par un quidam, un certain comte Gérauld quand vivait... *Dudum à quodam Geraldo comite dùm viveret..., ritè fundato.*

De sorte que, d'un même trait et en peu de mots, on aurait fait d'Aurillac, ville fortifiée, jouissant ou prête à jouir d'une organisation consulaire, entourée de riches métairies, un misérable petit bourg composé de quelques chétives maisons mal habitées et isolées sur la pente et aux alentours du rocher escarpé de Saint-Etienne; et on aurait méconnu et dénié, en quelque manière, à saint Gérauld l'éclat et le retentissement de son nom, avec la gloire d'avoir donné à sa ville natale un gouvernement

» *nostris tam præsentibus quam futuris, quia quidem* illustris vir » ac dilectus comes Giraldus, *præsentis nostræ sublimitatis di-* » *rigens legatos atque monachos, humillimis precibus per eos* » *nostram deprecatus est celsitudinem, ut suum monasterium,* » *quod est in* pago Alvernico situm cognomine Aureliacus ... *sub* » *immunitatis nostræ tuitione suscipere dignaremur... sub nostro* » *mandeburdo securè permaneant,* etc. »

L'on doit remarquer dans ce passage que, par les mots *monasterium cognomine Aureliacus, in pago Alvernico situm*, on doit entendre que le monastère d'Aurillac était situé au *pays d'Auvergne*, et non dans un bourg d'Auvergne nommé Aurillac; que de même, dans tous les autres textes analogues, *pagus* doit être pris pour *contrée*, *pays*, *territoire*, ainsi qu'on le voit en la page 42 du même ouvrage de M. Raulhac, au sujet de l'église de Sansac de Marmiesse, *in pago Alvernico*; de Viscoules, Marfons, etc., également situés *in pago Alvernico*, ou pays d'Auvergne, ou en Auvergne.

consulaire ! car il n'est pas possible de supposer avec quelque fondement qu'Aurillac, en état de petit *bourg* durant la vie de saint Gérauld, eût pu comporter et mériter un si considérable établissement; d'où s'ensuivrait qu'on ne saurait donc plus ni par qui ni comment le consulat d'Aurillac aurait été établi ou reconstitué.

Mais d'après toutes les considérations que nous avons exposées, sans ajouter aucune importance au texte de la bulle precitée, il nous paraîtrait comme démontré :

Qu'Aurillac, d'origine celtique, dut avoir probablement la qualité d'*oppidulum*, petite ville fortifiée, lorsque, au temps des Antonins, renfermant dans son enceinte ou dans ses environs des colonies ou quelques campements militaires, elle fut munie ou décorée d'un *castrum Aurelii* et de murs et fossés d'enceinte qui en étaient comme la suite et le complément;

Que, devenue ensuite chrétienne, sur les limites de son territoire, furent plantées des croix, en des points principaux encore connus de nos jours;

Que lorsque l'Arvernie fut divisée en comtés et vigueries, elle dut avoir pour seigneurs des comtes, qui remonteraient à Charlemagne, et dont le siége judiciaire, en plein vent, était situé place d'Aurinques, ainsi que l'atteste notre Croux-*Malli* (la croix du Mallus), ainsi nommée, parce qu'elle était alors placée sur le chemin le plus fréquenté, conduisant aux Plaids;

Qu'enfin; et au neuvième siècle, l'*oppidum Aureliaci* était situé, comme aujourd'hui, vers le centre d'un territoire dont les croix précitées indiquaient le périmètre. L'*oppidum* était abrité par des collines, dont le sommet était couronné de bois séculaires et de roches volcaniques escarpées et caverneuses; et son territoire était traversé, dans sa longueur, par des eaux qui, descendant

de la croupe de nos montagnes de cascade en cascade, venaient alimenter la rivière de Jordanne, et servir à la fertilisation de ses rives;

Que notre ville renfermait alors plusieurs églises ayant chacune son champ de repos, et placées dans les divers quartiers, près de la rive droite de la Jordanne; elle voyait avec gloire et sécurité son château fort, dominant à l'extrémité de l'un de ses faubourgs, et on y arrivait de tous côtés par d'étroites et rudes voies de communication qui aboutissaient à ses portes.

Ainsi, d'après cette esquisse rétrospective, la *villa de Orliac*, suivant son nom vulgaire de l'époque, semblerait devoir nous apparaître, dans son ensemble et à travers les âges, comme la rude et grossière ébauche de notre moderne cité. Le roulis des siècles et les travaux de générations écoulées ont enlevé les aspérités du sol, et modifié en courbes onduleuses la surface des territoires environnants, alors profondément accidentés; aujourd'hui comme alors, on pourrait arriver par les rustiques sentiers du Buys, de Font-rouge, du Vialin et de Lascanaux, de l'arbre *Croux-Malli* et de la côte Saint-Géraud; voire même pourrait-on remonter, non toutefois sans éprouver quelques émotions de terreur et d'effroi, l'âpre et périlleuse voie de la Jordanne, suspendue sur des abîmes ou traversant des torrents, voie qui conduisait jadis de la ville au *Podium Greo*, chéri des géologues modernes, et borne boréale de l'héritage de saint Géraud, ce vaste héritage qui étendait ses dépendances jusqu'au-delà du versant méridional des monts Pyrénées dans le royaume de Galice, antique patrie des Ibères.

Quant au nombre présumé des habitants d'Aurillac au neuvième siècle, à défaut de documents positifs, on peut

s'en faire une idée assez exacte au moyen de la population actuelle, et eu égard aux phases de notre histoire, qui ont pu concourir à favoriser ou à retarder les progrès de cette population. Prenant donc en comparaison la population de notre ville et de quelques autres du département, dont nous pouvons assez justement préciser l'origine et apprécier toutes les conditions d'avenir qu'elles pouvaient offrir les unes et les autres, sous le rapport de la position, du terroir et du climat, nous croyons pouvoir avancer que cette population dut s'élever au moins à quatre mille âmes, au temps de saint Gérauld. Cette population, composée d'hommes libres en majorité, devait avoir conservé quelques restes de l'état civil dont elle avait joui au temps des Romains et sous la première race de nos rois (1); elle avait du moins sauvé ces libertés et ces droits sacrés et imprescriptibles que décemment toute communauté d'habitants doit avoir, *libertates et alia jura quæ communitatem habere decet*, ainsi que toutes les franchises et immunités qu'elle se réserva en 1280, en faisant reconnaître et consacrer de nouveau *qu'elle en avait joui de toute antiquité*, c'est-à-dire dans la nuit des temps les plus reculés, autant que l'on peut rendre la force et l'étendue du mot *antiquitùs*, *ut est antiquitùs observatum* (2.)

(1) Les Français, sous la première race, ne furent sujets à aucune sorte d'impôts. J'ajoute que les Gaulois jouirent du même avantage, *et la plus grande partie des Gaulois continua à vivre sous la loi romaine* (Mably, *Observat. sur l'histoire de France*, livre 1^er^, aux preuves).

(2) Dans la sentence arbitrale d'Eustache de Beaumarchais, entre l'abbé et le comte d'Aurillac, de 1280, dite *première paix*, on trouve, en l'*article du consulat*, suivant le texte latin cité par M. Raulhac :

« Item. *Dicimus, præcipimus et in arbitrando pronunciamus*

Telle fut, par aperçu, la ville d'*Aurelius*, vers la fin du neuvième siècle, bientôt après éclipsée par la ville de *saint Gérauld*, fatalement réservée à voir, un jour de sinistre mémoire, ses monuments les plus remarquables et les plus précieux réduits en cendres, ou renversés et couchés dans la poussière, encore toute trempée du sang de ses meilleurs citoyens. Ce terrible épisode de nos annales a été reproduit avec autant de goût que de talent, dans une savante notice insérée dans les *Tablettes historiques de l'Auvergne*, deuxième année. Cet article remarquable est bien propre à faire vivement désirer, pour nous et pour l'avenir, un semblable tableau historique et descriptif de ce que fut notre ville de 1789; car la vieille cité disparaît et s'efface peu à peu sous notre ville rajeunie, qui continue de se parer et de s'embellir tous les jours, ainsi qu'une jeune fille chérie, grâce aux prévenances et aux soins assidus du père le plus tendre et le plus généreux, qu'elle a trouvé dans son administrateur actuel (1).

» *quòd* communitas *dictæ villæ Aureliaci habeat perpetuò* consulatum *et* consules, *et quòd prædicti consules, ab hominibus dictæ communitatis recipiant sacramentum* et alia jura, franquesias et libertates quas communitatem habere decet, ut est antiquitùs observatum. »

(1) M. Grogñier.

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX ANNUELS

DE

LA COMMISSION DES MONUMENTS HISTORIQUES DU CANTAL,

FAIT DANS LA SÉANCE GÉNÉRALE DU 21 AOUT 1843,

Par M. Henri DURIF,

AVOCAT, SECRÉTAIRE.

MESSIEURS,

L'homme n'est pas tout entier dans une opération commerciale, une expérience de physique, une question de droit ou un cas médical. A côté de l'existence active, pratique, matérielle, n'y a-t-il pas une autre vie littéraire, artistique, savante? N'y a-t-il pas, pour notre époque, au milieu même des calculs de l'égoïsme et de la cupidité, un désir immense d'idéal, qui a besoin, pour se satisfaire, du salutaire exercice de l'intelligence, des hautes abstractions de la pensée? Oui, sans doute, Messieurs. Or, les beaux-arts forment la plus belle moitié de cette seconde vie: car, voyez-vous, l'art, c'est une nourriture, c'est le pain du cœur. Principe fécond, il spiritualise la matière, il pétrit les corps inertes, il éternise la beauté, il anime la mort. La science du beau est donc une nécessité morale aujourd'hui. Une foule d'âmes agi-

tées sont heureuses de se reposer, de se rafraîchir dans son étude calmante. Que de jours sombres, en effet, ces études éclairent! que de moments froids elles réchauffent! que d'heures solitaires et vides elles peuplent de leur charme et de leur poésie! Jusques aux grands qui, absorbés par la vie politique, aiment à rapporter là les ennuis de la puissance, les soucis de la grandeur; et ces loisirs studieux, après les avoir instruits, deviennent pour eux comme un soulagement, une consolation, une gloire.

Notre premier devoir doit donc être une parole de remercîment pour M. le préfet, qui, après avoir présidé nos réunions, avec un zèle au-dessus de tout éloge et son goût exquis d'antiquaire, a bien voulu se faire, en toute occasion, près du conseil général, l'organe de ces exigences intellectuelles que j'ai si imparfaitement exprimées. Notre second hommage est une expression de vive reconnaissance pour vous, Messieurs du conseil, qui avez compris le but de nos travaux, et les avez encouragés par un vote d'argent. Fiers de votre suffrage, nos recherches se sont poursuivies toujours avec la même ardeur, et non pas sans utilité, peut-être. Personne n'ignore qu'en ce moment les penseurs modernes, rassemblant leurs forces, tentent d'unir tous les systèmes scientifiques et historiques dans une synthèse puissante, effort suprême de l'esprit humain. La Commission, appréciant un si vaste projet, contribue, faiblement sans doute, mais enfin autant qu'il est en elle, à sa réalisation, par les documents qu'elle recueille et communique. C'est le résultat de nos explorations laborieuses dont je viens vous présenter l'analyse; je tâcherai d'être précis et exact comme l'an dernier, et comme l'an dernier vous serez bons et indulgents.

Pour plus d'ordre et de clarté, je diviserai ce rapport en deux parties. La première contiendra la statistique monumentale, c'est-à-dire tout ce qui a trait à l'étude et à la conservation de nos édifices. Je traiterai, dans la seconde, des travaux purement historiques du Comité.

Première Section.

Conservation et Restauration des monuments.

Dans notre compte rendu de 1842, nous avions donné, en peu de pages, un aperçu sommaire des phases diverses de l'architecture et de l'ensemble de son histoire. Cette année, nous éprouvons le besoin de revenir sur nos pas. Tout en approfondissant la matière, il nous paraît convenable de concentrer nos investigations, de les rendre plus intimes à notre pays, en un mot, de les localiser, afin d'en profiter davantage et de vous intéresser mieux. Je vais donc jeter un coup d'œil sur l'école auvergnate. L'origine des différentes écoles qui brillèrent au moyen âge est encore entourée de nuages, tant elle remonte haut. Après la chute de l'empire latin, chaque nation asservie se hâta de secouer le joug, et chercha la liberté jusque dans les arts. Chacune d'elles, obéissant à ses instincts innés, à des habitudes particulières, s'émancipa des traditions esthétiques du vainqueur, peut-être seulement par amour de l'indépendance. Les provinces de la Gaule eurent des *collegia ædificatorum*, foyers artistiques d'où rayonnèrent de nouvelles lois. Si les évêques furent les auteurs et les chefs de ces progrès, le culte chrétien, il faut le dire, en devint l'inspirateur et le feu sacré. Les innovations architecturales se montrent peu sensibles pendant toute la première période romane, parce qu'on n'avait pas brisé complétement les langes, et qu'on co-

piait encore; mais elles prirent une forte allure et se caractérisèrent au onzième siècle. Dès cette époque, en effet, tout change : l'an mil arrive et passe, emportant avec lui de folles terreurs. L'humanité sort de son effroi, se met sur son séant, et une fois levée, entre vaillamment dans l'avenir. En ce moment d'exaltation pieuse, que favorisait matériellement l'accumulation des richesses entre les mains du clergé, la terre trouva beau, pour chanter sa délivrance, d'adresser au Seigneur des cantiques de pierre. Les villages, les bourgs, les villes se mirent à l'œuvre, reconstruisirent un nombre infini d'églises, et ce cri d'ardente gratitude s'exhala de toutes parts comme un chœur religieux.

Il est incontestable qu'au onzième siècle le système roman fut modifié dans le plus grand nombre des provinces de la France, et, chose surprenante, modifié avec des caractères particuliers, avec une forme propre à chaque circonscription. Quelles sont les causes de ce fait singulier? Pourquoi certains principes furent-ils adoptés de préférence à d'autres? Pourquoi le style monumental est-il riche ici, pauvre là-bas? Pourquoi sur tel point tant de magnificence, et sur tel autre tant de dénûment? Dans le Poitou, par exemple, l'ornementation s'étale élégante et fleurie; dans la Bretagne, elle est simple et sévère. Que de lourdeur dans la Normandie! que de légèreté dans la Touraine! Qui déterminera la raison philosophique de ces mystérieux effets?— Personne encore. L'état de la science n'est pas assez avancé de nos jours, pour pouvoir faire espérer la solution de ces belles questions d'art. Sphinx impénétrables, leurs énigmes restent devant nous obscures et muettes. Aussi, momentanément, les archéologues creusent-ils, soucieux, le champ des hypothèses, étudiant sans se lasser les rapports

secrets de la nature avec les subtiles perceptions de l'âme. On peut arguer avec eux de la manière particulière qu'ont les familles d'hommes à comprendre et sentir. Il faut faire une large part au goût naturel, à l'habileté instinctive, au génie varié des architectes. Nous devons tenir compte aussi de la configuration du sol, de l'état habituel du climat, des accidents d'air et de lumière. Puis viennent les matériaux plus ou moins souples, plus ou moins rebelles; les souvenirs de l'art antique, les édifices anciens qu'on avait sous les yeux, ou les belles ruines avec leurs traditions vivaces, qui ont toujours si éloquemment parlé.

Notre école auvergnate de Clermont dut emprunter beaucoup sans doute au milieu complexe dans lequel elle vivait, se mouvait et s'inspirait. L'Auvergne était depuis long-temps un pays éclairé; la primitive Eglise, grâce à Sidoine et à ses successeurs, y avait laissé, dans ses luttes de la foi contre l'idolâtrie, un feu de pensée que l'action de l'étude déploya rapidement. Des hommes appelés les *logeurs du bon Dieu* se réunissaient en corporations, et convenaient de principes architectoniques personnels, qu'ils appliquaient toujours avec conscience, quelquefois avec talent. Du reste, ces leçons d'esthétique locale ne détruisaient nullement les bases primordiales du système qui régnait alors. Mais bientôt, à la suite des croisades, l'Orient se prit à réagir sur l'Occident; une architecture svelte, délicate, ascétique, accourut des rives du Bosphore, et forma le style byzantin. Ce style, c'était toujours le style roman, mais un peu dégagé de l'influence du paganisme, et dérivé plus sensiblement de la pensée chrétienne. Les artistes auvergnats acceptèrent volontiers les éléments organiques de ce genre nouveau; toutefois, sans toucher précisément aux lois régulatrices, ils en

varièrent l'ornementation et les accessoires. Ce sont, Messieurs, ces modifications, souvent importantes, qui constituent notre école provinciale.

Cette école existe réellement. Elle se manifeste par la ressemblance, la corrélation qu'ont, en général, entre eux, tous les monuments qui se construisaient en Auvergne aux onzième, douzième et treizième siècles, puis par leur différence avec les édifices des autres contrées.

Voici la forme la plus générale des églises auvergnates de ce temps. Elles possèdent une nef principale et deux collatéraux; leur plan est une croix latine. Le plus souvent, une chapelle se trouve à l'extrémité de chaque branche du transeps. L'abside se termine aussi par un certain nombre de chapelles, assez rarement rayonnantes, mais éclairant vivement l'autel. Les chapiteaux, fouillés et évidés avec soin, sont décorés de feuilles d'acanthe, de fleurs, de liens entrelacés, quelquefois de sujets bibliques. Quant aux piliers, leurs bases, constamment uniformes, empruntent la forme grecque. Les arcades, harmonieusement combinées, s'élèvent en plein cintre, en ogive romane, ou encore adoptent la courbe mauresque du fer à cheval. Il n'existe que peu de plafonds en charpente, presque toutes les églises ayant été voûtées.

Au dehors, les contre-forts sont peu saillants, et formés généralement de piliers carrés. La toiture repose sur un entablement enrichi de damiers, et supporté lui-même par des modillons sculptés.

Mais ce qui distingue essentiellement les monuments religieux de notre pays, c'est leur décoration d'une simplicité charmante, c'est l'entente tout-à-fait à part de leur ornementation. On est surpris de trouver des archi-

voltes si peu compliquées, des moulures d'une sobriété si pure, des sujets si expressifs; et tout cela couvert de dessins largement exécutés, sur lesquels glissent parfois quelques reflets des temps antiques.

Ce n'est pas tout, l'Auvergne, terre de volcans, offrait aux ouvriers mosaïstes la ressource des laves et de leurs ineffaçables couleurs. Aussi, de curieuses marqueteries, composées de scories noires et rouges, ornent-elles le fronton des chapelles, le pourtour de l'abside, et courent au-dessus des baies en cordons gracieux.

Une crypte intérieure, s'étendant au-dessous du chœur, et en comprenant toute l'étendue, sans être un fait spécial à ces églises, complète cependant leur type particulier.

1220.—L'art monumental en était là en Auvergne, lorsque, pompeusement porté sur l'aile catholique, le style ogival s'empara de l'horizon, et envahit la France. Vous connaissez tous, Messieurs, les procédés artistiques qui présidèrent à son origine; il nous suffira donc de préciser les points principaux de transformation.

La plate-bande, d'abord égyptienne, puis hellénique, transportée près du Tibre, céda sa place à l'arcade latine. Observez que c'est souvent le territoire qui se fait obéir, car l'arcade s'explique en Italie, plus par la nécessité peut-être d'employer des matériaux de petit volume, que par le désir d'imprimer aux édifices nouveaux une physionomie distincte. L'arcade produite, et plus tard la voûte retrouvée à Sainte-Sophie par Isidore de Milet, les enlacements des nervures, la rencontre des courbes, la liaison des profils, produisirent une brisure qui devint l'ogive. On ne l'utilisa du reste que bien longtemps après, au milieu du douzième siècle. Ici seulement se signale la sève ascendante du génie du Nord, et com-

mence la période de transition qui lie le roman au gothique. Dès cet instant, on put prévoir une révolution prochaine. En effet, l'emploi fréquent de l'ogive donna aux parties de l'édifice où elle était appliquée un tel caractère d'élégance et de durée présumable, que la combinaison nouvelle devint, presque sans tâtonnement, le principe générateur de tout un système architectural.

Voilà le côté matériel de ce mode inspiré; le côté esthétique a également sa place et son importance.

On sait que l'art grec et romain tendait à frapper les sens par le charme de la forme; l'art du moyen âge procéda différemment et partit d'une autre base : il cacha le spiritualisme sous le marbre, et chercha à agir particulièrement sur l'esprit. Ainsi le christianisme, le premier, anima la beauté physique de cette beauté morale qui la complète, l'épure et l'ennoblit.

L'architecture ancienne pesait plus ou moins lourdement sur la terre; l'architecture ogivale, imprégnée de mysticisme, voulut s'élancer vers le ciel au moyen d'un effet ascensionnel général. Il y avait en conscience quelque chose de naïvement profond dans l'élan calculé de tant de piliers, de clochers, d'aiguilles, de voûtes, dans la fougue de toute cette bâtisse allant à Dieu spontanément, réunie comme une seule pensée, fervente comme une sainte prière.

C'est là, selon nous, la plus étonnante expression de l'idée catholique.

Au fond de cet art, que j'appellerai national, il existait en outre pour la France, fille du druidisme, un souvenir touchant de son passé gaulois. La cathédrale nouvelle, avec son aspect pyramidal, les mille pointes des tours, les découpures des flèches, les dentelles des murs, rappelait le souvenir de ces forêts celtiques, si favorables

à la méditation, au recueillement, au sentiment de la liberté et de l'infini.

1248.—La cathédrale de Clermont se bâtit sur ces entrefaites. Elle s'éleva d'un bond, pure de tout alliage local, indépendante de toute tentative territoriale. On eût dit un monument des bords du Rhin. Toutefois, ce somptueux programme n'eut pas le privilége de rallier en Auvergne toutes les imaginations, de satisfaire toutes les volontés. L'école de Clermont formait un centre d'études plein d'opiniâtreté. Or, si, d'une part, les perfectionnements, les inventions nouvelles aboutissaient à ce centre et s'y élaboraient pour s'appliquer de suite, d'une autre, les maîtres auvergnats, esclaves de la tradition, se raidissaient contre des formes récentes, dont le symbole n'était pas encore bien compris, les résultats encore bien connus.

Je dois en faire l'aveu, nous tendions peu au gothique; instinctivement notre école se cabrait contre lui. La position topographique de l'Auvergne augmentait cette répugnance, tout en l'expliquant. Pays intermédiaire entre les populations du Nord et celles du Midi, l'Auvergne unissait entre elles ces deux parties de la France, par une chaîne qui venait aboutir et se nouer dans son sein. Toutes ses influences littéraires et législatives lui venaient de l'Italie et la constituaient essentiellement romaine. N'importe; le mouvement septentrional fut si rapide, qu'il ne tarda pas à l'entraîner dans son courant: le style ogival triompha; mais, comme un drapeau vainqueur qui se déchire dans la victoire, ce système fut contraint de s'altérer, de se lacérer sur plusieurs points.

La rude patrie des Celtes, en vérité, n'était pas province à accepter un principe quelconque, même victorieux, sans lutter encore, lui dicter des conditions et le

façonner à ses goûts. C'est aussi ce qui eut lieu au quatorzième siècle, et ce qu'il est facile de constater lors de la construction de l'église de Montferrand, l'édifice capital, le produit le plus marquant du rhythme gothique auvergnat.

Ainsi donc, l'individualité de l'école auvergnate se distingue et se fait sentir, soit dans l'époque romane et byzantine, soit dans la période ogivale.

Continuons nos observations et fouillons encore. Il est hors de doute, Messieurs, que l'école de Clermont ne soit venue jusqu'à nous et n'ait embrassé la haute Auvergne dans une étreinte de sœur. Toutefois, n'a-t-il pas existé une sous-école cantalienne? Les mœurs restant toujours diverses, un type montagnard n'a-t-il pas prévalu ici? Cette sous-maîtrise n'était-elle pas devenue nécessaire pour simplifier encore les règles qui venaient d'un pays plus civilisé, d'un climat plus doux, et les approprier à une nature plus âpre, les plier à des nécessités plastiques moins développées. Notre pauvreté, qui date de loin, la dureté de la pierre dont on usait, n'ont-elles pas enfanté, par la force des choses, une confrérie de travailleurs qui, connaissant les ressources et les lacunes du sol, devaient traduire et combler ses besoins au moyen d'une formule modifiée? L'affirmative est probable.

Ainsi, Notre-Dame-du-Port est, pour la Limagne, le type du style romano-byzantin, — tandis que, pour le Cantal, le modele de cet ordre sera l'église de Mauriac, en beaucoup de points dissemblable à la précédente.

L'église de Montferrand, quoique de deux époques (14e, 16e siècles), quoique remaniée et pleine de raccords, est probablement le modèle des églises ogivales de la basse Auvergne.—Villedieu, différente de celle-ci dans

son ordonnance et dans ses nombreux détails, nous apparaît comme le type de l'époque gothique pour le Cantal.

Mais ce n'est pas tout encore, Messieurs. Indépendamment de ces deux genres, qui ont un caractère relativement distinctif, parce qu'ils possèdent des règles primordiales, une harmonie d'ensemble qui les élève au rang de style, il en existe un autre innommé, sans principes, sans prosodie, qui a couvert nos campagnes de ses produits incorrects, mais dont quelques-uns ne manquent pourtant ni d'originalité ni d'accent religieux.

Après la découverte et l'invasion de l'ogive, il se fit, dans la plupart des provinces de la France, une réaction radicale qu'on y remarque généralement, et qu'on cherche en vain dans nos vallées. Devons-nous attribuer ce résultat à l'ignorance ou à une inertie préméditée? A ces deux motifs ensemble. Les procédés nouveaux se trouvaient depuis long-temps en vigueur et fonctionnaient au dehors, lorsque sans doute ils devaient être encore inconnus chez nous. Il est constant d'ailleurs que l'architecture romane, souveraine adorée, régnait depuis si longtemps sur les habitudes de nos ancêtres, qu'on ne la détrônait qu'à regret. Alors, dominés par cette situation transitoire, les ouvriers employèrent un moyen terme : ils mélangèrent les ordres ; les absides restèrent byzantines pour le plan et surtout pour l'ornementation, les nefs devinrent ogivales. Telle est la bizarre alliance qui se fit pendant longues années, du quinzième au dix-septième siècle. Tous les matériaux anciens furent employés et rendirent moins coûteuse la réédification des églises, où domina pourtant la ligne gothique et la forme nouvelle. De cette manière, il n'y eut ni préférence ni proscription : le passé et l'avenir fraternisaient.

Et voilà pourquoi tous ceux qui visitent nos campagnes

avec quelque attention, remarquent, dans la construction du plus grand nombre des édifices pieux, cet accouplement singulier de deux systèmes différents. Tous deux, cependant, mêlés, fondus entre eux avec intelligence, sont loin de déplaire, et ne blessent ni l'œil ni le goût. Quelques églises ont alternativement une fenêtre plein cintre et une fenêtre ogivale. Dans plusieurs, la façade ne possède point de portail. Cette façade est un mur immense, bâti en grand appareil, servant de clocher et flanqué de plusieurs contre-forts rapprochés et saillants. Partout la porte principale, précédée d'un porche, s'ouvre dans la partie latérale qui regarde le midi. Ces combinaisons multiples, se présentant dans la haute Auvergne plus nombreuses, plus uniformes qu'ailleurs, dénotent autre chose qu'une simple fantaisie d'artiste, et signalent, selon nous, l'existence de principes convenus, d'une sous-école.

Du reste, Messieurs, en parlant d'une sous-école qui aurait existé ici, non comme art original, mais simplement comme style mixte, je ne fais qu'émettre une idée; je hasarde une conjecture sans l'appuyer encore d'un corps de preuves, d'un échafaudage de faits que je n'ai pas. Toutefois, si je ne résous pas le problème, au moins je le pose. En attendant que nous puissions mieux étudier cette opinion et lui donner l'autorité d'un jugement réfléchi, je supplie nos correspondants les plus zélés de vouloir bien s'en préoccuper. La question, peu grave, envisagée d'une manière générale, s'agrandit et acquiert de la valeur, si on l'applique à notre localité. Nous devons être non seulement heureux, mais fiers, lorsqu'une circonstance quelconque nous met sur la voie de découvrir un titre honorable pour nos aïeux, et que la poussière des temps avait caché. Désormais, il faudra,

par quelques études suivies, par l'état comparatif des principaux monuments, essayer d'approfondir les tendances de cette sous-maîtrise, remuer ses cendres, descendre enfin jusqu'aux bases de ses lois ou de ses caprices. Qui sait, Messieurs? nous habitons peut-être une région architectonique non encore explorée.

La Commission recommandera en même temps, par mon organe, à tous ceux qui s'occuperont de la monographie des églises, de recueillir et de lui signaler le nom des architectes, maçons, statuaires, sculpteurs, peintres ou décorateurs qui ont été employés à l'érection et à l'embellissement de nos temples. On pourra consulter avec fruit, pour ce genre de recherches, les inscriptions lapidaires, les épitaphes des tombeaux, les livres des fabriques, les registres des communes, les états de dépenses des anciennes maisons. Ces renseignements jetteraient une indispensable lumière sur les diverses zones architecturales qui ont traversé l'Auvergne, sur la condition des artistes au moyen âge, et serviraient encore à éclaircir l'histoire générale de l'art français.

Je passe à d'autres détails.

Nous aurons le plaisir, non de vous annoncer, vous le savez, mais de rappeler avec bonheur que, sur l'avis de la Commission des monuments historiques, M. le ministre de l'intérieur a alloué pour les travaux de Notre-Dame-de-Mauriac, une somme de 5,000 fr., ainsi répartie : 1,500 fr. exercice courant, 1,500 fr. exercice de 1844, et 2,000 fr. exercice de 1845. De son côté, M. le ministre de la justice et des cultes vient d'accorder à la même église une somme de 9,000 fr. Ces allocations considérables sont un acte de justice envers l'église de Mauriac, classée définitivement parmi les édifices dont la restauration reste à la charge du gouvernement. Nous aimons à

voir aussi, dans ces subventions si bien acquises, une marque de déférence pour le dévoûment et les services du comité.

Quant aux églises de Bredons et de Villedieu, les dossiers qui les concernent, quoique réguliers, s'éternisent à Paris, et la demande de leur urgent classement ne paraît pas avoir encore reçu de solution. Nous croyons donc devoir exprimer une plainte pour le désolant oubli dans lequel on laisse ces deux édifices remarquables. Le premier d'entre eux est roman et réunit toutes les qualités exigées. Souvenirs historiques, poétique biographie, curieux style, rien ne lui manque qu'un regard d'en haut. — La basilique de Villedieu, de son côté, justifie de droits franchement incontestables, comme possédant une grande valeur relative. Je l'ai passée sous silence dans mon précédent compte rendu, par des raisons que j'indiquai alors. Aujourd'hui je ne puis résister au plaisir de vous parler d'elle, en analysant d'une manière très-sommaire l'intéressante notice due à la plume de M. le curé Bouschet.

Cette église doit son érection à Pierre d'Estaing, de l'illustre famille de ce nom, qui la fit bâtir en 1363. Pierre d'Estaing fut d'abord moine de Saint-Victor de Marseille, puis évêque de Saint-Flour, en 1361, archevêque de Bourges en 1367, et enfin, créé cardinal par le pape Urbain V (Grimoard), dont il était parent du côté de sa mère Éminarde, dame de Valentines et vicomtesse de Chailannes. Le prélat fonda dans l'église nouvelle un chapitre composé de six chanoines. Le site de Villedieu, la campagne qui l'entourait, les attrayantes ondulations du sol, lui plaisaient à ce point, qu'il voulut se faire élever dit-on, un palais en cet endroit. Mais les habitants de Saint-Flour, soit qu'ils redoutassent, dans l'intérêt de

leur ville, les suites d'une résidence qui pouvait se prolonger, soit qu'ils craignissent sérieusement pour la sécurité de leur évêque, que compromettait la présence des Anglais ennemis, les habitants de Saint-Flour, dis-je, le détournèrent de ce projet. L'église de Villedieu, commencée sur un vaste plan, toujours inachevée, fut proposée pour le classement dès l'année 1838.

Le monument a, dans œuvre, 13 mètres de hauteur et 37 mètres de longueur sur 11 de largeur, en y comprenant le clocher. Son plan décrit un hexagone irrégulier, à quatre angles très-obtus du côté de l'abside, et à deux angles droits à l'opposé. Il n'existe qu'une seule nef. On compte quatorze magnifiques groupes de colonnes, régulièrement espacées et parfaites de proportions. Les chapiteaux de ces colonnes, adossés aux murs latéraux et décorés de feuillages variés, servent de base à des cannelures nombreuses qui, s'élançant en fusées, se divisant en gerbes, vont former les élégantes nervures de la voûte.

Les murs de l'église, au dedans comme au dehors, se composent de pierres d'appareil merveilleusement superposées. Extérieurement, autour du chœur, les corbeaux qui soutiennent l'entablement présentent des figures fantastiques et grimaçantes. Des arcs, tantôt à tiers-point, tantôt surbaissés, quelquefois à plein cintre, dessinent l'intervalle compris entre les piliers. Toutes les fenêtres sont à lancettes.

L'ornementation du portail principal se compose de fleurs et d'animaux taillés en grand relief. Cette baie est coupée dans son milieu par une colonne d'une remarquable légèreté. Il n'est pas jusqu'à la vieille poignée de la porte qui ne soit curieuse. Elle représente un bel édifice orné de plusieurs clochetons; viennent ensuite rois personnages : un abbé, distingué par sa croix pec-

torale ; saint Paul, armé de son glaive, puis un pélerin avec sa gourde et son bâton.

L'église de Villedieu a précieusement conservé quelques bons travaux de sculpture sur bois ; elle montre notamment trente-huit stalles habilement ciselées. L'ensemble de ces boiseries reproduit les mêmes lignes architecturales que celles du monument. Notons encore deux chapelles voûtées et superposées, ce qui est rare, peut-être même unique dans les églises de la haute Auvergne. L'une d'elles, en forme d'ambon, offre un quadrilatère, dont le dôme élevé sert de plain-pied au clocher.

Dans l'année 1483, lorsque la peste sévissait à Saint-Flour, le chapitre cathédral de cette ville choisit l'église de Villedieu pour s'y réunir et procéder à la nomination du successeur d'Antoine Léothoin de Montgon, évêque décédé. Les suffrages se portèrent sur Claude de Doyac, prévôt de Clermont et abbé de Valette. Cependant sa nomination et son ordination ayant été jugées irrégulières, le pape Sixte IV lui refusa l'institution, qu'il donna à Charles de Joyeuse, élu peu de temps après. Innocent VIII, étant monté sur la chaire de saint Pierre, ordonna à Claude de Doyac de se faire réintégrer. Les discussions entre les deux prélats furent vives et longues. Le pape Borgia y mit fin en déférant à l'évêque de Carcassonne le jugement de cette affaire. Joyeuse fut maintenu en possession, et son compétiteur, rancuneux et chagrin, alla mourir près de Cusset.

Telle est, Messieurs, cette église, dont l'aperçu qui précède ne vous donne peut-être qu'une imparfaite idée. Ainsi que Bredons, elle ne peut tarder sans doute à être déclarée monumentale. Espérons qu'au cas où le classement définitif se fît attendre encore, le gouvernement, prenant en considération le mérite de ce ces deux édi-

fices, et le besoin impérieux qu'ils ont de réparations, voudra bien leur allouer provisoirement quelques fonds à titre de secours. La Commission entière, qui a déjà émis ce vœu, le renouvelle ardemment devant vous.

L'église de Montsalvy avait obtenu une somme de mille francs pour ouvrages urgents de consolidation. Cette somme a été employée à refaire une partie de la toiture. Par une erreur involontaire, il faut le penser, cette réparation, peu conforme dans son mode aux désirs du Comité, menaçait de ne point être exécutée avec toute l'intelligence désirable. L'autorité municipale, sérieusement prévenue, s'est empressée de donner une nouvelle direction aux travaux, et le mal a disparu, ou va disparaître. Profitons de cette circonstance pour proclamer qu'à l'avenir, toutes les fois que la Commission aura émis un avis raisonné, et que, sans motifs graves, on aura agi contrairement à son opinion, mention en sera faite d'abord sur le registre de nos procès-verbaux, et consignée plus tard dans le rapport annuel. De cette manière, la faute retombera sur qui de droit, et les faits coupables, châtiés par la publicité, serviront d'exemple, et probablement ne se renouvelleront plus.

L'église de Brageac, dans l'arrondissement de Mauriac; les restes de l'abbaye de Féniers dans celui de Murat, nous ont été signalés comme des monuments considérables. Deux membres correspondants font depuis quelque temps espérer à la Commission des notices qui la mettront en mesure de juger d'abord, d'agir ensuite. Nous prenons la liberté de renouveler la demande, tout en rappelant la promesse.

Le classement des antiquités principales de notre département, a déjà produit un grand bien. Il tient éveillé

l'interêt scientifique d'un certain nombre de localités, qui, s'estimant heureuses de pouvoir apprécier des richesses ignorées jusque-là, les protègeront désormais de leur constante sollicitude. Donc, plus de ces mutilations sauvages qui appauvrissent un pays, plus de ces actes de vandalisme qui le déshonorent. En outre, chose à remarquer, les municipalités deviennent attentives : elles cherchent, questionnent, et soit par un sentiment de rivalité excusable ou de légitime orgueil, nous les voyons maintenant respecter les ruines et s'intéresser aux débris. C'est ainsi que deux de vos collègues, maires tous deux, MM. Salvage de Clavières et Bastid, nous ont indiqué des dolmens, menhirs et autres vestiges celtiques, situés dans leurs communes de Polminhac et de Saint-Cernin. Ces restes d'un passé bien nuageux encore seront bien certainement visités et décrits. Nous mentionnerons aussi M. de Boissieu qui, toujours actif, a fait parvenir au comité le dessin parfaitement reproduit d'un bassin en cuivre destiné à recueillir les offrandes de l'église paroissiale de Labrousse.

Mais ce n'est pas seulement le côté pratique de la science monumentale qui entre en faveur dans notre département, la théorie s'y popularise, et agite dans l'air sa traînée lumineuse. Grâce au chef du diocèse, un sincère mouvement archéologique a lieu, et le clergé, il faut lui rendre cette justice, est l'instrument de ce magnifique progrès. Mgr. de Marguerye ayant eu l'heureuse idée de fonder un cours d'archéologie, professé au grand séminaire par le supérieur actuel, M. Fabre, ces leçons ont déjà produit et promettent encore les meilleurs résultats. Il est certain que de pareilles études, indépendamment du sens poétique qu'elles développent chez ceux qui les cultivent, prêtent à la science sacerdotale un indispen-

sable appui. Sans elles, que serait la liturgie par exemple ? Quelle voix donnerait le mot de tant d'énigmatiques symboles cachés d'un voile si souvent obscur? Il en est de même de l'histoire ecclésiastique, haute montagne dont peu de voyageurs ont touché le sommet. C'est dans ces difficiles pérégrinations qu'il devient utile au prêtre d'emprunter le bras de l'antiquaire, pour s'élever à ces hauteurs d'où l'on découvre comme un grand horizon, l'idée mère d'un règne, d'un siècle, d'une époque. D'un autre côté, la connaissance des édifices du moyen âge semble devoir devenir l'apanage particulier du desservant. Cette église que vous admirez, c'est la sienne. Les saints offices se célèbrent là; c'est là qu'il instruit la population confiée à sa garde, qu'il implore le Seigneur pour ceux qui naissent, qu'il prie pour ceux qui sont morts. Les curés donc, autant et plus que personne, se trouvent intéressés à la conservation et à la splendeur des monuments sacrés.

Nous devons vous annoncer que, par l'intermédiaire de M. Jalabert, vicaire général, le Comité s'est fait un devoir d'émettre son opinion sur les nouvelles constructions des églises de Chanterelles et de Ruines. Les plans et projets que nous désirons voir adopter malgré quelques imperfections, ont été dressés par M. Raoux, jeune ecclésiastique plein de désintéressement, qu'une vocation bien prononcée pour l'architecture mettra en état de rendre un jour aux paroisses des services précieux.

La Commission remercie M. Raoux, et se réjouit de ses succès. Sachant même ses hésitations relativement au caractère nouveau des temples, elle est bien aise de lui faire savoir qu'à la suite d'une discussion approfondie, le Comité des arts de Paris s'est prononcé pour l'adoption du style roman dans les églises de village, mais qu'il recommande le gothique pour les monuments pieux des villes importantes.

Aurillac, doté depuis peu d'une école normale, l'a placée sous la direction des Frères des écoles chrétiennes. Cette école, par sa belle organisation, se trouve avoir atteint un tel degré de supériorité, que plusieurs de nous ont eu l'honneur, il y a quelques mois, d'entendre M. le Recteur de l'Académie de Clermont, la proclamer une maison modèle, qu'il était bien aise d'étudier sous le double rapport du travail et de l'enseignement. Les Frères des écoles chrétiennes de notre ville, subissant comme tous l'action du temps, n'ont pas voulu rester en dehors de l'impulsion sociale. Agents dévoués d'une civilisation artistique qu'ils aiment, ils se sont empressés d'ouvrir un cours d'architecture, à l'usage des élèves de première année. Ils ont compris que c'est ainsi qu'on nourrit l'imagination et le cœur de la jeunesse; hâtons-nous donc d'applaudir et de les encourager. Grâce à eux, les instituteurs qui vont successivement se répandre dans le département, pénétrés de respect pour nos choses antiques, prémunis contre cet esprit ravageur qui a fait tant de plaies à l'histoire, porteront dans les campagnes les moins avancées le germe du goût, le sentiment du beau.

Ainsi tout nous aide, tout favorise l'essor esthétique que le Comité imprime à l'opinion. Vous-mêmes, Messieurs du Conseil général, avez compris, avec votre instinct patriotique, que quelques fonds étaient nécessaires, pour que la Commission pût continuer son œuvre, et ne se heurtât pas contre l'impossibilité. Vous avez senti qu'il eût été désespérant que nos édifices fussent privés de classement, faute de pouvoir leur procurer les plans et devis exigés. Dans cette circonstance, malgré le peu de ressources du pays, vous n'avez point hésité à nous abandonner une somme de 500 francs. Nous nous estimerons heureux de vous en voir approuver l'emploi.

L'église de Mauriac étant devenue monumentale, Bredons et Villedieu possédant des dossiers complets, le Comité s'est décidé à s'occuper des plans d'Ydes et de Montsalvy. Ce sont deux fort belles basiliques, sur lesquelles le rapport de 1842 me dispense de revenir, mais qui, véritablement intéressantes, n'avaient besoin que de pièces régulières pour pouvoir être classées et secourues. Voilà du moins notre espérance. Ces travaux se terminent, ainsi que ceux de la chapelle de Vauxclair. Réunis aux notices, ils vont être envoyés à Paris, où la justice du ministre est suppliée de leur réserver bon accueil.

La Commission du Cantal, utilisant l'ampleur intelligente et calculée de son réglement, pense que les dons mêmes que reçoit notre ville, s'ils touchent aux beaux-arts, rentrent dans son domaine et relèvent de sa juridiction. A ce titre, nous croyons devoir mentionner ici deux tableaux, accordés, l'un sur la demande de M. Bonnefons, député, l'autre dû à l'inépuisable sollicitude de M. Grognier, maire d'Aurillac.

L'appréciation de ces peintures sera équitable, et aura un but dont vous comprendrez vite la portée.

Le tableau destiné à l'école normale, représente *Zacharie, saint Joseph et saint Jean en adoration devant l'enfant Jésus.*

Le premier aspect est favorable à cette peinture, dont la composition brillante et l'exécution splendide séduisent d'abord. On en sera peu étonné sans doute, quand on saura que cette page est signée du nom d'Achille Dévéria. Toutefois, après un instant de prestige réel, après que le regard s'est complu, satisfait, dans la contemplation de cette scène si émue, l'esprit à son tour éprouve naturellement le besoin de se rendre compte et de décomposer ses sensations. Il faut en effet s'assurer

si ce qui plaît, si ce qui charme, est véritablement beau au point de vue de l'art. Là le rôle de l'enthousiasme cesse, celui de la critique commence.

Messieurs, on l'a dit et avec vérité, il faut certaines croyances pour réussir dans certains sujets. Pour tout ce qui traite de la religion, le principe purement créateur, le fertile pollen d'où naît l'inspiration sincère, c'est la foi. Si les peintres du moyen âge ont excellé dans les sujets sacrés, la raison en est que leur main traduisait un sentiment intime, source pour eux des plus éblouissantes clartés. Pleins de cette vie spiritualiste dont vivaient les populations d'alors, ces hommes arrivaient au sublime, rien que par l'effort mystique de la conviction. Eh bien! le plus grave reproche que nous ferons à cette toile, remarquable du reste, c'est de n'être pas convaincue, c'est de n'avoir ni piété ni croyance.

Nous blâmerons, en second lieu, l'absence de toute couleur locale. Quant aux personnages, sont-ce bien là des types juifs? Je cherche et ne reconnais point les figures inspirées de ce peuple à l'œil de feu, aux lèvres prophétiques. C'est encore pis pour le paysage. Où donc est la Syrie, et sa verdure brûlée, et son ciel éclatant? Où sont les beaux lointains avec leurs transparentes vapeurs? La brise qui agite cet arbre et en balance les feuilles, n'a pas effleuré, bien sûr, l'aloès des collines de Sion, ni parfumé son haleine aux branches acides des palmiers.

Le dessin, en général large et puissant, ne se montre malheureusement pas toujours exempt d'incorrections. Les contours sont noyés. Cette jolie Vierge n'a qu'une expression de beauté profane. L'artiste, au lieu de la draper d'un costume élégant, eût mieux fait sans doute de jeter sur elle ce vêtement céleste d'innocence et de pudeur dont l'enveloppaient chastement les peintres d'autrefois.

Trois anges, peints avec une suave facilité, manquent peut-être de cette candeur divine, de cette séraphique onction qui fait l'ange : on pourrait les prendre pour un groupe d'amours rendus à la manière de Boucher. Enfin, Messieurs, je vous dirai qu'on se plaît devant ce tableau, mais qu'on ne s'y recueille pas. Il vous appelle à lui par son éclat et sa grâce, mais non par cet attrait magnétique qui gonfle le cœur ou courbe la tête, qui fait réfléchir ou rêver.

Reconnaissons avec justice, en finissant, que les qualités sérieuses et techniques de cette composition en font cependant une œuvre d'un intérêt immense et d'un très-haut prix.

Le second tableau appartient à l'église du collége ; il a pour sujet *une Adoration des Mages.* Au devant de sa maison, la Vierge est assise, tenant l'enfant Jésus sur ses genoux. Les Mages l'entourent : deux sont debout portant de riches présents, l'autre s'est prosterné, et offre au Christ une coupe remplie de pièces d'or. Dans le fond se déploie la suite des trois monarques.

Cette toile m'apparaît entièrement différente de l'autre. Il y manque sans doute l'habileté de faire, la grande manière qui caractérise les artistes supérieurs ; mais à leur défaut on y trouve de la conscience, de la sobriété, quelquefois de l'élévation.

Du reste, si, dans le tableau précédent, nous avons blâmé une facilité trop apparente, nous aurons ici à nous plaindre d'un excès contraire. Le jeune peintre a tout laissé au travail, et n'a rien abandonné à l'inspiration. La régularité s'y montre constamment avec son compas, mais l'inspiration ne vient jamais avec sa flamme : d'où il suit qu'on n'a en face de soi qu'un groupe tourmenté, conçu non pas d'un jet grandiose,

mais morceau par morceau et presque pièce à pièce.

L'exécution constate l'oubli malheureux d'un principe capital. Les grands maîtres, dans leur emploi de la couleur, délaissaient et sacrifiaient souvent le coloris de chaque objet isolé, afin de parvenir à une plus savante harmonie de l'ensemble. Ici on a procédé différemment. M. Misbach, encore inexpérimenté, termine complétement chaque personnage, sans se préoccuper du tout. Ainsi, pour mieux finir chaque partie, il a nui à l'effet général; pour arriver à la précision, il a rencontré la sécheresse.

La plus belle figure est sans contredit celle de la Vierge. Cette tête, admirablement réussie, d'une touche expressive, accuse des études sévères: on y trouve chasteté, pureté, douceur. J'y remarque surtout une combinaison idéale qui ne saurait être du hasard. C'est que dans ce visage si bien modelé, et d'un ton magnifique, on distingue la douce naïveté, le délicieux étonnement, enfin l'adorable ignorance d'une femme devenue mère, sans être initiée par les sens aux mystères de la maternité. Voilà une aspiration heureuse vers le génie du moyen âge; ceci est véritablement beau, beau partout, beau toujours.

Les galbes des Mages appartiennent chacun à une race différente dont le type paraît assez ingénieusement saisi. Le profil seul du monarque agenouillé, copié d'un marbre antique, rappelle une tête grecque de Platon. Mais ce vieillard couronné, nous sommes obligé de le dire, ne s'incline pas noblement : il est accroupi sans dignité. Et maintenant, quand il voudra se relever, ses jambes lui feront défaut sans doute: en supposant, en effet, qu'il en existe sous les plis de la robe, elles se trouvent si dénuées de proportions, que le potentat

oriental, parfait de torse, aura debout toute la difformité d'un nain. C'est encore une bien mauvaise inspiration que d'avoir fait sourire Jésus-Christ à la vue de l'or, et de lui faire toucher, avec une espèce de joie conpable, quoique enfantine, ces richesses qu'il devait tant maudire, lui, être tout d'abnégation, de dévoûment et de pauvreté !

Il y a quelque chose d'étrange, n'est-ce pas, Messieurs, à nous voir, nous qui ne nous faisons pas une habitude de la critique, nous à qui personnellement on a pu reprocher quelquefois d'être trop indulgents, et qui nous trouvons si heureux de ce reproche, que nous craignons toujours de ne pas le mériter assez; il y a, dis-je, quelque chose d'étrange à nous voir insister aujourd'hui sur les défauts de deux ouvrages, objets d'une gracieuse munificence. Quand il s'agit d'une chose donnée, le moindre blâme ressemble à de l'ingratitude; n'avons-nous pas l'air de l'avoir oublié ? Un aveu nous pèse, nous allons vous le faire, et jeter en dehors toute notre pensée. Aujourd'hui, dans cette réunion solennelle, portant la parole au nom de tous, nous faisant l'organe de l'opinion publique, nous voudrions pouvoir faire comprendre à tous ceux qui entendront ou liront ces lignes, que l'Auvergne tant oubliée, si peu connue, est plus mûre qu'on ne le pense pour juger une œuvre d'art. Nous voudrions que le pouvoir fût bien convaincu, par ceux de vous qui l'approchent, Messieurs, que l'amour du beau se fait sentir ici, passionné, intelligent comme ailleurs. Réunissons-nous tous pour proclamer que si le gouvernement, cédant aux demandes incessantes des députés de notre département et des maires de nos villes, se décide à nous envoyer jamais quelque produit capital, nous en apprécierons toute la valeur artistique, et que l'admiration la mieux sentie pour l'œuvre ne nous manquera pas plus que la reconnaissance pour le bienfait.

Deuxième Section.

Documents historiques.

La Commission, tout en appréciant la valeur architecturale des édifices du département, n'a pu se dissimuler qu'elle n'obtiendrait qu'un résultat incomplet, si elle bornait à leur seule étude ses investigations et ses travaux. Aussi a-t-elle désiré agrandir le domaine de ses recherches, espérant pouvoir ramasser des matériaux pour l'histoire ancienne de l'Auvergne. C'est le compte rendu de ces documents et des lectures dont se sont remplies nos séances, que nous allons mettre actuellement sous vos yeux.

Dans la réunion du 4 novembre dernier, j'avais eu l'honneur de présenter au Comité une urne cinéraire en verre, trouvée près du bourg de Marmanhac, et je m'étais engagé à faire un rapport sur cette découverte précieuse. Ce rapport, écrit depuis assez long-temps, n'est cependant pas déposé encore, parce que, pour le rendre moins défectueux, j'avais désiré entreprendre quelques fouilles dans le champ d'où le vase a été extrait. Le produit de ces fouilles m'eût permis, je le pense, d'arriver à la consécration de certaines doctrines pour la démonstration desquelles devient de jour en jour plus nécessaire la précision irrécusable des faits. Selon moi, les objets antiques conservés fidèlement en terre constituent les véritables archives des siècles écoulés. Là aucune équivoque n'est possible; cette dialectique n'admet pas d'arguments. Toutefois, les fouilles projetées n'ayant pu avoir lieu jusqu'à aujourd'hui, je vous demande la permission de vous communiquer une ébauche de mon travail.

Le rapport prend la Gaule transalpine au moment des

premiers établissements qu'y firent les Romains ; c'est environ 121 ans avant notre ère que fut fondée la colonie d'*Aquæ Sextiæ*. Insensiblement la colonie s'accrut, occupant une assez grande partie de la France méridionale. Alors elle adopta le nom de *Provincia*, d'où nous avons fait le mot moderne de Provence.

Les Romains convoitaient ardemment la Gaule ; la portion qu'ils en occupaient n'avait jamais été considérée par eux que comme un camp fortifié, dont ils attendaient l'occasion d'élargir les limites. Au milieu de ses tendances belliqueuses, ce peuple possédait le merveilleux instinct de commencer ses entreprises à propos. Une transmigration importante qui se préparait alors, hâta dans leur exécution des projets couvés depuis long-temps. Les Suisses, mécontents des montagnes arides de l'Helvétie, se disposaient à les abandonner, fiers d'aller demander au Dieu des batailles une nouvelle patrie. Apprenant qu'ils se dirigeaient vers la Celtique occidentale, le sénat les devance, prend son meilleur général, lui confie sa meilleure armée, et leur donne pour mission la conquête entière des Gaules.

Malgré l'intrépidité des Arvernes et l'héroïsme de Vercingétorix, les Gaules furent soumises. Peu d'années suffirent à César pour cette œuvre de géant, qui comprit de l'an 58 à 50 avant Jésus-Christ.

Auguste, sentant le besoin de donner aux Celtes une forte unité politique, partagea la Gaule en quatre grands départements: la Narbonnaise, la Lyonnaise, l'Aquitaine et la Belgique. De cette manière, l'habile empereur incorpora les uns aux autres les différents peuples de ce vaste pays, et brisa leur force en rompant avec les traditions gouvernementales de leur passé.

Cela une fois accompli, nous assistons au spectacle le

plus curieux qui existe, celui provenant du choc d'une organisation politique et morale qui, se rencontrant face à face d'une autre, lutte avec elle, la renverse et lui succède. Nous devenons témoins des mille moyens qu'emploie la civilisation nouvelle pour se substituer à l'ancienne. On la voit escalader les villes avec les soldats, courir sur les routes au milieu des marchands, entrer dans les cercueils avec les cadavres. Nous remarquons enfin le progrès imprégnant l'air, et faisant respirer par les hommes qu'il veut soumettre, ses principes vivifiants et féconds.

Les Romains avaient demandé aux Étrusques les premières notions des arts. Plus tard, la Grèce abattue, se couchant dans sa tombe, fit testament en faveur de Rome, et comme un legs sublime lui abandonna son génie. Le style grec, transporté en Italie, s'inspira des hautes destinées de la ville éternelle, et aussi de la magnificence des lignes de l'horizon romain. C'est dans cette circonstance d'inspiration extérieure qu'il faut chercher la différence du goût de ces deux nations. Les architectes latins imprimèrent à leurs œuvres un cachet plus énergique, plus vigoureux, plus colossal; tandis que les monuments grecs conservèrent toujours leur harmonie gracieuse, leur inimitable élégance.

Cependant, lorsque César s'empara de la Gaule, il ne la trouva point barbare tout entière. La civilisation phocéenne de Marseille avait préparé l'initiation de la Celtique au culte de l'utile et du vrai. La langue, ainsi que les coutumes de la Narbonnaise, s'étaient en outre infiltrées dans les populations environnantes; mais en s'avançant vers le cœur du pays, elles n'avaient pas tardé à rencontrer, comme un mur de fer, l'élément gaélique, à demi-sauvage encore, et par cela même indompté. L'acte

difficile était d'aller au-delà, surtout d'atteindre le druidisme, organisation sacerdotale profondément enracinée, théocratie puissante, pareille à celle de l'Egypte, à qui les Gaulois l'avaient sans doute empruntée.

Il paraît que César, désireux de conserver à tout prix cette Gaule si péniblement conquise, et dont un secret pressentiment lui révélait l'importance, comme point central, avait résolu, après l'avoir subjuguée par les armes, de la subjuguer par les beaux-arts. Ce politique projet, qu'Auguste exécuta le premier, fut suivi dans les règnes suivants avec une noble persistance. Peu à peu disparurent ou furent abandonnés les menhirs grossiers, tout à la fois idoles et tombeaux; les dolmens, autels impies, sur lesquels, en des solennités affreuses, se versait le sang des prisonniers; les tumulus, informes sépulcres pélasgiens; les enceintes de pierres, monuments bizarres que poétisait seule une grande pensée, celle que Dieu était trop grand pour être enfermé dans des murailles. Mais, en revanche, les Romains couvrirent la terre gauloise de temples, de théâtres, de cirques, d'amphithéâtres, de bains, d'aquéducs. Des voies militaires furent ouvertes. La sixième, aboutissant à Lyon, se prolongea et eut des embranchements, dont l'un conduisait dans l'Aquitaine par l'Auvergne. Un chemin, Messieurs, n'est pas seulement un bienfait matériel, c'est le passage ouvert à l'envahissement des idées. Les anciens le savaient encore mieux que nous. Cent ans après, cette route ne pouvant suffire, Adrien en fit tracer une nouvelle, qui traversa Vichy et se dirigea dans le Cantal.

Mais, en même temps que les beaux-arts commençaient pour les Celtes le persévérant travail de leur culture sociale, les empereurs romains comprirent le besoin d'avoir recours à une administration bienveillante pour s'atta-

cher d'une manière intime ce peuple redoutable dans sa force et dans son ignorance. Il eut un sénat dont on combina la création avec les lois de la Gaule et sa forme antique de gouvernement. Octave conserva leurs terres à tous ceux qui les possédaient. Bientôt les langues grecque et romaine y furent introduites, et sans devenir de long-temps populaires, vainquirent, peu à peu, par leur riche mécanisme grammatical et la poésie de leurs images, un dur idiome que Julien comparait aux grincements de la scie, ou aux cris rauques des corbeaux.

Est-il étonnant qu'avec tant de moyens de séduction les Gaulois se soient rendus, qu'ils aient baissé la tête devant une civilisation si grande, si généreuse, si clémente? Aussi, dès le premier ou second siècle de l'ère chrétienne, l'Italie, majestueuse reine, nous avait imposé son empire, et s'était installée dans notre province au nom de la gloire, du goût et de la beauté.

A ce point, Messieurs, laissez-moi vous faire remarquer que la Gaule, dont le rôle fut si noble jadis, et qui, plus tard, devait peser d'un poids si lourd dans les destinées du monde, a été travaillée par cinq civilisations diverses qui s'y sont succédé. Elle touche à l'Egypte par le culte druidique, son amour des sciences, ses études spéculatives; aux Phéniciens, par son industrie et sa passion aventureuse des voyages. Elle a reçu des Grecs ses instincts artistiques qui lui font aimer tout ce qui est grand, admirer tout ce qui est beau; enfin, elle tient de la Germanie une énorme énergie vitale, et de Rome son esprit guerrier. Oui, Messieurs, il a fallu tout cela pour faire ce glorieux pays qu'on appelle la France.

Parmi les parties de la haute Auvergne les plus riches en empreintes celtiques, et par conséquent les plus anciennement habitées, figure la vallée de Marmanhac, canton

nord d'Aurillac. Quelques-uns de vous la connaissent, peut-être. C'est une belle gorge courant du nord-est au sud-ouest, assez resserrée au moment où elle descend de la montagne, mais s'élargissant insensiblement, et allant s'ouvrir comme un éventail dans la plaine de Jussac. Une petite rivière, l'Authre, la parcourt et l'arrose. Les collines du midi sont semées de rochers de l'aspect le plus pittoresque, tandis que la chaîne opposée est couverte d'un rideau de bois qui bordent l'horizon d'une mobile draperie. De vigoureux effets de lumière font resplendir au soleil cette campagne fortement accidentée. Non loin, sur une éminence, se distinguent les débris du château de Roquenatou. C'était une forteresse gauloise reconstruite, dit-on, par saint Gérauld, et à l'histoire de laquelle se lient toutes les péripéties des guerres de l'Auvergne. Pris et repris par les Anglais, le robuste manoir serait encore debout, si le canon n'eût dévoilé aux hommes ses terribles secrets. Rudement ébranlé alors, Roquenatou servit plus tard de réfuge aux religionnaires, tomba enfin, et disparut avec eux. Il n'en reste aujourd'hui que quelques lambeaux ruinés; que le temps les conserve! — Rien n'est triste, mais rien n'est beau à la campagne comme la rencontre d'une ruine solitaire; c'est la poésie du deuil, c'est une pensée d'âcre philosophie, c'est une note mélancolique et rêveuse jetée au milieu de l'hymne joyeux des champs.—Un peu au-dessous, se voient le château de la Voûte et celui bien plus remarquable de Sédaiges. Au centre du bourg, s'élève l'église, ancien prieuré, monument byzantino-ogival. L'église de Marmanhac était autrefois le siége d'une communauté nombreuse; c'est du moins ce qu'indiquent quelques titres et de curieux cercueils récemment trouvés dans le cimetière, tous recouverts de dalles que surmontait une large croix sculptée en relief.

Au milieu du coteau méridional est venu s'asseoir un joli village nommé Mezergues; ses maisons blanches s'éparpillent sur une pente de terres fertiles et de prés. Eh bien! c'est dans un de ces champs que, vers la fin de septembre, un manœuvre nommé Guinot Lac travaillait à extraire quelques roches. Parvenu à une profondeur d'un mètre 66 centimètres (5 pieds), sa pioche s'enfonça dans un sol gras et noir, dont la qualité l'étonna. Il piocha alors doucement et avec précaution, lorsqu'un dernier coup fit détacher plusieurs mottes de terre, derrière lesquelles il aperçut quelque chose de brillant. Laissant son outil, l'ouvrier se servit alors de ses mains pour creuser, et retira un vase en verre, couvert d'une brique rouge, et parfaitement conservé. Quatre paysans qui labouraient s'approchèrent immédiatement, et se mirent en mesure de vider l'urne. Elle était remplie d'ossements calcinés et de cendres noirâtres mêlées de boue. Au lieu du trésor qu'on espérait, il ne s'y trouva qu'une monnaie en cuivre à l'effigie de Vespasien.

Ce vase a une hauteur de seize centimètres sur une circonférence de cinquante-neuf. Sa forme ronde s'élargit considérablement dans le milieu, se rétrécissant d'une manière à peu près égale à ses extrémités supérieure et inférieure. Le diamètre de l'orifice porte onze centimètres. Il faut expliquer que le renflement du milieu est orné d'une suite de nervures en relief et arrondies, toutes placées à distance égale l'une de l'autre, et dans un sens vertical. Le collet du goulot contient intérieurement une matière argentée, chatoyante, imitant un peu la nacre, et destinée sans doute à l'ornement.

Me trouvant à Marmanhac quelques jours après la découverte, je m'empressai d'acheter ce vase. Je me fis ensuite conduire sur les lieux mêmes, afin de vous les dé-

crire de la manière la plus exacte, et puiser peut-être dans leur observation attentive quelques nouveaux renseignements.

La terre de la *Gineste*, nom dérivé des genêts qui, dans le temps, ont pu y croître en abondance, confronte du levant avec un pré nommé *Fagi* (1); du midi, avec le terrain désigné sous le nom d'*Excusou* (2); du couchant, avec des héritages sans intérêt; du nord, avec la rue publique qui monte de Marmanhac à Mezergues.

Ce champ, assez étendu et très-productif, a dans le pays une sinistre réputation. L'effroi qu'il excitait jadis ne paraît pas s'être complétement dissipé : l'enclos, assure-t-on, est hanté par les esprits et rempli de fantômes. Je ne sais combien de gens y ont vu des prêtres au crâne blanchi, aux orbites creux, en chappe noire, chantant des paroles incomprises, et exhumant des squelettes. C'est là que se rassemblent les enfants morts sans baptême, et pendant la nuit de la Toussaint, toutes ces pauvres âmes, revêtues d'un suaire, crient, pleurent et demandent des messes. Là, la brise pleure plus tristement, le vent souffle avec des bruits qu'on n'a jamais entendus ailleurs; quelques fois on dirait une plainte lente et désolée; d'autres fois ce sont des aboiements effroyables, pareils aux hurlements des loups. Le son des cloches lui-même, habituellement doux et grave, se change à cet endroit en gémissements douloureux. Enfin, Messieurs, je reconnus facilement, sous cette couche de poésie populaire, les

(1) *Fagus*, *fagi*, hêtre. Ce sol, autrefois planté de hêtres, a dû plus tard, par suite de défrichements, changer de culture et devenir un pré.

(2) De *Excutio*, faire tomber, faire choir en secouant, car le champ de la Gineste descend en saillie sur le terrain inférieur qui s'abaisse et fuit brusquement.

contes mystérieux, les superstitieuses légendes qui planent sur les cimetières, et les ont décelés de tout temps.

Toute incertitude cesse, si l'on rapproche de ces particularités, d'un côté, la tradition, qui raconte que sur ce revers il avait existé une ville considérable; de l'autre, l'aspect et la configuration du sol, qui ne permettent pas de supposer qu'il y ait jamais eu sur ce point ni camp ni bataille livrée.

Mais la démonstration devient complète, et la destination funèbre et permanente du champ de la Gineste se trouve fixée, par cette circonstance que le chemin public y aboutissant porte le nom caractéristique de *Rue des morts*.

La date précise de la sépulture ne peut être rigoureusement déterminée. Elle n'est point antérieure, mais elle peut se trouver postérieure à Vespasien. Nous savons, par les résultats des recherches archéologiques, que les médailles découvertes dans les sépulcres sont ordinairement du temps de Néron; on n'en rencontre que très-rarement des successeurs d'Antonin. Or, la nôtre appartient à un empereur intermédiaire entre les deux époques signalées. Tenant donc compte de ce fait et de l'usage général en ce temps d'incinérer, car ce ne fut qu'en 350 qu'on inhuma, nous fixerons au premier siècle de notre ère, ou au commencement du second, l'époque probable de l'existence de ce tombeau.

Voici, Messieurs, quelles furent les funérailles du Gallo-Romain auvergnat, dont la dépouille vient d'être retrouvée.

On dressa d'abord un bûcher dans l'*ustrinum*, c'est-à-dire dans l'endroit destiné à brûler le corps. Ce bûcher était plus ou moins élevé, selon le rang des citoyens. Le cadavre, une fois placé sur son lit funèbre, les parents,

à qui l'on remettait une torche, allumaient en pleurant la pyramide de bois. Pendant ce temps, des esclaves versaient sur les flammes de l'huile odorante, et jetaient au milieu du feu les objets que le décédé affectionnait le plus, afin qu'anéantis ensemble, il pût croire les avoir emportés avec lui.

On arrosa ensuite avec du vin les cendres du défunt. Tout ce qui put être recueilli de ses os calcinés, fut ramassé pieusement, et enfermé dans une urne où l'on plaça aussi une pièce de monnaie. C'était sans doute la drachme destinée à Caron.

La matière du vase nous indique que le mort faisait partie d'une classe distinguée, car les urnes de verre, infiniment plus rares que celle en poterie, n'étaient employées que pour les riches ou les personnages éminents.

Le verre, venu d'abord de Sidon, ville phénicienne célèbre par ses verreries, coûtait encore fort cher sous les premiers empereurs. Le commerce le tirait alors principalement d'Alexandrie. Cependant les procédés de fabrication se simplifièrent, et après Nerva on fit à Rome des coupes de verre blanc d'une excessive transparence, dont les anciens firent grand usage. La forme assez commune de l'urne que nous avons décrite, la simplicité du travail, annoncent suffisamment qu'elle est le produit d'nne fabrique gallo-romaine.

Le vase ne se plaça point nu dans la terre : on eut soin de l'entourer d'une enveloppe, de bois sans doute, puisqu'aucun débris ne s'en est retrouvé, l'humidité l'ayant pourrie. Quelquefois les coffres étaient en pierre, rarement en métal.

Le sol gras et presque huileux, dans lequel notre relique a été trouvée, peut laisser supposer que les escla-

vos l'avaient ensevelie dans l'emplacement de l'ustrinum, au milieu même des cendres du bûcher. C'était le moment pour les assistants de s'éloigner. Lors donc que l'on fut sur le point de dire un suprême adieu, et de quitter pour la dernière fois cette poussière humaine bien adorée, bien regrettée peut-être, on déposa dans le cercueil quelques aliments, afin que si l'esprit du mort revenait, il pût comprendre qu'on avait pensé à lui, et qu'on ne voulait pas le laisser souffrir. Puis, on rangea encore autour du caveau funèbre plusieurs petites coupes, en terre rouge d'un grain fin et verni. Elles contenaient du lait, du vin, de l'huile ou quelques autres liqueurs, restes des libations faites aux mânes de celui qui n'était plus. Virgile y fait allusion dans les vers suivants, tirés du sixième livre de l'Enéïde :

Congesta cremantur
Turea dona, dapes, fuso crateres olivo, etc.

Je vous ai témoigné, Messieurs, le désir de faire pratiquer quelques fouilles dans ce champ : elles me paraissent véritablement indispensables pour asseoir une opinion. En effet, si nous ne découvrons pas d'autres objets, et que cette urne soit seule, alors l'enclos, propriété particulière, n'est qu'une sépulture isolée : quelque famille gauloise, amoureuse des coutumes italiennes, aura enseveli là un de ses membres. Si, au contraire, les vases ou fragments se présentent en grand nombre, ce sera, à n'en plus douter, le cimetière d'une bourgade importante dont la science devra rechercher et retrouver l'emplacement.

Mais la conséquence sérieuse qu'il peut nous être permis de tirer, dès ce moment, de la découverte de Mar-

manhac, c'est que la civilisation latine n'attendit pas long-temps après la conquête pour se propager en Auvergne. Or, pour que les usages romains aient été si vite adoptés par nos ancêtres, surtout en ce qui tient aux funérailles, la partie du culte à laquelle on touche le moins, et qu'on ne change que la dernière, il fallait incontestablement le voisinage d'un centre, dont l'action nerveuse pouvait seule produire ces modifications et imprimer cet élan.

Selon nous, mais nous ne le disons pas sans hésitation, c'est Arpajon qui, dès les premiers âges, sous Auguste même, a dû contenir une forte colonie; voilà l'influence immédiate à laquelle il faut rapporter cette invasion subite des mœurs étrangères sur les mœurs de notre pays. — Ici se termine le rapport.

M. le baron Delzons a offert au Comité une nouvelle brochure imprimée par les soins du Conseil municipal, et contenant *l'accord entre Monseigneur Aymeric, abbé d'Aurillac*, et *les consuls de ladite ville*. Cette transaction, en date du 8 mai 1347, comprend divers réglements de police, relatifs aux peseurs publics, aux meuniers, boulangers, fourniers, chaufourniers, etc.; elle fait suite à la deuxième paix.

Nous avons envisagé, l'année dernière, ces monuments administratifs, sous le rapport législatif et municipal; il nous reste encore à les considérer sous un aspect nouveau, sous le point de vue philologique.

Je m'étais arrêté tout-à-l'heure, Messieurs, à une ère bien reculée; l'enchaînement des matières me permet de continuer cette époque, tout en changeant de sujet. Sautons seulement quelques centaines d'années, pendant lesquelles l'empire romain se démembra, et au lieu de

poursuivre l'histoire des usages antiques, abordons l'histoire de notre langue.

Lorsque, au quatrième et au cinquième siècle, les Barbares envahirent la Gaule, ils y trouvèrent la langue latine depuis long-temps en décadence, mais prédominante encore et toujours aimée. Bientôt ce beau langage, dans lequel vinrent se verser tant d'alphabels incultes, se dénatura sensiblement; chaque peuple conquérant y mêla sa part de barbarie, et de tout cet ensemble mis en fusion, sortit un idiome incorrect et corrompu que les grammairiens désignent sous le nom de basse latinité. Ce n'est pas tout : les Francs, qui d'abord s'étaient établis dans le Nord, subjuguant les Bourguignons de l'Est, et les Wisigoths du Midi, devinrent maîtres sur tous les points, et cherchèrent à répandre et à populariser leur dialecte. Le latin, décrépit, s'altéra donc de plus en plus et s'éteignit : mais en mourant il laissa se dégager de son sein quelques jeunes langues pleines de sève et de vie, qu'on nomma romanes à cause de leur filiation.

Cet enfantement naturel et sans labeur avait lieu vers le commencement du huitième siècle. Déjà au neuvième un concile ordonnait aux ecclésiastiques de prêcher en langage vulgaire, preuve que ce dernier était alors généralement répandu. Dès cet instant, le parler de Virgile, instrument superbe encore, quoique dégradé, est relégué pour jamais à l'écart. Toutefois, malgré ce divorce, et par un privilége unanimement accordé, il resta la langue savante, la seule que voulureut écrire les érudits. Le latin se maintenait ainsi, toujours utile et cultivé, lorsque le quinzième siècle, s'éprenant de lui, le purifia du limon des âges, et voulut lui rendre la pureté de ses beaux jours. C'est alors qu'il servit d'organe à presque tous les écrivains de la renaissance, traduisit leur génie,

et assista pendant deux cents ans à toutes les évolutions de la pensée humaine. Cet idiome passa ensuite des savants chez les magistrats ; protégé de nouveau, il enfonça des racines si profondes dans le terrain de l'habitude, qu'en 1580, il fallait encore des édits royaux pour l'anéantir complétement.

Quant à la langue romane, riche et pareille à ces fleuves trop abondants pour couler dans un seul lit, elle ne tarda point à se séparer en deux dialectes, marquant ainsi la différence de la langue du Nord et de celle du Midi. L'un de ces dialectes, le plus perfectionné, prit le nom de langue d'oc : ce fut celui qu'enrichirent les troubadours, anciens poètes provençaux. Les trouvères s'emparèrent de l'autre, qui s'appela langue d'oil. Le roman provençal produisit l'espagnol, le portugais et l'italien; du roman septentrional naquit le français actuel.

Tout le monde sait à quelle particularité singulière tenait la dénomination de langue d'oc et d'oil. Elle venait de l'affirmative *oui*, qui se prononçait *oc* au midi de la Loire, et *oil* de l'autre côté.

Il y a quelque chose de singulièrement attrayant à s'enfoncer dans le ténébreux labyrinthe des origines, à se demander quelles lois président à la formation ou à la décomposition d'une langue, à suivre son histoire, instructive autant peut-être que celle des peuples, car elle se lie à leur grandeur comme à leur déclin. J'ai dit que la langue d'oc avait été la première créée; les circonstances qui activèrent son développement sont en grand nombre. Enfant d'un pays façonné en tout sens par la main gréco-latine, et que les populations de Germanie avaient, sinon épargné, au moins peu piétiné, cet idiome nouveau trouva de suite des cours élégantes et polies qui l'adoptèrent. En effet, les comtes de Toulouse et de Pro-

vence s'étaient formé des états indépendants, où la poésie des troubadours avait répandu la grâce des formes et tous les charmes de l'esprit. Alors jaillit en sources fraîches la naïve et grandiose imagination de ce temps ; alors parurent les poèmes de la Table ronde, gigantesques iliades du moyen âge. Cette langue énergique, peut-être plus complète, plus calculée, plus rudimentaire que la nôtre, fût arrivée sans doute au plus haut point de perfection, si les dissensions religieuses du Midi n'eussent arrêté son essor. Ce doux langage, bercé si long-temps sur les genoux des poètes, partagea la ruine des hérétiques, et avant d'avoir pu produire un véritable monument, tomba suffoqué dans le sang des Albigeois. Sa décadence date de là. Peu d'années après, le comte de Toulouse disparut ainsi que sa race, et avec eux se déplaça ce faisceau lumineux dont leur capitale était le centre. Les provinces du midi de la France n'ayant plus de nationalité, la langue d'oc n'eut plus de patrie. Triste, délaissée, elle se réfugia dans la mort. L'Italie et l'Espagne recueillirent ses ossements, les enfouirent pieusement dans leur jeune dialecte, et pour leur gloire future en utilisèrent les débris.

La langue d'oil, désormais sans rivale, grandit alors et prit de l'éclat. Soutenue par l'influence des rois de Paris, elle s'épura, acquit de l'individualité, et produisit enfin ses trouvères. Au douzième siècle, pendant que l'affranchissement des communes l'émancipait, l'Université, noblement ambitieuse, lui imprimait spontanément la tendance de régner sur l'univers. On a affecté long-temps de croire que le hasard avait présidé à sa formation; c'est une erreur. De remarquables travaux philologiques, entrepris de nos jours, ont mis à nu ses règles, dévoilé ses principes, et démontré l'existence d'un système gram-

matical habile et puissamment combiné. Ces études, coupables de sécheresse, je le reconnais, mais qui, dépouillant leur écorce, finissent par intéresser, deviennent indispensables à tous ceux qui veulent lire avec fruit les auteurs du moyen âge.

Messieurs, sans vous faire entreprendre la vaste et longue odyssée qu'accomplit la langue d'oil, il faut pourtant que je vous dise un mot de son extension. Il faut que je vous la montre existant avant le onzième siècle dans la cour d'Ecosse, popularisée en Angleterre par la conquête de Guillaume-le-Bâtard, et depuis lors assez répandue au-delà de la Manche, pour qu'il fût nécessaire de la proscrire en 1340, par un édit du parlement.

Les Normands la portèrent en Sicile, et Godefroy de Bouillon dans la Terre-Sainte. Chrétiens de la Palestine, Arabes du désert, entendirent donc à la fois ses accents. Elle laissa sur les rives syriennes une éternelle trace de son passage par la rédaction des *Assises de Jérusalem*. Un peu plus tard, d'autres croisés l'installèrent à Constantinople, d'où elle se propagea dans la Grèce. Toutefois, avouons-le, en compensation de ce que l'Orient nous prenait, il nous envoyait des mots nouveaux et un souffle embaumé, un parfum étranger, qui ravivèrent notre esprit occidental.

Enfin, Messieurs, comme depuis long-temps il n'y avait plus de Gaule, qu'il n'existait qu'une France avec ses lois, son génie et sa merveilleuse fortune, la langue d'une telle nation devait s'élever encore. L'heure était favorable. Les temps anciens s'en allaient, refoulés de tous côtés par la civilisation moderne; le développement intellectuel suivait le développement social. Vers la fin du quatorzième siècle, commença la transformation distincte du dialecte du moyen âge en langage français. Au

seizième siècle, l'œuvre s'accomplit, et un idiome plein de mesure, de souplesse et de mouvement, s'offrit aux écrivains du règne du grand roi, qui le perfectionnèrent, le fixèrent à tout jamais, et en firent cette belle langue française que l'Europe parle, admire et nous envie.

Les deux premières paix sont écrites en langue d'oc, ou roman provençal; la troisième n'est qu'en latin. Il paraît probable que ces transactions, réglant des intérêts usuels, furent rédigées primitivement en dialecte vulgaire, et cependant traduites, afin de perpétuer leur sens par l'emploi d'une langue qui ne variât plus. Nos archives ont dû égarer l'original roman de la troisième paix : la copie latine s'est seule conservée. Si les bornes resserrées d'un compte rendu me le permettaient, je pourrais entrer dans quelques détails de grammaire peu connus. Je vous montrerais, dans les deux premiers titres, l'application de la règle de l'*S*, trouvée par M. Raynouard, règle commune aux deux langages d'oc et d'oil. On est étonné souvent de lire *alcun cossols* au singulier, et *li cossol* au pluriel. C'est que l'*S*, placée à la fin des substantifs masculins, désignait le sujet, tandis que l'omission de cette lettre indiqua le régime. Une marche contraire avait lieu pour le pluriel. Les philologues, étonnés, ne se rendaient pas compte de cette méthode, lorsque M. Raynouard vint et dévoila le procédé, qui n'était autre qu'une imitation ingénieuse de la déclinaison des Romains.

Nous observerons aussi, en passant, que l'élément le plus sûr peut-être pour arriver à la notation orthographique, et de celle-ci à la véritable connaissance des idiomes, c'est la prononciation. La prononciation, par sa capricieuse action sur la forme des mots, contribua plus que la grammaire à la transition romane. Il est donc très-important de surveiller la manière d'accentuer. Vous

remarquerez que l'éditeur d'Aurillac s'est abstenu, dans sa publication, de placer aucun accent. On ne saurait plus sagement agir, car ces langues n'en comportaient pas, n'en eurent jamais : elles y suppléaient par l'agencement calculé de certaines consonnes.

Profitons de cette occasion pour recommander à tous, et surtout au traducteur éclairé des ouvrages qui nous occupent, l'étude de notre patois, dans lequel le dialecte celtique trouverait sans doute bien des richesses oubliées.

Nous voici arrivés aux lectures de M. le baron Delzons. Il me permettra de vous dire quelles circonstances les ont inspirées, et comment s'accomplit le pèlerinage de sa pensée à travers les noirs sentiers qu'on nomme le commencement de notre histoire.

Désirant recueillir tous les documents qui pouvaient intéresser la haute Auvergne, M. Delzons avait consacré une partie de l'an dernier à la traduction de près de cent titres concernant le quatorzième siècle. De pareils travaux ne s'accomplissent jamais sans laisser après eux une trace vigoureuse et décisive. M. Delzons se releva de dessus ces poudreux parchemins épris du siècle qu'il venait d'étudier. Le voilà passionné pour cette époque, dont la première moitié se résume en d'incessantes luttes entreprises et accomplies pour l'obtention de certaines franchises ou la conquête de quelques libertés, tandis que la seconde partie est devenue tristement célèbre par les ravages et les guerres des Anglais. Le compilateur avait à peine terminé sa tâche, que celle de l'historien commença : il résolut d'écrire les péripéties diverses de cette période agitée.

Dès les premières pages, l'écrivain, trouvant constamment devant lui, et voyant fonctionner énergiquement

un rouage municipal plein de régularité, en observa le mécanisme, et se demanda avec préoccupation s'il ne fallait pas en rechercher l'auteur. L'origine de ce régime communal était-elle étrangère ou locale, celtique ou latine ? L'antiquité seule le savait. L'ardent chroniqueur crut devoir l'interroger. Il oublia donc un instant son travail primitif, monta quelques degrés, et entra résolument dans l'ère romaine.

M. Delzons s'occupait à la décomposer en philosophe, à la disséquer en anatomiste, lorsqu'il s'aperçut encore que l'époque gauloise, serrée contre l'autre, unie et confondue avec elle, venait toujours d'elle-même s'offrir et presque se rouler sous son scalpel. Cette nouvelle difficulté ne devait point l'étonner; il n'appartient qu'aux organisations supérieures de voir leur tâche s'étendre sans cesse, tant sont nombreux les rapports sous lesquels certains esprits considèrent les choses. Ainsi, du milieu du moyen âge l'historien se trouvait tout-à-coup forcément rejeté aux temps les plus éloignés. Notre collègue prit son parti en savant de cœur, et sans s'effrayer des brumes d'un passé lointain, il étudia l'ère celtique purement auvergnate, et l'illumina des lueurs d'un coup d'œil qui n'est qu'à lui.

Par une foule de rapprochements, de faits, de citations, il démontra l'affinité des Celtes arvernes avec les Germains : mêmes lois, mêmes usages, même caractère, mêmes mœurs. L'évidence le prouvait, ces peuples étaient frères; tous deux avaient conservé une ressemblance frappante, une égale physionomie.

Messieurs, ce n'est point un mérite vulgaire que de parvenir à lier des époques vieillies, offrant entre elles tant de confusion et d'incertitude, surtout lorsque, ramassant d'énormes matériaux pris à l'état brut, on veut les

polir, les travailler et les ériger en palais pour y loger un système. C'est cependant le but que M. Delzons s'est proposé, et, nous le disons sans crainte d'être démenti, c'est celui qu'il a obtenu.

Les Gaulois perdirent leur nationalité 57 ans avant Jésus-Christ. M. Delzons décrit l'histoire de la conquête, et nous donne un résumé lucide des Commentaires de Jules César. L'auteur, s'aidant de cette analyse et d'une foule d'autres recherches relatives à des époques postérieures, tire cette conséquence que la haute Auvergne ne fut jamais militairement occupée par les vainqueurs.

Une opinion si absolue trouva quelques contradicteurs parmi les membres du Comité; toutefois elle était soutenue avec tant de foi, de conscience et de talent, qu'on peut aujourd'hui la débattre, mais non point en nier la valeur.

Je ne m'étendrai pas plus au long sur l'ensemble de ce travail historique, principalement remarquable par la nouveauté attrayante des points de vue, par les perspectives nouvelles qu'il a su ouvrir. Les différents articles qui le composent se trouvent si remplis d'appréciations, de déductions et de théories, qu'il m'a été impossible, je dois l'avouer, d'écraser cette masse érudite sous le pressoir de mon compte rendu. Vous aurez occasion de lire, dans les *Tablettes* de M. Bouillet, l'œuvre entière de votre collègue, et seulement alors vous pourrez rendre justice à cette haute intelligence, vraiment folle d'amour pour son pays.

Enfin, Messieurs, une dernière communication de M. Déribier du Châtelet, sur *le lieu de naissance du pape Sylvestre II*, jette en finissant, au milieu de nous, le

grand nom de Gerbert. M. Déribier s'appuie d'abord, ainsi qu'on l'avait fait constamment jusqu'à lui, sur la tradition invariable depuis 800 ans, pour fixer le berceau de ce personnage à Belliac, commune de Saint-Simon. Dans cette localité, en effet, a existé, de tout temps, une maison souvent reconstruite et toujours indiquée comme la sienne. L'auteur dont nous citons la notice, prétend que, dans les actes publics du XVI^e^ siècle, cette habitation était désignée sous le nom de *Maison du Pape*, qualification qu'elle conserve encore aujourd'hui. (*Voyez pl.* 11.) De nos jours, ajoute-t-il, des près et terres, en assez grand nombre, s'appellent Prés et Terres du *Pontife*. En outre, un acte de partage, dont M. Rames, notaire de notre ville, possède la minute, constate qu'en 1655 le seigneur de Lalaubie recevait sept cartonnées, pour sa part, dans le bois indivis de *Gerbert*. Ce dernier nom, lui-même ancien et respecté, a été porté par quelques familles locales, alliées probablement ou relevant de notre immortel compatriote.

Tous ces détails précis, rapprochés à la fois de l'éducation que reçut Gerbert dans l'abbaye de Saint-Géraud, et des particularités qu'il donne lui-même dans ses lettres sur Gérard de Saint-Céré et Raymond de Lavaur, ses premiers maîtres, ne laissent plus de place au doute, et font, du fait de sa naissance à Belliac, un point historique certain, à l'abri de toute critique et désormais incontestable.

Remercions M. Déribier de son travail. Certes, nous avons raison de revendiquer l'illustre prélat pour un de nos aïeux. Une telle célébrité devient la partie la plus précieuse du patrimoine scientifique de notre province. Si quelqu'un nous la dispute, nous devons la défendre; car,

transmis par nos pères comme un dépôt sacré, ce trésor doit être rendu intact à nos enfants.

Gerbert, Messieurs, est pour nous l'exemple consolant de la puissance de l'étude et de ses résultats glorieux. Sa naissance ne fut point brillante; tout jeune, l'opulence n'étendit pas sur ses épaules son manteau doré. C'était un pauvre pâtre gardant des troupeaux, et que des moines, allant au château de Saint-Simon, rencontrèrent occupé à regarder le ciel avec une branche de sureau transformée en tube. Quelques réponses pleines de vivacité avaient séduit les Bénédictins, qui l'accueillirent dans leur couvent. A quelles questions avait donc répondu le petit berger? Quelles paroles inspirées étaient tombées de sa bouche? C'est ce qui s'est enfoui dans le monastère, et ce qu'à tort les murs du cloître ne nous ont pas redit. On s'étonne, Messieurs, de ces rencontres providentielles dont on voudrait douter quelquefois; et pourquoi donc? Ne savons-nous pas tous que Dieu, qui ne distribue pas vainement l'intelligence, laisse tomber, quand il lui plait, une étoile lumineuse sur le front des enfances de génie? Il veut qu'on les remarque et qu'on les utilise. — Quelques courbes qu'un pêcheur nommé Giotto traçait sur le sable des bords de la mer, avertirent le peintre Cimabué qu'il existait là une imagination d'élite, ne demandant qu'un peu de culture pour déployer librement ses ailes et pour glorifier les beaux-arts. Moins de deux cents ans après, Laurent, duc de Toscane, se promenant dans ses jardins, devina, à la vue d'un marbre ébauché à peine, ce colosse de gloire qui devait s'appeler Michel-Ange. C'est donc évident, il y a dans de pareils exemples, que je pourrais multiplier, autre chose que du hasard, puisque le bonheur d'être compris si tôt n'arrive en définitive

qu'à ces esprits vastes et précoces qui laissent pressentir de bonne heure leur magnifique destinée.

Agé de 22 ans, Gerbert, possédé d'un vif besoin de savoir, accusait déjà l'abbaye, si savante et si riche en manuscrits, de n'avoir ni assez d'instruction ni assez de livres. Sa cellule est trop étroite, il a besoin de voyager, de désemprisonner son avenir; il faut à cette activité dévorante de l'air, de la liberté, d'autres hommes, d'autres cieux. L'abbé Raymond, dont le bienveillant intérêt le suivit partout, l'envoie à Barcelone; de là Gerbert émigre chez les Arabes. Caché dans Cordoue sous l'habit musulman, il interroge le pouvoir occulte des nombres, et lui demande d'abord matériellement la création de procédés inconnus pour pénétrer les mystères de la nature, puis philosophiquement, quel est le dernier degré de la certitude humaine. En 968, il va à Rome avec le comte Borel; nous le retrouvons un peu plus tard favori de l'empereur Othon et abbé de Bobbio. Dépossédé, il se réfugie près d'Adalbéron, dirige, à Reims, une école métropolitaine, et lui donne tant d'éclat qu'il mérite l'honneur d'être choisi, en 980, pour lutter contre Otrick le Saxon: éloquent assaut, dans lequel il fallait s'appeler Gerbert pour n'être pas vaincu.

La vie de Gerbert, littéraire jusque-là, devint à ce point essentiellement politique. Ne lui faisons pas un crime de s'être laissé aller à la pente générale: homme du jour, il se teignait de sa nuance, et devait subir la loi des événements. En effet, deux circonstances capitales, deux idées impérieuses maîtrisent le X^e^ siècle: d'abord la chute de la dynastie carlovingienne arrêtant l'ascendant teutonique, ensuite, avec l'avènement de Hugues Capet, l'organisation de la véritable société française.

Pesait au-dessus de tout cela une prédiction lamentable, qui projetait son ombre lugubre sur l'humanité. C'était le règne millénaire du Christ arrivé à son terme, c'était la fin du monde avec ses frayeurs. Gerbert agit dans cette atmosphère brûlante et tourmentée ; il prit part au mouvement social, le dirigea un instant, le domina toujours. L'histoire nous le peint comme un homme de lutte, pour qui la vie fut sans loisirs, un de ces êtres forts de muscles, ne pouvant patienter que sur le lit de mort, et qui, infatigables, trouvent qu'il y a bien assez de l'éternité entière pour se reposer. Maître du diocèse qu'administrait Adalbéron, précepteur aimé des deux monarques qui régnaient en France et en Allemagne ; initié aux intrigues, à l'ambition et au secret de ces cours ; habile intermédiaire entre elles et gage de leur bonne harmonie, il obtint une influence qui le fit désigner par le concile de Saint-Basle pour occuper le siége épiscopal de Reims.

Tout le monde connaît les phases de sa mauvaise fortune au sein de la grandeur. Jean XV dépossédа le nouvel archevêque, restitua le siége à son prédécesseur parjure, et l'on vit alors, rapprochement piquant, celui qui devait être pape un jour, entrer résolument dans cette querelle de prérogative, protester pour son droit, et en soutenant que le souverain pontife attentait aux lois du royaume, déposer le premier levain des libertés de l'Eglise gallicane. Du reste, ce point d'arrêt ne changea rien, Gerbert savait porter le fardeau des jours pesants, et son sort devait s'accomplir : en février 999, l'archevêque de Ravenne, l'élève des Sarrasins, devint le successeur de saint Pierre et le chef de la chrétienté.

Deux actes de son règne dévoilèrent alors la double face de son caractère, les deux côtés de sa nature : son génie

et son cœur. Comprenant qu'il fallait donner un écoulement à ce trop plein de force européenne qui ne cherchait qu'à s'épancher, il fait le premier appel aux chrétiens d'occident, en faveur de la Terre-Sainte, et prépare les croisades. Puis cette âme tendre, rendue mélancolique par ses pensées habituelles, ses souffrances physiques et l'amertume de ses chagrins, se prend tristement à songer à la mort, réveille son culte, et institue la fête touchante des trépassés.

Maintenant, si nous voulons nous expliquer le prodige d'un homme obscur, sans aïeux, sans richesses, qui dépassant son siècle de toute la tête, parvient à occuper le premier trône du monde, nous sommes obligés, pour expliquer cet immense destin, d'avoir recours à un fait unique : la science ! Ce prodigieux penseur, en effet, parcourant avec sa fièvreuse organisation tout le domaine connu de l'étude, devint profond mathématicien, célèbre astronome, orateur disert, chimiste distingué, littérateur du premier ordre, mécanicien habile, théologien sans rival. Cela effraie; eh bien, ce n'est pas tout encore. Gerbert ne se contenta pas de posséder, de s'approprier toutes les connaissances d'alors, il les généralisa, les poussa au progrès, agrandit leur sphère, et se trouva le centre de la vie savante et des efforts intellectuels de son temps. Aussi la science, fée reconnaissante, prit son favori par la main, lui fit monter un à un tous les degrés de l'échelle sociale, à une époque d'inégalité consentie, changea le moine en archevêque, et comme si cela n'était pas assez encore, du pâtre fit un roi !

Messieurs, depuis long-temps nous savons toutes ces choses, et cependant qu'avons-nous fait pour notre Gerbert ? Rien.

Voulez-vous me permettre un instant de me citer moi-même. — Voici quelques lignes que j'écrivais en 1841.

« Le pape Sylvestre II est sans contredit la plus grande » figure du dixième siècle, qui s'absorbe en lui. Sa longue » vie fut celle d'une courageuse sentinelle, constamment » debout sur le seuil de toutes les idées, de toutes les » inventions de son époque. Pourtant ce pontife, ce sa- » vant, n'a pas encore aujourd'hui d'histoire, car je ne » puis donner ce nom à la biographie de Bzovius. Il est » donc là toujours, attendant un ouvrier qui fasse pour » sa mémoire ce que Rome fait pour ses anciens temples » enfouis dans le sol, à qui elle rend leur éclat, en leur » rendant l'espace et la lumière. »

Cette aspiration Messieurs, est satisfaite, ce désir est rempli. Une histoire de Gerbert vient de paraître : elle est due à un Allemand, M. Hock, et à un prêtre français, M. Axinger. Nous joignons volontiers ces deux noms, et nous les confondons avec intention, parce qu'ils ont un mérite à peu près égal. M. Axinger, qui ne figure pourtant que comme traducteur, ayant obtenu la communication du manuscrit de Bamberg, dont l'auteur allemand n'avait jamais eu connaissance, M. Axinger, dis-je, a réellement complété l'ouvrage, en enrichissant de notes additionnelles importantes, le texte primitif. C'est donc un travail fini ; félicitons les auteurs et partageons leur succès sans arrière-pensée jalouse. Disons-nous que l'Auvergne devait laisser peut-être aux étrangers l'initiative d'une œuvre pareille. Placés dans des capitales studieuses, où tous les documents abondent, ces érudits ont puisé à des sources fécondes, dont le cours, hélas ! ne vient pas jusqu'à nous.

Si donc notre pays est excusable de n'avoir pu élever au grand pape un édifice littéraire, il est un autre hom-

nage impatiemment attendu, que nous serions blâmables de laisser inxécuté plus long-temps. Je le reconnais tout d'abord, la proposition des récompenses nationales, pas plus que l'expression des idées d'ordre matériel, ne veut être prématurée. Il faut, pour les faire réussir, les discuter à l'avance, en démontrer l'utilité, les propager au dehors, en un mot y préparer l'opinion. Or, Messieurs, ce résultat moral est acoompli déjà; bien des personnes sont allées au devant de la proposition que le Comité veut vous soumettre. Je vais vous dire ce que j'en sais avec franchise, car si je ne veux point être flatteur, je n'entends pas devenir injuste. Dès 1818, le regrettable M. Raulhac s'occupait du portrait de Sylvestre II, exécuté alors sous ses auspices, et placé ici dans une salle d'honneur. En 1839, quelqu'un allait plus loin; laissant espérer pour le pontife un témoignage monumental prochain; il proposait au Conseil municipal d'appeler provisoirement du nom de Gerbert une rue qu'on allait ouvrir. Celui-là, c'était M. Grognier, le citoyen dévoué, le maire artiste d'une ville qui l'est si peu. Il y a un an, M. Edouard Bonnefons, avocat, joignait ses persistants efforts, à ceux de quelques jeunes hommes entrevoyant comme lui une pensée d'art dans l'acquittement d'une dette de gloire. Cette année M. Bonnefons, député, M. de Bantel, préfet, ont employé leur influence et leurs soins à la réalisation de cette patriotique espérance. Plaçons après eux MM. Déribier, l'abbé Chaumeil, Muratet, curé, Vidal, inspecteur de l'académie de Bourges, Maurice Piout, dont quelques pages charmantes de l'*Echo du Cantal* méritent une mention flatteuse. Enfin, Messieurs, nous tous tant que nous sommes, mettons-nous à leur suite, car il n'est pas un de nous dans cette enceinte, qui ne prononce avec orgueil le nom auvergnat du premier pape français, pas

un de nous qui ne désire voir sa statue dominant une cité si fière de son souvenir.

Ainsi donc l'opinion est mûre, le pays est prêt, le Conseil municipal d'Aurillac encourage la Commission, et lui offre son concours (1). Nous écouterons bien sûr ce vœu qui a tant d'écho; et vous, Messieurs du Conseil général, organes du département entier, prenez, de grâce, l'engagement de nous aider, pour élever à Gerbert un monument digne de lui, digne de vous.

Il m'est agréable de vous apprendre que, sur la demande de M. le Préfet, notre président, M. le ministre de l'intérieur, nous a continué cette année l'envoi du Bulletin publié par le Comité historique des arts de Paris.

Relativement à la situation intérieure, je dois vous faire part de la nomination de MM. Désaurières, propriétaire à Vixouses, et Guary, notaire à Thiézac, comme membres correspondants; et de celle de MM. de Parieu, avocat à la cour royale de Riom, membre de l'Académie de Clermont; Dominique Branche, auteur de l'*Auvergne au moyen âge*, et Décime Delzons, juge à Chartres, comme membres correspondants étrangers. Vous voyez que notre personnel s'accroît et prend de l'importance, par la valeur et l'excellence des choix.

Tel est, Messieurs, le résumé des travaux de la Commission des monuments, pour l'année 1843.

Nota. Deux ouvrages volumineux, l'un sur l'église de Saint-Martin-Valmeroux, arrondissement de Mauriac, par M. Mourguye, juge de paix, correspondant; l'autre

(1) Le Conseil municipal d'Aurillac, dans sa séance du 20 août 1843, a voté par acclamation pour cet objet une somme de 1,000 fr.

sur l'antiquité de la ville d'Aurillac, par M. Dubuisson, expert, sont parvenus au Comité trop tard pour pouvoir obtenir dans le présent compte rendu les proportions d'analyse ou de discussion qu'ils méritent ; l'un d'eux particulièrement, celui de M. Dubuisson, soulevant avec talent des questions difficiles et controversées, demande à être sérieusement examiné et mûrement approfondi. C'est une tâche intéressante que nous espérons remplir l'an prochain.

CONVENTION NATIONALE.

1792—1795.

REPRÉSENTANTS DU PUY-DE-DOME,

AVEC LE FAC-SIMILE DE LEURS SIGNATURES (1).

A l'Assemblée nationale législative a succédé immédiatement, le 21 septembre 1792, la Convention nationale, qui a tenu ses séances jusqu'au 26 octobre 1795.

Douze députés représentaient le département du Puy-de-Dôme. Voici leurs noms :

1. ARTAULD-BLANVAL.

M. Artaud-Blanval (Joseph), marchand à Clermont-Ferrand, lors de la révolution, fut député à la Convention nationale, à cause de l'enthousiasme exagéré qu'il avait montré pour le nouvel ordre de choses. Il vota la mort de Louis XVI, sans sursis et sans appel; il devint ensuite secrétaire du conseil des Cinq-cents en 1798. Après la session de cette année, il revint dans le département du Puy-de-Dôme, en qualité de commissaire du Directoire exécutif Depuis le 18 brumaire, il est rentré dans la vie privée.

2. BANCAL.

M. Henri Bancal des Issarts, né à Clermont-Ferrand, en 1746, exerçait la profession de notaire dans la même ville, et avait rempli différentes fonctions publiques, lorsqu'il fut nommé,

(1) En 1792, M. Benoît-Noël Pacros, de Marsac, fut nommé suppléant à la Convention ; mais nous croyons qu'il n'y assista pas.

en septembre 1792, à la Convention nationale. Sa vie politique offre un contraste continuel de modération, de justice et de courage, avec l'époque orageuse où il parut, pour la première fois, dans les affaires publiques. Sans ambition comme sans crainte, il offrit à la Convention le spectacle peu commun d'un homme de bien qui veut donner à la politique de sa patrie le désintéressement et la probité de son caractère privé. Guidé par l'amour de la justice et inaccessible aux illusions qu'enfante la victoire, il parla, en 1792, contre la réunion de la Savoie à la France et son érection en départements; et par une erreur que l'on doit attribuer principalement à un excès de modération, il soutint à la tribune qu'on devait laisser à la première de ces puissances le droit inaliénable de se donner elle-même un gouvernement. A cette époque de première gloire militaire de la révolution, l'enthousiasme des députés, en général, était peu porté à une politique aussi réservée. Le 10 janvier 1793, nommé membre du bureau, il déploya un courage non moins extraordinaire; il demanda si la Convention avait le droit de juger Louis XVI, et il s'attacha à prouver combien serait fatal l'abus qu'elle allait faire de son pouvoir. Fidèle à ses principes, il vota, dans le procès, pour l'appel au peuple, la détention ou le bannissement jusqu'à la paix. « Louis Capet, dit-il, est un otage dont » la conservation, jusqu'à la fin de la guerre, tend à épargner » le sang français. Je vote sa détention, comme otage, sous la » condition de répondre sur sa tête de l'invasion du territoire » français par l'ennemi. »

Au mois de février suivant, il s'éleva contre Marat, proposa son exclusion de l'assemblée, et demanda qu'il fût enfermé d'office dans une maison de santé pour vérifier sa folie. Ce ne fut certainement pas le vote le moins courageux ni le moins honorable de M. Bancal. Quelques jours après, s'adressant au pouvoir lui-même, il s'opposa à ce que les ministres fussent pris dans le sein de la représentation nationale, et osa combattre la création du fameux *Comité de salut public;* mais forcé, dans cette mémorable discussion, de céder à la majorité, il demanda que le pouvoir de ce comité se bornât à surveiller les opérations du conseil exécutif, et que ses membres fussent changés deux fois par mois.

On ne peut trop admirer le sentiment de patriotisme et le don de prévoyance qui caractérisent l'opinion de M. Bancal à cette même époque. Par une circonstance qui le fit, contre le droit des gens, prisonnier de la maison d'Autriche, il échappa à la proscription, qui bientôt envoya à la mort les hommes de son

caractère. Un décret de la Convention avait mandé à la barre le général en chef Dumouriez, pour venir rendre compte de sa conduite. Les députés Beurnonville, Camus, Quinette, Lamarque et Bancal furent envoyés à ce général pour lui signifier l'ordre de la Convention. Dumouriez, qui pressentit justement le sort qu'on lui réservait, railla les commissaires et leur dit « qu'ils » couraient, en cette occasion, plus de dangers que lui-même. » Le député Camus lui signifia avec force, pour toute réponse, de se rendre à Paris, et sur son refus, lui dit : « Je vous suspends » de vos fonctions : vous n'êtes plus général. J'ordonne qu'on » s'empare de vous. » L'ordre fut exécuté autrement. Dumouriez appela quelques hussards, fit prendre les commissaires et les envoya au quartier-général autrichien, où ils furent détenus, depuis le 3 avril 1793 jusqu'au mois de décembre 1795, époque du traité de Bâle, en vertu duquel ils furent tous échangés contre la princesse Marie-Charlotte de France, depuis duchesse d'Angoulême.

M. Bancal retrouva, à son retour, l'estime et la confiance de ses concitoyens, et fut nommé, en 1796, au conseil des Cinq-cents. A son arrivée dans l'assemblée, il fut porté en triomphe jusqu'à la place du président, qui lui donna l'accolade. Il fit le récit de toutes les circonstances de sa longue captivité, et l'impression en fut ordonnée par le conseil. Peu de jours après, un décret déclara que le citoyen Bancal avait dignement rempli la mission dont la Convention l'avait chargé. Depuis sa rentrée à l'assemblée, il en fut nommé secrétaire. Il parut peu à la tribune ; il y monta, mais sans succès, pour demander une loi sur les théâtres et contre les maisons de jeu et de débauche. Quelque temps avant, il avait sollicité l'abolition de la loi qui autorisait le divorce pour cause *d'incompatibilité d'humeur*. Le 20 mai 1797, il sortit du Corps législatif, renonça aux affaires publiques et se retira à Clermont, pour y consacrer le reste de ses jours à l'étude des lettres; et pour mieux pénétrer les textes originaux des saintes Ecritures, il s'adonna beaucoup au grec et à l'hébreu. On a de ce vertueux citoyen un ouvrage intitulé : *Du nouvel ordre social fondé sur la religion*, dont il a fait hommage aux conseils, en décembre 1797. En 1789, il a publié, sous le voile de l'anonyme, une brochure sous ce titre : *Déclaration des droits à faire et des pouvoirs à donner par le peuple français, pour les Etats généraux, dans les soixante assemblées indiquées.*

A l'époque de nos troubles, M. Bancal exerçait, avec succès, les honorables fonctions de notaire à Paris. Il s'était rendu dans cette ville, soit pour faire diversion aux chagrins que lui causait

un procès interminable, soit pour en obtenir enfin la décision. C'est là que, loin des siens, une main étrangère lui a fermé les yeux le deux ou le trois juin 1826, à l'âge de quatre-vingts ans.

3. COUTHON.

Georges Couthon, né à Orcet, en 1756, se livra d'abord à l'étude du barreau à Clermont, où il se fit remarquer par sa douceur et une grande envie d'obliger ses clients. Lorsque la révolution éclata, il en embrassa la cause avec enthousiasme, et fut nommé président du tribunal de cette ville aux premières élections qui suivirent la réorganisation du pouvoir judiciaire par l'Assemblée constituante. Le département du Puy-de-Dôme l'envoya ensuite à l'Assemblée législative, où il se fit remarquer, dès les premières séances, par ses opinions démocratiques. Il s'agissait d'établir un nouveau cérémonial à l'égard du roi ; celui qu'avait adopté l'Assemblée constituante n'était plus en harmonie avec le progrès des idées républicaines. Louis XVI, répondant à la députation des représentants de la nation, qui étaient venus lui annoncer leur constitution définitive, n'avait pas même observé le cérémonial arrêté en 1789, et s'était contenté de leur faire dire par un de ses ministres : « Je ne puis vous aller voir avant vendredi. » Des murmures accueillirent cette réponse, rapportée par Ducastel, et les propositions les plus violentes se succédèrent bientôt avec rapidité, tendant toutes à faire respecter la dignité de la nation, dans la personne de ses représentants. Couthon monta à cette occasion à la tribune et se récria beaucoup sur les mesures de cérémonie prises par l'assemblée lorsque le roi se présenterait dans la salle ; il demanda : 1° que tous les membres de la Convention reçussent le roi debout et découverts, mais qu'ils pussent s'asseoir et se placer comme bon leur semblerait, dès qu'il serait arrivé au bureau ; qu'il ne lui fût pas présenté un fauteuil *scandaleux par sa richesse*, mais qu'il se crût honoré de s'asseoir et de se placer sur le fauteuil du président d'un grand peuple ; 5° que le président de l'assemblée nationale, s'adressant au roi, ne lui donnât d'autres titres que celui qui était porté par la constitution : *Roi des Français*, ne voulant plus des mots *sire* et *majesté* dans la communication de la chambre avec le roi.

Malgré l'opposition de quelques membres du côté droit, cette motion, réunie à une autre de même nature, faite par Grangeneuve, fut adoptée ; mais sur des réclamations qui s'élèverent

le lendemain à l'occasion de la rédaction du procès verbal, les partisans de l'ancien cérémonial parvinrent à le faire considérer, sinon comme fondé en raison, du moins comme indispensable dans les circonstances où l'on se trouvait alors, et l'assemblée révoqua la décision qu'elle avait prise la veille, au milieu d'acclamations presque unanimes. Durant le reste de la session, Couthon continua de justifier les espérances que son premier discours avait fait concevoir aux républicains. On l'entendit dénoncer les prêtres réfractaires, accuser les ministres, provoquer la déchéance de MONSIEUR de ses droits à la régence, demander un décret contre les princes émigrés et fonctionnaires qui ne seraient pas rentrés aux termes de la constitution, censurer le *veto* attribué au roi par la constitution, et s'écrier enfin, à la séance du 29 mai 1792 : « Le moment est venu où l'assem-» blée doit déployer un grand caractère contre le château des » Tuileries, foyer de toutes les conspirations contre le peuple. » Ce vœu ayant été rempli au 10 août, Couthon fut du nombre des députés que cette journée porta au premier rang dans le parti victorieux. Nommé, en effet, à la Convention nationale, il y manifesta, sans réticence, dès la première réunion de cette assemblée, la haine violente qu'il avait vouée à la royauté, et qu'il n'avait pu qu'indiquer à son début dans l'Assemblée législative. Appuyant vivement la motion de Collot d'Herbois, il proposa un serment de haine à la monarchie et de guerre éternelle aux tyrans. Lors du procès du roi, il vota la mort sans sursis, et pour que la décision reçût son exécution dans les vingt-quatre heures; il demanda que l'on communiquât le décret de condamnation, dans les départements, par des courriers extraordinaires plutôt que par des adresses au peuple, « parce que, disait-il, il serait pos-» sible que par des discussions incidentes, astucieusement jetées » dans l'assemblée, une minorité obstinée parvint à dénaturer » tous les décrets. » Il parut néanmoins vouloir se rapprocher des Girondins, au premier mai 1793, en combattant, avec véhémence, une pétition des sans-culottes du faubourg Saint-Antoine qui demandaient la proscription de ces illustres mandataires de la France; mais il s'empressa bientôt de donner à la Montagne des garanties contre le modérantisme qu'on aurait pu lui supposer.

Le 22 juin, il acquit de nouveaux droits à la reconnaissance des Jacobins, en faisant décréter l'arrestation des vingt-deux députés dénoncés, des membres du comité des douze et des ministres Clavières et Lebrun. « Tous les membres de la Conven-» tion, dit-il, doivent être maintenant rassurés sur leur liberté. » Vous avez marché vers le peuple; partout vous l'avez trouvé

» bon, généreux et incapable d'attenter à la sûreté de ses man-
» dataires, mais indigné contre les conspirateurs qui veulent l'a-
» vilir. » Le parti montagnard récompensa tant de zèle et de dévoûment à sa cause, en portant Couthon au Comité de salut public. Il fut arraché à ses travaux législatifs pour aller remplir une mission à l'armée des Alpes et à Lyon, après le siége. Ici commence pour Couthon une nouvelle carrière. Toute la violence de son républicanisme s'était manifestée jusque-là par des discours; il va l'exprimer maintenant par des actes qui feront peser sur lui une partie de la responsabilité terribie attachée à la mémoire des fondateurs et des ministres du gouvernement révolutionnaire.

A peine arrivé devant la seconde ville de la république, il appelle aux armes les habitants des départements voisins, et parvient à réunir soixante mille hommes, qui triomphent, après un siége opiniâtre, de la résistance des Lyonnais; et dressant une espèce de *trône de vengeance* pour les commissaires de la Convention, revêtus de pouvoirs illimités pour tuer et détruire, Couthon crut donner un grand exemple d'impassibilité patriotique en faisant exécuter, sous ses yeux, les chefs des insurgés; mais son âme, s'il faut s'en rapporter au récit de quelques-uns de ses collègues au Comité de salut public, fut moins féroce que sa tête, et la force de la barbarie lui manqua au moment de l'affreux spectacle qu'il s'était promis d'endurer sans émoi, *pour purger la terre de ses monstres*. Aussi, lorsqu'il fut question dans la suite d'envoyer de nouveaux proconsuls à Lyon, Robespierre, à qui l'on proposait son ami Couthon, s'empressa de répondre : « Bah! il a pleuré comme une femme au supplice » des rebelles lyonnais! » Couthon fut au reste bien plus maître de lui quand il fallut porter la faux de la destruction sur des êtres inanimés. Insensible alors, autant qu'il pouvait le désirer, dans ses accès de fièvre révolutionnaire, il se fit transporter (car ses infirmités naturelles ne lui permettaient pas de marcher) sur la place de Bellecour, et donna le premier coup de marteau qui devait servir de signal au démolissement, en disant : « Tremblez, monuments de l'orgueil, je vous condamne à être » démolis au nom de la loi. » Rentré, peu de temps après, à la Convention, où il fut appelé aux fonctions de président, il proposa d'exiler du Panthéon les restes du brave général Dampierre pour y substituer ceux de Châlier. Il occupait encore le fauteuil, lorsque survint l'anniversaire du 21 janvier, ce qui lui fournit l'occasion de faire un nouveau manifeste contre les rois et de développer la maxime de Condorcet : *Mort aux tyrans, paix*

aux chaumières. La Convention et le Comité de salut public étaient loin cependant d'absorber son temps et son exaltation. Membre assidu de la société des Jacobins, il s'y faisait souvent remarquer par des discours plus violents encore que ceux qu'il prononçait à la tribune nationale. Il demanda un jour à ce club fameux de dresser l'acte d'accusation de tous les rois, *afin qu'aucun tyran ne pût trouver un ciel qui voulût l'éclairer et une terre qui voulût le porter*. Ce qui acheva de le faire considérer comme un des hommes les plus cruels de cette époque, et d'attacher irrévocablement son nom, au jugement des contemporains et de la postérité sur le régime révolutionnaire, ce fut l'acceptation des fonctions de rapporteur lors de la présentation de la loi du 22 prairial.

Le tribunal révolutionnaire frappait trop lentement au gré du Comité de salut public, ou du moins du parti qui le dominait. Coutbon se chargea de demander à la Convention des mesures plus promptes, une justice ou des vengeances plus expéditives encore. « La faction immorale des indulgents, s'écria-t-il, qui » se confond avec toutes les autres, qui en est la patronne et le » soutien, n'a cessé de prendre sous sa sauve-garde les maximes » protectrices des traîtres; et l'activité de la justice, sans pro- » portion avec celle des ennemis de la patrie et avec leur mul- » titude innombrable, a toujours laissé flottantes les destinées » de la république..... Une révolution comme la nôtre n'est » qu'une succession rapide de conspirations, parce qu'elle est » la guerre de la tyrannie contre la liberté, du crime contre la vertu. » Il n'est pas question de donner quelques exemples, mais d'ex- » terminer les implacables satellites de la tyrannie, ou de périr » avec la république! L'indulgence envers eux est atroce; la » clémence est parricide. Celui qui veut subordonner le salut » public aux préjugés du palais, aux inversions des jurisconsultes, est un insensé ou un scélérat, qui veut tuer juridiquement la patrie et l'humanité..... La république, attaquée dans » sa naissance par des ennemis aussi perfides que nombreux, » doit les frapper avec la rapidité de la foudre, en prenant les » précautions nécessaires pour sauver les patriotes calomniés.... » C'est encore des poignards que nous dirigeons sur nous, nous » le savons; mais que nous importent les poignards? Le méchant » seul tremble quand il agit; les hommes bien intentionnés ne » voient point de dangers quand ils font leur devoir; ils vivent » sans remords et agissent sans crainte. »

Le projet présenté par Coutbon ayant été adopté en quelques minutes, malgré la demande assez vive d'un ajournement, la

crainte de se voir appliquer la terrible justice qu'ils venaient de faire, s'empara d'un grand nombre de députés, et Bourdon de l'Oise proposa, à l'ouverture de la séance du lendemain, « que les » représentants du peuple fussent exceptés de la mesure adoptée » la veille, c'est-à-dire qu'ils ne pussent être traduits au tribunal » révolutionnaire qu'après avoir été décrétés d'accusation par la » Convention nationale. » Cette motion fut écartée, comme inutile, ce qui n'empêcha pas d'autres orateurs de se présenter pour demander des explications sur les intentions des auteurs de la loi. Couthon, écoutant avec impatience les insinuations timides qu'on essayait de diriger contre le comité dont il faisait partie, se leva alors pour défendre ses collègues, et prononça un discours apologétique qui fut accueilli par des applaudissements réitérés. « Oui, s'écria-t-il, l'on a accusé, l'on a calomnié le Comité de » salut public. On nous accuse de vouloir usurper le pouvoir! » nous qui abhorrons l'idée seule d'une autre domination que » celle du peuple! Quel serait donc cet ambitieux scélérat qui » oserait y prétendre? Ah! s'il en existait dans le Comité de salut » public, croyez que ce ne serait pas à vous que serait réservée » la gloire d'en faire justice. Que voulons-nous dans le Comité » de salut public? Ce que la Convention, dont il émane, par la- » quelle il existe, sans laquelle il n'est rien, ce que la Convention » veut elle-même : la liberté, le bonheur du peuple, la gloire » de la représentation nationale, la république tout entière, ou » la mort! Voilà notre ambition, voilà nos principes ; et soyez » assurés, citoyens, que nous marcherons toujours dans les mêmes » sentiers, fussent-ils bordés, comme déjà ils l'ont été, de meur- » trières et de poignards! » Cependant la division ne tarda pas à pénétrer dans le sein même de ce suprême comité, et Couthon, entraîné par ses principes ou ses relations, se lia plus étroitement que jamais à Saint-Just et à Robespierre, avec lesquels il fut accusé de vouloir former un triumvirat. A la séance du 9 thermidor, Fréron l'accusa d'avoir voulu monter au trône sur le cadavre des représentants du peuple. Il s'en défendit, mais il n'en fut pas moins décrété d'accusation et livré au corps-de-garde de la Convention, d'où il fut retiré pour être transféré à l'Hôtel-de-Ville. Pour ne pas tomber entre les mains des soldats de Barras et pour s'épargner la honte d'un supplice infamant, il essaya de se donner la mort, mais le poignard chancela dans sa main, et il ne se fit qu'une blessure légère. On le porta sur l'échafaud, dont l'appareil lui fit une impression profonde. Il fut exécuté le 28 juillet 1794, en même temps que Robespierre et Saint-Just, au bruit des imprécations d'un peuple immense, qui les avait accompagnés jusqu'à l'échafaud.

Couthon avait une physionomie qui respirait la douceur. Il dut à cette bonhomie apparente, et peut-être aussi aux égards que semblaient commander ses infirmités, des priviléges que n'avaient pas ses collègues. On lui permettait de parler de sa place, on l'interrompait rarement. Il était considéré comme le plus éloquent des orateurs du Comité. Depuis sa jeunesse, il était atteint d'une espèce de paralysie complète des membres inférieurs, qui lui était survenue pour avoir passé plusieurs heures dans un bourbier, où il s'était enfoncé, jusqu'à mi-corps, pendant une nuit où il allait voir une de ses maîtresses; aussi fallait-il le porter dans une chaise partout où il avait envie d'aller. Sa taille était petite et sa complexion faible. Son caractère était lâche, comme celui des hommes de son caractère. On a remarqué que la frayeur lui avait presque entièrement égaré la raison, au milieu des délibérations tumultueuses du conseil général, qui s'était réuni à l'Hôtel-de-Ville. Il poussa plusieurs cris pendant les moments qui précédèrent son supplice. Il n'était alors âgé que de trente-huit ans.

4. DULAURE.

Dulaure (Jacques-Antoine), né à Clermont-Ferrand, le trois décembre 1755, fit de bonnes études au collége de cette ville. Pour se créer une existence honorable, il fut à Paris, au mois d'octobre 1779. Son amour pour les arts lui fit diriger ses études vers l'architecture, et ce fut à l'école de l'architecte Rondelet, célèbre par la construction du dôme du Panthéon, qu'il alla chercher des inspirations. Un peu plus tard, par des motifs étrangers à ses goûts, il changea de résolution et voulut être ingénieur-géographe. D'après les conseils d'un ingénieur en chef, il allait concourir à l'entreprise projetée d'un canal entre Bordeaux et Bayonne, lorsque la guerre, existant alors entre la France et l'Angleterre, arrêta l'exécution de ce projet. Ce contre-temps fut fatal à Dulaure. Pour tirer parti de ses connaissances il donna des leçons de géométrie et fit plusieurs cartes de la France, et notamment celle de l'Auvergne. Il inventa dans le même temps (1781) un instrument destiné à lever des plans. Le rapport qui en fut fait à l'Académie des sciences lui donna des encouragements.

Dans les premiers temps de la révolution, Dulaure a été nommé député extraordinaire ou suppléant à l'Assemblée constituante par la province de la Marche, et en 1792, déjà connu par plusieurs travaux littéraires et scientifiques, le département

du Puy-de-Dôme le nomma député à la Convention nationale. Cette nomination, qu'il apprit à Paris, le surprit et lui fit peu de plaisir. « Ce ne fut pas avec joie, dit-il dans ses mémoires encore » inédits, que je reçus la nouvelle de mon élection de représen- » tant du peuple. A la lecture du procès-verbal qui la constatait, » je fus frappé d'étonnement et d'effroi ; je ne m'attendais point à » cet honneur. Je n'étais point effrayé des progrès de nos ennemis, » dont les troupes s'avançaient jusqu'à vingt lieues de Paris, mais » je l'étais de la grandeur des devoirs que j'avais à remplir ; mais » je l'étais de la naissance d'une faction sanguinaire qui semblait » menacer la France entière de ses exploits désastreux, qui ve- » nait de se signaler d'une manière atroce par les massacres des » premiers jours de septembre 1792, qui souilleront les pages de » l'histoire et seront comparés aux Vêpres siciliennes, à la bou- » cherie des Armagnacs, aux massacres de la Saint-Barthélemy.... » Voilà ce que je craignais, et mes craintes se sont réalisées. »

Dulaure ne parut que rarement à la tribune de la Convention : il en était éloigné par une modestie qui allait jusqu'à la timidité, et par un léger bégaiement, qui lui donnait quelque difficulté à parler. Il vota la mort du roi, sans restriction; mais dans ses écrits, ennemi décidé des abus, des injustices, des fausses doctrines, et de toute espèce de tyrannie, il poursuivait avec une profonde indignation les principes des Jacobins. Il se vit dénoncé après le 31 mai et décrété d'accusation le 22 octobre 1793, comme partisan exalté de la Gironde. Après s'être tenu caché pendant près de deux mois à Paris et à Saint-Denis, ce ne fut qu'avec peine qu'il put soustraire sa tête à l'échafaud, en passant en Suisse, pays neutre. Il se fixa dans un village du canton de Berne, et en attendant de meilleurs jours, il utilisa son talent pour le dessin dans une manufacture d'indiennes.

Après le 9 thermidor, instruit de la modération du gouvernement français, Dulaure écrivit à l'assemblée pour la prier de faire faire un rapport sur sa conduite et pour demander justice. « J'irai sur la frontière, disait-il, je me ferai arrêter, on me con- » duira devant un tribunal, on me jugera. » Il fut rappelé dans le sein de la Convention le 18 décembre 1794, et peu de temps après envoyé en mission dans les départements de la Corrèze et de la Dordogne. Son caractère doux et modéré opéra le plus grand bien dans cette mission pour le rapprochement des esprits, et il en recueillit un témoignage flatteur, lorsque, après que la Convention eut terminé sa longue et orageuse session, il fut choisi par les électeurs de ces deux départements pour les représenter au conseil des Cinq-cents. Le département du Puy-de-Dôme lui ayant

fait le même honneur, ce fut pour lui qu'il opta. Il prononça dans cette assemblée plusieurs discours d'un grand mérite sur l'instruction publique. Réélu en l'an VI, sa carrière politique se termina avec ce conseil, le 19 brumaire an VIII (1800).

Rentré dans la vie privée, Dulaure renonça à la politique et s'occupa exclusivement de recherches savantes et de travaux littéraires jusqu'en 1808, époque où il entra avec le titre de sous-chef de bureau dans une administration financière. Il garda cette place jusqu'en 1814, qu'elle lui fut enlevée.

La vie de Dulaure est pleine d'activité et de travail. Les recherches auxquelles il s'est livré sont immenses; ses ouvrages imprimés sont nombreux, et ses manuscrits autographes, concernant la seule histoire d'Auvergne, et dont la ville de Clermont a fait l'acquisition, annoncent une patience peu commune de nos jours. Il a été un des membres les plus actifs et les plus assidus de la Société royale des antiquaires de France, qu'il présida pendant l'année 1831. En 1832, ses forces ayant commencé à s'affaiblir, il réclama le titre de membre honoraire. Tous ceux qui l'ont connu rendent pleine justice à sa douce aménité et à l'inaltérable bienveillance avec laquelle il aidait de ses conseils ceux qui réclamaient les secours de sa vaste science.

La vie laborieuse de Dulaure s'est éteinte le 19 août 1835, au milieu du calme le plus parfait.

5. GIBERGUES.

Gibergues (Pierre), prêtre de Saint-Floret, a été député, d'abord par le département du Puy-de-Dôme, au mois de septembre 1791, à l'Assemblée nationale législative, puis, en septembre 1792, à la Convention, où il vota la mort de Louis XVI, sans aucune réserve. Les évènements qui suivirent cette grande catastrophe modifièrent ses opinions; il dénonça son collègue Maure, pour avoir applaudi à l'Insurrection jacobine du premier prairial. Par suite de la réélection des deux tiers des conventionnels, il fit partie du conseil des Anciens. Il en sortit en mai 1797, sans s'y être fait remarquer, et rentra dans la vie privée.

6. GIROT-POUZOL.

Girot-Pouzol (Jean-Baptiste), né à Vodable, en 1753, fut député, par le tiers état de Riom, à l'assemblée des états généraux en 1789, où il se fit remarquer parmi les plus ardents enthousiastes des idées nouvelles. En septembre 1791, l'assemblée

lectorale du Puy-de-Dôme le nomma président du tribunal civil l'Issoire. Il occupa ces fonctions jusqu'au 15 septembre 1792, jour où il entra à la Convention nationale, comme représentant du Puy-le-Dôme, et y manifesta des principes moins prononcés qu'aux états généraux. Lors du procès de Louis XVI, le seul des députés du Puy-de-Dôme, il vota pour que ce monarque fût seulement détenu pendant la guerre et banni à la paix avec toute sa famille. Il reçut ensuite une mission pour les départements du Gard et de l'Hérault, revint à la Convention, où il fit, le 8 août, un rapport contre plusieurs députés accusés de *terrorisme*, vota la suspension de toutes les radiations de la liste des émigrés, passa au conseil des Anciens, en 1795, et en sortit trois ans après pour entrer aussitôt au conseil des Cinq-cents. La révolution du 18 brumaire, à laquelle il se montra favorable, le fit élire membre de la commission intermédiaire du conseil et du nouveau Corps législatif, où il proposa, le 24 décembre 1799, de supprimer toutes les fêtes nationales, excepté celles des 14 juillet et 1er vendémiaire. Il présida le Corps législatif le 20 février 1800 et en sortit en 1803, pour ne plus reparaître sur la scène politique. A cette époque, il fut nommé sous-préfet de l'arrondissement d'Issoire.

7. LALOUE.

Laloue (Jean-Robin Bellair de), né à Montbrison en Forez, en 1736, entra fort jeune dans la carrière militaire, fit les campagnes de Hanovre, les guerres de Corse et d'Amérique, s'éleva, par son mérite, au grade de capitaine de grenadiers, puis à celui de major dans le régiment de Hainaut, et obtint la croix de Saint-Louis. Ayant quitté le service peu de temps avant la révolution, il s'était retiré en Auvergne, où il fut nommé, en 1792, par le département du Puy-de-Dôme, député à la Convention nationale. Il n'y parla jamais, quoiqu'il eût l'élocution facile et beaucoup d'instruction; il ne fit partie d'aucun bureau, pas même de celui de la guerre, où ses connaissances militaires auraient pu être fort utiles. Il embrassa le parti des Girondins, ce qui ne l'empêcha pas, dans le procès de Louis XVI, de voter pour la mort et contre le sursis, après s'être déclaré pour l'appel au peuple. De Laloue fut un des soixante et treize députés qui protestèrent contre la journée du 31 mai; mais le rôle fort obscur qu'il jouait à l'assemblée le sauva de la détention. Après la session conventionnelle, il devint membre du conseil des Cinq-cents, où il ne fit pas plus de sensation. Il en sortit en 1798 et ne fut point réélu.

N'ayant rempli depuis aucune fonction publique, il ne fut point compris dans l'ordonnance de 1815 contre les régicides. Homme de société dans sa jeunesse, brave et loyal militaire, de Laloue, depuis son arrivée à Paris, en 1792, s'était voué à la plus austère retraite, vivait comme un ours, dit un biographe, et était vêtu de la manière la plus bizarre et la plus grossière. Sans famille, sans ami, mort depuis long-temps pour le monde, étranger, oublié au milieu de Paris, qu'il détestait, et qu'il avait pourtant continué d'habiter, il s'éteignit le 25 janvier 1822, à l'âge de quatre-vingt-six ans.

8. MAIGNET.

Maignet (Etienne-Christophe) naquit à Ambert, le 9 juillet 1758. Fils d'un notaire fort estimé dans ce pays, il embrassa la carrière de la jurisprudence, et fut reçu avocat au parlement de Paris, en 1782. Il en exerçait les fonctions avec honneur et succès lorsque la révolution l'entraîna sur la scène orageuse de la politique. Partisan zélé des réformes annoncées et réclamées par l'opinion publique; il figura, dès 1789, comme électeur, à l'assemblée bailliagère de sa province, et fut nommé, en 1790, membre de l'administration centrale du département du Puy-de-Dôme. Un an après, ses concitoyens le choisirent pour les représenter à l'Assemblée législative. Il n'y prit la parole qu'en qualité de rapporteur du comité des secours, dont il était un des membres les plus actifs. Réélu à la Convention nationale, en septembre 1792, il y vota la mort du roi, et rejeta l'appel au peuple et le sursis. Envoyé, au mois d'avril 1793, près de l'armée de la Moselle, il en surveilla et fit activer les approvisionnements. De retour à Paris, il fut chargé, avec Couthon et Châteauneuf-Rendon, de faire mettre à exécution une levée extraordinaire, destinée pour le siége de Lyon. Sa mission d'Auvergne étant terminée, il se rendit dans cette ville, qui venait de tomber au pouvoir des républicains; et, bien que préservé, par un prompt rappel, d'assister aux vengeances cruelles exercées contre les Lyonnais, par Foucher, Collot-d'Herbois, etc., plusieurs biographes font retomber sur sa tête une partie de la responsabilité de ces effroyables excès. Cette injustice, à l'égard de Maignet, a d'autant plus lieu de surprendre, qu'à sa rentrée dans la Convention, Javocques l'accusa de s'être montré le protecteur des *muscadins* pendant son séjour à Lyon, séjour qui, d'ailleurs, avait précédé de beaucoup l'exécution des décrets rendus contre cette malheureuse cité.

Le Comité de salut public ne donna pas néanmoins à la dénonciation de Javocques plus d'importance qu'elle n'en méritait ; il n'y vit que l'effet de l'exaltation de ce furieux montagnard, dont l'exigence démagogique repoussait, comme atteint de modérantisme, quiconque apportait la moindre mesure dans les vengeances de la république. Maignet conserva donc la confiance du gouvernement révolutionnaire, en dépit de son accusateur, et il fut envoyé dans les départements des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse, alors en proie à toutes les horreurs de l'anarchie. C'est aux actes terribles qui signalèrent cette nouvelle mission qu'il a dû la flétrissure et l'opprobre qui se sont attachés à son nom. Cependant il est juste de dire qu'à son arrivée à Marseille, Maignet, sans attendre les ordres du comité de sûreté générale, rendit à la liberté une foule de suspects, que les proconsuls, ses devanciers, avaient fait jeter dans les prisons, en attendant de les envoyer à l'échafaud. A Avignon, il lutta contre le fameux Jourdan *Coupe-tête* et Rovère, protecteurs ou membres d'une association composée de plus de cinq cents personnes, parmi lesquelles figuraient un grand nombre de fonctionnaires publics, et dont le but était de se faire adjuger les propriétés nationales à vil prix, au moyen d'une coalition des influences locales et des notabilités révolutionnaires. C'est ainsi que Rovère obtint, pour la somme de 80,000 fr. en assignats, la terre de Gentilly, dont la valeur en numéraire ne s'élevait pas à moins de 500,000 fr. Maignet dénonça ce honteux trafic dans un mémoire qu'il adressa au Comité de salut public, ce qui lui valut, après le 9 thermidor, d'être persécuté par Rovère, devenu réacteur aussi violent qu'il avait été furieux terroriste. Mais le département de Vaucluse n'était pas livré seulement à la rapacité des agents révolutionnaires ; les passions contre-révolutionnaires y fomentaient incessamment des troubles. Le gouvernement lui répondit par le décret qui instituait la fameuse commission révolutionnaire d'Orange. Peu de temps après, on lui dénonça le bourg de Bédouin, à trois lieues de Carpentras, comme le foyer de l'agitation et des insurrections anti républicaines. Cette grande affaire a été diversement racontée ; mais il paraît cependant que Maignet ne voulut rien prendre sur lui, bien que ses pouvoirs fussent illimités ; il soumit l'état des choses au Comité de salut public, et lui transmit toutes les dénonciations qu'il avait reçues contre les habitants de Bédouin. Un ordre d'extermination devait être la conséquence de ce pressant message, dans un moment où la suprême autorité révolutionnaire était décidée à conjurer, par la terreur et la mort, les dangers qui environnaient la révolution au dedans et au dehors de la France. Maignet, dépositaire des instructions du Co-

mité, voulut encore essayer d'en éviter l'effroyable exécution. Il fit faire des sommations aux habitants de Bédouin, les invita à la soumission et à la paix, au nom de leur propre intérêt, et leur déclara que s'ils continuaient de se montrer hostiles à la république, leur village aurait cessé d'exister. Ces exhortations ayant été inutiles, il leur annonça que les vengeances de la république allaient éclater sur l'asile de ses irréconciliables ennemis, et il leur donna néanmoins le temps de se dérober eux-mêmes aux coups de la foudre révolutionnaire. Six ou sept maisons devinrent la proie des flammes; le reste du village fut préservé par les soins mêmes du chef militaire chargé de cette affreuse expédition, et qui, d'accord avec Maignet, avait résolu d'atténuer, autant que possible, les résultats d'une démonstration terrible qui était commandée par le gouvernement pour intimider les agitateurs et étouffer l'insurrection. Maignet était alors à Marseille; il y reçut différentes lettres de plusieurs membres de la députation des Bouches-du-Rhône, et la manière dont ils jugeaient sa conduite parmi leurs concitoyens ne répond guère à l'idée qu'on s'en était faite communément jusqu'ici.

Rovère ne pardonnait pas à Maignet de l'avoir signalé comme trafiquant de son crédit politique pour s'enrichir, et il ne laissait échapper aucune occasion de demander son rappel. Après la chute de Robespierre, il renouvela ses attaques contre lui, et parvint à le faire décréter d'accusation, le 15 germinal an III, comme l'un des fauteurs de l'insurrection du 12 du même mois. L'amnistie de brumaire le rendit à la liberté, et lui permit de rentrer dans ses foyers, où il reprit ses fonctions d'avocat. Ses concitoyens lui offrirent encore, en l'an VI, la députation, qu'il crut devoir refuser. Il fut alors nommé haut juré, puis maire de la ville d'Ambert, qu'il habitait. En 1815, pendant les cent jours, le collége électoral de son arrondissement le chargea de représenter encore une fois le Puy-de-Dôme dans nos assemblées nationales. Atteint par la loi du 12 janvier 1816, contre les régicides, Maignet ne sortit point de France, ainsi que le disent quelques biographes. Il est resté caché dans sa famille jusqu'à sa mort, qui eut lieu à Ambert, à la fin d'octobre 1834.

9. MONESTIER.

Monestier (Benoît), ex-chanoine du chapitre de Saint-Pierre à Clermont, a embrassé avec fureur les principes de la révolution. En septembre 1792, le département du Puy-de-Dôme le nomma

député à la Convention nationale. Il y vota, sans restriction, la mort du roi, fut l'un des membres les plus exaltés de la *montagne* et se montra l'ennemi le plus déclaré des Girondins. Comme représentant du peuple, il fut envoyé à Tarbes; il remplit de citoyens la prison des Carmes de cette ville, et commit tant d'atrocités dans le pays confié à son autorité, que le fameux Barrère a depuis accolé à son nom l'épithète de *féroce*. De retour à Paris, Monestier présida la société des Jacobins, à l'époque du procès de Carrier, et prit la défense de Collot-d'Herbois, dans les accusations dirigées contre lui. Accusé et arrêté à son tour, le premier juin 1795, « comme accusé de s'être entendu avec un agent des » fourrages de l'armée, pour dilapider en commun, pour avoir » fait verser le sang des citoyens, de concert avec Pinet aîné, » enfin pour avoir pris part aux mouvements du 1er prairial, » contre la Convention, il recouvra la liberté par l'effet de l'amnistie du 4 brumaire, rendue à l'occasion de la mise en activité de la constitution de l'an III. Peu de temps après, il fut nommé président du tribunal criminel du Puy-de-Dôme, et quelques années plus tard il fut envoyé en la même qualité au tribunal de première instance de la ville d'Issoire. Destitué de cette dernière place, en 1815, il quitta la France en vertu de la loi du 12 janvier 1816, contre les régicides. Rentré peu de temps après dans la ville de Clermont, il y mourut aveugle, dans un âge très-avancé.

10. ROMME.

Romme (Charles-Gilbert) est né à Riom, le 26 mars 1750. Son père, Charles Romme, originaire de Roche-Dagoux, était procureur en la sénéchaussée d'Auvergne et siége présidial de Riom. Il négligea dans ses études les belles lettres pour ne s'occuper que des mathématiques, dans lesquelles il était très-instruit. Il obtint, à ce titre, en 1779, une place d'instituteur à Saint-Pétersbourg, dans la maison du comte Strogonoff. Après avoir séjourné quelque temps en Russie, il revint dans sa patrie, et se livra tout entier à la politique. Le département du Puy-de-Dôme le désigna pour l'Assemblée législative, en 1791, et pour la Convention, en 1792. Il se montra, dans les deux sessions, ardent ami de l'égalité, auxiliaire obligée de la liberté, et ne s'écarta pas un instant dans la suite de ses principes républicains. Dans le procès du roi, il vota, avec les membres dits de la montagne, pour la mort, sans appel et sans sursis. Au mois d'avril 1793, il fut envoyé, avec

Prieur de la Côte-d'Or, à l'armée de Cherbourg, pour surveiller les Girondins. Cette faction le fit arrêter et enfermer à Caen, à l'instant même où l'on y apprit que les députés de cette opinion venaient d'être proscrits. La liberté ne lui fut rendue que deux mois après, lorsque la Convention fut sortie triomphante de cette lutte.

Il reprit sa place sur la montagne, fit adopter le nouveau calendrier décadaire, au lieu du calendrier grégorien, et fut nommé, le 21 novembre 1793, président de la Convention. Il fit ensuite divers rapports sur l'instruction publique, provoqua la dissolution de l'école normale, qu'il accusa de charlatanisme. Au 9 thermidor, il dissimula quelque temps ses principes, et voulut en faire l'essai dans l'affaire de Carrier. L'examen de la conduite de ce proconsul avait été renvoyé, au mois de novembre, à vingt-un conventionnels, qui nommèrent Romme leur rapporteur. Celui-ci fit tout ce qu'il put pour atténuer la position de son collègue, mais il ne tarda pas à s'apercevoir qu'il se perdrait lui-même en voulant le sauver, et fut forcé de conclure pour le décret d'accusation. A la fin du même mois, il fut envoyé dans les ports de Normandie, pour des opérations relatives aux marchandises étrangères qui y avaient été confisquées et qui s'y trouvaient emmagasinées; il y montra une modération que la plupart de ses collègues furent loin d'imiter. Il revint ensuite dans la capitale, toujours occupé de ses idées républicaines. Il crut plus que jamais à leur triomphe. Le premier prairial 1795, lorsque les faubourgs insurgés se portèrent en armes à la salle de la Convention, demandant à grands cris : *Du pain, du pain*, dont on manquait effectivement, Romme et cinq de ses collègues crurent entendre sonner la dernière heure de la réaction, et se laissèrent nommer par le peuple membres du comité de sûreté générale. Mais cette faction ayant eu le dessous, Romme et ses cinq collègues, Soubrany, Duquesnois, Goujon, Duroi, Bourbotte, furent considérés comme les instigateurs de la révolte, et furent d'abord transférés au château du Taureau, département du Finistère. Le peuple, ameuté en divers lieux sur leur passage, et animé de sentiments opposés à ceux du peuple de Paris, tenta, à diverses reprises, de les arracher à leur escorte. A Avranches, ils coururent les plus grands dangers; la force armée parvint cependant, mais non sans peine, à protéger encore leur vie. Après une détention de vingt-trois jours, le commandant du fort du Taureau vint leur annoncer qu'il avait ordre de les ramener à Paris.

Traduits devant un conseil militaire, ils furent condamnés à mort le 26 juin 1795, « comme chefs de l'insurrection du premier

» du même mois, comme ayant demandé la liberté de tous les » partisans de Robespierre, arrêtés depuis le 9 thermidor, et » le renouvellement de tous les comités au gré des factieux, » comme ayant provoqué des visites domiciliaires et une liste de » proscription contre les députés fidèles à la constitution, etc. »

Avant d'être conduits à l'échafaud, à l'instant où on leur lut leur jugement, ils se promirent mutuellement de dérober leurs têtes au bourreau et de disposer eux-mêmes de leur sort. Réunis tous chez Romme, un d'eux était parvenu à soustraire aux recherches de ses gardiens un faible couteau, caché dans les plis de ses vêtements : c'était la seule arme restée en leur pouvoir et qui devait servir à un commun usage. A peine sorti de la salle où ils avaient entendu la sentence de leur arrêt de mort, Romme se frappe du fer qu'il s'était réservé, tombe blessé mortellement, et passe l'instrument de mort à son collègue, qui s'immole à son tour; cet exemple est suivi par les quatre autres députés. Trois expirèrent avant que l'échafaud fût dressé; les trois qui respiraient encore y furent traînés baignés dans leur sang.

On a dit depuis que Romme, blessé et évanoui, mais non mortellement atteint, avait été sauvé par ses amis; qu'ils l'avaient d'abord transporté dans une retraite sûre; qu'il avait été rendu à la vie par leurs soins, et qu'il s'était ensuite réfugié en Russie; mais ce bruit ne s'est point confirmé; il n'a pu trouver une sorte de croyance qu'auprès de ceux qui auraient désiré que la chose fût vraie. Il est certain qu'il n'a reparu nulle part. Les différentes amnisties qui ont été successivement proclamées lui auraient permis de signaler son existence.

Romme était très-instruit, travaillait beaucoup, ne se mêlait d'aucune intrigue, et paraissait avoir embrassé de bonne foi le déplorable système politique qui lui coûta la vie. On a de lui l'*Annuaire du cultivateur*, Paris, 1795, in-8°, espèce de commentaire sur les dénominations de légumes, d'animaux, etc., destinées à remplacer les noms de saints dans le calendrier républicain.

Charles Romme, son frère aîné, a été un mathématicien fort distingué, qui a laissé un grand nombre d'ouvages sur la marine.

11. RUDEL.

Rudel du Miral (Claude-Antoine), député à la Convention nationale et membre du conseil des Anciens, naquit à Chauriat, en 1719. Il était fils aîné du juge châtelain de Vertaizon. Il fit ses études au collége de Jésuites de Billom, suivit un cours de droit à

Bourges et se fit recevoir avocat au parlement de Paris, où il habita pendant plusieurs années et alla ensuite s'établir à Thiers, lieu de naissance de sa mère Marguerite Delots de Grandsaigne, y épousa la fille aînée du président Buisson-Delarbre et y exerça la profession de jurisconsulte.

A Thiers, il occupa successivement toutes les magistratures municipales et fut nommé maire à quatre reprises différentes, par l'investiture royale ou l'élection civique.

Il adopta les principes de la révolution, et publia un écrit sur l'abus des droits de francs fiefs, qu'il dédia aux Etats généraux du royaume

Nommé, en 1792, député à la Convention nationale, il prit une part active aux travaux des comités, particulièrement à ceux des pétitions, des dépêches et de la correspondance, dont il fut président. Ses opinions étaient fort modérées ; il n'approuva jamais les excès révolutionnaires, se distingua par son humanité et rendit de nombreux services aux victimes de ces temps d'effervescence.

Après avoir voté la mort du roi dans un sentiment de résignation douloureuse à ce qu'il croyait être le bien et l'intérêt de la France, il coopéra avec bonheur à la journée du 9 thermidor. Le 25 octobre 1795, il présida la Convention, comme doyen d'âge.

Il resta environ deux ans au conseil des Anciens, dont il avait été président provisoire ; il en sortit en mai 1797, et vint ensuite se reposer dans le sein de sa famille. Le 18 juin 1807 il décéda dans son habitation du Miral (entre Thiers et Lezoux), à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

Il avait pratiqué, à toutes les époques de sa vie, le désintéressement, la bienfaisance et l'amour du bien public.

12. de SOUBRANY.

Soubrany (Pierre-Auguste de), né à Riom, d'une famille noble et ancienne, était entré au service militaire dès sa première jeunesse. Il avait le grade de capitaine dans le régiment de Royal-Dragons, et une belle fortune à l'époque de la révolution, en 1789. Comme il embrassa avec chaleur la cause de la liberté, ses concitoyens l'élurent, d'abord maire de la ville de Riom ; il en remplit, pendant trois ans, les fonctions à la satisfaction générale des habitants, et, en 1792, le département du Puy-de-Dôme le nomma député à la Convention nationale. Soubrany s'y prononça, en plusieurs occasions, avec une véhémence extrême et prit rang parmi les républicains les plus exaltés.

Après le procès du roi, dans lequel il vota pour la mort et contre le sursis, il parut peu à la tribune et dans l'assemblée même, et fut presque toujours employé en missions aux frontières. En 1793, il fut envoyé à l'armée de la Moselle, et, l'année suivante, à celle des Pyrénées-Orientales. Partout il se faisait aimer du soldat, dont il partageait les fatigues : doué de toutes les vertus républicaines, il reposait sous la tente ou aux bivouacs, paraissait le premier aux combats, et donnait constamment l'exemple de la bravoure et de la frugalité. Il contribua beaucoup aux succès de l'armée des Pyrénées-Orientales. Conduisant la tête de la colonne, il se distingua particulièrement aux affaires du fort Saint-Elme, de Port-Vendres, de Collioure, etc. Pour son malheur, il était rentré à la Convention quelque temps avant les troubles du premier prairial an III (20 mai 1795), lorsque les habitants des faubourgs, excités par des factieux d'opinions diverses, mais réunis pour troubler l'Etat, firent une irruption dans la salle de la Convention. Un faubourien ayant crié qu'il fallait nommer Soubrany général de l'armée d'insurrection, il fut proclamé tel par la foule, qui était restée un moment maîtresse de l'assemblée, et il eut la témérité d'accepter cette nomination illégale. Il exhorta ses collègues, proclamés aussi insurrectionnellement que lui, membres du comité de sûreté générale, à ne pas permettre que la journée du premier prairial eût l'issue de celle du douze germinal précédent. L'émeute fut bientôt étouffée, et l'ordre ayant été rétabli dans la soirée même, Soubrany fut dénoncé, par Bourdon de l'Oise, comme général des révoltés. Le président de la Convention donna l'ordre de ne point le laisser sortir de la salle, et sur la motion de Tallien, il fut décrété d'arrestation et conduit le lendemain au château du Taureau, dans le département du Finistère, avec les députés Romme, Duroy, Duquesnois, Bourbotte et Goujon. Ramenés à Paris, ils furent condamnés à mort, le 26 juin 1795, par une commission militaire.

L'action courageuse de ces six députés, qui se passèrent de main en main le couteau qu'ils avaient caché dans leurs vêtements, et qui s'en frappèrent chacun à son tour, ainsi que nous l'avons rapporté à l'article de Romme, aurait été célèbre chez les anciens; elle fut à peine remarquée en France, à cette époque de sang et de deuil.

Soubrany, grièvement blessé, fut traîné au supplice avec Duroy et Bourbotte. Son corps déchiré laissait apercevoir ses entrailles sanglantes; dans cet état, il semblait braver encore ses bourreaux; il mourut en criant : *Vive la république!*

NOUVELLES HISTORIQUES.

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DOME.

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE CLERMONT ET DE LA COMMISSION POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES.

Séance du 6 juillet 1843, présidence de M. THAILHAND.

M. LECOQ lit le procès-verbal de la dernière séance, qu'il a rédigé en l'abscence de M. Thevenot.

M. LE DOCTEUR NIVET remet à M. le président une proposition tendant à revenir sur la décision prise dans la séance précédente, pour le payement de la cotisation. La discussion de cette proposition est renvoyée à la prochaine séance.

M. LECOQ présente, de la part de M. le baron de Montchavel, un planisphère dont ce dernier est l'inventeur. D'après la description que fait M. Lecoq de ce planisphère, l'Académie lui donne son approbation, et engage l'auteur à le publier.

M. LE DOCTEUR NIVET fait, en son nom et en celui de MM. Degeorge et Mathieu, un rapport sur le sommier élastique de M. Krawezyk. La commission pense que l'Académie ne doit pas son approbation à ce sommier, attendu qu'il n'existe aucune innovation dans sa confection.

M. LECOQ lit un rapport sur un ouvrage de M. Rendu, *de l'Agriculture du royaume Lombardo-Vénitien*. Une longue discussion succède à cette lecture, relativement au mod

l'irrigation et à la fabrication du fromage. MM. Smith, de Laizer, Baudet-Lafarge, Thevenot, Gonod, de Parieu et Thailhand, prennent successivement la parole dans cette discussion, qui amène la formation d'une commission chargée d'examiner la question. Cette commission est composée de MM. de Douhet, Dumiral, de Parieu, Smith et Conchon.

M. Baudet-Lafarge fait un rapport très-étendu sur la *Statistique de la commune de Vensat*, par M. F. Jusseraud. L'Académie ordonne que le nom de M. Jusseraud sera porté sur la lise des candidats pour une place de membre non résidant.

Le même membre propose de faire demander au gouvernement, par le Conseil général du Puy-de-Dôme, une portion des ouvrages qui sont distribués chaque année.

Séance du 3 *août* 1843, présidence de M. Thailhand.

M. Lecamus, nommé récemment receveur général à Alençon, écrit à l'Académie pour la prier d'agréer sa démission de membre non résidant. L'Académie lui accorde le titre de membre honoraire.

M. Bouillet remet le deuxième numéro de 1843, des *Tablettes historiques de l'Auvergne ;* il remet en même temps, de la part de M. Peigue, avocat à Gannat, une *Notice biographique sur le maréchal duc de Villars;* de la part de M. le baron Delzons, d'Aurillac, une brochure ayant pour titre *Etudes sur l'histoire du hault pays d'Alvergne*, et de la part de M. J. Benoid, juge d'instruction à Gannat, une *Description historique* de la *Fête de saint Jean-Baptiste à Allanche*. L'Academie charge M. Bouillet d'exprimer à ces auteurs ses remercîments.

M. Conchon fait un rapport très-remarquablement écrit sur l'*Histoire politique et littéraire de l'ancien Velay*, par M. F. Mandet, et demande l'inscription du nom de

M. Mandet sur la liste des candidats correspondants. L'A cadémie accepte.

M. Mallay fait un rapport sur les Mémoires de l Société archéologique de la Touraine, et conclut à ce qu l'échange des *Annales* de l'Académie soit fait contre le Mémoires de cette Société savante. L'Académie accept également.

Après ce rapport, le même membre lit une note sur le travaux de restauration de l'église de Notre-Dame-du Port, qui marchent très-activement.

M. Mathieu termine la séance par la lecture d'un note sur un bourg, qu'il qualifie de *franco-gaulois*, e qui aurait été découvert sur un des versants du puy d Bouval, près de Pleaux (Cantal), par M. Clodomir Des périer. M. Mathieu met en même temps sous les yeux de membres de l'Académie quelques médailles romaines e quelques petits objets de bronze et de fer, qu'il annonc avoir été trouvés dans cet endroit. Il promet pour un pe plus tard de nouveaux détails.

Commission départementale pour la recherche et l conservation des monuments historiques. — Séance du 2 août. — Présidence de M. Thévenot.

L'absence de plusieurs membres de la commission a empêché pendant quelque temps la tenue des séances or dinaires. Cette dernière séance a été employée par de communications de M. Thevenot et de M. Mallay su l'église de Notre-Dame-du-Port.

Eglise de Randan; pose de la première pierre. — L 29 mai 1843, une cérémonie a eu lieu à Randan, à l'occasion de la pose de la première pierre de l'é glise. Toutes les autorités locales y assistaient. Une pla

que de plomb, portant l'inscription ci-dessous, y a été placée :

L'AN DU SEIGNEUR 1843
ET LE 29 MAI, CETTE ÉGLISE
A ÉTÉ RESTAURÉE SOUS LE RÈGNE
DE S. M. LOUIS-PHILIPPE Ier
ROI DES FRANÇAIS, PAR LA
MUNIFICENCE DE S. A. R. MADAME
LA PRINCESSE ADÉLAÏDE, SOEUR DU
ROI. MM. MEINADIER PRÉFET
DUMONTEL, MAIRE CHALVAN ADJOINT
BARRÈRE JUGE DE PAIX, DIEZ CURÉ
IMBERT ARCHITECTE, DAUZAT ENTREPRENEUR
DES TRVAUX.

Gilbert Bellard, d'Artonne, récompensé de son courage. — L'Académie française, sur le rapport de M. Villemain, son secrétaire perpétuel, a décerné, dans la séance publique du 20 juillet 1843, une médaille du prix de deux mille francs, à Gilbert Bellard, d'Artonne, pour avoir sauvé, au péril de sa vie, le 25 juillet 1842, cinq personnes des eaux de la Morge, débordée, par l'effet d'un orage épouvantable.

Déjà, par décision du 19 janvier 1843. M. le ministre de l'intérieur, d'après l'autorisation de S. M., avait décerné une médaille d'honneur, en argent, au sieur Bellard ; et le 31 mai suivant, M. le ministre de l'intérieur a adressé à M. le préfet du Puy-de-Dôme, pour le même Bellard, un diplôme et une médaille petit module, pour être portée à la boutonnière.

Musée départemental. — Le Conseil général s'associant de plus en plus à la création et à l'augmentation du

Musée, a porté cette année son allocation à la somme de 500 fr.

DÉPARTEMENT DU CANTAL.

Cérémonie religieuse à Marcenat.—Translation du corps de sainte Atilie. — La population de Marcenat vient d'assister à une imposante et solennelle cérémonie religieuse. Le 16 juillet 1843, a eu lieu la translation, dans l'église de ce chef-lieu de canton, du corps de sainte Atilie, exhumé récemment des catacombes de Rome, et que M. le marquis et madame la marquise de Castellane ont obtenu du Souverain Pontife, pendant leur dernier séjour dans la capitale du monde chrétien. L'époque de l'inauguration de ces saintes reliques était fixée d'avance; cette nouvelle avait eu du retentissement et s'était répandue dans un large rayon. Aussi, dès le matin, tout annonçait la solennité du jour; de grands préparatifs avaient précédé la fête, et des flots de peuple se pressaient sur tous les chemins qui conduisent à Marcenat. Chaque commune envoyait ses nombreuses députations à Marcenat, et de toutes parts les habitants de la plaine et des montagnes accouraient en foule pour être témoins d'une auguste cérémonie qui pour eux n'avait aucun précédent, et dont la présence de Mgr l'évêque de Saint-Flour devait contribuer à rehausser l'éclat et la majesté. Les cantons voisins, et même plusieurs localités importantes du Puy-de-Dôme, s'étaient empressés de fournir leur contingent; et à voir ainsi des masses de populations échelonnées sur les routes qui aboutissent à Marcenat, on comprenait sans peine qu'une pensée religieuse justifiait leur em-

pressement, et que le désir d'obéir à de pieuses croyances servait de principal motif à ce pèlerinage.

A une petite distance de Marcenat, on aperçoit un rocher sur lequel sont assises les ruines de l'ancien château d'Aubijoux, qui dominent elles-mêmes une esplanade entourée d'arbres séculaires. Cette plate-forme est bornée d'un côté par les débris et les murs presque détruits du donjon féodal, et de l'autre côté par un mamelon d'une pente assez rapide, surmonté d'une croix. Aux deux autres aspects le regard embrasse une large étendue et se perd dans un vaste horizon.

C'est au milieu de cette esplanade qu'avait été dressé, par les soins de M. le marquis de Castellane et sous la direction d'un capitaine de génie, un magnifique reposoir qui avait le caractère et la forme d'une chapelle à jour. Plusieurs marches entouraient l'autel; c'était une espèce de galerie qui s'élevait elle-même de plus d'un mètre au-dessus du sol. Des siéges, des dorures italiennes extrêmement brillantes, étaient disposés pour le Clergé, et placés dans les bas-côtés figuraient, pour ainsi dire, des stalles de chœur. Seize colonnes, recouvertes de draperies blanches ornées de guirlandes et surmontées de pignons gothiques, qui avaient une double croix pour couronne, formaient autour de l'autel comme un cercle divisé par arcades. Des écussons, suspendus au haut des colonnes, portaient en gros caractères de pieuses inscriptions, et deux mâts, s'élevant au-dessus du reposoir, laissaient flotter à leur extrémité supérieure deux banderolles blanches, sur lesquelles étaient brodés en lettres majuscules les mots : ATILIE, *martyre*. Cette chapelle à jour, remarquable par la simplicité de style de son architecture, présentait cependant un coup-d'œil ravissant et éblouissait les regards, à mesure que les rayons du soleil

qui resplendissait sur un ciel sans nuages, venaient se réfléchir, à travers les arcades de ce léger édifice, sur l'or étincelant des fauteuils et de l'autel.

Deux pavillons d'une couleur brillante flottaient sur les tourelles du nouveau château, qui, depuis deux ans à peine, s'est élevé à mi-côte du vallon d'Aubijoux, et un immense drapeau tricolore s'agitait dans l'atmosphère au-dessus de la vieille tour qui s'est conservée debout, au milieu des ruines.

De chaque côté de la chapelle, un large espace était libre, et un cordon, qui décrivait un grand cercle en s'enroulant autour des jalons plantés sur les différents points de cette ligne, indiquait la limite qui devait séparer la foule de l'enceinte devenue sacrée. A peu de distance des arbres qui entourent l'esplanade, on remarquait des plantations de la veille, et, à voir ces arbustes dont les feuilles n'étaient pas flétries, on aurait cru qu'ils avaient déjà pris racine, et qu'une vigoureuse sève animait leurs tiges mobiles et leurs rameaux encore verts.

A dix heures et demie les boîtes d'artillerie annoncent la messe. La religion déploie toute sa pompe et toute sa splendeur, et la fête revêt alors un caractère auguste qui élève l'âme et ouvre à la pensée une source féconde de salutaires inspirations. Mgr de Marguerye est revêtu de ses habits pontificaux; un nombreux clergé forme son cortége, et, au milieu d'un concours immense, la châsse dans laquelle repose la dépouille mortelle de sainte Atilie, est transportée du bâtiment qu'habite aujourd'hui M. le marquis de Castellane sur l'autel où elle doit demeurer, pendant quelques heures, exposée à la vénération des fidèles. A la vue de ce précieux dépôt, que la capitale du monde chrétien envoie à une humble paroisse d'Au-

vergne, les têtes se découvrent et s'inclinent; un passage s'ouvre librement à travers les flots serrés de la population, les chants religieux retentissent, et la prière s'élève vers les cieux. Une foule innombrable fait cercle autour de l'enceinte réservée; à chaque instant ses rangs deviennent plus compacts, et bientôt douze ou quinze mille chrétiens, réunis sur un seul espace, contemplent, dans le silence et le recueillement, le spectacle solennel dont la magnificence éblouit leurs regards.

L'office divin commence : le pontife, assisté de M. Jalabert, vicaire général du diocèse, et de M. Faucher, curé de Marcenat, franchit les marches de la chapelle; cinquante prêtres, en surplis, prennent place sur les degrés de la galerie inférieure qui forme les bas-côtés du reposoir. Les officiers et sous-officiers de gendarmerie, en costume, sont debout au pied de l'autel, et, à peu de distance, des siéges sont réservés pour la musique militaire du 16e régiment d'infanterie de ligne, que M. de Castellane avait eu l'heureuse idée de faire venir de Clermont, pour embellir la fête.

A cet instant, les oscillations de la multitude deviennent moins sensibles, le peuple est immobile et recueilli. Partout règne un silence qui a quelque chose de solennel. Seulement, par intervalles, des marches religieuses se font entendre, et ces accents, qui passent au-dessus de la foule et expirent lentement comme un doux murmure, éveillent au fond des cœurs d'électriques élans et font naître dans les esprits de mélancoliques pensées et de touchantes réflexions. Tout-à-coup ces mélodies cessent; un coup de sonnette retentit, tous les fronts se penchent et tous les genoux fléchissent : l'Hostie sainte s'élève au-dessus des têtes inclinées, et, sous le charme d'une invisible et mystérieuse puissance, la population

tout entière rend un solennel hommage au Dieu de l'univers.

Non jamais spectacle plus imposant et plus sublime ne frappa les regards ! Cet autel dressé sur un tapis de verdure et sous un ciel sans nuages, au milieu de colonnes ornées de guirlandes et de feuillage; ces banderolles flottant dans l'atmosphère et ces pavillons agitant au-dessus des tourelles leurs brillantes draperies et imitant les mouvements rapides des voiles d'un navire ; ces mélodieux accents se mêlant par intervalle aux paroles sacrées ; ces prêtres nombreux prosternés sur les marches du sanctuaire ; ce pontife revêtu d'une chasuble éblouissante, brodée d'or et de soie, élevant vers Dieu ses mains suppliantes et demandant pour la terre la rosée des bienfaits célestes ; cette innombrable population échelonnée en amphithéâtre sur les flancs de la montagne et groupée sur les ruines, implorant à genoux celui qui fait grâce et pardonne, et déposant au pied des saintes reliques ses vœux et ses prières ; ce vaste horizon qui semblait élargir encore le cercle de la pensée, ces rayons d'un soleil ardent venant se réfléchir sur les brillantes dorures des ornements sacrés et de l'autel, sur la blancheur éclatante des étoffes et les couleurs variées des costumes, et puis le ciel formant comme une voûte immense : tout cela ne saurait se décrire !!

Après la messe, M. Bouange, secrétaire général de l'évêché et chanoine honoraire, a prononcé, sur la marche la plus élevée de l'autel, un discours qui avait trait au culte des saintes reliques. Monseigneur a donné la bénédiction, et la foule s'est lentement retirée.

A deux heures et demie, une population plus nombreuse encore s'est portée sur l'esplanade d'Aubijoux. C'est alors que la procession est venue prendre l'arche

sépulcrale, qui était demeurée exposée à la vénération des fidèles. Cette cérémonie a eu aussi un caractère imposant et auguste. La foule marchait lentement à la suite de la croix et des bannières; le clergé précédait les saintes reliques, et la châsse, portée par les prêtres d'Allanche, de Riom-ès-Montagnes, d'Ardes, et d'Espinchal, était suivie de Mgr l'Evêque, revêtu de ses habits pontificaux. Une multitude immense formait le cortége et occupait la route qui conduit d'Aubijoux à Marcenat. A l'entrée du bourg, la procession trouva trois arcs de triomphe en verdure, et sur la place un magnifique reposoir. Là, Monseigneur adressa quelques mots à la multitude qui encombrait toutes les avenues, et, après la bénédiction épiscopale, la châsse fut portée à l'église et déposée sur l'autel de la Vierge. Elle y restera scellée sous la statue de Notre-Dame des Miracles.

Le soir, un banquet de cent cinquante couverts réunit, chez M. le marquis et Mme la marquise de Castellane, Mgr de Marguerye, les ecclésiastiques et les personnes notables qui avaient reçu des invitations. Un transparent à l'honneur de sainte Atilie, représentant les principaux attributs du martyre, portés par deux anges, brillait à la principale fenêtre du château, dont la longue avenue était illuminée.

A dix heures, une fusée donna le signal d'un feu d'artifice qui fut tiré sur les ruines du vieux château, et qui, pendant trois quarts d'heure, excita vivement la curiosité du public, avide de jouir de ce genre de spectacle, généralement inconnu dans nos montagues. En même temps un vaste feu de joie s'alluma sur la partie la plus élevée de la tour, et servit de fanal à tous ceux qui rentraient à Marcenat, pour y chercher le repos après tant d'émotions.

La fête du 16 juillet vivra long-temps dans la mémoire de la population de Marcenat et des contrées voisines, et désormais un anniversaire rappellera, chaque année, sa fondation récente. Puisse le souvenir de cette imposante et solennelle cérémonie rattacher d'une manière plus intime les habitants de ces montagnes au sentiment religieux, si puissant pour retenir l'homme sur le sentier du devoir. *(La Haute-Auvergne.)*

Percée du Lioran. — J'ai rendu compte dans les *Tablettes* (tome 2, page 506), de la visite que j'ai faite, le 26 juillet 1841, à la percée du Lioran; depuis cette époque jusqu'au 25 août 1843, jour où j'ai visité de nouveau cette gigantesque entreprise, les travaux ont continué à marcher avec une louable activité. Dans cet intervalle, on a ouvert 635 mètres de souterrain. Le 25 août dernier, les deux galeries étaient alors parvenues à une profondeur totale de 1,264 mètres, dont 656 du côté d'Aurillac, et 608 du côté de Murat. Il ne restait plus à percer qu'un massif de 122 mètres, et on espérait que la communication à travers la montagne serait établie vers le milieu du mois de décembre prochain.

La marche des travaux, en 1841, faisait présager un plus prompt achèvement; mais des difficultés de plusieurs sortes se sont présentées à mesure que le souterrain s'approfondissait. Des éboulements considérables ont eu lieu dans certaines parties; il a fallu établir des cintres de soutènement et des charpentes pour consolider le cerveau de la voûte, ainsi que les parois. L'accès de l'air extérieur décompose peu à peu le conglomérat trachytique dont est formée en grande partie la montagne du Lioran, et les éboulements sont malheureusement très-fréquents. A une profondeur de 5 à 600 mètres, il est

facile de comprendre que les ouvriers mineurs ne peuvent pas travailler avec une grande activité; il y fait une chaleur suffoquante; l'air est constamment vicié par la fumée des lampes, et par l'explosion des mines, qui donnent naissance à des gaz méphytiques. On doit rendre hommage au directeur de ce grand travail, M. Ruel, jeune ingénieur des ponts et chaussées du plus grand mérité : il y déploie une activité extrêmement prudente et intelligente, parfaitement secondée par M. Lamouroux et M. Miquel, conducteurs des travaux. Les accidents sont fort rares : un seul ouvrier a péri par l'effet d'un éboulement, et quoiqu'on ait déjà brûlé au moins 40 mille kilogrammes de poudre, les précautions sont si bien ordonnées, qu'il n'y a pas eu une seule victime des explosions de mines.

Au commencement de la campagne de 1844, on voûtera le souterrain dans toute sa longueur, aux abords de la percée. Les travaux de la route marchent activement sous la direction de M. Artigues, entrepreneur très-intelligent. Il est facile de juger déjà par les grandes tranchées faites dans le roc vif, et par les énormes remblais qui comblent les dépressions du sol, de l'heureuse situation de la nouvelle voie, et des avantages qu'elle présentera sur l'ancienne, sous le rapport de l'exposition, de la pente et de la facilité du parcours.

Statue du pape Gerbert, à élever sur une des places publiques d'Aurillac. — Pour rendre hommage à la mémoire des hommes illustres que chaque province a produits, le mouvement est donné en France; partout on s'empresse d'élever des statues. Ainsi, Clermont aura bientôt, sur une de ses places publiques, la statue de Désaix. Nous voyons avec bonheur que les habitants de la

haute Auvergne marchent avec le progrès intellectuel; ils comprennent que l'on peut apprendre au peuple l'histoire par les monuments, en lui inspirant un saint respect pour le pays. Une souscription vient d'être ouverte à Aurillac, pour élever une statue à Gerbert, et déjà le Conseil municipal et le Conseil général se sont fait inscrire chacun pour une somme de mille francs. Les hommes d'intelligence et de cœur, en France et même en Italie, doivent trop de reconnaissance à ce pape illustre, l'oracle de son siècle, précepteur d'un empereur et d'un roi, qui introduisit les chiffres arabes et inventa la sonnerie pour les horloges, et dont le nom a été entouré d'une auréole éblouissante de gloire et de génie, pour ne pas s'associer à ce témoignage d'admiration. Rendre à Gerbert cet hommage public est l'acquittement d'une dette nationale, d'un devoir rigoureux. Bientôt, n'en doutons pas, cette grande et noble image fixera les regards des enfants de l'Auvergne et des étrangers qui visitent nos montagnes.

Par les soins de M. Bonnefons, député d'Aurillac, M. David, d'Angers, célèbre statuaire, a offert pour cette œuvre son travail à titre de souscription; c'est là déjà un précédent de bon augure.

Conseil général du Cantal. Votes. — Nous venons de dire que le Conseil général du Cantal, s'associant à toutes les œuvres utiles, avait souscrit pour une somme de 1,000 fr. à la statue que l'on a le projet d'élever au pape Gerbert; nous avons personnellement à rendre hommage à ses bonnes dispositions pour les *Tablettes*. La souscription qu'il vient de faire pour les quatre arrondissements du département du Cantal, nous prouve au moins qu'il reconnaît quelque utilité dans nos efforts.

Le Conseil général a également souscrit à quatre exemplaires de l'*Ancienne Auvergne et le Velay*.

Eglise de Notre-Dame-des-Miracles de Mauriac. — Par décision du 30 juin 1843, M. le ministre de la justice et des cultes a accordé une somme de 9,000 francs à la ville de Mauriac, pour la restauration et l'agrandissement de son église.

Eglise de Tanavelle. — Par décision du même jour, M. le ministre de la justice et des cultes a accordé 1,500 francs à la commune de Tanavelle, pour la réparation de son église.

DÉPARTEMENT DE L'ALLIER.

Exposition de la Société centrale des amis des arts en province (1), *à l'hôtel-de-ville de Moulins.* — La Société centrale des amis des arts, organisée à Moulins depuis plusieurs années, produit maintenant l'effet qu'on était en droit d'en attendre. La tâche difficile que ses membres se sont imposée est aujourd'hui couronnée d'un beau succès. Chaque année, une exposition brillante et nombreuse propage de plus en plus, et d'une manière remarquable, le goût des arts dans les provinces et dans toutes les classes. Ses expositions sont admirées du public, qui sait un gré infini à la société de ses louables efforts.

(1) La Société des amis des arts se compose d'actionnaires qui, au moyen d'une cotisation de vingt-cinq francs, ont droit à un tirage des objets d'art acquis par la Société, et à une belle lithographie exécutée pour les actionnaires seuls.

L'exposition de cette année, quenous avons visitée dans les premiers jours de septembre, présentait un ensemble vraiment très-curieux. Nous regrettons que le cadre dans lequel nous nous sommes renfermé, ne nous permette pas d'entrer dans une description artistique; nous aurions à faire ressortir plusieurs pièces capitales de l'exposition.

Médaille d'argent, décernée à M. Devedeux, peintre à Clermont, par la Société centrale des amis des arts de Moulins. — A l'exposition de tableaux de la Société centrale des amis des arts de Moulins, dont nous venons de rendre compte, figuraient deux grandes toiles de M. Devedeux, notre jeune peintre, dont les journaux qui ont rendu compte de l'exposition, ont fait le plus grand éloge. C'est d'abord le portrait de Madame D***, auquel on avait donné la meilleure place du salon; puis un tableau représentant *Saint Pierre guérissant des paralytiques*, d'un ensemble habilement disposé.

Dans la distribution des récompenses qui a eu lieu à l'époque de la clôture de l'exposition, notre jeune compatriotre a obtenu une médaille d'argent.

NÉCROLOGIE.

M. le docteur Fleury.

Il est peu d'hommes dont la perte puisse être plus généralement sentie que celle de M. Fleury. Après trente-huit années d'une pratique continue de son art, quelle famille n'avait eu besoin de recourir à son savoir, à sa dextérité? Chez qui son nom ne réveillait-il pas le souvenir de quelques malheurs conjurés, de quelques services rendus? A Clermont il n'y avait personne; et dans le département il y avait bien peu de gens qui ne le connussent. Quand on le voyait marcher d'un pas rapide dans le dédale de nos rues, ou arriver dans les campagnes, on se le montrait avec un certain orgueil; et si sa vue faisait toujours une pénible impression, la confiance que l'on avait dans ses lumières et son talent calmait bientôt cette émotion passagère. Sa popularité était le digne fruit d'une ambition qui ne s'était jamais arrêtée, de cette noble ambition que chacun de nous devrait avoir, celle de s'élever sans cesse en se rendant de plus en plus utile.

Cette pensée semble l'avoir guidé toute sa vie. Né à Gerzat, le 15 avril 1777, en 93 il avait déjà terminé ses premières études classiques, et suivait avec zèle le cours d'anatomie que professait alors avec éclat le savant M. Bonnet. En 1794, il fut désigné par le district de Besse pour entrer à l'école de santé de Paris, que l'on venait de rétablir. En 1798, il était élève de l'école pratique, et en 1800, il obtint une couronne au concours de la fin

d'année. Deux années plus tard il était prosecteur. C'est à cette époque de ses études que se rattache une découverte importante, celle des canaux veineux des os. En préparant des pièces anatomiques pour le musée de l'école, M. Fleury, qui venait d'enlever la table externe d'un os du crâne, remarqua dans le tissu celluleux des espèces de canaux qu'il n'avait point encore observés. Dupuytren, son ami, à qui il les montra, l'aida à les injecter. Bientôt on vit le mercure poussé dans ces conduits ressortir par la veine jugulaire interne. Dupuytren fit de cette découverte l'objet d'un mémoire qu'il lut à la société de l'Ecole de Médecine (1).

En 1803, il mérita au concours l'honneur de devenir interne à l'Hôtel-Dieu, et fut nommé en 1804 chirurgien ordinaire du deuxième dispensaire de la société philanthropique. Après la mort de M. Bonnet, M. Fleury revint à Clermont, en 1805, remplir la place de chirurgien en chef à l'Hôtel-Dieu. Quand l'école secondaire de médecine s'organisa, il fut nommé professeur de clinique chirurgicale et d'anatomie. Ses leçons étaient claires, méthodiques et essentiellement pratiques; son exactitude et son assiduité le faisaient remarquer. « Chirurgien actif et infatigable, M. Fleury mettait en pratique, avec un choix judicieux, les ressources nouvelles que la science publie; opérateur habile, il excellait surtout dans la taille latéralisée. L'application du vésicatoire sur les articulations pour la cure des plaies pénétrantes, lui est due (2). »

Aussi vit-il sa réputation grandir avec rapidité. En 1825, l'Académie de médecine le choisit pour son cor—

(1) *Gazette médicale* du 2 septembre 1843.
(2) *Idem.*

respondant, et le gouvernement l'honora en 1827 du titre de chevalier de la Légion d'honneur. Quelques années auparavant, l'Académie de Clermont l'avait appelé dans son sein. Dès que ses concitoyens purent lui témoigner eux aussi toute leur estime, ils en saisirent l'occasion avec empressement. Après la révolution de juillet, il fut appelé au conseil municipal, et cet honorable mandat lui fut toujours maintenu; au moment même où, aux yeux de tous, la mort était près de le frapper, la reconnaissance publique lui donnait, par une troisième élection, un témoignage qui fut pour le mourant une bien douce récompense de sa sollicitude pour le bien public.

Nous ne devons pas oublier de rappeler qu'en 1832, alors que le choléra sévissait à Paris, il n'hésita pas à s'y rendre à ses frais, avec M. le docteur Peghoux, afin de pouvoir combattre avec efficacité ce terrible fléau, s'il arrivait jusqu'à nous.

Les fonctions municipales étaient, entre toutes, celles qui plaisaient le plus à cet homme de bien. C'était avec bonheur qu'il voyait notre ville grandir, s'embellir, et s'avancer, par de véritables améliorations, dans la voie du progrès. Il n'est aucun de nos établissements d'utilité publique à la création duquel il n'ait coopéré, ou à la prospérité duquel il n'ait contribué. Quand des personnes zélées résolurent de créer un Musée à Clermont, il ne manqua pas de s'associer à leur noble empressement, et promit aux fondateurs de l'enrichir de deux tableaux de prix qui ornaient ses salons. La cruelle maladie qui nous l'a ravi l'empêcha de réaliser lui-même sa promesse; mais à son lit de mort il s'en souvint, et aujourd'hui ces deux tableaux figurent avec honneur dans notre Musée, déjà riche en œuvres précieuses, quoique né d'hier.

Comme Cuvier et Dupuytren, dès que M. Fleury se sentit atteint de l'affection squirrheuse qui l'a emporté, il en jugea promptement la gravité, et il en suivit la marche avec une lucidité d'esprit et un calme qui ne peuvent s'allier qu'avec une grande et forte intelligence et une conscience pure. Il est mort à sa campagne de Ldye, près de Billom, et a été enterré auprès de son père, à Gerzat, le 5 août 1843, âgé de 66 ans.

Au conseil municipal, comme à l'hôpital et à l'école de médecine, dont il était l'âme, il a été remplacé par M. Victor Fleury, son fils, dont ce double choix honore le passé, et qui se souviendra certainement pour l'avenir que *noblesse oblige*.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

L'Ancienne Auvergne et le Velay, histoire, archéologie, mœurs, topographie, par M. Ad. Michel et une Société d'artistes. Six premières livraisons.—Depuis les dernières lignes que nous avons consacrées à ce bel et magnifique ouvrage, il est parvenu à sa sixième livraison. Celle-ci complète le récit de l'ère celtique, et termine le premier livre de l'histoire générale de notre province. Les recherches auxquelles l'auteur s'est livré lui ont permis de donner à cette première partie de son travail un développement dont on ne l'aurait pas cru susceptible, et de restituer à beaucoup de faits et de noms nationaux une importance qu'on ne leur soupçonnait pas. En voyant l'éclat que M. Ad. Michel a su répandre sur les horizons lointains de notre histoire, on est impatient de le voir arriver aux premiers plans; car on est fondé à attendre de lui un tableau aussi largement dessiné que chaleureusement coloré. On peut donc se faire dès aujourd'hui une idée assez précise de la manière dont le laborieux auteur de *l'Ancienne Auvergne* comprend son œuvre et se propose de l'exécuter; on peut aussi apprécier quels seront la valeur historique de son livre, l'esprit qui en animera la rédaction, la méthode qui en coordonnera les détails; on peut juger enfin le style de l'écrivain et la pensée du philosophe. Nous croyons que, sous tous ces rapports, l'œuvre de M. Ad. Michel peut affronter hardiment les regards d'une critique sérieuse; et nous sommes heu-

reux, pour l'amour que nous portons à notre province, qu'elle ait enfin trouvé pour historien un homme si intelligent et si habile.

Ainsi qu'il nous l'avait annoncé dans son *Introduction*, M. Ad. Michel est de l'école des narrateurs, et il faut reconnaître qu'il raconte avec beaucoup d'art et de talent; ce n'est pourtant point un narrateur impassible et froid comme un diplomate, ne prenant aucun parti au milieu d'un grand drame dont il développe les péripéties variées : loin de là, c'est un écrivain au cœur chaud, et plein de nationalité, qui se passione pour les beaux sentiments et pour les nobles causes. Il n'adore pas le succès en fataliste aveugle; mais il a des mots pour flétrir la victoire, quand elle couronne une cause injuste, ce qui n'arrive que trop souvent dans l'histoire, et il aime à venger les saintes causes qui succombent des rigueurs de la fortune. S'il fait le portrait de César, son pinceau ferme et juste met en saillie chaque vice à côté de chaque qualité; puis il trouve de nobles traits et des couleurs brillantes, pour donner à la figure héroïque de notre Vercingétorix les fières proportions qui lui conviennent. Le récit des dernières campagnes de César dans les Gaules, récit où les Arvernes jouent un rôle si important, nous paraît être ce qu'on a jamais publié de plus complet sur cette époque de notre histoire : le mérite du style se soutint à la hauteur des événements; c'est une lecture attachante et pleine d'émotions, que nous recommandons vivement à tous nos compatriotes. Après avoir lu ces pages brillantes, ils remercieront, comme nous, M. Ad. Michel de s'être montré si Gaulois et si Auvergnat, tout en respectant les devoirs austères de l'historien.

Au point où en est arrivée la publication de *l'Ancienne*

Auvergne et le Velay, plus de quarante feuilles de texte et 24 planches ont déjà paru, nous reconnaissons que le devoir de la critique serait de se livrer a un examen approfondi et détaillé d'un ouvrage si digne, à tous égards, d'une critique grave et sérieuse. Malheureusement l'espace nous manque aujourd'hui pour remplir convenablement une pareille tâche; nous sommes donc forcé de nous borner encore à constater rapidement les impressions que nous avons recueillies d'une lecture rapide. On comprend que l'examen d'un livre sérieux, qui a coûté à son auteur les plus laborieuses recherches, et où l'on rencontre à chaque page les traces d'une érudition vaste et consciencieuse, ne peut pas s'improviser comme l'examen d'une œuvre de pure imagination. Il faudrait remonter avec l'auteur aux sources et aux autorités, refaire pour ainsi dire, avec lui, la trame de son livre; or, c'est là une grosse affaire qui demande à la fois de l'espace et du temps. Nos lecteurs et l'auteur nous permettront de l'ajourner. Nous nous presserions davantage, si, dans un sujet qui nous intéresse si étroitement, nous voyions l'historien de l'ancienne Auvergne engagé dans une mauvaise route; mais tout écarte pour nous l'idée d'un pareil danger, et du pas dont nous l'avons vu entrer dans la carrière, nous sommes parfaitement rassurés sur sa marche ultérieure. M. Ad. Michel se montre orné d'une saine critique et d'une observation sage; il n'y a pas à craindre qu'il s'égare.

Toutefois, nous devons mettre sa sagacité même en garde contre sa bonne foi et contre son désir, si louable du reste, de faire l'histoire de l'Auvergne, avec le plus grand concours possible des Auvergnats. Nous l'inviterons à se défier un peu des suggestions de l'érudition de clocher, d'autant plus sujette à erreur, que le cadre de

ses investigations est plus étroit ; à ne pas admettre trop facilement l'autorité de prétendues traditions locales, qui ne sont le plus souvent que l'écho populaire et inintelligent d'une assertion archéologique de fraîche date, et souvent plus patriotique qu'éclairée ; à ne se servir enfin, qu'après un mûr contrôle, de certains documents dont l'authenticité est bien moins évidente que le sentiment de nationalité exclusive qui leur a donné cours. Dans cette catégorie, nous plaçons un *manuscrit de Drugeac*, dont il a été donné communication à M. Ad. Michel, et dans lequel il a trouvé des étymologies celtiques plus que suspectes, et des noms de villes gauloises, dans la haute Auvergne, qui pourraient bien n'avoir jamais existé. L'auteur de ce manuscrit semble surtout s'être proposé pour but d'établir que tous les hommes qui ont joué un rôle important dans l'histoire de l'antique Arvernie, sont sortis de la haute Auvergne ; entreprise excusable, et presque louable de la part d'un habitant du Cantal, mais qu'un historien étranger à toutes les petites prétentions de localité n'est pas obligé de favoriser. Les faits allégués par l'auteur, quel qu'il soit, du manuscrit de Drugeac, pourraient à la rigueur être vrais, mais ils ne sont rien moins que prouvés, et nous ajouterons qu'ils sont peu vraisemblables ; or, quand on écrit l'histoire d'une manière aussi grave, aussi sérieuse que l'auteur de l'*Ancienne Auvergne*, un document d'une nature aussi suspecte que le prétendu manuscrit de Drugeac, n'est pas une autorité suffisante, même pour hasarder une simple conjecture ; car nous devons reconnaître que M. Ad. Michel n'est pas allé au-delà des conjectures, lorsqu'il s'est servi de ce document, d'une valeur si contestable.

En donnant cet avertissement général à l'auteur de l'*Ancienne Auvergne*, nous croyons lui donner une preuve

cère intérêt que nous portons à son œuvre, et nous
, que nous nous adressons à un homme fait pour
r d'un conseil ami ; car son travail se fait remar-
surtout par un ton de circonspection et de bonne
qui est le cachet du véritable historien, et qui
e en lui un grand amour de la vérité et un grand
t pour le public. En effet, M. Ad. Michel cite ses
tés avec un soin scrupuleux, qui témoigne à la
l'étendue de ses recherches et de ses égards pour
eur. Beaucoup de détails qui n'auraient pu en-
ans le texte sans alanguir le récit, sont rejetés
es notes : excellent moyen de satisfaire les érudits
atiguer le commun des lecteurs. Les questions spé-
, qui demandent plus de développement que n'en
rte une simple note, sont traitées à la fin de cha-
vre et en forme *d'appendice*. La dissertation sur
ois, que nous avons reproduite en tête de ce nu-
les *Tablettes*, donnera à nos lecteurs une idée de la
é et de l'impartialité avec laquelle M. Ad. Michel
e une question de controverse historique.

ntenant donc que les preuves sont faites, nous
ns décidément annoncer l'*Ancienne Auvergne et le*
comme un beau et bon livre, qui ne se recom-
pas seulement aux sympathies des Auvergnats,
ncore à l'estime de tous les hommes de science
goût.

nt à l'exécution typographique et artistique, ce
oint exagérer que de dire qu'elle ne laisse rien à
, même aux plus difficiles. M. Desrosiers avait
érité de grands éloges pour le luxe élégant et gran-
le ses publications, mais l'*Ancienne Auvergne* est
e à mettre le sceau à sa réputation d'éditeur.
ns qu'il est heureusement secondé par des artistes

d'un grand talent, et que l'atlas qui doit accompagner l'ouvrage formera, par sa richesse et la beauté de son exécution, un complément digne du texte.

Royat, ses eaux et ses environs. — Itinéraire descriptif et historique, acccompagné d'une carte de la vallée et d'un plan des nouvelles découvertes, par M. E. T. — L'immense affluence de curieux et de buveurs d'eau que la découverte des nouvelles sources thermales de Saint-Mart a attirée dans ces beaux lieux, où l'on ne voyait naguère que de rares promeneurs et quelques amis de la belle nature, la création d'une route et les établissements qui s'y fondent, ont complétement changé la physionomie de cette intéressante localité. Au lieu de cette fraîche et délicieuse solitude, dont le silence n'était troublé que par le tic-tac incessant du moulin affairé et le bruissement du ruisseau qui l'anime; au lieu de cette solitude, de cette fraîcheur et de ce silence, c'est une foule qui se presse comme sur nos promenades par un beau soir d'été, une route pondreuse pleine de voitures et de bruit; c'est le claquement des fouets, ce sont les cris des cochers. — Saint-Mart n'est déjà plus; les chercheurs de sources lui ont porté le premier coup; les ingénieurs et les architectes l'achèveront.

A tous ces touristes si pressés de tout voir, et de tout savoir, à ces promeneurs indolents, il fallait bien qu'il se présentât un homme instruit, dont l'œil eût passé de longues heures à la lecture de l'histoire des vieux âges, dont le pied se fût maintes fois meurtri dans les sentiers qui serpentent jusqu'au sommet de nos monts, pour leur épargner la peine de feuilleter de vieilles et poudreuses chroniques, et les guider par les chemins les plus beaux et les plus sûrs au terme de leurs excursions. L'artiste

éminent qui s'est à demi caché sous le voile transparent de l'initiale, a bien mérité de tous : de l'étranger, qui trouvera dans sa brochure un cicerone d'une grande exactitude et d'un savoir étendu; des Auvergnats, par le soin et le talent avec lequel il a su mettre en relief tous les faits intéressants qui se rapportent aux lieux où il conduit successivement ses lecteurs. Un ouvrage de ce genre est d'une utilité telle, que d'autres écrivains voudront sans doute plus tard entreprendre un semblable travail ; mais pour ceux-là même ce ne sera pas un médiocre honneur de l'avoir égalé,

Richard-Cœur-de-Lion, au château de Sermur, épisode du douzième siècle, par M^lle^ Victoire Seguin, in-18.

Sainte Juste, légende du seizième siècle, par la même, in-18.

Souvenirs d'Enfance, poème, par M^lle^ Marguerite-Félicité Seguin, in-12.

Les *Tablettes* ont déjà fait connaître plusieurs productions de M^lles^ Seguin; celles dont nous ne pouvons donner ici que le titre, se recommandent, comme les précédentes, par une pureté de style et par un véritable intérêt littéraire. Si notre plan, duquel nous ne sortons pas, nous permettait d'entreprendre l'analyse de ces trois ouvrages, nous nous en acquitterions avec d'autant plus d'empressement que M^lle^ Victoire Seguin est une de nos compatriotes les plus laborieuses, et que M^lle^ Félicité Seguin, sa sœur, est la seule femme sérieusement poète à qui l'Auvergne ait donné le jour.

Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, etc., numéros des six derniers mois de 1842. — Voici le sommaire des pièces principales que nous trouvons dans ces numéros : 1° Rapport sur les cryptes romanes, par M. Mallay; 2° Rapport sur un ouvrage de M. Hedde, intitulé *Saint-Etienne ancien et moderne*, par M. Léon de Chazelles; 3° Notice sur l'établissement de Randanne, par M. le comte de Montlosier; 4° Mémoire sur l'ordre chronologique à attribuer à la composition de trois épîtres du deuxième livre d'Horace, par M. Lecamus; 5° Réponse de M. Gonod au Mémoire de M. Lecamus; 6° Rapport spécial sur l'église de Montferrand, par M. Thévenot; 7° Danse Macabre de Tallende, par M. Jules Boutarel, etc.

J.-B. BOUILLET.

HISTOIRE.

ÉTUDES

SUR

L'HISTOIRE DU HAULT PAYS D'ALVERGNE,

Par M. le baron DELZONS,
AVOCAT A AURILLAC.

(Voyez page 169 de ce volume.)

CHAPITRE II.

Des Celtes sous les Romains.

Avant les conquêtes des Romains, la Gaule comprenait, outre les pays situés entre le Rhin et les Alpes, l'Océan et les Pyrénées, toute la haute Italie, que l'on appela long-temps encore Gaule cisalpine. Les Gaules ne finissaient qu'au Rubicon, ruisseau que l'on nomme aujourd'hui Luso, ou, selon d'autres, Pisatello. C'était un fait constant encore du temps de Sidoine Apollinaire; il dit, en effet, l. I, lettre 5 :

« Sortis de Ravennes, nous arrivâmes au Rubicon, ainsi » nommé à cause de la couleur de son gravier. Ce fleuve » servait jadis de limite aux Gaulois cisalpins et aux an- » ciens Italiens, lorsque les villes qui bordent la mer » Adriatique étaient partagées entre ces deux peuples.»

Cicéron atteste ce même fait, *Philippique VI*, 5. Lucain dit, en parlant du Rubicon :

> Perque imas serpit valles, et gallica certus
> Limes ab Ausoniis disterminat arva colonis.

Une inscription placée en tête du pont jeté sur ce ruisseau, et que l'on a retrouvée entière, défendait aux soldats et aux généraux romains revenant d'une expédition militaire, de passer le Rubicon avec leurs armes, sous peine d'être regardés comme ennemis de la république. Aussi César hésita-t-il à le franchir, car il sortait de son gouvernement, et entrait en ennemi dans l'Italie.

J'ai déjà dit un mot des longues guerres des Romains contre les Gaulois cisalpins; ce fut seulement l'an 600 de Rome que les légions franchirent les Alpes et entrèrent dans la Gaule transalpine; voici à quelle occasion. Les Oxybiens ayant assiégé Nice et Antibes, colonies de Marseille, cette dernière ville, dès long-temps alliée de Rome, réclama son secours. Q. Opimius passa le Var avec une armée, prit Ægytna, capitale des Oxybiens, et força ce peuple à donner des otages aux Marseillais.

Trois ans après, A. Posthumius battit de nouveau les Oxybiens et les contraignit à livrer leurs armes. Le même peuple s'étant ensuite ligué avec les Liguriens transalpins, les Vocontiens et les Salyes, les consuls Fulvius et Sextius remportèrent sur eux de nouveaux avantages. Le sénat rendit ces Gaulois tributaires, et pour les contenir, le consul fit construire la ville d'Aix, qui, de son nom, fut appelée *Aquæ Sextiæ*.

Le roi des Salyes demanda du secours aux Allobroges, qui occupaient les bords du Rhône; ceux-ci appelèrent à leur aide les Arvernes. Une première bataille fut livrée au confluent de la Sorgues et du Rhône; les Arver-

mes y perdirent 20,000 hommes, cependant ils n'en firent pas moins leur jonction avec les Allobroges. Domitius Ahenobarbus fut rejoint de son côté par Q. Fabius Maximus; les deux armées, ainsi renforcées, se rencontrèrent vers le confluent de l'Isère et du Rhône; les Gaulois furent vaincus, et il paraît que de ce jour, les Romains restèrent maîtres de la Provence et d'une partie du Dauphiné. Ils s'établirent ensuite peu à peu le long de la Méditerranée jusque dans le Roussillon, afin de s'assurer en tout temps un passage facile en Espagne. Ils donnèrent à ces conquêtes le nom de *Gallica Provincia*, ou simplement de *Provincia*, d'où nous avons fait le nom de Provence; aussi, lorsque César obtint, l'an 695 de Rome, 59 ans avant J.-C., le gouvernement de l'Illyrie et des Gaules cisalpine et transalpine, il regardait la Provence comme incorporée au territoire de la république, et circonscrivait ainsi la Gaule, qui allait devenir le théâtre de ses exploits :

« La Gaule entière se divise en trois parties, une habi-
» tée par les Belges, une autre par les Aquitains, la troi-
» sième par les peuples nommés Gaulois dans notre lan-
» gue, et Celtes dans la leur.... Les Gaulois sont séparés
» des Belges par la Seine et la Marne, des Aquitains par
» la Garonne.... Le territoire des Gaulois commence au
» Rhône, borné par la Garonne, l'Océan et la Belgique;
» il s'avance jusqu'au Rhin par le pays des Séquaniens
» et des Helvétiens, et regarde le septentrion. La Belgi-
» que, exposée au septentrion et au levant, commence
» où finit la Gaule, et va jusqu'au bas du Rhin. L'Aqui-
» taine s'étend depuis la Garonne jusqu'aux Pyrénées et
» à la partie de l'Océan qui baigne l'Espagne; elle est
» entre le septentrion et le couchant.»

Ces trois parties des Gaules n'étaient pas habitées par

des peuples différents. Bien que César leur attribue, d le premier paragraphe de la *Guerre des Gaules*, une la gue, des coutumes et des lois dissemblables, lui-mêm soin de remarquer plus tard que les Belges étaient répu Gaulois, et envoyaient des députés aux assemblées gé rales de la nation, ce que ne faisaient pas les Aquitai C'était bien réellement un seul et même peuple; seu ment le voisinage de la Germanie entretenait les Bel dans un état de guerre continuel qui ne permettait pa leurs mœurs de s'adoucir; la proximité de l'Espagne, relations anciennes avec les Ibères, le mélange du sa gaulois avec celui des colonies ou garnisons que les C thaginois avaient pu envoyer sur les côtes, ou pla dans les défilés des montagnes, avaient altéré chez Aquitains la langue et les mœurs des Celtes; mais nuances, imperceptibles aujourd'hui, ne pouvaient, mê du temps de César, effacer la commune origine de trois familles gauloises.

Quoi qu'il en soit, ce que César appelle la Celtique la Gaule proprement dite, était encore de son temps divi en deux grandes fédérations séparées par le cours de Loire, depuis son embouchure jusqu'à Roanne, et une ligne à peu près droite de Roanne au lac de Genè Les peuples de la rive droite étaient :

Les peuples du Porentrui, *Rauraci*.	Du Bourbonnais, *Boii*.
Les Helvétiens, *Helvetii*.	De Sens, *Senones*.
Du pays de Sargans, *Sarnutes*.	De Paris, *Parisii*.
De la Franche-Comté, *Sequani*.	De Melfeld, *Meldi*.
Du Briennois, *Aulerci*, *Brannovices*.	De Soissons, *Suessiones*.
De l'Auxois, *Mandubii*.	De Beauvais, *Bellovaci*.
De Laugres, *Lingones*.	Du Vexin, *Vellocasses*.
De la h^te^ Champagne, *Tricasses*.	Du pays de Caux, *Caleti*.
D'Autun, *Ædui*.	De Lisieux, *Lexovii*.

D'Evreux, *Aulerci, Eburovices*
De Séez, *Essui.*
De la Beauce, *Carnutes.*
Du Maine, *Aulerci, Cœnomani.*
De la Manche, *Unelli.*
De l'Anjou, *Andes.*
De Rennes, *Redones.*
De Nantes, *Namnetes.*
De Corseul, *Curiosolites.*
De Quimper, *Osimii.*
De Vannes, *Venetes.*

Ces cinq derniers peuples occupaient l'Armorique.

Voici quels étaient les peuples celtes de la rive gauche dela Loire :

Les Arvernes, *Arverni.*
Ceux du Velay, *Vellavii.*
Du Rouergue, *Ruteni.*
Du Gévaudan, *Gabali.*
Du Forez, *Segusiani.*
Du Beaujolais, *Insubres.*
De la Bresse, *Ambarri.*
Du Vivarais, *Helui.*
Du Berry, *Bituriges.*
Du haut Limousin, *Lemovices.*
Du bas Limousin, *Datii.*
Du Quercy, *Cadurci.*
De la Touraine, *Turones.*
Du Poitou, *Pictavi.*
Du Périgord, *Petrocorii.*
De l'Agénois, *Nitiobriges.*
De la Saintonge, *Santones.*
De la Vendée, *Anagnutes.*
De l'Aunis, *Agesinates.*
De l'Albigeois, *Umbranici.*

Les Eduens étaient à la tête de la confédération des peuples de la rive droite ; les Arvernes présidaient à celle des peuples de la rive gauche. Je n'ai pas besoin de faire remarquer que cette distinction de rive droite ou gauche ne doit pas être absolument prise à la lettre pour tous les peuples que je viens de nommer, elle ne serait pas juste pour tous, et je ne l'ai adoptée que parce qu'elle convient généralement. Mais je dois dire que la grande distance qui séparait les Helvétiens des Armoricains, et le peu de largeur des terres comprises entre la Seine et la Loire, ne permettaient pas à la confédération des Eduens de réunir et concentrer ses forces aussi facilement que le pouvait faire la confédération des Arvernes, qui occupait un pays moins étendu en longueur, mais double en largeur.

Ces préliminaires géographiques étaient nécessaires

pour bien suivre les expéditions de César dans les Gaules dont je vais donner une rapide analyse.

La première campagne de César avait pour but d'empêcher les Helvétiens de pénétrer dans la Province romaine. Ce peuple, ayant résolu de changer de demeure, avait incendié ses douze villes, quatre cents hameaux, et était parti en masse pour chercher un climat plus doux.

Il faut remarquer, en passant, qu'Orgétorix, dont j'ai déjà parlé, était le promoteur et le chef de cette émigration. Les Helvétiens, trouvant les passages qui pouvaient leur donner entrée dans la Province gardés et bien fortifiés, marchèrent au nord-ouest, traversèrent la Saône, furent poursuivis et vaincus enfin par César, dans l'Autunois, chez les Eduens, et aussi dans l'Auxois, chez les Mandubiens; enfin les restes de ce peuple fugitif furent arrêtés près de Langres, chez les Lingons.

Comme César se trouvait alors chez les Eduens, à la sollicitation de ce peuple ami de Rome, il entreprit de chasser de la Franche-Comté le Germain Arioviste, qui s'y était établi, et avait forcé les Séquanais à lui abandonner le tiers de leurs terres. Il le vainquit et termina, par cette victoire, sa première campagne dans la Gaule, l'an de Rome 696, l'an 58 avant J.-C.

L'année suivante, 57 ans avant J.-C., César fit la guerre aux Belges. Il soumits uccessivement les Suessions et les Bellovaques, qui avaient quitté la ligue éduenne, puis les Ambiens, les Nerviens et les Aduatiques, trois peuples vraiment belges. Pendant ce temps, Crassus, son lieutenant, conduisit une expédition dans l'Armorique, nouvelle preuve de l'affaiblissement des Eduens, puisque leur alliance avec Rome ne pouvait empêcher leurs anciens confédérés de se déclarer contre César.

L'an d'après, 56 ans avant J.-C., on voit, dans le III^{e}

livre des *Commentaires*, que César eut à combattre par terre et par mer les Vénètes, aujourd'hui Vannes, les Unelles, qui occupaient notre département de la Manche, les Morins et les Ménapiens en Belgique; et que Crassus, son lieutenant, fit la guerre en Aquitaine aux Sotiates et aux Vocates. C'étaient plutôt des razzias et des courses, comme de nos jours en Afrique, qu'une guerre régulière.

Dans le IV^e^ livre, César rend compte de deux expéditions faites par lui, l'an 55 avant J.-C. : la première, au-delà du Rhin, contre les Germains; la seconde, en Angleterre. Au retour de cette dernière expédition, il fut encore obligé de combattre les Morins et les Ménapiens, nouvelle preuve que les peuples auxquels il avait fait la guerre jusqu'alors étaient plus châtiés que véritablement soumis, et que César, dans toutes ces courses, avait presque uniquement en vue d'accroître son crédit à Rome, en flattant la vanité du peuple, d'amasser de grandes sommes d'argent et de faire beaucoup d'esclaves, tant pour donner des spectacles au peuple que pour acheter des créatures.

Ce n'était pas seulement l'ambition, mais plus encore peut-être la nécessité de se soustraire aux poursuites de ses créanciers, qui poussait César à des guerres incessantes. Ses prodigalités étaient si grandes, que, de son aveu, il lui manquait près de vingt-cinq millions de notre monnaie pour être au niveau des pauvres citoyens qui ne possédaient pas un sesterce; et lorsqu'il obtint le commandement en Espagne, ses créanciers ne voulant pas le laisser partir, Crassus, qui voulait opposer un rival au vainqueur de Mithridate, se porta caution pour lui jusqu'à concurrence de vingt millions. Il importe de méditer de pareils faits, de réfléchir sur l'épouvantable corruption et la véna-

lité des mœurs romaines à cette époque, pour bien comprendre ce que durent coûter à la Gaule les triomphes de César.

Le V^e^ livre des *Commentaires* est presque entièrement consacré à raconter une seconde expédition en Angleterre. Pendant que César y était occupé, l'an 54 avant J.-C., les Eburons se soulevèrent. Ambiorix engagea les Aduatiques et les Nerviens à reprendre les armes; César dispersa tous ces peuples, en les attaquant séparément; il apaisa aussi divers mouvements chez les Sénonais.

Cependant toutes ces victoires, célébrées à Rome par de grandes réjouissances, n'étaient pas décisives; nous voyons dans le VI^e^ livre que, l'an 53 avant J.-C., César fut encore obligé de battre les Sénonais, les Nerviens, les Ménapiens; qu'il passa le Rhin une seconde fois pour suivre Ambiorix en Germanie, qu'enfin les Eburons furent vaincus de nouveau.

Je suis entré dans ce détail pour établir, qu'après six ans de guerres, César n'était pas encore entré dans cette partie de la Gaule ou Celtique que dominaient les Arvernes, bien que les peuples qui l'habitaient tinssent le premier rang dans les Gaules, qu'ils en occupassent le centre et peut-être la plus riche portion. C'est un fait que j'avais promis de constater, et qui me paraît important pour faire juger de la puissance et du degré de considération dont jouissaient les Arvernes. C'est dans le VII^e^ livre des *Commentaires* que César raconte la grande guerre avec les Arvernes; le sujet nous intéressant davantage, je m'étendrai un peu plus.

Bien que les Eduens eussent toujours tenu le parti des Romains, nous avons vu que plusieurs peuples de la rive droite de la Loire, qui jusqu'alors avaient été leurs clients, s'étaient séparés d'eux pour faire la guerre aux Romains;

l'établissement d'Arioviste et des Germains chez les Séquanais, alliés des Eduens; la défaite de ce peuple, dont la noblesse avait été moissonnée par l'épée d'Arioviste; la migration des Helvétiens, les intrigues de l'Éduen Dumnorix contre son frère Divitiacus, l'ami de César; la rivalité des Rémois, qui cherchaient à obtenir la prépondérance, soit par l'amitié de César, soit aussi en se rattachant ceux des peuples de la ligue éduenne qui voyaient avec peine les progrès des Romains : toutes ces causes réunies avaient fait perdre aux Eduens une grande partie de leur influence.

Sur la rive gauche de la Loire, au contraire, les Arvernes étant restés simples spectateurs des luttes qui avaient pendant six ans ensanglanté la Gaule, aucun des peuples clients qui suivaient leurs drapeaux n'avait pris les armes. Mais l'an 52 avant J.-C., les Carnutes, peuple de la rive droite, se soulevèrent, surprirent les Romains dans Genabum (Orléans), et en firent une horrible boucherie; craignant ensuite la vengeance de César et n'ayant aucun secours à attendre des Eduens, qui lui étaient entièrement soumis, ils appelèrent les Arvernes à leur secours.

Alors apparaît Vercingétorix; à sa voix les Arvernes courent aux armes, et, au signal donné du haut de nos montagnes, tous les Celtes de la rive gauche de la Loire viennent se ranger autour d'eux, tandis que le jeune Arverne réunit chez les Bituriges les nombreux bataillons qui brûlent de se mesurer avec les Romains. César, séparé de ses légions cantonnées chez les Eduens et leurs alliés, n'ose traverser un pays soulevé contre Rome, et a recours à la ruse. Il rassemble à la hâte une partie de sa cavalerie sur les frontières du Vivarais (chez les Helui); il traverse, malgré l'hiver et les neiges qui les blanchissent les montagnes qui séparent le bassin du Rhône de celui

de la Loire, et ordonne à ses lieutenants de faire le plus de dégât possible sur les bords de cette rivière; quant à lui, il revient à Vienne, chez les Allobroges, où Brutus avait réuni le reste de sa cavalerie. Son stratagème avait réussi : à la première nouvelle de l'invasion des Romains sur les terres de leurs alliés, les Arvernes avaient contraint Vercingétorix à se rapprocher des frontières de l'Arvernie, et il était venu mettre le siége devant la Gergovia des Boïens, peuple nouvellement établi par César et les Eduens au confluent de la Loire et de l'Allier.

Pendant ce temps, César rejoint Brutus et le reste de sa cavalerie, remonte avec elle à grandes journées le bassin du Rhône et celui de la Saône, traverse sans s'arrêter le pays des Eduens, et se rend chez les Lingons, qui occupaient les environs de Langres. Là, rassemblant ses légions, il en laisse deux à Sens *(Agendicum)*, court prendre d'assaut Vellaunodunum (Beaune en Gâtinais), emporte en passant Orléans *(Genabum)*, traverse la Loire, s'empare de Nouan *(Noviodunum des Bituriges)*, entre Bourges et la Loire, et assiége enfin Bourges *(Avaricum)*.

Cette marche rapide du général Romain, la promptitude avec laquelle il reconnut la difficulté de sa position comme chef et celle de ses légions cantonnées à cent lieues de la Province romaine, la rectitude de vues qui lui fit trouver les moyens d'empêcher les Gaulois de concentrer toutes leurs forces auprès de Bourges, en inspirant aux Arvernes des craintes pour leurs propres foyers, tandis qu'il s'ouvrait à lui-même une route sûre pour rejoindre ses légions, la célérité avec laquelle il les réunit, assura ses derrières; et, lorsqu'on le croyait encore loin de la Celtique, il annonça son retour par la prise presque instantanée de trois villes considérables et l'investissement de la cité des Bituriges, sont peut-être, au point de vue militaire, ce

que César a fait de mieux dans les neuf campagnes de la guerre des Gaules.

Mais je dois faire remarquer ici l'ascendant des Arvernes sur les peuples de leur confédération. Dans les campagnes précédentes, une ville prise, une bataille perdue, le moindre succès avait assuré à César la soumission, au moins momentanée, des peuples contre lesquels il avait déployé les aigles romaines; cette fois les Gaulois ne sont pas découragés par la nouvelle qui retentit dans leur camp comme trois coups de tonnerre, que César leur a enlevé coup sur coup trois villes importantes; le siége mis devant Avaricum ne les effraie pas davantage. Les Arvernes viennent asseoir leur camp auprès de celui des Romains; ils brûlent du désir de combattre; mais Vercingétorix contient leur ardeur impatiente. Malgré leur penchant à la paresse, leur aversion pour les travaux pénibles, il les oblige à se couvrir de retranchements et à les environner de fossés profonds; il ne veut pas exposer ses soldats, aussi courageux, mais moins bien armés, moins exercés aux évolutions militaires, à une bataille dans laquelle la tactique, l'armement et la discipline l'emporteraient sur la valeur; il veut les former peu à peu à la manière de combattre des Romains, essayer leur force, leur adresse, leur confiance en eux-mêmes dans des escarmouches, des rencontres journalières avec les fourrageurs Romains; sans cesse il harcelle les ennemis, enlève leurs convois, leur dispute les vivres; et, pour les affamer plus sûrement et les obliger à multiplier les détachements qu'il espère attaquer plus facilement en détail, il ordonne de mettre le feu à toutes les cités gauloises qui pourraient leur fournir un abri et des vivres. Cet ordre, donné par un Arverne, les Bituriges l'exécutent sans hésiter; vingt de leurs villes sont livrées aux flammes.

Rien de semblable n'avait été fait dans les Gaules par les Gaulois; c'est une preuve sans réplique de l'ascendant des Arvernes sur leurs alliés, de la haute considération et du pouvoir dont ils jouissaient. Le plan de Vercingétorix était bien conçu, et il y persista avec un noble courage, malgré les murmures des impatients, qui n'en comprenaient pas la sagesse, et des jaloux de son autorité, auxquels il pouvait donner occasion de suspecter sa valeur. La position de César était critique; elle l'eût été bien davantage si les Bituriges, comptant trop sur leur nombre et leur mépris de la mort, eussent pu se résoudre à incendier aussi leur capitale. Ils supplièrent avec larmes le chef arverne de leur permettre de conserver Avaricum; ce fut pour lui une nécessité de céder à la prière de ces alliés courageux, qui juraient de n'y pas laisser entrer les Romains. Hélas! ils ignoraient encore, et le génie de César, et l'opiniâtreté intrépide des légionnaires, et tout l'avantage que six cents ans d'expérience dans la guerre donnaient contre eux aux Romains! Avaricum ne put être défendu, et les immenses approvisionnements qu'y trouva César sauvèrent son armée.

Une si grande perte, après tant de sacrifices, aurait, dans tout autre temps et dans toute autre partie de la Gaule, découragé les Gaulois; Vercingétorix lui-même le craignit, mais toujours prudent, et avec autant d'humanité qu'il avait de courage, il appliqua de suite tous ses soins au soulagement des malheureux échappés à la ruine d'Avaricum, il pourvut généreusement à leurs besoins, releva leur courage et ne laissa pas s'éteindre l'ardeur de son armée. Partout il suscitait des ennemis à César, jusque chez les Eduens eux-mêmes. César se vit obligé de sortir d'Avaricum pour aller comprimer les mouvements séditieux qui menaçaient de lui enlever ses alliés; et Vercin-

Vercingétorix, élu chef de la Gaule entière, le suivit, toujours fidèle à son plan de le détruire en détail sans s'exposer aux chances d'une bataille.

César, après avoir rétabli l'ordre chez les Eduens, partagea son armée; il donna à Labienus quatre légions et la moitié de sa cavalerie pour soumettre les Sénonais et les Parisiens, et lui-même, avec six légions et le reste de la cavalerie, se dirigea vers Gergovia, place de sûreté des Arvernes. Vercingétorix avait mis l'Allier entre lui et les Romains, résolu à en disputer le passage. Il paraît que César ne jugea pas prudent de passer ce fleuve en face de l'armée des Arvernes, il préféra du moins employer la ruse; elle lui réussit encore. Il rétablit le pont de Vichy qui avait été coupé, et entra en Arvernie pour la première et dernière fois.

Je n'ai pas à raconter ici le siége de Gergovia, je n'écris pas une histoire, je rappelle simplement des faits pour en induire ce qu'étaient nos pères. Le courage, la constance et la tactique romaine ne purent triompher du patriotisme des Arvernes; César fut vaincu pour la première fois, il leva le siége, regagna Vichy, traversa l'Allier et sortit de l'Auvergne pour n'y plus rentrer.

Dans leur retraite, les Romains furent encore obligés de faire un détour; Litavicus s'était emparé de Nevers et y avait enlevé les otages que César y faisait garder; il les avait conduits à Bibracte, où les Éduens l'avaient reçu, renonçant ainsi à l'amitié de César; celui-ci ne passa donc pas la Loire sans peine, mais y étant parvenu, il fit enfin à Sens sa jonction avec Labienus.

Je ne puis m'empêcher de faire remarquer ici l'importance de cet échec pour la réputation de César. Il était entré en Arvernie avec six légions formant au moins trente mille hommes, et avec une cavalerie que je ne puis

évaluer. Jamais, dans les guerres précédentes, il n'avait réuni d'aussi grandes forces, et cependant il est obligé de renoncer à la prise de Gergovia. Il était entré en Arvernie par la partie la plus accessible, il n'avait pas quitté la plaine, n'avait pas essayé de pénétrer dans les montagnes; ainsi il n'avait eu à combattre que les Arvernes, et nullement les difficultés que leur pays lui aurait opposées quelques lieues plus loin; la ruse, l'audace, les ressources de l'art romain n'avaient pu lui assurer la victoire, aussi la nouvelle du triomphe des Arvernes électrisa-t-elle la Gaule entière. Il ne restait pas un allié à César, et les Eduens eux-mêmes prenaient les armes contre lui. Le général romain n'avait donc plus qu'une pensée, rejoindre Labienus et ses quatre légions, et faire avec toutes ses forces une prompte retraite. Heureux les Arvernes, s'ils ayaient pu rester dans leurs montagnes; de long-temps les Romains n'auraient songé à leur faire la guerre !

Mais Vercingétorix a réuni à Bibracte tous les députés des Gaules. Elu généralissime, et à la tête de deux cent mille hommes, si l'on en croit César, il poursuivit les Romains qui se retiraient, et étaient déjà dans la Franche-Comté. Fidèle à son plan de campagne, le héros arverne aurait voulu mesurer sa marche sur la leur, les chasser sans combattre, et, toujours avantageusement campé près d'eux, couper leurs vivres, intercepter leurs convois et les refouler hors de la Gaule. Mais son armée, composée de peuples rivaux et souvent ennemis, était trop nombreuse pour rester immédiatement sous les ordres d'un seul chef. Il avait été obligé de la séparer en trois corps, qui campaient à part et séparément. Toutes ces circonstances, et d'autres peut-être que César n'a pas jugé à propos de nous faire connaître, contraignirent

enfin Vercingétorix à accepter la bataille que lui présentaient les Romains; il fut vaincu, grâces à la cavalerie germaine dont César avait, à prix d'or, acheté les services; mais ne désespérant pas encore de la fortune, il se renferma dans Alise, bourg de l'Auxois, chez les Mandubiens.

Il est hors de doute que les défenseurs de Gergovia ne fussent disposés à déployer à Alise le même courage et la même constance, mais ils n'étaient pas dans leur propre pays, ils n'avaient pas derrière eux des montagnes abondamment pourvues de bestiaux et de vivres de toute espèce; César entoura d'ailleurs la place dégarnie, dans laquelle ils s'étaient jetés, de tant de fossés, de parapets, de chausses-trapes, et fortifia si bien son camp du côté de la campagne, par de semblables ouvrages, qu'il fut impossible aux Gaulois de secourir les assiégés, et la faim les contraignit à se rendre.

Les travaux que César prétend avoir exécutés autour d'Alise sont vraiment prodigieux. Il aurait d'abord fait ouvrir un premier fossé sur une longeur de onze milles romains. D'après l'évaluation de Danville du mille romain à 1512 mètres, voilà déjà 16632 mètres de circonférence. Ce premier fossé, creusé perpendiculairement aurait eu $6^{m},60$ de profondeur et autant de largeur. Quatre cents pas en arrière de ce premier fossé, il en aurait fait deux autres de 5 mètres de largeur et autant de profondeur, sur une circonféreuce de douze milles au moins pour chacun d'eux; enfin, pour fortifier son camp, il aurait aussi creusé un quatrième fossé, dont la longueur aurait été, selon lui, de quatorze milles, ou 21168 mètres, et qui aurait eu aussi 5 mètres en largeur et profondeur. Ce n'est pas tout; en avant du premier fossé, il aurait caché cinq rangs de cippes ou chausses-trapes de $1^{m},66$ d'ouverture en tout sens, et au

devant du fossé extérieur huit rangs de petites fosses d'environ un mètre dans tous les sens. Si l'on calcule exactement toutes ces dimensions, on se convaincra que les Romains avaient dû enlever plus de cinq millions de mètres cubes de terre, élever deux parapets sur une longueur de plus de 37,000 mètres, construire près de cinq mille tours à la première enceinte seulement, puisqu'elles n'étaient qu'à 26 mètres de distance l'une de l'autre. Travail vraiment prodigieux, quoique je ne porte pas en ligne de compte le temps nécessaire pour couper, travailler et enfoncer des pieux et des arbres entiers dans plus de deux cent cinquante mille chausses-trapes.

Puisque César a fait tout cela, je comprends que Vercingétorix ait cru devoir se sacrifier pour sauver les quatre-vingt mille hommes renfermés dans Alise. Mais j'en conclus aussi que les Romains croyaient avoir en face d'eux un ennemi redoutable, puisqu'ils prenaient tant de peine pour se garantir de ses attaques. Et lorsque César avoue qu'après la capitulation il renvoya libres tous les prisonniers arvernes et éduens, au nombre de plus de vingt mille, pour s'attacher ces peuples par la douceur, je ne puis m'empêcher de croire qu'il était bien aise de faire cesser tout prétexte de guerre avec les Arvernes.

Ce qui me confirme dans cette opinion, c'est qu'Hirtius Pansa, le continuateur des *Commentaires*, nous apprend, dans le VIII^e^ et dernier livre, que César ne chercha plus à pénétrer dans l'Arvernie, qu'il se borna à faire rentrer dans le devoir les Bituriges, les Carnutes et les Bellovaques, qu'il eut ensuite quelques démêlés avec les Andes et les Pictons, qu'enfin, poursuivant le Cadurce Lucterius, il l'assiégea dans Uxellodunum (le Puech-d'Ussoldun, selon les uns, et Capdenac selon d'autres), et

qu'étant parvenu à couper l'eau aux assiégés, la soif fit pour les Romains ce que la faim avait fait à Alise. Après quoi, César, voulant tirer à Rome parti de ses victoires, fit ses adieux à la Gaule, qu'il avait ravagée pendant neuf ans, et pour conserver ses conquêtes, au dire d'Hirtius :

« Il établit quatre légions dans la Belgique, avec les » lieutenants M. Antonius, C. Tribonius, P. Vatinius et » Q. Tullius : il en envoya deux chez les Eduens, dont il » connaissait la prépondérance dans toute la Gaule; deux » chez les Turons, sur la frontière des Carnutes, pour » contenir tous les peuples qui touchent à l'Océan, et » les deux dernières chez les Lemovices, *tout près des* » *Arvernes*, afin qu'aucune partie de la Gaule ne fût sans » troupes. »

J'ai déjà fait voir combien les Eduens avaient perdu de leur influence. Le généralat accordé par la Gaule entière aux Arvernes, malgré les prétentions des Eduens, l'obligation où ils avaient été de se soumettre et d'obéir à Vercingétorix, prouvent qu'Hirtius Pansa justifie fort mal la présence d'une garnison romaine chez eux et l'absence de tout soldat romain en Arvernie. Je pense donc que César plaça deux légions *près des Arvernes*, parce qu'ils n'auraient pas souffert qu'elles fussent *chez eux*, et qu'il ne se souciait pas de recommencer la guerre dans un pays où ses armes avaient été au moins malheureuses. La dure captivité et l'assassinat de Vercingétorix dans les fers, justifient pleinement mon opinion : on ne retient, on ne tue un chef que lorsqu'on le craint : le captif de Sainte-Hélène a prouvé de nos jours cette triste vérité. Or, un homme seul, quel qu'il soit, n'est à craindre que lorsqu'il peut trouver chez ses compatriotes des cœurs disposés à battre à l'unisson du sien et des bras capables d'exécuter ses ordres. Donc on croyait les Arvernes prêts

à se réunir aux ordres de leur chef, aussi pour ne pas les mécontenter, on ne mit pas de garnison chez eux, ni chez les Cadurces, les Gabales et les Velaunes, qui dépendaient ordinairement des Arvernes: *Qui sub Arvernorum imperio esse consueverunt*, dit César, l. VII, § 8, ni même chez les Rutènes, leurs voisins, tant on craignait de leur faire ombrage. J'ai donc eu raison de soutenir qu'après neuf ans de guerres, les Romains ne possédaient pas un pouce de terre en Auvergne.

On conçoit que, pendant les guerres civiles entre César et Pompée et les triumvirs, les Romains ne purent étendre beaucoup leur empire dans les Gaules. Lorsque Auguste se vit seul maître, et que son pouvoir fut solidement établi, il crut devoir visiter les Gaules, il y passa même près de trois ans, non en conquérant, mais en législateur qui veut pacifier et civiliser des peuples sauvages. C'est pendant ce temps qu'au lieu de Bibracte, la ville des Eduens, il fonda Augustodunum, dont nous avons fait Autun. Agrippa fit aussi par ses ordres une guerre active aux Cantabres et aux Asturiens, qu'il contraignit à descendre de leurs montagnes pour habiter la plaine. Varus, Drusus et Tibère portèrent aussi, sous son règne, la guerre en Germanie, moins, à la vérité, pour lui conquérir de nouveaux états, que pour assurer la tranquillité de ses frontières; mais aucun historien, que je sache, ne parle de l'Arvernie à cette époque, comme ayant été conquise ou soumise; au contraire, Auguste divisa la Gaule en quatre grandes parties, subdivisées en dix-sept provinces. Ces quatre grandes divisions furent appelées la Narbonnaise, l'Aquitaine, la Lyonnaise et la Belgique.

L'Aquitaine formait trois provinces: la première Aquitaine avait Bourges pour métropole; la deuxième Aquitaine, Bordeaux, et la troisième, Dax.

Quant à l'Avernie, elle ne fut pas comprise dans ce partage. Les Arvernes reçurent alors le nom d'AUTONOMES, c'est-à-dire de peuple libre, *sui juris*, se gouvernant par ses propres lois. Ce nom repousse donc toute idée de subjection et de conquête de l'Arvernie. Ce ne fut que plus tard, lorsque l'Église eut adopté pour sa hiérarchie la division des Gaules par Auguste, que l'Auvergne se trouva comprise dans la première Aquitaine, parce que le métropolitain de son évêque siégeait à Bourges.

A cet égard, on doit remarquer que le contingent fourni par les Arvernes à l'armée confédérée, pour secourir Alise, était pour eux, les Cadurces, les Gabales et les Velaunes qui dépendaient d'eux, de trente-cinq mille hommes, tandis que les Bituriges, réunis aux Sénonais, aux Séquaniens, aux Santons, aux Rutènes et aux Carnutes, n'en fournirent ensemble que douze mille. Les Arvernes étaient donc sans contredit plus puissants que les Bituriges, leurs clients. Si donc ils eussent été également soumis à Rome, il est certain qu'ils auraient obtenu la préférence, et qu'Auguste eût placé chez eux la métropole de la première Aquitaine. Et si, au lieu de chercher à se les attacher par cette préférence, il les a déclarés libres, c'est qu'en réalité les Romains n'avaient pas sur eux le pouvoir qu'ils avaient chez les Bituriges.

On peut me répondre ce que j'ai déjà affirmé, qu'il n'y avait pas à cette époque une ville considérable en Auvergne, que Gergovia n'était, de mon aveu, qu'un camp retranché; que Nemosus, Nemetum, Augustonemetum, Clermont, enfin, comme on voudra l'appeler, n'existait pas encore, ou du moins avait si peu d'importance, que César, campé tout auprès quelques années auparavant, n'avait pas daigné en faire mention; que ni lui, ni Strabon, ni même de nos jours le savant Danville ne nom-

ment une autre ville chez les Arvernes; qu'ainsi, c'est à l'absence d un lieu digne de servir de métropole en Arvernie qu'il faut attribuer le choix de Bourges. Je l'accorderai si l'on veut, parce que ce fait admis confirme tout ce que j'ai dit précédemment de l'impossibilité d'une conquête ; mais le nom d'AUTONOME, l'absence de toute garnison romaine, et même de tout gouverneur romain, n'en subsistent pas moins, et de droit et de fait, la liberté de l'Arvernie est suffisamment prouvée.

Sous Tibère, les expéditions de Germanicus au-delà du Rhin contre Arminius, furent peu avantageuses et même peu glorieuses à l'empire, dont les soldats bien armés ne vainquirent pas toujours des barbares demi-nus. D'une autre part, la révolte des légions en faveur de Germanicus donna le premier exemple d'indiscipline, funeste présage de l'anarchie qui allait désoler l'empire. Enfin, Florus à Autun, et Sacrovir à Trèves, suscitèrent des mouvements bientôt apaisés, ils furent réduits à se donner la mort, mais ils avaient donné l'exemple, et les imitateurs ne leur manquèrent pas.

Je ne sais trop si je devrais rappeler ici la ridicule expédition de Caligula dans les Gaules; il n'y vint que pour extorquer, par les plus honteux moyens, d'énormes sommes d'argent, pour faire disputer des rhéteurs; il ne s'on arrogea pas moins les honneurs du triomphe. Ces ridicules parades prouvent combien la vertu romaine était déjà déchue, mais j'y trouve aussi la preuve qu'à Lyon, à Autun, à Nîmes au moins, les sciences et les lettres étaient cultivées, et que, malgré la conquête, les chefs gaulois avaient conservé d'immenses richesses. C'était un homme d'esprit que Domitius Afer, de Nîmes, souvent cité par Quintilien, comme le plus grand orateur qu'il eût entendu : Caligula, jaloux de son talent oratoire,

l'ayant accusé lui-même devant le sénat, Afer, au lieu de se défendre, éleva si haut la divine éloquence de l'empereur, que le tigre désarmé accabla de récompenses l'adroit flatteur.

L'imbécile Claude ne se crut pas moins digne du triomphe que son lâche prédécesseur. Cette fois ce fut la Grande-Bretagne qui en fit les frais. Il y fit une courte apparition, et tandis qu'à son retour il entrait triomphant dans Rome, Plantius et Vespasien continuaient une guerre peu utile à l'empire, mais qui ne fut pas sans gloire pour eux, Corbulon, pendant ce temps, contenait les Germains, et s'efforçait de rétablir l'ancienne discipline.

Sous Néron, les légions romaines s'occupaient à creuser des canaux sur les bords du Rhin, cependant elles eurent à repousser les Frisons, qui voulaient s'établir dans ces contrées, et les Ansibares, qui demandaient des terres aux Romains. D'un autre côté Suetonius Paulinus s'emparait de Mona, l'île sacrée des Druides, et étouffait dans le sang des Bretons le soulèvement général des insulaires. Mais tandis que Néron déshonorait Rome et l'empire par ses cruautés et l'opprobre de ses mœurs, la Gaule suscitait un vengeur à l'univers. L'Aquitain Vindex, issu des anciens rois du pays et sénateur romain, ainsi que son père, appela le premier les Gaulois aux armes. Il en réunit cent mille, contraignit Galba à se déclarer contre Néron, le revêtit de la pourpre, et bien que la trahison de Sulpicius eût contraint Vindex à se donner la mort, sa généreuse entreprise ne réussit pas moins : Néron fut précipité du trône, et Galba proclamé empereur.

Nous sommes arrivés à l'an 68 de notre ère; il s'est écoulé plus d'un siècle depuis que César a quitté les Gaules, et voilà tout ce que l'histoire romaine nous apprend de cette partie considérable de l'empire. Quant à l'Arvernie,

pas un mot, si ce n'est qu'Auguste avait déclaré les Arvernes libres et AUTONOMES, c'est-à-dire qu'il leur avait laissé leur constitution, leurs mœurs et leurs lois, tout ce qui constitue la nationalité et l'individualité d'un peuple. Ce fait n'est pas unique dans l'histoire de cette époque. Sous Claude encore, l'an 44 de Jésus-Christ, malgré les fréquents passages des Romains dans les Alpes, il existait entre l'Italie et les Gaules un peuple indépendant, dont le roi Cotius donna son nom à cette partie des Alpes que l'on appela Alpes Cotiennes. César n'avait pas cherché à soumettre ce petit peuple, qui pouvait fermer aux Romains l'entrée des Gaules. Auguste avait recherché son amitié; Tibère et Claude le caressaient, et enfin l'heureux Néron hérita, sans tirer l'épée, du roi Cotius. Certes, il est permis de croire que ces montagnards ne durent les égards et les prévenances dont les empereurs les comblaient, qu'à la difficulté de les chasser de leurs montagnes inexpugnables : pourquoi donc n'aurait-on pas usé de la même politique vis-à-vis des Arvernes, peuple bien autrement puissant, protégé par les mêmes circonstances locales, et qui ne se trouvait pas sur le chemin des légions romaines ?

Claude leur fit bien d'autres avances. Le titre de citoyen romain avait d'abord été donné à tous les Gaulois cisalpins, et les légions de César étaient toutes levées chez ce peuple guerrier. Sous Auguste probablement, ce privilége fut étendu à toute la Gaule narbonnaise ; cette ancienne province romaine avait aussi fourni beaucoup de soldats à César. Mais Claude, allant plus loin encore, donna le droit de cité et ouvrit les portes du sénat à toute la Gaule chevelue. Ainsi tout noble arverne put espérer d'entrer dans le sénat, mais il se passa long-temps encore avant qu'aucun d'eux voulût devenir romain.

Il est probable, au contraire, que l'Aquitain Vindex ne réunit pas cent mille Gaulois contre Rome sans le secours des Arvernes, que l'histoire nous a montrés jusqu'à présent toujours prêts à courir les chances des expéditions les plus aventureuses. Je pense donc que l'on peut affirmer, sans crainte de se tromper, que les Romains, satisfaits de voir les Arvernes tranquilles dans leurs montagnes, les laissèrent se gouverner par leurs propres lois, attendant du temps et des progrès de la civilisation chez eux une soumission plus entière, et que les Arvernes, de leur côté, libres de nom et de fait, s'appliquèrent à conserver cette indépendance sans s'inquiéter du nom de sujets ou de frères qu'il plaisait aux Romains de leur donner.

Quoi qu'il en soit, tous les peuples des Gaules n'avaient pas, à la voix de Vindex, pris les armes pour Galba; les légions germaines et les Belges, après l'avoir combattu, avaient voulu proclamer Virginius empereur. Sur son refus, ils choisirent Vitellius. Cologne, Trèves, Langres embrassèrent chaudement son parti, toute la Gaule était en feu; les habitants de Metz furent passés au fil de l'épée; ceux de Lyon et de Vienne furent pillés; les légionnaires et les auxiliaires bataves en vinrent aux mains; l'Helvétie eut beaucoup à souffrir du passage de cette armée indisciplinée; la Narbonnaise, qui tenait pour Othon, repoussa deux fois les légions de Vitellius; enfin l'orage vint fondre sur la Gaule cisalpine : c'est là que se rencontrèrent les deux armées, et qu'Othon, vaincu à Bédriac, céda par sa mort l'empire au gourmand et imbécile Vitellius.

Dans cette même année (69 de J.-C.), un troisième concurrent se préparait, du fond de l'Orient, à venir disputer une couronne si souvent ensanglantée: c'était Vespasien.

)

n Gaulois, un Toulousain, Becco, dont le nom romain
tait Antonius Primus, lui en facilita les moyens. Il sou-
eva les armées d'Illyrie, commença la guerre en s'empa-
rant d'Aquilée et de Vérone, écrasa devant Crémone
les légions germaines, s'empara de cette dernière ville,
et bientôt après de Rome, qu'il ne put défendre du pillage,
mais où il fit reconnaître Vespasien qui était encore en
Orient. C'est ainsi que les Aquitains vengeaient Vindex
et Galba.

Les Gaules, cependant, n'étaient pas tranquilles; les Bataves, les Frisons, les Caninefates s'étaient levés à la voix de Civilis. La quatorzième légion comptait huit cohortes bataves; elles désertèrent avec leurs armes pour rejoindre leurs compatriotes; presque tous les rameurs de la flotte étaient Bataves, ils ne furent pas plus fidèles et enlevèrent à l'empire vingt-quatre vaisseaux. Les Romains furent réduits à se retrancher dans leur camp de Santen, près de Trèves; Civilis les y assiégea, et tous les Germains des bords du Rhin accoururent sous ses drapeaux. Dans une bataille qu'il livrait à Vocula, général romain accouru pour faire lever le siège, Civilis était déjà victorieux, lorsqu'une troupe de Gascons à la solde des Romains l'attaqua par derrière; il fut obligé de se retirer, mais il ne perdit pas les prisonniers qu'il avait faits au commencement de l'action.

Rien de plus dramatique que cette guerre du Batave Civilis contre l'empire. Des légions romaines abandonnent leurs aigles, prêtent serment à un Batave et font cause commune avec lui contre Rome. Bientôt elles se repentent, sont admises à prêter un nouveau serment à Vespasien; mais Civilis tombe sur elles à l'improviste et leur fait payer cher leur défection. Peu après il est abandonné lui-même par les Tréviriens, poursuivi jusque

dans ses marais et réduit à demander la paix. C'est à cette même époque que l'histoire rapporte le touchant épisode d'Eponine et Sabinus, dont le supplice souille d'une tache indélébile le règne de Vespasien. Dans tous ces événements, pas un mot de l'Arvernie et des Arvernes, pas un mot sous les règnes si différents de Titus et de Domitien. C'est sous ce dernier empereur qu'Agricola, beau-père de Tacite, renouvelait dans la Grande-Bretagne les exploits de César dans les Gaules.

Sous Nerva, l'histoire ne nous parle des Gaules que pour nous apprendre que Trajan commandait à Cologne les légions romaines, quand il fut adopté par l'empereur; elle n'en parle même pas sous Trajan.

Adrien, allant en Angleterre, traversa les Gaules. Il y répandit beaucoup d'argent, sans doute pour prévenir des révoltes.

Sous le règne de Marc Aurèle, les Romains portèrent d'Orient une peste affreuse, qu'ils communiquèrent à la Gaule. Cet empereur fit huit ans la guerre aux Quades, aux Marcomans et aux Francs. Il paraît que, malgré les dix triomphes que le sénat lui décerna, il fut obligé de leur concéder des terres dans l'empire. Quelques-uns de ces Barbares n'avaient pas craint de pénétrer en Italie. Marc Aurèle les établit à Ravennes, mais leur pétulance le mit dans la nécessité de les en chasser à force ouverte, et l'on fit une loi qui défendit à l'avenir de donner aux Barbares des terres en Italie.

L'an 193 de notre ère, Didius acheta l'empire aux enchères, au prix de 25,000 sesterces pour chaque prétorien; ils étaient douze mille, il dut donc payer trois cents millions de sesterces, ou trente-sept millions cinq cent mille francs de notre monnaie : c'était payer bien cher le plaisir de régner soixante-six jours.

Sévère, qui succèda à Didius, après l'avoir fait mourir, porta à cinquante mille le nombre des prétoriens. C'était l'armée d'Illyrie qui avait élu Sévère; l'armée d'Angleterre choisit Albin, et celle d'Orient proclama Niger. Albin avait pour lui les Gaules, mais Sévère, vainqueur de Niger, se saisit des passages des Alpes. Les deux rivaux, à la tête de cent cinquante mille hommes chacun, se rencontrèrent près de Trévoux, le 19 février 197; Albin vaincu se donna la mort. Sévère, après sa victoire, conduisit en Angleterre ses deux fils Geta et Caracalla; il y perdit plus de 50,000 hommes, sans pouvoir conquérir l'Ecosse, et mourut à Yorck, en 211.

Caracalla, seul empereur, après qu'il eut assassiné Geta dans les bras de leur mère commune, trouva le temps, au milieu des orgies qui remplirent son règne, de faire une apparition dans la Gaule narbonnaise. Son passage n'y fut marqué que par des cruautés et des exactions. Passant ensuite dans la Germanie, il y trouva les Goths, dont l'histoire fait alors mention pour la première fois. Ce monstre donna le titre de citoyen romain à tous les sujets de l'empire.

Il n'est pas question de la Gaule sous les règnes de Macrin, d'Heliogabale et d'Alexandre Sévère; ce dernier, dont on croit que la mère était chrétienne, fut assassiné près de Mayence, en 235, par Maximin, Goth de naissance, que les légions proclamèrent empereur. Après ce Goth, l'empire passa à l'Arabe Philippe, qui probablement avait été chrétien, puisqu'il souffrit qu'à Antioche saint Babylas lui refusât l'entrée de l'église.

Nous sommes parvenus à une époque d'affranchissement pour les Gaules, du moins il paraît que les Gaulois firent, à partir de l'an 245, de grands efforts pour se libérer du joug des Romains. Pacatien, dont on ignore

la qualité, prit le premier la pourpre dans le midi de la Gaule. Plus tard, en 261, Cassianus Latinus (autrement dit Latinus Posthumus), s'étant aussi fait proclamer, régna pendant sept ans sur les Gaules. Ce Posthumus s'était associé, en 264, Piauvonius Victorinus, qui lui succéda en 267. Victorinus ayant été assassiné, désigna, avant de mourir, son fils pour son successeur. Celui-ci eut le même sort que son père, mais Aurelia Victorina, veuve du premier Victorin et mère du second, prit le titre d'Auguste. Cette nouvelle famille impériale avait eu des compétiteurs dans la Gaule même; elle avait dû combattre et vaincre successivement un Lælianus et un Lollianus.

Cependant Victorina crut devoir faire choix d'un homme pour porter le poids de la couronne; elle fut mal inspirée lorsqu'elle fit proclamer Aurelius Marius, simple armurier, qui fut assassiné trois jours après. Eclairée par ce funeste événement, Victorina fit choix de Tetricus, sénateur et gouverneur d'Aquitaine. Celui-ci régna six ans, mais fatigué des mutineries et de l'insolence de ses soldats, il se démit en faveur de l'empereur Aurélien, en 274. Aurélien le combla d'honneurs ainsi que son fils.

Il est bon de remarquer qu'Aurélien avait commencé à réguer en 270, qu'il mourut en 275, qu'ainsi il survécut un an à peine à la soumission volontaire de Tetricus, et que pendant ce court espace de temps deux autres compétiteurs, Proculus et Bonosus, furent proclamés dans les Gaules. Il est donc bien peu vraisemblable qu'il ait eu le temps de fonder la ville d'Aurillac.

En 282, Carus était reconnu empereur à Rome, et, comme il était né à Narbonne, il se glorifiait d'être Romain; j'en conclus, au contraire, qu'il était du sang

gaulois, puisqu'il ne pouvait appuyer ses prétentions au nom romain que sur le lieu de sa naissance. L'année suivante, 283, vit dans les Gaules le soulèvement général des Bagaudes, espèce de Jacquerie, que les exactions des agents du fisc firent naître, et qu'on ne put étouffer qu'en répandant beaucoup de sang. Enfin, en 292, Constance Chlore gouvernait avec douceur les Gaules, et son fils Constantin lui succédait en 306. Ici se termine l'histoire des empereurs romains. Celle du bas-empire commence; arrêtons-nous et tirons quelques conséquences de cette trop longue analyse.

Il est singulier, vraiment, que, pendant un intervalle de trois siècles, depuis Auguste, et de 356 ans depuis la fin des campagnes de César, l'histoire dise si peu de choses d'une province telle que la Gaule, dans laquelle plusieurs empereurs étaient nés, plusieurs avaient été proclamés, plusieurs avaient trouvé la mort; province qui s'était gouvernée seule pendant près de trente ans et qui avait produit des hommes distingués dans tous les genres; mais il est peut-être plus extraordinaire encore qu'elle ne fasse pas une seule fois mention de l'Arvernie, partie assez considérable des Gaules, et dont les habitants avaient, de toute ancienneté, joué un grand rôle dans l'histoire. A cet égard, je remarque aussi le même silence sur l'Armorique et le pays des Gascons, et dans ces deux provinces nous retrouverons bientôt des peuples libres et indépendants. Pourquoi n'en aurait-il pas été de même en Auvergne, et spécialement au moins dans les montagnes de l'Auvergne, du Rouergue et du Gévaudan, qui, d'après César, faisaient en quelque sorte partie de l'Arvernie?

Je dis que cette conséquence doit être juste, et en effet, si l'on suppose que les Romains ont occupé l'Auvergne,

on doit admettre qu'ils ont dû chercher à la civiliser en y introduisant leurs mœurs, leur religion, leurs habitudes, car telle a été partout leur politique et leur conduite.

Or, tout le monde convient qu'ils ont habité Nîmes et Arles, par exemple, parce qu'on y admire encore des monuments qui attestent leur séjour dans ces deux villes, mais en est-il de même en Auvergne?

Je pourrais, puisque j'ai toujours distingué la haute Auvergne de la basse, ne pas m'occuper de cette dernière, cependant je ne recule pas devant les conséquences que l'on pourra tirer contre moi de ce que je vais dire de la Limagne.

Pour occuper un pays, et un pays sauvage, dans lequel la civilisation n'a pas encore pénétré, il faut d'abord des routes, puis des villes, des camps, des positions militaires : les Romains ont-ils tracé des routes en Auvergne? y connaissaient-ils des villes? y avaient-ils des établissements militaires? Je réponds négativement sans hésiter à toutes ces questions. Je n'ignore pas cependant que le savant M. Gonod, avec lequel je regrette beaucoup de ne pas être d'accord en ce moment, signale dans son excellente statistique du Puy-de-Dôme, quatre voies romaines dans ce département. Mais avant de reconnaître, à des caractères plus ou moins contestables, l'auteur ou les auteurs d'un ouvrage matériel, quel qu'il soit, il me semble qu'il est bon de consulter les livres qui décrivent le pays dans lequel il se trouve et qui en font connaître l'histoire.

C'est pourquoi j'ai interrogé avec soin la savante collection des historiens des Gaules de dom Bouquet, et je suis resté convaincu qu'à l'exception de *Gergovia*, les Romains n'ont connu aucune ville en Auvergne. En effet, l'infatigable Bénédictin a recueilli tout ce que Strabon,

Pomponius Mela, Pline, Claude Ptolémée, Auguste Antonin et autres disent des Gaules; et l'on ne trouve dans tous ces géographes aucun autre nom de ville que celui de la cité des Arvernes, et dans les itinéraires d'Antonin aucun indice qu'une route romaine ait traversé notre pays. Au contraire, Pline, en énumérant les peuples de l'Aquitaine, nomme les Arvernes, mais en les mettant en quelque sorte hors de l'empire, par cette épithète, *Arverni liberi*, le peuple libre des Arvernes. Ainsi, pendant les deux premiers siècles de notre ère au moins, le silence des géographes grecs et latins justifie pleinement mon opinion.

Vient ensuite la fameuse Table théodosienne, vulgairement appelée de Peutinger, à cause de la bibliothèque où elle fut trouvée; tous les érudits conviennent que cette carte est des dernières années du quatrième siècle. N'importe quel en est l'auteur. On m'accordera, j'espère, qu'un tel ouvrage n'annonce pas de très-grandes connaissances géographiques; que notre France en particulier y est singulièrement défigurée; que les noms de ville qu'on y trouve sont, pour la plupart, c'est dom Bouquet qui le dit, altérés ou inconnus; qu'enfin la projection de la France, en forme de parallélogramme régulier, coupé par six rivières, dont l'embouchure est toujours à l'occident, ne permettait pas à l'auteur de placer les peuples, les villes et les routes avec une apparence de régularité. Je dois faire remarquer encore que la carte de Peutinger, réduite au sixième dans Malte-Brun, n'est pas la même que celle de dom Bouquet, trois fois plus grande, et qu'on trouve dans cette dernière des noms et des routes qui ne sont pas dans Malte-Brun. Quelle est la plus exacte des deux? je l'ignore : toujours est-il que Malte-Brun ne nomme qu'une seule localité en

Auvergne, *Aquis calidis*, encore est-il douteux si, par ce nom, l'auteur de la carte de Peutinger désigne Vichy, comme je le crois, que nous puissions la revendiquer; dom Bouquet nomme de plus Clermont et *Gergovia (Augusto nemetum* et *Urbs Arvernorum)*. Mais l'un et l'autre placent l'Arvernie entre deux rivières qui se jettent dans la mer, au-dessous du golfe d'Aquitaine. De ces deux rivières, l'une est sans contredit la Garonne et l'autre la Dordogne; mais il est bon de faire remarquer que, dans Malte-Brun la Garonne est inférieure, comme elle doit l'être, tandis que dom Bouquet place la Garonne au-dessus. La seconde rivière est sans nom dans l'un comme dans l'autre auteur. Dans tous les deux aussi, les Rutènes et les Cadurces sont placés au-dessus de ces deux rivières, par conséquent au nord de l'Arvernie.

C'est cependant sur un document aussi incomplet, aussi inexact, aussi incertain, qu'il faut s'appuyer pour soutenir historiquement que les Romains ont occupé notre province et qu'ils y ont tracé des routes; je l'accepte néanmoins, et je m'attache à la carte de dom Bouquet, la plus défavorable pour moi; qu'en résulterait-il?

On y voit une route qui part de Bourges *(Avaricum)*, passe à Argenton *(Argantomago)*, à Châteaumeillant *(Mediolano)*, à Néris *(Aquis Neris)*, à Chantelle-le-Château *(Cantilia)*, à Clermont *(Augustonemetum)*, à Vichy *(Aquis Calidis)*, à un lieu nommé *Ariolica*, que les Bénédictins n'ont pas reconnu, à Roanne *(Rodumna)*, et qui finit à Feurs *(Fura Segusianorum)*.

J'ai traduit par Vichy le nom d'*Aquis Calidis*, bien que dom Bouquet ait préféré le nom de Chaudes-Aigues, à cause de la ressemblance; il s'est trompé, je crois, parce que Peutinger place cet endroit au nord de Clermont, et aussi parce qu'une route allant de Clermont à Roanne

ne pouvait évidemment passer à Chaudes-Aigues. C'est, d'ailleurs, la première voie romaine citée par M. Gonod, qui la fait aller de Vichy à Château-Meillant, par Chantelle et Néris, sans passer à Clermont, direction plus directe en effet, et qui ne contredit pas mon système, puisqu'elle n'entrerait pas en Auvergne ou n'en longerait que la frontière.

J'admets donc l'existence de cette route. Les Romains ont pu sentir la nécessité de conserver un pont sur l'Allier; César en avait eu deux fois besoin pour entrer en Auvergne et en sortir. Vichy possédait des eaux renommées; ils ont pu y fonder un établissement thermal, et, en supposant l'Arvernie entièrement libre, les Arvernes et les Romains devaient avoir pour leur commerce un port ou un marché sur leurs frontières. Vichy était encore, sous ce rapport, un lieu convenable. Si donc les Romains avaient une station à Vichy, il est plus que probable qu'ils ont ouvert de là une communication avec les camps établis par César chez les Lemovices et les Bituriges, en passant par Chantelle, Néris et Château-Meillant, qui ne sont pas en Auvergne, rien en cela qui détruise mon système.

Je conviendrai franchement que si l'empereur Claude avait réellement fait ouvrir la seconde voie romaine dont parle M. Gonod, traversant de l'est à l'ouest le département du Puy-de-Dôme par Vollore-Ville, Billom, Pérignat, Cournon, Clermont, la Gardette près Olby, Gelles, l'Estival, etc., on pourrait en conclure que les Romains exerçaient sur cette partie de l'Auvergne un pouvoir plus grand que celui que je voudrais leur accorder; mais le fait est-il constant?

D'abord la carte de Peutinger, même celle de dom Bouquet, ne marque à l'est de Clermont aucune route

que celle qui mène à Vichy, aucune autre localité que Vichy; je puis donc en conclure, qu'au moins à la fin du quatrième siècle, la route dont parle M. Gonod n'existait pas de ce côté. Il est vrai que cette même carte, chez dom Bouquet seulement, indique une deuxième route partant de Clermont et allant à l'occident, en passant par un endroit désigné par cette abréviation UR...UM. que j'ai traduit par *Urbs Arvernorum Gergovia*; mais dom Bouquet lui-même n'a pu expliquer les noms de trois autres stations indiquées ensuite, toujours à l'occident, *Fines*, *Acitodunum* et *Pretorio*, probablement hors de l'Auvergne. Qu'était-ce donc que cette route inconnue, passant dans des lieux dont on ne retrouve les noms dans aucun itinéraire? Quand et par qui aurait-elle été ouverte? A-t-elle réellement existé? Ce sont des problèmes que je n'ose résoudre.

Je sais seulement que je n'ai trouvé dans l'histoire aucune mention de la moindre entreprise des Romains contre l'Auvergne du temps de Claude. Jusqu'alors cependant elle était demeurée libre; elle se gouvernait elle-même par ses propres lois, et cent ans après, du temps de Ptolémée, elle avait conservé sa liberté; la soumission d'une province aussi considérable ne méritait-elle pas d'être mentionnée dans l'histoire?

Je doute donc, et de l'existence de cette seconde voie romaine et de la date que l'on assigne à son ouverture. Mais on me dira : La voie romaine existe, on en suit les traces aux lieux indiqués plus haut; elle n'a pu se faire seule, etc. Je réponds que si l'histoire ne dit rien de l'Auvergne pendant 350 ans, ce n'est pas une raison pour croire qu'un peuple, tel que les Arvernes, était plongé pendant ce temps dans un profond sommeil. Il bâtissait Clermont, qui n'existait pas du temps de César;

il élevait dans les montagnes des châteaux qui plus tard protégèrent sa liberté. Dans la Limagne, pays plus riche, plus ouvert, il accordait un peu plus au luxe et aux commodités de la vie, en empruntant aux Romains quelques-uns de leurs arts. Ce que je viens de dire est d'autant plus vraisemblable, que déjà, du temps de César, Vercingétorix avait donné des preuves non équivoques de ce talent d'imitation et fait tourner contre les Romains leurs propres usages. Il avait, en effet, entouré le bas de la colline sur laquelle était situé son camp de *Gergovia*, d'un fossé de deux mètres de profondeur, au-delà duquel s'élevait un rempart de la même hauteur, construit à la romaine; il en avait fait autant à Alise, et dans ses marches, il campait auprès des Romains, en se retranchant comme eux et choisissant de bonnes positions. Or, après la prise d'Alise, César avait rendu aux Arvernes tous ses prisonniers, pour se concilier ce peuple puissant. L'Arvernie n'était donc pas épuisée par cette seule campagne; elle n'était pas soumise, puisque César ne l'occupa point, se contentant de la savoir tranquille: donc les Arvernes purent, pendant le long repos qui suivit la mort de Vercingétorix, user, pour leur propre compte et à leur profit, du talent d'imitation qu'ils avaient montré dans la guerre; et je ne vois aucune invraisemblance à leur attribuer la confection d'une route qui pouvait ouvrir à leur nouvelle capitale des débouchés avantageux chez les peuples voisins.

Si mon opinion avait besoin d'être appuyée par d'autres preuves, je ferais remarquer que les autres voies, soi-disant romaines, dont parle M. Gonod, n'étant pas marquées dans la carte de Peutinger, si l'on admet cette carte comme authentique, il s'ensuit qu'elles n'auraient été ouvertes qu'au cinquième siècle, c'est-à-dire dans

un temps où les Romains véritables n'étaient plus les maîtres ni de Rome ni de l'empire, dans un temps où tous les Barbares, et les Arvernes eux-mêmes, prétendaient à la pourpre et se partageaient les dignités de l'empire, et que par conséquent on ne peut attribuer aux Romains des travaux ordonnés, entrepris et exécutés par des Gaulois véritables, à une époque où l'empire n'existait que de nom.

Je ne m'occupe pas, en ce moment, des Arvernes du cinquième siècle. J'y reviendrai en analysant Sidoine Apollinaire; il s'agit aujourd'hui des monuments romains. M. Gonod en cite sept dans le Puy-de-Dôme :

1° Le temple de Wasso à Clermont; 2° deux temples de Jupiter à Montjuzet et Artonne; 3° un temple de Bacchus à Chanturgue; 4° des ruines à Joze, au bord de l'Allier; 5° les thermes du Mont-Dore.

Quant au temple que les Gaulois appelaient Wasso en leur langue, au dire de Grégoire de Tours, à qui nous en devons une courte description, rien n'indique que ce fût un temple romain. Le seul nom que nous lui connaissions est celtique; le dieu qu'on y adorait, incertain; que ce fût Mars ou Mercure, les Gaulois les connaissaient aussi bien que les Romains; ainsi ni le nom ni le dieu ne déposent en faveur de Rome. Mais si nous faisons attention à l'architecture, si nous nous rappelons que les murs de ce temple avaient trente pieds d'épaisseur, qu'ils étaient doubles, à l'extérieur formés d'un appareil de grandes pierres carrées, et à l'intérieur de pierres pareilles, mais plus petites, nous concevrons plutôt l'idée d'un de ces anciens Bomai ou temple du feu, dont parle Strabon, qu'on retrouve en Sardaigne, sous le nom de Nur gal, qui a la même signification; en Ecosse et en Irlande, sous le nom nouveau de Towers, qu'on appelait

TALAIST dans l'île Minorque, et TEOCALLI au Mexique. S'il est vrai que ce temple ait éte détruit l'an 264 de notre ère, il est évident qu'il ne pouvait être l'œuvre des Romains, qui n'étaient pas encore entrés en Auvergne, qu'il n'était pas même construit par des Arvernes romanisés, puisque, au dire de Sidoine Apollinaire, ce ne fut qu'au cinquième siècle et par l'influence d'Avitus que les nobles arvernes commencèrent à se dépouiller de leur rudesse et de leurs habitudes celtiques pour adopter les mœurs et la langue de Rome.

Quant aux temples de Jupiter qui auraient été construits à Montjuzet, Joze et Artonne, parce que Montjuzet peut être une corruption de *Mons Jovis*, et Artonne, d'*Ara tonantis*, et pour le temple de Bacchus de Chanturgue, corruption de *Campus orgius*, mot qui, soit dit en passant, est un barbarisme, je suis fâché d'avoir à combattre une opinion basée seulement sur des étymologies plus ou moins hasardées. Si ma mémoire ne me trompe pas, les savants auteurs de l'histoire de l'Eglise gallicane traduisent quelque part un Montjousy par *Mons judicii*, et en effet, il n'est pas nécessaire de supposer que Jupiter a eu partout des temples, tandis que partout où il y a eu des hommes il y a eu des endroits destinés à rendre la justice : telle peut être l'étymologie de *Montjuzet*, de *Joze*, même de Chanturgues, *Campus jurgii* ou *jurgiorum*, puisque les assises des Celtes se tenaient ordinairement en plein air.

Je pourrais aussi facilement faire d'Artonne un temple de Cérès, puisque, sans y ajouter six lettres, j'y trouverais l'accusatif grec ARTON pain, et les substantifs ARTRON et ARATRUM, araire; mais je ne crois pas convenable d'insister sérieusement sur de telles étymologies.

Il est fâcheux qu'il ne reste pas assez de débris de tou-

ces monuments pour que l'on puisse juger avec quelque probabilité la patrie véritable de ceux qui les ont élevés et l'époque de leur construction; mais je ne puis m'empêcher de faire observer qu'il ne suffit pas qu'un monument soit bâti avec une grande solidité, composé de pierres de telle ou telle dimension, d'un ciment semblable à celui des arènes de Nismes ou de briques à rebord saillant, dites briques romaines, pour affirmer avec certitude qu'il est l'ouvrage des Romains. N'oublions pas qu'au dire de Tacite, les Celtes Germains ne connaissaient ni le moellon ni la brique; que, d'après César, les Celtes des Gaules employaient alternativement des pierres et des poutres pour lier leurs murailles; que les Romains furent, c'est M. Gonod lui-même qui le dit, leurs maîtres dans l'art de bâtir. Il est donc évident que nos pères durent adopter les méthodes employées par leurs instituteurs, qu'ils se servirent du même mortier, moulèrent comme eux leurs briques, en un mot construisirent chez eux des ouvrages semblables à ceux qu'élevaient les Romains. Si nous nous rappelons d'autre part qu'au cinquième siècle et du temps de Sidoine, les nobles arvernes possédaient de magnifiques *villas*, imitant assez bien celles de la Campanie, ne pouvons-nous pas conclure, avec quelque certitude, que l'on a décoré du nom de temple quelques restes, plus ou moins ornés, de l'une de ces anciennes maisons de plaisance que le bon évêque d'Auvergne aimait tant à décrire?

Par ces motifs et autres que je déduirai en temps et lieu, je ne vois rien dans la Limagne d'authentiquement romain, car, pour les thermes du Mont-Dore, malgré leur inscription latine, indiquant des dieux romains, rien ne me prouve qu'ils ne sont pas l'œuvre de quelque Arverne déserteur de la croyance druidique; et fussent-ils cons-

truits aux dépens du sénat et du peuple romain, je demanderai si ce monument unique prouverait mieux la suzeraineté de Rome sur l'Arvernie que l'existence des oratoires ou hospices français, grecs ou arméniens à Jérusalem, ne prouve la domination de la France ou des autres peuples chrétiens dans cette ville ?

Je ne veux pas que les Arvernes aient été soumis à l'empire, mais je reconnais qu'ils en étaient les amis et les alliés; ile ne pouvaient donc refuser aux Romains malades l'accès des thermes du Mont-Dore, et leur intérêt, au contraire, les sollicitait à les y attirer; ils ont donc pu permettre que les Romains y fissent des fondations pieuses sans renoncer à leur indépendance. Ainsi, je le répète, rien dans l'histoire écrite, rien dans les débris échappés au ravage du temps, ne contredit la thèse que je soutiens, même dans la Limagne.

Mais je n'oublie pas que j'ai toujours distingué la haute Auvergne de la basse, et sur mon terrain j'ai moins à craindre encore la contradiction. On ne trouvera, en effet, dans le Cantal, aucune ville remontant à l'ère romaine, ni même antérieure au huitième siècle; pas de voies romaines dans nos montagnes, pas de monuments que l'on puisse attribuer aux Romains. L'histoire, pendant plus de huit siècles, est absolument muette sur nous, et à peine dans Sidoine Apollinaire et dans Grégoire de Tours peut-on, à de faibles indices, soupçonner qu'ils avaient quelque connaissance des montagnes de la haute Auvergne. Je puis me tromper, mais il me semble que si les Romains avaient pénétré dans nos montagnes, s'ils y avaient fondé des colonies ou des établissements quelconques, non seulement on en retrouverait des ruines non suspectes, mais leurs géographes, leurs historiens, leurs poètes nous en auraient conservé au moins les noms.

Au déclin de l'empire et lors de l'occupation des Gaules par les Goths et les Francs, les écrivains de la basse latinité, surtout les auteurs auvergnats qui nous restent, diraient quelque chose d'un pays qu'ils devaient connaître et dans lequel la civilisation romaine n'aurait pu disparaître tout-à-coup. Si donc il n'y a pas un mot, pas un nom dans les anciens auteurs latins; si dans Grégoire de Tours lui-même, qui écrivait dans la seconde moitié du sixième siècle, on ne trouve que deux noms que nous puissions revendiquer avec quelque apparence de raison, *Meriolacum* et *Melite* (1); si la fondation de toutes nos villes est de beaucoup postérieure au siècle de Grégoire de Tours; si enfin, dans le nombre presque infini de légendes, de miracles et de vies de saints plus ou moins connus, recueillis par cet auteur, rien, absolument rien ne peut être rapporté à la haute Auvergne, il est impossible de ne pas en conclure, comme je le fais, que nos montagnes furent, pendant plusieurs siècles, comme une forteresse dans laquelle l'ancienne indépendance des Celtes et le culte des Druides s'étaient retranchés, et qu'ils ont dû s'y conserver plus long-temps que partout ailleurs.

Nous verrons dans Sidoine que les nobles arvernes, ses concitoyens, s'étaient construit des forteresses dans les montagnes, qu'ils allaient souvent y retremper leur vigueur dans les exercices pénibles, et même dangereux alors, de la chasse; nul doute qu'ils ne s'y retirassent aussi pendant les invasions des Barbares: ils avaient donc, à ne pas faire connaître un pays qui leur servait ainsi de

(1) Je dis que nous pouvons revendiquer, car dom Bouquet traduit *Meriolacum* par Olliergues et non par Chastel-Marlhac, et quant au couvent de Mélite, il n'est pas bien prouvé que ce soit notre Méallet.

place de sûreté, et où ils pouvaient trouver, au besoin, des bras robustes pour les défendre, le même intérêt que le duc d'Argyle, en Ecosse, à cacher à ses voisins les défilés qui auraient pu les conduire sur les bords du lac d'*Inverrary*.

D'autre part, Suétone nous apprend qu'Auguste avait interdit dans les Gaules le culte des Druides, que Claude en extirpa les restes, sans doute dans les provinces soumises à la domination romaine, car, bien des siècles après, nos rois furent obligés de publier contre eux plusieurs capitulaires; et M. Branche nous montre le druidisme encore vivant chez les montagnards de la Chaise-Dieu, en 1040, quand Robert d'Aurillac vint y fonder une abbaye. Ainsi, le patriotisme, la religion et l'amour de la liberté contribuaient également à fermer aux Romains l'entrée de nos montagnes et à en préserver les habitants de tout contact immédiat avec les étrangers.

Cependant l'isolement complet d'un peuple actif, courageux, industrieux, ne peut durer toujours. Bien des causes sans doute contribuèrent à faire sortir quelquefois les montagnards de leurs retraites et à conduire chez eux des étrangers proscrits, prisonniers ou marchands : d'abord, les guerres civiles qui ensanglantèrent la Gaule, et les factions qui déchirèrent l'empire, dans lesquelles probablement les Arvernes prirent parti quelquefois; puis la persécution que souffrirent d'abord les Druides et ensuite les premiers chrétiens; en troisième lieu les invasions des Barbares qui refoulèrent vers le centre des Gaules les populations celtiques; enfin le commerce des bestiaux, principale richesse de la haute Auvergne.

Toutes ces causes, réunies à l'esprit aventureux et entreprenant des montagnards, ne permettent pas de douter qu'à la longue le polythéisme et les arts des Romains ne

se soient glissés peu à peu dans ce sanctuaire du druidisme, de même que le christianisme s'y insinua plus tard avec la langue et les lois de Rome, qu'il avait vaincue par sa résignation et le sang de ses martyrs. C'est ainsi que l'Ecosse, que les Romains ne purent ni vaincre ni occuper, conserve leur costume et leurs lois.

Il est donc tout-à-fait inutile de recourir à une conquête, démentie par l'histoire, pour expliquer la présence, dans nos montagnes, de quelques briques ou poteries semblables à celles que fabriquaient les Romains, de quelques médailles et monnaies romaines, échangées par le commerce ou dépouilles opimes de quelques expéditions militaires, de quelques traces de polythéisme et d'usages importés de Rome : le temps, les révolutions des empires, le contact journalier avec nos voisins, soumis immédiatement à l'empire ; le séjour fréquent des citoyens d'*Augustonemetum* dans leurs forteresses des montagnes, l'élévation d'un grand nombre d'Arvernes aux plus hautes dignités de l'empire, l'action puissante du clergé dans les cinquième, sixième et septième siècles, et sa tendance bien marquée pour la réunion des Gaules en un seul et même empire, justifient bien mieux cet amour pour une civilisation expirante d'un royaume croulant en ruines qui embrasa les Arvernes au cinquième siècle.

Mais pour bien comprendre quelle a pu être, sur notre province, l'influence du christianisme dès sa naissance, il faut rechercher avec soin comment et à quelle époque il s'est introduit dans les Gaules et plus spécialement en Auvergne. Ce sera le sujet d'une autre causerie avec les lecteurs des *Tablettes*, auxquels je demande pardon d'avoir été aussi sérieux et ennuyeux aujourd'hui. Je finirai par une question que je les prie de méditer.

L'article 6 du chapitre II de la *Coutume d'Auvergne* est ainsi conçu :

« Les habitants d'aucune justice qui n'ont corps commun ne consulat, ne se peuvent assembler pour leurs affaires communs, sans demander licence à leur seigneur justicier, ou aux officiers du lieu dont ils sont sujets, sur peine d'amende, qui doit être arbitrée par le juge, selon l'exigence du cas, etc. »

L'article 8 porte :

« Ont lieu les deux articles précédents au bas pays d'Auvergne, car au hault pays les habitants en iceluy se peuvent assembler sans autorité de justice pour faire luminiers ou jurés, qui ont l'administration des affaires communs desdits lieux, villages ou parroisses desdits pays, etc. »

Si je ne suis pas dans le vrai en soutenant que la haute Auvergne n'a jamais perdu sa liberté celtique, je demande pourquoi cette différence entre les deux parties d'une même province? Je demande pourquoi Clermont a joui si tard de franchises concédées par le souverain, et pourquoi, dans nos montagnes, à la même époque, des jugements, rendus contradictoirement, reconnaissaient que nos pères avaient toujours joui de ces franchises?

Un axiome de droit dit : *Ubi eadem ratio, ibi idem jus;* mais, au contraire, là où le droit est différent la cause ne peut être la même. Il faut donc que le pays plus accessible ait perdu quelque chose de sa liberté, et que les montagnes inexpugnables aient mieux protégé leurs habitants, car nous ne voulons pas nous faire un mérite personnel d'un avantage qu'on ne doit attribuer qu'à notre position géographique.

CHAPITRE III.

Introduction du Christianisme dans les Gaules.

Quand et comment le christianisme s'est-il établi dans les Gaules ? Je l'ai dit dans une précédente causerie : c'est une question grave qu'il importe de résoudre pour apprécier la part qu'il a prise à la civilisation des Gaulois, et en particulier des Arvernes, et son influence sur eux à l'époque dont nous nous occupons ; c'est encore une question délicate, parce qu'en général un passage mal compris peut-être de Grégoire de Tours, et la juste autorité dont jouit le père de notre histoire, font placer la première publication de la bonne nouvelle dans les Gaules, sous l'empereur Decius, l'année de son troisième consulat, c'est-à-dire l'an 251, d'après l'*Art de vérifier les dates*, tandis que plusieurs documents historiques, antérieurs à Grégoire de Tours, le récit de cet historien lui-même, un grand nombre d'anciennes légendes, monuments quelquefois crédules, mais souvent aussi bien respectables, de l'antique tradition, font remonter beaucoup plus haut cette prédication. Je vais donc examiner ces deux opinions différentes, chercher laquelle des deux est la plus vraisemblable et voir s'il n'y aurait pas moyen de les concilier.

Et d'abord, il est certain que les apôtres n'eurent pas plus tôt reçu le Saint-Esprit qu'ils se répandirent de tous côtés pour remplir leur sainte mission. Il y avait à cette époque un grand nombre de Juifs dans toutes les grandes villes de l'empire, notamment à Rome. La nouvelle partout proclamée de la venue et de la mort du Messie promis à leurs pères, causa parmi eux de grandes discussions, les uns la rejetant comme absurde, les autres ou-

vrant les yeux à la lumière. Il faut que leurs disputes sur ce sujet important aient fait du bruit à Rome, sous le règne de Claude, car Suétone, dans la vie de cet empereur, s'exprime ainsi : « Il chassa de Rome les Juifs qui, à l'occasion du Christ, excitaient chaque jour des séditions. »

Ce témoignage d'un auteur païen ne peut être suspect. Voilà donc des Chrétiens à Rome évidemment, et en assez grand nombre pour être remarqués et troubler la tranquillité publique, vers l'an 50 de notre ère, seize ou dix-sept ans après la mort du Christ.

Douze ou quinze ans après, leur nombre devait s'être accru prodigieusement, si nous en croyons le même Suétone, Tacite, Dion et Sénèque. Le premier dit, en effet, dans la vie de Néron : « On infligea divers supplices aux Chrétiens, espèce d'hommes entichée d'une superstition nouvelle et malfaisante. »

Tacite, à propos de l'incendie qui dévora les deux tiers de la capitale du monde, la dixième année du règne de Néron, et que les historiens attribuent presque unanimement à ce monstre, raconte que l'empereur en accusa les Chrétiens, puis il ajoute :

« Cétaient des gens haïs pour leur infamie, que le peu-
» ple appelait Chrétiens, à cause du Christ, leur auteur,
» qui fut puni du dernier supplice, sous le règne de Ti-
» bère, par Ponce Pilate, gouverneur de la Judée; mais
» cette pernicieuse secte, après avoir été réprimée pour
» quelque temps, pullulait tout de nouveau, non seule-
» ment dans le lieu de sa naissance, mais dans Rome
» même, qui est comme l'égout de toutes les ordures et de
» toutes les infamies. On se saisit donc de tous ceux qui
» s'avouèrent de cette religion, et par leur confession,
» on en découvrait une infinité d'autres qui ne furent

» pas tant convaincus du crime d'incendie que de la haine » du genre humain. On insulta même à leur mort, en les » couvrant de peaux de bêtes sauvages, et en les faisant » dévorer par des chiens ; on les attachait en croix pour » servir la nuit de feu et de lumière. Néron donnait ses » jardins pour ce spectacle, auquel il avait ajouté les plai- » sirs du Cirque, et on le voyait dans ces jeux se mêler » parmi le peuple en habit de cocher, ou assis sur son » char. Mais quoique ces cruautés fussent exercées sur » des coupables qui avaient mérité les derniers supplices, » on ne laissait pas d'en avoir pitié, parce que Néron » les faisait mourir, non pour l'utilité publique, mais » pour assouvir sa cruauté. »

Ce passage est trop formel pour avoir besoin de commentaires ; Sénèque n'est pas moins probant, il disait :

« Déjà, en effet, les usages de cette secte scélérate ont » tellement prévalu, qu'ils sont reçus dans toute la terre ; » les vaincus ont donné des lois aux vainqueurs. »

Dion Cassius se plaignait aussi de l'impuissance des lois contre le christianisme qui en triomphait :

« Cette nation, quoique souvent affaiblie par les Ro- » mains de diverses manières, est néanmoins devenue » si nombreuse, que les lois sont impuissantes contre elle, » et qu'elle en triomphe. »

Les empereurs avaient pensé que la religion nouvelle s'éteindrait dans le sang de ses premiers sectateurs ; ils se trompèrent : le sang des martyrs fut une semence féconde ; nous allons en voir la preuve sous Domitien. On trouve dans la Chronique d'Eusèbe ce passage tiré de Brutius, auteur païen :

« Brutius a écrit que, sous Domitien, un grand nombre » de chrétiens souffrirent le martyre ; de ce nombre était » Flavia Domitilla, nièce du consul Flavius Clemens,

» et fille de sa sœur ; cette dame fut reléguée dans une » île pour s'être avouée chrétienne. »

Dion, Vie de Domitien, atteste le même fait, et dit de plus que le consul Flavius Clemens était cousin de Domitien, époux de Flavia Domitilla, et que l'empereur le fit mourir.

Or, nous savons, par Eusèbe et Paul Orose, que Domitien ne commença à persécuter l'Eglise que la dernière année de son règne, qui jusqu'alors avait été prospère. Tous deux regardent sa chute comme une punition du ciel : on trouve en effet ces paroles dans l'ouvrage intitulé *De la mort des persécuteurs* : « Cecilius Donatus, » surnommé Domitien, régna long-temps en toute sécu- » rité, jusqu'à ce qu'il eut levé sa main impie contre » le Seigneur. » Eh bien, cette même réflexion se trouve dans Juvenal, satire IV ; le poète se plaint de ce que Domitien a pu faire périr impunément tant de personnes recommandables, et que le juste châtiment que méritaient ses crimes ne lui ait enfin été infligé que lorsqu'il eut exercé sa cruauté contre de malheureux artisans et des hommes déshonorés, comme on appelait alors les Chrétiens :

> Atque utinam his potiùs nugis tota illa dedisset
> Tempora sævitiæ, claras quibus abstulit Urbi
> Illustresque animas impunè, et vindice nullo !
> Sed periit, postquàm cerdonibus esse timendus
> Cæperat ; hoc nocuit Lamiarum cæde madenti.

Il paraît que le consul Flavius Clemens était aussi chrétien, comme sa femme, car Suétone, qui le dit cousin germain de Domitien, le flétrit, par un de ces reproches que l'on adressait alors aux Chrétiens : « Flavius » Clemens, son cousin germain paternel, d'une inertie » méprisable. »

C'est ainsi que Julien arguait les Chrétiens d'une vie fainéante et inutile, et leur prêtait les plus vils sentiments, *μαλακία γνώμης καὶ σώματος*. Dion met encore un autre consul, Acilius Glabrion, au nombre de ceux qui furent accusés d'athéisme, c'est-à-dire de christianisme, et que Domitien fit mourir parce qu'il ne voulait pas sacrifier aux Dieux.

Nous pouvons revendiquer encore, comme chrétienne à cette époque, Pomponia Græcina, illustre Romaine, femme de Plantius, qui, à son retour d'Angleterre, avait obtenu les honneurs du triomphe. Tacite, liv. 13, n° 32 de ses Annales, nous apprend que cette dame, accusée de superstition étrangère, fut remise au jugement de son mari; celui-ci fit une assemblée de parents, selon la coutume, et étant établi par la loi juge de la vie et de l'honneur de sa femme, la déclara innocente. Pomponia Græcina était d'autant plus connue et remarquée à Rome que, depuis la mort de Julie, fille de Drusus, victime de l'infâme Messaline, elle avait publiquement porté le deuil, sur ses habits et son visage, sans craindre que Claude ne la punît de cette marque d'improbation: courage bien rare à cette époque, et qui lui fit beaucoup d'honneur.

Ainsi ce n'étaient plus, dès le premier siècle, de pauvres artisans, la lie du peuple, des personnes illettrées que l'on accusait de christianisme; déjà il avait pénétré dans les familles patriciennes et consulaires, même si l'on en croit une tradition que je n'affirme ni ne rejette, mais que Châteaubriand a recueillie dans ses *Martyrs*, jusque dans la famille impériale et le lit de Domitien.

Or, je le demande, est-il probable que de tous ces chrétiens, chassés de Rome sous Claude, pas un ne se soit retiré dans les Gaules? Peut-on présumer que les

apôtres et leurs disciples, si nombreux à Rome, sous Néron, qui, répandant partout la bonne nouvelle, avaient fondé des églises sur toutes les côtes, aient pu négliger entièrement les Gaules, si voisines de Rome et de l'Italie? Peut-on croire que de tant de Gaulois que le commerce, la milice ou les affaires de leur province appelaient à Rome, pas un n'ait entendu parler de cette religion nouvelle qui croissait dans le sang de ses néophytes?

Toutes ces suppositions me paraissent inadmissibles, et il faudrait en outre que pas un des Romains initiés à la foi nouvelle n'eût été, pendant le même temps, conduit dans les Gaules, ou par ses affaires, ou par ses devoirs de citoyen; qu'enfin les Gaulois fussent restés totalement étrangers au mouvement général qui se manifestait à la fois dans tout l'empire.

C'est en effet peu de temps après que Pline écrivait à Trajan cette fameuse lettre, trop connue pour que je ne me borne pas à en citer quelques lignes :

« L'affaire m'a paru digne de vos réflexions par la mul-
» titude de ceux qui sont enveloppés dans ce péril, car
» un très-grand nombre de personnes de tout âge, de
» tout rang, de tout sexe, sont et seront tous les jours
» impliqués dans cette accusation. Ce mal contagieux
» n'a pas seulement infesté les villes, il a gagné les vil-
» lages et les campagnes, etc. »

Je sais bien que Pline n'était pas dans les Gaules, lorsqu'il écrivait cette lettre, et que Trajan approuvait sa conduite; mais si le christianisme avait déjà fait tant de conquêtes dans des provinces plus éloignées du centre de l'empire et de l'Eglise, il me paraît impossible qu'il fût tout-à-fait inconnu chez les Gaulois, si avides de nouvelles qu'ils arrêtaient les voyageurs sur les chemins pour

s'informer de ce qui se passait dans les lieux d'où ils venaient.

Du reste, comme on fait dire à Grégoire de Tours plus qu'il n'a voulu dire probablement, je crois qu'il est bon de citer ici, non pas seulement une phrase isolée de son récit, mais le passage entier dans lequel il parle du christianisme dans les Gaules; je copie donc la traduction de MM. Guadet et Taranne, Paris, 1836, livre 1er.

« XXIV. Le bienheureux apôtre Pierre se rend à Rome, » au temps de Claude, quatrième empereur depuis Au- » guste, et là, dans ses prédications, il prouva manifes- » tement, par un grand nombre de miracles, que le » Christ était fils de Dieu. Dès lors les chrétiens com- » mencèrent à paraître à Rome, et comme le nom du » Christ se répandait de plus en plus parmi les peuples, » la haine du vieux serpent s'éleva contre eux, et rem- » plit d'une cruelle méchanceté le cœur de l'empereur : » car Néron, ce luxurieux, vain et superbe, qui tantôt » servait de concubine aux hommes, tantôt les prenait » lui-même pour femmes, qui souilla, dans ses honteuses » débauches, sa mère, ses sœurs et toutes ses parentes, » pour mettre enfin le comble à sa scélératesse, excita » le premier la persécution contre les sectateurs de la loi » du Christ. Il avait avec lui Simon-le-Magicien, homme » consommé en fait de malice et de toute sorte de magie. » Les apôtres saint Pierre et saint Paul ayant confondu » cet homme, l'empereur, irrité contre eux parce qu'ils » prêchaient le Christ, fils de Dieu, et qu'ils dédaignaient » d'adorer les idoles, ordonna de faire périr Pierre sur » la croix, et Paul par le glaive. Mais lui-même, cher- » chant à fuir une sédition élevée contre sa personne, se » tua de sa propre main, à quatre milles de Rome.

» Dans le même temps, Jacques, frère du Seigneur, et

» Marc l'évangéliste reçurent la couronne du martyre » pour le glorieux nom du Christ; mais le premier qui » entra dans cette voie sainte fut le lévite Etienne. Après » la mort de l'apôtre Jacques, une grande calamité » vint accabler les Israélites, car à l'avénement de Ves- » pasien, le temple fut brûlé, et six cent mille Juifs » périrent dans la guerre, par le glaive ou par la faim.

» Domitien fut le second empereur, depuis Néron, qui » sévit contre les chrétiens; il exila l'apôtre Jean dans » l'île de Pathmos, et exerça contre les peuples divers » genres de cruauté. Après sa mort, saint Jean, apôtre » et évangéliste, revint de son exil, et après avoir mené » une vie parfaite et toute vouée à Dieu, plein de jours, » il se renferma vivant dans son tombeau. Mais on rap- » porte qu'il ne doit pas subir la mort jusqu'à ce que Jé- » sus-Christ vienne de nouveau pour juger les hommes, » le Seigneur disant lui-même dans ses Evangiles : « Je » veux qu'il demeure jusqu'à ce que je vienne. » (Saint » Jean, ch. 22, v. 22.)

» XXV. Trajan, le troisième après Néron, persécuta » les Chrétiens. Sous cet empereur, saint Clément, troi- » sième évêque de la ville de Rome, souffrit le martyre; » on assure aussi que saint Simon, évêque de Jérusa- » lem, fils de Cléophas, fut crucifié pour le nom du » Christ. Ignace, évêque d'Antioche, ayant été conduit » à Rome, y fut livré aux bêtes; tous ces événements » furent accomplis sous Trajan.

» XXVI. A Trajan succéda l'empereur Ælius Adrien, » dont le nom fit donner à Jérusalem celui d'Ælia, parce » que ce successeur de Domitien avait fait réparer cette » ville. Ces martyres des saints étant consommés, il ne » suffit pas au démon d'avoir excité contre les chrétiens » les nations incrédules, il fallut encore qu'il fît naître

» des schismes au milieu d'eux. Il souleva des hérésies,
» et la foi catholique, cessant d'être une, fut différemment
» interprétée. Sous Antonin parut l'hérésie insensée de
» Marcion et de Valentinien; et Justin-le-Philosophe,
» après avoir écrit en faveur de l'Eglise catholique,
» reçut pour le nom du Christ la couronne du martyre.
» En Asie, une persécution s'étant élevée, le bienheu-
» reux Polycarpe, disciple de saint Jean, apôtre et évan-
» géliste, périt par le feu, dans la quatre-vingtième
» année de son âge, comme une victime très-pure offerte
» au Seigneur. *Dans les Gaules même, un grand nombre de*
» *Chrétiens reçurent aussi, pour le nom du Christ, la*
» *céleste couronne du martyre; l'histoire de leur passion*
» *s'est fidèlement conservée parmi nous jusqu'à ce jour.*

» XXVII. Le premier d'entre ces Chrétiens fut Pothin,
» évêque de la ville de Lyon, qui, plein de jours, suc-
» comba au milieu des supplices, qu'il subit pour le nom
» du Christ. Le bienheureux Irénée, successeur de ce
» martyr, ayant été envoyé dans la même ville par
» saint Polycarpe, s'y distingua par des vertus éminen-
» tes. Dans un court espace de temps il gagna, surtout
» au moyen de ses prédications, tous les habitants au
» christianisme. Mais une nouvelle persécution ayant
» éclaté, le démon suscita, par la main du tyran, de
» telles guerres dans ce pays, et l'on y égorgea une si
» grande multitude de personnes, à cause de leur cons-
» tance à confesser le nom du Seigneur, que les places
» publiques furent inondées de sang chrétien. *Nous n'a-*
» *vons pu recueillir leur nombre et leurs noms, mais le*
» *Seigneur a inscrit ces victimes sur le livre de vie.* Le
» bourreau ayant fait souffrir en sa présence divers sup-
» plices à saint Irénée, le couronna par le martyre en
» Notre-Seigneur Jésus-Christ. Après Irénée succombè-

» ren t quarante-huit autres martyrs, dont le premier fut » dit-on, Veetius Epagathus.

» XXVIII. Sous l'empereur Dèce, il s'éleva de nom- » breuses persécutions contre le nom chrétien, et tant » de fidèles périrent, qu'on n'en saurait dire le nombre. » Babyllus, évêque de la ville de Rome; Laurent, ar- » chidiacre, et Hippolyte furent martyrisés pour avoir » confessé le nom du Seigneur. *Valentinien et Novatien* » *parurent alors à la tête des hérétiques, et à l'instigation* » *du démon, attaquèrent notre foi.*

» Dans ce temps, sept hommes ordonnés évêques fu- » rent envoyés pour prêcher dans les Gaules, comme le » rapporte l'histoire de la passion du saint martyr Sa- » turnin. On y lit en effet : Sous le consulat de Décius et » de Gratus, d'après le fidèle souvenir qu'on en conserve, » la ville de Toulouse possédait déjà son premier et » grand évêque saint Saturnin. Ces missionnaires des » Gaules furent l'évêque Gatien, envoyé à Tours, l'é- » vêque Trophime à Arles, l'évêque Paul à Narbonne, » l'évêque Saturnin à Toulouse, l'évêque Denis à Paris, » l'évêque Austremoine à Clermont, l'évêque Martial à » Limoges.

» Le bienheureux Denis, évêque de Paris, ayant subi di- » vers supplices pour le nom du Christ, termina sous le » glaive sa vie terrestre. Saturnin, déjà sûr du martyre, » dit à ses deux prêtres: Voici que je vais être immolé, et » l'instant de ma mort approche ; je vous prie de ne point » me quitter avant que j'aie terminé ma vie. Ayant été » arrêté, on le conduisit au Capitole, mais abandonné » par les deux prêtres, il fut emmené seul ; alors on dit » que se voyant délaissé, il fit cette prière : *Seigneur Jé-* » *sus-Christ, exauce-moi; de ta demeure céleste, fais que* » *jamais cette ville ne mérite d'avoir un de ses citoyens*

» *pour évêque*. Nous savons en effet qu'il en a été ainsi » jusqu'à présent. Saturnin, ayant été attaché à un tau- » reau furieux, fut précipité du Capitole, et perdit ainsi » la vie. Pour Gatien, Trophime, Austremoine, Paul et » Martial, après avoir vécu dans une éminente sainteté, » après avoir acquis les peuples à l'Eglise, et répandu par » tout la foi du Christ, ils sortirent de ce monde en con- » fessant paisiblement leur croyance. C'est ainsi qu'après » avoir quitté la terre, les uns en martyrs, les autres » en confesseurs, ils sont tous ensemble réunis dans les » cieux. »

Cette citation est bien longue; j'aurais pu sans doute la réduire beaucoup, mais j'ai craint qu'on ne m'accusât d'avoir tronqué Grégoire de Tours pour en tirer plus facilement des conséquences favorables à mon opinion. J'ai voulu mettre le récit entier sous les yeux du lecteur, afin qu'il pût juger avec équité et connaissance de cause; ce scrupule doit me servir d'excuse.

Grégoire de Tours distingue donc, dans ce passage, six persécutions différentes: la première sous Néron; nous avons cité un passage de Tacite qui la décrit: la seconde sous Domitien; Dion, Suétone et Juvénal nous l'ont fait connaître: la troisième sous Trajan. Nous avons pour celle-là, une lettre de Pline et la réponse de l'empereur. Jusque-là notre auteur ne dit pas que les Gaules aient eu à souffrir de ces persécutions, je ne le supposerai pas non plus.

Mais sous Antonin, d'après Grégoire de Tours, les chrétiens ont à souffrir pour la quatrième fois, et c'est sous le règne de ce prince qu'il place le martyre de saint Pothin et de ses compagnons. *L'histoire de leur passion*, ajoute-t-il, *s'est fidèlement conservée parmi nous jusqu'à ce jour*.

A cet égard, je dois faire observer que Grégoire passe légèrement sur le règne d'Adrien, de l'an 117 à l'an 138, parce qu'en effet cet empereur avait d'abord publié un édit en faveur des chrétiens. Lampride prétend même qu'il voulut faire recevoir Jésus-Christ au nombre des dieux. Ce fait est consigné dans la vie d'Alexandre Sévère, qui eut la même pensée et vénéra, dans son oratoire, les effigies d'Abraham, d'Orphée et de Jésus-Christ. Voici le passage :

« Il voulut ériger un temple pour le Christ, et le rece-
» voir au nombre des dieux, ce qu'Adrien, dit-on, avait
» voulu faire avant lui, puisqu'en effet il avait ordonné
» d'élever dans toutes les villes des temples sans idoles.
» Ces temples sans dieu sont encore de nos jours appelés,
» pour cette raison, temples d'Adrien. On disait qu'il les
» avait fait construire pour y recevoir le Christ, mais
» qu'il en fut empêché par ceux qui, après avoir consulté
» les oracles, en avaient reçu pour réponse que, s'il per-
» sistait dans ce projet, tout le monde embrasserait le
» christianisme, et que les autres temples seraient aban-
» donnés.»

Tels étaient en effet d'abord les sentiments d'Adrien; mais un Juif nommé Barcochebas, s'étant donné pour le Messie, il fut obligé de reprendre les armes pour ranger au devoir les Juifs révoltés. Il en fit une horrible boucherie, et, comme on confondait encore alors les Juifs et les Chrétiens, ce fut l'occasion d'un redoublement de fureur contre ces derniers.

Antonin-le-Pieux, qui régna de l'an 138 à l'an 161, avait aussi écrit en faveur des chrétiens la lettre suivante :

« L'empereur César, Marc Aurèle, Antonin, Auguste
» Arménien, grand pontife, quinze fois tribun, trois
» fois consul, aux états d'Asie, salut. Je sais que les dieux

» ont soin que ces hommes (les chrétiens) ne demeurent
» pas inconnus, car il leur appartient, plutôt qu'à vous,
» de châtier ceux qui refusent de les adorer. Plus vous
» faites de bruit contre eux et plus vous les accusez d'im-
» piété, plus vous les confirmez dans leurs sentiments
» et dans leur résolution; ils aiment mieux être déférés
» et condamnés à la mort pour le nom de leur dieu, que
» de demeurer en vie; ainsi ils emportent la victoire en
» renonçant à la vie, plutôt que de faire ce que vous
» désirez. Il est aussi à propos de vous donner des avis
» touchant les tremblements de terre présents ou passés.
» Comparez la conduite que vous tenez en ces occasions,
» avec celle que tiennent les chrétiens. Au lieu qu'alors ils
» mettent plus que jamais leur confiance en Dieu, vous
» perdez courage; aussi il semble que, hors ces calamités
» publiques, vous ne connaissiez pas seulement les Dieux;
» vous négligez toutes les choses de la religion, et vous
» ne vous souciez pas du culte de l'immortel; et parce
» que les chrétiens l'honorent, vous les chassez et vous
» les persécutez jusqu'à la mort. Plusieurs gouverneurs
» de provinces, ayant écrit à mon père, touchant ceux
» de cette religion, il défendit de les inquiéter, à moins
» qu'ils n'entreprissent quelque chose contre le bien de
» l'Etat; quand on m'a écrit sur le même sujet, j'ai fait
» la même réponse, que si quelqu'un continue à accuser
» un chrétien, à cause de sa religion, que l'accusé soit
» renvoyé absous, quand il paraîtrait effectivement être
» chrétien, et que l'accusateur soit puni.»

On ne peut douter que ce rescrit ne soit d'Antonin-le-Pieux, et non de Marc Aurèle, son fils adoptif (voir à ce sujet Tillemont et l'inscription rapportée par Maündrell, dans laquelle Antonin-le-Pieux porte aussi le nom de Marc Aurèle). Cependant l'esprit public et les nécessités politi-

ques l'emportent tellement quelquefois sur les sentiments particuliers des princes, que le pieux Antonin fut obligé de se faire persécuteur, comme le dit Grégoire de Tours. Lucien le prouve en rapportant l'histoire de Pérégrin, qui arriva sous son règne ; et un célèbre chronologiste juif, cité par Basnage, l. 3, ch. 3, n° 4, l'atteste aussi. Marc Aurèle, qui succéda à Antonin, en 161, et régna jusqu'à 180, continua cette persécution.

Il faut bien noter ici que Grégoire de Tours place sous Antonin, par conséquent avant le 7 mars 161, le martyre d'un grand nombre de chrétiens dans les Gaules, et par exprès celui de St-Pothin, qu'il appelle lui-même évêque de Lyon. Cependant l'*Art de vérifier les dates* et en général tous les auteurs ecclésiastiques reculent la mort de saint Pothin jusqu'au 2 juin 177, par conséquent sous le règne de Marc Aurèle. Il peut donc y avoir là une première inexactitude dans Grégoire de Tours. En second lieu, notre historien confond saint Irénée et saint Pothin, à la fin du XXVII^me^ paragraphe. C'est avec saint Pothin que périrent les quarante-huit martyrs du nombre desquels était Vectius Epagathus ; nous avons encore les actes de cette première persécution, et nous les devons à saint Irénée, dont l'*Art de vérifier les dates* ne place le martyre qu'en 201, seconde inexactitude, distraction ou peut-être interpolation de quelque copiste. En effet, Grégoire avait d'abord bien distingué les deux persécutions, affirmé que les actes de la première existaient, et qu'on n'avait pas ceux de la seconde ; il ne pouvait donc, sans contradiction, appliquer à cette dernière les noms et les actes du martyre des compagnons de saint Pothin.

Quoi qu'il en soit, il est bien constant que Grégoire de Tours reconnaît qu'il y avait à Lyon une église épiscopale dirigée par le vénérable saint Pothin, qui y était devenu

plus qu'octogénaire ; il fait allusion, en parlant des actes du martyre de saint Pothin et de ses compagnons, aux lettres que les Églises de Lyon et de Vienne écrivirent à ce sujet aux Églises d'Asie; lettres conservées par Eusèbe, dans son histoire, l. 5, c. 1 ; il parle ensuite de saint Irénée, envoyé à Lyon par saint Polycarpe, sans doute du vivant même de saint Pothin, puisque le disciple de saint Jean devait être plein de jours au plus tard au milieu du second siècle. Il fait connaître en peu de mots les nombreux travaux de saint Irénée, et fixe la date de son martyre en le plaçant sous le règne d'un tyran. On ne peut donc raisonnablement soutenir qu'après avoir montré deux grands évêques se succédant à Lyon, décrit deux persécutions, parlé d'une troisième cinquante ans après, sous l'empereur Dèce, et d'un schisme qui occasionna aussi des troubles dans les Gaules à la même époque, notre historien ait voulu dire que néanmoins le christianisme n'avait pas été encore prêché dans les Gaules, et qu'il y fut annoncé pour la première fois cette même année 251.

Certes, en s'exprimant ainsi, Grégoire de Tours se serait démenti lui-même, et il aurait démenti saint Irénée, dont il place le martyre sous Albin, qui prit la pourpre dans les Gaules, l'an 193, fut vaincu, pris près de Trévoux, et se donna la mort le 19 février 197, cinquante-quatre ans avant le troisième consulat de Dèce. En effet, saint Irénée, évêque de Lyon, devait savoir ce qui se passait dans les Gaules; il y prêchait la foi; mais il écrivait aussi pour la défendre et la propager. Nous avons encore plusieurs de ses ouvrages, et voici en quels termes il parle de l'unité de la foi :

« Bien que, dans les différentes parties du monde, les » hommes se servent de langues différentes, cependant » la voix de la tradition y est partout une et semblable ;

» les Églises fondées dans la Germanie n'ont pas une » autre croyance et autre tradition que les Églises des » Ibères et celles qui sont établies chez les Celtes, » ou dans l'Orient, en Egypte, en Libye et dans le » monde entier; car de même que le soleil, ouvrage de » Dieu, est un et toujours le même dans l'univers entier, » la lumière de la vérité, partout annoncée, luit en tout » lieu et éclaire tous les hommes qui veulent parvenir » à la connaissance de la vérité.»

J'aurais voulu ne citer que des auteurs païens, ainsi que je l'avais fait jusqu'à présent, mais le témoignage d'un évêque, martyr de sa croyance, historien de la persécution dans laquelle son prédécesseur avait succombé; le témoignage de saint Irénée, de Tertullien et d'autres écrivains, morts avant l'empire et le consulat de Dèce, fussent-ils chrétiens, me paraît au moins aussi probant, dans cette question historique, que celui des auteurs païens que je pourrrais invoquer encore. Ces chrétiens, en effet, devaient mieux connaître les Églises de leur communion, leur nombre, leur situation et leurs progrès, que des idolâtres ennemis ou indifférents. Je n'hésite donc pas à citer ce passage de Tertullien, mort en 216.

« En quel autre donc toutes les nations ont-elles cru, » si ce n'est au Christ, qui est déjà venu; c'est en lui que » toutes les nations ont foi, Parthes, Mèdes, Elamites et » ceux qui habitent la Mésopotamie, l'Arménie, la » Phrygie, la Cappadoce et ceux qui demeurent dans le » Pont, l'Asie et la Pamphylie; les Romains et les indi- » gènes qui sont établis en Egypte et dans les autres » régions de l'Afrique au-delà de la Cyrénaïque; à Jéru- » salem, même les Juifs et les autres peuples qui habitent » cette ville; déjà même les différentes familles des » Gétules, les nombreuses tribus des Maures, *toutes les*

» *provinces de l'Espagne, les différentes nations des Gaules*
» *et chez les Bretons, les lieux même où les Romains n'ont*
» *pu pénétrer*, sont soumis au Christ.»

On me dira qu'il y a de l'exagération dans cette apostrophe de l'orateur africain, soit, en ce qu'on ne peut en induire une soumission entière, générale, sans exception de tous les individus qui composaient ces peuples, à la foi du Christ; mais il n'y a pas, il ne peut y avoir exagération, si Tertullien a voulu dire seulement que chez toutes ces nations il y avait déjà des églises et des communautés chrétiennes; il n'aurait pas osé, dans une controverse avec les Juifs, s'appuyer sur un fait faux en supposant des chrétiens chez des peuples non encore évangélisés. Cet ouvrage contre les Juifs étant, à ce que l'on croit, un des premiers de Tertullien, je puis conclure de son affirmation et de celle de saint Irénée qu'il y avait des églises dans les Gaules dès le second siècle; ce que, du reste, Grégoire de Tours affirme lui-même.

Il serait même plus qu'étonnant qu'il n'en fût pas ainsi, puisque le christianisme, à cette époque, pénétrait la vieille société romaine par tous ses pores; c'est alors que l'orateur chrétien, énumérant ses conquêtes, le montrait avec joie dans le peuple, dans l'armée, dans le sénat, dans le palais même des Césars; et, sans crainte d'être démenti, il jetait aux païens cette parole sublime de concision et de vérité : *Nous ne vous laissons que vos temples !*

Tertullien disait si vrai, que l'empereur Sévère lui-même, tandis qu'il persécutait les chrétiens, n'avait pu trouver qu'une nourrice chrétienne pour son fils Caracalla. Tertullien l'affirme, dans son livre au proconsul Scapula; et Spartien, dans la *Vie de Caracalla*, cite un trait de son enfance qui ne permet pas d'en douter :

« N'étant encore âgé que de sept ans, il apprit qu'un

» enfant avec lequel il jouait tous les jours avait été cruel-
» lement fouetté pour son attachement à la religion des
» Juifs, aussi de long-temps ne voulut-il voir ni son père,
» ni le père de l'enfant, ni ceux qui lui avaient donné des
» coups.» Il est probable que cet enfant était son frère de lait mis auprès de lui pour l'amuser.

Ces faits posés, je reviens à Grégoire de Tours : il dit donc, n° 28, que sept évêques, dont il donne les noms, furent envoyés dans les Gaules, sous le consulat de Decius et de Gratus, c'est-à-dire l'an 251 d'après l'*Art de vérifier les dates*

Quelques auteurs, et même plusieurs savants écrivains, ont nié que ces sept évêques nommés par Grégoire de Tours, soient venus ensemble; je l'accorderai, si l'on veut; mais Grégoire dit-il qu'ils étaient les premiers missionnaires des Gaules? Non sans doute; j'ai déjà fait remarquer qu'il n'aurait pu le dire sans se mettre en contradiction avec lui-même; c'est à quoi on n'a pas fait attention lorsqu'on a pris l'envoi de ces évêques pour la date précise de l'introduction du christianisme dans les Gaules.

Ce que c'est cependant que l'autorité d'un historien, que tous ses successeurs copient avec d'autant plus de respect qu'il a eu plus de copistes! M. Branche vient de publier un volume plein de recherches et de faits sur nos monastères d'Auvergne, et il y fixe aussi l'époque de la publication *officielle* du christianisme dans les Gaules, toujours d'après Grégoire de Tours, à l'an 251. Cependant il cite lui-même Eucharius, envoyé à Trèves par le pape Lin, en 69; Crescens, envoyé à Mayence, en 140; Pothin et Irénée, tous deux évêques de Lyon, et envoyés par saint Polycarpe; enfin Severus, à Vienne. Je demanderai ce qu'avait de moins *officiel* la prédication de ces cinq évêques, dont M. Branche reconnaît l'authenticité, que

la prédication des sept autres nommés par Grégoire de Tours?

L'historien auvergnat atteste lui-même les longs travaux et les succès de Pothin à Lyon; il déclare que l'on possédait de son temps l'histoire fidèle de son martyre, fait d'autant plus vraisemblable que nous l'avons encore. Il y avait donc, à Lyon au moins, une église chrétienne, et puisque saint Irénée a succédé à saint Pothin, cette église était constituée. Irénée, par ses prédications, gagna, dit toujours Grégoire, tous les habitants au christianisme. Quelle plus grande publicité peut-on exiger?

Irénée périt dans une seconde persécution, si violente, ajoute notre historien, que les places publiques furent inondées de sang chrétien. Il y avait donc des chrétiens, beaucoup de chrétiens dans les Gaules avant la fin du second siècle cinquante ans avant la mission des sept évêques. Il y avait plusieurs églises, puisque la lettre qui nous fait connaître le martyre de saint Pothin et de ses compagnons est écrite en commun par les églises de Vienne et de Lyon.

Aussi, je le répète, Grégoire de Tours ne dit pas que ces évêques fussent les premiers missionnaires envoyés dans les Gaules, et bien au contraire, pour ce qui est de saint Saturnin, par exemple, sur les actes duquel il fonde son récit, il rapporte des paroles qui prouveraient que de son temps il y avait déjà des prêtres toulousains; car Saturnin, abandonné par deux prêtres qu'il avait suppliés de ne le pas quitter, prie Dieu de ne pas permettre qu'à l'avenir un Toulousain méritât d'être évêque de cette ville. Que signifierait cette prière, si ces deux prêtres n'étaient pas nés à Toulouse?

D'une autre part, Grégoire de Tours ne dit pas que sept évêques furent envoyés dans les Gaules précisément

l'an 251, sous le consulat de Decius et de Gratus; il se sert d'une expression plus élastique : *Dans ce temps, etc.*; puis il cite les propres termes des actes de saint Saturnin qui portent : « Sous le consulat, etc., la ville de Toulouse » *possédait déjà son premier et grand évêque saint Satur-* » *nin.*» Il est évident que cette manière de s'exprimer ne prouve pas que les sept évêques aient été envoyés dans les Gaules précisément l'an 251, ni même qu'ils y soient venus ensemble, aussi ce fait historique a-t-il été diversement interprété.

A la fin du quatrième volume de l'*Histoire ecclésiastique*, MM. Guadet et Taranne, dont j'ai emprunté la traduction, ont inséré une partie d'une dissertation de M. le marquis de Fortia sur ce sujet; en voici la substance.

« Sous le consulat de Decius et Gratus, dit M. de Fortia, » il s'éleva une terrible persécution contre l'Eglise. Le » pape saint Fabien fut une des premières victimes; et, » telle fut l'inquisition acharnée des magistrats, qu'il fut » impossible de songer à lui donner un successeur. Il y » eut donc un interrègne d'un an et demi, pendant lequel » l'Église, sans chef, fut administrée à Rome par les dia- » cres. Cependant saint Cyprien, évêque de Carthage, » l'une des colonnes de l'Eglise à cette époque, envoya à » Rome Clément, un de ses sous-diacres, pour encou- » rager les chrétiens à ne pas faiblir, et comme malheu- » reusement il y avait eu quelques apostasies, soit à Rome, » soit dans les provinces, par le conseil de saint Cyprien, » on songea à envoyer partout de nouveaux apôtres, » pour consoler les forts, encourager les tièdes et embra- » ser les faibles d'une nouvelle ardeur. C'est à cette occa- » sion et dans ce but que sept évêques furent envoyés » dans les Gaules. Cette précaution même prouve que les » Gaules étaient chrétiennes, que du moins elles possé-

» daient plusieurs églises, ainsi que nous allons de plus » en plus en trouver la preuve.

Poursuivant son apologie de Grégoire de Tours, M. le marquis de Fortia convient que le chanoine Saxi, qui s'est occupé du soin de rechercher les évêques d'Arles, n'a pu trouver dans les *diptyques* de cette époque, le Trophime nommé par Grégoire de Tours. Il en donne pour raison que ce Trophime, ayant eu le malheur de chanceler dans la foi, fut rayé des diptyques et remplacé dans son évêché par Marcien, mais qu'ayant fait pénitence, et ramené au bercail ceux qu'il avait égarés, le pape Corneille le reçut à la communion, comme laïque, et que depuis il mena toujours une vie édifiante, s'occupant à augmenter le troupeau de Jésus-Christ.

Reste maintenant une autre difficulté. D'après l'*Art de vérifier les dates*, saint Fabien, élu pape le 10 janvier 236, a souffert le martyre le 20 janvier 250; le pape Corneille a été élu le 4 juin 251. Ce serait donc dans cet intervalle qu'il faudrait placer la lettre de saint Cyprien et l'envoi des sept évêques. Mais d'autre part, M. le marquis de Fortia reconnaît qu'à cette époque on ne trouve pas, dans les diptyques, un Trophime évêque d'Arles; le Marcien dont il parle y est au contraire inscrit le onzième, et il serait le douzième, s'il eût été substitué à ce Trophime que M. de Fortia dit avoir chancelé dans sa foi; donc il y avait eu déjà une succession de dix évêques à Arles à l'époque dont nous parlons; et comme le premier de ces dix évêques, disciple de saint Paul, et envoyé dans les Gaules par cet apôtre, l'an 58, portait réellement le nom de Trophime, sans recourir à la supposition d'un second évêque du même nom, il est permis de croire que Grégoire de Tours, sachant que l'apôtre d'Arles avait nom Trophime, a confondu avec ce premier missionnaire celui

qui peut y avoir été envoyé de nouveau en 251. De son côté, M. de Fortia fait une confusion pareille pour défendre Grégoire de Tours.

Saint Cyprien écrivit en effet au pape Etienne, qui occupa la chaire de saint Pierre du mois de mars 253 au 2 août 257, au sujet de l'erreur dans laquelle était tombé le onzième évêque d'Arles; mais cet évêque tombé ne s'appelait pas Trophime : l'évêque de Carthage le nomme Marcien, c'est-à-dire qu'il désigne celui-là même que M. de Fortia fait orthodoxe :

« Marcien, évêque d'Arles, a embrassé le parti de » Novatien et s'est séparé de l'unité de l'Eglise catholique, » de la communion des évêques et du sentiment unanime » du sacerdoce, s'attachant avec la ténacité la plus hon- » teuse à la présomption des hérétiques....

» En conséquence, il importe que vous adressiez les » lettres les plus formelles à nos coévêques établis dans » les Gaules, pour les engager à ne pas souffrir plus long- » temps l'orgueilleuse perversité de Marcien. »

Saint Cyprien mourut en 258, et le schisme de Novat, premier antipape, date de 252; il n'est donc pas permis de douter que sa lettre ne fût dirigée contre le Marcien dont parle M. de Fortia, et que ce savant, que la science vient de perdre, ne se soit réellement trompé. Il suit aussi de cette lettre de saint Cyprien qu'il y avait un grand nombre d'évêques dans les Gaules à cette époque, puisqu'il engage le pape à leur écrire et à les réunir contre Marcien. Nous allons en donner d'autres preuves.

Dans le second siècle, les évêques d'Asie n'étaient pas d'accord avec ceux d'Occident quant au jour auquel il convenait de célébrer la pâque. Le pape Victor crut devoir retrancher de la communion catholique ces évêques que l'on nommait *quarto-decimans*. On tint à ce sujet un con-

cile à Lyon l'an 197. Dans ce concile, on blâma la précipitation du pape; on le rappela à des sentiments plus conformes à la charité, et nous avons encore la lettre que saint Irénée lui écrivit pour l'engager à rapporter cette décision rigoureuse.

Il existait donc dès lors des églises dans les Gaules, et celles de Lyon et de Vienne n'étaient pas les plus anciennes; Arles leur disputait avec raison la primauté. Saint Hilaire, archevêque d'Arles, ayant déposé Projectus, évêque de Vienne, et Celidonius, évêque de Besançon, ceux-ci en appelèrent au pape saint Léon, qui les rétablit sur leurs sièges et ôta à l'archevêque d'Arles la primatie qu'il avait sur celui de Vienne. Mais après la mort de saint Hilaire, le pape envoya à Ravennius, son successeur, la lettre qu'il avait écrite à Flavianus, patriarche de Constantinople, contre les Nestoriens. Ravennius ayant réuni en concile quarante-quatre évêques, suivant Tillemont, cette lettre fut reçue avec de grands éloges, et les pères de ce concile profitèrent de leur réunion pour écrire au pape en faveur de l'église d'Arles, privée de ses droits; ils disaient :

« Toutes les parties de la Gaule savent, et la très-sainte » Eglise de Rome n'ignore pas que la première entre » toutes les cités des Gaules, Arles, mérita d'avoir pour » prêtre saint Trophime, envoyé par le bienheureux » Pierre, apôtre, et que c'est d'elle que peu à peu le don » de la foi et la religion s'est répandu dans les autres » provinces des Gaules.....

» C'est donc avec raison que cette ville a toujours tenu » le premier rang dans la sainte hiérarchie, puisque la » première elle a reçu par saint Trophime les prémices » de notre foi, et qu'ensuite, brûlant du zèle de la sainte » doctrine, elle a fait part à toute la Gaule de ce que la

» divine miséricorde lui avait libéralement accordé. »

Ce précieux document est de l'an 451, mais le consentement unanime de quarante-quatre évêques des Gaules et leur témoignage positif doivent, je pense, l'emporter sur une simple phrase de Grégoire de Tours, dans un écrit qui n'est pas exempt d'inexactitudes; je dois dire cependant que MM. Guadet et Taranne n'ont pas inséré en son entier la dissertation de M. de Fortia, dans le quatrième volume de leur traduction, mais seulement la partie dans laquelle ce savant défend Grégoire de Tours. Cette dissertation est publiée intégralement dans les *Annales de philosophie chrétienne*, vol. XVII, pages 7 et 119; et l'on y trouvera la lettre de saint Cyprien, dont je n'ai cité qu'un passage, tiré de la *Vie des trois saints d'Auvergne*. En supposant donc que M. de Fortia n'ait pas confondu Marcien avec un second Trophime, bien que cette confusion me semble évidente, toujours est-il que le savant académicien rapporte d'abord la tradition du voyage en Provence de Lazare, de Magdeleine et de Joseph d'Arimathie, et cite les documents pour et contre; il passe ensuite à la mission de saint Trophime à Arles et de saint Eutrope à Orange, et dit :

« J'ai conjecturé que tous deux furent envoyés en Pro-
» vence, l'an 58, par saint Paul, pour y achever l'orga-
» nisation de la religion chrétienne, commencée par saint
» Lazare et ses compagnons; mais Trophime revint au-
» près de saint Paul, peut-être pour lui rendre compte
» de sa mission, puisqu'il accompagna saint Paul en
» Espagne, en 63, et qu'il revint avec cet apôtre en
» Asie. En effet, vers l'an 64, saint Paul, passant à Milet,
» y laissa Trophime, qui était malade, ce qu'il mande
» à Timothée, vers le milieu de l'an 65, et peu de temps
» avant sa mort. »

Ainsi, loin de nier la prédication de l'Evangile dans les Gaules, dès les temps apostoliques, M. de Fortia la confirme, et s'il fait revenir Trophime auprès de l'apôtre peu avant sa mort, rien n'empêche de croire qu'après cet événement le disciple ne soit revenu à son église d'Arles. M. de Fortia dit ensuite que le pape Zozime avait écrit, l'an 417, que Trophime, envoyé à Arles par le siége apostolique, avait apporté le premier dans ces provinces le nom vénérable de la religion chrétienne, et il ajoute :

« La mission de saint Lazare est omise dans ces documents, et paraît n'avoir été connue que plus tard, ce » qui a donné lieu de la rejeter. Grégoire de Tours ne » parlé ni de celle-là ni de celle de saint Trophime, et » ce silence est sans doute une grande objection contre » toutes deux; mais on connaît la faiblesse des argu- » ments négatifs. Grégoire s'occupe principalement des » événements qui s'étaient passés de son temps, ou dans » le pays qu'il habitait. A cette époque les manuscrits » étaient rares, et quoique l'on puisse trouver singulier » qu'il n'ait rien dit des premiers temps auxquels le » christianisme a été introduit en France, on ne peut » pas en conclure que ce qu'on trouve ailleurs sur ce » sujet soit faux. Il parle très-peu de l'Eglise romaine » et de celle d'Afrique, qui avaient cependant une grande » importance pour la religion; il ne commence notre » histoire chrétienne qu'à saint Pothin et saint Irénée, » dont nous allons parler. »

Suit l'histoire détaillée de ces deux martyrs, puis il en vient à la mission des sept évêques nommés par Grégoire, et il s'attache à prouver que ces sept évêques ont été réellement envoyés dans les Gaules à cette époque et tout exprès un second Trophime. Ainsi, la seule différence

qu'il y ait entre nous, c'est que je ne crois pas à ce second Trophime, et que je crois Marcien le onzième évêque d'Arles, tandis que, d'après M. de Fortia, il serait le douzième. Du reste, il ne croit pas plus que moi que cette mission fût la première ni la plus officielle, puisqu'il fait aussi remonter aux temps apostoliques l'introduction du christianisme dans les Gaules.

Je crois donc fermement que la proximité de l'Italie et de l'Espagne, où le christianisme fut implanté par saint Paul lui-même et par d'autres apôtres, comme le prouve une inscription ancienne, ainsi conçue :

« A Néron, César, Auguste, pour avoir purgé la pro-
» vince de brigands et de ceux qui enseignent aux hommes
» une nouvelle superstition. »

Je crois, dis-je, que la position géographique de la Gaule entre l'Italie et l'Espagne, l'exil dans les Gaules de Pilate, d'Hérode Antipas et de sa femme Hérodiade, ne permettent pas de douter que la foi chrétienne n'y ait été prêchée dès les temps apostoliques ; que les documents historiques qui nous restent, l'histoire du martyre de saint Pothin, les écrits de saint Irénée, le concile de Lyon, l'an 197, les traditions et les diptyques des églises d'Arles, Vienne, Orange et autres, ne peuvent laisser aucun doute sur l'existence de nombreuses églises dès le second siècle. Je crois que Grégoire de Tours, en parlant des sept évêques dont il donne les noms, n'a pas entendu désigner une première mission, ni même préciser la date, et qu'enfin, sans manquer au respect dû au père de notre histoire, on pourrait dire qu'il a réuni en cet endroit les noms des premiers apôtres de sept provinces, sans faire attention à l'ordre chronologique de leur prédication.

Mais tout en rapportant aux premiers jours du chris-

tianisme la première prédication de l'Evangile dans les Gaules et l'établissement d'un grand nombre d'églises, je ne prétends pas soutenir que la foi nouvelle ait été reçue en même temps dans toutes nos provinces, et bien moins encore qu'elle ait réuni tous les cœurs dans les lieux mêmes où elle avait fait le plus de prosélytes. Les Gaulois étaient, à la vérité, curieux à l'excès, inconstants, avides de nouveautés et de nouvelles; mais ils étaient vains, orgueilleux, colères, toujours prêts à prendre les armes pour des querelles particulières ou publiques, pour l'intérêt de leur cité, de leur faction, de leur famille; ils aimaient les honneurs, les distinctions, la bonne chère, et la loi nouvelle qu'on leur annonçait condamnait tous ces penchants. D'autre part, surtout dans les cités que dominaient les Romains, l'ambition et la vanité avaient fait embrasser la civilisation corruptrice du peuple Roi; l'antique pureté des mœurs celtiques cédait peu à peu à la contagion de l'exemple, au désir de plaire aux Romains, au besoin de s'élever aux honneurs par la flatterie et l'imitation. Rome, pour s'assurer sa conquête, avait donné aux Gaulois le droit de bourgeoisie, si je puis m'exprimer ainsi. Les ambitieux se faisaient Romains pour parvenir; les dieux du Capitole s'impatronisaient donc aussi dans les Gaules, et ils étaient d'autant plus servilement encensés qu'ils disposaient des dignités et de la fortune. Aussi l'ancien culte national, le druidisme, était-il proscrit et réduit à se cacher dans les lieux où les Romains ne pouvaient l'atteindre. Lors donc que des chrétiens, chassés de Rome, vinrent porter l'Evangile dans les cités romaines des Gaules, ils durent nécessairement l'annoncer d'abord en secret, et pour ainsi dire d'homme à homme, comme le font encore nos missionnaires dans la Chine et les autres pays ido-

lâtres. Cette nécessité d'agir avec prudence dans des villes devenues romaines, et le caractère des Gaulois romanisés, expliquent le silence de Grégoire sur les persécutions de Néron, Domitien et Trajan, et leur peu de retentissement dans les Gaules, les chrétiens n'y étant pas encore assez nombreux pour appeler sur eux l'attention des autorités romaines et les craintes des prêtres des idoles; mais il n'en était plus de même sous les Antonin et sous Sévère; aussi notre historien nous fait-il connaître les deux persécutions qu'ils eurent alors à souffrir.

Quant aux provinces des Gaules qui repoussaient la domination romaine, comme l'Auvergne, la corruption des mœurs, suite de cette domination, ne pouvait être un obstacle à la prédication de l'Evangile; leur isolement les en avait heureusement préservées; le druidisme, prêchant un seul Dieu, y élevait les âmes par la contemplation de ses œuvres, et les fortifiait par la pensée de leur immortalité. Sous ce rapport, la foi du Christ était conforme à celle des Druides et aurait pu se glisser plus facilement chez eux à l'aide de cette similitude. Mais les Druides formaient une corporation puissante; ils jouissaient de grands priviléges: exemption d'impôt et du service militaire, droit de rendre la justice et d'instruire la jeunesse, préséance dans les conseils, autorité sur le peuple, influence sur les grands, respect de tous. On ne renonce pas aisément à de tels avantages, et si un particulier se sentait assez de vertu pour faire à sa conviction un sacrifice personnel, un corps, et un corps puissant, nombreux et tenant à toutes les classes d'une nation, retient, enchaîne et comprime les tendances des individus qui le composent, jusqu'à ce que la grande majorité des membres dissidents soit assez forte pour rompre l'unité. Si

donc, comme je crois l'avoir démontré, le druidisme s'était concentré dans les montagnes d'Auvergne, dans la Bretagne et dans quelques autres provinces reculées, peu accessibles aux Romains, la religion chrétienne a dû trouver un premier obstacle dans l'esprit de corps et l'intérêt des druides, et un second presque aussi fort dans l'attachement aux anciennes coutumes, la haine de tout ce qui venait de Rome, le caractère plus sauvage et l'isolement de ces Gaulois qui ne s'étaient pas encore réunis dans des villes, mais habitaient toujours les cryptes creusées par les Celtes, leurs pères.

Aussi, pour ne parler que de notre Auvergne, n'est-ce que dans la seconde moitié du troisième siècle qu'elle eut son premier apôtre, saint Austremoine; encore ce zélé missionnaire s'arrêta-t-il dans la basse Auvergne, où, déjà peut-être le commerce avec les Romains et les Gaulois romanisés des provinces lyonnaises avait adouci l'âpreté des mœurs celtiques; saint Flour et saint Mary pénétrèrent plus tard dans le haut pays.

L'auteur de la *Vie des trois saints d'Auvergne*, fait en vain les plus grands efforts pour faire remonter aux temps apostoliques la prédication de saint Flour, dont il veut faire absolument un des soixante-et-douze disciples du Seigneur. Je ne le suivrai pas dans sa longue discussion étymologique, à l'aide de laquelle il prouve que Flour, en latin *Florus*, vient du verbe *Floreo*, qui a quelquefois la même signification que *Cresco*, d'où il suit que Flour et Crescens sont une seule et même personne, et que de même que Céphas a été appelé Pierre en traduisant son nom en latin, de même aussi *Tsitsis* a été nommé Crescens et Florus, noms qui ne sont que la traduction littérale du mot hébreu Tsitsis.

J'avoue que, ne sachant pas l'hébreu, je ne puis con-

tredire cette étymologie ; mais tout en convenant, avec le père Dominique de Jésus, que Crescens est venu dans les Gaules, ainsi que l'atteste saint Paul lui-même, tout en reconnaissant avec lui qu'il faut lire dans Eusèbe, avec saint Epiphane, la Gaule et non la Galatie, je laisse Crescens à Vienne, et je pense que saint Flour est venu chez nous long-temps après.

En effet, tous les apôtres, tous leurs disciples, lorsqu'ils évangélisaient une contrée, y laissaient en témoignage de leurs travaux apostoliques une église, une congrégation de chrétiens, un autel sur lequel plus tard leur image fut honorée. Or, il faut aller jusqu'au onzième siècle pour trouver, dans notre histoire, le nom de saint Flour et un autel érigé en son honneur dans nos montagnes. Ni Sidoine Apollinaire ni Grégoire de Tours ne font mention de ses travaux en Auvergne, de sa retraite, de son tombeau ; ils ne nomment ni l'un ni l'autre, ainsi que je l'ai déjà fait remarquer, aucune église, aucune chapelle, aucune ville dans nos montagnes; ils ne rapportent pas la moindre légende de laquelle on puisse induire que l'Evangile ait fait chez nous quelques progrès dans les quatre premiers siècles ; ainsi, ce n'est pas sans raison que M. Gardissal, dans l'intéressante notice dont il a enrichi les *Tablettes*, ne place saint Flour qu'au cinquième siècle.

Je ne sais si j'ai bien exprimé ma pensée, mais il me semble qu'il importe de distinguer les provinces des Gaules déjà civilisées, et dans lesquelles il existait des villes opulentes dont la population agglomérée, quoique plus corrompue, offrait aux prédicateurs de l'Evangile plus de facilité pour en parler, pour le faire connaître, pour en faire goûter la douceur, et les provinces indépendantes de nom ou de fait, dans lesquelles les habi-

tations isolées et les mœurs plus rudes, quoique plus pures, donnaient moins de facilité à des étrangers, car la plupart des premiers apôtres des Gaules étaient Grecs. Il faut avoir égard à la difficulté de se faire comprendre dans les provinces où les langues grecque et romaine n'étaient pas connues, et n'avaient pas encore détrôné l'ancien idiome celtique. Il faut tenir compte de la différence réelle qui devait exister alors entre ce qu'on est convenu d'appeler les Gallo-romains et les peuples que je persiste à nommer Gaulois; alors seulement on comprendra pourquoi tous les monuments historiques des quatre premiers siècles ne nous montrent des églises et des communautés chrétiennes que dans les cités romaines et leur voisinage, et pourquoi nous n'en trouvons pas encore à cette époque dans la haute Auvergne et dans les autres parties des Gaules vierges comme elle de l'occupation romaine.

La religion chrétienne devait changer le monde, en relevant l'homme déchu et dégradé, et lui rendant sa dignité et sa pureté primitives; elle parlait au cœur et à l'esprit; et se faisait entendre partout où il y avait des plaies à cicatriser, des larmes à essuyer, des intelligences avides à satisfaire. Or, dans des cités populeuses et corrompues par le luxe, que de malheureux à consoler! que d'esclaves pliant sous le poids de leurs chaînes! que de victimes de l'avarice et de la luxure des riches et des grands! que de misère à côté de l'abondance! que de fortunes détruites, que de grandeurs déchues! Combien aussi n'y avait-il pas d'ambitieux trompés dans leurs espérances, de riches blasés sur les plaisirs que la fortune procure, d'esprits inquiets et mécontents d'eux-mêmes, d'âmes fortes et pures encore rougissant du spectacle hideux que la corruption de leurs compatriotes étalait

à leurs yeux ! A tous ces êtres souffrants et malheureux l'Evangile offrait la croix du Christ, et ils étaient consolés en pensant qu'un Dieu avait souffert plus encore. Aux intelligences élevées, aux personnes instruites, il démontrait l'absurdité du polythéisme, l'unité de Dieu, l'immortalité de l'âme, la dignité de l'homme, la nécessité d'une réparation; et elles embrassaient avec joie des dogmes consolants, qui élevaient leurs âmes au-dessus de cette sphère de boue, dans laquelle elles se sentaient à l'étroit, pour les rapprocher du ciel et de Dieu. Si donc il y avait plus d'obstacles à vaincre pour les apôtres et les néophytes dans les cités gallo-romaines, il y avait aussi plus de moyens de toucher les cœurs, plus de dispositions à écouter des paroles de vie.

Dans les pays moins avancés dans la civilisation, au contraire, les grands, moins riches et moins corrompus, vivaient avec leur antique simplicité au milieu de leurs vassaux; et, comme ils avaient moins de besoins à satisfaire, ils ne les opprimaient pas et n'exigeaient d'eux que les services consacrés par la coutume immémoriale de la nation. En échange, d'après la constitution celtique, la fortune du chef était celle de ses compagnons, et l'esclavage même était adouci par les soins paternels du maître, ou plutôt du père, car l'esclave faisait partie de la famille, et l'on n'exigeait guère plus de lui que des enfants de la maison. Cette manière de vivre, toute patriarchale, laissait peu de place au malheur; sans doute les maux, qui sont le triste partage de notre humanité, n'étaient pas tout-à-fait inconnus dans ces provinces, mais plus également répartis et supportés par tous dans des proportions à peu près égales, ils étaient moins sentis et affectaient moins vivement. D'autre part, les esprits, moins cultivés et satisfaits d'une douce indépendance,

plaçaient le bonheur dans la conservation des anciens usages, des mœurs antiques, dans le culte des ancêtres et le souvenir des temps passés. Ainsi, ce besoin de changement, d'amélioration de l'état social, de réhabilitation de l'homme qui travaillait les cités gallo-romaines, était inconnu chez leurs frères, demeurés Celtes; de sorte qu'avec moins d'obstacles du côté des mœurs il était bien plus difficile aux prédicateurs d'une loi nouvelle de se faire goûter par des hommes heureux et satisfaits de leur état, et trop peu instruits pour comprendre la sublime harmonie de l'Evangile.

Pour qu'on ne m'accuse pas de faire un roman et de donner mes conjectures pour des réalités, je crois devoir m'appuyer ici sur l'autorité de M. Fauriel. Dans son *Histoire de la Gaule méridionale*, vol. I, page 394, il cite le passage suivant de Salvien, auteur du cinquième siècle; on pourra juger, par le portrait qu'il fait des Aquitains de cette époque, ce que pouvaient être les autres Gallo-Romains :

« Personne ne doute que la contrée occupée par les » Aquitains et les Novempopulaniens ne soit comme la » moelle de la Gaule entière, comme une mamelle d'iné- » puisable fécondité, et non seulement de fécondité, » mais de ce que l'on préfère parfois à la fécondité » même, de beauté, d'agrément et de délices. Toute » cette contrée est en effet tellement entrecoupée de vi- » gnobles, fleurie de prés, parsemée de champs cultivés, » plantée d'arbres à fruits, délicieusement ombragée de » bosquets, arrosée de fontaines, sillonnée de rivières, » chevelue de moissons, que ses possesseurs semblent » avoir obtenu en partage une image du paradis plutôt » qu'une portion de la Gaule. Que devait-il arriver de là? » Certes, des hommes si particulièrement comblés des

» bienfaits de Dieu, devaient en être d'autant plus dé-
» voués à Dieu. Mais qu'est-il arrivé? Quoi, sinon tout
» le contraire? Les Aquitains sont, parmi les Gaulois,
» les premiers en vices comme en richesses. La recher-
» che des voluptés n'y est nulle part si effrénée, la vie si
» impure, la conduite si relâchée.

» Nobles ou autres, les Aquitains sont tous à peu près
» les mêmes; le ventre de tous ne forme, pour ainsi dire,
» qu'un seul et même gouffre, la vie de tous qu'une seule
» et même prostitution, ou quelque chose de pire encore.
» Oui, ce qui se passe dans les lieux de prostitution me
» paraît moins coupable.

» Les courtisanes qui habitent ces lieux ne sont point
» mariées; elles ne profanent pas un lien qu'elles ignorent;
» elles outragent la pudeur, mais elles sont exemptes
» d'adultère. D'ailleurs, les lieux de prostitution sont ra-
» res, et les créatures condamnées à y passer leur misé-
» rable vie ne sont pas nombreuses. Mais quelle est,
» chez les Aquitains, la ville dont la portion la plus opu-
» lente ne soit pas un lieu de prostitution? Quel est,
» parmi eux, l'homme puissant qui ne se soit vautré dans
» la débauche? Qui d'entre eux a gardé la foi conjugale?
» qui n'a pas ravalé son épouse à la condition de ses ser-
» vantes, en s'en faisant, comme de celles-ci, un servile
» instrument de débauche? qui n'a pas outragé la sain-
» teté du mariage au point que celle-là fût, dans sa pro-
» pre maison, la plus vile aux yeux de son mari, qui, à
» raison de sa dignité d'épouse, y devait être reine?

» Et quelqu'un penserait-il que les choses ne sont point
» chez les Aquitains comme je dis, parce que l'on a vu
» parmi eux des mères de famille jouir de leurs droits
» et en possession du pouvoir et des honneurs des ma-
» trones? Il est vrai, plusieurs femmes ont joui pleine-

» ment de leurs priviléges de maîtresses, mais presque
» aucune n'a maintenu intact son droit d'épouse, et il
» s'agit en ce moment pour nous, non de constater quelle
» est la puissance des femmes, mais combien les mœurs
» des hommes sont corrompues.

Voici sur ce passage les réflexions de M. Fauriel :

» Je ne veux pas contester toute valeur historique à ce
» passage fameux de Salvien, et j'admets sans difficulté,
» en thèse générale, qu'il régnait en effet beaucoup de
» vices, de désordres et de débauche dans une société
» dont un écrivain pieux et de bonne foi a pu tracer un
» pareil tableau. Il ne faut pas toutefois prendre ce ta-
» bleau à la lettre; il y a évidemment, dans les décla-
» mations maniérées de Salvien, une exagération systé-
» matique dont il est permis de se défier, et qu'il est pos-
» sible de réduire à des limites un peu plus historiques.
» La mollesse, la corruption, l'égoïsme, le besoin ma-
» niaque des distractions violentes du cirque, ou des
» jouissances perverties du théâtre, ne dominaient pas
» au même degré dans la Gaule entière. Il est intéressant
» d'observer que certaines provinces montagneuses, où
» la culture romaine avait naturellement marché avec
» plus de lenteur, plus de difficultés que dans d'autres
» plus ouvertes aux communications de toute espèce, fu-
» rent précisément celles qui conservèrent le plus long-
» temps une énergie de caractère, une dignité de mœurs
» auxquelles ne sauraient aller les déclamations de Sal-
» vien.

» *Telle était, entre autres, la province des Arvernes.*
» Nous savons, par le témoignage exprès de Sidoine Apol-
» linaire, que la littérature, la politesse et les manières
» romaines n'avaient dominé, dans cette province, que
» dans le courant même du cinquième siècle. Jusque-là

» la majorité des nobles arvernes avait conservé, avec » son antique idiome celtique, ses anciennes mœurs et » son ancienne rudésse; mais aussi, quand il leur avait » fallu défendre contre les Goths leur titre de Romains, » ils l'avaient défendu avec une intrépidité et une cons- » tance digne des beaux temps de Rome. Ce n'était pas » un personnage amolli par les jouissances et les besoins » d'une fausse culture que ce noble Ecdicius dont j'ai ra- » conté les exploits héroïques, et qui, non moins humain » que brave, avait nourri, dans un temps de famine, » quatre mille pauvres du produit de ses terres. Or, il est » bien permis de supposer, parmi ces nobles Arvernes » dont Ecdicius était le chef ou le compagnon, des imi- » tateurs de ses vertus, des hommes qui, comme lui, » étaient entrés dans les voies de la civilisation romaine, » sans s'y corrompre, sans s'y dépouiller de toute vigueur » morale, sans y perdre tout sentiment naturel, tout » respect pour l'innocence et la simplicité. »

Non certes, il n'est pas défendu de croire que les nobles compagnons d'Ecdicius n'eussent conservé, comme lui, la pureté de leurs mœurs et leur énergie celtique, tout en se prêtant au mouvement général qui poussait alors les Gaules dans les voies d'une civilisation nouvelle; nous en trouverons bien des preuves en analysant Sidoine Apollinaire, dans une prochaine causerie. Mais j'ai anticipé sur l'ordre des temps, en faisant une incursion dans le cinquième siècle, il me suffit de constater aujourd'hui ce que proclame M. Fauriel. Pendant les quatre premiers siècles, c'est-à-dire pendant à peu près toute l'occupation romaine, les Arvernes avaient conservé, avec leur antique idiome celtique, leurs anciennes mœurs et leur ancienne rudesse. Ce n'est que dans le courant du cinquième siècle, que la majorité des nobles Arvernes goûta

la littérature, la politesse et les manières romaines; mais alors l'Arvernie, la basse Auvergne au moins, était chrétienne; Sidoine, beau-frère d'Ecdicius, était le dixième évêque de Clermont. Il y avait partout, dans la basse Auvergne, des églises, des oratoires et des monastères; et l'antique pureté des mœurs, le patriotisme et la vivacité de la foi nouvelle permettaient aux nobles Arvernes d'entrer dans ce mouvement intellectuel sans s'y corrompre et y perdre tout sentiment naturel, tout respect pour l'innocence et la simplicité.

Mais tout en étudiant la littérature grecque et romaine, en imitant la politesse et les manières de ces peuples plus civilisés, je ne puis admettre que les Arvernes aient voulu renoncer à leur nationalité, à leur indépendance, et s'éprendre tout-à-coup d'un ardent amour pour un empire qu'ils avaient toujours repoussé. Si donc ils combattaient contre les Goths avec une intrépidité digne des beaux temps de Rome, s'ils déployèrent dans cette lutte une énergie et une valeur opiniâtre, il est permis de supposer, je pense, qu'ils avaient moins en vue l'intérêt de Rome que leur nationalité, la liberté celtique et le désir naturel de réunir les Gaules dans une grande unité, et d'y relever un empire qui croulait de toute part.

Dans ce cinquième siècle, en effet, en 412, Ataulfe et les Visigoths, venus de Toscane, s'établissaient à Narbonne, Toulouse et Bordeaux; les Burgondes, en 413, s'emparaient des provinces méridionales de la Gaule; en 420, Pharamond et les Francs occupaient les provinces septentrionales, et du temps de Clovis, en 486, les Romains avaient à peu près perdu tout pouvoir dans notre patrie.

Pendant ce temps, en 413, les Arvernes soutenaient l'usurpateur Jovinus; en 455, ils donnaient la pourpre à leur compatriote Avitus; ils se partageaient toutes les

dignités de l'empire dans les Gaules, même après la mort d'Avitus. Le nouvel empereur Anthemius était obligé de nommer le fils d'Avitus, notre brave Ecdicius, maître de la milice, de donner le vicariat des Gaules à Gaudentius, neveu de Sidoine et d'Ecdicius, de choisir pour préfet Arvande, et pour son assesseur Pragmatius, leurs amis, enfin d'élever Sidoine lui-même à la dignité de préfet de Rome et de patrice. En 474, lorsque, par un traité honteux, l'empereur eut cédé l'Auvergne aux Visigoths, les Arvernes ne se découragèrent pas, ils se refusèrent opiniâtrément à reconnaître un maître barbare, et quoique abandonnés à leurs propres forces, le contraignirent, à force de courage et de résolution, à leur laisser pour gouverneur un Arverne. Il me semble que la longue résistance des Arvernes à la domination romaine, leur persistance pendant cinq siècles à repousser leur civilisation corruptrice, leurs efforts incessants pour élever au pouvoir un chef Arverne, leur défense énergique et toujours victorieuse contre les efforts réitérés des Visigoths, l'obligation dans laquelle se trouvèrent ces derniers, même après la cession authentique de notre province, d'en confier le gouvernement à un Arverne, prouvent, dans nos ancêtres, l'impatience de tout joug étranger et leur amour de la liberté plutôt que l'amour du nom romain. C'était donc pour l'indépendance de l'Arvernie, et non pour la gloire de Rome qu'Ecdicius et ses compagnons déployèrent cette énergie et ce courage que M. Fauriel admire avec raison, bien qu'il paraisse en méconnaître la cause.

Mais cette énergie, ce courage, ils le devaient à leur indépendance, à la liberté qu'ils avaient su conserver jusqu'alors, à la pureté de leurs mœurs que le contact des Romains n'avait pu corrompre, à la religion nouvelle qu'ils avaient embrassée, et qui leur faisait voir dans les

Visigoths ariens des ennemis plus à craindre que des Barbares idolâtres; ils étaient seuls, livrés à eux-mêmes, sans espoir de secours humains, mais ils espéraient en Dieu, ils lui adressaient de ferventes prières, et Sidoine écrivait à saint Mamert: « Ce qui fait notre force, ce ne » sont pas nos remparts calcinés, nos machines vermou- » lues, nos murailles usées par le frottement des poitrines » de nos sentinelles, c'est l'institution des rogations. »

Avec des corps robustes, des mœurs pures, l'amour de la liberté, la confiance en Dieu, et la résolution que ces nobles sentiments inspirent, on peut faire de grandes choses, et nos Arvernes furent d'autant plus admirés à cette époque qu'ils étaient presque seuls dans les Gaules capables de déployer une grande énergie, parce que leur isolement et leur courage les avaient presque seuls garantis de la corruption générale.

NOTICE

SUR LES

COMMUNAUTÉS VILLAGEOISES

DE L'ARRONDISSEMENT DE THIERS,

PAR

M. PETIT-MONTSÉJOUR,

SUBSTITUT DU PROCUREUR DU ROI, A CLERMONT.

Dans un siècle où des idées de progrès et d'amélioration sociale fermentent dans tous les esprits, où les principes de nos réformateurs modernes ont exalté certaines imaginations au point de leur faire adopter les théories les plus absurdes sur le système humanitaire, il peut y avoir quelque intérêt à tracer le tableau des communautés villageoises de l'arrondissement de Thiers. Le regard du jurisconsulte pourra découvrir une grande sagesse dans la constitution de ces sociétés, et les observations du philosophe et de l'historien s'arrêteront peut-être avec étonnement devant le régime, les habitudes et les mœurs de ces mêmes sociétés.

Tout ce qu'il y a, en effet, de rationnel et de praticable dans les systèmes *de Saint-Simon, de Fourier et de Robert Owen*, se trouve réalisé dans l'établissement de ces com-

munautés, et cependant leurs chefs n'ont jamais eu la prétention de se poser comme des novateurs.

La formation de ces sociétés dans l'arrondissement de Thiers remonte aux époques les plus reculées de notre histoire. Mazuer a cru découvrir leur origine au dixième siècle, à cette époque de perturbation sociale qui précéda l'avénement des Capétiens au trône de France; mais Baluze, d'accord sur ce point avec le père Anselme, place le berceau de ces sociétés sous la race carlovingienne. Bien que ces deux auteurs n'aient appuyé leur opinion sur aucun fait, elle nous paraît néanmoins très-fondée. Un document que nous aurons bientôt occasion de citer prouvera la justesse de cette assertion.

Si l'on examine d'ailleurs l'état politique et social de cette époque, on verra que les possesseurs de terres dont la fortune immobilière était peu considérable, éprouvaient le besoin de s'associer et d'organiser une défense commune pour protéger leurs propriétés contre les envahissements des hommes puissants de leur voisinage. Ces sociétés, ne se trouvant pas encore assez fortes pour résister aux attaques dont elles étaient l'objet, se plaçaient presque toutes sous le patronage d'un seigneur. Celui-ci leur imposait un tribut et devenait leur protecteur. C'était à cette condition-là seulement que le Franc, comme le Gaulois romain, pouvait cultiver son champ avec sécurité.

Aussi il est à remarquer que, du cinquième au dixième siècle, presque tous les *alleux* et *bénéfices* se convertissent entre les mains des possesseurs en terres tributaires. L'homme puissant est le roi du sol; l'homme faible jouit sous son bon plaisir, et paraît être le fermier ou l'usufruitier de son propre domaine. C'est qu'à l'époque où Charlemagne entreprit l'organisation de son vaste empire, il

ne trouva aucun principe social dans la race germaine; les spoliations et le pillage, dont les rois mérovingiens avaient si souvent donné l'exemple, ne semblaient à ces nouveaux convertis que des fautes légères que l'on pouvait racheter au moyen d'une donation à l'Eglise. De là ce besoin universel des petits possesseurs de terres de se réunir ou de se placer sous le patronage d'un homme puissant, pour se mettre à l'abri des violences et des déprédations que les nobles *leudes* ne se faisaient aucun scrupule d'exercer sur leurs voisins (1).

Et, chose remarquable, c'est que cet esprit d'association devient exclusif et spécial à l'homme des champs. Quand le coutelier de Châteldon vient établir son industrie autour du château fort de Thierry, il apporte à la vérité un esprit de négoce qui fonde une ville manufacturière importante, mais il est long-temps exploité par d'avides spéculateurs, faute par lui de comprendre les ressources immenses de l'association; et cependant, s'il fait un pas dans la campagne, il voit de toutes parts s'élever des communautés plus ou moins importantes; il ne trouve néanmoins aucun enseignement dans cette organisation du travail. Content d'un modique bénéfice, il s'obstine à se renfermer dans le cercle étroit de son individualité et de ses intérêts personnels.

Le villageois montre, au contraire, une parfaite intelligence de sa position. Il sait que c'est la terre qui donne la puissance, que c'est la terre qui fait la force du clergé et des seigneurs, et il se met à cultiver fortement cette terre dont il deviendra un jour paisible possesseur, et il convie à son œuvre tous ses parents et tous ses amis, car il a un danger à éviter et une fortune à faire.

(1) Voyez GRÉGOIRE DE TOURS et les *Institutions politiques* de M. GUIZOT.

C'est ainsi que, vers la fin du huitième siècle, apparaît la communauté des *Guittard-Pinon*. Une charte du prieuré de Sauxillanges de 962, fait remonter la date de sa formation à l'année 780, et déclare qu'elle est tributaire du seigneur Etienne, vicomte de Thiers. Les assertions de Baluze et du père Anselme sur l'origine de nos communautés se trouvent donc pleinement justifiées par ce document, dont nous avons à regretter la perte.

Cette société des Guittard-Pinon a été, pendant plusieurs siècles, le berceau des hommes les plus vertueux et les plus recommandables de nos campagnes. Ils étaient cités par les autres villageois comme des modèles de conduite; c'était une race de cultivateurs aussi probe qu'intelligente; aussi Madame de Genlis et Châteaubriand sont-ils venus se reposer sous le toit de leur chaumière, l'une pour faire de l'histoire, et l'autre pour contempler ces restes fragiles et vénérables des temps carlovingiens.

Un fait éclate dans l'organisation primitive des communautés de l'arrondissement de Thiers, c'est la similitude de leur régime avec celui des communautés du Bourbonnais et du Nivernais. Elles sont tacites à leur origine comme ces dernières. Le consentement verbal des premiers communs personniers est leur unique loi. La barbarie des temps nous donne suffisamment la raison de ce mode d'association. Mais ce qui doit nous frapper dans cette organisation, c'est la violation flagrante de la loi romaine qui régissait alors toute l'Auvergne. Le droit romain ne reconnaissait pas en effet la validité d'une société formée sans titre (1).

Plus tard, et lorsque, en 1510, la coutume improvisée d'Antoine Duprat vint s'amalgamer dans notre province

(1) Voyez *Lois* 30 et 31, au Digeste, *Pro socio*.

avec le code théodosien, la constitution de ces communautés se trouva régularisée dans les lieux régis par la coutume. La prohibition de la loi romaine continua néanmoins à frapper les lieux qui étaient restés soumis à son empire.

Mais cette différence de législation était d'un très-faible intérêt pour nos anciennes communautés; si l'on examine attentivement leur organisation et leur marche à travers les siècles, on les verra à toutes les époques de notre histoire constituées en petites tribus indépendantes des lois et des coutumes qui les entourent : leur unique loi c'est la volonté du *maître*, et la loi de celui-ci est la volonté générale qui l'a porté au pouvoir et qui peut l'en faire descendre, qu'il soit ou non resté un acte régulier de la manifestation de cette volonté. Elles ne subissent la règle commune que dans leurs rapports avec les étrangers. Aussi Mornad et Denis Godefroy ont-ils sévèrement critiqué leur organisation; elles sont à leurs yeux des réunions *rebelles à la loi*.

Mais notre vieux Mazuer a pris leur défense. Guy Coquille a fait mieux ; il s'est constitué leur apologiste, et c'est avec une naïveté digne de Montaigne ou d'Amyot qu'il en parle. Personne n'a su mieux que lui nous faire connaître leur régime intérieur. Un jurisconsulte et même un homme du monde ne liront jamais sans intérêt le passage suivant :

« Selon l'ancien établissement du ménage des champs,
» lequel ménage des champs est le vrai siége et origine
» des bordelages (1), plusieurs personnes doivent être
» assemblées en une famille pour demener ce ménage qui

(1) *Bordelage*, d'origine tudesque, signifie une terre, *fundus*, un domaine grevé de prestations en nature.

» est fort laborieux et consiste en plusieurs fonctions en » ce pays qui de soi est de culture malaisée. Les uns ser- » vant pour labourer et toucher les bœufs, animaux tar- » difs, et communément faut que les charrues soient tirées » de six bœufs; les autres pour mener les brebis et mou- » tons, les autres pour conduire les porcs. Ces familles, » ainsi composées de plusieurs personnes qui toutes sont » employées chacune selon son âge, sexe et moyens, sont » réglées par un seul qui se nomme *Maître de la commu-* » *nauté,* élu à cette charge par les autres, lequel com- » mande à tous les autres, va aux affaires qui se présen- » tent ez villes ou ez foires et ailleurs, a pouvoir d'obliger » ses personniers en choses mobilières qui concernent le » fait de la communauté, et lui seul est nommé ez rôles » de tailles et subsides. Par ces arrangements on peut » connaître que ces communautés sont vraies familles et » collége, qui par considération de l'intellect, sont comme » un corps composé de plusieurs membres, combien que » les membres soient séparez l'un de l'autre, mais par » fraternité, amitié et liaison économique font un seul » corps. En ces communautez on fait compte des enfants » qui ne savent encore rien faire, pour espérance qu'on » a qu'à l'avenir ils feront; on fait compte de ceux qui » sont en vigueur d'âge pour ce qu'ils font; on fait compte » des vieux et pour le conseil et pour la souvenance qu'on » a qu'ils ont bien fait; et ainsi de tous âges et de toutes » façons, ils s'entretiennent comme un corps politique » qui par subrogation doit durer toujours. »

Les rives de la Dore et les montagnes des environs de Thiers ont vu fleurir un grand nombre de ces communautés. Celles qui ont acquis la plus grande célébrité sont : les *Guittard-Pinon,* dans la commune de Thiers; les

Tarenté, dans celle d'Escoutoux ; les *Magnol*, à Saint-Victor, et les *Dunaud*, à Volloreville (1).

Presque toutes ces communautés, à l'exception de celle des Dunaud, dont le titre constitutif remonte à 1645, étaient tacites et ambulatoires, c'est-à-dire qu'elles résultaient du seul fait d'une cohabitation commune pendant an et jour des membres d'une même famille *vivant au même pot, sel et chanteau de pain* (Voy. Guy Coquille).

Leur universalité comprenait non seulement tous les biens présents et à venir généralement quelconques des communs personniers, mais encore toutes les dots des femmes qui entraient par mariage dans la communauté ; les usages qu'elles avaient adoptés sur ce dernier point s'écartaient des principes de la coutume d'Auvergne, qui ne permettait pas la confusion des dots des femmes des associés dans la société universelle.

Une parfaite harmonie régnait dans ces corporations villageoises. Elles étaient toutes placées sous la direction d'un maître dont l'autorité était toute paternelle. Ce maître fut dans le principe le père de famille ; mais plus tard cette charge fut confiée au personnier le plus recommandable par son intelligeance et ses vertus. Le principe, *à chacun selon sa capacité*, se trouvait naturellement appliqué dans l'élection du maître et la distribution des emplois.

Le maître partageait son autorité avec une maîtresse que l'on appelait *Dona*, et qui, comme lui, avait subi les épreuves de l'élection. C'était ordinairement la femme

(1) Presque toutes ces communautés sont éteintes aujourd'hui, cependant les *Magnol*, à Saint-Victor, et les *Courty*, dans la commune de Lezoux, survivent encore ; mais tout fait prévoir qu'à l'exemple des *Dunaud*, qui sont en liquidation, ces deux communautés ne tarderont pas à se dissoudre.

la plus entendue de la maison qui était choisie ; elle était prise toutefois dans une branche différente de celle du maître, afin qu'ils fussent l'un et l'autre à l'obri de toute influence fâcheuse aux intérêts de la communauté. Mais une fois que son titre était proclamé et reconnu par tous les *personniers*, elle ne sortait plus de la maison. Semblable à la reine des abeilles, elle renfermait son pouvoir et sa dignité dans l'intérieur, et il y avait encore dans cette réclusion volontaire le symbole le plus touchant de la destination de la femme dans cette vie.

Le maître, après son élection, faisait immédiatement acte d'autorié avec une sagacité qui rarement était en défaut ; il appliquait chacun des membres de la communauté à la spécialité pour laquelle il avait une aptitude marquée. C'est ainsi qu'il pourvoyait aux emplois de maître bouvier, maître semeur, maître charpentier, et ses choix obtenaient presque toujours l'approbation générale.

Dès que la communauté était constituée, le maître s'empressait de remplir les fonctions de sa charge. Il s'occupait de tous les détails de l'administration rurale, dirigeait les travaux des champs, et vaquait à toutes les affaires extérieures de la société. Lui seul achetait et vendait les bestiaux, percevait tous les revenus des biens, et pourvoyait aussi à tous les besoins des membres de la communauté.

Il avait un conseil qui était composé de ses dignitaires, et *des plus entendus* de la maison.

Ce nouveau conseil des dix avait le pouvoir de le casser, s'il découvrait de l'infidélité ou de l'incapacité dans son administration.

Le conseil était convoqué par le maître dans les graves circonstances. Ainsi, lorsqu'il s'agissait de faire une ac-

quisition considérable ou de s'engager dans un procès, ces conseillers en casaque blanche étaient consultés, et leurs décisions étaient toujours empreintes de justice et de raison.

Le maître était de droit président du conseil.

Il y avait néanmoins, dans l'autorité dont il était revêtu, certaines limites qu'il ne pouvait franchir. Ainsi, défense formelle lui était faite, à son avénement au pouvoir, de contracter des emprunts excédant deux cents francs ; il lui fallait une autorisation spéciale du conseil pour faire des affaires plus importantes.

La maîtresse avait également des attributions spéciales. Tous les travaux de la maison étaient placés sous sa direction. Son pouvoir s'étendait surtout sur les femmes de la communauté, qui devaient une obéissance aveugle à ses ordres ; à elle seule étaient confiées les clefs des caves et des greniers. Elle était la providence de la maison et la mère de tous les pauvres du pays. Lorsqu'un étranger venait visiter la communauté, c'était la maîtresse qui était chargée de lui en faire les honneurs, et il y avait, dans cette double royauté du maître et de la maîtresse, une telle harmonie, que toutes nos corporations villageoises se trouvaient heureuses de vivre sous cette intelligente et paternelle autorité.

Dans chaque communauté, deux tables étaient dressées, l'une pour les hommes et l'autre pour les femmes. Les domestiques prenaient place à chacune de ces tables, selon leur sexe et leur rang de réception. La table des hommes était présidée par le maître ; sa dignité ne lui permettait pas de s'occuper du service ; cette charge était confiée au plus jeune des domestiques de la maison. Le repas durait une demi-heure, et à un signal du maître,

tout le monde devait se lever et se retirer immédiatement pour reprendre ses travaux.

La maîtresse occupait bien le même rang hiérarchique à la table des femmes, cependant son rôle était moins passif que celui du maître, sa dignité plus communicative.

Avec une sollicitude toute maternelle, elle faisait elle-même la distribution des mets, et ne songeait à elle que lorsque tout le monde était servi, tableau patriarchal, qui nous présente une des plus sublimes images de l'Evangile.

Mais parmi toutes ces communautés s'en élevait une aussi grande par ses vertus, que célèbre par son antiquité et ses richesses : c'étaient les Guittard-Pinon ! les Guittard-Pinon, dont les ancêtres gaulois-romains ont pu voir les prodiges du règne de Charlemagne, lorsqu'ils sont venus construire, près du château fort de Thierry, une chaumière qui, pendant onze siècles, devait assister intacte à la chute des trônes et des palais !

C'est un père de famille qui fut le fondateur de cette communauté. La vénération de sa postérité pour sa mémoire, nous a transmis son nom : il s'appelait *Robert Guittard*. Il légua à ses enfants son amour du travail et ses vertus; aussi Dieu a béni sa race, car elle est arrivée jusqu'à nous avec ce précieux héritage, aussi pure, aussi simple qu'aux premiers temps de son origine.

Au commencement du dix-huitième siècle, cette communauté était parvenue à son plus haut degré de prospérité, elle comptait soixante membres dans son sein et une fortune de six cent mille livres.

L'antiquité de sa race avait jeté sur elle un tel éclat qu'on la considérait généralement comme la reine des communautés de la province d'Auvergne. Cette haute

considération ne tarda pas à rejaillir sur ses maîtres. M. de Chazerat, intendant général de notre province, établit avec eux des rapports aussi honorables pour le grand seigneur que pour l'homme des champs qui en était l'objet.

Pénétré d'admiration pour les vertus héréditaires de cette communauté, il parvint à intéresser Louis XVI en sa faveur, et obtint pour elle, en 1780, une ceinture d'honneur dont ses maîtres se paraient aux grands jours de fête, ou dans les circonstances solennelles.

Sur cette ceinture étaient gravés en relief les quatre vers suivants :

Chazerat du monarque obtint cette ceinture;
Les Guittard en sont revêtus;
Elle honore l'agriculture,
Elle est le prix de leurs vertus (1).

Noble récompense bien propre à relever l'agriculture de l'abaissement et de l'oubli dans lesquels un monarque abruti par les excès l'avait laissée pendant longtemps !

Cette communauté des Guittard était taillée sur le modèle des tribus antiques. Le pauvre y était admis comme un frère ; il s'asseyait à la table du maître, et participait au repas comme tous les membres de la commu-

(1) Cette ceinture, qui est encore en la possession d'un membre de cette famille, est une large bande de velours noir doublée d'écarlate : elle est ornée d'un écusson du plus beau travail. Sur un champ d'argent encadré par deux filets en or sont gravées en relief les armes de France ; elles sont entourées des emblèmes de l'agriculture, tels que bêche, faux, volant, etc., et reposent au cœur d'une gerbe de blé, qui se déploie des deux côtés en éventail. Le groupe en relief est en or massif et surmonte un cadre du même métal où sont gravés les quatre vers que nous avons rapportés.

nauté. Tous ces braves gens étaient heureux de partager leur pain avec lui. Etait-il malade, le médecin était immédiatement appelé, et tous les soins nécessaires à sa position lui étaient prodigués. Et tout cela se faisait sans ostentation, sans bruit, sans éclat. Soulager son semblable, le consoler dans son malheur, n'était pas seulement, pour les Guittard, une œuvre de bienfaisance, c'était un devoir dont l'accomplissement était facile à tous ces cœurs généreux. Le pauvre était pour eux un symbole évangélique : ils l'aimaient, parce qu'il était leur frère ; ils l'aimaient encore parce qu'il était l'image de Dieu sur la terre.

Ces sentiments de charité étaient rehaussés par les principes religieux les plus purs. Nulle part le christianisme, qui est d'ailleurs la plus sublime apologie de l'association et de la fraternité, n'a trouvé plus de ferveur et de dévouement à ses croyances qu'au sein de nos communautés villageoises.

Les vieilles traditions de famille se conservaient religieusement dans cette communauté. On se faisait un devoir de marcher sur la trace de ses pères. Toute innovation qui tendait à introduire le luxe ou bien même à augmenter les commodités de la vie était énergiquement repoussée ; le maître et la maîtresse remplissaient alors un rôle de censeurs. La vanité ne devait pas sans doute trouver son compte à cette sévérité, mais ce système, qui révélait chez ces nouveaux Spartiates une parfaite intelligence du cœur de l'homme, préserva de toute atteinte les mœurs et la discipline intérieure de la maison.

L'esprit de fraternité qui régnait chez les Guittard était entretenu par l'usage qu'ils avaient depuis long-temps adopté de se marier entre cousins germains. Léon X leur avait accordé, à cet effet, une dispense générale. Quant aux

filles qui sortaient de la maison pour se marier au dehors, on leur donnait une légitime de cent écus : c'était toute la fortune qu'elles pouvaient attendre de leurs pères. Dès ce moment, elles étaient *forcloses* et *apanées*. Les usages de la communauté, d'accord sur ce point avec les principes de la coutume d'Auvergne, leur interdisaient toute réclamation ultérieure dans les successions paternelle et maternelle.

Mais les principes proclamés par l'Assemblée constituante et la Convention, en matière de succession et de partage, ne tardèrent pas à ébranler l'antique chaumière des Guittard. Elle subit le contre-coup de cette commotion terrible qui engloutit, sous les débris d'un trône, les institutions et les mœurs de la vieille société française. Les filles qui sortirent de la communauté pour s'unir à des étrangers, invoquèrent, en leur faveur, la législation de nivôse an II, et dès lors les biens de la communauté subirent des morcellements qui diminuèrent l'importance de la maison des Guittard. Le Code civil devait lui être tout aussi funeste. Ses principes d'égalité, en matière de partage, qui sont la plus haute manifestation de la justice et de la raison, provoquèrent néanmoins, chez les Guittard, des idées d'ambition et favorisèrent des alliances étrangères qui ont toujours relâché les liens de cette communauté.

Malgré les nombreuses mutilations qu'elle avait éprouvées, elle s'était néanmoins maintenue jusqu'en 1819. La bonne harmonie régnait toujours dans son sein; les mœurs antiques s'y étaient conservées dans toute leur pureté; mais à cette époque elle eut le malheur d'avoir pour chef un homme indigne de sa confiance. Violant sans scrupule les règles de la communauté pour n'écouter que ses caprices et satisfaire ses plaisirs, ce fils dégénéré

de la vieille race des Guittard, manqua au plus important de ses devoirs ; il contracta des dettes si considérables que l'on agita la question de sa révocation.

Mais il prévint le coup qui allait le frapper, et provoqua une liquidation qui dispersa pour jamais la grande famille des Guittard.

Les temps étaient accomplis. L'heure fatale de cette antique race avait sonné. La corruption qui émanait de son pouvoir devait la dissoudre, comme toutes les associations humaines.

Sa chaumière existe bien encore, mais, hélas! la communauté a disparu. On ne trouve plus que quelques membres épars qui, comme des ruines désolées, paraissent avoir resté là pour perpétuer le souvenir du bonheur et des vertus de leurs ancêtres.

MONASTÈRE
DE SAINT-ALYRE,

PAR M. L'ABBÉ COHADON.
CURÉ DE BOURG-LASTIC.

Au bas de la colline, à l'aspect du nord-ouest, hors des murs de l'antique *Augustonemetum*, était un vaste faubourg, fermé par les coteaux consacrés à Jupiter et à Bacchus, et appelés depuis Montjuzet et Champtourgue, *Mons Jovis, Campus orgius*. On ignore le nom que portait ce faubourg avant l'ère chrétienne; à l'époque (253) où l'Evangile fut prêché en Auvergne par les saints apôtres Martial et Austremoine, il fut appelé *le bourg des chrétiens, Vicus christianorum*, parce qu'il avait été choisi, par les prédicateurs de la nouvelle croyance, comme le plus favorable à l'exercice de l'apostolat. Il était moins exposé à l'influence des prêtres des idoles, plus retiré et moins populeux que l'intérieur de la ville; il présentait un asyle plus sûr aux néophytes. Quoique le baptême alors fût un engagement au martyre, il était prudent d'éviter l'effusion du sang. A l'extrémité de ce faubourg, dans un vallon très-agréable, arrosé par le ruisseau *Trundo*, aujourd'hui *Tiretaine*, était le baptistère et l'oratoire, qui prit le nom de N.-D. d'Entre-Saints, lorsque les différentes persécutions qui s'élevèrent eurent sanctifié ce lieu par les restes

des martyrs qui y furent ensevelis. Quoique d'autres églises eussent été bâties, dans l'enceinte de la ville et jusqu'au sommet du monticule, par saint Austremoine (voir les *Tablettes historiques*, III^e^ année, n° 4), il paraît que le faubourg des chrétiens et l'église de N.-D. d'Entre-Saints, comme berceau de la foi, furent long-temps chers aux premiers évêques et aux premiers fidèles, et jusqu'en 446 que saint Namace fit construire la cathédrale, décrite par Grégoire de Tours, je serais porté à croire que les prélats et le clergé résidèrent dans le faubourg, autour de l'église primitive; ils y choisirent leur tombeau, dans cette terre, qui recélait les ossements de tant de héros chrétiens, et ce fut, je pense, pour rendre hommage à ce lieu consacré et pour perpétuer le souvenir de cette affection singulière, qu'on vit plus tard les évêques de Clermont partir de cette église pour aller prendre solennellement possession de leur siége.

Deux évêques succédèrent à saint Austremoine, Urbique (280) et Légonce (312). En 337, sous le règne du grand Constantin, qui mourut cette même année, *Illidius*, *Alyre*, modèle achevé de vertu et de science, fut élevé sur le siége épiscopal par le peuple. *On l'estimait*, dit un historien, *un oracle de savoir et le vrai pourtraict de la saincteté*. Il descendait d'une famille noble et ancienne; ses parents, l'une des conquêtes les plus précieuses faites à l'évangile, avaient reçu le baptême des mains de saint Austremoine. S'il en faut croire une tradition assez constante, Illidius, qui possédait d'immenses richesses, était seigneur de Dallet; et comme cette seigneurie passa, en 1439, à Ponchol de Langeac, cette famille se glorifiait d'être alliée à saint Alyre, ce qui lui valait le privilége d'assister à la procession le jour de la fête du saint (5 juin), et d'aider à porter la châsse. Les seigneurs de

Langeac tenaient aussi à honneur d'ajouter le nom d'Alyre à tous leurs autres noms.

Pendant l'épiscopat d'Illidius, le sanctuaire de N.-D. d'Entre-Saints fut ajouté et fondu dans une nouvelle construction, qui reçut le nom de Saint-Clément. Ce grand pape avait souffert pour la foi dans la persécution générale allumée en l'an 100 de J.-C., lorsque l'empereur Trajan, dès son avénement au trône impérial, refusa aux chrétiens la liberté de tenir des assemblées : tache honteuse, imprimée à la mémoire d'un prince que l'histoire nous représente tant de fois recommandable par sa modération et son amour pour la justice ! L'église nouvelle fut donc dédiée à saint Clément, et le saint évêque Illidius renferma dans un coffre, au-dessous de l'autel principal, et exposa à la vénération des fidèles un bras du glorieux pape martyr. Ce bras, d'après le récit des légendaires, amis du merveilleux, l'évêque était allé, en personne, le chercher dans la mer, où le saint évêque avait été précipité avec une ancre au cou. On rapporte que le corps avait été roulé par les eaux jusqu'aux rivages du Pont-Euxin, et que les anges l'avaient recueilli dans un tombeau de marbre. Ce tombeau miraculeux était ordinairement couvert par les flots; mais les flots se retiraient chaque année, durant l'octave de la fête du saint, et le laissaient à sec sur le bord. Illidius s'y rendit, et s'étant prosterné, il demandait à obtenir quelques parcelles de cette relique, pour sa basilique. Pendant sa prière, il sortit un bras hors du sépulcre, et le pieux pèlerin comprit que la volonté du ciel était qu'il emportât ce membre; *de quoi*, dit un agiographe, *notre saint prélat fut grandement satisfaict*. D'autres écrivains racontent que le pape saint Clément ne fut pas martyr en versant son sang, mais qu'il fut exilé dans la Chersonèse, au nord du Pont-Euxin,

où beaucoup de chrétiens étaient condamnés à travailler aux carrières de marbre; qu'il y mourut, et que plus tard, son corps ayant été trouvé, on envoya des fragments aux différentes églises qui en demandèrent. C'était la pratique de ces temps-là de distribuer les dépouilles mortelles des généreux athlètes de la foi. Aussi nous lisons que saint Alyre construisit une église en l'honneur de saint Clément, parce qu'il avait reçu un bras du saint pontife, *ob acceptum sancti pontificis brachium*. Cette église fut l'objet de la tendre affection de l'évêque Illidius; il y passait les nuits en prières; les chrétiens y venaient en foule, de la cité, pour prier sur les cendres des martyrs, déposées naguère à l'entour du modeste sanctuaire de N.-D. d'Entre-Saints, et qui maintenant reposaient sous les dalles de la basilique récemment construite.

Saint Alyre, par sa piété et ses autres vertus, s'était acquis la réputation d'un grand thaumaturge; il exerçait surtout une puissance souveraine sur le malin esprit. Les chroniqueurs ont rapporté la victoire qu'il remporta sur le diable du pont appelé Rambaut, sur la rivière d'Allier, à deux lieues de la ville d'Auvergne. Ce malfaisant génie précipitait dans l'eau et submergeait misérablement tous ceux qui passaient sur le pont. Le prélat se rendit, avec le clergé et le peuple, sur les lieux, commanda au lutin de vider la place, et depuis ce jour, le pont fut libre et nul ne fut inquiété à l'avenir. Son plus beau triomphe sur le démon fut en faveur de la fille de l'empereur Maxime, qui, ayant ôté la vie et l'empire à Gratien, tenait sa cour à Trèves, en-deçà des Alpes. Cette princesse était tourmentée par un esprit immonde. Sur le bruit de sa réputation, l'empereur envoya chercher le saint vieillard. Celui-ci se rendit aux désirs de l'amour paternel; arrivé au palais, il passa une nuit en prières, et il obtint la délivrance de

la jeune fille. A ce miracle d'un pouvoir plus qu'humain, le pieux évêque ajouta un prodige de désintéressement, d'autant plus admirable qu'il est plus rare de la part de ceux qui abordent les rois. Maxime offrit à l'homme de Dieu de grands présents en or et en argent. Alyre les refusa; il se contenta de demander pour son peuple et il obtint qu'un tribut en blé et en vin, que l'Auvergne payait à l'empereur et qu'il fallait, chaque année, malgré la difficulté des transports, conduire à Trèves, serait dans la suite payé en argent. Maxime, touché par le miracle de la délivrance de sa fille, se déclara le zélé défenseur du christianisme; il passa en Italie pour délivrer les catholiques de la persécution que leur faisait subir Justine, mère de l'empereur Valentinien et ardente protectrice des Ariens. Il fit abattre, à Trèves, les temples des faux dieux, quelques auteurs même ont écrit qu'il donna à saint Alyre les colonnes en marbre d'un temple païen, pour servir d'ornement à l'église de Saint-Clément. Nous reviendrons encore sur ces colonnes. Ce présent fut la seule marque de reconnaissance qu'accepta celui qui avait rendu un service aussi signalé.

En revenant de Trèves, Alyre fut saisi par une fièvre violente, et, plein d'ans et de bonnes œuvres, il mourut loin de sa ville et de son troupeau. Ceux qui l'accompagnaient transportèrent son corps dans l'habitation qu'il avait dans la clôture de l'église de Saint-Clément, ce qui confirme l'opinion déjà émise, que les évêques des premiers siècles résidaient dans le faubourg, autour de l'église des martyrs. On célébra ses funérailles avec une pompe vraiment chrétienne. *Ce fut avecque tant de pleurs et de larmes de toute la ville et de tout le voisinage, qu'on eût dit que leur perte était sans remède.* On l'enterra, comme il l'avait désiré, dans la crypte ou caveau qu'il avait

destiné lui-même à sa sépulture, en faisant bâtir l'église de Saint-Clément. Cette mort arriva vers l'année 385. Le tombeau du saint fut fréquenté par un nombreux concours de pèlerins qui venaient pieusement invoquer sa protection auprès de Dieu. Les miracles de tout genre s'y multiplièrent pendant long-temps : Grégoire de Tours en rapporte une foule opérés même de son temps (559). Il peut être cru pour celui qui le regarde personnellement : il raconte qu'à l'âge de quinze ans il fut atteint d'une maladie déclarée mortelle par les médecins, qu'il se fit porter au sépulcre de saint Alyre, et qu'ayant été guéri, il fit vœu de se donner à Dieu et d'embrasser la prêtrise. Par suite de cette affluence au tombeau du saint évêque, qui était telle, qu'on ne s'exprimait pas autrement, en langage vulgaire, que de cette manière : *Je vais à saint Alyre, je reviens de saint Alyre*, on s'accoutuma à donner ce nom à l'église où reposaient les restes vénérés du prélat. Le nom de Saint-Clément s'effaça peu à peu, et en 387, l'église et le faubourg n'étaient plus connus que sous la dénomination d'*église et de faubourg de Saint-Alyre.*

Après la mort de saint Alyre, on vit le siége épiscopal successivement occupé par des évêques d'une sainteté admirable, et distingués par une grande sagesse et d'éminentes vertus : tels furent Népotianus (385), Artemius (388), Venerandus (394). Ces dignes prélats, toujours pénétrés d'une religieuse vénération pour la mémoire de leur illustre prédécesseur, ne négligèrent rien pour encourager la dévotion au tombeau de saint Alyre; ils continuèrent à traiter avec honneur et protection la basilique et le faubourg. Pour marque de leur touchante affection, ils voulurent être ensevelis dans l'église ou dans des oratoires bâtis par eux-mêmes, à peu de distance, dans l'enceinte du clos de Saint-Alyre. Saint Népotien fut en-

terré dans l'église, qui s'appela depuis du nom de saint Vénérand. Saint Artème reposa dans une autre église, qui était sous son nom, hors de la ville, près de Saint-Alyre : on la nommait le *Vas* Saint-Artème. Saint Vénérand eut son tombeau dans l'église qui a porté son nom.

C'est sous l'épiscopat de Venerandus qu'il faut placer l'invasion que firent dans les Gaules, de 406 à 412, les capitaines d'Honorius, de ce prince religieux, mais trop faible de caractère pour gouverner. Saint Prosper, racontant cette irruption des Barbares, dans son poème de la Providence, après avoir dépeint les temples du Seigneur brûlés, les vases sacrés profanés, les vierges et les veuves déshonorées, les enfants égorgés dans l'âge le plus tendre, les solitaires massacrés dans leurs grottes, les évêques et les autres pasteurs enlevés à leurs ouailles, chargés de chaînes, frappés à coups de fouets et jetés dans le feu, termine son tableau lamentable par ce dernier coup de pinceau : *Si l'Océan eût inondé toutes les Gaules, il y eût fait de moindres maux.* Pendant cette période de ruines et de désastres, l'Auvergne fut aussi envahie, et ce fut, selon quelques écrivains, vers l'an 412, sans doute lorsque les troupes d'Honorius, ayant à leur tête Ataulfe, beau-frère et successeur d'Alaric, poursuivirent les tyrans Jovin et Sébastien, qui avaient osé se revêtir de la pourpre dans la Gaule. Les tyrans ayant péri, leurs partisans, Décimius Rusticus, qui avait été préfet du prétoire sous Constantin, Agrecius, premier secrétaire de Jovin, et plusieurs autres des plus qualifiés de la Gaule, se réfugièrent dans l'Auvergne. Les généraux de l'empire vinrent les y attaquer, les battirent et les firent mourir dans les tourments les plus affreux. Couverts de sang, les Barbares poussèrent ensuite jusqu'à Bordeaux, semant partout, sur leurs pas,

le ravage et la destruction. Le faubourg de Saint-Alyre et les églises placées hors des remparts de la cité dûrent être le théâtre où ces hordes farouches exercèrent principalement leurs rapines et leurs dévastations. Notre-Dame d'Entre-Saints, la basilique de Saint-Alyre et les autres oratoires, cryptes ou baptistères furent ravagés et dépouillés.

Saint Vénérand était l'un des prélats les plus distingués de son temps; saint Paulin le cite parmi les évêques du cinquième siècle qui étaient si dignes du Seigneur : *Si enim hos videas dignos Domino sacerdotes..... Venerandum Arvernis.* Il descendit dans la tombe sans avoir pu remédier à tous les maux causés par l'invasion des Barbares. Il mourut vers l'an 423. Il fut remplacé sur la chaire épiscopale par Rusticus, qui fut élu (424) sur l'indication d'une femme vouée à Dieu et voilée, qui déclara au peuple et au clergé assemblés et divisés que c'était celui que le Seigneur lui avait montré dans une vision. Rusticus gouverna saintement son diocèse. Etant mort en 446, il fut enterré dans l'église d'Aulnat, dont il était le pasteur avant son épiscopat. L'attachement qu'il portait à son premier troupeau lui avait sans doute inspiré cette idée si louable, ce désir si modeste et si touchant, de reposer, après sa mort, au milieu de ses paroissiens, qu'il avait édifiés pendant sa vie par le spectacle de ses vertus !

Après Rusticus, renonçant à le dignité sénatoriale et rompant les liens qui l'unissaient à une pieuse épouse, Namatius monta sur le siége épiscopal de l'Auvergne (446). Peu de temps après, vers l'an 450, ce zélé prélat, frappé de l'aspect de désolation que présentait l'antique faubourg des chrétiens, par suite de l'irruption des Barbares, conçut le projet de construire une église cathé-

drale. Mais, cette fois, soit par crainte de nouvelles calamités, soit qu'il voulût mieux signifier le triomphe du christianisme dans la cité d'Auvergne, il résolut de placer son édifice dans l'enceinte des murs et sur le sommet du monticule, à l'endroit où avait été le temple de Wasso, et où Stremonius avait bâti sa première cathédrale, sur l'emplacement de la maison de Cassius. Cette cathédrale, plus digne que la première d'être appelée la mère-église, au rapport de Grégoire de Tours, avait 50 mètres de long, 20 mètres de large, 42 fenêtres, 70 colonnes et 8 portes; elle était en forme de croix; les parois des murs et des autels étaient ornées de différentes espèces de marbres en mosaïque *(opere sarsurio)*, ciselés avec beaucoup d'élégance. Une terreur secrète de Dieu y pénétrait l'âme de ceux qui y entraient pour prier; une brillante clarté y était répandue, et très-souvent les vrais adorateurs y ressentaient une odeur de parfums qui semblait provenir de doux aromates: *Terror namque ibidem Dei, et claritas magna conspicitur, et verè plerumque in ibi odor quasi aromatum suavissimus advenire à religiosis sentitur.* Il fallut douze ans pour achever l'édifice, et c'est alors que Namace envoya à Boulogne demander les reliques des saints martyrs Vital et Agricole, pour en enrichir sa nouvelle église. En même temps que la cathédrale s'élevait, on construisait auprès, pour le logement de l'évêque, une maison qu'on appela *Salvatorium*, parce qu'elle joignait à l'église du Saint-Sauveur. Une porte communiquait avec la mère église, et c'est par elle qu'entraient les saints évêques pour aller, la nuit, épancher leur cœur devant Dieu, comme on le rapporte de plusieurs. Cette maison fut appelée, plus tard, l'*Abbaye*, parce qu'elle servait de logement à l'abbé, premier dignitaire de la cathédrale après l'évêque. Plus tard en-

core, s'agrandissant et se développant autour de la cathédrale, du côté des Gras, jusqu'à la tour de la Monnaie, elle servit de demeure aux chanoines, qui vivaient en communauté, et aux enfants de chœur. Elle était composée de plusieurs ailes de bâtiments, et de plus elle renfermait plusieurs églises ou chapelles domestiques : les églises de Saint-Pierre *in castello*, de Saint-Michel, de Saint-Sauveur, de Saint-Gilles, etc., et les chapelles d'Allaigre et de Saint-Nicolas; dans l'enceinte, il y avait aussi deux cimetières, l'un à la *Tranchée des Gras*, et l'autre sur la place appelée *Devant-Clermont*.

La cathédrale étant construite et le logement de l'évêque annexé à cet édifice, il est probable que saint Namace s'y transporta et y fixa son habitation. Avec l'évêque, le clergé, la majesté du culte, la pompe des cérémonies saintes durent se réfugier sur le monticule, dans la magnifique basilique récemment achevée. L'église et le faubourg Saint-Alyre perdirent nécessairement de leur importance religieuse; ils cessèrent d'attirer un si grand concours, et dès ce moment la cathédrale devint le centre de tous les exercices de la piété chrétienne. Cependant, comme pour dédommager le faubourg de l'honneur que perdaient ses édifices sacrés par la retraite de l'évêque, l'épouse de Namatius fit bâtir, dans le faubourg, la basilique Saint-Etienne (1); et l'on raconte, à ce sujet, un trait qui peint la modestie et la simplicité de cette femme de haut rang et de haute vertu. Il arriva, un jour, qu'étant assise dans la basilique qu'elle faisait orner de peintures, dont elle empruntait le sujet d'un livre où elle lisait l'histoire des anciens temps, un pauvre entra pour prier, et apercevant cette femme

(1) Aujourd'hui Saint-Eutrope.

vêtue comme une pauvresse, il alla déposer sur ses genoux un morceau de pain, après quoi il se retira. Celle-ci ne dédaigna pas le don du pauvre, elle l'accepta et remercia celui qui lui faisait l'aumône. Elle garda le pain, le plaça devant elle, sur sa table, à tous ses repas, disant chaque jour son *benedicite* sur ce pain, jusqu'à ce qu'il n'en resta plus. Namace ne jouit pas long-temps de la joie d'avoir élevé au vrai Dieu un monument si remarquable ; il mourut presque en même temps que la cathédrale fut achevée, vers l'an 462. Il fut enterré dans l'église que son épouse avait fait bâtir.

Le faubourg de Saint-Alyre, malgré les pertes dont nous venons de parler, ne fut pas entièrement délaissé ; il lui restait encore, pour sa gloire et son ornement, ses églises primitives, monuments de la foi naissante, pleines des souvenirs apostoliques et sillonnées par de nobles cicatrices qui attestaient le passage de la torche et du fer; il lui restait les cendres des martyrs moissonnés par le glaive du sanguinaire Crocus, les tombeaux des premiers évêques et de tant d'autres saints personnages. C'est là que reposaient, dans leurs tombeaux, réunis par miracle, ces deux époux vierges, Injuriosus et Scholastique, dont la légende est si touchante sous la plume de Grégoire de Tours. Tant de saints trésors, tant de pieuses richesses devaient préserver infailliblement de l'oubli et de l'abandon cette terre des miracles. A cette époque, sous l'épiscopat d'Eparchius (462-71), la vie monastique, déjà si florissante en Orient, commença à s'implanter dans l'Occident. Abraham, solitaire de la Thébaïde, vint, le premier, introduire, dans l'Auvergne, les doctrines orientales des cénobites. Accueilli avec bonté par l'évêque, il exécuta son généreux dessein. Le quartier voisin de Saint-Alyre lui parut le plus propre à

l'établissement qu'il projetait. Ce fut auprès de l'église de Saint-Cyr qu'il fonda son monastère. Peu après, vers 512-525, le prêtre auvergnat Martius ouvrait un asile monastique dans les rochers de Rubiacum (Royat). Pendant que les enfants d'Abraham et de Martius prospéraient et se multipliaient, il paraît constant, d'après certaines traditions, que des hommes, abandonnant librement le siècle pour ne s'occuper que de Dieu, vivaient en commun et formaient un monastère à l'instar de celui de Chantoin, autour du tombeau de saint Alyre, toujours si fécond en prodiges, que Grégoire de Tours va jusqu'à dire *qu'on ne pourrait les écrire et que la mémoire ne saurait les retenir : ut nec scribi integrè queant, nec memoriâ retineri.* Le monastère de Saint-Alyre subsista, sous cette forme, pendant plus d'un siècle et demi, sans embrasser aucune des règles ou constitutions qui régissaient les autres monastères de l'Arvernie. Le désir de servir Dieu plus parfaitement que dans le monde, était le seul objet de cette association et l'unique lien de discipline. Cependant, depuis la mort de leurs fondateurs, les monastères de saint Cyr et de Martius étaient déchus de leur première régularité. Tout indiquait la nécessité d'une nouvelle organisation, d'une vie, d'une loi uniformes. Divers essais avaient été tentés; les statuts de Lérins, de saint Augustin en Afrique, de saint Césaire en Gaule, de saint Colomban en Irlande étaient célèbres; l'évêque saint Genès (656) avait introduit, dans le monastère de Chantoin, ouvert aux femmes, une règle empruntée à saint Césaire, à saint Colomban, à saint Benoît; enfin, la règle de saint Benoît qui venait d'être approuvée par le pape Grégoire-le-Grand, dans un concile tenu à Rome (595), et qui déjà se propageait dans toute l'Europe, fit oublier toutes les autres et devint la

charte de la vie monastique en Occident. Le monastère de Saint-Alyre, qui, jusque-là, n'avait reconnu d'autre dépendance que celle de l'évêque, se rangea sous la bannière du patriarche de Nursie. Il est difficile d'indiquer l'époque où le monastère de Saint-Alyre embrassa la règle de saint Benoît; plusieurs documents nous transmettent le fait sans lui assigner une époque fixe et certaine. Pour moi, je conjecture que ce dut être au septième siècle, lorsque surgirent, sur le sol auvergnat, de nombreuses congrégations monastiques, cherchant à se constituer plus vigoureusement que celles qui avaient précédé, et à prendre une direction plus appropriée à l'état moral de la société, substituant à la vie purement contemplative une vie d'obéissance et de pauvreté, unie à une vie d'action et de travail.

Depuis saint Namace (446) jusqu'à saint Genès (656), époque où je suppose, par approximation, que le monastère primitif de Saint-Alyre prit une forme régulière, il ne se passa rien de mémorable ni dans le faubourg ni dans le monastère. Nous ne savons pas la portion de maux qui pesa sur l'ancien quartier des chrétiens, lorsque Evarix, roi des Visigoths, et de la secte des Ariens, vint asiéger la ville d'Auvergne. Quoique les monuments historiques se taisent sur ce point, il est probable que le protecteur de l'arianisme dut ajouter aux fureurs encore récentes des troupes d'Honorius, et qu'un lieu si saint ne dut pas être épargné.

Tout ce que nous apprenons de certain, c'est qu'Aprunculus, successeur de Sidoine Apollinaire et douzième évêque (491), et Quintianus, quinzième évêque (527), furent inhumés dans l'église de Saint-Etienne. C'est dans l'église de Saint-Cassius, voisine de celle de Saint-Alyre, que l'évêque Cautin fit subir au prêtre Anastase le sup-

plice le plus affreux qu'on puisse inventer, en le faisant ensevelir vivant dans un caveau rempli d'ossements humains, qui exhalaient une odeur fétide. L'infortuné fut délivré, par miracle, de cette prison infecte (571). Le récit de Grégoire de Tours est horrible à lire. Desideratus, dix-neuvième évêque (615), et Justus, vingt-unième évêque (620), furent enterrés dans l'église de Saint-Alyre, preuve que cette église avait résisté à toutes les secousses qui avaient jusque-là agité la cité des Arvernes.

Le huitième siècle fut fécond en désastres. Deux fois les Sarrasins et les Berbères (731-32) débordèrent comme un torrent et inondèrent l'Auvergne; la capitale fut livrée aux flammes, presque toutes les églises détruites et pillées. En 762, Pepin vint assiéger Gaifre, duc d'Aquitaine, prit la ville d'Auvergne avec son château appelé Clermont, la brûla et ravagea tout le pays. Que devinrent, dans ces deux catastrophes, l'église et le monastère de Saint-Alyre? L'histoire a relaté le malheur général, sans s'arrêter aux particularités : lorsqu'il n'y a partout que ruines, on ne mentionne pas des ruines partielles. C'est dans cet incendie que fut détruite la cathédrale bâtie par saint Namace. Cependant, ce qui porte à croire que l'église de Saint-Alyre avait souffert dans ces deux dévastations, ou qu'elle commençait à ployer sous ses quatre siècles et demi d'existence, c'est que nous voyons l'évêque Bernowinus, dans une pièce de vers latins, trouvée dans une bibliothèque de Rome, au dix-septième siècle, se faire gloire d'avoir reconstruit l'église de Saint-Alyre, après l'an 800, du temps de Charlemagne :

Hæc quoque quæ statui fulgentia culmina templi
Bernowinus ego, sint tibi grata Deo.
Augusto et Carolo, cujus virtute peregi,

Concede imperii gaudia magna sui.....
Hæc tibi constitui, Illidi, magne sacerdos....
Bernowinus ego, nam dicor humillimus epus,
Culmina quæ feci, carmina quæ cecini.....

L'église et le monastère de Saint-Alyre, reconstruits ou restaurés par Bernowinus, ne tardèrent pas à devenir la proie des Nordmans, qui se répandirent dans l'Auvergne de l'an 853 jusqu'à l'an 916. Il paraît que cette fois la dévastation fut affreuse. Les religieux errèrent long-temps sans asyle et sans refuge; leur monastère n'offrait que des décombres, et, frappés eux-mêmes d'une morne stupeur, ils n'osaient mettre la main à l'œuvre, pour relever les ruines que les Barbares avaient amoncelées; les violences du passé empêchaient de se confier en un meilleur avenir. Cependant le torrent est rentré dans son lit, un rayon d'espérance a brillé, et le courage renaît au cœur des hommes voués au cloître. Plusieurs vieux monastères demeurèrent ensevelis dans leurs ruines; ceux de Saint-Abraham, de Saint-Mart, de Randan, etc., disparurent à tout jamais. On en fonda de nouveaux : Aurillac (910), Mauriac (914), Sauxillanges (916), Chanteuge (936), etc. On réédifia quelques-uns des anciens, Thiers, Mauzac, etc. Parmi les restaurations qui firent honneur à cette époque, on cite celle de l'église et du couvent de Saint-Alyre. Quelques auteurs ont pensé et écrit que le monastère de Saint-Alyre avait été alors non une restauration, mais bien une fondation nouvelle, une création véritable. Après un mûr examen de tous les documents que j'ai trouvés et consultés, j'ai cru devoir adopter le sentiment de ceux qui pensent que l'abbaye de Saint-Alyre avait existé dans les temps anciens, comme je l'ai dit, et qu'en 937, on l'avait seulement fait renaître de ses débris.

Quelques moines du vieux couvent de Saint-Alyre, après l'invasion des Barbares et la destruction de leur pieuse solitude, s'étaient dispersés, cherchant quelque retraite profonde pour y gémir et prier, loin des hordes farouches qui promenaient en tous lieux le fer et la flamme. Quand la tempête se fut apaisée, ils revinrent à Clermont. Dans cette cité désolée, ils contemplèrent, avec un effroi mêlé d'attendrissement, les murs noircis et croulants du monastère et de la basilique de Saint-Alyre. Ayant à leur tête Bernard, leur abbé. et de concert avec un autre Bernard, abbé de la Cathédrale, qui devint ensuite évêque, ils allèrent trouver Arnaud, qui occupait alors le siége épiscopal, et demandèrent le rétablissement de leur monastère. *On convoqua*, dit Savaron, *les barons, ecclésiastiques et villes du pays, pour adviser à remettre et rétablir le monastère de Saint-Alyre, ruiné par les Normands, ce qui fut conclu et exécuté.* L'évêque, le clergé, Raymond-Pons, comte de Toulouse et d'Auvergne, et toute la noblesse en général, rivalisèrent de zèle et de générosité. Un terrain plus vaste que l'ancien fut donné ou acheté. Un particulier, délivré miraculeusement, par l'intercession de saint Alyre, de la vue de deux spectres qui se présentaient à lui très-souvent, donna, dit-on, une somme considérable. Les secours de toute espèce furent abondants. La surveillance des travaux fut conférée à un secrétaire de la ville et du pays, que Winebrand, qui a écrit la vie de saint Alyre, appelle élégamment l'*apocrisiaire* du capitole d'Auvergne. On appelait aussi de ce nom un fondé de pouvoir d'un monastère. En peu de temps, les bâtiments furent en état de recevoir les religieux. L'église s'acheva plus lentement. Bernard, dont nous avons parlé, s'y établit, en qualité d'abbé, avec le petit nombre de compagnons qu'il avait

ramenés avec lui. Pour donner plus de force à la congrégation renaissante, et mieux assurer l'observance des règles monastiques, on s'adressa à Odon, pour lors abbé de Cluny, pour obtenir de lui des sujets formés à son école, et propres à imprimer à un établissement cénobitique une heureuse et salutaire impulsion. L'abbé de Cluny accède à ce désir; il envoie des religieux; selon quelques auteurs, il serait venu lui-même, par la puissance de sa sainteté et l'éclat de son renom, jeter les fondements d'une organisation forte et vigoureuse. Toutefois, en empruntant des moines à Cluny, le monastère de Saint-Alyre reconnut un honorable patronage, mais fut loin de se ranger sous la loi clunisoise : il se conserva indépendant. Ainsi constituée, l'abbaye de Saint-Alyre prospérait et croissait en réputation de sainteté et de régularité. Lothaire en confirma le rétablissement en 954. Sous Mancidius, deuxième abbé (987), l'évêque Bégon retrouva les reliques de saint Clément, qui avaient été enfouies pendant l'invasion des Nordmans. Sous Pierre de Pont-Gibaud (1095), le monastère fit une espèce d'association avec les monastères de Saint-Flour, fondé durant l'épiscopat d'Etienne IV (1015); de Saint-Nicolas d'Angers, de Saint-Cyprien, de Poitiers, de Souvigny, où mourut saint Maïeul (994); de Mauriac, de la Chaise-Dieu, du Port-Dieu, de Thiers, de Mauzac et quelques autres. Ces associations étaient une marque de conformité de sentiments, d'unité de vues, de bonne intelligence et de charitable fraternité; elles n'empêchaient pas que l'autorité et l'administration de chaque maison ne fussent bien distinctes. Ce même Pierre de Pont-Gibaud eut beaucoup à lutter contre le comte de Clermont et les chanoines; il fut en butte à diverses calomnies; mais au Concile de Clermont, en présence d'Urbain II, il réfuta

toutes les imputations qu'on alléguait contre lui. Il acheva la basilique de Saint-Alyre, et le pape Pascal II, venant à Clermont, la consacra, assisté de Léger, archevêque de Bourges, et de Pierre Roux, évêque de Clermont, en présence du roi de France Philippe Ier et de plusieurs autres personnes de grande considération, l'an 1106.

C'est ici le lieu de décrire l'église telle qu'elle fut construite et telle qu'elle s'était conservée jusqu'en 1793. L'extérieur, triste et sévère, présentait l'apparence d'une forteresse plutôt que d'un temple chrétien; les désastres causés par les Nordmans, les dangers de guerre toujours imminents avaient sans doute inspiré ce plan bizarre et insolite (1). La maçonnerie était lourde et pesante; la toiture n'était qu'une masse de pierres de taille; l'entrée était fermée par une porte de fer, défendue par des machicoulis, des meurtrières et autres machines propres à un siége. Deux tours crénelées servaient de clochers, et sans les six cloches qu'elles renfermaient, et qui formaient, dans les airs, un bel accord et une harmonie ravissante, signe de paix et de tranquillité, on les aurait prises pour les tours d'une bastille ou d'un château fortifié. A l'intérieur, elle se composait de trois nefs, terminées chacune par un ovale, où était placé un autel. A droite, en entrant, était la chapelle de N.-D. d'Entre-Saints, plusieurs fois restaurée. Il était facile de reconnaître qu'on avait masqué les piliers primitifs, et qu'on les avait remplacés par des colonnes de marbre vert, de 3m,33 à 4 mètres de hauteur et de 0m,33 de diamètre. L'autel de la vierge avait été refait, plus tard, des frag-

(1) Voyez la planche 13. Voyez aussi la planche 14, tirée de l'*Armorial d'Auvergne* de la Bibliothèque royale, composé par Guillaume Revel, en 1443, et représentant une vue d'ensemble de l'abbaye de Saint-Alyre.

ments d'un beau marbre qu'on avait trouvés dans des fouilles. A gauche, on voyait la chapelle de saint Alyre, où la châsse était bien exposée à la vue de tous ceux qui venaient implorer le secours du saint ou déposer les *ex-voto*, en témoignage de leur grande confiance. Dans la nef du milieu, était le maître autel, adossé comme les autres. Dans les derniers temps, on l'avait isolé du mur, à la manière de Rome. En changeant l'ancienne disposition, les religieux n'avaient rien épargné pour donner à la nouvelle une grandeur et une majesté convenables; mais il paraît que l'exécution de ces travaux avait été confiée à une main peu habile. Les ornements consistaient en des figures de mauvais goût, en des sculptures grossières et mal soignées. Cependant, malgré ces défectuosités dans l'ornementation, le chœur avait une certaine dignité : les stalles étaient en bois de chêne et sculptées; l'autel était marbré et doré, le sanctuaire était boisé, orné de tapisseries de soie, de glaces et de dorures; un grillage de fer, en partie doré, séparait le sanctuaire du reste de l'église. Un bel orgue, fait par dom Bedus, retentissait en sons éclatants aux jours de grandes solennités. Quelques bons tableaux étaient admirés des amateurs, une Vierge de Michel-Ange, une Adoration des Mages peinte sur bois, une Judith traversant le camp des Juifs et portant dans un plat la tête d'Holopherne. Sept petits autels étaient distribués dans l'église avec symétrie. Les vases sacrés étaient riches et nombreux; les ornements sacerdotaux, en or, en velours ou en satin, se faisaient remarquer par leur fraîcheur et leur richesse. Il y avait un buste de saint Alyre en argent massif; pareillement un bras en argent renfermait la relique dite le bras de saint Clément. En 980, l'évêque Bégon ordonna un jeûne pour découvrir l'endroit où était le bras du mar-

tyr, lequel, ayant été trouvé, fut mis dans une boîte d'ivoire. Le bras d'argent fut fait lorsque Guillaume de Bois-Ratier, archevêque de Bourges, en 1415, prit deux doigts de la main, qu'il emporta pour les églises de sa ville, et mit le reste du bras dans le reliquaire d'argent. Aucune autre église ne pouvait le disputer à celle du monastère de Saint-Alyre pour le nombre et la variété des reliques. L'église elle-même et le sol qui est à l'entour, n'étaient qu'un vaste reliquaire. On y marchait sur les corps de plus de deux mille martyrs. On y révérait les corps de grand nombre de nos anciens évêques, déclarés saints, de saint Alyre et de saint Just, son archidiacre, de saint Urbique, saint Désidérat, saint Vénérand, saint Népotien, saint Avitus, saint Gal, saint Avol, saint Stable, etc. On y conservait des reliques du Sauveur, une goutte de sang, un morceau de son suaire, de la pierre de son sépulcre, de la colonne où il fut lié pendant la flagellation, deux fragments du bois de la vraie croix, et une parcelle de la cuiller dont se servait la Vierge pour nourrir l'enfant Jésus. Une statue de la Vierge renfermait des morceaux de son voile, de ses cheveux, de ses habits, de sa ceinture, de son sépulcre, de la chaise sur laquelle elle avait posé son enfant à Bethléem. On exposait à la vénération des fidèles plusieurs reliquaires ou châsses contenant des restes des douze apôtres, des évangélistes, de plusieurs martyrs, de plusieurs confesseurs, d'une infinité de vierges. On y voyait quelques-uns des charbons qui étaient sous le gril de saint Laurent, et une des pierres dont on assommait saint Etienne, le protomartyr. Les mausolées de plusieurs évêques de Clermont servaient encore d'ornement à l'église de Saint-Alyre; ils étaient appliqués aux murs de droite et de gauche; ils étaient tous en beau marbre et artistement travaillés;

sur les uns, les feuilles d'acanthe épineuse déroulaient leurs festons gracieux; sur d'autres on avait gravé des armoiries et des épitaphes; sur un, on avait représenté le miracle de la multiplication des pains et des poissons. (Ces tombeaux furent vendus par les commissaires de la municipalité.) Le plus remarquable de tous ces mausolées était celui d'Aldebrand, qui, de religieux de Saint-Benoît, devint archevêque de Toulouse, par une de ces plaisanteries qu'on peut dire inspirées par le Ciel. Pierre Roger, Bénédictin de la Chaise-Dieu, revenant de Paris, où il avait reçu le bonnet de docteur avec un succès brillant, fut attaqué et dépouillé par des voleurs, en traversant la forêt de Randan. Dans cette détresse, il va frapper à la porte du prieur de Thuret, qui était Etienne Aldebrand. (Le prieuré de Thuret dépendait de l'abbaye de Saint-Alyre.) Le prieur accueille avec bonté le malheureux dévalisé, lui donne un asyle, des habits et de l'argent pour regagner son abbaye. En se séparant, le jeune docteur, touché de reconnaissance, dit avec attendrissement à son bienfaiteur : *Quand et comment pourrai-je payer le service que vous m'avez rendu ? — Quand vous serez pape,* répondit le prieur, avec le sourire de la bonté. Le mot fut prophétique. Roger fut préconisé pape en 1342, sous le nom de Clément VI. Parvenu à cette dignité, il se souvint du prieur de Thuret; il le fit successivement son pénitencier, son camérier, et enfin il lui conféra l'archevêché de Toulouse. Aldebrand voulut être enterré dans son couvent de Saint-Alyre, et pour cela il fit construire une chapelle magnifiquement décorée, qui était à gauche en entrant dans l'église par la porte du cloître; il laissa aussi un fonds de cinquante livres de rente, pour faire célébrer tous les jours une grand'messe en l'honneur de N.-D. d'Entre-Saints. Le mausolée fut placé à l'endroit

qui lui était destiné. On voyait représenté, en marbre, un évêque avec la mitre et la chasuble. Au devant de la chapelle, on avait gravé, sur une plaque de cuivre, une inscription en vers latins, qui rappelait l'hospitalité et la prophétie de Thuret. Ces vers, quoique peu coulants et harmonieux, sont assez curieux. Baluze nous les a conservés dans son livre intitulé *Antifrisonius*. Nos lecteurs les liront avec plaisir.

Historiam canimus memorandam; hìc siste, viator,
Quam benè purgatis auribus imbibito.
Quæ *casa* dicta *Dei* est, opulentia abbatia, fratrem
Edidit ardentem discere litterulas.
Parisios properat; rediens spoliatur, et usque
Ad tunicam, in sylvis Rhandanis umbriferis.
Thuretum indè petens, Albrandum perque priorem
Excipitur; tegmen fert monachale datum.
Induitur : quærit :—Potero par quando referre?—
— Maximus antistes cùm, prior inquit, eris.
Ut dixit, factum est; nam, mirum! papa sacratur,
Clementem et sextum nomine Roma vocat;
Albrandum Sthephanum, præfectum, sancte, cubili,
Papa, Tolosanum pontificemque creas.
Undè sui Albrandus claustri non immemor, istam,
Quâ jacet, auratam condidit ædiculam :
Atque per hunc Mariæ fundatur missa beatæ,
Quam ditat reditu posteâ multiplici.....

Je ne puis omettre de parler d'un autre tombeau, qui formait, dans l'église de Saint-Alyre, le revêtement d'un autel. Il était de marbre, représentant, à droite et à gauche, dans la partie supérieure, l'histoire de Jonas. D'un côté, on voyait Jonas englouti par la baleine et revomi sur le rivage; de l'autre, Jonas reposait sous un feuillage qui ressemblait plutôt à celui du courgier qu'à celui du végétal que l'Ecriture sainte nomme un lierre, et que les interprètes présument être le *palma Christi*. Dans la partie inférieure, l'artiste avait sculpté plusieurs

miracles de J.-C. Au milieu, comme pour séparer les quatre tableaux, on lisait cette inscription :

IBI REQUIESCIT SANCTUS
JUSTUS ARVERNICÆ
URBIS EPISCOPUS.

Ce tombeau et cette inscription avaient long-temps occupé les membres de l'ancienne Académie de Clermont. Les uns voulaient que ce fût le tombeau de saint Juste XXI, évêque d'Auvergne (620); d'autres prétendaient que c'était le tombeau de saint Juste, que Grégoire de Tours fait archidiacre et disciple de saint Alyre, et qu'il dit avoir été enseveli à côté de son maître; mais comment accorder le titre d'évêque que porte l'inscription avec celui d'archidiacre qui était bien différent? Quelques-uns donnaient au mot d'archidiacre le sens de coadjuteur, ce qui, en effet, aurait supposé un prêtre ayant reçu l'onction épiscopale. M. Dufraisse de Vernines, dans une dissertation sur ce sujet, avait cru trancher la difficulté, en donnant ce saint Juste, qualifié d'évêque, comme le successeur immédiat de saint Austremoine, et dès lors le second évêque de la ville d'Auvergne. Des assertions sans preuves ne tranchent pas les questions; la difficulté reste toujours; mais le plus grand malheur, à mon avis, c'est que ces tombeaux aient été mutilés ou enlevés, et qu'ils aient disparu : c'est une perte pour les arts.

Après avoir décrit l'église de Saint-Alyre, il convient de faire la description du monastère et de ses dépendances. L'enceinte du monastère était vaste, comme on pourra en juger par le plan (voyez planche 13); elle était enfermée de hautes murailles qui, à l'instar de l'église, étaient garnies de créneaux et soutenues, d'espace [en

espace, de tours en saillie. D'immenses jardins potagers ou d'agrément, des pépinières, des vergers bien plantés, formaient à l'entour du monastère un parc spacieux, où la variété des productions du règne végétal charmait l'œil, et fournissait abondamment à tous les besoins d'une communauté nombreuse, qui pratiquait une abstinence perpétuelle. Un ruisseau, par des rigoles et des tranchées bien ménagées, distribuait ses eaux fécondantes par tout l'enclos, et les portait dans tous les endroits qui en demandaient; plusieurs réservoirs, ombragés par des saules ou des peupliers, étaient destinés à nourrir et conserver le poisson nécessaire à la consommation. Des allées, des berceaux de charmille offraient leur ombre aux religieux qui cherchaient la solitude pour prier ou se livrer à des méditations savantes. Les bâtiments se divisaient en deux parties : l'une de clôture étroite et rigoureuse, c'était celle où se trouvaient le cloître, les dortoirs, le réfectoire, les cuisines, l'infirmerie et l'hôtellerie; l'autre partie, de clôture moins étroite, car les femmes pouvaient y entrer au besoin, était composée de deux avant-cours, où s'étendaient deux grands corps de bâtiments, écuries, vacheries, étables, granges, greniers, etc. On entrait dans le monastère par une ouverture pratiquée dans l'épaisseur d'une grosse tour, et fermée par deux portes, l'une de fer et l'autre de bois. Cette dernière conduisait dans une grande cour : c'était le cloître. La toiture de cette galerie carrée était soutenue de trois côtés par des colonnes de marbre ou de serpentine polie. L'origine de ces colonnes a donné lieu à plusieurs opinions. Les uns pensent que ces colonnes étaient celles dont nous avons déjà parlé, que l'empereur Maxime, après avoir renversé un temple païen, avait données à saint Alyre, en récompense du miracle opéré en faveur

de sa fille ; d'autres prétendent qu'elles provenaient du temple de Wasso. Ces deux opinions peuvent être admises comme probables ; car saint Alyre, qui vivait en 337, avait bien pu recueillir ces débris du temple de Trèves ou du temple de Wasso-Galate ; et les religieux, en construisant leur monastère au IX^e^ siécle, avaient pu aussi, dans les fouilles, déterrer ces colonnes qui avaient été enfouies par les diverses révolutions qui étaient survenues. Ce qui confirmerait encore l'opinion que ces colonnes n'étaient que des débris antiques, placés là fortuitement, c'est qu'elles différaient entre elles par leur grosseur, leur qualité, leur espèce et leur travail. Leur insuffisance à compléter le nombre des piliers que demandait la construction du cloître, prouverait également qu'elles n'étaient entrées que par accident dans le plan. Les plus grosses, de marbre vert ou noir, avec leurs chapiteaux et leurs soubassements, figuraient aux quatre angles du cloître ; plusieurs des autres étaient d'un beau marbre jaspé, et les plus remarquables étaient des colonnes torses d'un superbe marbre à grandes bandes rouges et blanches. Il n'est pas non plus invraisemblable de supposer que les religieux avaient fait cette découverte dans des fouilles, car il est constant que d'autres objets très-curieux avaient été tirés de la terre par les moines de Saint-Alyre. J'ai déjà dit qu'on avait fait l'autel de N.-D. d'Entre-Saints de fragments de marbre trouvés en fouillant. On cite encore un sarcophage d'une dame romaine, sur lequel on lisait ces mots : *Sextilia conjux*, gravés en lettres romaines de la plus belle forme. Ce sarcophage, de 0^m^,83 de longueur et de 0^m^,33 de largeur, tenait lieu sans doute d'urne funéraire. En 1778, on avait pareillement découvert, dans une fouille, une pierre de marbre ayant une surface d'à peu près 0^m^,80

de côté et 0m,66 de hauteur; au milieu était une entaille carrée, propre à tenir un réchaud, et dans l'angle du côté droit un trou oblong, servant à recevoir un tuyau de métal, ainsi placé pour conduire le sang des victimes dans des vases au-dessous (1). Dans les mêmes fouilles, on trouva deux chatons d'anneaux de verre fondu ou pâte de verre : c'était une décoration propre aux Druides; l'un représentait le dieu *Terme*, et l'autre une fête de bergers, où l'on voyait Bacchus ivre, soutenu par le vieux Silène, accompagné de satyres. Ces objets, recueillis par dom Verdier-Latour, ancien procureur de l'abbaye de Saint-Alyre, sont entre les mains de son neveu, M. Verdier-Latour, maire de Clermont. Revenons au cloître de Saint-Alyre. Toutes les murailles étaient couvertes de peintures à la fresque, mais grossières et de mauvais goût. Sur la muraille qui regardait le couchant, on avait représenté saint Benoît au milieu des grands hommes de son ordre; sur les trois autres, on avait peint plusieurs traits de la vie de saint Alyre. Une de ces grotesques peintures montrait le diable obéissant aux ordres de saint Alyre, et sortant, par la bouche, du corps de la fille de l'empereur Maxime. Une autre, non moins ridicule, représentait aussi le diable forcé de charger sur ses épaules les colonnes données par Maxime au pieux évêque, et de les transporter dans la cité des Arvernes. Ce sujet était emprunté d'une ancienne légende, où l'on lisait que saint Alyre avait commandé au diable d'emporter les colonnes. Du cloître on entrait dans le réfectoire, qui était grand et construit à la manière des anciens moines; un vestibule servait de passage pour aller à l'escalier qui con-

(1) Cet autel des sacrifices est aujourd'hui au musée de la ville de Clermont.

duisait dans les dortoirs, où les religieux étaient logés commodément. Au-dessous des dortoirs était une vaste salle, dont la voûte, un peu trop écrasée, offrait de distance en distance des ouvertures carrées, pour recevoir ce que l'on pourrait y jeter des chambres des religieux, en cas d'incendie. Les cellules étaient bien aérées et jouissaient d'une belle vue; les corridors étaient disposés de manière à présenter aux deux extrémités une perspective des plus intéressantes. L'hôtellerie se composait de cinq chambres et de deux salons : l'un, simple et sans ornement, était destiné à recevoir les pauvres; l'autre, orné de quelques meubles et de quelques tableaux, était réservé aux personnes de marque et de distinction. Parmi les tableaux, on distinguait les portraits de Louis XV et de la reine, du dauphin et de la dauphine, et ceux de plusieurs chefs de l'ordre. La bibliothèque occupait une grande salle dans l'intérieur du monastère; elle n'était pas aussi nombreuse qu'on aurait pu l'attendre d'une abbaye aussi riche, et qui cultivait les lettres et les sciences; elle ne se composait que d'environ 4 ou 5000 volumes. La collection des ouvrages historiques était la plus complète. Il n'y avait point de manuscrits intéressants. Il y avait une vaste salle qu'on appelait des *Spacimens;* un Bénédictin l'avait ornée lui-même de peintures à la fresque. Sur la porte d'entrée de la salle du chapitre, on avait représenté la *Justice* avec ses attributs et une *sybille de Cumes.*

Dans un des jardins de l'enclos de Saint-Alyre, se trouvait une de ces sources d'eau gazeuse et ferrugineuse qui, tenant de la terre calcaire en dissolution, a la propriété de déposer sur sa route, à mesure que le gaz s'évapore, des sédiments qui, avec les années, se durcissent et forment des masses pierreuses. Ces masses, arri-

vées vers le ruisseau, qui les ronge jusqu'à la hauteur de ses eaux et ne leur permet pas de s'attacher à la terre, sont forcées de s'étendre sur le ruisseau, de se suspendre, et, par leurs dépôts successifs, finissent par former une arche, un pont chevauchant d'une rive à l'autre. C'est ce qu'on appelle vulgairement le *Pont de pierre*. Le faubourg de Saint-Alyre a plusieurs sources de ce genre; celle du monastère n'était pas la moins curieuse. Un moine, qui avait fait en vers latins une description de l'abbaye, a rendu cet effet prodigieux des eaux par ces deux vers assez heureux :

Hanc *(domum)* modicus lambit veniens de montibus amnis,
Juxtà et fons salsus pontem lapidescit in altum.

On prétend que Charles IX et Catherine de Médicis, sa mère, se rendant à Bayonne en 1564, prirent à dessein leur route par l'Auvergne, pour voir ce prodige. La vertu de ces eaux a donné lieu à beaucoup de récits merveilleux; et le moins incroyable n'est pas celui du religieux qui, ayant arrosé ses fleurs et ses arbustes avec ces eaux, dont il ignorait la propriété, trouva, le lendemain, toutes les plantes de son parterre métamorphosées en stalactites. Auprès de l'enclos du monastère, s'élevait aussi un monticule, une roche bitumineuse, qu'on appelait *la Rochette*, c'était un endroit de promenade, de rendez-vous et d'amusement pour les personnes de la ville, et surtout pour la jeunesse. C'est là qu'à la seconde fête de la Pentecôte, on se rendait de tout le voisinage pour se livrer à des réjouissances un peu bruyantes. Les religieux voyaient de mauvais œil ces réunions, qui venaient troubler la paix de leur solitude. Ils essayèrent vainement de faire tomber la fête; n'ayant pas réussi, ils firent clore la Rochette. Les habitants du faubourg et de la ville se récrient,

on s'ameute, on renverse les barrières. Plainte est portée au tribunal des exempts à Montferrand. Une transaction vint mettre fin à la sédition. Les moines conservèrent la Rochette close; mais, en échange, ils consentirent à laisser le lieu appelé les *Bughes*, qui leur appartenait, à la disposition des promeneurs de la ville, depuis les herbes coupées jusqu'au terme fixé par la Coutume pour la défense des herbes. Dès ce moment, *la Rochette* fut abandonnée, et *les Bughes* devinrent les Champs-Elysées des habitants de Clermont. En 1753, dom Léger Lefebvre, abbé de Saint-Alyre, fit creuser une cave dans la roche bitumineuse, dite *la Rochette;* mais l'odeur du pissasphalte et l'infiltration des eaux forcèrent de renoncer à l'usage de cette cave, et alors on fit construire, sur les voûtes, en pierre de Volvic, une plate-forme, avec une balustrade. On y avait planté une croix, à laquelle les Bénédictins venaient en procession, et c'est de là qu'est venu depuis à ce monticule le nom de *Calvaire*.

Après toutes ces digressions sur l'église et le monastère, qui m'ont paru nécessaires et pleines de détails intéressants, je reprends l'histoire de l'abbaye de Saint-Alyre. La règle de Cluny s'y maintint pendant long-temps, mais toujours, comme nous l'avons dit, sous la clause expresse d'indépendance, et sans aucune reconnaissance de suzeraineté d'une part, ni de vasselage de l'autre. Vainement les évêques essayèrent d'exercer une suprématie absolue, car le douzième siècle et les suivants ne furent qu'une lutte perpétuelle entre la juridiction épiscopale et l'autorité des abbés. Le monastère de Saint-Alyre, s'appuyant sur les bulles pontificales et les immunités du saint-siége, soutint la lutte avec avantage, et Gilbert, cet évêque qui, le premier, prit le titre d'évêque de Clermont, au lieu de celui d'évêque d'Auvergne, que prenaient ses prédé-

cesseurs, eut des démêlés avec Arnaud, abbé de Saint-Alyre (1191); mais le pape Célestin chargea Hélie, archevêque de Bordeaux, de les mettre d'accord. En 1196, l'évêque Robert voulut donner des lettres pour la juridiction du monastère; son autorité fut mal accueillie, et son successeur Hugues de La Tour, en 1246, fut obligé de reconnaître, par une charte, l'indépendance des moines de Saint-Alyre et leur privilége de libre élection. Nonobstant cette reconnaissance, le même Hugues de La Tour intervint dans l'élection de l'abbé Hugues de Cussac (1252); il interdit et excommunia Jean Baille (1269), successeur de Cussac, pour avoir mal ménagé les meubles et argent délaissés par son prédécesseur, et avoir contrevenu aux statuts de son ordre touchant la collation des bénéfices. L'abbé résista; mais Guy le destitua de son abbaye, dispensa les religieux de lui obéir, et, déclarant l'abbaye vacante, il leur permit d'élire un autre abbé. Pendant son épiscopat (1311), Aubert-Aycelin, à la prière de Guiot-Escot, abbé de Saint-Alyre, et de ses religieux, au milieu d'un grand concours de prélats, de prêtres séculiers et réguliers, de seigneurs, de barons, et d'une grande foule de peuple, procéda à la recherche des reliques de saint Alyre. On fit fossoyer sous l'autel, et l'on trouva, avec les restes de saint Gal renfermés dans un calice de cuivre, le coffre funèbre qui contenait le corps entier de saint Alyre. On porta processionnellement dans la ville les saintes reliques. L'évêque prêcha dans le pré joignant les murs du monastère, il célébra la messe, et puis plaça le coffre sur l'autel qui lui était destiné. Huit jours après, Aubert-Aycelin, joyeux de sa premiere découverte, continua à rechercher les corps saints qui n'avaient pas encore été retrouvés depuis la dernière irruption des Barbares: il trouva les restes de saint Vénérand,

dont il fit la translation, et qu'il mit à part dans le même reliquaire de saint Alyre. Le pieux évêque fut désolé de ne pas trouver les reliques de saint Népotien et de l'archidiacre saint Juste. Il ouvrit aussi un cercueil de plomb, dans lequel il trouva cette inscription :

A. IMPERATORIS.
ALEMANNICI. FILIA.
QUAM ScS. ILLIDIUS.
LIBERAVIT. SEPULTA.
XVI. K. APRILIS.

Quelques auteurs ont prétendu que c'était le tombeau de la fille de l'empereur Maxime, qui avait suivi son bienfaiteur, ou qui, après sa mort, avait voulu reposer dans l'église dédiée à celui qui l'avait guérie. L'an 1317, un différend survint entre l'évêque Aubert-Aycelin et son chapitre. Le pape Jean XXII avait nommé Bertrand du Poyet, prêtre, cardinal de Saint-Marcel, pour terminer cette contestation; mais l'évêque ne voulut s'en rapporter qu'à l'arbitrage de Guyot-Escot, abbé de Saint-Alyre, et d'Etienne Aldebrand, prieur de Thuret, qui réussirent à tout concilier. Par reconnaissance de cette marque d'estime pour leur ordre, les moines déférèrent à l'évêque l'élection de l'abbé, successeur de Guiot-Escot. En 1348, Pierre d'Aigrefeuille, 61e évêque de Clermont, confirma et approuva l'ordonnance faite par Etienne Aubert, abbé de Saint-Alyre, et ses religieux, par laquelle il était statué que, quand l'abbé de Saint-Alyre viendrait à mourir, sa vaisselle d'argent, lit, linge, et autres meubles et ustensiles, demeureraient au monastère. Ce même abbé Etienne Arnaud fut choisi, vers 1362, pour remplacer, dans l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Grimoard de Grisac, qui venait d'être élevé sur le siége pontifical, sous le nom

d'Urbain V. Habile négociateur, il fut souvent employé par les papes Innocent VI, son oncle, et par Urbain V, aux affaires de l'Eglise. Il mourut en 1378, et il fut enseveli dans le monastère de Saint-Alyre. Cette affection, qu'il avait toujours montrée pour son abbaye de Clermont, et dont il avait donné une preuve si touchante, en demandant que sa dépouille mortelle y fût déposée, explique ce qui a été écrit par quelques auteurs, que le monastère de Saint-Alyre embrassa la réforme de Saint-Victor de Marseille en 1374. L'abbé Arnaud avait laissé un si grand vide par son départ, qu'on chercha à se rapprocher et à se mettre sous la tutelle d'un homme qui savait apporter dans le gouvernement tant d'habileté et de douceur. Sous Henri de La Tour (1376), les hostilités recommencèrent entre l'évêque et les moines de Saint-Alyre, qui refusaient de faire confirmer l'élection de leur abbé. Le pape Grégoire XI, pour ne donner raison à aucun des deux partis, soumit l'abbaye de Saint-Alyre à celle de la Chaise-Dieu, à cette condition, que l'abbé élu par le chapitre de Saint-Alyre serait confirmé par l'abbé de la Chaise-Dieu. Ce dernier n'usa que faiblement du droit qui lui était accordé : Henri de La Tour crut devoir revenir à la charge et faire reconnaître son autorité ; mais, en 1389, le pape Boniface IX lui écrivit de conserver le monastère de Saint-Alyre en ses franchises et libertés, sans rien entreprendre contre lui. En 1449, une contestation s'éleva entre l'évêque, le chapitre et les religieux de Saint-Alyre, au sujet des limites de leurs justices et dixmeries de Saint-Cassi ; mais Jacques de Comborn accorda cette affaire avec Pierre de Bonneval, alors abbé. Il ne se passa rien de mémorable jusqu'en 1500. Jacques d'Amboise, qui ensuite devint évêque, était abbé de Saint-Alyre ; pensant que son monastère tirerait de grands avantages, en

s'associant à d'autres monastères, qui vivaient dans une grande régularité, tenta une négociation qui lui réussit. Pierre Dumas, abbé de Chezal-Benoît, en Berry, était auteur d'une réforme qui avait été adoptée par les siens en 1488. Elle avait été reçue à Saint-Sulpice de Bourges en 1497; elle fut introduite à Saint-Vincent du Mans en 1505, et à Saint-Martin de Séez en 1511. Jacques d'Amboise fit entrer sa communauté dans cette association, et ces cinq maisons ne composèrent plus qu'un corps, qu'une congrégation sous le nom de Chezal-Benoît : on appelait les membres *Cazalins* ou *Chezalins*, *Cazalinæ*. Léon X, dérogeant au concordat fait avec François Ier, confirma par une bulle les statuts de Chezal-Benoît, qui abolissaient les abbés perpétuels, et rendaient les élections triennales. Le chapitre général de la congrégration nommait les abbés, sans être obligé d'en obtenir la confirmation, ni du pape, ni de l'évêque, à la charge pourtant de payer, de quinze en quinze ans, à la chambre apostolique, le droit d'annate, qui consistait, à chaque bulle pour nomination d'évêque ou d'abbé, de payer le revenu d'un an, produit par l'évêché ou l'abbaye. François Ier confirma cette bulle par lettres patentes de 1518, à condition que cette exception de la loi commune n'aurait lieu que pendant le temps que durerait la réforme dans le monastère. Plusieurs modifications furent apportées, à diverses époques, à ce privilége de triennalité et de libre élection, tantôt de la part des souverains pontifes, tantôt de la part des souverains temporels, qui demandaient la stricte exécution du concordat passé avec Léon X, par lequel le droit de nomination aux abbayes leur était dévolu. Enfin, après plus d'un siècle, pendant lequel la congrégation de Chezal-Benoît avait conservé ses statuts et ses franchises, à force de négocier et d'éluder adroitement

les attcintes dont on la menaçait, il fallut rompre l'association. On avait pu fléchir François Ier, Henri II, Charles IX, Henri III, Henri IV, et obtenir d'eux, sinon approbation entière, au moins tolérance; mais, en 1634, Louis XIII déclara, par un arrêt du Conseil d'Etat, qu'il entendait nommer à ces abbayes, attendu que la réforme n'y subsistait plus. On céda devant l'autorité royale. Le 18 septembre 1636, les religieux de Saint-Maur, en vertu d'une bulle du pape Urbain VIII et des lettres patentes de Sa Majesté Louis XIII, furent introduits dans l'abbaye de Saint-Alyre, et les anciens moines furent obligés de céder la place. Le lieutenant général de Clermont, commissaire député par le conseil, s'étant saisi par surprise de ce monastère, y trouva dix-sept religieux, qui passèrent un contrat avec ceux de Saint-Maur, par lequel ils consentirent que leur abbaye de Saint-Alyre, tant pour le titre, crosse, mense abbatiale et conventuelle avec ses priviléges, immunités, bénéfices, membres, annexes, appartenances et dépendances, de quelque nature qu'ils fussent, demeurerait unie et incorporée, à perpétuité, à la congrégation de Saint-Maur, pour être régie et gouvernée, tant pour le spirituel que pour le temporel, par les supérieurs et chapitres généraux de la même congrégation, suivant leurs constitutions et coutumes, sans pourtant que les supérieurs de cette congrégation qui seraient dans l'abbaye, eussent à l'avenir aucun droit de juridiction, de correction sur les anciens religieux. Ils consentirent à ce que les pères de la congrégation de Saint-Maur eussent l'entière disposition de l'office divin, se réservant seulement pour eux, dans l'église, le rang et la place qui convenaient à leur âge et à leur dignité. Il fut statué que les anciens de Saint-Alyre occuperaient les premières places après les officiants et les supérieurs

majeurs de Saint-Maur, et que la première stalle du côté gauche serait laissée au premier des anciens de Saint-Alyre, sans préjudice des supérieurs majeurs de la nouvelle congrégation, quand ils s'y trouveraient. Tous les lieux réguliers furent cédés aux nouveaux pères, moyennant une rente annuelle de 400 livres payée à chacun des anciens religieux, qui étaient au nombre de vingt-deux. Ceux-ci, après cession faite de tous les titres, terriers, droits, église, sacristie, bibliothèque, en un mot, de tout ce qui avait fait partie de la congrégation, lorsqu'elle était soumise à Chezal-Benoît, se retirèrent dans les parties de la maison qui n'étaient point sujettes à la clôture. Les religieux de Saint-Maur acceptèrent toutes les charges ordinaires et extraordinaires, décimes et réparations, et toutes autres choses dont leurs devanciers étaient tenus. Il fut stipulé, pour dernière clause, que les *mauristes* enseveliraient les *cazaliens* avec les mêmes honneurs qu'ils rendaient à ceux de leur ordre, et qu'ils les feraient participer, après la mort, aux services et prières qui se célébraient et se faisaient, dans la communauté, pour les religieux défunts. Ainsi finit, à Saint-Alyre, la congrégation de Chezal-Benoît, pour faire place à la congrégation de Saint-Maur, qui subsista jusqu'au moment où éclata la révolution de 1789. Sous ce nouveau régime, le monastère de Saint-Alyre continua à jouir des mêmes priviléges dont il avait joui pendant qu'il faïsait partie de la congrégation de Chezal-Benoît; il fut toujours compris au nombre des six abbayes de l'ordre de Saint-Benoît, régulières, électives, triennales. Ces priviléges, souvent contestés, furent cependant maintenus par des bulles, par des lettres patentes obtenues de loin en loin, jusqu'à ce que Louis XV, en 1764, en vertu du concordat, remit définitivement en commende l'abbaye de Saint-Alyre et usa du droit de nomination.

La justice haute, moyenne et basse, sous le titre de châtellenie, appartenait, dans tout le faubourg, à l'abbé de Saint-Alyre. Ce droit de haut justicier fit naître plus d'une fois des différends entre les abbés et l'évêque de Clermont, qui avait la justice de la ville. Celui des évêques qui engagea la lutte avec le plus de vigueur, fut Henri de La Tour. L'affaire fut portée au conseil du roi Charles VI, et intervint, le 19 juillet 1387, un accord qui fixa les limites de la justice des abbés de Saint-Alyre. Entre autres clauses que contient ce traité, on lit celle-ci : « Si quelque délinquant ou coupable, dans le ressort de la justice du monastère, était condamné à mort ou à mutilation de membre par le juge et gens du monastère, qu'il soit conduit et livré au bailli, ou à celui qui régit la juridiction de Clermont ou à son lieutenant, pour faire l'exécution au-delà des limites dudit monastère, afin que les religieux n'en soient point scandalisés. La moitié de tous les biens et meubles du condamné à mort appartiendra à l'évêque, et l'autre moitié aux religieux. » L'évêque et l'abbé Adhémar de Murat, la main sur la poitrine, jurèrent d'observer l'ordonnance du Sire Roi. Il fut aussi ordonné que chaque nouvel abbé, à sa réception, prêterait serment de fidélité à toutes les prescriptions du contrat, entre les mains de l'évêque, et que chaque nouveau bailli ou lieutenant, au jour de son institution, serait tenu de jurer *aux saints évangiles de Dieu*, d'observer ledit accord et de *ne faire et ne venir à l'encontre plus de la même manière*. Les mêmes querelles se renouvelèrent, sous Jacques de Comborn, en 1449, mais avec moins d'éclat; l'évêque et l'abbé transigèrent ensemble amiablement. Depuis cette époque, nous ne voyons pas que la justice du faubourg ait été contestée aux abbés et religieux de Saint-Alyre; aussi il est vrai de

dire qu'à dater du quinzième siècle cette justice, qu'exerçaient les monastères, ne fut désormais qu'un fantôme de pouvoir. Le concordat, les guerres de religion, les abbés commendataires, l'intervention de la puissance royale, les droits de décime, d'écuage, de gîte, la régale, ébranlèrent tous les droits de haute suzeraineté et de haute justice attachés aux communautés religieuses. A force d'envahissements, ces priviléges tombèrent en désuétude et s'évanouirent en un titre vain et purement honorifique. L'abbaye de Saint-Alyre fit l'abandon de la justice au roi en 1744, pour ne pas payer une redevance de 500 francs à laquelle on l'avait imposée pour sa portion dans la dépense des enfants trouvés et rassemblés à l'hôpital général. Avant que Louis XIV eût fait construire l'hôtel des Invalides, ce magnifique asyle ouvert à ces serviteurs valeureux de la patrie qui ne rapportent des combats que de glorieuses blessures et une noble pauvreté, chaque abbaye était tenue à nourrir un vétéran et à lui donner une retraite pour le reste de ses jours. Choppin cite des lettres patentes du 2 janvier 1572 qui dispensaient l'abbaye de Saint-Alyre de cette charge, connue sous le nom de charge d'*oblat* ou *moine lai*.

Les moines de Saint-Alyre possédaient des biens considérables, provenant de donations anciennes ou d'acquisitions faites successivement des fruits de leurs épargnes et de leur bonne économie. La dernière déclaration des revenus et charges de l'abbaye de Saint-Alyre, faite par le prieur, en exécution du décret de l'Assemblée nationale, présentait pour chiffre :

Revenus	61,140 l.	17 s.	6 d.
Charges.	42,878	6	5
Excédant	18,262	11	1

De tous ces biens, les uns étaient affermés; les autres,

en régie, consistaient en dixmes, percières, cens et rentes. Voici le nom des lieux où étaient les principales possessions des Bénédictins de Saint-Alyre. Dans Clermont, sur les paroisses de Sainte-George, de Saint-Genès, de Notre-Dame-du-Port, de Saint-Cirgues, de Saint-Bonnet. Vers 1653, ils cédèrent, pour en faire un séminaire, l'église de Saint-Bonnet, avec les bâtiments, les jardins et une partie de l'enclos, à la charge, par ceux qui seraient préposés au séminaire, de desservir la paroisse et d'entretenir le sanctuaire et la sacristie. Ils avaient aussi le domaine appelé de Saint-Rémi, situé au-dessous des appartenances des Prémontrés. Aux portes de Clermont, ils percevaient des redevances à Montferrand, à Gerzat, à Malintrat, au Petit-Pérignat, à La Roche-d'Onnezat, au Crest, à Chanonat, à Monton, etc. C'est ce qu'ils appelaient *la directe de la Limagne*. A Cebazat, ils avaient, sous leur dépendance, la chapelle de Notre-Dame-de-Neyrac, ci-devant cure; on y voyait autrefois une église et un cimetière, et un logement pour les religieux. Aujourd'hui, il ne reste que quelques ruines sur le bord d'un chemin. Au-dessus de Chamalières, le prieuré de Saint-Mart avait été, dès le onzième siècle, annexé à Saint-Alyre; les religieux y desservaient une chapelle dédiée au saint ermite, à laquelle on venait en pèlerinage au mois d'avril; l'offrande du jour de la fête était évaluée à 40 livres; mais ce qui rapportait le plus, c'étaient les beaux moulins construits dans le prieuré. A Blanzat, ils possédaient les deux églises de Saint-Vincent et de Saint-Pardoux et le magnifique domaine de Côme, situé dans cette paroisse. Cette terre était une baronnie avec justice haute, moyenne et basse, située au pied des montagnes; elle se composait de prairies, terres labourables, bâtiments d'exploitation, maison de maître;

une forêt de 316 arpents fournissait toute la consommation de bois qui se faisait dans l'abbaye, et cette dépense était estimée 2,800 livres. Des pacages immenses, qui s'étendaient jusqu'à la chaîne des Monts-Dôme, nourrissaient de nombreux troupeaux; le seigneur de Pontgibaud y avait droit de pâture pour 20 bœufs, et réciproquement les Bénédictins avaient le même droit dans les pacages du seigneur de Pontgibaud; le seigneur des Roches avait aussi droit pour 42 bêtes à cornes. Leurs dixmeries, non seulement s'étendaient dans la vaste plaïne de la Limagne, mais encore dans plusieurs lieux de nos montagnes, au nord et à l'ouest : Vallebeleix, Gelle, Perpezat, Comps, Savenne, etc.; dixmes de poulets à Orcine, dixmes d'agneaux à Saint-Genès-Champanelle, dixmes sur tous les biens des habitants de Nébouzat, pour avoir fait élever, à l'entour du village, un mur haut et épais, destiné à les garantir des ravages des routiers et des pillards. Ils avaient aussi des propriétés hors des limites de la province : dans la Marche, dans le Bourbonnais, à Vichy, à Basville, à Beauvoir, à Saint-Sylvestre; ils possédaient à Brughat un domaine, d'un revenu de 1,700 livres. Ils exerçaient des droits de lods, et ce produit était évalué 950 livres. Ils occupaient par eux-mêmes les plus riches prieurés : Saint-Cassi à Clermont, Gerzat, Blanzat, Thuret, Villeneuve-les-Cerfs, etc. Ils nommaient à plusieurs autres, avec le droit de curés primitifs. Si l'abbaye de Saint-Alyre avait de grands revenus, elle avait également de grandes charges; la mense abbatiale était de 20,000 livres. Il fallait pourvoir au sort des curés, à portion congrue, des vicaires perpétuels (on appelait ainsi les curés ou vicaires qui desservaient les cures à la place des abbés ou prieurs titulaires, et ces derniers prenaient le nom de curés primitifs, parce qu'ils

étaient pourvus du titre qui donnait droit à ce bénéfice). Il fallait réparer les églises, les bâtiments; et ces frais étaient immenses, d'autant plus qu'ils étaient déversés sur divers points, et qu'il était difficile aux procureurs du monastère de tout surveiller avec exactitude et précision. Ajoutez à toutes ces dépenses les frais de représentation, de pompes funèbres, d'installation, de taxe en cour de Rome, à la nomination de chaque nouvel abbé (l'abbaye de Saint-Alyre était taxée à cent florins); ajoutez-y les aumônes journalières que les religieux distribuaient à la porte du couvent, comme ils le déclarent eux-mêmes dans une requête présentée au roi, pour s'opposer à ce que leur abbaye fût mise en commende. « On veut prendre et divertir leur temporel, qu'ils ont » acquis en partie par leurs épargnes et leur bonne économie, comme si leurs revenus avaient été destinés à » des usages moins pieux. Les peuples de la province témoigneront à jamais que le monastère de Saint-Alyre » a mis en pratique ce que saint Chrysostome rapporte » de l'Eglise d'Antioche : *Non modò aluisse, sed et singulis* » *diebus tria viduarum virginum pauperumque millia* » *sustentasse.* Cette grande charité, que nos religieux ont » toujours exercée envers les pauvres, les a rendus si » recommandables, même aux rois, que, pour cette seule » considération, le couvent de Saint-Alyre, par lettres » patentes du roi Charles IX de l'an 1572, fut dispensé » de nourrir les soldats vétérans et estropiés, Sa Majesté » s'étant rendue certaine des aumônes et grands bienfaits » que recevaient journellement les pauvres de la ville » de Clermont. » Chaque année, au premier jour des Rogations, les religieux de Saint-Alyre faisaient, à Neyrac, une aumône en pain et en argent, qui s'élevait à 70 livres. Les annales de la bienfaisance chrétienne ont ins-

crit le nom de Jean de Mont-Majour, abbé de Saint-Alyre, qui, dans la disette de 1542, nourrit les pauvres de Clermont, et il donna si abondamment, que l'on ne pouvait expliquer ses aumônes que par un miracle; aussi les pauvres disaient qu'il fallait que la Providence multipliât les grains dans les greniers du monastère, pour qu'ils ne fussent pas désemplis par la quantité qui en était sortie. En souvenir de cette immense charité, on grava trois pains sur la pierre de son sépulcre : ce blason en valait bien un autre ! Et le peuple fut si ravi de cet ornement symbolique, qu'une légende se répandit aussitôt, racontant que c'était une main céleste qui était venue sculpter ces armoiries emblématiques.

On ne sait pas quel était le nombre de religieux qu'entretenait primitivement le monastère de Saint-Alyre; il paraît pourtant que, dans les temps anciens, ils étaient nombreux. Le nombre alla toujours en décroissant; il n'y avait que vingt religieux au moment de la réunion à Chezal-Benoît (1500); on en comptait vingt-deux à l'époque où la réforme de Saint-Maur fut introduite (1636); dans les derniers temps, les moines profès étaient réduits à huit ou dix, et l'on ne recevait plus de novices pour remplir les vides. Un des priviléges dont se glorifiait le plus l'abbaye de Saint-Alyre, était celui de loger l'évêque nommé au siége de Clermont, de le garder pendant huit jours jusqu'à son installation. Cet honneur était dévolu au monastère, en vertu d'un contrat passé entre les moines et le chapitre de la grande église. Durant les huit jours que l'évêque passait à Saint-Alyre, il recevait les harangues des députés de la cathédrale, des collégiales, des communautés ecclésiastiques, de tous les magistrats et officiers laïques. Au jour fixé pour l'installation, le prélat, en rochet et en camail seulement, partait processionnel-

lement du couvent de Saint-Alyre. (On rapporte que Guillaume Duprat était monté sur une mule. Je pense que la mule ne figura pas dans toutes les cérémonies de ce genre). Un clergé nombreux le précédait, les trois élus de la ville marchaient à ses côtés, le peuple se portait en foule dans les rues où devait passer le cortége. De l'autre part, s'avançaient de la cathédrale les dignitaires du chapitre, le prévôt, le doyen, le chantre et tous les chanoines prébendés et semi-prébendés. A la porte qui séparait le faubourg de la ville, l'abbé de Saint-Alyre faisait son compliment de remise, et finissait par ces mots : *Nous vous le donnons en vie, vous nous le rendrez mort.* Ensuite la procession continuait jusqu'au bas du grand escalier de la place des Gras. Là, le grand chantre adressait à l'évêque une harangue en latin; le prélat répondait, et prêtait le serment d'usage. Après quoi, la mitre sur la tête, le bâton pastoral à la main, revêtu d'une chappe de riche étoffe, le pontife entonnait le *Te Deum*. On entrait dans la cathédrale, et le grand chantre achevait, dans toutes les formes accoutumées, la cérémonie de l'installation. Ce cérémonial remonte à une époque très-reculée : c'était, comme je l'ai dit, un hommage que les nouveaux évêques allaient rendre aux lieux qui avaient été le berceau de la foi, et un enseignement qu'ils allaient puiser auprès des tombeaux où reposaient les corps saints de tant de leurs prédécesseurs. Cet usage s'était conservé fidèlement jusqu'au commencement du dix-huitième siècle, puisque les auteurs de la *Gallia christiana*, qui écrivaient en 1720, disent que les trois derniers évêques, parmi lesquels il faudrait comprendre Massillon (1717), s'y sont conformés : *quam consuetudinem observârunt tres ultimi episcopi*. On dit que Mgr François de Bonal avait regretté de n'avoir pas connu cet usage, lors de sa nomi-

nation à l'évêché de Clermont; qu'il aurait éprouvé une grande joie à s'y soumettre.

J'ai décrit le monastère de Saint-Alyre dans tous ses détails; je l'ai présenté sous toutes les faces; je l'ai suivi, depuis son origine la plus ancienne, jusqu'aux temps les plus rapprochés de nous. Il ne me reste maintenant qu'à le considérer sous le rapport littéraire et scientifique, et qu'à nommer les hommes qui s'y sont formés et qui ont attaché leur nom à des travaux intellectuels. Au sixième siècle, les enfants de saint Benoît ne s'étaient posés, dans le monde chrétien, que comme apôtres de la foi, comme missionnaires, apportant aux peuples, qui ne le connaissaient pas encore, l'Evangile et les douces vertus qu'il commande. Aux travaux de l'apostolat leur règle prescrivait d'ajouter les travaux manuels, et tout le monde sait les services qu'ils rendirent à l'humanité, et l'impulsion qu'ils imprimèrent à l'agriculture. Missionnaires, augmentant les conquêtes du christianisme et préparant la civilisation; agriculteurs, défrichant les landes et les terres incultes : tel est le point de vue sous lequel ils apparaissent d'abord. Mais le temps a marché; le septième et le huitième siècle les verront se produire sous un jour nouveau, et implanter dans les cloîtres la culture des lettres. Saint Benoît avait autorisé la lecture d'écrits édifiants; bientôt on étendit cette permission aux ouvrages savants. Cassiodore, contemporain de saint Benoît, avait donné un éclatant exemple de son zèle pour les lettres. Peu à peu, l'amour des lettres s'introduisit dans les monastères: on transcrivit les chefs-d'œuvre des anciens, on forma des bibliothèques de manuscrits, et en peu de temps les asyles de la prière et de la retraite devinrent les vrais ateliers du savoir. Bède réveille les études en Angleterre (673); Alcuin, attiré par Charlemagne, souffle sur la France

le feu de la science (725); Raban Maur (856) en fait jaillir sur l'Allemagne les premières étincelles. Désormais les cloîtres se peupleront d'hommes adonnés aux exercices de l'esprit, aux occupations scientifiques, et c'est là qu'on ira choisir les serviteurs de l'Eglise, les dignitaires de tout rang, et même les évêques. Forcée de suivre le progrès qui se manifestait de toute part, la célèbre abbaye de Cluny établit dans son sein des écoles de grammaire et de théologie, et, par grammaire, en entendait le *trivium*, qui comprenait la syntaxe, la rhétorique et la dialectique, et le *quadrivium*, qui embrassait l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie et la musique : c'était par ces sept voies qu'il fallait aborder le sanctuaire de la théologie. On vit saint Odon lui-même, abbé de Cluny, enseigner ses religieux, et tous ses successeurs suivirent l'exemple du maître. Tous les monastères qui s'affiliè-rent à Cluny, en même temps qu'ils empruntèrent à cette mère féconde l'esprit de la vie cénobitique, y puisèrent le goût de l'étude et de la science. Alors on vit se former, dans presque tous les couvents, des écoles qui rivalisaient d'ardeur et de zèle. Aurillac donna Gerbert au monde savant et à l'Eglise; Issoire, Brioude, Mauzac furent en grande réputation. Saint-Alyre aussi, après sa restauration, s'étant affilié à Cluny, s'anima d'une noble émulation pour les travaux de l'esprit. Le moine Winebrand écrivit, au onzième siècle, l'histoire de l'évêque saint Alyre. Cet ouvrage contenait des détails intéressants sur l'histoire ecclésiastique et civile de la province. Le manuscrit en est perdu. L'école de Saint-Alyre fut célèbre; elle luttait avantageusement avec les autres instituts monastiques et séculiers de la province, avec les écoles des Dominicains, établis à Clermont en 1220, avec celle de Riom et celle de Billom, qui avait le titre d'université.

Hugues de Cussac, abbé de Saint-Alyre en 1252, occupait ses religieux à faire copier les Confessions de saint Augustin, le livre d'Isidore sur le souverain bien, et beaucoup d'autres ouvrages. Ce manuscrit curieux est à la bibliothèque de Clermont, n° 96. L'époque où l'école de Saint-Alyre jeta le plus vif éclat, et compta les plus habiles maîtres et les plus dignes élèves, fut sans contredit le seizième siècle, lorsque, après la réunion à Chezal-Benoît (1505), Bertrand Fauvet, Benoît Boulanger, dom Fernand, versés dans la connaissance des langues orientales, préparaient, dans Génébrard, la lumière de l'école de Mauzac; au Collége de France, à Paris, le professeur de saint François de Sales, et sur le siége d'Aix, l'un des archevêques les plus distingués de son temps. Sous les mêmes maîtres, se forma le savant Pierre Leblanc, qui, en 1522, ouvrit à Clermont un cours de langue hébraïque. Vers la fin du même siècle, un religieux, du nom de Sylvius Ulliardus, écrivit, à Saint-Alyre, la vie de ce saint évêque et l'histoire du monastère : cet ouvrage ne nous est pas parvenu. Si la réforme de Saint-Maur, adoptée en 1636, réveilla l'esprit de la règle et de la discipline monastique, elle n'amortit pas l'ardeur de l'étude et l'élan vers les connaissances humaines. Les Mauristes avaient aussi des écoles où les novices se formaient aux saintes lettres en même temps qu'aux lettres profanes, aux recherches historiques, aux travaux scientifiques. C'est la congrégation de Saint-Maur qui a entrepris et exécuté ces ouvrages qui effraient la pensée par l'étendue de l'érudition, par la sagacité de la critique, par la variété des connaissances qu'ils supposent. Aucune académie, aucune société savante n'aurait osé aborder des travaux si vastes et si gigantesques. Ne soyons pas ingrats envers ceux qui nous ont aplani les routes par leurs labeurs infatigables

et leurs veilles savantes. Dans ce nouveau mouvement vers la science et les explorations de l'antiquité, je vois figurer, comme des géants à la stature colossale, les Martenne, les d'Achery, les Mabillon, les Montfaucon et tant d'autres, qui inscrivirent, en caractères ineffaçables, le nom désormais célèbre de Saint-Maur, sur les tablettes de l'histoire littéraire de la France. Le dix-septième siècle leur dut une gloire qui ne sera jamais effacée. Le monastère de Saint-Alyre, sous la réforme de Saint-Maur, comme sous l'agrégation de Chezal-Benoît, fournira largement sa part d'hommes illustres et savants dans tous les genres.

Dom François Delfau, né au Montel-de-Gelat, en 1637, a rendu son nom très-célèbre par la beauté, la vivacité, la pénétration de son esprit, la solidité de son jugement, la multiplicité de ses connaissances, la pureté de son goût et cette attention infatigable à consacrer tous ses talents à l'utilité de l'Eglise et à la gloire de son ordre. Il avait fait profession à Saint-Alyre, le 2 mai 1656. Son talent le fit appeler à Saint-Germain-des-Prés, à Paris, où les Mauristes réunissaient les hommes les plus capables de leur ordre, pour les occuper à la magnifique édition qu'ils ont donnée des Pères de l'Eglise. Dom Delfau est auteur du livre intitulé *L'Abbé commendataire*, où il fait une peinture vive et naturelle du mauvais usage que faisaient plusieurs abbés des revenus de leurs abbayes. Ce livre lui valut l'exil. — Il fit imprimer une dissertation très-savante sur l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*. Il fit l'apologie du cardinal de Furstemberg, injustement arrêté à Cologne par les troupes de l'empereur. Il composa l'épitaphe de Casimir, roi de Pologne, qui, abdiquant sa couronne, s'était retiré en France et fut abbé de Saint-Germain-des-Prés. Cette épi-

taphe est une des plus belles qui aient jamais été faites en ce genre. Delfau avait déjà travaillé pendant quatre ans à l'édition de saint Augustin; il en avait déjà publié le prospectus, lorsque dom Victor Tixier, alors prieur de Saint-Germain-des-Prés, ayant découvert qu'il était l'auteur de *l'Abbé commendataire*, le fit exiler par lettres de cachet à Saint-Mahé en basse Normandie. Le savant proscrit se noya dans une tempête, le 13 octobre 1676, à l'âge de trente-neuf ans, en allant à Brest prêcher aux Carmes le panégyrique de sainte Thérèse.

Dom Léonard de Massiot, né en 1643, à Saint-Léonard-de-Nouaillé, au diocèse de Limoges, prononça ses vœux dans l'abbaye de Clermont, le 13 octobre 1662. Il fut d'abord prieur de Mauriac et puis successivement supérieur dans plusieurs monastères pendant plus de vingt-cinq ans. Il mourut dans celui de Saint-Cyprien, à Poitiers. On lui doit un ouvrage in-4° très-pieux et très-profond, qui a pour titre *Traité du sacerdoce et du sacrifice de Jésus-Christ.*

Dom Antoine-Joseph Mège, né à Clermont, en 1625, fit ses études et son noviciat à Saint-Alyre. Il fit profession dans l'abbaye de Vendôme, à l'âge de dix-huit ans. En 1681, il fut nommé prieur de Rethel, en Champagne; mais ce monastère ayant été dans la suite démembré de la congrégation, il se retira dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, où il mourut, le 15 avril 1691, âgé de 66 ans. Il donna une explication ou paraphrase des psaumes de David. Il traduisit un livre de Jonas, évêque d'Orléans, au neuvième siècle, ayant pour titre *De institutione laicali.* Il écrivit la vie de sainte Gertrude et un commentaire sur la règle de saint Benoît. Ces ouvrages et divers autres, qu'il composa sur des sujets ascétiques, décèlent une piété sincère et une vaste érudition.

Dom Robert Morel vit le jour à la Chaise-Dieu, en 1653; il fit profession dans l'abbaye de Saint-Alyre, le 11 mai 1671. Après avoir été, pendant quinze ans, prieur de plusieurs monastères, il se retira dans l'abbaye de Saint-Denis. Il fut bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, où il s'était distingué par des succès brillants. Il remplit les fonctions de secrétaire auprès du visiteur général de son ordre. C'était un homme qui joignait à la vivacité, à la netteté et à la justesse de l'esprit une piété éminente, qu'il savait encore assaisonner par les agréments d'une humeur douce et gaie. Il a laissé des ouvrages de piété qui annoncent une profonde connaissance des mœurs et des règles de la vie spirituelle. Il mourut le 19 août 1731.

Dom Jean-Joseph Cladière, né en 1656, dans le diocèse de Clermont, fit imprimer à Clermont, en 1690, un livre qui a pour titre *Histoire de la sainte chapelle de Notre-Dame-de-Vassivière, près du Mont-Dore, en Auvergne.* Ce livre a été réimprimé en 1837, chez Auguste Veysset. Dom Cladière passait pour un savant professeur de théologie.

Sieur Jean-Bonnet Convers fit imprimer à Clermont, en 1689, un livre qui a pour titre *Des propriétés et qualités des eaux minérales.* Il ne fit jamais profession, et il mourut à Chezal-Benoît, le 26 avril 1692.

Dom Antoine-Augustin Touttée, né à Riom, en 1677, fit ses études chez les Oratoriens, son noviciat à Saint-Alyre et sa profession à Vendôme, le 5 janvier 1698. Il enseigna la philosophie et la théologie avec succès. Il fut ensuite transféré à Saint-Denis, où il conçut le dessein d'une nouvelle édition de saint Cyrille de Jérusalem, qu'il acheva dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, où il fut appelé en 1712. Dom Touttée à montré, dans la

vie du saint, dans la préface et les notes dont il a enrichi cette édition, la science d'un érudit, le goût d'un littérateur, et la piété d'un vrai religieux. Il mourut en 1718.

Je ne puis omettre de dire que c'est à Saint-Alyre que dom Etiennot fit un assez long séjour, lorsqu'en 1681 il visita le diocèse de Clermont, compulsant avec un travail infatigable tous les monuments historiques de cette province, anciens manuscrits, vieilles chartes, bulles, titres, diplômes, généalogies, etc. Dans l'espace de onze années, Dom Etiennot écrivit, de sa propre main, 45 volumes in-folio, fruits de ses recherches, ajoutant à tous les fragments qu'il découvrait des notes, des commentaires, des réflexions. C'est lui qui, en se peignant lui-même, exprima si bien, par ce vers, le dévouement de l'homme de lettres qui se consume dans les veilles, et qui, à mésure qu'il apprend, sent croître encore le désir d'apprendre :

Immorior studiis, et amore senesco sciendi.

Je dois aussi placer parmi les Bénédictins de Saint-Alyre dom Maur Benetot, né à Rouen, en 1613. Ce religieux exerça la supériorité dans plusieurs monastères. Il aida puissamment de ses conseils et de ses découvertes les travaux immenses de dom d'Acheri. Il écrivit quelques ouvrages. Il mourut à Saint-Alyre, le 17 juillet 1664.

Le dix-huitième siècle porta des coups bien funestes aux congrégations bénédictines. Les idées de désorganisation, l'oubli des règles allaient toujours croissant; une tendance visible à la sécularisation se manifestait; la vie du monde semblait envahir ces retraites, qui naguère étaient des barrières entre le monde. Cependant, malgré

tous ces signes de décrépitude et de ruine qui s'annonçaient de toute part, les bénédictins de Saint-Maur, fidèles aux traditions de leurs devanciers, poursuivirent leurs doctes et laborieuses investigations. On vit encore paraître de ces hommes, géants de l'érudition, qui entreprirent de nouvelles œuvres, ou mirent la dernière main à des œuvres inachevées. Les D. Vic, D. Vaissette, s'illustrèrent par leur *Histoire du Languedoc*. D. Clémencet et D. Clément continuèrent l'immense répertoire de *l'Art de vérifier les dates*, commencé par D. d'Antine et D. Durand. A cette même époque, et jusqu'au moment de sa destruction, le monastère de Saint-Alyre soutint la réputation de science qu'il s'était acquise dans les âges précédents. L'académie ancienne de Clermont s'honora de compter parmi ses membres D. Chevalier, Dom. Deschamps. Le premier est auteur de plusieurs mémoires, qui furent lus à l'académie: *Dissertation sur les martyrs d'Auvergne*, etc. Le second a écrit, 1° *Dissertation sur le temps où a vécu Winebrand, auteur de la Vie de saint Alyre*; 2° *Mémoire pour servir à l'Histoire du comté et des comtes d'Auvergne.* D. Coll s'occupa à rechercher et à décrire les armoiries de toutes les familles nobles de l'Auvergne. Il nous a laissé un manuscrit intitulé *Le Nobiliaire d'Auvergne*, 1782. D. Verdier-Latour a donné à la bibliothèque de Clermont les manuscrits des divers ouvrages qu'il avait composés sur l'histoire d'Auvergne. (Voir le *Catalogue des manuscrits*, n^os^ 233-283). Cette collection annonce de la part de l'auteur un riche fonds d'instruction et un grand amour pour son pays.

Enfin souffla la tempête de 1789; le monastère de Saint-Alyre disparut comme les autres; ses richesses furent dispersées, l'église abattue, les tombeaux brisés; la dévastation fut grande et déplorable. Après 1793, les bâti-

ments de l'abbaye, avec l'enclos, passèrent à M. Bonnefoy. Avant l'organisation de l'instruction publique, sous le consulat de Bonaparte, quelques professeurs établirent à Saint-Alyre, dans la partie du couvent qu'avait épargnée la terreur, une maison d'éducation qui n'eut pas un grand succès. Aux nourrissons des Muses succédèrent des militaires, qui, en peu de temps, achevèrent l'entière dégradation de cette magnifique maison. En 1807, les sœurs Bravard et Coiffier, qui avaient appartenu au monastère des Ursulines de Montferrand, achetèrent de M. Bonnefoy une partie des bâtiments qui restaient debout; le vendeur se réserva l'enclos et les bâtiments d'exploitation, qui ont passé à M. Tourraud-Bonnefoy, de Thiers. Les dames Ursulines, en vertu d'un décret impérial qui autorisait leur institut, s'y établirent d'abord en petit nombre; mais, depuis leur établissement, elles se sont accrues, elles sont parvenues à acquérir le reste de la maison, à relever et agrandir les bâtiments, à les entourer de jardins assez spacieux et à construire une église, qui est ouverte au public. Ces restaurations ou reconstructions ont été l'œuvre de vingt-cinq années. Aujourd'hui, la communauté des Ursulines de Saint-Alyre, qui, dans le principe, ne se composait que d'une vingtaine de personnes, est une des plus nombreuses et des plus renommées de France. Le but de cet ordre est de se dévouer à l'éducation des jeunes personnes. L'instruction qu'on y reçoit est complète; elle embrasse, avec les principes religieux, seule garantie des vertus domestiques et sociales, toutes les connaissances qui constituent la bonne éducation et font le charme et l'agrément de la vie. La vertu, la bonté et l'habileté de ces pieuses maîtresses sont si généralement appréciées des familles chrétiennes, que la partie de la maison affectée au pensionnat ne suffit plus à

contenir les nombreuses pensionnaires qui recherchent cet asyle, si digne de sa renommée. Les sœurs Ursulines ont aussi ouvert, mais dans un local séparé, des écoles gratuites pour les jeunes filles de la classe indigente, et c'est par ce touchant désintéressement et par le service important qu'elles rendent au faubourg populeux de Saint-Alyre, qu'elles se font aimer et bénir, et qu'elles apprennent à aimer la religion, source des bonnes œuvres et des vertus.

Tableau chronologique des abbés de Saint-Alyre.

1. BERNARD (937). C'est lui qui sollicita la restauration de l'abbaye de Saint-Alyre et l'obtint de l'évêque Arnaud. Il est vraisemblable que Bernard céda le titre d'abbé à saint Odon, ce qui avait lieu lorsque Cluny envoyait une colonie de religieux prendre possession d'un monastère. C'est là aussi ce qui a fait penser que saint Odon était venu à Saint-Alyre pour y exercer les fonctions d'abbé (945).

2. MANCIDIUS. On prétend que saint Odon, après avoir établi la règle, nomma, à sa place, Mancidius, un des religieux qu'il avait amenés avec lui de Cluny. C'est aux recherches de Mancidius que Bégon, évêque d'Auvergne, dut la découverte des reliques de saint Alyre, qui avaient été enfouies pendant l'invasion des Nordmans. Cet abbé vivait en 980.

3. MANCION. Il est cité dans une charte du prêtre Géraud, qui paraissait attaché au service de l'église de Saint-Pierre *de Timarius*, et qui donna au monastère de Saint-Alyre une vigne, *in villâ quæ vocatur ad Noals*; un champ *ad Sedoc*, *arziolium* (1) *unum*, *ad fontem Sulvamane*, *trilia*

(1) Ce mot ne se trouve dans aucun glossaire.

ad medium planetum, in cultura de villa Pomerios, vineam unam quæ vocatur ad illos Plans. Mabillon rapporte cette charte à l'an 1080.— Il existe une grande lacune dans la série des abbés de Saint-Alyre, puisque les documents historiques qui nous sont parvenus n'en nomment que trois, depuis 937 jusqu'à 1080, encore est-il que quelques auteurs ne font de Mancidius et de Mancion que le même personnage. Je serais porté à croire que, dès le principe, lorsque les moines de Cluny vinrent prendre possession du monastère de Saint-Alyre, il n'y eut point d'abbé proprement dit, mais que l'abbé de Cluny exerçait la haute juridiction. Cet état de choses aurait duré jusqu'à Pierre de Pontgibaud, car dès cette époque, la chronologie s'enchaîne sans lacune ni interruption. Ce qui me confirme dans ce sentiment, c'est que dans l'ancien nécrologe de Saint-Alyre on lisait : *Depositio venerabilis patris Dom. Petri, istius monasterii primi abbatis.* Ceux qui admettent qu'il y avait eu des abbés en titre avant Pierre de Pontgibaud, sont forcés d'interpréter le *primi abbatis* du nécrologe par *primi post dedicationem ecclesiæ.* Les mots doivent être pris, je crois, dans leur sens naturel. Pourquoi aurait-on appelé Pierre premier abbé, s'il avait été constant que d'autres l'eussent précédé dans cette charge?

4. PIERRE I DE PONTGIBAUD (1095). Il était moine de Saint-Alyre. Seguin, abbé de la Chaise-Dieu, étant venu à Clermont, fut reçu dans l'abbaye de Saint-Alyre. Un jour, après son oraison, Seguin rencontre Pierre et lui dit en souriant : « Tâchez, mon cher frère, de vous rendre Dieu favorable par beaucoup de prières; vous serez un jour choisi pour gouverner cette abbaye.» Ce qui arriva, en effet, peu de temps après. Pierre de Pontgibaud triompha de ses ennemis au concile de Clermont, comme nous

l'avons dit, il fit achever les murs qui environnaient le monastère. Sous son gouvernement, l'église de Saint-Alyre fut consacrée par le pape Pascal II, l'an 1106.

5. OSTENDE. On célébrait son anniversaire le 12 des calendes d'octobre. Son tombeau était placé dans l'ancien chapitre, à l'entrée de la porte dite *La Groletta*.

6. DRUGBERT.

7. MAURICE. Il était frère d'Etienne, qualifié de *bajuli bailli, officier royal d'épée ou de robe longue*, à qui Borgon, noble seigneur, avait donné sa fille en mariage. Par suite de cette alliance, Borgon et ses fils donnèrent de grands biens au monastère de Saint-Alyre, vers l'an 1115.

8. JEAN I, abbé de Saint-Alyre et chanoine de Clermont, signa l'acte de réunion du monastère de Chanteuge à celui de la Chaise-Dieu (1137). Il signa aussi l'arrangement fait par Guy, diacre, légat du siége apostolique, entre Etienne, abbé de la Chaise-Dieu, et Adhémar, abbé de Thibéry, diocèse d'Agde, qui étaient en contestation pour la possession de quelques églises (1139).

9. ARNARD ou ARNAUD, ou AYNARD. Il reçut, de Ponce, évêque d'Auvergne, l'église de Gerzat, en 1171. Le pape Alexandre III lui avait adressé, de Clermont, en 1165, une bulle par laquelle il confirmait les donations faites au monastère de Saint-Alyre des églises de Thuret, de Grisoles, de Vichy, de Neyrac, de Nébouzat, de Savennes, de Saint-Pierre-le-Vieux ou de Chassignoles, de Beauvoir, de Saint-Pierre-des-Champs, de Charmeil, de Basville, etc. Il fut enterré devant la chapelle de Saint-Hugues.

10. PONS. Il reçut de l'evêque Ponce l'église de Vallebeleix. Il acquit des dîmes à Thuret, *apud Turiacum*. Il mourut vers l'an 1184, et son corps fut déposé devant la porte du Chapitre.

11. ARNAUD, moine de la Chaise-Dieu, puis abbé d'Issoire, le devint de Saint-Alyre, en 1184. C'est à lui que Pierre de Chamalières, désirant être enterré à Saint-Alyre, concéda plusieurs propriétés dans le territoire de Thuret, vers 1191. Dans ce même temps, il eut des démêlés avec Gilbert, évêque de Clermont; mais le pape Célestin III chargea Hélie, archevêque de Bordeaux, de les mettre d'accord. L'église de Clermont lui fit don de l'église de Saint-Genès-Champanelle, en 1195. Il accompagna l'évêque Robert d'Auvergne, lorsqu'il releva les reliques de saint Austremoine, dans l'église de Maúzac (1197). Du temps d'Arnaud, Robert, évêque de Clermont, donna des lettres pour régler la justice et les priviléges de l'abbé de Saint-Alyre. L'an 1207, le dauphin, comte d'Auvergne, lui donna tout ce que les moines avaient acquis ou pourraient acquérir dans ses fiefs ou de ses feudataires. Cette donation se fit devant l'église de Saint-Jean-de-Ségur, près de Montferrand. Cette église appartenait à l'ordre de Malte. L'année suivante, Arnaud reçut l'hommage de sire Eldin Espaclara et d'Eldin, son fils, pour les dîmes de Saint-Avit, dans le territoire de Neyrac. Il mourut vers 1209.

12. HUGUES I D'ANGLARS. On lisait dans le nécrologe de Saint-Alyre: « V des calendes de mars, mémoire des parents, amis et frères de Hugues d'Anglars, pour les dîmes qu'il a acquises à Thuret. » On croit qu'il mourut à Maringues.

13. AMBLARD DE BROUNE, *de Bromis*, était moine et prêtre, sous le gouvernement d'Arnaud, en 1192 et 1208. Il était abbé en 1224 et 1230.

14. PIERRE II DE LAVETS (1234). Son nom figure dans un acte, où il est question d'association de prières et de bonnes œuvres, entre Saint-Alyre et plusieurs autres mo-

nastères de France de l'ordre de Saint-Benoît; il y est dit que Pierre s'associa avec le couvent de Beaumont,

15. JEAN II DE BANSON.

16. PONS II. Il fut fait abbé de l'autorité de Hugues de La Tour, évêque de Clermont (1240-45).

17. ROBERT DE HAUTE-ROCHE (1249). Il fut fait abbé par Robert de La Tour, qui donna dès lors aux religieux la permission d'élire leurs abbés. Robert de Haute-Roche s'unit avec Robert de Souvigny. Il signa le testament de Bonnet, chapelain de Saint-Adjutor, en 1252. Cette même année il se démit de sa charge, et signa l'élection de son successeur.

18. HUGUES II DE CUSSAC, prieur de *Beauvoir*, ou *Beauvesay*, fut élu abbé, en 1252, avec l'approbation de Guy de La Tour; et à la demande d'Etienne de Gerzat, prieur de Saint-Alyre, l'an 1263, il s'associa pour la prière des morts avec Albert, abbé de la Chaise-Dieu. Marc, seigneur de Thuret, augmenta les dîmes que le monastère de Saint-Alyre possédait à Thuret. Hugues de Cussac était savant: il fit transcrire plusieurs ouvrages anciens. Il mourut en 1275.

19. PIERRE III fit quelques échanges avec Jean, abbé de Montpeyroux. Son gouvernement fut très-court.

20. JEAN III BEL ou BAILLE, prieur de Basville, s'était opposé à l'élection du précédent. Il le remplaça bientôt; mais, pour son malheur, Guy de La Tour fut forcé de le déposer de sa dignité, pour avoir dissipé les biens du monastère (1278).

21. BERNARD II DE LORDET. On croit que c'est lui qui s'unit avec Gérard, abbé de Mende. Il vivait en 1288.

22. GUYOT-ESCOT. C'est sous lui que l'évêque Aubert-Aycelin fit la recherche des reliques du monastère, et découvrit celles de saint Gal et d'autres saints. Il fit

construire les murs de Nébouzat. Il vivait encore en 1311.

23. SIMON DE GRISOLES fut abbé par le choix d'Aubert Aycelin. Il mourut en 1326.

24. GEORGES DE CHANDENAY fut abbé jusqu'en 1340.

25. ETIENNE II AUBERT ou D'ALBERT, neveu du pape Innocent VI, devint abbé de Saint-Alyre, en 1340, fut transféré à Saint-Victor de Marseille, en 1356. Il eut grande part au gouvernement de l'Eglise, sous le pontificat de son oncle et d'Urbain V. Il mourut en 1378, et fut enseveli à Saint-Alyre.

26. PIERRE IV DE VIERS. A la prière de cet abbé, en 1370, le pape Grégoire XI écrivit à Henri de La Tour, évêque de Clermont, de conserver la franchise du monastère de Saint-Alyre. Pierre de Viers mourut en 1375.

27. ANDRÉ est nommé dans une charte du monastère de Chanteuge donnée la septième année du pontificat de Grégoire XI (4 mars 1377).

28. ADHÉMAR DE MURAT fit quelques arrangements avec Henri de La Tour, évêque de Clermont (1387). Il unit à son monastère le doyenné de Saint-Vincent de Blanzat (1411).

29. LOUIS I DE NEYSSON. Il gouvernait encore en 1419.

30. LOUIS II DE THIERS était abbé en 1439.

31. JEAN IV D'USSEL. Il obtint cette abbaye par les suffrages du chapitre; mais il la perdit bientôt, par arrêt du parlement, parce que Louis de Thiers, son prédécesseur, l'avait résignée à l'abbé suivant, moyennant 300 livres de pension.

32. PIERRE V DE BONNEVAL. Il eut des démêlés

avec Jacques de Comborn. Il transigea en 1449. Le procureur du roi au bailliage de Montferrand, le somma de réparer les murs de son abbaye, et d'en faire nettoyer les fossés, afin que les Anglais ne pussent pas la surprendre, et s'en servir comme d'une forteresse contre les villes de Clermont, de Montferrand et de Riom. L'abbé et les moines prétendirent que c'était aux habitants du faubourg de Saint-Alyre à faire cette dépense, puisqu'ils avaient là coutume de mettre en sûreté leurs effets dans l'abbaye. Le bailli de Montferrand ordonna que les habitants du faubourg feraient les réparations, à condition qu'ils auraient six petites loges dans l'enceinte du monastère, pendant la guerre. L'abbé mourut en 1468.

33. LOUIS III DE COMBORN, d'abbé de Conques, de Bourg-Dieu, devint abbé de Saint-Alyre. Il était frère de Jacques de Comborn, évêque de Clermont. Il vivait en 1480.

34. JACQUES D'AMBOISE. Il était frère de Georges, cardinal et ministre de Louis XII. Il fut abbé de Cluny, de Saint-Pierre de Jumièges et de Saint-Alyre (1485). Il résigna son abbaye, en 1500, à l'abbé suivant, qui était moine de Chezal-Benoît, et par cette cession le monastère de Saint-Alyre fut réuni à la congrégation cazaline, qui fournira les abbés qui vont suivre. Jacques d'Amboise monta sur le siége épiscopal de Clermont, l'an 1505.

35. JEAN DE LA ROYS, premier abbé nommé par le chapitre de Chezal-Benoît, en 1500. Cette nomination fut confirmée par Jacques d'Amboise, qui s'était démis de son titre, moyennant une pension, laquelle fut laissée pour les réparations de l'église et du monastère.

36. JEAN FRENAUX, de moine de Chezal-Benoît, devint abbé de Saint-Alyre, au chapitre général tenu

en 1506. Il prit possession à la vue du clocher, parce que la peste sévissait dans Clermont. Il se retira au prieuré de Saint-Mart.

37. JEAN DE LA CHAUSSE. Il fut élu au chapitre général, en 1509. Il reçut Jean Stuart, duc d'Albanie, comte d'Auvergne et de Boulogne, qui était venu s'acquitter d'un vœu sur le tombeau de saint Alyre, par l'intercession duquel il croyait avoir échappé au danger de mort sur mer, ayant été envoyé en ambassade extraordinaire au pape Clément VII par le roi François Ier.

38. SIMON CLOU. Il fut mis à la place du précédent, qui était infirme. Ce fut par le suffrage des moines de Saint-Alyre ; leur élection fut confirmée au chapitre général tenu à Bourges en 1518. De son temps, une religieuse de Saint-Laurent de Bourges fut délivrée du malin esprit par l'intercession de saint Alyre, et l'abbé donna un doigt du saint au couvent de ces religieuses.

39. JEAN BOUCHET, visiteur général de la congrégation de Chezal-Benoît, fut élu abbé de Saint-Alyre en 1521, au chapitre général de Saint-Germain-des-Prés.

40. JEAN BOTOUR (1523).

41. JEAN MOLET (1526). La peste affligeait cruellement Clermont, cependant aucun religieux n'en fut attaqué. Il obtint l'abbaye de Saint-Sulpice de Bourges.

42. BENOIT BOULANGER fut élu au chapitre général, tenu à Saint-Sulpice de Bourges, en 1527. Il était pieux et savant ; sous lui, l'école de Saint-Alyre fut florissante.

43. BERNARD DUPONT. De religieux de Saint-Vincent du Mans, il devint abbé de Saint-Alyre en 1530.

44. SIMON CLOU (1535).

45. MICHEL RÈVE (1538).

46. JEAN DE MONTMAJOUR (1542). Cet abbé se rendit célèbre par sa charité envers les pauvres.

47. JEAN DE LA CHAUSSÉE (1544).

48. BENOIT BOULANGER (1548).

49. NICOLAS REQUERS (1550).

50. JEAN BUSTE (1552).

51. REYNAUD GASCON (1554).

52. DENIS DUBOIS (1556).

53. PLACIDE LÉGER (1558).

54. GERVAIS LE GALLOIS (1560).

55. ANTOINE SOLIGNAC (1561). Il était moine de Saint-Alyre lorsqu'il fut élu abbé. C'est de son temps que Sylvius Ulliardus, né à Bar-le-Duc, composa la vie de saint Alyre et écrivit l'histoire du monastère.

56. GONTRAN THIERRY fut élu au chapitre général de Saint-Germain-des-Prés (1564).

57. MICHEL OVEL. Il fut deux fois abbé de Saint-Alyre ; le premier triennat de 1566 à 1569, et le second triennat de 1569 à 1572. Il fut aussi visiteur général de la congrégation de Chezal-Benoît.

58. ETIENNE GOUSSARD (1572). Il fut prieur de Brantôme et de Saint-Germain-des-Prés.

59. INNOCENT GUY (1582). Il fut aussi abbé de Saint-Sulpice de Bourges et de Saint-Vincent du Mans, et plusieurs fois visiteur général.

60. JEAN GUIGNARD (1584). Il fut député par les abbés du diocèse de Clermont au concile de Bourges, comme Etienne Mauguin, abbé de la cathédrale, qui avait été grand-vicaire sous quatre évêques, le fut de son église, et Etienne Roger, chantre de Saint-Genès de Thiers, le fut des prieurs.

61. NICOLAS HURAND (1588).

62. JACQUES DUBREUIL, qui avait été abbé en 1575, fut réélu en 1593. Il fut trois fois prieur de Saint-Germain-des-Prés.

63. ANTOINE FAUCHER, né au bourg d'Eglise-Neuve, près Besse, avait pris l'habit de saint Benoît dans le monastère de Saint-Alyre. Il fut fait abbé en 1594 et réélu en 1597. Il fut le réformateur des religieuses de Sainte-Colombe de Vienne, où il mourut en 1604.

64. JEAN SARSAT (1602). Il fut élu une seconde fois après Gabriel Bourdet.

65. JEAN MOREL (1604). Il mourut en 1609, à Sainte-Colombe, où il fut mis dans le tombeau d'Antoine Faucher.

66. PHILIPPE LAURENT (1607).

67. GABRIEL BOURDET (1610). Il avait été moine de Saint-Germain-des-Prés, deux fois prieur de ce monastère. Il fut aussi abbé de Saint-Sulpice de Bourges, de Saint-Martin de Séez et sept fois visiteur de la congrégation.

68. MICHEL BARTHOMIVAT (1619).

69. LOUIS GONTIER (1625).

70. BERNARD MELON (1630).

71. JEAN BOURNON (1633). Celui-ci fut le dernier abbé de Saint-Alyre nommé par la congrégation de Chezal-Benoît.

Les documents m'ont manqué pour compléter la chronologie des abbés de Saint-Alyre, depuis la réunion de l'abbaye à la congrégation de Saint-Maur jusqu'à sa destruction ; quelques noms seulement ont pu être recueillis dans des actes épars.

GÉRAUD fut le premier abbé de Saint-Alyre de la congrégation de saint Maur (1636).

ANDRÉ GENEST, professeur de théologie, fut abbé en 1688.

D. LÉGER LEFEBVRE (1753). C'est lui qui fit creuser la cave dans *la Rochette*, aujourd'hui appelée *le Calvaire*.

RIPERT DE MONTCLAR, vicaire général et archidiacre d'Orléans, fut le premier abbé commendataire nommé par Louis XV en 1764. Il mourut en 1774.

JOSEPH-ALBERT GASTON DE POLLIER, vicaire général de Vabres, premier aumônier de M. le comte d'Artois et abbé de Locdieu, fut nommé par le roi en 1774. Il a vécu jusqu'à la suppression du monastère de Saint-Alyre.

NOUVELLES HISTORIQUES.

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DOME.

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE CLERMONT, DE LA COMMISSION POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES ET DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE.

ACADÉMIE. — *Séance du 9 novembre* 1843, présidence de M. TAILHAND.

M. Desroriers, imprimeur-libraire à Moulins, et M. Ad. Michel offrent à l'Académie un exemplaire de leur ouvrage sur l'*Ancienne Auvergne et le Velay*. Les six premières livraisons sont déposées sur le bureau par le président, qui désigne M. Bayle-Mouillard pour en faire un rapport.

M. BOUILLET remet la troisième livraison de la quatrième année des *Tablettes historiques de l'Auvergne*, et par son intermédiaire, M. Durif, avocat à Aurillac, et M. Dubuisson, de la même ville, font hommage, le premier du *Rapport sur les travaux annuels de la Commission des Monuments historiques du Cantal*; le second d'une brochure ayant pour titre *Considérations sur l'antiquité de la ville d'Aurillac et sur l'étymologie de son nom.*

M. LECOQ présente, de la part de M. de Montchovel, une sphère en carton qui renferme non seulement l'ensemble de notre système planétaire, mais encore les constellations zodiacales indiquées sur douze bandes de carton mobiles, qui peuvent se replier sur elles-mêmes et découvrir la sphère terrestre. Au moyen de cette ingé-

nieuse combinaison, on peut saisir de suite les rapports des deux sphères, connaître les pôles du ciel et ceux de l'écliptique, dans leurs rapports avec la terre, et enfin, entrevoir l'ensemble de ce que nous appelons notre monde, qui pourtant n'est qu'un point dans l'univers. L'Académie donne son adhésion à ce travail, et fait porter le nom de M. de Montchovel sur la liste des candidats pour la correspondance.

Le même membre propose de faire tirer, pour ses *Annales*, des exemplaires des planches qui doivent accompagner la *Statistique minérale du département du Cantal* de M. Baudin, dont la première partie a été insérée dans la première livraison des *Annales* de 1843. A cette occasion, M. Bouillet fait remarquer que, si la statistique de M. Baudin avait été lue à l'Académie, une discussion se serait engagée sur les inexactitudes qu'elle contient, et que très-probablement le peu d'intérêt que présente cette première partie aurait évité à l'Académie d'en faire les frais d'impression. Après une courte discussion, l'Académie, revenant à la proposition de M. Lecoq, arrête qu'un tirage de cinquante exemplaires seulement sera fait pour les *Annales* destinées aux membres de l'Académie.

Plusieurs membres demandent que la Commission de rédaction des *Annales* soit reconstituée; M. le président proclame les noms de MM. Lizet et Largé pour être adjoints à M. Lecoq et former cette Commission.

M. E. Thibaud se plaint du bruit qui circule que son intention et celle de M. D. Branche seraient de ne pas donner suite à leur publication de l'*Auvergne au moyen âge*; leur désir au contraire est de continuer.

Un scrutin est ouvert pour la nomination d'un trésorier, en remplacement de M. Bouillet, démissionnaire. M. Mathieu, ayant réuni le plus grand nombre de suffrages, est proclamé trésorier.

Cette séance étant principalement consacrée aux détails d'administration, l'Académie procède au remplacement des membres décédés et des membres qui ont quitté le département. Plusieurs tours de scrutin n'ayant eu aucun résultat pour le remplacement de MM. Fleury père et Cariol, membres résidants, la nomination est renvoyée à la séance suivante.

Pour le remplacement de MM. de Tissandier, de Chabrol et Lecamus, membres non résidants, les noms de MM. G. Moulin, avocat général, Fréminville, conseiller à la cour royale de Riom, et Françisque Jusseraud, maire de Vensat et vice-président du Comice agricole de Riom, ayant réuni la majorité des suffrages au premier tour de scrutin, ont été proclamés par M. le président.

Après ce scrutin, ont été nommés correspondants: M. le docteur Mourguye, de Saint-Martin-Valmeroux (Cantal); M. F. Mandet, substitut du procureur du roi au Puy (Haute-Loire); M. Mathieu Laforce, maire de Beaulieu et membre du conseil général du Cantal; M. Montader et M. J. Boutarel, avocats à Clermont.

Séance du 7 décembre 1843, présidence de M. TAILHAND.

M. le docteur NIVET fait hommage à l'Académie, de la part de M. Blanchard, professeur au collége royal de Clermont, d'un ouvrage ayant pour titre *Conférences d'arithmétique, d'après le programme de l'Université*, etc. Cet ouvrage est envoyé à M. Duranthon pour en faire un rapport.

Le même membre lit une notice nécrologique sur M. le docteur Fleury.

M. le président appelle la discussion sur la découverte assez curieuse d'une couche d'huîtres, trouvée en creusant des caves dans la maison de M. Sauret, rue Domat, sur le point culminant du monticule de Clermont. MM. l'abbé

Croizet, Bouillet, Mathieu, de Laizer et Lecoq prennent successivement la parole. Après M. l'abbé Croizet, qui n'a entretenu l'Académie que de généralités, M. Bouillet a présenté une coupe du terrain et a développé assez longuement son opinion, qui a été à peu près généralement adoptée par l'Académie (1).

Un scrutin est ouvert pour la nomination de deux membres résidants, en remplacement de MM. Fleury et Cariol. M. Pourcher jeune ayant seul réuni le nombre voulu des suffrages, a été proclamé. D'autres tours de scrutin n'ayant pu amener de résultat pour la nomination du second membre; la nomination est renvoyée à l'époque ou l'Académie s'occupera des détails d'administration.

Commission départementale pour la recherche et la conservation des monuments historiques.—Séance du 8 *novembre* 1843, présidence de M. Gonod.

M. Bouillet donne lecture d'une lettre écrite de Beaugard-l'Evêque, le 6 septembre dernier, par M. Camille Fraisse, pour informer la Commission de l'intérêt que présente l'église de Glaine-Montaigut et pour réclamer en sa faveur des secours du gouvernement. L'église de Glaine-Montaigut, dit M. Fraisse, a la forme d'une croix, dont l'entrée est à l'ouest et le chœur à l'est. Le plan consiste en une nef principale, deux nefs latérales, un transeps et un chœur peu profond et sans abside. Le clocher, placé au-dessus du transeps, a été détruit sans doute dans les temps orageux de 1793. Les voûtes du chœur et du transeps, sont supportées par des colonnes à

(1) Voyez au chapitre *Découvertes*, page 668, le compte que nous rendons de cette découverte

chapiteaux, ornées de têtes ou d'animaux fantastiques et quelquefois de feuilles plates; tandis que celles des nefs ne reposent que sur des piliers en maçonnerie sans forme régulière. Trois fenêtres éclairaient le chœur; celle de face est bouchée actuellement. Elles sont décorées de colonnettes à chapiteaux figurant aussi des objets bizares. Le même ornement se retrouve dans la petite chapelle demi-circulaire de la branche de croix placée au nord. Il devait probablement en être de même dans celle du sud, mais on ne voit plus les colonnettes, soit qu'elles aient été enlevées, soit qu'elles se trouvent cachées par la maçonnerie ou des boiseries qui existent à leur place. Peu d'ornements se font remarquer à l'extérieur, seulement les fenêtres du chœur et la porte d'entrée sont couronnées d'un cordon, et sous les corniches des murs il règne partout des modillons portant quelquefois des têtes fantastiques grossièrement sculptées, mais le plus souvent des zigzags.

Je dois maintenant indiquer, continue M. Fraisse, comme ayant été ajoutée sans discernement, à différentes époques, et comme détruisant l'harmonie résultant des formes architectoniques primitives de cette église, d'abord une cage d'escalier adossée en dehors à la branche de croix de l'aspect nord, où elle bouche une fenêtre romane qui s'y trouvait. Cet escalier sert à communiquer extérieurement dans le clocher, qui semble n'avoir été mis que provisoirement à la place de l'ancien, auquel on arrivait je ne sais comment. Deux grandes fenêtres ogivales ont été substituées, dans la nef, à des fenêtres romanes; enfin, une grande toiture a été adossée aux parois du mur, à l'entrée de l'église, et forme une espèce de porche d'assez mauvais goût.

M. Fraisse désirerait que ce petit monument fût visité

par des hommes de l'art, afin de chercher à arriver à sa restauration.

La Commission, ne pouvant proposer le classement de nouvelles églises, invite son secrétaire à remercier M. Fraisse de sa communication, et dans le cas où M. le maire ou M. le curé de Glaine-Montaigut serait dans l'intention d'adresser une demande de secours à M. le ministre des cultes, elle s'empresserait de l'appuyer favorablement.

M. le docteur Missoux, correspondant de la Commission, écrit, à la date du 6 octobre 1843, pour faire part de la découverte faite récemment d'un édifice romain, dans une propriété du nommé Antoine Sauret, du hameau de Rouville, commune de Marsac, près d'Ambert. Cette propriété joint la voie romaine qui faisait communiquer *Uteo*, décrit par M. Missoux dans les *Annales d'Auvergne*, avec Augustonemetum (Clermont). En faisant une fosse, destinée à recevoir les eaux du chemin, Antoine Sauret mit à découvert des murailles fort bien faites, bâties en pierre esmilée (moellon équarri au marteau) et les angles en pierre de taille bien ciselée. Plusieurs murs, se coupant à angle droit, formaient des compartiments carrés ou carrés allongés de trois mètres sur deux environ. Les murs extérieurs avaient une épaisseur de cinquante à cinquante-cinq centimètres d'épaisseur; ceux qui formaient les divisions intérieures n'avaient que trente-six à quarante centimètres. Dans le compartiment le plus méridional, Sauret aperçut un béton fort solide, de deux mètres de longueur, sur un mètre de largeur, qu'il détruisit par grands compartiments, espérant trouver dessous un trésor; il ne trouva que de petites pierres, et plus bas une autre couche de béton de même étendue que la première couche et épaisse de

5, 6 et 7 centimètres. Ce béton a tous les caractères d'un béton romain. La partie intérieure de ce compartiment était enduite d'un ciment rouge argileux et poli. Sauret pense que sa découverte est un tombeau; M. le docteur Missoux croit que ce n'était qu'un réservoir d'eau, pour une maison. Des fragments de conduits en briques, semblent l'indiquer. Dans l'épaisseur du mur, qui subsiste encore intact du côté du nord, on remarque deux marches d'escalier, d'une seule pierre, et parmi les objets enfouis dans ces ruines, on remarque des fragments de grandes briques ressemblant à des débris d'amphore; des fragments de tuiles à rebord, des bronzes romains portant les noms *Adrianus*, *Antoninus*, *Commodus*, de plus une monnaie d'argent indéchiffrable, portant d'un côté une tête couronnée et de l'autre une figure de Jupiter.

M. le docteur Missoux promet de surveiller les nouvelles fouilles que Sauret se propose de faire, et s'il découvre quelques objets précieux il fera tous ses efforts pour les faire adresser au Musée de Clermont.

La Commission charge aussi son secrétaire d'adresser des remercîments à M. Missoux, pour ces communications.

M. Mathieu fait part à la Commission des observations qu'il a faites dans la maison de M. Margeride, à Chanonat, maison qui dépendait anciennement du château de *Tordes et Rebours*, et qui a appartenu à la famille Emery de Vivens. M. Mathieu attribue à l'époque romaine les pierres d'une porte, sur le fronton de laquelle on lit cette inscription : AVG. PIVS. PP. TRI. Cos. III., précédée d'un chapiteau sur lequel est la lettre A, et suivie d'un autre chapiteau, portant la lettre G. MM. Imbert et Bouillet contestent cette attribution, par la raison,

d'abord, que l'inscription n'a pas une signification complète pour désigner un empereur romain, et qu'il n'est pas possible de ne pas considérer comme moderne la façade de la maison de M. Margeride.

Société d'agriculture du Puy-de-Dôme. — Séance du 15 *août* 1843, présidence de M. DE TARRIEUX.

Après la lecture du procès-verbal de la séance précédente, l'assemblée passe à la discussion de diverses questions intéressant l'agriculture, qui étaient soumises au Conseil général.

M. Francisque Jusseraud, qui avait été prié de préparer un travail sur la question relative à la jouissance des communaux, donne lecture d'un rapport intéressant, dont les conclusions sont :

Que le partage des communaux serait une mauvaise mesure ;

Que la vente des communaux doit être réduite aux cas de nécessité absolue ;

Que dans beaucoup de localités le reboisement serait le mode de jouissance le plus avantageux, surtout si l'on soumettait ces biens au régime forestier.

Après une discussion approfondie, le rapport, sauf de légères modifications, est adopté à une grande majorité.

M. Baudet-Lafarge présente ensuite le rapport qui lui avait été demandé sur le parcours et la vaine pâture. Plusieurs membres prennent part à la discussion de cette question importante et délicate ; mais l'heure avancée ne permet pas de la mener à fin, et l'assemblée charge la Commission générale d'achever l'élaboration de ce sujet ainsi que de tous les autres soumis au Conseil général.

Séance publique du 17 août. — Présidence de M. DE TARRIEUX.

M. le Président ouvre la séance par un exposé de la situation de la Société, depuis son institution jusqu'au 31 décembre 1842, en y ajoutant des considérations générales sur l'industrie agricole.

M. le secrétaire fait le compte rendu des travaux de la Société, pendant la dernière année, et proclame ainsi qu'il suit la liste des récompenses décernées aux différentes branches de l'agriculture, savoir :

1° A M. Ravix, directeur de l'établissement d'éducation de vers à soie de M. Sauret, à Artonne, une médaille d'or de..... 150 fr.

2° A M. Simoneau-Cuel, pour plantation de mûriers et éducation de vers à soie, une médaille d'or de 100 fr.

3° Une mention honorable pour le même objet à MM. Germaux de Solignat et Delmas.

4° A M. Hugues Bohat, de Tallende, pour ses essais de transport par eau des produits d'Auvergne sur les ports de Lyon, une médaille d'or de..... .... 100 fr.

5° A M. Gavini, sous-préfet de Thiers, auteur d'un manuel sur la culture du mûrier en Auvergne, pour les soins éclairés et assidus qu'il donne à l'agriculture, une médaille d'or de..... 150 fr.

6° Au sieur Goutte (Mathieu), valet de ferme de M. Constant, aux Foulhoux, une médaille d'argent de.. 50 fr.

7° Au sieur Verdier (Maurice), pour amélioration des prairies, une médaille d'argent de..... 50 fr.

8° Au sieur Barrat (Pierre), garde forestier à la Chartreuse, pour les soins donnés au reboisement, une médaille d'argent de..... ... 50 fr.

M. le Président donne ensuite lecture du programme des prix proposés pour 1844

M. le Secrétaire fait l'éloge de M. de Tissandier, ancien vice-président de la Société, enlevé par une mort récente.

M. Jusseraud donne lecture de son mémoire annoncé dans la séance dernière, sur la jouissance des communaux.

Avant de se séparer, l'assemblée arrête qu'elle fera venir du blé d'Odessa pour être distribué, au prix de revient, aux agriculteurs qui voudront le cultiver.

Séance du 12 *novembre* 1843.

Lecture des procès-verbaux de deux séances précédentes.

Communication d'une lettre de M. Doniol, qui donne sa démission de membre du bureau. — On décide qu'il sera immédiatement procédé par bulletin secret à son remplacement.

M. Margeride, ayant obtenu la majorité, est proclamé secrétaire-rédacteur, en remplacement de M. Doniol.

Sont nommés membres titulaires de la Société :

MM. Vazeilhe-Narjot; Vieillard, ex-notaire à Lezoux; Andrieux-Hermose, à Thiers; Paul de Riberolles; Martha-Beker; Parades-Lagarenne, aux Martres-de-Veyre; Speicer; Tixier-Massonnet; Lollier, à Besse; Tixier, ancien notaire; de Tissandier-Leo.

M. Bravy donne lecture d'une notice sur la culture de la vigne et l'introduction dans le pays des cépages les plus avantageux. — Il signale particulièrement le *morillon* de la Bourgogne.

M. de Féligonde rend compte d'une expérience heureuse de la culture de cette espèce de vigne, faite par son père, dans la propriété de Sausse.

La notice de M. Bravy sera insérée au *Bulletin*, après

avoir été complétée par son auteur, d'après des indications qui lui sont fournies par quelques membres.

M. le Président annonce que, sur 120 doubles décalitres de blé d'Odessa, que la Société a fait venir, 26 restent à distribuer. Plusieurs membres se font inscrire pour en obtenir.

M. Lecoq, Président du Comité de rédaction, vice-président de la Société, invite les membres à lui adresser quelques articles pour la composition du *Bulletin*, et rend compte des moyens mis en usage pour rendre cette publication aussi complète que possible.

Un membre rend compte d'un mode de fabrication du vin.

Un autre membre fait une proposition, ayant pour objet une modification dans la circonscription de Cunlhat pour les distributions de primes à l'espèce bovine. — On ajourne jusqu'à l'époque d'une révision générale du réglement.

Société d'horticulture d'Auvergne. — Sous le patronage immédiat de M. le préfet du Puy-de-Dôme, président honoraire, et sous l'autorisation spéciale de M. le ministre de l'intérieur, une *Société d'horticulture* a été installée à Clermont, le trois décembre 1843. Le bureau est ainsi composé :

MM. le comte de Murat, pair de France, président;
H. Lecoq, pharmacien, professeur d'histoire naturelle, vice-président;
Girot, pharmacien, secrétaire;
Fabre, notaire, trésorier.

A cette occasion, M. le comte de Murat a prononcé un discours dans lequel il a fait ressortir, par des vues élevées, l'utilité de cette institution.

M. Gatier, nommé commandeur de l'ordre d'Isabelle-la-Catholique. — Le brave marin, qui continue d'honorer le nom français à Barcelone, le capitaine Gatier, notre compatriote, vient de recevoir un nouveau témoignage de reconnaissance et de haute estime de la part du gouvernement espagnol. La reine lui a envoyé la croix de commandeur de l'ordre d'Isabelle-la-Catholique.

DÉPARTEMENT DU CANTAL.

Commission pour la recherche et la conservation des monuments historiques du Cantal. — Séance du 23 octobre 1843. — Présidence de M. DE BANTEL, préfet.

M. le préfet expose qu'ayant été informé, par M. le secrétaire de la Commission, que le monument généralement désigné sous le nom de *Tombe du Père,* situé sur la crête des montagnes du Cantal, avait été tout récemment fouillé par MM. Séguy, de Murat, il avait jugé opportun, en sa qualité de président de la Commission, et dans un intérêt purement scientifique, de prendre des renseignements sur le résultat des fouilles; qu'il s'était en conséquence empressé d'écrire à M. Dubois, procureur du roi à Murat, correspondant du Comité, et l'avait chargé de s'aboucher, pour ces fouilles, avec MM. Séguy, connus depuis long-temps pour leur goût éclairé et pour leur zèle à recueillir tout ce qui peut intéresser l'histoire de la haute Auvergne.

Notre négociation, ajoute M. le président, a été heureuse, et les relations de MM. Séguy avec les personnes représentant la Commission du Cantal, on ne peut plus bienveillantes. Non seulement MM. Séguy se sont empres-

sés de nous donner, par l'intermédiaire de M. Dubois, tous les renseignements demandés, mais encore ils ont bien voulu offrir au Comité un tube cylindrique en fer, découvert par eux dans ces explorations.

M. le président dépose sur le bureau la curieuse offrande de MM. Séguy, et la lettre qui était jointe à cet envoi.

M. le secrétaire donne lecture de cette pièce, dont voici la substance :

« Dans le courant de septembre dernier, MM. Séguy se transportèrent au lieu dit la Tombe du Père, et avant de toucher au monument lui-même, composé de pierres superposées, ils pratiquèrent à sa base une tranchée de cinq décimètres environ. C'est à ce point qu'ils découvrirent, placé entre la terre végétale et un terrain argileux qui se trouvait immédiatement au-dessous, le tube dont il s'agit. Ils soulevèrent ensuite, à l'aide de leviers, la dalle principale du tombeau, reposant sur quatre autres pierres transversales. Une couche de terre d'une épaisseur de trois décimètres se montra alors à eux; cette terre enlevée mit à jour une nouvelle pierre d'un mètre de longueur et de forme carrée, qui fut aussitôt déplacée. Alors, sous une autre couche de terre, l'argile se fit voir, à l'état de sable d'abord, et cinquante centimètres plus bas à l'état naturel, dure et serrée. Le tombeau était donc vide et ne possédait plus aucun débris ni reste apparent. Toutes les précautions, déclarent MM. Séguy, ont été prises pour remettre les lieux dans leur ancien état. » — Ici finissent les communications.

Ce tube cylindrique, d'une longueur de neuf centimètres et de cinq de circonférence, se termine, dans sa partie inférieure, en cône octogonal. Vers le milieu, le métal est fortement corrodé, et l'érosion ne cesse qu'à l'extrémité du goulot, où l'on aperçoit encore quelques restes

de dorure. L'intérieur, vidé avec soin, renfermait une épingle profondément enfoncée au milieu de quelques lambeaux d'un papier épais, réduit par l'humidité presque à l'état d'amadou, et sur lequel aucun signe d'écriture n'est empreint.

La destination de cet objet n'a pu être déterminée d'une manière satisfaisante; quelques membres de la Commission y ont vu un bout de javeline, d'autres l'extrémité d'un bâton ferré. Quant à l'antiquité du tube, si l'on s'en rapportait à l'épingle, elle ne serait point antérieure au milieu du seizième siècle; ce n'est en effet que vers 1550 que les épingles furent inventées. Toutefois, il ne paraîtrait point impossible que cette épingle n'eût été placée dans le tube accidentellement ou avec intention, lors de l'ouverture du tombeau qui aurait pu être faite depuis 300 ans, ou moins. — Deux membres sont nommés pour faire un rapport au Comité.

Le Comité tout entier se fait un devoir d'adresser d'unanimes remercîments à MM. Séguy. Il trouve dans leur conduite, pleine de dévoûment, l'exemple d'une générosité qu'on ne saurait trop louer, en tant qu'elle a pour objet d'enrichir un établissement public. La Commission croit en outre devoir profiter de cette heureuse occasion pour engager MM. Séguy, vrais adeptes de la science, à persister dans des études et des recherches dont le but, en même-temps qu'il devient glorieux pour eux, promet d'être d'une incontestable utilité pour notre pays.

M. Félix de Parieu, avocat, membre correspondant, a lu une notice sur Pierre Jacobi, d'Aurillac, jurisconsulte du quatorzième siècle, et sur son traité des actions judiciaires.

Cet écrit, dont les premières pages, toutes bibliographiques, contiennent des observations pleines de justesse

et de lumineuses conjectures sur les trois éditions probables de la *Famosissima et aurea Practica*, renferme une appréciation éminemment philosophique de l'œuvre de notre ancien compatriote. M. de Parieu, tout en regrettant de n'avoir à donner aucun détail sur la biographie de Jacobi, emploie, pour connaître ce personnage, le meilleur et le plus sûr procédé : il étudie l'homme dans sa pensée, l'écrivain dans son livre. Or, selon lui, Jacobi écrivait sous l'influence et le besoin « *d'approprier les traditions romaines à la constitution et aux mœurs du moyen âge.* »

M. de Parieu démontre qu'en s'occupant de la matière des actions, Jacobi touchait à toutes les parties du droit, et s'emparait de toute la législation d'alors. Pénétrant profondément dans l'esprit du livre, il nous montre le praticien en rapport avec le progrès; d'après lui, c'est un esprit hardi quelquefois, progressif souvent, austère toujours, et devançant à ces trois titres la civilisation de son temps.

Ce beau travail, plein d'aperçus élevés et d'un style constamment pur et concis, a été écouté avec le plus vif intérêt; M. le président, par ses justes éloges, s'est rendu spontanément l'organe de la satisfaction du Comité.

Séance du 10 *novembre* 1843. — Vice-présidence de M. GROGNIER, maire.

M. Durif entretient de nouveau la Commission du château de La Roquebrou. Ayant acquis désormais la certitude de l'inutilité de tous moyens d'influence, il pense qu'il est impossible au Comité de rien faire pour protéger et sauver ce vieux débris féodal. En conséquence :

La Commission ayant attentivement examiné, 1° la pétition de quelques notables habitants de la ville de La Roquebrou; 2° la lettre écrite à M. le préfet par M. Denevers, en date du 2 novembre courant;

Ouï le rapport verbal de M. le secrétaire :

Considérant que le château de Moutal-d'Escars de La Roquebrou, bien que curieux et digne d'être conservé au point de vue local, n'offre cependant pas, sous le rapport artistique, un intérêt assez puissant pour pouvoir faire espérer son classement parmi les monuments historiques de France;

Considérant que, quoique ayant appartenu à une famille ancienne et glorieuse, aucun fait historique important ne distingue cet édifice et ne se lie à son souvenir;

Considérant que ce château, sur lequel s'accomplit depuis assez long-temps une œuvre déplorable de destruction, ne peut plus être envisagé aujourd'hui que comme une véritable ruine, matériellement insusceptible d'aucune appropriation utile;

Considérant enfin que, tout en désirant ardemment que ces débris soient conservés, la Commission croit impossible que le gouvernement puisse disposer de la somme considérable que réclament les possesseurs pour céder leur propriété et renoncer à leur droit;

Considérant toutefois la valeur scientifique des documents contenus dans les pièces produites et ci-dessus mentionnées;

Estime, quoique à regret, qu'il n'y a lieu de donner suite à la pétition des habitants de La Roquebrou, décide cependant que les titres matériels à elle adressés seront déposés aux archives, et remercie M. Denevers de sa sollicitude éclairée pour les monuments du pays.

M. le secrétaire donne lecture d'une notice sur l'église de Rouffiac, canton de La Roquebrou. Cette notice est curieuse et a intéressé le Comité; malheureusement les plans produits à l'appui d'une demande en classement,

sont très-imparfaits et évidemment insuffisants. L'envoi de ce dossier au ministère de l'intérieur est donc ajourné.

Lecture est donnée d'une notice sur l'église de Saint-Martin-Valmeroux, par M. Mourguye, juge de paix, correspondant. Le Comité apprécie cette description, qui lui a paru technique et scrupuleusement fidèle. Il se fait un devoir de louer un travail remarquable, tant par sa précision archéologique, que par les nombreux détails historiques qui y sont contenus.

Séance du 15 *décembre* 1843. — Vice-présidence de M. GROGNIER, maire.

M. le secrétaire expose que, lors de sa visite au château de Moutal de la Roquebrou, il avait signalé comme digne d'intérêt, à M. Frégeac, correspondant, quelques modillons en pierre contenant des écussons sculptés. Ces pierres historiques faisant partie d'une salle qu'on vient de démolir, M. Frégeac s'empresse d'informer le Comité de cette circonstance, et lui annonce que les propriétaires consentiraient à bas prix la vente de ces débris curieux.

La Commission autorise M. Frégeac à acquérir ces modillons pour le Musée qu'elle forme; elle s'empresse de témoigner à ce correspondant ses remercîments pour le zèle et la complaisance qu'il apporte aux missions qui lui sont confiées.

M. le baron Delzons donne lecture du chapitre IV de son histoire d'Auvergne, intitulé l'*Arvernie au temps de Sidoine Apollinaire*.

Les points culminants de ce nouveau travail sont, avec la description d'Avitac, maison de campagne de l'évêque de Clermont, la biographie de cet illustre personnage, et l'appréciation de ses œuvres historiques, en même-temps que leur application à notre localité. M. Delzons donne

une certaine étenduc à l'analyse du panégyrique d'Avitus; ce n'est pas sans raison. En effet, ainsi que l'observe l'auteur, l'élévation d'un Arverne à l'empire est un acte assez important pour qu'il ne soit pas permis d'omettre la moindre particularité d'un événement si glorieux pour notre patrie.

Puis vient une analyse rapide, mais dramatique, des faits qui se succédèrent dans les Gaules après la courte durée du règne d'Avitus; puis enfin quelques détails nouveaux, tant ils sont peu connus, sur les principales familles gauloises qui, au cinquième siècle, se partagèrent le pouvoir et dominèrent l'Arvernie.

M. Delzons a apporté dans cette nouvelle étude le fruit des recherches consciencieuses auxquelles il nous a habitués, et surtout ce patriotique désir qui le distingue, de glorifier son pays.

M. le secrétaire dépose une notice sur les églises de Saint-Etienne, de Capelz et de Carlat, par M. ***, instituteur. L'heure avancée en fait renvoyer la lecture à la prochaine réunion.

Percée du Lioran.

La communication entre la vallée de la Cère et celle de l'Allagnon a été établie, le 24 novembre 1843, par la réunion des deux galeries de la percée. M. le préfet et M. Jémois, ingénieur en chef des ponts et chaussées du Cantal, ont assisté à l'inauguration. M. le préfet a été reçu à l'entrée de la galerie de l'Alagnon par M. Ruelle, ingénieur chargé des travaux, qui l'a remercié, au nom des ouvriers, de l'intérêt constant qu'il a témoigné si efficacement pour le succès de l'entreprise, et de la sollicitude empressée que les employés de la percée ont toujours trouvée en lui. M. le préfet a répondu et a adressé

des félicitations aux mineurs sur leur zèle soutenu, leurs efforts et leur courage, qui ont amené la fin de la percée plus tôt qu'on ne l'espérait, et à M. Ruelle pour les soins, l'habileté et l'intelligence qu'il a déployés, pendant quatre ans, dans la conduite de ces travaux.

Pour faire ressortir encore l'utilité et l'importance de cette percée, nous allons reproduire en extraits l'article très-intéressant que M. G. M. a publié dans le numéro 48 de l'*Echo du Cantal*.

« La route royale numéro 126 est, à Saint-Flour, la porte nord-est du Cantal. Tant que cette porte est demeurée fermée, et elle l'était par le Lioran, toutes les lignes qui y convergent directement ou à quelque distance ont dû être frappées d'exhérédation par elle. La route départementale numéro 2, de Brioude à Saint-Flour; celle numéro 3, de Massiac à Murat; les routes royales numéro 121, de Rodez à Saint-Flour, et numéro 9, de Paris à Perpignan, équivalaient, quand il s'agissait de pénétrer dans l'intérieur du département, à des impasses, car la ligne, leur prolongement naturel, était barrée par le Lioran. L'avenir de cette route numéro 126, de Montauban à Saint-Flour, sur l'importance de laquelle la canalisation du Lot et de la Dordogne doit exercer tant d'influence, devait attirer, et elle a attiré à juste titre l'attention de MM. les ingénieurs, car, en se reliant avec la ligne numéro 9, au moyen de la route numéro 3, elle met en communication le bassin du Lot et de la Dordogne avec celui de l'Allier et de la Loire. Nous avons appris avec plaisir, par le rapport imprimé de M. le préfet au Conseil général, que toute la route sera mise en harmonie avec la percée depuis le Pont-Rouge, à l'entrée de Murat, jusqu'à la Maison-Blanche, à dix kilomètres d'Aurillac.

» Les ravins du Couperle, de la Loye et de Pichot, le Pas de Compain et la côte de Polminhac, disparaîtront dans cette rectification, dont les principaux travaux d'art seront un pont suspendu de cent mètres d'ouverture sur la gorge du Toursy et un tunnel à ouvrir sur une longueur d'environ deux cents mètres, à la sortie du pont.

» Mais là ne peut et ne doit pas s'arrêter la salutaire influence de la percée du Lioran. Arrivé à Aurillac, il faut pouvoir en sortir sans être obligé de recourir à l'emploi du renfort; car le cheval de renfort est un impôt forcé tiré sur l'expéditeur, mais qui, en définitive, retombe toujours à la charge du consommateur, c'est-à-dire du contribuable.

» Une des premières conséquences de la percée est donc la rectification de la route royale numéro 120, entre Rodez et Lapeyrusse par Aubugues, et celle de la route numéro 122, entre Puechal et Mauriac, par la Vitarelle, le Buisson-Moustache; la vacherie de Bargues, Aurillac, Espons, Saint-Christophe, les prairies de Scorailles et la vallée d'Auze, sur laquelle on jetterait un pont suspendu de 150 mètres d'ouverture, élevé de 105 mètres au-dessus du lit du ruisseau. Pour faire apprécier l'urgence de cette correction, il suffit de dire que la différence de niveau entre Aurillac et Mauriac est de 94^{m},17, et que, pour aller d'Aurillac à Mauriac, la route actuelle monte de 1269^{m},81 pour descendre de 1175^{m},64. La nouvelle direction aurait 16 kilomètres et des pentes à 0^{m},038. On dit ces projets à peu près terminés. Que l'administration se hâte de les faire approuver, et alors sera réalisée cette belle prévision, que la percée n'est que le premier pas fait dans la voie des grandes améliorations où le département paraît enfin vouloir résolument entrer, et que ce souterrain de 1400 mètres

sera bien réellement le point de jonction de la Garonne à la Loire.

C'est à ce prix, et à ce prix seulement, que le Cantal participera au grand mouvement de travaux qui s'opère autour de lui et rentrera en jouissance des avantages que sa position au centre de la France semblait devoir lui assurer et dont il n'est privé que par suite des vices du tracé de ses routes. Il suffit, en effet, de jeter les yeux sur une carte de France pour voir que l'avenir du Cantal est d'être un département de transit. Du nord au midi, de l'est à l'ouest et dans les directions intermédiaires, il est traversé par toutes les grandes lignes que le roulage aurait besoin de pouvoir suivre, mais dont la raideur des pentes le repousse et qu'il adandonne pour d'autres toujours plus longues, ce qui ne peut avoir lieu qu'au détriment du commerce et de l'industrie.

» Ces idées préoccupent depuis long-temps tous les esprits sérieux, et ceux-là n'ont suivi qu'avec le plus vif intérêt la marche et l'exécution des travaux entrepris au Lioran.

» Le projet de percement a été approuvé par décision de M. le directeur général des ponts et chaussées, en date du 4 avril 1839. Les ouvrages ont commencé dans les premiers jours de mai, et la première pierre a été posée solennellement le 30 septembre de la même année. La vallée du Viaguin était en ce moment reliée avec celle de l'Allagnon. »

Les mineurs sous la conduite de M. Ruelle, ingénieur, avaient entamé la percée par les deux bouts à la fois. Il fallait une précision mathématique pour ne pas dévier de l'axe déterminé à l'avance. Or, le point de rencontre a été atteint avec une exactitude précise.

» Les travaux auront absorbé 640,000 fr., c'est-à-dire

moins de 500 fr. par mètre. On le paie jusqu'à 2,000 fr. ailleurs. Les ouvriers ont fourni 164,000 journées. Le nombre des coups de mine tirés est de 80,000. Le cubage des blocs extraits est de 60,000 mètres. Ce qui suffirait et au-delà pour paver 37,500 mètres de rue ayant une largeur de huit mètres. Ces calculs demandaient plus de temps qu'il n'en faut pour les lire. Ils étaient à peine terminés, quand M. le préfet et M. l'ingénieur en chef parurent à l'entrée de la galerie de l'Allagnon. Ils y furent reçus par les conducteurs et piqueurs attachés aux travaux. M. Ruelle les attendait au *revancher*. Ils s'avancèrent avec lui jusqu'au point de jonction, où tout avait été disposé pour les recevoir. La satisfaction que les mineurs éprouvaient de cette visite se traduisit en vivats aussi bruyants que nombreux. La prise de possession du Lioran s'effectua d'ailleurs sans faste et sans apparat. La scène n'avait pas besoin d'être relevée et grandie. L'âpre majesté de ces voûtes volcaniques parlait assez haut à tous les cœurs pour y porter l'émotion et le recueillement qui sied à l'inauguration des choses grandes et utiles. Nous eûmes le soir une fête non moins solennelle peut-être, mais plus animée et comme peuvent seuls en improviser des troueurs de montagnes. Nous voulons parler de la collation offerte par les mineurs à leurs chefs dans les flancs mêmes du Lioran.

» Cent vingt ouvriers, munis chacun de leur lampe allumée, vinrent prendre M. Ruelle aux barraques de l'Allagnon, drapeaux, conducteurs et piqueurs en tête.

» Pour de tels hommes, le Capitole devait être le lieu où ils avaient vaincu — le Lioran —, et ils y conduisaient leur général. Nous descendîmes la galerie sous la sauvegarde d'une double haie de mineurs. Arrivés à l'endroit où la table avait été dressée (je ne puis m'empêcher de

remarquer que le rocher était considérablement friable), le chef Allio, ce troueur qui a percé plus de montagnes que d'autres n'en ont visité, nous gratifia d'un discours mi-français, mi-malais, où la phrase pouvait bien laisser à désirer, mais dont l'idée était toute providentielle. Après les discours vinrent les bouquets; après les bouquets, les chants à cent voix, auxquelles des détonations de mine servaient d'accompagnement.

» Ces chants et ces détonations nous accompagnèrent jusqu'à Ruel-Burg (1). Lorsque nous débouchâmes de la galerie dans la vallée du Viaguin avec nos cent vingt lampes, la vallée, déjà blanche de neige, parut s'allumer comme un immense fallot.

» La fête finit là, et rendez-vous fut indiqué à Aurillac pour le lundi 4 décembre courant. Le gouvernement a accordé aux mineurs une gratification de 720 fr. pour célébrer leur Sainte-Barbe.»

Le 4, on vit exactement arriver les mineurs, à la tête desquels étaient MM. Lamouroux et Miquel, conducteurs surveillants des travaux, dont les noms sont aussi liés au souvenir de la percée. L'entrée en ville, au son des tambours et des clairons, fut annoncée par plusieurs coups de canon. La première visite de la petite armée fut pour M. Jémois, ingénieur en chef; elle prit ensuite, à la préfecture, M. le préfet, le général et plusieurs autres fonctionnaires publics, pour se rendre de là à Saint-Géraud, où une messe en musique a été célébrée par les membres du cercle lyrique et par les élèves de l'école primaire supérieure. Après avoir payé ce tribut à la

(1) On a donné ce nom au groupe d'habitations placées dans le ravin du Viaguin, et dont la principale est la maisonnette de M. Ruelle, ingénieur des travaux.

sainte qui les avait protégés et gardés, pendant quatre années de périls incessants, et après avoir obtenu la bénédiction pour leur drapeau portant pour inscription : PERCÉE DU LIORAN, les mineurs se rendirent à la salle électorale, où les attendait un banquet de cent couverts. Le repas était splendide et les décors appropriés à la circonstance. Au moment du dessert, M. le préfet et les autres hauts fonctionnaires qui emploient ou dirigent les mineurs, firent leur entrée, et des toasts furent portés par M. le préfet, M. Bonnefons, député, M. l'ingénieur en chef, M. Ruelle, M. Lamouroux et plusieurs autres. M. le préfet donna lecture de la décision ministérielle qui accorde à M. le conducteur Lamouroux la première classe de son grade, et la cérémonie finit. Avant de se retirer, les mineurs, accompagnés de M. Ruelle, sont allés offrir à M. le maire d'Aurillac, pour être déposés au musée, la barre à mine, la musette et le fleuret qui ont perforé le dernier trou de la percée.

DÉCOUVERTES.

HUITRES APPORTÉES EN AUVERGNE,

En grande quantité.

AU DEUXIÈME OU AU TROISIÈME SIÈCLE.

1. — Dans des fouilles faites, en novembre et décembre 1843, pour la reconstruction d'une vaste maison que M. Sauret, négociant, possède rue Domat, sur le point culminant de la ville de Clermont, on a mis à découvert, à cinq mètres au-dessous du niveau de la rue, et sur une surface de 110 à 120 mètres, une couche d'huîtres, de 15 à 20 centimètres d'épaisseur. Dans ce fait on ne doit rien voir de géologique, nous nous empressons de le dire; aucun courant fluvial n'a participé à sa formation; l'archéologie seule doit en tirer des conjectures.

Pour arriver à préciser l'époque du dépôt de ces huîtres, il est essentiel de figurer leur position et de décrire le terrain sur lequel elles reposent, le terrain et les travaux d'art qui les recouvrent.

Le terrain qui supporte immédiatement les huîtres est un tuf composé de débris volcaniques, le même que celui sur lequel repose la plus grande partie de la ville de Clermont. Ce tuf a été nivelé au nord et à l'ouest, sous la maison de M. Sauret. Au sud-est on voyait une

dépression très-sensible, dont il est assez difficile de se rendre compte. Nous en donnons ici la coupe.

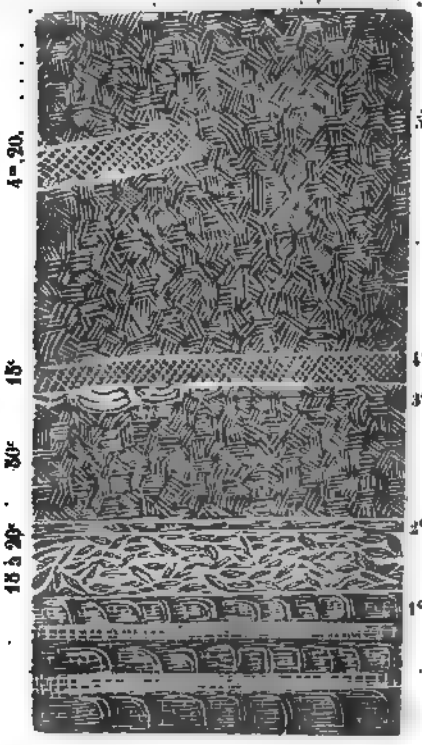

Les huitres sont déposées sur le tuf sans ordre, c'est-à-dire qu'elles sont placées horizontallement ou sur le côté, et très-souvent la charnière en bas ou en haut.

L'épaisseur de la couche est généralement, comme nous l'avons dit, de 15 à 20 centimètres; elle était beaucoup plus mince à l'aspect du sud-est. Les huitres sont tellement adhérentes, et la plus grande partie tellement fracturées par l'effet de la pression du terrain

qu'elles supportent, qu'il est difficile de distinguer si elles étaient toutes fermées au moment où elles ont été déposées pour former cette couche; néanmoins, lorsqu'on enlève avec soin un bloc assez gros, il est facile de s'apercevoir que pour la plupart elles n'ont pas été ouvertes. La terre dont elles sont remplies, de même que les interstices qu'elles forment entre elles, provient d'infiltrations.

Les dents d'animaux, les petits ossements et les petits fragments de poterie romaine ou de tuiles qu'on trouve aussi à travers, proviennent également d'infiltrations, qui ont eu lieu au moment où elles ont été recouvertes par de la terre. Immédiatement au-dessus des huîtres et faisant en quelque sorte partie de la même couche, existe une épaisseur de 5 à 6 centimètres d'ossements de bœuf, de mouton et de sanglier, qui semblent avoir été jetés là, ou écartés sur la couche, après que les huîtres ont été abandonnées. Cela peut expliquer aussi la présence des petits ossements et des dents que l'on observe à travers les huîtres.

Les ossements et les huîtres ont été recouverts d'abord par une épaisseur de 50 centimètres de terres jectisses, et ce qui en fait surtout une curiosité à nos yeux, c'est que cette dernière couche supporte un béton bien évidemment romain, ou fait à l'imitation des Romains, dans le deuxième ou le troisième siècle. La couche d'huîtres est donc antérieure à ce travail, ou au moins contemporaine. Si nous devions nous attacher à d'autres découvertes faites dans ces mêmes fouilles, nous aurions à décrire plusieurs murs romains et une galerie souterraine construits en pierres hexagones et cimentés; mais comme, dans toutes les fouilles un peu importantes que l'on fait à Clermont, on rencontre des murs semblables,

et que la galerie découverte chez M. Sauret se rattache à un système de galeries souterraines, à un chemin de ronde de l'ancienne forteresse qui dominait le monticule d'*Augustonemetum* (Clermont), nous en parlerons dans une autre circonstance. Ces galeries existent assez bien conservées sous la salle de spectacle et sous les maisons voisines,

Nous savons, suivant Pline, que les huîtres occupaient une place distinguée sur la table des gastronomes romains, et que pour ajouter à leur goût si délicat ils ne reculaient devant aucune dépense. Suivant ce même auteur (Lib. XXXII, c. 6), ils faisaient venir, à grands frais, de l'Espagne, des scombres ou maquereaux, dont le sang et les entrailles entraient dans la composition d'une saumure nommée *garum*, qu'ils ajoutaient à l'huître. Trois litres de cette liqueur précieuse coûtaient deux mille pièces d'argent.

Nous savons aussi que les Romains conservaient les huîtres et leur faisaient perdre leur âcreté primitive, en les tenant dans un lieu frais, privé du contact du jour, et en les couvrant de sel. *Apicius*, que l'on dit être l'inventeur de ce mode de conservation, fit parvenir des huîtres très-fraîches à Trajan, lorsque ce prince était dans le pays des Parthes. Ne nous étonnons donc pas de rencontrer, dans la capitale des Arvernes et dans un lieu dépendant probablement du château de ses anciens souverains, une provision considérable d'huîtres. Si quelque chose doit nous étonner, c'est seulement la grande quantité réunie sur ce même point, car on évalue à 35 ou 40 tombereaux la quantité de coquilles enlevées des fondements et des caves de la maison de M. Sauret (1).

(1) A d'autres époques, on a découvert, à d'assez grandes pro-

D'autres conjectures peuvent être faites sur l'existence de ces huîtres et sur leur disposition en couches régulières, mélangées et recouvertes par des ossements, débris de cuisine, et encore sur la présence de fragments de poterie romaine; mais on ne peut se dispenser de reconnaître qu'elles ont été déposées là par la main des hommes; en reconnaissant aussi qu'elles étaient fermées, on conviendra que, transportées de si loin, elles ne pouvaient avoir d'autre destination que de figurer sur la table de quelques grands seigneurs, et que la disposition où nous les trouvons aujourd'hui, l'espèce d'abandon qu'on en a fait, est due à un événement dont on pourrait attribuer la cause à ces temps de guerre et de persécution dont notre pays a été le théâtre pendant les premiers siècles de l'ère chrétienne.

Médailles romaines du bas-empire.

2. — Dans les dépendances du domaine de Châteauneuf, commune de Moissat, canton de Vertaizon, une découverte de plus de treize cents médailles du bas-empire, vient d'être faite par l'effet d'un hasard assez singulier. Au mois de septembre dernier, les fermiers de ce domaine, occupés, à faucher un pré, s'aperçurent

fondeurs, des coquilles d'huître apportées très-anciennement en Auvergne, mais disposées différemment que celles de la maison Sauret. Il y a environ trente ans que l'on découvrit, dans le jardin de M. Abraham, près de la place du Taureau, à plus de sept mètres de profondeur, beaucoup de coquilles d'huître, mêlées à des terres jectisses. Dans les fondations de la maison Ollier, rue Montlosier, on a trouvé aussi de ces mêmes coquilles dans des constructions romaines. — Des coquilles d'huître servant de couvercle à de petits vases de terre, ont été retirées des *tumulus* dans la haute et dans la basse Auvergne, etc.

qu'une taupe, en soulevant la terre, amenait à la surface du sol une certaine quantité de pièces de monnaie; de telle sorte, qu'à leurs yeux étonnés, l'argent sortait de la terre à chaque secousse que faisait la taupe. Ils ramassèrent les pièces sur la taupinière, et ne fouillèrent d'abord qu'avec la main, mais un peu plus tard ils firent sur ce point une fouille au moyen d'une bêche, et trouvèrent, à cinquante centimètres de profondeur, les médailles, qui étaient contenues dans un vase de terre grossière, brisé, et qu'on finit de mettre en pièces en creusant sans précaution.

Ces médailles, dont un grand nombre nous ont été communiquées par M. Camille Fraisse, de Beauregard, auquel nous sommes aussi redevable de ces renseignements, appartiennent toutes à des empereurs du bas-empire, qui régnèrent dans l'intervalle de l'an 238 à l'an 310 de notre ère. Ce sont, en général, des petits bronzes, au milieu desquels se trouvaient des médailles de potin (bas argent, ou médailles saucées), et deux pièces d'or, dont une à l'effigie de Tetricus fils, suivant une empreinte qui nous a été remise par M. Fraisse. Voici les noms des têtes que nous avons remarquées sur ces médailles: 1° Gordianus pius; 2° Philippus; 3° Trajanus Decius; 4° Valerianus; 5° Gallienus; 6° Salonina, sa femme; 7° Posthumus; 8° Victorinus; 9° Tetricus père; 10° Tetricus fils; 11° Claudius; 12° Aurelianus; 13° Vabalathus; 14° Tacitus; 15° Probus; 16° Carinus; 17° Diocletianus; et 18° Maximianus.

La plaine dans laquelle se trouve le domaine de Châteauneuf est riche en débris de poterie et de constructions romaines; déjà, à d'autres époques, des découvertes de médailles semblables y ont été faites.

Médailles gauloises et romaines en or.

3. — Une découverte de médailles moins importante en nombre, mais plus précieuse en pièces et en métaux, a été faite, vers les derniers jours de novembre, dans la commune de Saint-André, canton de Randan, arrondissement de Riom. Une jeune fille du hameau de Pagnan, occupée à ramasser des cailloux près du hameau de Cohat, pour la route de Maringues à Randan, aperçut un petit pot de terre, couvert d'une plaque de fer rongée par la rouille; elle vida le pot, qui lui semblait ne contenir que de la terre, et en retira, à son grand étonnement et à sa grande joie, vingt-trois belles pièces d'or, parfaitement conservées, qu'elle s'empressa de porter chez M. Bailly, horloger et orfèvre à Maringues. Nous avons reconnu, dans celles de ces pièces qui nous ont été communiquées, deux médailles gauloises de la troisième époque, en *electrum* (or mêlé d'un cinquième d'argent), et les autres du module ordinaire des médailles romaines d'or, portent séparément les têtes de Jules César et d'Auguste. Les revers ne nous ont rien offert de particulier pour l'histoire.

NÉCROLOGIE.

M. Salvage, maire de Saint-Martin-Valmeroux.

M. Jean-Félix-Augustin Salvage, maire de Saint-Martin-Valmeroux (Cantal), chevalier de la Légion d'honneur et de l'ancien ordre impérial de la Réunion, né le 14 juillet 1762, est mort le 26 novembre 1843, dans sa quatre-vingt-deuxième année. Cette longue et honorable vie, à laquelle se rattachent les souvenirs des plus nobles qualités, s'est éteinte sans effort et sans souffrance. Ancien membre de l'Assemblée législative, du corps législatif et de la chambre des représentants des cent jours, M. Salvage a siégé long-temps au conseil général du Cantal et l'a présidé onze fois. Les nombreux services qu'il a rendus dans sa contrée le font généralement regretter; toute la population de Saint-Martin-Valmeroux et des communes voisines assistait à ses funérailles, et prenait la part la plus vive à cette grande perte. Trois discours ont été prononcés devant sa tombe, l'un par M. Mourguye, juge de paix; l'autre par M. Chauvy, sous-préfet de Mauriac, et le troisième par M. l'abbé Refouvelet, curé de Saint-Martin-Valmeroux.

M. Salvage, qui avait plus de titres qu'il n'en faut pour arriver à la première dignité de l'état, n'avait d'autre ambition que d'être utile aux malheureux et de chercher à faire le bien dans les modestes fonctions de maire de la petite commune de Saint-Martin-Valmeroux. Aussi avec

quel dévoûment, avec quels soins constants se consacrait-il, sans ostentation, à sa magistrature municipale ! L'âge n'avait pu affaiblir son zèle. Sa commune, ainsi que l'ont fait ressortir les personnes qui ont parlé sur sa tombe, était pourvue de tous les établissements qu'elle pouvait comporter ; il ne lui manquait qu'une maison d'éducation, et c'est à quatre-vingts ans qu'il est parvenu, à force d'efforts, à l'en doter. Accessible à toute heure pour ses administrés, quels services n'a-t-il pas rendus ? Ses conseils éclairés et prudents ont prévenu bien des procès et rapproché bien des familles prêtes à se diviser ; sa protection n'attendait pas d'être sollicitée, et sa bienfaisance était, comme sa protection, toujours prête à agir.

Honneur a sa mémoire !

M. le Maréchal de camp, comte de Wautier, officier de la Légion d'honneur.

La mort, qui n'épargne personne, vient encore d'enlever, le 8 décembre, un des débris de cette vieille armée qui porta la France au premier rang des nations guerrières.

Né en Belgique, en 1756, et issu d'une noble famille du Hainaut, M. le comte de Wautier entra, en 1770, au service de son pays alors soumis à la domination autrichienne, comme cadet, dans le régiment d'Inze (infanterie). Deux ans après il passa dans la cavalerie et y servit jusqu'en 1788, dans le régiment de Latour (dragons). L'année précédente il avait obtenu, dans ce corps, le grade de capitaine, après avoir passé successivement par tous les grades inférieurs. Le 30 mai 1778, combattant en Bohême, sous le feld-maréchal Laudon, il

chargea et repoussa l'ennemi, emporta de vive force un avant-poste, près de Sangporto et paya cette victoire d'un coup de sabre sur le front, qui mit sa vie en danger. C'est à cette action qu'il avait conquis le grade de premier lieutenant qui lui fut donné sur le champ de bataille. Le 24 octobre 1788, M. de Wautier quitta le service et se retira dans sa famille; il ne prit aucune part aux guerres dont le résultat fut la conquête de la Belgique et sa réunion à la république française. Il fit un brillant mariage sous les auspices de la princesse de Schwartzemberg, qui lui fit épouser son amie. Devenu veuf peu d'années après, il émigra à Vienne avec Marie-Christine, gouvernante des Pays-Bas, qu'il accompagna comme chevalier d'honneur, et ne revint en Belgique qu'après sa mort, en 1803; il y avait laissé deux jeunes fils, dont le cadet fut tué plus tard à ses côtés, en Espagne.

En l'an X, la confiance de ses concitoyens l'éleva au commandement de la garde d'honneur organisée à Bruxelles pour l'entrée de Bonaparte. Il quitta ce poste honorable pour entrer dans l'armée française, le 22 fructidor an XI, en qualité de capitaine au 112e régiment de ligne. Promu chef de bataillon au même régiment, peu de temps après, et successivement major aux 9e et 102e de ligne, il prit une part glorieuse aux combats qui illustrèrent les armes françaises en Catalogne et en Italie, sous les ordres des maréchaux Saint-Cyr, Augereau, Macdonald et du prince Eugène.

Le 1er décembre 1808, près Espenaveza, en Catalogne, il emporta d'assaut, à la bayonnette, un château occupé par les Espagnols, les culbuta et les poursuivit à travers la rivière de la Fleuvia jusque dans les montagnes de la rive opposée. Dans cette poursuite, il fut blessé d'un coup de feu au bas-ventre.

Le 17 août 1809, chargeant l'ennemi à la tête d'un pe-

bonne de cuirassiers, son cheval fut tué sous lui, au pont dit Molino-de-Brex, près Barcelone.

Les 18 et 28 décembre 1809, au camp de Saint-Just, près Barcelone, cerné par l'ennemi avec le 4e bataillon du 112e régiment, un bataillon italien et un de chasseurs des montagnes, qu'il avait sous ses ordres, il soutint deux combats acharnés, où l'ennemi fut repoussé et battu ; ses communications avec les autres corps français furent rétablies. L'ordre du jour de l'armée fit mention de ces beaux faits d'armes.

Blessé d'un coup de feu à l'épaule gauche, le deux novembre 1813, en commandant l'avant-garde du prince Eugène, à Erbero, en Italie, sa blessure, qui saignait encore, ne l'empêcha pas de conduire vaillamment, treize jours après, son régiment à l'assaut de la batterie de Caldiero. Là, il fut encore blessé très-grièvement d'une balle à la tête, et c'est sur le champ de bataille, arrosé de son sang, qu'il fut proclamé par le prince Eugène colonel de l'un des plus braves régiments qui aient immortalisé le drapeau français, du 84e de ligne, qui portait écrit sur le sien cette glorieuse devise : *On contre dix !*

M. de Wautier ramena son régiment en France lorsque le sort des armes nous contraignit d'abandonner, avec les autres pays conquis, l'Italie, ce théâtre de tant d'immortelles victoires, Clermont lui fut assigné pour garnison. Nommé maréchal de camp le 24 janvier 1815, par Louis XVIII, M. de Wautier ne balança pas à prendre du service dans les cent jours, lorsqu'il fallut combattre les armées ennemies, marchant de toutes parts à l'invasion de nos frontières. Un décret impérial, daté du 17 juin 1815, la veille de la funeste journée de Waterloo, l'appela à l'activité. Le 25 du même mois, il recevait l'ordre de prendre le commandement de la 7e division, et peu de temps après, le licencie-

ment de l'armée mettait fin à sa carrière militaire, si noblement, si glorieusement parcourue.

M. le comte de Wautier, renonçant à la haute position militaire que le prince d'Orange lui offrait dans son pays, devint notre concitoyen par son honorable alliance avec l'une des familles les plus distinguées de Clermont. Il avait épousé la fille de M. Grangier-Lamothe, l'un des maires dont Clermont a conservé la mémoire. Retiré à sa campagne d'Aubeyrat, près de Coudes, il y goûtait dans le bonheur de la vie de famille et la considération qui récompense les services rendus à la patrie, un repos bien doux et bien nécessaire après les agitations et les périls de la vie militaire; c'est là que la mort est venue le frapper vers la fin de la 87ᵉ année de son âge. Que notre terre soit légère à ce noble vétéran qui, en échange de l'hospitalité qu'elle lui a donnée, y a apporté l'exemple généreux d'une vie sans reproche, glorieusement consacrée à la défense du pays.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

Etat de la criminalité et de la répression dans le ressort de la cour royale de Riom, et particulièrement dans le département de la Haute-Loire. (Discours adressé au jury, à l'ouverture de la session, par M. Dumolin, président de la cour d'assises.)

La statistique nous a toujours semblé la science la plus nécessaire à l'homme qui s'occupe d'améliorations, ou personnelles ou sociales. Depuis quelques années, nous avons vu avec plaisir des hommes d'étude publier, parmi nous, des travaux faits avec soin et conscience, et nous ne saurions trop engager les hommes de loisir à se livrer avec ardeur à des travaux de ce genre. De toutes les sciences, la statistique est peut-être celle qui embrasse les objets les plus divers; chacun de nous peut donc, suivant son goût ou la direction de ses études, en cultiver une branche : s'il veut apporter sa part au chantier commun de la publicité, on verra bientôt, de ces matériaux si différents les uns des autres, le philosophe élever, comme par enchantement, un magnifique édifice. Ce n'est pas seulement à un grand travail d'ensemble que peuvent être utiles les statistiques partielles, elles peuvent servir encore à résoudre une foule de questions importantes. Ainsi, l'auteur de la brochure que nous signalons aujourd'hui à l'attention de nos lecteurs, homme d'une intelligence vive et profonde, de savoir et de labeur persévérant, n'avait pu entendre dire que, dans un des

départements du ressort de la cour de Riom, le crime sévissait avec plus de fréquence et d'audace que jamais, sans qu'il lui vînt à la pensée de rechercher avec soin ce qu'il pouvait y avoir d'exactitude dans ces bruits affligeants; et c'est dans les comptes de la justice criminelle, comme il le dit lui-même avec bonheur, qu'il a cru pouvoir trouver le bilan de la moralité du pays. Nous aimons à croire qu'une intention de justifier aux yeux du public le département calomnié, guidait l'auteur dans son travail; c'est donc pour nous un nouveau motif de le remercier de la publication de son intéressant opuscule. M. Dumolin est parvenu sans peine à démontrer qu'il y avait exagération manifeste dans les assertions des organes de la presse, et que l'immoralité ni le crime n'avaient fait de sensibles progrès dans la Haute-Loire, soit qu'on comparât l'état moral actuel de ce département avec son état antérieur, ou avec celui des autres départements. Ce discours, écrit d'un style correct, animé, est plein de rapprochements ingénieux et de vues élevées; il nous fait désirer vivement que M. Dumolin approfondisse encore ses études statistiques, les étende à tout le ressort de la cour de Riom, et en fasse part au public.

Fleurs et Larmes, par Marguerite-Félicité Seguin, auteur des *Fleurs de Bruyère*. Ambert, chez Seguin fils; un vol. in-8°.

A ce titre seul de l'ouvrage, ne vous sentez-vous pas doucement attendri? N'éprouvez-vous pas un mélancolique désir de parcourir ces pages qui promettent du recueillement pour le cœur attristé, des délices à l'esprit? Quel autre qu'une jeune femme au cœur aimant, à l'âme religieuse et pure, à l'imagination brillante, eût pu choisir pour titre à ses poésies ces mots qui annoncent une noble

et sainte résignation à de cruelles douleurs, rendues moins amères par le pieux travail de la pensée? Avant d'ouvrir ce livre, nous aimions à nous représenter l'auteur comme une de ces angéliques créatures, sinon créées, du moins embellies par l'imagination des auteurs ascétiques, qui, courbées par la souffrance sous la main du Dieu des douleurs, mais l'âme rayonnante, s'écrient sans cesse : Béni soyez-vous, ô Christ! pour tous ces maux!

Et nous, pauvre être à la vie désillusionnée, solitaire au milieu de la foule, dont les jours décolorés s'écoulent tristes et froids, nous avons alors senti notre cœur réchauffé comme par une tiède haleine de printemps; et pressant le livre sur notre poitrine comme nous serrerions la main d'un ami, d'un consolateur : Soyez la bien venue, vous qui avez pleuré, avons-nous dit; entre deux cœurs qui souffrent, si différentes que puissent être les causes de leurs douleurs, doit se trouver un lien puissant de sympathie; soyez la bien venue, vous qui voulez nous procurer quelques instants de bonheur, qui venez présenter à notre œil fatigué cette corbeille de douces fleurs, presque les seules dont nous puissions encore savourer le parfum. On a vu quelquefois, sur une plage brûlée par le soleil, un arbre isolé et souffrant laisser pendre vers la terre ses fleurs demi-flétries; mais voilà qu'une fraîche brise apporte sur son aile un fécondant pollen ravi à des fleurs lointaines, et tout-à-coup ces fleurs s'épanouissent, les feuilles reverdissent, et l'arbre reprend pour un temps sa vigueur. Ainsi fera sans doute votre poésie. Merci donc à vous pour les doux moments de bonheur, d'oubli, voulons-nous dire, que nous goûtons maintenant en vous lisant; merci pour tous ceux que vous nous donnerez encore. Merci surtout à vous qui n'avez pas craint, dans une contrée où chacun,

avare du produit de son étude et de sa pensée, en garde pour soi tout le fruit, de nous offrir les doubles prémices de la vôtre.

Nous avons ouvert le livre avec cette inquiète joie que l'on ressent en découvrant des objets inconnus, mais présumés précieux. Notre attente n'a point été trompée ; ce que promettaient les *Fleurs de Bruyère*, *Fleurs et Larmes*, le tiennent. C'est encore cette poésie rêveuse et tendre ; ce sont encore ces frais paysages de notre Auvergne, égayés par d'humbles fleurs, rafraîchis par de clairs ruisseaux, ombragés par les vieux chênes, dont l'épais feuillage n'empêche pas d'apercevoir le clocher villageois et la tour féodale s'écroulant pierre à pierre. Ce sont aussi, le titre nous l'annonçait, les épanchements de la douleur, mais de cette douleur chrétienne qui prie plutôt qu'elle ne se plaint. Pauvre jeune fille, dès son enfance, elle fut visitée par la douleur et la misère; cette âme délicate, qui méritait tant de bonheur, eut à lutter sans cesse contre l'adversité. Nous l'avons vue, fuyant notre ciel, aller demander à d'autres contrées un bonheur qu'elle ne pouvait trouver parmi nous. Mais bientôt, du beau climat de la Provence, elle nous revint tout éplorée pour nous quitter une autre fois, laissant pour adieux à sa patrie les vers que savent tous les lecteurs des *Tablettes*. Après avoir *pleuré tout son cœur*, elle est revenue, Alcyon plaintif, soupirer encore sur les grèves de sa Dore chérie. Chantre mélodieux, vous ne nous quitterez plus, sans doute, car nous saurons trouver un baume pour les plaies de votre cœur, nous sècherons les larmes de vos yeux, nous vous entourerons de tant d'amour, que le bonheur reviendra plus doux à votre âme reverdie; et votre bouche faite pour sourire nous dira des chants joyeux.

La poésie de M^lle^ Seguin est fille de celle de M. de La-

martine. C'est en lisant les beaux vers de l'illustre poète qu'elle sentit l'inspiration s'emparer de son âme, et qu'elle put dire, non sans raison : Et moi aussi !... Pleine du Dieu, elle s'élança d'abord sur sa trace avec cet enthousiasme juvénile qu'on ne peut avoir qu'une fois; cet enthousiasme semble aujourd'hui s'être calmé; et nous le verrions avec plaisir se restreindre à une juste admiration fondée sur une étude calme et sévère. La gloire poétique est un temple placé au sommet d'une montagne; mille chemins divers y conduisent; mais il n'a presque jamais été donné à deux hommes d'y arriver l'un à la suite de l'autre par le même sentier. L'imitation ne peut produire que des versificateurs; elle peut être aussi pour le génie une utile gymnastique qui doit précéder de long-temps la lutte en plein soleil et devant la foule. Ce qui fait les grands poètes, c'est une science immense unie à une organisation supérieure et à une imagination fertile. Une sensibilité exquise, l'amour, la haine, l'indignation : voilà ce qui fait les bons vers. Qu'avec un style perfectionné par l'étude persévérante des grands maîtres, M^lle^ Seguin nous dise donc ce que son esprit a long-temps et profondément pensé, ce que son œil a vu, ce que son âme a senti, ce que son cœur a souffert de peine ou de joie, et alors elle sera vraiment poète, c'est-à-dire créatrice, et elle peut l'être; alors, dans le firmament poétique, elle brillera d'un éclat qui lui sera propre, sinon elle ne sera qu'une étoile perdue dans la constellation de M. de Lamartine.

Donc ce qui nous a le plus frappé dans le nouveau volume de poésies de M^lle^ Seguin, ce que nous avons recherché avec le plus d'amour, ce ne sont pas les pièces lamartiniennes *Méditation*, *Hymne*, *Jérusalem*, etc. Venu le premier, au commencement de la réaction spiritualiste,

plutôt que rigoureusement catholique opérée par M. de Châteaubriand, M. de Lamartine moissonna à grosses gerbes dans les livres de Moïse et des prophètes; après lui quelques auteurs trouvèrent bien encore à glaner; mais si fertile que soit le champ, il n'est pas inépuisable; si divines que soient les beautés bibliques, une répétition trop fréquente en affaiblit, en ternit l'éclat. Le cœur et l'esprit humain, dont, après tout, la Bible n'est qu'un admirable écho, l'univers et ses merveilles sont les seules sources intarissables où tous les poètes puissent sans cesse plonger leur urne et en rapporter une liqueur toujours délicieuse et d'un goût toujours différent malgré la communauté d'origine. Et puis, tout cela n'est-il pas du passé? Les anciens avaient pour désigner ceux que nous nommons poètes un mot qui signifie à peu près *devin, prophète.* Pour mériter ce beau nom de *Vates,* voyez donc la route ténébreuse où languit aujourd'hui l'humanité; montez sur la montagne, et plongeant dans le lointain votre regard inspiré, annoncez-nous de votre puissante voix ce que vous découvrez au-delà de notre étroit horizon.

Après le péril pour le fond, vient le péril pour la forme. Sous ce rapport on court les plus grands dangers en suivant trop fidèlement M. de Lamartine. Sans doute on trouve dans les ouvrages de ce poète un très-grand nombre de vers exprimant avec une admirable précision les plus belles pensées; mais aussi que de fois, au lieu de le charmer, il fatigue l'œil du lecteur en faisant miroiter devant lui un prisme décevant! Nous croyons sa muse parfaite; mais les nuages qui l'environnent et son vêtement sans ceinture nous empêchent de voir tous les trésors de sa beauté. Les vers que nous aimons sont ceux dont nous ne sommes pas obligés de chercher péniblement le sens après les avoir lus, les vers qui disent toujours quelque chose.

Sur ce point, M. Victor Hugo nous semble l'emporter sur l'illustre auteur des *Méditations*. Il a bien quelquefois brisé les articulations classiques de l'alexandrin, changé en cris discordants son murmure monotone, et rompu en visière avec Dumarsais; mais du moins tous ses vers offrent une image, ou expriment une pensée qu'on peut bien ne pas approuver, mais sur le sens de laquelle on ne peut hésiter bien long-temps. M^lle^ Seguin a aussi étudié avec soin les ouvrages de M. Hugo et de bien d'autres, dont nous avons cru reconnaître la touche. Les beaux vers des poètes antérieurs sont en effet le fin lin, la soie précieuse, l'or pur que le poète doit mettre en œuvre pour composer le tissu qui doit revêtir sa pensée; mais à lui une autre trame, d'autres dessins, d'autres couleurs; il peut prendre à ses devanciers tout ce qu'il lui plaira; qu'il se garde cependant de laisser voir sur son manteau des lambeaux déchiquetés et mal cousus de leur riche vêtement. En littérature, il est bien permis d'emprunter, mais les emprunts ne sauraient être gratuits, à plus forte raison onéreux au prêteur. Le lecteur, comme propriétaire du passé, exige toujours qu'avec le capital on lui apporte l'intérêt.

Nous avons surtout recherché dans les vers de M^lle^ Seguin ce qu'ils renferment d'intime, de personnel, ce qui peut former l'individualité poétique de l'auteur; et pour constituer cette individualité nous avons cru trouver dans son livre les plus précieux éléments. Douée d'une vive sensibilité et d'une intuition vraiment poétique des beautés de la nature, M^lle^ Seguin excelle dans la peinture du paysage. Que nous aimons à la suivre sur le bord de ses lacs, de ses ruisseaux, le matin ou quand se répand la brune! Comme son chant fait tout revivre et tout mouvoir! comme elle est touchante quand

elle nous dit ses joies d'enfant parcourant la campagne! Ecoutez :

O vallons fortunés ! doux champs où mon enfance,
Coula paisiblement au sein de l'amitié :
Frais séjour où mon cœur bornait son espérance,
Non, je ne t'ai pas oublié !

Humble asile où mon œil s'ouvrit à la lumière,
Et dont l'antique seuil de mousse tapissé,
A l'ombre du saint lieu s'abrite solitaire
Comme un songe dans le passé ;

Salut! — et vous aussi guérets et pâturages,
Que baignent mollement des ruisseaux argentés ;
Hêtres majestueux, dômes de ces rivages,
Que j'ai si souvent regrettés.

Forêt, où tout enfant, je cherchais le mystère,
Ecoutant de la nuit l'orgue mélodieux,
Oh ! me la rendras-tu, mon extase première,
Et son vague délicieux?...

Monts brumeux dont les pics couronnés de nuages,
Abritent à vos flancs des sites enchantés ;
Beau lac dont le flot clair répétait ces images ;
M'avez-vous gardé vos beautés !

Enfant, j'aimais ces bruits que le matin soulève,
Ce tumulte joyeux du réveil dans les champs :
Comme un dictame pur après un bien doux rêve.
J'en ai gardé les plus touchants :

C'est du pâtre hâtif la chanson monotone,
Mêlée aux bêlements prolongés d'un troupeau ;
L'essieu criant des chars, l'enclume qui résonne,
Aux coups répétés du marteau.

C'est l'onde qui frissonne,
Sous l'haleine du jour,
L'abeille qui bourdonne,
Et l'airain qui résonne
Au sommet de la tour.

C'est le pauvre qui passe
En nous tendant la main,

La veuve déjà lasse,
Qui tristement ramasse
Les herbes du chemin.

Au bois, sur la colline,
Suivant le chevrier,
Je cueillais sous l'épine,
La grappe purpurine
Des fruits du framboisier.

Et la journée entière
Coulait ainsi : — le soir,
Pour tous la vieille mère
Priait, et la chaumière
S'endormait dans l'espoir.

Oh ! tout était bonheur, enchantements, délices !
Et le cœur ennivré de chastes voluptés,
Je m'écriais : Seigneur, gardez-moi les prémices
De ces pures félicités.

Et quand plus tard, hélas ! loin de vous exilée,
De mon fleuve de paix l'ennui troublait le cours,
Mon ame doucement à vos bords envolée,
S'y consolait des mauvais jours.

Beaux lieux, oh ! rouvrez-moi vos paisibles asiles,
Que du siècle à jamais s'y repose mon cœur ;
De l'orgueil loin de moi les rêves inutiles,
Je veux vivre pour le bonheur.

Le bonheur !... Et le dernier de ses chants est une prière comme en devaient faire les martyrs qui sentaient l'odeur de leur chair fumante sous le fer rougi des bourreaux ! Le bonheur !... trop de causes l'éloignaient de cette douce créature : causes au dedans, causes au dehors. Dans cette âme, qui s'était enivrée à douze ans de la lecture de Châteaubriand, l'adolescence souleva une tempête ; heureusement la religion était là pour la protéger ; un ange veillait sur elle et chassait bien loin le démon du doute, le doute mille fois plus cruel que l'in-

crédulité. Toutefois le monstre ne fut pas vaincu en un seul jour, elle nous a dit ses combats :

Et le doute cruel me suivoit dans mes songes,
Et je me demandai : N'est-ce rien que mensonges,
Cette immortalité, ce bonheur des élus?
Le néant serait donc le seul prix des vertus...
Et cet être dans moi qui résonne et qui pense,
Echo mystérieux, secrète intelligence,
Qui dans l'essor puissant de son vaste désir,
Infini comme Dieu, monte s'y réunir;
Ce principe inconnu dont fut animé l'homme,
Ame, pensée, esprit, de quel nom je le nomme,
Qui toujours altéré de science et d'amour,
Gravite incessamment vers un autre séjour;
Feu du ciel renfermé dans un vase d'argile,
Doit-il périr éteint sous cette cendre vile,
Ou, remontant vers Dieu, son essence et sa fin,
Ira-t-il, immortel, revivre dans son sein?...

La lutte sera longue encore sans doute; et pour calmer ces inquiétudes, comme aussi pour éloigner d'autres chagrins et dissiper les orages du cœur, elle prie avec ferveur le Christ et la Vierge. Sa prière alors est si éloquente que nous, dont la foi s'est envolée, nous nous laissons bientôt entraîner à la chanter avec elle. Relisez ces douces prières, vous qui croyez encore, et pour vous surgiront des beautés qui nous échappent.

Le *moi* est bien loin de remplir toute l'œuvre de M^lle^ Seguin. La matière dont Dieu forma cette noble créature, le souffle dont il l'anima étaient purs entre tous; aussi toute grande pensée trouve en elle un écho, toute douleur la fait tressaillir; elle aussi peut dire qu'elle a des palmes pour toutes les gloires, des larmes pour toutes les douleurs. Après tous les autres poètes, elle a su payer, en vers souvent fort beaux, son tribut d'hommages à Napoléon et à M. de Châteaubriand; le retour parmi nous d'un

des hommes dont le beau talent littéraire fait aujourd'hui le plus grand honneur à l'Auvergne, M. de Barante, lui a inspiré un chant de joie que nous regrettons vivement de ne pouvoir reproduire.

Ces morceaux et quelques autres, comme *Fantaisie*, *A vous,* font une heureuse diversion à la mélancolie que respirent presque toujours les vers de notre poète. N'oublions pas non plus le chant qu'elle a écrit à l'occasion du baptême du comte de Paris. Tous ceux qui aiment plus la patrie que le parti auquel ils sont attachés, s'associeront aux vœux qu'elle fait pour le jeune prince,... aujourd'hui orphelin.... Arrêtons-nous ; le souvenir du fils nous rappellerait trop vite celui du père... et celui de sa sœur; nous ne voulons pas faire revenir les larmes à votre paupière.

Nous sommes encore loin d'avoir fait connaître tout ce que renferme de précieux le recueil de M^lle^ Seguin ; nous pourrions encore citer l'*Angelus,* l'*Ange gardien*, *à M. Léopold de G.*, dont la poésie gracieuse, simple et tendre ne peut manquer d'obtenir le plus favorable accueil ; et si nous voulions citer toutes les pièces où l'on trouve du talent, nous les citerions toutes, car il n'en est pas une que le lion n'ait marquée de sa griffe. La poésie de M^lle^ Seguin est généralement riche de pensées et de couleurs; son vers est harmonieux, et nul ne sait mieux qu'elle en varier le mètre suivant la nature du sujet et le besoin de la pensée. M^lle^ Seguin a cependant encore de fortes études à faire quant à l'expression ; elle doit lire et relire sans cesse les grands maîtres pour arriver aussi près que possible de leur admirable pureté. Nous avions mis en réserve quelques critiques, mais après tant de si douces heures passées à parcourir ces belles pages, nous avouons que nous ne nous souvenons plus

des coups d'épingle qui, pendant notre lecture, nous faisaient faire des soubresauts de dépit.

Il nous reste maintenant une dernière pensée à exprimer. Chaque année l'Académie met au concours un prix de poésie. Le résultat en est le plus souvent nul; et quand après plusieurs années on parvient à réunir jusqu'à deux ou trois concurrents, on décerne la palme à quelque poème incolore, à fable insignifiante. Nous ne voyons en cela rien d'étonnant, car, gêné par le choix du sujet et par le temps, le poète ne peut ni déployer à son aise son vol puissant, ni travailler à loisir. Au lieu de cela ne vaudrait-il pas mieux, à l'exemple de ce qui se fait à Paris, fixer une époque à laquelle on distribuerait toujours et sans remise des prix aux meilleurs ouvrages de science, d'histoire ou de littérature, publiés en Auvergne pendant un espace de temps déterminé? Ces encouragements viendraient après le succès, comme une récompense publique, et seraient d'autant plus agréables aux lauréats qu'ils s'offriraient sous la forme d'une palme de victoire. S'il en était ainsi, les ouvrages de M^lle^ Seguin figureraient bientôt au premier rang, et craindraient peu de rivaux. De plus, à notre époque de stérilité, momentanée sans doute, avec quelle maternelle sollicitude, avec quel zèle jaloux de continuer notre ancienne gloire, ne devrions-nous pas accueillir tous ceux qui, pour notre bonheur et notre joie, consument leurs veilles aux rudes travaux de l'intelligence! Et cependant les rares travaux de l'esprit qui osent aujourd'hui se montrer, passent sous les yeux du public auvergnat sans recevoir autre chose qu'un regard de dédain ou d'indifférence, qui devrait faire monter le rouge au front de tous ceux que leur rang, leur éducation ou leur fortune élèvent au-dessus du plus humble vulgaire. Notre écrin est-il si plein

des diamants du passé, que nous puissions rejeter aujourd'hui ceux que produit encore notre sol? Noblesse dégénérée, n'aurons-nous pas des applaudissements pour ceux qui veulent glorieusement parcourir la carrière? Des applaudissements auraient-ils suffi encore pour sauver Malfilâtre et Gilbert? Nous en croyons notre cœur; l'Auvergne voudra donner davantage.

L. R.

Bulletin de la société d'horticulture de l'Auvergne, etc. Première livraison.—Décembre 1843.

Nous avons annoncé aux nouvelles historiques, page 654, la création de cette société, qui est appelée à rendre de grands services à notre pays, où l'horticulture, comme l'agriculture, commence à sentir le besoin de sortir de l'esprit de routine et de préjugés que suivaient nos pères.

Ce premier numéro de son bulletin nous explique le but de la société, nous donne son réglement, et à la suite du procès-verbal de sa première séance nous trouvons le discours très-remarquable que M. le comte de Murat, pair de France, a prononcé à l'occasion de sa nomination de président. Ce même numéro contient encore des notes de M. Bravy, très-utiles pour l'horticulture.

Demerary, transition de l'esclavage à la liberté, etc., par M. Félix Milliroux, brochure in-8°.—Paris, 1843.

M. Félix Milliroux, notre compatriote, qui se livre depuis plusieurs années à des opérations commerciales dans cette partie de la Guyane anglaise, a fait une étude approfondie de son industrie, son commerce, ses mœurs, ses habitudes, ses préjugés, etc. Les vues émises par M. F. Milliroux sur cette colonie sont celles d'un homme

habile et fortement exercé aux observations; on les lira avec un grand intérêt, nous en avons la conviction. La cause de l'abolition de l'esclavage trouve en lui un chaud défenseur.

Bulletin agricole du Puy-de-Dôme.

Depuis le deuxième numéro des *Tablettes* de cette année, la Société d'agriculture de Clermont a publié six numéros de son bulletin agricole. Voici le sommaire des matières qu'ils renferment : 1° la suite des recherches sur les plantes fourragères de la France, par M. H. Lecoq; 2° Notice sur l'origine, l'historique, la description et la culture du *Madia sativa*, etc., par M. Costilhes; 3° Notice sur la pleuropneumonie épizootique et contagieuse de l'espèce bovine, etc., par M. Raconnat; 4° Manuel pratique élémentaire de la culture du Mûrier blanc et de l'éducation des vers à soie dans le département du Puy-de-Dôme; 5° procès-verbaux des séances de la société, des 11 mai, 17 août, 12 novembre 1841; 23 mars, 10 mai, 17 août, 12 novembre 1842 et 10 mai 1843; 6° Des assolements, par M. de Dombasle, extrait par M. Doniol; 7° Rapport sur la question des communaux, par M. F. Jusseraud.

J.-B. BOUILLET.

FIN DU TOME QUATRIÈME.

LISTE

DES

SOUSCRIPTEURS ET COLLABORATEURS

AUX TABLETTES HISTORIQUES DE L'AUVERGNE.

LE ROI.
S A. R. MADAME LA PRINCESSE ADÉLAÏDE D'ORLÉANS.
S. A. R. M. le duc D'AUMALE.
S. A. R. M. le duc DE MONTPENSIER.
L'Académie des Inscriptions et Belles Lettres de Paris.
Idem royale des Sciences, Belles Lettres et Arts de Clermont
Idem royale des Sciences, Belles Lettres et Arts de Bordeaux
Idem des Sciences, Belles lettres et Arts de Lyon.
Idem royale de Metz.
La Société linnéene de Bordeaux.
Idem royale et centrale d'Agriculture de Douai.
Idem des Sciences, Agriculture et Arts de Lille.
Idem royale d'Agriculture, Histoire naturelle, etc., de Lyon.
Idem des Sciences, Arts et Belles Lettres de Mâcon.
Idem royale des Sciences, Belles Lettres et Arts de Nancy.
Idem des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
Idem des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
Idem royale des Antiquaires de France, à Paris.
Idem d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce au Puy.
Idem d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles Lettres, à Tours
La Bibliothèque d'Aurillac.
Idem de Charolles.
Idem de la Cour royale de Riom.

Le Cercle du Barreau, à Clermont
Le Cercle littéraire à Mauriac.
Le Salon du Commerce, à Clermont.
Le Salon littéraire à Riom.
Le Grand Séminaire à Saint-Flour.
MM. les Membres de la Comission des établissements scientifiques à Aurillac.
Le Conseil général du Cantal pour les quatre chef-lieux d'arrondissement du département.

MM.

AGUILLON, docteur en médecine, à Riom.
AIGUEPERSE, à Clermont.
ALLEMAND, avocat, maire à Riom.
ALLEYRAT, notaire à Giat.
ANISSON-DUPERRON, membre du Conseil général du Puy-de-Dôme, à Paris.
ARNAULD, juge d'instruction, à Riom.
ARTIGUES fils, entrepreneur, à Aurillac.
AUMAISTRE-DESFERNEAUX (Félix), à Moulins.

BAR (de) DE SALVERT, à Riom.
BARDET DE BURG, chevalier de Saint-Louis, au château de Burg.
BARDONNET-DESMARTELS (le docteur), au château de Montargis.
BARGOIN, pharmacien, à Clermont.
BARRÈS, officier supérieur en retraite, à Charmes (Vosges).
BARSE, avoué, à Riom.
BASTIER DE ROURE, maire, à Cunlhat.
BAUDET-LAFARGE, membre du Cons. gén., maire, à Maringues.
BAYARD (l'abbé), directeur du petit Séminaire, à Clermont.
BAYLE (Ernest), directeur des domaines; à Aurillac.
BAYLE-MOUILLARD, avocat général à la Cour royale, à Riom.
BELLENAVE (le marquis de), à Bellenave.
BÉNÉZY, ancien négociant, à Clermont.
BENOID, juge d'instruction, à Gannat.
BERNARD, avocat, membre du Conseil général, à Ambert.
BERTRAND (le docteur), inspecteur des eaux du Mont-Dore membre du Conseil général, à Clermont

MM.

BLANC (PAUL), membre du Conseil général, à Clermont.
BLANC (LÉON), banquier, à Clermont.
BOHAT, notaire, à Issoire.
BOIROT (CHARLES), avocat, à Clermont.
BONJOUR, notaire, membre du Conseil général, aux Martres-de-Veyre.
BONJOUR, avoué, à Clermont.
BONNAY (FRÉDÉRIC), notaire, à Clermont.
BONNEFOY (le baron ALFRED DE), à Clermont.
BONNETON, architecte, à Gannat.
BONNEVIE (le vicomte DE), à Aubiat, par Aigueperse.
BOREL D'HAUTERIVE, directeur de la *Revue historique de la Noblesse*, à Paris.
BOUDET DE BARDON, docteur en droit, à Riom.
BOUTAREL, membre de l'Académie de Clermont, à Orcet.
BRANDELY fils, négociant, à Clermont.
BROQUIN, maire, à Courpière.
BROSSON, maire, à Pont-du-Château.
BROUSSE (le baron DE LA), ancien maire, à Moulins.
BURIN-DESROZIERS, propriétaire à La Tour.
BURIN-DESROZIERS, juge au tribunal civil, à Issoire.

CADIER, baron de VEAUCE, à Gannat.
CAUMONT (DE), correspondant de l'Institut, présid. de la Société française pour la conservation des monum. historiq., à Caen.
CAVY, directeur du Comptoir d'escompte, à Clermont.
CERFBERR, inspect. gén. adjoint des prisons du royaume, à Paris.
CHALLIER (DE), maire de Beaumont.
CHABROL-VOLVIC (le comte DE), membre de la chambre des députés, à Crouzol.
CHALUS, notaire et maire, à Vic-le-Comte.
CHAMPFEU (le comte JULES DE), à Moulins.
CHAMPFLOUR (MARTIAL DE), à Clermont.
CHAROLOIS, doyen du Conseil de préfecture, à Clermont.
CHASSAIGNE, notaire, membre du Conseil général, à Arlanc.
CHASSAIGNE, notaire, à Clermont.

MM.

CHAUVASSAIGNES (Louis), à Clermont.
CHAUVY, sous-préfet, à Mauriac.
CHAZELLES (Léon de), ancien magistrat, à Clermont.
CHEVALIER (le docteur), maire, à Combronde.
CHOMETTE, notaire, memb. du Cons. génér., maire, à St-Remy.
COHADON (l'abbé), curé, à Bourg-Lastic.
COMBAREL-CORNUDET (de), memb. du Cons. génér., à Neschers.
COMBAREL DE LEYVAL (de), membre de la chambre des députés et du Conseil général, à Clermont,
CONNY (le vicomte Félix de), ancien député de l'Allier, au château de Latoulle, près Varennes-sur-Allier.
COSTILHES, maire, à Saint-Dier:
CROIZET (l'abbé), curé, à Neschers.

DEBERT-CLERZAC, ancien notaire, à Montferrand.
DEBRIGES aîné, négociant, à Clermont.
DELALO, procureur du roi, à Mauriac.
DELMAS, préfet de Saône-et-Loire, à Mâcon.
DELZONS (le baron), avocat, à Aurillac.
DÉSAIX DE FRÉTAT (la baronne), à Banson, près de Riom.
DESBOUIS, employé à la Bibliothèque royale, à Paris.
DESROZIERS, imprimeur-libraire, à Moulins.
DESSAIGNE, président du tribunal civil, membre de la chambre des députés, à Clermont.
DOUHET (F. de), membre de l'Académie, à Clermont.
DRAPPEAU (S.-A.), imprimeur, à Mauriac.
DUBOIS (F.), procureur du roi, à Murat.
DURIF (Henry), avocat, à Aurillac.
DUBUISSON, conservateur du Musée, à Aurillac.
DUMIRAL, substitut du procureur général, à Riom.

ENAUT, fils, à Moulins.

FABRE, notaire, à Clermont.
FARGEIX, maire, à Bourg-Lastic.
FAUROT-LAMOTHE, notaire, à Montferrand.

MM.

FAUVERTEIX, ancien notaire, chevalier de la Légion d'honn., à Saint-Sauves.
FERRARY, imprimeur-libraire, à Aurillac.
FLEURY (le docteur), chirurg. en chef de l'Hôtel-Dieu, à Clermont.
FLORAND (H.), contrôleur des contributions directes, à Gannat.
FONTANGES (le comte FRANÇOIS DE), à Urçay, par Montluçon.
FRÉGEAC, huissier, à la Roquebrou.

GARNIER, avocat aux conseils du roi, à Paris.
GAVINI, sous-préfet, à Thiers.
GERLE, maire, à Sauxillanges.
GIAT, propriétaire, à Gannat.
GIROT, sous-préfet, à Issoire.
GIROT DE LANGLADE, membre de la chambre des députés, à Paris.
GONOD, professeur au collége royal, à Clermont.
GOYON, sous-préfet, à Riom.
GRASSET, memb. du Cons. génér. du Cantal, maire, à Mauriac.
GRENIER aîné, à Clermont.
GROGNIER, maire de la ville, à Aurillac
GUIBAIL, juge au tribunal civil, à Moulins.
GUILLAUME-MAURY, conseiller de préfecture, géomètre en chef du cadastre, à Clermont.
GUILLEMOT et GARDISSAL, chefs d'institution, à Clermont.
GUILLOT (E.), à Clermont.

HEYRAUD (l'abbé), curé, à Nadaillat

IMBERDIS (ANDRÉ), avocat, à Ambert.
IMBERT fils, architecte, à Clermont.
IMBERT, notaire et maire, à Viverols.

JOUHET, avocat, à Échassière.
JOUVET, avocat, ancien député, à Clermont.
JOUVET, imprimeur-libraire, à Riom.
JOUVET-DESMARAND, docteur en droit, à Riom.

MM.

JUILLARD, juge de paix, membre du conseil général, à Lezoux.
JULIEN, notaire, au Mayet-d'École, par Gannat.

LABROSSE, membre du conseil général, à Oliergues
LABROSSE, notaire, à Clermont.
LACOMBE (THÉODORE), banquier, à Clermont.
LAFARGE (VICTOR DE), propriétaire, à Clermont.
LAFAYE (DE), avocat, à Paris.
LAFORCE, avocat, membre du Conseil général du Cantal, à Clermont.
LAMOUROUX, conducteur des travaux de la percée du Lioran, par Murat.
LAMURETTE (DE), maire, à Châteldon.
LAMY, percepteur, à Champeix.
LAPLANCHE (FÉLIX), architecte, à Gannat.
LAROCHE (JULES), à Clermont.
LASTEYRAS (le docteur), membre du Conseil général, à Billom.
LAVERGNE (ALFRED DE), à Clermont.
LEBOYER, imprimeur-libraire, à Riom.
LECOQ, commissaire en chef des poudres et salpêtres, à Paris.
LECOQ (HENRI), professeur d'histoire naturelle, directeur du Jardin botanique, à Clermont.
LECOQ (ARTHUR), avocat, à Clermont.
LENOIR, directeur des contributions directes, à Clermont.
LHOMME, chef de bureau à la préfecture, à Clermont.
LUCAS-LAGANNE, juge au tribunal civil, à Clermont.
LUCAS, maître des requêtes au Conseil d'État, à Paris.
LUZUY, maire, à Veyre-Monton.
LUZUY-MAILLARGUES, maire, à Ardes.

MACHECO (Mme la comtesse DE), au château d'Alleret, près de Brioude.
MAGAUD-DAUBUSSON, lieutenant de vaisseau, à Clermont.
MAIGNE DE LA GRAVIÈRE, propriétaire, à Riom.
MAIGNOL, maire à Aigueperse.

MM.

MAIRE (CASIMIR), à Charolles.
MANDET-DESMURETEIX, propriét., homme de lettres, à Marsat.
MANGEREL, notaire, membre du Conseil général, à Pionsat.
MARGUERIE (Monseigneur DE), évêque de Saint-Flour.
MARLHIOU (GABRIEL), à Aurillac.
MARPON (DE), receveur particulier, à Bazas.
MARQUIS, archiviste de la préfecture, à Clermont.
MARTHA-BEKER (le comte), au château de Mons, près d'Aigueperse.
MARTIN, typographe, à Clermont.
MASSIS, avoué, à Clermont.
MASSIS (le baron), sous-préfet, à Ambert.
MATHIEU, professeur au collége royal, à Clermont.
MATUSSIÈRE (l'abbé), curé à Limons.
MAUGUE-CHAMPFLOUR, à Saint-Amant-Tallende.
MEINADIER, préfet du Puy-de-Dôme, à Clermont.
MIRAMONT, propriétaire, à Merue (Oise).
MOLLIE, notaire, à Clermont.
MONTADER, avocat, à Clermont.
MONTLOSIER (le comte F.[DE), à Randanne.
MOULIN, avocat général, à Riom.
MOUROULT DE VILLENEUVE, propriétaire, à Clermont.
MOURTONT fils, architecte, à Clermont.
MOUSSY, greffier du tribunal de commerce, à Clermont.

NEVEU (EDMOND), rédacteur de l'*Ami de la Charte*, à Clermont.

ONSLOW (GEORGE), membre de l'Institut, à Clermont.

PALISSEAU (DE), à Riom.
PARROT (le docteur), maire, aux Martres-d'Artières.
PAYEN, inspecteur des écoles primaires, à Clermont.
PEGHOUX (le docteur), conseiller de préfecture, à Clermont.
PEIGUE, avocat, à Gannat.
PEROL, imprimeur-libraire, à Clermont.
PERRET, membre du Conseil général, à Saint-Anthème.

MM.

PETIT-DE-BANTEL, préfet du Cantal, à Aurillac.
PETIT-MONTSÉJOUR, substitut du procureur du roi, à Clermont
PEYRONNET, maire, à Herment.
PEZANT, curé, à Mazayes.
PICUT, imprimeur-libraire, à Aurillac.
PONTAGNIER DE-BENOIST, propriétaire, à Aigueperse.
PONTGIBAUD (le comte DE), au château de Labrosse, par Montereau.
PRADON, notaire, à Artonne.
PRUNEYRE, propriétaire, à Saint-Germain-Lembron.

RAMES, notaire et expert géomètre, à Aurillac.
RAMOND (L.), à Paris.
RAYNE (FRÉDÉRIC), à Clermont.
REYNAUD (le comte J. DE), au château des Roches.
RIBEIROUX fils, à Clermont.
RIBEROLLES (PAUL DE), à Clermont.
RIBEYRE, greffier de justice de paix, à Clermont.
ROCHEFORT DE CAEN, à Orcet.
ROMAGNAT (le baron DE), à Clermont.
ROUX, membre du Conseil général, à Issoire.
ROUX-JOURDAIN, à Clermont.
RUELLE, ingénieur des ponts et chaussées, à Aurillac.

SALNEUVE (le docteur), à Charroux (Allier).
SARRASIN (le comte ÉMILE DE), à Aurillac.

SARTIGES D'ANGLES (le baron DE), à Bruxelles.
SAURET jeune, négociant, à Clermont.
SEAUVE (DE), notaire, à Champagnac-le-Vieux, près de Brioude.
SEGUIN (M^lle F.), à Arlanc.
SERCIRON (le docteur), maire, à Pontgibaud.
SERCIRON fils (le docteur), professeur à l'école secondaire de médecine, à Clermont.
SERRE, maire, à Saint-Nectaire.

MM.

SIMMER (le lieutenant-général, baron), à Clermont.
SMITH, conseiller à la cour royale, à Riom.
SOULTRAIT (ABEL DE), au château de la Ronde, près de Moulins.
SOULTRAIT (GEORGES DE), membre de plusieurs sociétés savantes, à Paris.

TACHÉ, régisseur de l'établissement thermal, au Mont-Dore.
TAILHAND, président à la cour royale, président de l'Académie de Clermont, à Riom.
TALAIRAT (le baron DE), homme de lettres, à Brioude.
TARDIEU, ancien avoué, à Herment.
TARRIEUX (DE), juge de paix, membre du Conseil général, à Vertaizon.
TEILLARD-NOZEROLLES, membre de la chambre des députés. à Murat.
THEVENOT, secrétaire de l'Académie, à Clermont.
THURET (ALPHONSE DE), avocat, juge suppléant, à Clermont.
TISSANDIER, propriétaire, membre du conseil général du Cantal, à Salers.
TIXIER, avocat, conseiller de préfecture, à Clermont.
TIXIER-DUMAS, à Clermont.
TOURANGIN DES BRISSARDS, sous-préfet, à Gannat.
TOURREAU, ancien député, memb. du Conseil général, à Thiers
TRIOZON-BAYLE, membre du Conseil général, maire, à Issoire.

VASSON (l'abbé), curé, à Authezat.
VERDELON DE BETEILLE, à Aurillac.
VERDIER-LATOUR, avocat, maire, à Clermont.
VERSEPUY, pharmacien de la maison centrale, à Riom.
VAYRON, membre du Conseil général, au château de Blot.
VEYSSET, imprimeur-libraire, à Clermont.
VIALLEFONT, imprimeur-libraire, à Saint-Flour.
VIGERAL, notaire et maire, à Vertaizon.
VIMAL DE FLÉCHAT, maire, à Saint-Amant-Tallende.
VITON, receveur de l'enregistrement, à Nevers.

TABLE DES MATIÈRES

DES

TABLETTES HISTORIQUES

DE L'AUVERGNE.

TOME 4 (1843).

Article 1er. — HISTOIRE.

ASSEMBLÉE CONSTITUANTE, représentants de la basse Auvergne, avec le *fac-simile* de leurs signatures..... 121
ASSEMBLÉE NATIONALE LÉGISLATIVE, 1791-1792, représentants de la basse Auvergne, avec le *fac-simile* de leurs signatures 242
CONSIDÉRATIONS sur l'antiquité de la ville d'Aurillac et sur l'étymologie de son nom, par M. Dubuisson..... 349
CONVENTION NATIONALE, 1792-1795, représentants du Puy-de-Dôme, avec le *fac-simile* de leurs signatures..... 440
DESCRIPTION HISTORIQUE de la fête de saint Jean-Baptiste, à Allanche, par M. Jules Benoid..... 208
DISSERTATION sur l'emplacement de la Gergovia des Arvernes et sur l'application du texte de César au plateau de Gergovia, par M. Ad. Michel, auteur de l'*Ancienne Auvergne et le Velay*..... 301
DISCUSSION à l'Académie des sciences morales et politiques à l'occasion de la communication de documents sur Domat..... 119
DOCUMENTS INÉDITS sur Domat, par M. V. Cousin..... 64
ETUDES sur l'histoire du haut pays d'Alvergne, par M. le baron Delzons..... 169, 487
MONASTÈRE DE SAINT-ALYRE, par M. l'abbé Cohadon..... 582

NOTICE BIOGRAPHIQUE sur Jean Imberdis, prédicateur et poète 60
NOTICE BIOGRAPHIQUE sur le maréchal duc de Villars, par M. Peigue, avocat..... 228
NOTICE sur Saint-Flour, par M. C. D. Gardissal..... 1
NOTICE sur Busséol et son château, par M. l'abbé Cohadon.. 47
NOTICE sur les communautés villageoises de l'arrondissement de Thiers, par M. Petit-Montséjour..... 568
RAPPORT sur les travaux annuels de la Commission des monuments historiques du Cantal, par M. Henri Durif, avocat..... 386

Article 2. — LITTÉRATURE.

UN PÈLERINAGE à Notre-Dame d'Orcival, par M. le comte César de Pontgibaud..... 245
DERNIER HOMMAGE. François-Dominique de Reynaud, comte de Montlosier, par Mme F. Bayle-Mouillard..... 250

Article 3. — NOUVELLES HISTORIQUES.

ACADÉMIE des Sciences, Belles Lettres et Arts de Clermont-Ferrand.
Séance du 5 janvier 1843..... 130
— du 2 février..... 134
— du 2 mars..... 138
— du 6 avril..... 256
— du 4 mai..... 257
— du 1er juin..... 261
Séance publique du 25 juin..... 264
Séance du 6 juillet..... 460
— du 3 août..... 461
— du 9 novembre..... 644
— du 7 décembre..... 646
BELLART (Gilbert), d'Artonne, récompensé de son courage... 463
BERTRAND (M. le docteur), nommé officier de la Légion d'honneur..... 145
BLANC (M.) nommé chevalier de la Légion d'honneur..... 144
BOUCHET (M. le baron du), nommé commandeur de la Légion d'honneur..... 209
BUSTE colossal de Vercingétorix..... 145
CABANES (M.), maire de Cros-de-Montvert, nommé chevalier de la Légion d'honneur..... 209

COMMISSION des monuments historiques du Puy-de-Dôme.
Séance du 1er février..... 141
— du 3 mai..... 264
— du 20 juin..... 266
— du 23 août..... 462
— du 8 novembre..... 647
COMMISSION des monuments historiques du Cantal.
Séance du 6 janvier 1843..... 146
— du 8 février..... 147
— du 8 avril..... 270
— du 7 juin..... 271
— du 23 octobre..... 655
— du 10 novembre..... 658
— du 15 décembre..... 660
CONSEIL GÉNÉRAL du Cantal..... 472
DEVAL (M. le docteur), nommé chevalier de la Légion d'honneur..... 269
EGLISE de N.-D. du Port..... 145
EGLISE d'Issoire..... 145
EGLISE de Montferrand..... 145
EGLISE de N.-D. des Miracles de Mauriac..... 148 473
ÉGLISE de Tanavelle..... 473
EXPOSITION de la société centrale des amis des arts en province, à Moulins..... 473
EXPOSITION de peinture de 1843, à Paris..... 268
GATIER (M.), nommé commandeur de l'ordre d'Isabelle-la-Catholique..... 655
GERBERT, sa statue à élever sur une des places publiques à Aurillac..... 471
GRELICHE (M.), conseiller à la cour royale, nommé chevalier de la Légion d'honneur..... 269
MARCENAT, cérémonie religieuse pour la translation du corps de sainte Atilie..... 464
MARSAL, maire de Massiac, nommé chevalier de la Légion d'honneur..... 269
MÉDAILLE de bronze décernée à M. Thevenot..... 270
MÉDAILLE d'or décernée au sieur Espirat, de Chauriat..... 270
MÉDAILLE d'argent décernée à M. Devedeux, peintre à Clermont..... 474
MEINADIER (M.), préfet du Puy-de-Dôme, nommé officier de la Légion d'honneur..... 269
MUSÉE départemental..... 268 463
PERCÉE du Lioran..... 470 661

PEIGUE (M.), avocat à Gannat, nommé correspondant du ministère de l'instruction publique..... 145
PORTRAIT du roi, donné à la ville de Mauriac..... 272
RANDAN, pose de la première pierre de son église..... 462
SOCIÉTÉ d'agriculture du Puy-de-Dôme.
Séance du 18 janvier 1843..... 143
— du 10 mai..... 266
— du 18 août..... 651
— du 17 août..... 652
— du 12 novembre..... 653
SOCIÉTÉ d'horticulture d'Auvergne, son institution..... 654
TRIOZON-BAYLE, nommé chevalier de la Légion d'honneur.. 145

Article 4. — DÉCOUVERTES.

SOURCES thermales et piscines anciennes récemment découvertes à Saint-Marc..... 149
HUITRES apportées en Auvergne en grande quantité, au 2e ou 3e siècle..... 668
MÉDAILLES romaines du bas empire..... 672
MÉDAILLES gauloises et romaines en or..... 674

Article 5. — NÉCROLOGIE.

CARIOL (M.)..... 295
CHABROL-VOLVIC (M. de)..... 273
ESQUIROU-LAVIGNAC (M.)..... 395
FLEURY (M. le docteur)..... 475
MATHAREL (M. de)..... 151
PERRET (M. le baron)..... 150
SALVAGE (M.)..... 675
WAUTIER (M. le comte de)..... 676

Article 6. — REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

ACCORDS et Sentences arbitrales entre Mgr l'Abbé et les Consuls d'Aurillac, etc., par M. le baron Delzons..... 161
ANCIENNE AUVERGNE (L') ET LE VELAY..... 153, 300, 479
ANNALES scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne..... 168, 486
BULLETIN AGRICOLE du Puy-de-Dôme..... 299, 693
BULLETIN de la Société d'horticulture de l'Auvergne, 1re liv.. 692

COMPTE RENDU des travaux du Comice agricole de Riom (1842) 300
DEMERARY. Transition de l'esclavage à la liberté, etc., par M. F. Milliroux..... 692
ÉTAT DE LA CRIMINALITÉ et de la répression dans le ressort de la cour royale de Riom, et particulièrement dans le département de la Haute-Loire; par M. Dumolin..... 680
FLEURS ET LARMES, par Mlle M.-F. Seguin..... 298, 681
NOTICE sur les eaux minérales et médicinales de Saint-Nectaire, par M. Rigal, médecin-inspecteur..... 297
POÉSIES, par Mme F. Bayle-Mouillard..... 297
RICHARD COEUR-DE-LION, par Mlle Victoire Seguin..... 485
ROYAT, ses eaux et ses environs, par M. E. T..... 484
SAINTE JUSTE, par Mlle Victoire Seguin..... 485
SOUVENIRS D'ENFANCE, par Mlle Félicité Seguin..... 485
STATISTIQUE AGRICOLE de la commune de Vensat..... 164

Fin de la Table.

TABLE DES PLANCHES.

1re. Vue de Saint-Flour, prise au sud.
2e. Portrait de P. de Ribeyre, évêque de Saint-Flour.
3e. Château de Busséol, au seizième siècle.
4e. Portrait de Jean Imberdis, prédicateur et poète.
5e. *Fac-simile* des signatures des membres de l'Assemblée constituante représentant la basse Auvergne.
6e. Sculptures d'un vieux coffre en bois.
7e. Portrait du maréchal duc de Villars.
8e. *Fac-simile* des signatures des membres de l'Assemblée législative représentant la basse Auvergne.
9e. Portrait de M. le comte Chabrol-Volvic.
10e. Plan de la montagne de Gergovia et de ses environs.
11e. Maison du pape à Belliac, près d'Aurillac
12e. *Fac-simile* des signatures des membres de la Convention nationale.
13e. Plan de l'abbaye de Saint-Alyre, avant 1793.
14e. Abbaye de Saint-Alyre, en 1443.

ERRATA.

Dans les articles biographiques que nous avons publiés sur les réprésentants du Puy-de-Dôme, à la Convention nationale, on nous a fait apercevoir quelques erreurs que nous nous empressons de rectifier.

Page 440, relativement à la note concernaut M. Pacros (Benoît-Noël), nous avons à dire que M. Pacros fut appelé à la Convention après le 9 thermidor et en a fait partie jusqu'à la fin de la session; il n'y prit jamais la parole, et rentra dans son département, n'ayant été nommé ni au Conseil des anciens ni au Conseil des cinq cents.

Même page, article *Bancal des Issarts :*

M. Bancal a exercé la charge de notaire à Paris et non pas à Clermont.

Page 454, article *Monestier :*

Nous avons dit, d'après plusieurs biographes, que M. Benoît Monestier a été nommé président du tribunal criminel du Puy-de-Dôme, et que plus tard il fut envoyé, en la même qualité, au tribunal de première instance d'Issoire; c'est une erreur; ces fonctions ont été successivement occupées par son frère avocat, à Ardes. Nous ajouterons que M. Monestier n'a point été atteint par la loi du 12 janvier 1816, qu'il n'a pas cessé d'habiter à Authezat, dans la propriété de La Saigne, appartenant à son frère aîné, et que c'est là qu'il est mort.

Vue de St Flour, prise au Sud.

PL. I

PL. 2.

Paul de Ribeyre,
Evêque de St Flour.

Château de Busséol

Au XVI.e Siècle.

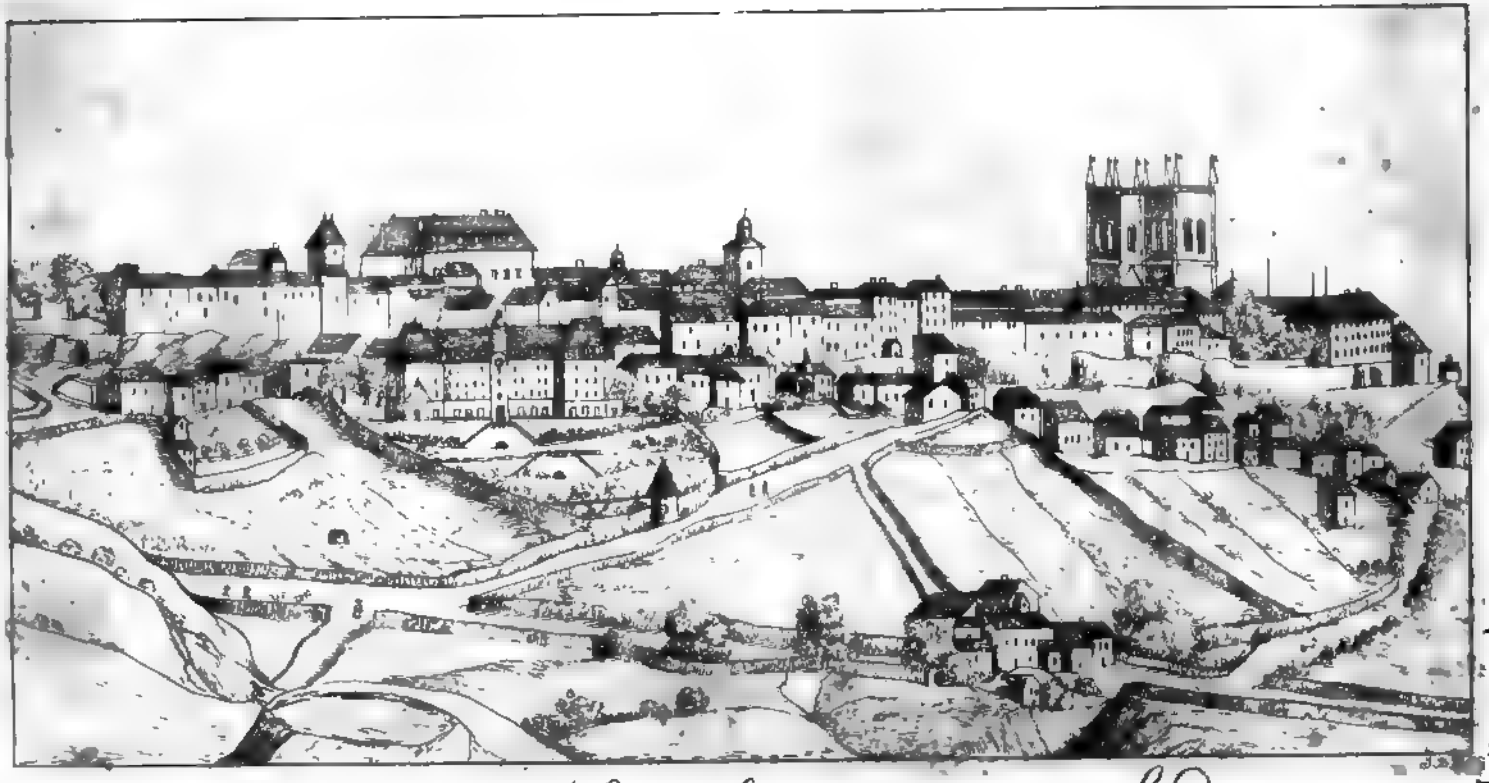

Vue de St Flour, prise au Sud.

PL I

PL. 2.

Paul de Ribeyre,
Evêque de St. Flour.

Château de Busséol

Au XVI^e Siècle.

PL. 4.

J B B

Jean Imbert dit
Prédicateur et Poète.

cunte.

Of

PL. 7.

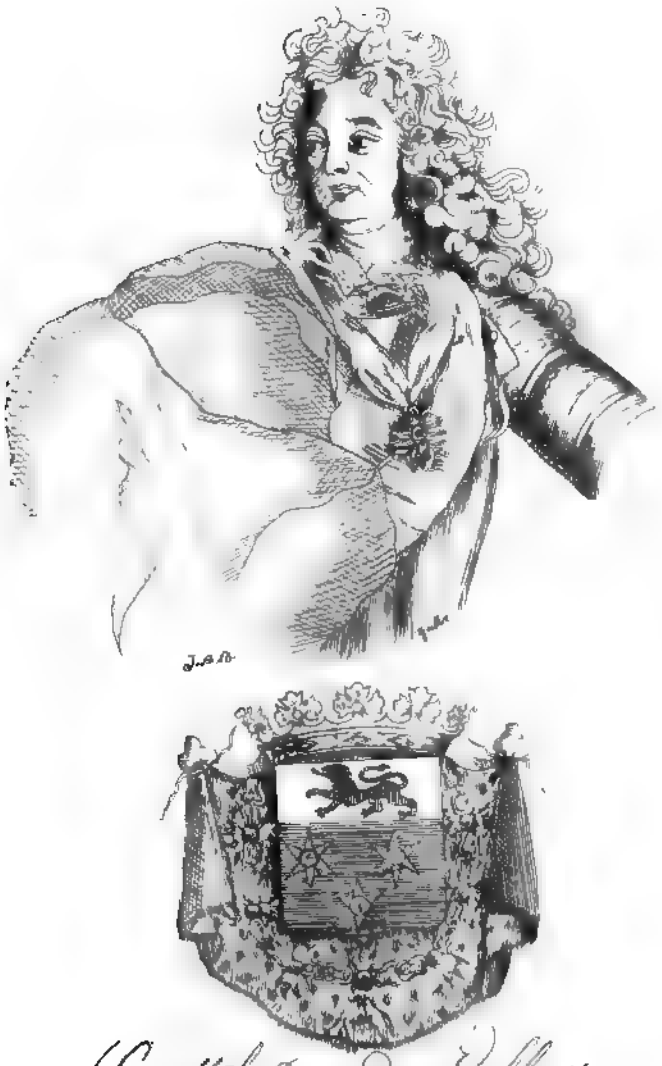

Le Mal Duc de Villars

Pl. 8.

La Basse-Auvergne.

Chas

Maigne

P. Lamy

Chevenix

L. Cte Chabrol de Volvic.

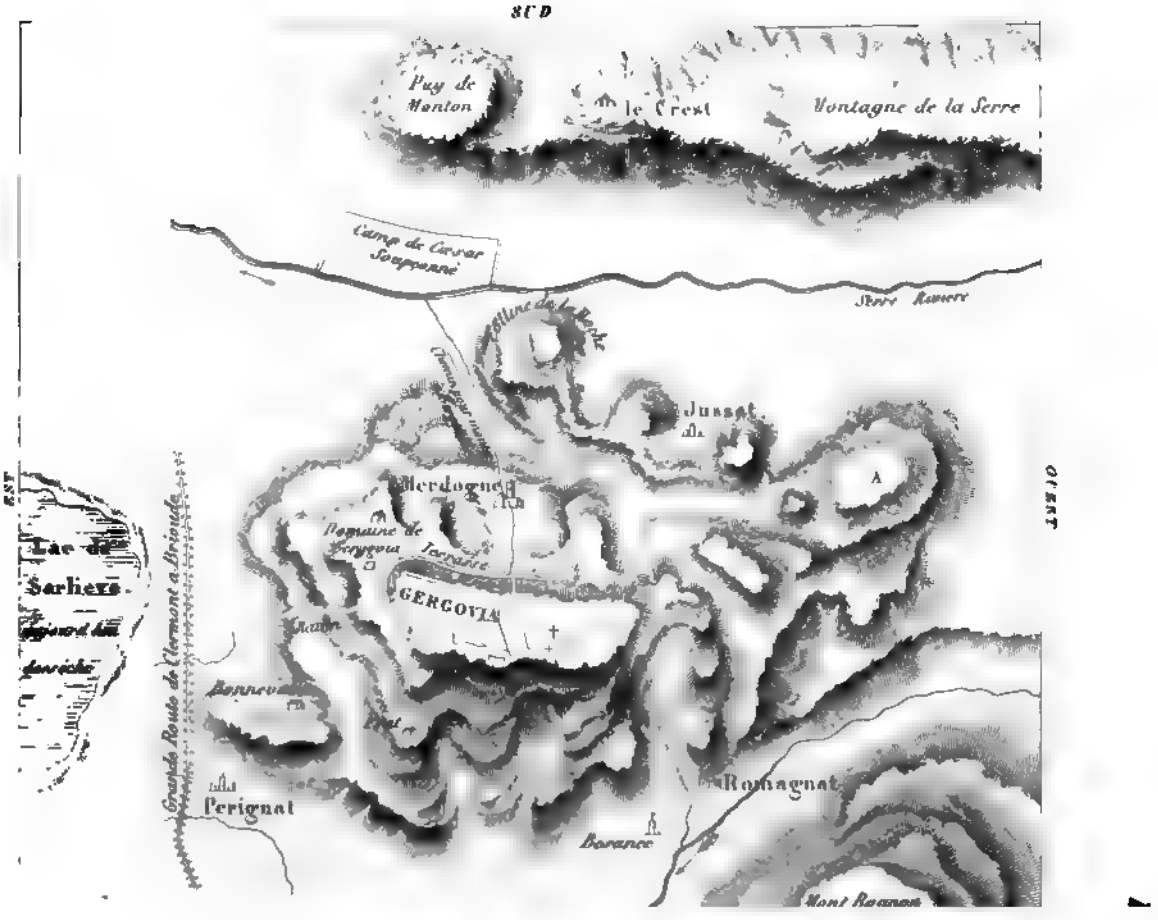
SUD
Puy de Manton
le Crest
Montagne de la Serre
Cirque de Cesar Soupsane
Sioule Riviere
Jussat
Merdogne
Royaume de Gergovia
Tenaille
GERGOVIA
Perignat
Romagnat
Durance
Mont Rognon
Grande Route de Clermont a Brioude
Lac de Sarliere
EST
OUEST

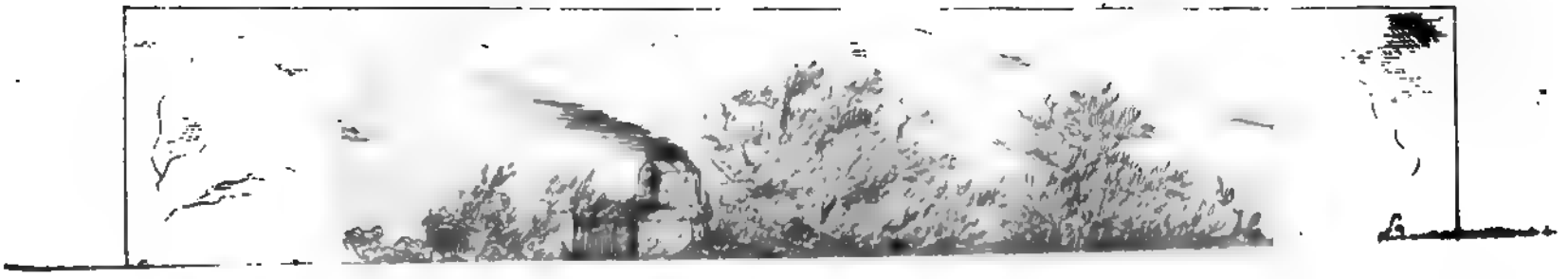

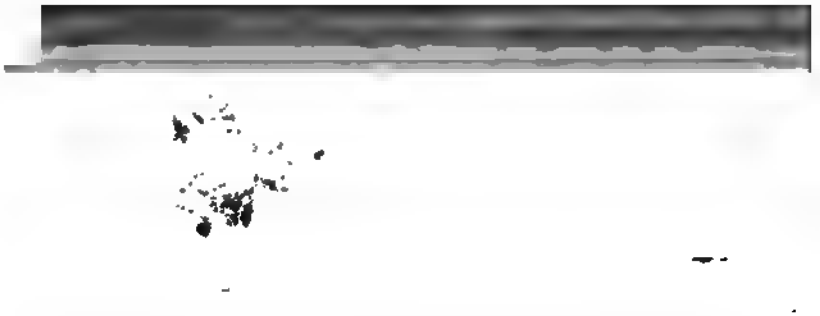

3.

Soutrot

6.

Girot

9.

J.B. Monestier
é à la cons. nal:
de France

12.

Aubray

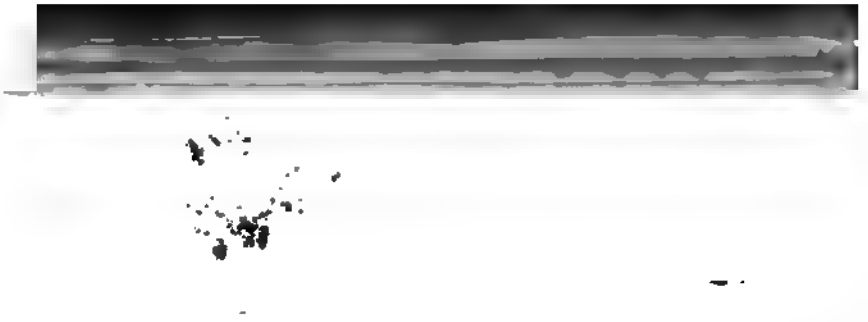

Pl 14.
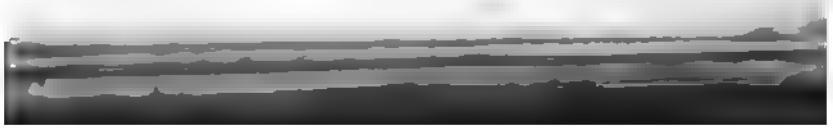
Lith Perot